3 1761 00150144 9

855

59

LA RENAISSANCE DU MAROC

Dix ans de Protectorat

1912-1922

La Renaissance du Maroc

Dix Ans de Protectorat

Dessins de Henri Avelot, Etienne Bouchaud, Suzanne Crépin, Mammeri, J. de La Nézière, Albert Laprade.

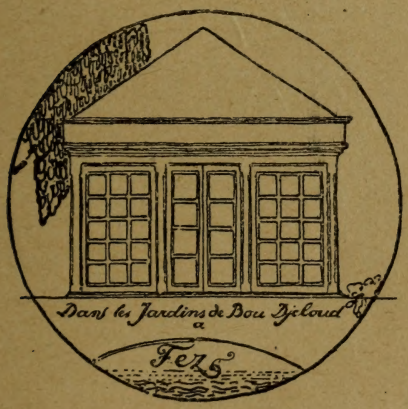

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC
RABAT
PARIS, 21, RUE DES PYRAMIDES

LIBRARY
MAR 21 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

DT
324
R45

LE MARÉCHAL LYAUTEY
COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

LE XXI MARS MDCDXII
LE TRAITÉ INSTITVANT LE
PROTECTORAT DE LA FRANCE
SVR LE MAROC
ÉTAIT SIGNÉ A FEZ.
LE V AVRIL MDCDXXII
M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DE LA RÉPVBLIQUE FRANÇAISE,
DÉBARQVAIT A CASABLANCA.
DIX ANS SÉPARENT CES DEVX DATES.
CE LIVRE A ÉTÉ RÉDIGÉ
A L'OCCASION DV PREMIER DÉCENNAIRE,
POVR MESVRER L'ŒVVRE ACCOMPLIE
ET EN RENDRE TÉMOIGNAGE.

PREMIÈRE PARTIE

LE PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

L'HISTOIRE DU MAROC

C'est une bien curieuse histoire que celle du Maroc: terriblement confuse, chaotique, décourageante, si l'on entreprend d'en suivre les événements pas à pas; simple et merveilleusement continue, si l'on sait la regarder d'assez haut.

***

Elle se déroule dans un cadre assez nettement dessiné, et cette remarque, qui serait banale pour la plupart de nos pays d'Europe, est ici fort importante. En Afrique, le cadre historique, tel que nous le concevons d'ordinaire, avec ses limites naturelles et son individualité géographique, est, en effet, une exception : en général, l'histoire des grands empires africains s'étale, avec plus ou moins d'ampleur et de régularité, dans le domaine imprécis des zones climatiques, s'arrête ou commence au désert, au steppe, à la forêt dense, — frontières qui, sur nos cartes à petite échelle, peuvent paraître bien tranchées, mais qui, sur le terrain, le sont beaucoup moins ; de là, ces empiètements brusques d'un empire sur l'autre, ces hégémonies éphémères, ces déplacements et ces refoulements de peuples, ces effondrements d'histoire qui nous déroutent.

Le Maroc, lui, est vraiment un « pays » fort analogue au cadre des nations européennes. Au nord et à l'ouest, il donne sur la

mer : bien mieux, sa côte atlantique est défendue par une barre redoutable, et sa côte méditerranéenne est renforcée d'un double rempart : des récifs en avant, le rude massif montagneux du Rif en arrière. Au sud, il est bordé par cet autre océan, le Sahara ; à l'est, par les hautes barrières de l'Atlas. En somme, il ne communique avec le reste du monde que par des seuils ou des passages, comme la trouée de Taza ou le détroit de Gibraltar. Par ces trouées et ces passages, le Maroc a parfois débordé hors de ses limites naturelles, comme ont fait la France, l'Italie ou même l'Angleterre ; mais ces crues n'ont jamais été qu'accidentelles, momentanées, et la véritable histoire du Maroc s'est toujours concentrée dans le moule qui lui avait été imposé par la nature.

Au reste, ce n'est pas seulement par la mer, le désert ou la montagne que le Maroc est séparé de l'Europe et des autres parties de l'Afrique : il s'en distingue encore par sa nature intime, son humidité plus abondante et plus régulière, la cohésion des différentes régions qui le composent, l'ensemble de ses ressources qui se complètent mutuellement, les occupations et les coutumes de ses habitants.

Tout, autour de lui et en lui-même, concourt à l'isoler, à lui donner un rythme de vie particulier, à lui ouvrir une voie historique à l'écart des grands courants.

***

Dans ce « pays » a vécu et vit toujours un « peuple ».

Autrement dit, nous ne trouvons pas au Maroc, comme en tant d'autres régions de l'Afrique, un tourbillon de peuplades hétérogènes, parlant des langues différentes et séparées les unes des autres par une hérédité de caractères ethniques, d'habitudes matérielles et de préférences morales.

Il y a un type marocain, d'origine et de type essentiellement berbères, — un peuple qui comporte assurément quelques variétés (des blonds et des bruns, des rablés et des élancés), mais dont tous les membres gardent un air de famille et pendant longtemps ont parlé la même langue : la langue berbère.

De quels grands rameaux humains s'est-il détaché, ce peuple ?

De quels points de l'horizon les différents éléments qui le composent sont-ils venus s'amalgamer dans le creuset marocain ? Il est bien difficile de le dire. L'Europe, l'Orient, le Sahara ont sans doute fourni chacun leur contingent. Peut-être même n'est-il pas besoin de recourir à de si lointains centres d'émission : pourquoi ne pas admettre que la source première est là, entre l'Atlas et la côte, dans une race proprement méditerranéenne? Il est certain, du moins, que, bien avant les invasions historiques venues du Nord, de l'Est ou du Sud, des hommes vivaient au Maroc.

Bien mieux, il est probable que ces Marocains primitifs menaient une vie fort analogue à celle des Rifains ou des Zaïans d'aujourd'hui, — une vie sédentaire ou nomade selon les régions, mais, dans tous les cas, une vie singulièrement rude, fruste, farouchement tendue à la conquête de ces deux biens : le profit matériel et l'indépendance.

On devine ce que cette double tendance, maintenue à travers les siècles comme le fond même du tempérament de la race, a pu communiquer de vigueur et d'énergie à des hommes que la nature avait, par avance, solidement bâtis et doués d'une vive intelligence. Peu de peuples, dans l'histoire du monde, sont demeurés, en dépit des événements, aussi semblables à eux-mêmes, aussi attachés à leurs coutumes et à leurs institutions traditionnelles, aussi jaloux de leur vraie liberté.

Les qualités qu'il fallait pour soutenir un tel rôle, — la vaillance, le courage guerrier, le labeur patient, la prudence, — les Berbères du Maroc les ont poussées au plus haut degré, jusqu'à l'héroïsme et, de même que les frontières et les aptitudes économiques du pays avaient fait du Maroc une individualité géographique, ces qualités foncières et permanentes ont fait de ce même Maroc une forte individualité historique.

***

Cette double résistance du pays et du peuple marocains aux influences et aux événements de l'extérieur, elle apparaît dès que le Maroc entre dans l'histoire.

Les Phéniciens, gagnant de proche en proche, installent des comptoirs sur les côtes marocaines; les Carthaginois communi-

quent à cette entreprise surtout commerciale une tournure politique, étendent leur occupation, fortifient leurs ports, signent des traités avec les chefs berbères ; mais, en fin de compte, leur domination ne dépasse pas les régions littorales, elle n'atteint pas le cœur du pays, elle laisse à peu près intactes les institutions et les mœurs.

Les Romains, vainqueurs des Carthaginois, mieux organisés qu'eux et foncièrement conquérants, ont poussé plus avant. Après s'être contentés d'une sorte de protectorat, fondé sur des traités d'alliance et de commerce, ils ont essayé de faire du Maroc une véritable colonie, la Maurétanie Tingitane, dont la capitale était Tanger.

Mais cette colonie, ils ne l'ont jamais eue bien en mains; malgré de grands efforts militaires, ils n'ont guère pénétré dans les régions situées au sud de la ville actuelle de Rabat, leur élan s'est toujours brisé au pied des montagnes, et, même dans les parties officiellement soumises, les révoltes furent fréquentes.

Il reste, sans doute, des traces relativement nombreuses de la domination romaine au Maroc, — des routes, des ruines, et même toute une ville, bien bâtie et située dans un cadre admirable, Volubilis ; mais ces traces sont beaucoup moins importantes, et surtout moins profondes, que dans le reste de l'Afrique du Nord : la civilisation romaine n'a fait que passer sur le Maroc, sans parvenir à s'y acclimater ; de même, le christianisme n'y a guère recruté d'adeptes. On peut dire que le Maroc, au contraire de tant de pays où se sont installés les Romains, n'a pas été « romanisé ».

Aussi la domination romaine disparaît-elle du Maroc dès les premières manifestations de la décadence impériale. Au ve siècle de l'ère chrétienne, les Vandales ravagent les régions côtières du Maroc, sans rencontrer d'obstacles sérieux.

L'Empire byzantin, qui prit dans l'Afrique du Nord la succession de l'Empire romain, n'occupa guère que Tanger et Ceuta. En somme, vers le VIIe siècle, le Maroc avait déjà risqué, à plusieurs reprises, de se voir absorber par les diverses hégémonies méditerranéennes ; mais les énergies réunies de son sol et de son peuple avaient résisté à ces flots pourtant puissants et neutralisé leur influence.

***

Voici qu'au VIIe siècle, au lendemain de ce long effort de résistance, une autre vague déferle de l'Orient : c'est l'invasion arabe. Exercera-t-elle, sur le Maroc, une action plus profonde que les autres ?

Elle est, certes, bien redoutable. Elle est constituée par un peuple intrépide, séduisant aussi, magnifiquement brave, brillant de cœur et d'esprit. Elle suit une direction commandée par la nature, une voie qui lui est déjà familière. Elle n'est plus provoquée par le simple désir d'expansion d'un empire commercial et militaire : c'est toute une race qui s'est vouée à la guerre sainte et conquiert pour convertir. Il semble bien difficile qu'on lui puisse résister.

Le premier assaut, — un assaut de surprise, — au VIIe siècle, lui donne toute l'Afrique du Nord, y compris le Maroc ; mais un soulèvement, dirigé par le berbère Koceila, puis par une femme, la Kahenah, la lui enlève. Au début du VIIIe siècle, les Arabes réoccupent le Maroc, y laissent des garnisons et des missionnaires ; mais les Marocains ne sont soumis qu'en apparence et fort peu d'entre eux acceptent l'Islamisme.

Pour s'attacher les irréductibles, les Arabes les entraînent à la conquête de l'Espagne, puis de la France ; mais l'affaire tourne mal : la défaite de Poitiers affaiblit les Arabes et surtout diminue leur prestige, leur joug paraît insupportable, les musulmans qu'ils ont formés se retournent contre eux, leur reprochent l'impureté de leur foi et de leurs mœurs. Et tout cela aboutit à une révolte générale : les Arabes sont vaincus ; le Maroc, une fois de plus, recouvre son indépendance et son individualité.

Pourtant, si le Maroc a traversé cette crise très grave sans changer sensiblement de caractère, il n'est pas moins vrai qu'elle a laissé en lui des tendances fort nouvelles, qui commanderont désormais toute son histoire.

Le Maroc a rejeté l'influence arabe, mais il a gardé l'Islam. Sans doute, tous les Marocains ne sont-ils pas encore musulmans ; sans doute aussi tous ces nouveaux convertis mêlent-ils à leur foi bien des éléments étrangers au pur dogme islamique ; mais ce qu'il

importe de retenir, c'est que l'Islam est et tend de plus en plus à devenir entre leurs mains une arme défensive et offensive. Défensive, elle renforce leur passion de l'indépendance et leur penchant à la xénophobie, elle les oppose plus franchement que jamais et, pour ainsi dire, avec l'apparence d'une logique nouvelle, aux étrangers qui les menacent, chrétiens, païens, voire coreligionnaires insuffisamment purs. Offensive, elle favorise, aux dépens de ces mêmes adversaires, les goûts d'expansion que les Arabes ont éveillés dans l'âme berbère, et nous allons voir le Maroc, une fois délivré de l'invasion arabe, entreprendre pour son compte d'audacieuses conquêtes, mener l'assaut dans tous les sens, bondir hors de ses frontières naturelles : au nord, au delà du détroit de Gibraltar ; à l'est au delà de la trouée de Taza ; au sud, au delà des cols de l'Atlas et du désert ; bientôt même à l'ouest, en pleine mer.

Or, pour marcher au combat, il faut un chef, un chef unique. Le peuple marocain, éparpillé jusque là en groupements farouchement individualistes, se resserre, se résigne à l'unité, se donne une tête, et, dès le VIIIe siècle, on peut parler d'un empire marocain.

Voilà surtout ce que l'Islam a fait du Maroc.

***

Empressons-nous d'ajouter qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce terme d'unité marocaine. Il n'y a rien là qui puisse rappeler la patiente et solide formation de l'unité française, par exemple, ce long travail de soi sur soi, comme dit Michelet, cette fusion d'un peuple et d'un pouvoir, qui font les grandes nations. Tout au plus, s'agit-il ici d'unifications successives, toujours fragiles sous les meilleures apparences de solidité, fort inégales en durée comme en étendue, et séparées par des périodes d'anarchie parfaite, par des retours violents à l'individualisme originel.

C'est ainsi que, durant les dix siècles qui suivent le refoulement définitif de l'invasion arabe, des dynasties relativement nombreuses se transmettent et souvent se partagent l'empire marocain ; l'empire marocain lui-même, selon le degré de puissance de ces dynasties, s'enfle de façon démesurée ou se rétrécit misérablement. Et c'est par là que l'histoire du Maroc est compliquée,

même quand on entreprend, comme nous allons le faire, de la réduire aux dynasties les plus marquantes et aux événements les plus gros.

Vers la fin du VIIIe siècle, un descendant d'Ali, gendre du pro-

Fez au XVIIe siècle (d'après une gravure ancienne).

phète, Idriss, échappe au massacre de sa famille et vient se réfugier au Maroc, dans le Zerhoun : les tribus berbères du Zerhoun le reconnaissent pour chef et bientôt son autorité s'étend sur une grande partie du Maroc et jusqu'à Tlemcen ; il est le fondateur de la dynastie des *Idrissides* (IXe et Xe siècles) et sa tombe, à Moulay-Idriss, est devenue un lieu de pèlerinage en quelque sorte national.

Son fils, Idriss II, toujours soutenu par les tribus berbères, agrandit l'empire et fonde la ville de Fez, dont il fait un foyer d'art et de culture islamique. Mais, à sa mort, le pouvoir se divise entre ses enfants, au moment même où le Maroc est menacé au nord par les Omméiades d'Espagne, à l'est par les Fatimides dont l'empire allait de l'Égypte à la Moulouya : ballottés entre les Omméiades et les Fatimides, les derniers Idrissides s'affaiblissent de plus en plus, perdent peu à peu leurs domaines et finissent par être chassés de Fez. A la faveur de ces troubles, les tribus berbères reviennent à leurs rivalités locales et divers royaumes s'élèvent sur les ruines de l'empire idrisside.

Au cours de ces luttes, certaines tribus avaient été refoulées, soit dans les montagnes, soit dans le désert ; elles avaient puisé, dans la vie rude que ce changement leur imposait, une vigueur nouvelle et un goût plus vif de l'aventure. L'une d'elles, notamment, se groupe autour d'un missionnaire musulman, fonde dans un îlot du Sénégal un couvent fortifié ou « ribat » et organise très méthodiquement des expéditions qui tiennent à la fois de la guerre sainte et de la razzia : ces hommes du ribat (Merabtine, nom dont les Français ont tiré le mot marabout et les Espagnols celui d'*Almoravides*) passent bientôt pour invincibles, ravagent les pays nègres qui bordent le Sahara, puis remontent vers le nord et reconstituent à leur profit l'empire marocain. Le grand nom de la dynastie, c'est Youssef-ben-Tachfine, en qui s'incarne à merveille la double origine religieuse et militaire des Almoravides: énergique et doux, austère et férocement ambitieux, ardent, infatigable, il établit sa capitale au pied de l'Atlas, dans une oasis qui reçoit le nom de Marrakech ; de là, il part à la conquête du Maroc septentrional et oriental, puis passe en Espagne. A la fin de son règne, son empire s'étendait de l'Ebre au Sénégal, de l'Atlantique à la Mitidja.

Mais l'étendue même de cet empire devait être une cause de ruine pour la dynastie almoravide. Les successeurs de Youssef ne le valaient pas et, en moins d'un demi-siècle, ils succombèrent sous la poussée d'une autre dynastie berbère, celle des *Almohades*. Celle-là venait, non plus du désert, mais de la montagne : son fondateur, le marabout Ibn Toumert, petit homme étrange, difforme,

violent, réputé pour sa haute science et sa sainteté, prêcha d'abord par tout le Maroc la réforme des mœurs et le retour à la doctrine de l'unité divine (d'où le nom d'Unitaires El Mouahidin, Almohades, donné à ses partisans) ; puis, inquiété par les Almoravides, dont il sapait l'autorité, il se retira dans son village natal, à Timmel, dans le Haut-Atlas, s'y donna comme le Mahdi, organisa une armée et marcha sur Marrakech. Il fut battu, mais son disciple préféré, Abd-el-Moumen, lui succéda : doué d'éminentes qualités morales et administratives, il se procura d'abondantes ressources financières en réorganisant les impôts, créa une flotte, mit sur pied une puissante armée, composée d'Européens, de Berbères et de nègres du Soudan et fortement disciplinée ; ainsi outillé, il renversa sans peine la dynastie almoravide et son empire s'étendit bientôt de l'Atlantique à Tripoli, du Sahara aux frontières de la Castille. L'un de ses successeurs, Yacoub-el-Mansour, consolida ce domaine et surtout l'orna de splendides monuments : la grande mosquée de Séville, la Koutoubia de Marrakech, la Tour Hassane de Rabat, des médersa, des fondouks, des hôpitaux, etc., tous remarquables par leur vigueur et leur sobre élégance. Mais, comme l'empire Almoravide, l'empire Almohade est trop vaste pour être durable; dès le début du XIIIe siècle, livré à des mains trop faibles, il tombe, pour ainsi dire, en morceaux : l'Espagne lui échappe entièrement et, dans l'Afrique du Nord, trois royaumes, ceux de Tunisie, de Tlemcen, de Fez, s'élèvent sur ses ruines.

Menacés de toutes parts, les derniers Almohades avaient accepté l'alliance d'une tribu nomade du Tafilelt, les Beni-Merine, qui, fatigués de la vie du désert, était venue chercher fortune dans la vallée de la Moulouya. Mais ces alliés ne tardèrent pas à se montrer plus dangereux qu'utiles : ils fondèrent une nouvelle dynastie, celle des *Mérinides*, et reconstituèrent, pour leur compte, l'empire almohade. Puis, une fois maîtres de l'Afrique du Nord, ils profitèrent de leur situation maritime pour se donner une flotte exceptionnellement importante, et les exploits de leur corsaires firent régner la terreur dans tout le bassin méditerranéen. Il est vrai que les profits de cette lutte sauvage furent consacrés, pour une bonne part, à des fondations pieuses et à la construction de monuments charmants (notamment des médersa de Fez), infini-

ment harmonieux, délicats, aimables, et qui semblent refléter une civilisation souriante. En réalité, les beaux jours furent relativement courts pour les Mérinides : vers le milieu du XIVe siècle, leur autorité, dénuée du prestige religieux qui avait élevé et soutenu les dynasties précédentes, était partout battue en brèche. Pour comble, les États chrétiens, que la « course » avait vivement irrités, profitaient de l'affaiblissement des Mérinides, non seulement pour se débarrasser de la tutelle marocaine, mais pour prendre pied au Maroc : à la fin du XVe siècle, les principaux points de la côte étaient occupés par les Espagnols et les Portugais.

Jamais, depuis l'invasion arabe, la situation du Maroc n'avait été aussi grave : après avoir étendu sa domination au delà du détroit de Gibraltar, de l'Atlas et du désert, voici que le Maroc était menacé jusque dans son existence d'empire indépendant et que des étrangers, bien pis, des infidèles méprisables, prétendaient rançonner les populations et parler en maîtres ! Ce fut, par tout le pays, un soulèvement, un réveil des vieilles idées de guerre sainte : une renaissance de l'Islam s'annonce de toutes parts ; de pieux personnages, saints ou marabouts, dont les tombeaux vénérés sèment aujourd'hui de taches blanches la campagne marocaine, parcourent les villes et les tribus, haranguent la foule qui les écoute avidement, prêchent à la fois le retour à la pure doctrine musulmane et la haine de l'étranger.

Les Mérinides furent les premières victimes de ce violent mouvement : le prestige religieux qui leur manquait, on le trouva dans un groupe de Chérifs, ou descendants du Prophète par les femmes, que les persécutions avaient refoulé dans le désert et d'où sortit la nouvelle dynastie des *Chérifs Saadiens*.

Une fois au pouvoir, les Chérifs Saadiens ne faillirent pas au rôle que la faveur populaire leur avait réservé : ils furent vraiment les héros de la guerre sainte. Vers la fin du XVIe siècle, la plupart des places fortes du littoral étaient libérées de l'occupation étrangère. Bien mieux, l'un des Saadiens, Ahmed-el-Mansour (le Victorieux), toujours sous couleur de guerre sainte, alla conquérir le Soudan, pourtant occupé par des populations en grande partie islamisées ; il en rapporta d'immenses richesses, qui lui ser-

virent à embellir les villes du Maroc et à développer avec beaucoup de méthode les ressources agricoles et industrielles de son empire, ses institutions administratives et militaires, son gouvernement central ou Maghzen. Le Maroc prenait figure d'Etat : sans doute ne ressemblait-il que d'assez loin aux États d'Europe ; il constituait surtout, à l'exemple des Turcs, une sorte de fédération de tribus, avec une administration centrale chargée de diriger la politique générale et de grouper, au moment voulu, les ressources financières et militaires ; mais il y avait là un progrès considérable par rapport aux organismes informes des dynasties précédentes. Si l'on ajoute à cela que les Saadiens parvinrent à préserver leur empire de l'invasion turque, on s'attendra sans doute à ce que les populations marocaines leur aient été longuement fidèles.

Pourtant, les Saadiens n'ont régné sur le Maroc que quelque cent ans. Ce même mouvement d'exaltation religieuse qui les avait élevés au pouvoir, les renversa, — sans doute parce qu'ils refusèrent d'être des instruments dociles aux mains des marabouts, sans doute aussi parce qu'un mouvement de cette nature n'est capable que de violences et garde toujours une allure anarchique.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les marabouts réussirent donc à remplacer les Saadiens par une autre famille chérifienne, revêtue du même prestige religieux et réfugiée, elle aussi, dans le désert : les *Alaouites*, dont le Sultan actuel du Maroc, S. M. Moulay Youssef, est le descendant direct. Le choix était bon, d'ailleurs, et tout de suite cette dynastie produisit un grand souverain, Moulay Ismael. Moulay Ismael, qui fut contemporain de Louis XIV et s'efforça de copier en tout le Roi Soleil, est une très curieuse figure : à la fois austère et fastueux, sobre et avide d'argent, pieux et féroce, d'une surprenante énergie, il a accompli dans tous les domaines, politique, militaire, administratif, économique, artistique, une œuvre énorme : il s'est donné un puissant instrument de guerre, la Garde Noire ; il a voulu faire de Meknés, sa capitale, une réplique de Versailles ; il a entretenu des relations actives avec de grands États européens, notamment avec la France (on sait qu'il a même demandé la main de la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mlle de Lavallière) ; il a, surtout, complètement libéré et pacifié le Maroc.

Ce relèvement du Maroc fut d'ailleurs tout passager ; sauf quelques sursauts, le Maroc, après Moulay Ismael, retombe dans le désordre, s'écarte obstinément du mouvement moderne, se montre de moins en moins capable de résister aux attaques de l'Europe. Or, vers le milieu du XIXe siècle, ces attaques se précipitent et deviennent particulièrement menaçantes : au moment de la conquête de l'Algérie, les relations du Maroc et de la France, qui jusque là avaient été généralement bonnes, aboutissent à une rupture ; dans le même temps, les relations du Maroc et de l'Espagne, qui avaient toujours été mauvaises, marquent une aggravation d'hostilité.

Malgré tout, la France, après la bataille de l'Isly, se contente de faire reconnaître sa domination en Algérie (1845), l'Espagne est arrêtée dans ses projets d'annexion par une intervention de l'Angleterre (1860), et le Sultan Moulay el Hassane rend même à l'empire marocain une solidité et un éclat dignes des plus beaux jours de son histoire. Mais la politique fort habile dont il use et qui consiste à neutraliser, en les opposant, les prétentions des diverses nations européennes, disparaît avec lui : dès le début du XXe siècle, les événements qu'il était parvenu à retarder éclatent avec violence. L'histoire du Maroc, dès lors, se mêle intimement à l'histoire de l'Europe, elle entre dans une période qui dure jusqu'en 1912 et qu'on appelle ordinairement « la crise marocaine ».

***

Sous ces multiples changements, que nous venons de résumer à l'extrême, apparaît clairement une force permanente qui, selon les cas, rompt l'équilibre des événements, le maintient ou le rétablit. Cette force permanente, cet élément fixe dans le tourbillon des événements, c'est le peuple marocain, avec sa passion de l'indépendance, son goût des profits assurés, son courage et sa ténacité, sa volonté de durer, et c'est grâce à lui que l'histoire du Maroc, si tumultueuse et complexe en apparence, est en somme assez simple.

Au vrai, il y aurait toute une révolution à tenter dans la façon d'écrire l'histoire du Maroc. A cette histoire on donne ordinaire-

ment pour axe la liste des souverains, la chronique des révolutions dynastiques ; autrement dit, on écrit, à la manière de Bossuet, la suite des empires marocains et, par là, on n'aperçoit qu'une faible partie des faits importants, on juge d'après des marques extérieures de force et d'unité, on tend à établir des liaisons factices entre les événements, on perd de vue les éléments essentiels de la causalité historique.

Il conviendrait donc de partir, non plus des bergers, mais du troupeau : non plus des souverains et des dynasties, mais du peuple marocain, des tribus qui, selon les temps et pour des causes très nettes, pour des intérêts brutalement dessinés, — se sont resserrées ou dispersées, soumises ou révoltées et dont l'action, si diverse, si profondément pénétrée d'individualisme, a fait de l'empire marocain tantôt un îlot misérable, entouré d'ennemis et proche de la ruine, tantôt un monde immense et redouté.

Par malheur, cette histoire profonde du vieux Maroc, il sera bien difficile de l'écrire avec quelque précision : la vie passée des tribus n'a pas laissé de traces littéraires en dehors du bel ouvrage, déjà bien tardif, d'Ibn Khaldoun ; il n'en subsiste que des fragments, plus ou moins déformés, dans la mémoire des hommes ; on la devine plutôt qu'on ne la connaît. Mais il est bon de rappeler son importance : aujourd'hui encore, n'est-ce pas sous cet angle qu'il faut voir, pour la bien comprendre, l'histoire du Protectorat français ?

G. Hardy

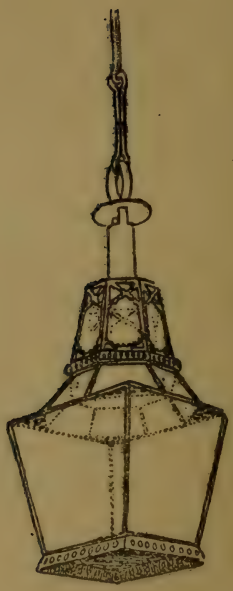

CHAPITRE II

GÉOGRAPHIE DU MAROC

I

Le Maroc est un pays de contrastes violents et nettement accusés : contrastes entre le Nord et le Sud, entre l'Ouest et l'Est, entre la plaine et la montagne. — Du reste, la superficie du Maroc étant à peu près égale à celle de la France, on comprend que la nature et l'homme ne soient point identiques d'un bout à l'autre de la contrée.

On peut distinguer au Maroc plusieurs grandes régions, dont les caractéristiques dérivent de la nature du sol, de sa structure, de son relief, des conditions climatiques qui y règnent.

Ce sont d'abord les massifs littoraux qui bordent la Méditerranée et font face aux chaînes de l'Espagne méridionale ; les plaines du Rharb leur succèdent en bordure de l'Atlantique ; ils sont d'autre part séparés de l'Atlas par la plaine du Sebou et de son affluent l'Inaouene. Ancien golfe marin, puis dépression lacustre comblée par les alluvions du fleuve, la plaine du Sebou conserve un faible relief jusqu'à une grande distance de la mer. Les plaines de Meknès et de Fès, interrompues ou limitées par des îlots montagneux

comme le Tselfat, l'Outita, le Zerhoun, le Zalagh, atteignent déjà 400 à 500 mètres. — En même temps que l'altitude augmente, la dépression se rétrécit et la plaine devient un couloir de plus en plus étroit jusqu'à Taza, où se trouve, à Touahar, le verrou qui ferme la trouée et relie les massifs littoraux à l'Atlas.

Les plateaux du Maroc occidental s'étendent le long de l'Atlantique depuis l'embouchure du Sebou jusqu'à Mogador, de plus en plus larges à mesure qu'on s'avance davantage vers le Sud. Le relief s'élève graduellement, en pente presque insensible, avec une série de falaises ou de ressauts qui marquent le passage d'une formation géologique à une autre, ou d'une roche tendre à une roche plus résistante. Ces falaises sont grossièrement parallèles à la côte atlantique et en reproduisent les contours. La plaine côtière, large de 60 à 80 kilomètres, s'élève peu à peu de 150 à 250 mètres, dominée de 100 mètres environ par la falaise du plateau intérieur, qui, à son tour, s'élève lentement de 300 à 600 et 700 mètres et dépasse même 1.000 mètres en certains points.

L'Atlas Marocain se compose de trois grandes zones montagneuses de direction générale Sud-Ouest-Nord-Est. La chaîne principale, le Haut-Atlas, forme sur 1.000 kilomètres une véritable muraille qui sépare le Maroc du Sahara. C'est au Sud de Marrakech que se dressent les sommets les plus élevés du Haut-Atlas et de toute l'Afrique du Nord ; ils dépassent 4.000 mètres. — La partie orientale du Haut-Atlas conserve encore une altitude très grande jusqu'au Tizi-n-Talghemt, qui fait communiquer la vallée de la Moulouya avec celle du Ziz ; à partir de ce point, la chaîne s'abaisse rapidement ; elle s'infléchit vers le Nord-Est et se décompose en plusieurs séries de hauteurs distinctes, séparées par des plaines, qui vont se confondre avec l'Atlas Saharien d'Algérie.

Le Moyen Atlas se soude au Haut-Atlas dans sa partie méridionale aux environs de Demnat. Encadré entre les plateaux marocains à l'Ouest et les plateaux oranais à l'Est, il a, lui aussi, dans beaucoup de ses parties, la forme d'une série de plateaux étagés plutôt que d'une véritable chaîne. Il s'abaisse par des terrasses vers l'Ouest et le Nord du côté des plaines du Maroc occidental et de la vallée du Sebou, tandis qu'il a sa plus grande hauteur à l'Est au-dessus de la vallée de la Moulouya, qu'il sur-

plombe directement avec des altitudes de plus de 3. 000 mètres.

L'Anti-Atlas, relié au Haut-Atlas par le massif du Siroua, a une élévation à peu près uniforme de 1. 500 à 2. 000 mètres ; à l'ouest, il encadre avec le Haut-Atlas la vallée du Sous, qui a environ 200 kilomètres de longueur ; à l'est, il disparaît sous les plateaux du Dra et du Tafilelt.

Deux autres régions sont en quelque sorte extérieures au Maroc proprement dit. — C'est d'abord le Maroc oriental très différent du Maroc occidental ; il est la continuation des grandes steppes de l'Oranie ; ces steppes se poursuivent sans modification appréciable jusqu'à la Moulouya, dont la vallée supérieure s'insère entre le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas. Ce sont ensuite les déserts sahariens, qui s'étendent au sud de l'Anti-Atlas et qui ne font pas non plus partie du véritable Maroc.

On ne saurait donner de meilleure définition du Maroc au point de vue de la géographie physique que de l'appeler le versant atlantique de l'Afrique du Nord. Par suite de la disposition générale du relief, des chaînes très élevées l'isolent au Sud et à l'Est ; c'est ce qui fait l'importance politique et économique du couloir qui s'ouvre entre les massifs littoraux et l'Atlas et au débouché duquel se trouvent Fès et Meknès. — Les régions véritablement vivantes du Maroc, les pôles d'attraction, doivent être cherchés dans les régions baignées par les deux mers qui l'encadrent, l'Atlantique et la Méditerranée. — Mais les pays voisins de la Méditerranée sont eux aussi montagneux et de pénétration difficile. L'Atlantique, au contraire, est bordé de plaines étendues et fertiles, du moins jusqu'aux régions où la latitude est trop méridionale et où les influences désertiques prédominent jusqu'au voisinage de la mer.

Les influences climatiques agissent dans le même sens que les conditions du relief pour déterminer au Maroc des différences et même des oppositions tranchées. Sur le bord de la mer, les oscillations de température sont faibles entre l'été et l'hiver, entre le jour et la nuit. La côte est toujours noyée de brouillards ; il y règne une humidité constante ; l'égalité de température s'accompagne d'un état hygrométrique très élevé. Seul, le *chergui*, le vent d'Est, très analogue au sirocco, et qui présente les caractères du föhn, vient de temps en temps détruire cette égalité et faire mon-

ter la température en même temps qu'il abaisse l'état hygrométrique. Le climat dans l'ensemble a quelques-uns des caractères du climat tropical. Mais les influences maritimes ne se font pas sentir très loin ; dès qu'on pénètre dans l'intérieur, les conditions changent du tout au tout ; au climat maritime succède un climat nettement continental. L'éloignement de la mer et l'influence de l'altitude s'additionnent. Les nuits sont froides et froids les hivers. Les saisons sont beaucoup plus tranchées, les températures plus élevées en été, plus basses en hiver. Si l'on excepte les régions immédiatement voisines du littoral, le Maroc répond bien à la définition qu'on en a parfois donnée : c'est un pays froid où le soleil est chaud.

Le régime des pluies est à coup sûr dans l'Afrique du Nord le plus important de tous les phénomènes géographiques. La règle est que les pluies diminuent du Nord au Sud, au fur et à mesure que la part des vents d'ouest diminue et que celle des vents d'Est augmente. Elles diminuent également d'Ouest en Est, à mesure qu'on s'éloigne de l'Atlantique; mais, ici, le relief intervient pour compenser et au delà le déficit. Les versants montagneux où les rebords de plateaux tournés vers le Nord et l'Ouest seront donc marqués par une recrudescence des pluies, tandis que les versants Sud et Est, les plaines intérieures, les régions plus ou moins abritées des influences maritimes seront beaucoup moins bien partagés. — Le Maroc, au point de vue pluviométrique, comprend : 1° une zone très pluvieuse, recevant plus de 80 centimètres de précipitations, comprenant l'angle Nord-Ouest des massifs littoraux et les régions du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas exposées aux vents humides; 2° une zone moyennement pluvieuse, recevant plus de 40 centimètres d'eau, qui comprend la partie septentrionale des plaines du Maroc occidental, les régions de Meknès et de Fès ; 3° une zone peu pluvieuse (plus de 20 centimètres) correspondant à la partie méridionale des plaines du Maroc occidental et à la partie Nord du Maroc oriental ; 4° une zone très peu pluvieuse (moins de 20 centimètres), formant un îlot annulaire dans la région de Marrakech et comprenant toutes les régions sahariennes et steppiennes qui s'étendent au Sud du cap Guir et à l'Est de la Moulouya. — La rosée, la *Miusla*, est un phénomène

essentiel du climat du Maroc occidental ; elle est d'une abondance extrême dans la région voisine de l'Atlantique, où elle modifie d'une manière notable les conditions de la végétation spontanée et des cultures.

Le Maroc a un régime de pluies d'hiver nettement caractérisé : la saison pluvieuse commence en novembre et finit en mars ou avril ; les mois d'été n'ont que des pluies rares et insignifiantes. Les pluies sont en général des averses violentes, qui se répartissent sur quelques mois, mais tombent en quelques jours par mois, en quelques heures par jour. Elles sont très irrégulières et subissent d'une année à l'autre de très notables variations. Dans les montagnes, les précipitations se produisent sous forme de neige ; au-dessus de 2. 000 mètres, la neige se maintient 6 à 8 mois ; en fondant pendant la saison sèche, elle prolonge en quelque sorte la saison humide, alimente les fleuves et les sources, vivifie les pâturages. Cependant les cours d'eau du Maroc, comme ceux d'Algérie et de Tunisie, sont à peu près à sec à la fin de l'été, sauf le Sebou, l'Oum-er-Rbia et la Moulouya. Le Moyen-Atlas est le château d'eau du Maroc, non seulement parce que c'est la région la plus arrosée et la plus enneigée, mais aussi parce qu'il est composé presque entièrement de calcaires fissurés, qui restituent les eaux à la bordure en sources vauclusiennes dont quelques-unes, comme celles du Sebou et de l'Oum-er-Rbia, sont parmi les plus belles du monde. — Ce n'est pas le Sebou, comme on l'a dit parfois, mais l'Oum-er-Rbia, qui est le fleuve le plus considérable du Maroc, tant pour le débit moyen (60 mètres cubes à la seconde) que pour le débit d'étiage (35 mètres cubes).

Les pluies sont le facteur essentiel qui détermine le caractère de la végétation. — Quelques centimètres de pluie de plus ou de moins, et c'est la forêt, la steppe ou le Sahara. — Les noms mêmes de Tell, de steppe et de Sahara sont surtout des désignations botaniques. Les essences principales qui constituent la forêt marocaine sont des chênes, chêne-liège, chêne-vert, chêne-zéen, et des conifères, le cèdre, le pin d'Alep, le thuya, le genévrier. — Le chêne-liège occupe la grande forêt de Mamora. Le cèdre peuple de beaux massifs dans le Moyen-Atlas. De Mogador à Agadir, un arbre spécial au Maroc, l'arganier, qui a l'aspect d'un olivier épi-

neux, forme des peuplements très clairs, soit seul, soit en mélange avec le thuya et le genévrier. Les grandes plaines du Maroc occidental où la culture et le pâturage ont contribué à faire disparaître la végétation forestière sont presque partout entièrement déboisées ; dans les parties incultes, le sol est couvert de plantes bulbeuses, de férules, de graminées et de légumineuses ; le palmier-nain couvre de vastes espaces, remplacé par le jujubier dans les régions plus sèches.

Le Tell passe par une série de transitions et de gradations à la steppe dont la végétation est composée d'espèces coriaces peu nombreuses, aptes à résister à la fois au froid et à la chaleur. Dans le Maroc occidental, la steppe occupe toute la zone intérieure des plaines situées à une certaine distance de la mer et où les pluies de l'Atlantique ne parviennent plus qu'en faible quantité. — Partout où il tombe moins de 20 centimètres de pluie on entre nettement dans les régions sahariennes, qui, au Maroc comme ailleurs, sont presque entièrement dépourvus de végétation en dehors des points ou lignes d'eau qui constituent les oasis.

Ce sont ces divers éléments, le relief, le climat, la végétation, qui font la beauté et la variété des paysages marocains. Si l'on essaie de se rendre compte des principaux traits qui les caractérisent, on voit que leur charme est fait en grande partie du contraste entre les régions cultivées, irriguées ou boisées et les vastes espaces vides et déserts. Marrakech, entourée de sa palmeraie, produit une impression délicieuse lorsqu'on a traversé pour y parvenir de mornes solitudes. Dans le Tell même, ce sont de véritables oasis que les vergers de Taza, de Sefrou, du Zerhoun ; Meknès et Fès s'entourent aussi d'un cadre de verdure au milieu d'un pays dénudé. C'est ensuite, en raison de la disposition du relief, la prodigieuse ampleur des perspectives qui s'étendent fréquemment sur plusieurs centaines de kilomètres. Mais là n'est pas sans doute encore le plus grand élément de beauté des paysages marocains : c'est la splendeur des aurores et des crépuscules, l'éclat des jours et la douceur des nuits ; cette joie de voir la lumière dont parle Homère, joie inconnue aux habitants des pays brumeux du Nord. « On trouve dans l'Afrique du Nord, a dit le colonel Romieux, d'admirables modèles de nu topographique, posant sous une lumière

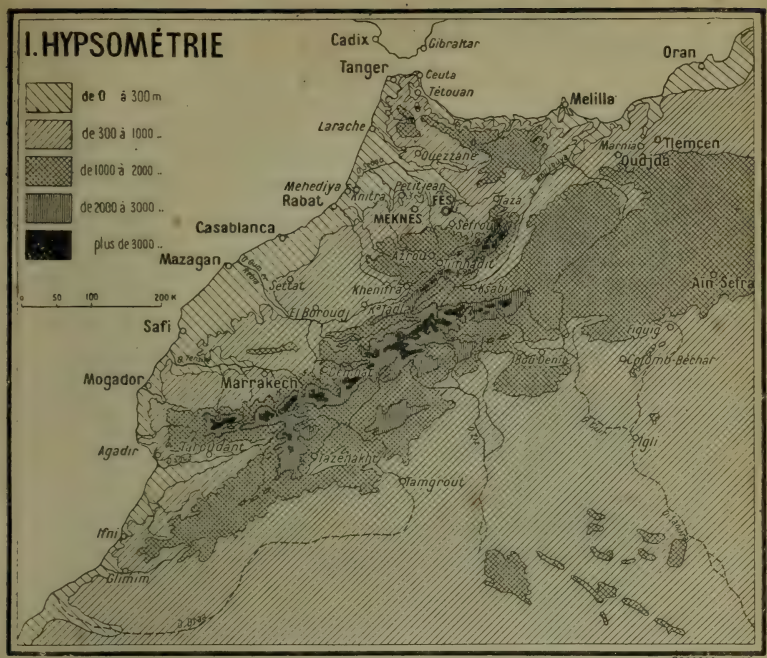
I. HYPSOMÉTRIE
de 0 à 300 m
de 300 à 1000 ..
de 1000 à 2000 ..
de 2000 à 3000 ..
plus de 3000 ..
0 50 100 200 K
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Oran
Melilla
Larache
Ouezzane
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Mehediya
Rabat
Knitra
Petitjean
FÈS
Taza
MEKNÈS
Sefrou
Casablanca
Mazagan
Azrou
Timhadit
Settat
Khenifra
Ksabi
Ain Sefra
El Boroudj
Safi
Figuig
Bou Denib
Colomb-Béchar
Mogador
Marrakech
Demnat
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Igli
Tamgrout
Ifni
Glimim
O. Draa
Georges Huré

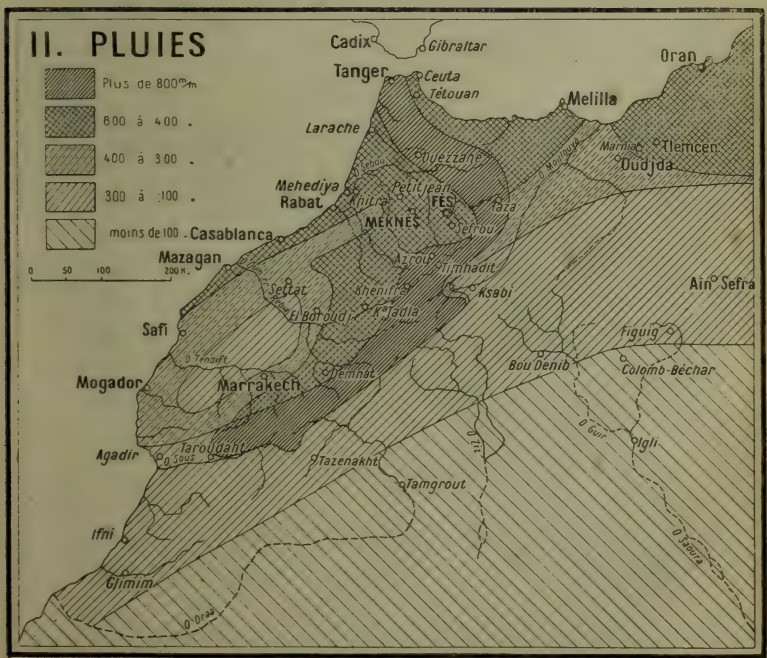
II. PLUIES
Plus de 800 m/m
800 à 400 .
400 à 300 .
300 à 100 .
moins de 100 .
0 50 100 200 K.
Cadix
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Tétouan
Oran
Melilla
Larache
Ouezzane
Marnia
Tlemcen
Oudjda
Mehediya
Rabat
Knitra
Petitjean
FÈS
Taza
MEKNÈS
Sefrou
Casablanca
Mazagan
Azrou
Timhadit
Settat
Khenifra
Ksabi
Ain Sefra
El Boroudj
Safi
Figuig
Bou Denib
Colomb-Béchar
Mogador
Marrakech
Demnat
Agadir
Taroudant
Tazenakht
Igli
Tamgrout
Ifni
Glimim
O. Draa
Georges Huré.

Georges Huré.

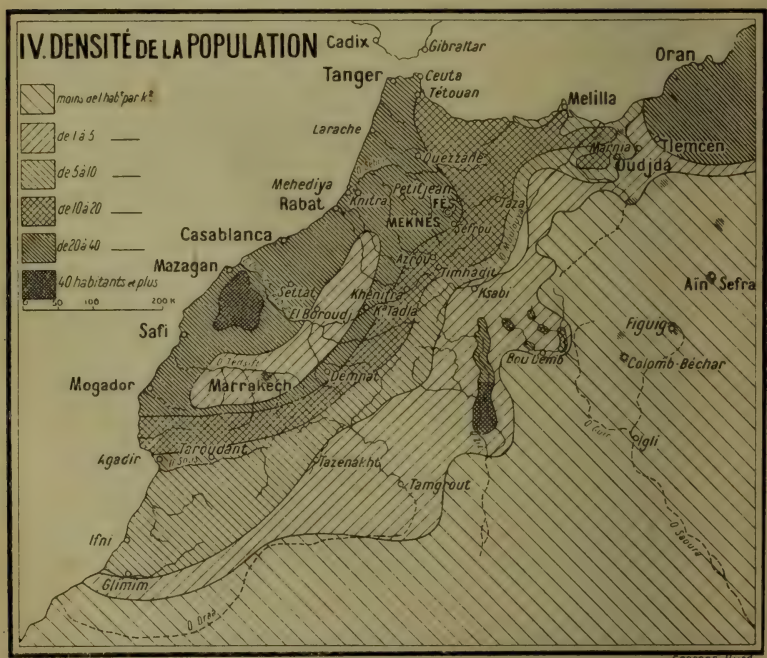

Georges Huré.

merveilleuse. » Le Zerhoun fermant l'horizon de Meknès rappelle les monts albains vus de la Campagne romaine. — Le paysage qui se développe pendant la montée à Meknès rappelle certaines vues de l'Ombrie, par exemple le panorama de Pérouse. Et que dire de l'extraordinaire paysage lunaire qu'on a sous les yeux de la terrasse d'Ito : à l'infini s'étend la plaine nue, bleuâtre, profondément ravinée, avec, çà et là, des cônes éruptifs et des pustules volcaniques. A quelques kilomètres de là, c'est la forêt de cèdres, avec ses eaux courantes, où vivent les truites, ses gazons alpins parsemés de pivoines, surtout ses arbres magnifiques qui, dans cette Afrique du Nord où les belles forêts sont si rares, rappellent les paysages de notre Jura ou de nos Vosges. Mais peut-être vaut-il mieux se contenter d'admirer ces paysages plutôt que de rechercher les éléments dont ils se composent et laisser aux poètes et aux littérateurs, aux Loti, aux Chevrillon, aux Tharaud, aux Le Glay, le soin de les décrire et d'en faire sentir tout le charme.

II

Comment se traduisent au Maroc les rapports entre la terre et l'homme ? C'est ce qu'il reste à indiquer.

Les populations indigènes de l'Afrique du Nord appartiennent à des races très diverses : le type humain qui paraît être le plus fréquent parmi elles est celui d'une des grandes races qui ont peuplé l'Europe, le type méditerranéen ou ibéro-ligure. D'autres ressemblent aux Egyptiens, d'autres aux habitants des Alpes occidentales, d'autres même aux populations du Nord de l'Europe. Ces populations se composent d'éléments divers ; il y a eu des apports africains, méditerranéens, européens, asiatiques. L'Afrique du Nord, vaste carrefour, a reçu depuis les temps les plus anciens des fugitifs et des conquérants de toute provenance ; elle a été un réceptacle ouvert à toutes les races de l'Asie et de l'Europe. Par Gibraltar, par la Sicile, par la Tripolitaine, par le Sahara même elle a reçu des habitants. Ces divers types humains sont aujourd'hui plus ou moins confondus.

Parmi ces types, le type arabe, qui est rare en Algérie et en Tunisie, l'est plus encore au Maroc. C'est que ce pays, — et c'est une première conséquence de sa situation géographique, — a subi, beaucoup moins que l'Algérie et la Tunisie, les influences extérieures venues de l'Est ; il a été moins romanisé, et il a été moins arabisé.

A l'époque de la conquête de l'Algérie, on appelait tous les indigènes les *Arabes* : c'est un mot qu'il convient d'éliminer complètement de notre vocabulaire en ce qui concerne l'Afrique du Nord, car il est aujourd'hui démontré que ce n'est qu'une bien faible minorité parmi eux qui tire son origine des Arabes. — Ce qui avait fait illusion, c'est qu'ils sont en majorité musulmans de religion, et arabes de langue. Si nous écartons ce linceul, ce suaire de l'Islam qui a tout recouvert, nous découvrons le monde indigène dans sa complexité.

Même au point de vue religieux, les indigènes du Maroc ne sont pas tous musulmans. Il y a parmi eux, non seulement dans les villes, mais dans les tribus, un fort groupe d'Israélites. Et quant à ceux qui se disent ou se croient musulmans, ils le sont souvent d'une manière bien superficielle, sachant peu de chose de leur religion, n'en pratiquant guère les prescriptions et conservant un grand nombre de croyances et de rites antérieurs à l'Islam.

Tous les indigènes du Maroc n'ont pas non plus oublié leur langue pour apprendre l'arabe. Les dialectes berbères, qui ne sont apparentés à aucune langue moderne, sauf le copte, se rattachent au groupe linguistique dit chamtique ou proto-sémitique. Ils se sont conservés dans les zones d'isolement, les régions montagneuses et les oasis. C'est une des caractéristiques essentielles du Maroc plus accidenté que l'Algérie, plus à l'écart des grandes voies de communication, que la très forte proportion de Berbérophones qu'il renferme. Les grandes vagues de l'invasion arabe, se heurtant à l'Est et au Sud à la muraille de l'Atlas, se sont répandues dans le Maroc oriental et le Sahara. Les plaines de l'Ouest, au voisinage des villes et de la côte, dans les régions les plus faciles à parcourir et à dominer, ont désappris leurs dialectes. Mais, dédaignés ou redoutés par les maîtres du pays, trois grands groupes se sont maintenus réfractaires à l'arabisation : les Rifains

dans les massifs littoraux, les Beraber dans le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas, les Chleuh dans le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas. Cela équivaut en surface à plus de la moitié du Maroc, au point de vue numérique à plus du tiers de la population.

Il faut se garder d'arabiser et d'islamiser ces indigènes, qui opposent aujourd'hui à nos troupes une si vaillante résistance ; ils redoutent l'étranger plutôt qu'ils ne haïssent le chrétien et peut-être un jour deviendront-ils les plus fermes soutiens de notre domination. Si leur vieille langue et leurs antiques coutumes sont appelées à disparaître, comme c'est probable, que ce soit devant la langue française et le droit français, non devant la langue arabe et le droit coranique.

C'est surtout sur le genre de vie des indigènes et sur leur existence économique que la géographie a marqué son empreinte.

C'est, semble-t-il, une erreur à peu près indéracinable que celle qui consiste à croire que tous les Berbères sont sédentaires et tous les Arabes nomades. Cependant, ce ne sont pas les Arabes qui ont introduit la vie nomade dans l'Afrique du Nord et l'on rencontre au Maroc beaucoup de Berbères nomades, puisqu'ils habitent des régions qui ne comportent que peu ou pas de culture et qu'on ne saurait utiliser que par l'élevage transhumant. En été, quand la neige a fondu et que l'herbe a poussé dans la montagne, ils remontent de proche en proche ; en hiver, ils redescendent, les uns vers le Sahara, les autres vers les plaines de l'Ouest, d'autres encore vers les steppes du Maroc oriental. — C'est une sorte de mouvement d'accordéon qui les resserre en été, les écarte en hiver. Un autre mouvement, celui-ci plus lent et moins facile à apprécier que les oscillations saisonnières, pousse peu à peu les populations du Sud à remonter vers le Nord et à descendre de la montagne vers les plaines où la vie est plus facile.

Aux nomades pasteurs, habitants des tentes, s'opposent les agriculteurs sédentaires, qui habitent des maisons, des noualas ou des gourbis. — Mais il y a bien des degrés dans la fixation au sol. — La culture des céréales n'amène pas d'ordinaire la sédentarisation complète ; tout en menant la vie pastorale, l'indigène peut avoir des cultures qu'il ne visite que deux fois l'an, pour les semailles et pour la moisson ; c'est une culture semi-pastorale.

D'ailleurs, les deux formes d'exploitation ne sont pas complètement séparées : pas d'agriculteur qui n'élève quelque bétail, pas de pasteur qui n'ait quelque parcelle de terre arable. Ils sont tous plus ou moins nomades, plus ou moins sédentaires. Beaucoup habitent alternativement la tente et la maison.

Il en est tout autrement de la culture des arbres à fruits. Médiocre cultivateur de céréales, médiocre éleveur, l'indigène a créé de magnifiques plantations d'oliviers, de belles orangeries, enfin les palmeraies des oasis. Il apporte un soin méticuleux à l'entretien des vergers et des jardins. C'est que les cultures fruitières sont, dans l'Afrique du Nord, moins aléatoires que les autres, surtout lorsqu'on dispose de l'eau d'irrigation qui rend la récolte indépendante des caprices du climat. Mais, l'arbre poussant lentement, les vergers exigent la sécurité. — Aussi ne les rencontre-t-on pas dans les plaines, trop sujettes aux invasions et aux pillages. — Ils sont confinés autour des villes et dans les régions montagneuses. Les cultivateurs de vergers sont groupés en villages, comme au Zerhoun : ces villages sont parfois fortifiés comme les Ksours du Sud, ceux de Figuig par exemple : il n'y a guère chez eux d'habitations isolées dans la campagne.

Il y a donc trois formes de vie rurale : l'élevage transhumant, la culture des céréales, la culture des vergers, auxquelles correspondent trois formes d'habitations : la tente, la nouala (ou le gourbi), la maison.

Le droit de propriété lui-même n'a pas un caractère identique suivant qu'il s'applique à des jardins plantés d'oliviers et de figuiers, représentant l'effort de nombreuses générations de paysans, ou à des plaines où les céréales sont cultivées d'une manière intensive et intermittente, ou enfin à des terres de pâture et de parcours ou les troupeaux ne font que passer.

Au Maroc, comme ailleurs, mais plus qu'ailleurs, il y a une opposition tranchée entre les campagnards et les citadins. Les campapagnards ont horreur des villes, qu'ils regardent comme des tombeaux et où leur manquent les libres espaces auxquels ils sont habitués. — L'ahurissement du Berbère dans une ville comme Fès est le sujet de bien des récits et contes marocains. Si on se moque de cet être grossier, on le redoute aussi, car, lorsque l'occasion s'en

présente, il se précipite sur toutes ces richesses entassées pour les piller. D'autres indigènes, au contraire, ont un goût très vif pour la vie urbaine ; villes phéniciennes, villes romaines, villes musulmanes se sont succédé au Maroc, presque toujours à peu près aux mêmes emplacements. Les unes sont au bord de la mer, souvent sur un estuaire fluvial, comme Larache, Rabat, Azemmour. D'autres sont situées dans l'intérieur, en des points que la géographie indique comme des nœuds de communication et où certains avantages naturels, l'abondance de l'eau notamment, justifient la présence d'une agglomération importante : telles sont Fès et Meknès, les capitales du Nord, Marrakech, la capitale du Sud, déjà saharienne, grand marché des échanges entre la plaine et la montagne.

Les éléments de la population des villes ne diffèrent pas beaucoup de ceux de la population des campagnes ; un mélange d'Arabes et de Berbères forme le fond de la population. Cependant, les Maures andalous, plus affinés, plus policés que les Africains, et les Israélites, eux aussi pour une bonne part revenus d'Espagne, ont certainement beaucoup contribué à donner à ces villes leur caractère particulier ; les uns et les autres ont un sens très vif du commerce.

La densité de la population du Maroc est très faible. — Elle est en rapport étroit avec le genre de vie des indigènes, puisque, suivant qu'ils sont nomades ou sédentaires, cultivateurs de céréales ou cultivateurs de vergers, ils ont besoin de surfaces plus ou moins étendues. — Si, comme il est vraisemblable, la population ne dépasse pas 4 millions à 4 millions et demi d'habitants pour la zone du protectorat français et 500.000 pour la zone d'influence espagnole, cette population est en nombre bien inférieur à celui que le pays pourrait nourrir. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : les épidémies, les guerres des tribus entre elles et avec le Makhzen, et d'une manière plus générale l'état politique et social du pays avant le protectorat français, expliquent suffisamment, avec la faible étendue des espaces cultivés, le petit nombre des hommes. Un personnage marocain, visitant la France et interrogé sur ses impressions, déclarait que notre pays lui avait paru d'un bout à l'autre un immense jardin ; le mot est très significatif et point

hyperbolique : la France, partout cultivée, doit sembler un vaste jardin aux habitants de l'Afrique du Nord, où les parties mises en culture ne sont que des lignes sans épaisseur ou des points sans étendue. La vieille comparaison de la peau de panthère, toute jaune, avec quelques taches sombres qui sont les cultures, s'applique non seulement au Sahara, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, au Maghreb tout entier.

III

D'éminents spécialistes décriront, dans les chapitres qui vont suivre, l'œuvre magnifique accomplie au Maroc depuis dix ans par le Maréchal Lyautey et ses collaborateurs, œuvre qui demeurera pour la France un impérissable titre de gloire.

La première tâche qui s'imposait à nous était de pacifier l'empire chérifien. « On ne colonise qu'avec la sécurité, disait Bugeaud, et la sécurité ne s'obtient que par la paix. »

Le Makhzen s'était contenté de soumettre les tribus des plaines, les régions de Fès et de Marrakech. Les tribus montagnardes étaient demeurées indépendantes. Entre les deux, certains groupements passaient, suivant les variations de la puissance chérifienne, de l'état de soumission à l'état de rébellion et réciproquement. Comme le commandaient les conditions géographiques, nous avons d'abord soumis les plaines fertiles, l'ancien pays makhzen. Puis la zone des plaines a été protégée contre les incursions des montagnards par une série de marches-frontières. — Nous avons ensuite, malgré les difficultés provenant de ce que les régions du Nord constituant la zone espagnole échappent à notre action, opéré la jonction avec l'Algérie par le couloir de Taza. Enfin, pendant que nous agissions dans le Haut-Atlas par l'intermédiaire des grands caïds du Sud, nous faisions sentir directement notre action dans le Moyen Atlas, qui est le nœud de la pacification marocaine comme il est le nœud orographique du pays. On a parfois prétendu qu'au Maroc il suffisait de tenir les plaines, mais l'expérience démontre qu'il n'en est pas ainsi, et que, selon le mot de

Bugeaud, il faut être maître partout sous peine de n'être en sécurité nulle part.

L'œuvre politique du Maréchal Lyautey se confond avec son œuvre militaire : elle ne peut ni ne doit en être distinguée. Pour l'apprécier à son juste mérite, il ne suffit pas de considérer sur la carte l'étendue des territoires pacifiés, dans un laps de temps très court et dans des conditions très difficiles. Il faut surtout s'attacher aux procédés et aux méthodes par lesquelles cette pacification a été obtenue et dont le principe essentiel réside dans la combinaison constante de la politique et de la force. C'est grâce à l'application de ce principe que les soumissions ont été effectives et durables. L'action politique se présente sous des aspects divers suivant les populations sur lesquelles elle s'exerce. Tous les organismes indigènes, le sultan, le Makhzen, les grands caïds du Sud, les djemâas berbères ont été restaurés et revivifiés. On s'est efforcé de donner aux indigènes non pas un pouvoir de façade, mais une part effective dans la gestion de leurs propres affaires. Selon la définition qu'en a donnée le Maréchal Lyautey, « le protectorat apparaît ainsi comme une réalité durable : la pénétration économique et morale d'un peuple non par l'asservissement à notre force, mais par une association étroite, dans laquelle nous l'administrons dans la paix, par ses propres organes de gouvernement suivant ses coutumes et ses libertés à lui ».

Ce n'est pas seulement l'insécurité et l'anarchie administrative qui stérilisaient le Maroc à l'époque où la France en a assumé le protectorat ; c'était aussi l'absence complète d'outillage économique : point de ports, points de routes, point de ponts, point de voies ferrées. Il fallait donner au Maroc les artères qui lui manquent pour y faire circuler la vie. Nous avons créé tout cela, malgré des difficultés sans nombre, en pleine guerre européenne.

Force a été d'improviser, de parer au plus pressé. L'automobile, circulant sur des pistes à peine frayées, a été un des plus précieux instruments de la pénétration du Maroc. Puis les petits chemins de fer militaires à voie de 0 m. 60, les seuls qu'il nous fût permis de construire tant qu'a subsisté l'hypothèque allemande, ont également rendu d'éminents services, malgré leur débit insuffisant. Mais il est clair que, seuls, les chemins de fer à

voie large, dont la construction est poussée avec une très grande activité, permettront véritablement la mise en valeur du pays. Les grands travaux destinés à faire de Casablanca la magnifique porte d'entrée du Maroc n'ont jamais été interrompus et ont été menés avec toute la rapidité que comportaient les circonstances.

Des villes européennes s'élèvent, où les plus récentes méthodes de l'urbanisme sont appliquées. Elles sont juxtaposées aux villes indigènes, mais non confondues avec elles, solution avantageuse au triple point de vue de la sécurité, de l'hygiène et de l'esthétique. La croissance de Casablanca, qui déjà égale Oran, est une réussite sans exemple dans l'histoire de la colonisation française.

Les nouveaux venus se plaignent de l'insuffisance des moyens de communication, de l'embouteillage des ports, du faible débit des chemins de fer : c'est que, comme l'a dit le Maréchal Lyautey, les locataires entraient par la fenêtre pendant qu'il construisait et aménageait la maison. Ceux qui ont connu l'ancien Maroc et qui ont pu constater avec quelle rapidité et dans quelles circonstances il a évolué sont au contraire remplis d'admiration.

Parmi les principaux éléments du trafic, il faudra escompter les richesses du sous-sol. Les immenses gisements de phosphate de chaux d'une teneur élevée qui ont été découverts au Maroc sont pour ce pays une fortune inespérée; la France, qui, avec les gisements de l'Algérie et de la Tunisie, venait au second rang sur le marché mondial pour la production des phosphates, immédiatement après les États-Unis, prendra incontestablement le premier rang à l'époque très prochaine où les gisements marocains seront en pleine exploitation. Et si les minerais proprement dits n'ont pas encore livré aux prospecteurs les richesses sur lesquelles ils avaient compté, l'inventaire est à peine commencé et rien ne prouve que l'avenir ne réserve pas des surprises à cet égard.

Néanmoins, c'est l'agriculture et l'élevage qui constituent toujours les grandes ressources du Maroc, les solides fondements de sa prospérité et c'est à les développer qu'il faut par-dessus tout s'attacher. Le programme de la mise en valeur agricole consistera à tirer meilleur parti des surfaces cultivées, à accroître l'étendue de ces surfaces, enfin à introduire des cultures nouvelles. L'utilisation des fleuves et des torrents pour l'hydraulique agricole ne

peut manquer de s'imposer aussi dans un Maroc parvenu à son plein développement. Enfin l'élevage est susceptible d'améliorations qui augmenteront rapidement la valeur et l'importance du cheptel.

Les indigènes et les Européens devront collaborer à cette mise en valeur agricole. Il n'est pas douteux que le maintien de la plus grande partie de sol entre les mains des indigènes est un de nos devoirs les plus essentiels au Maroc. Mais, d'autre part, sans léser les indigènes, en leur conservant même des terres pour un chiffre de population double ou triple du chiffre actuel, on peut, si on le veut bien, trouver des terres pour les colons français et des colons français pour ces terres. La colonisation agricole française est indispensable pour entraîner les Marocains au travail, pour leur donner le bon exemple au point de vue cultural, pour nous enraciner au sol.

La colonisation ne pouvait être abordée qu'après la pacification et l'outillage. Mais elle est le couronnement de l'édifice. Le côté économique de notre œuvre africaine n'est pas le seul à envisager. Si les Français demeuraient confinés dans les villes, la moindre tempête les aurait bientôt balayés. Un pays finit toujours par appartenir à celui qui y cultive le sol. Or, nous voulons, nous pouvons et nous devons faire de l'Afrique du Nord une terre marquée de notre empreinte, où se perpétueront notre langue et notre civilisation.

AUGUSTIN BERNARD
Professeur à la Sorbonne

CHAPITRE III

LA RELIGION

L'Islam est la religion du Maroc. Tout le monde sait que le dogme en est simple et facilement accessible aux esprits frustes et primitifs : c'est la croyance en l'existence et en la toute puissance d'un Dieu unique et dans la mission du prophète Mohammed, qui servit d'intermédiaire entre lui et les hommes. Un coup d'œil furtif, jeté en passant par la porte perpétuellement ouverte de ces élégantes mosquées de Fez ou de Rabat, dont une convention respectée interdit l'accès aux infidèles que nous sommes, nous en apprendra beaucoup plus que tous les livres sur la grandeur de cette religion et sur l'étrange séduction qu'elle exerce sur les âmes. Jonchant çà et là le sol couvert de nattes fraîches, on entrevoit quelques personnages prosternés et psalmodiant ; d'autres nattes, relevées de dessins géométriques en rouge ou en noir, habillent à tiers de hauteur environ la nudité de murailles impeccablement blanches ; entre les ogives mauresques qui joignent les colonnes, on découvre çà et là quelques belles lampes qui pendent de la voûte au bout de longues chaînes de cuivre,

immobiles, dans une atmosphère de recueillement et de sainteté. Tout cela constitue la perspective à la fois nue, austère, profonde, appropriée à la majesté de ce Dieu unique et tout-puissant, qui ne demande pas aux hommes d'autre sacrifice que l'affirmation obstinée d'une foi sans réserves dans son unité et dans sa toute-puissance.

La prière est le rite essentiel d'un pareil culte : une prière qui ne ressemble en rien aux requêtes intéressées dont nous fatiguons le ciel ou aux effusions enthousiastes qui nous emportent jusqu'à Dieu sur les ailes de l'amour. C'est la récitation imposée, à cinq reprises et à cinq heures différentes de la journée, de formules rituelles dans lesquelles le nom de Dieu et tous les attributs inséparables de sa souveraine perfection sont répétés d'une façon tenace, obsédante, comme si le malentendu qui le sépara jadis de ces Arabes idolâtres ramenés à son empire par l'autorité du prophète Mohammed n'était jamais tout à fait dissipé. Formules tranchantes dans leur sobriété, destinées à marquer nettement le fossé profond qui sépare l'Islam des religions sœurs : le Judaïsme et le Christianisme, et qui sont autant des déclarations de guerre que des professions de foi, formules adaptées à l'imagination et à l'intelligence d'un peuple plus géomètre que poète, quoi qu'on en puisse penser, et qui flattent en secret son âme demeurée violente et guerrière.

L'obligation de ces prières rituelles, l'abstinence de la chair de porc et des liqueurs fermentées, la stricte observance du jeûne du Ramadan, c'est à ces pratiques que ceux d'entre nous qui sont mal renseignés sur la religion musulmane ont coutume de ramener tout l'Islam, alors qu'elles n'en constituent que les rites essentiels. Le jeûne du Ramadan surtout nous étonne. Observé dans notre Maroc plus rigoureusement encore que dans les autres contrées musulmanes depuis plus longtemps corrompues par notre contact, rendu extrêmement pénible pour les gens de métier, les années pendant lesquelles il tombe aux époques de chaleur, il vide de toute activité, durant les heures de lumière, ces cités maghrébines en temps ordinaire si actives, si fourmillantes, si bruyantes d'un incessant va-et-vient de passants délurés. Défense de manger et de boire, d'approcher une femme ou de respirer une

fleur de la prime aube jusqu'au coup de canon qui marquera la fin du jeûne, au moment précis où un fil blanc ne saurait être discerné d'un fil noir. Aussi les marchands somnolent-ils au fond de leurs boutiques, le regard vide et le ventre creux, sachant bien que l'allègre clarine de cuivre des porteurs d'eau ne viendra pas les réveiller de leur torpeur. On voit les bourgeois aisés glisser le long des murs des ruelles, le couffin pendant mollement au bout de leur bras débilité, en quête des provisions pour la nuit. Sur le port, les portefaix abandonnent fréquemment leur travail pour de longues pauses harassées à l'ombre des caisses ou des sacs. Il vous arrive de croiser au coin des rues des gens agités, aux yeux inquiets et aux mains énervées : ce sont les fumeurs de kif tourmentés jusqu'à l'exaspération par le besoin de leur pipette de terre cuite. Mais, au coup de canon libérateur, les portefaix altérés courront à la fontaine la plus proche pour y boire à longues gorgées ; les raffinés allumeront délicatement la cigarette posée à l'avance auprès d'eux ; les affamés se plongeront jusqu'aux oreilles dans un bol de ce savoureux coulis de légumes variés qu'est la « harira », ou soupe marocaine, et toute la nuit, du haut des minarets et des terrasses, les trompettes sacrées déchireront l'air de leurs plaintes pour appeler les fidèles aux prières ; ce seront, dans les quartiers indigènes, des voix, des chants, des appels, des portes martelées à grands coups de leurs massifs heurtoirs. Et qu'on n'aille point s'y tromper. L'ombre ira apporter au jeûne quelque relâche et déchaîner un semblant d'allégresse, la nécessité, en dépit des fatigues de la journée, de rester éveillé la majeure part de la nuit pour réparer ses forces et pour se rendre aux prières, fait du Ramadan une rude épreuve à laquelle bien peu d'entre nous accepteraient de se soumettre.

Bien que les Marocains observent en général à la lettre les préceptes essentiels de leur religion, et malgré le titre qu'ils revendiquent de suprêmes défenseurs de la foi, leur croyance semble beaucoup moins rigoureuse que celle des autres populations musulmanes. Il y a, certes, au Maroc, d'irréprochables musulmans. Comment pourrait-il en être autrement, d'ailleurs, dans un pays qui abrite, au milieu des soûqs de Fez, son ancienne capitale la mosquée vénérée et l'université renommée de Karouyine, à jamais illustre dans tout l'Islam, et comment soupçonner ces

descendants des vieilles familles andalouses ou tlemceniennes, si fières de leur noblesse de race et de leur orthodoxie, d'ignorer la science complexe et délicate des « hadits », ces subtils commentaires du Qôran, ces raffinements exquis des théologiens sur l'esprit du Livre ? Comment savoir mauvais gré à des docteurs très experts d'avoir transformé une religion simple et sûre en un rituel effroyablement compliqué, dans lequel le scrupule religieux intervient pour régler la moindre attitude et le moindre geste ? Il y a bien un peu de pharisaïsme chez ces grands dévots qu'on voit se rendre aux mosquées leur tapis de prière sous le bras, et un vif désir d'être vus, d'en imposer *à la menue gent* par leur piété, et de faire étalage au besoin de leurs connaissances à propos d'un cas de conscience aussi poignant que celui de savoir si celui qui mâche un brin de laine durant un jour de Ramadan et qui avale sa salive commet ou non un péché. De pareilles préoccupations ne vont pas sans quelque péril. La lettre finit par tuer l'esprit ; a glose se substitue au texte saint. Si l'on se laisse glisser sur la pente, on finira par boire du champagne d'abord, puis du vin non mousseux, en cachette et entre amis, pour ne point soulever de scandale, et pourvu qu'avant de boire, secouant avec mépris la goutte qui perle au bout du doigt trempé préalablement dans le verre, on ait soin de prononcer la formule du Qôran : « Qu'une goutte seulement de cette liqueur soit maudite ! » Qui ne voit que cette précaution suffit à absoudre le reste du breuvage. Ainsi don Gorenflot baptisait carpes les chapons.

Mais ce sont là des exceptions ; la grosse masse de la population reste honnêtement attachée à sa religion et à ses rites. Repliée sur l'Islam il y a trois siècles environ, lorsqu'elle voyait dans sa foi la sauvegarde la plus sûre contre les ambitions et les convoitises européennes déjà menaçantes, elle a bien pu passer depuis lors pour fanatique, alors qu'elle n'était que xénophobe, par amour de l'indépendance. Les incidents qui marquèrent à Fez l'établissement de notre protectorat doivent être beaucoup plus interprétés comme un sursaut du vieil esprit national que comme une explosion de haine religieuse contre les nazaréens. En général le Marocain, d'esprit ouvert et alerte, prompt à s'adapter et à s'assimiler, ne saurait être suspecté d'une répulsion fanatique pour

les mœurs et pour la civilisation d'Occident. Il en adopte tout ce qu'il en peut adopter, et s'en accommode fort bien, pleinement rassuré d'ailleurs par le respect que nous manifestons sans arrière-pensée pour des coutumes qui lui sont chères. En effet, un gouvernement qui met une coquetterie fine et séduisante au nombre de ses plus sûrs moyens d'action a su transformer ici en chaude sympathie cet esprit de tolérance dont la France a toujours fait preuve à l'endroit des nations soumises ou protégées.

Mais, si elle est fidèle aux prescriptions essentielles du culte, la masse populaire est très attachée aussi à ces confréries religieuses, associations dont les membres, fort nombreux et répandus sur tous les points du monde musulman, se réclament de quelque saint patron, de quelque « pôle ineffable », comme on dit dans la langue mystique de l'Islam. Les pratiques particulières à ces confréries comportent des prières surérogatoires composées selon la formule du marabout vénéré et adressées à Dieu en son nom, et dans la commémoration par des repas rituels ou par des processions tumultueuses, accompagnées de danses, de certains faits marquants de la vie du fondateur de la secte. Parmi ces sectes diverses, la plus importante et la plus connue des Européens qui ont fréquenté même passagèrement l'Afrique du Nord est celle des Aïssaoua, émules de Si Aïssa, dont l'on peut voir les adeptes, à l'époque de la grande fête du saint, dévorer un mouton cru tout entier, chair, laine et cuir, et, en proie à une sorte d'excitation mystique, avaler les objets les plus hétéroclites, tels que des feuilles de cactus, des aiguilles et du verre pilé. Fort nombreux au Maroc, les Aïssaoua se rassemblent tous les ans au mois de novembre à Meknès, leur ville sainte, et s'y livrent durant plusieurs jours aux cérémonies singulières de leur culte. Ils attirent du reste autour d'eux plus de curieux encore que de dévots, car les musulmans de bonne souche n'approuvent pas entièrement de tels excès. De même les « Hamatcha » qui s'ensanglantent la peau du crâne à grands coups de hache et qui se laissent retomber sur la tête de lourdes jarres remplies d'eau, soulèvent l'admiration du populaire qui danse autour d'eux au son de leur musique particulière ; les femmes les acclament du haut des terrasses de « you, you », stridents ; on jette aux plus zélés et aux plus sanglants des

paquets de bougies et de menues aumônes, mais les gens de sens rassis affectent de se tenir à l'écart de pareils déchaînements. Ces fêtes amenaient, il n'y a pas bien longtemps encore, comme un renouveau de fanatisme vite évanoui. Elles se déroulent aujourd'hui, aussi libres, aussi vibrantes, aussi colorées qu'autrefois dans l'ordre le plus complet. La violence et la sauvagerie qu'elles ont conservées au Maroc en font pour les Européens d'attirants et d'émouvants spectacles.

Si tous les Marocains des villes n'appartiennent pas nécessairement à des confréries, ils n'en ont pas moins suivi, contrairement au dogme exclusif et rigide de leur religion, la pente naturelle de l'esprit humain qui, trouvant Dieu trop haut et trop loin, éprouve le besoin de recourir à l'entremise d'intercesseurs avec lesquels il se sent plus en familiarité et plus en confiance. L'Islam ne reconnaît pas de saints, et pourtant les saints abondent au Maroc. Ce sont des personnages jadis illustres, qui fondèrent des villes et convertirent le pays à la religion vraie, comme Moulay Idriss de Fez, auquel les Fâsis s'adressent au moins autant qu'à Allah ; ce sont aussi des personnages de moindre importance, célèbres déjà de leur vivant par leurs vertus, par leurs macérations ou par des prodiges accomplis. Tous ces marabouts sont détenteurs de la « baraka », bénédiction bienfaisante de Dieu qu'on s'attire en prononçant leur nom, en touchant les vêtements de leurs descendants, en baisant les murs de la qoûbba ou chapelle qui abrite leurs reliques. Tous remontent au Prophète lui-même par une généalogie souvent fantaisiste. Leurs noms innombrables : Si Abd'el Qader ben D'jilali, Sidi ben Achour, Si el Ghali ben el Ghazi, Sidi Khoïs en Naciri, Sidi Ali Amhroud, et tant d'autres, sont dans la bouche de tous les mendiants qui implorent « l'aumône », ce devoir imprescriptible de la religion musulmane, aussi bien au nom d'Allah qu'en leurs noms, et savent discerner, d'après l'origine des passants, sous les auspices de qui il convient d'émouvoir la compassion pour avoir chance d'être comblé. Il y a aussi de petits saints de quartier, tels que Sidi Fatah à Rabat ; il y a aussi des saintes qui marient les filles. Ainsi que nos saints, les marabouts de l'Islam ont leurs spécialités. Sidi Machô, dont la qoûbba perche à mi-hauteur d'un des escarpements ravinés qui

dominent un des méandres du Bou-Regreg, sanctifie par sa présence et par sa baraka une petite source dont l'eau passe pour guérir de la rage ; Sidi ben Achour de Salé prend soin des fous. Ainsi qu'il est naturel, les femmes témoignent d'une singulière prédilection pour ces divers intercesseurs. Ce sont elles qu'on voit le plus souvent aux portes ou à la grille de la qoûbba, baisant dévotement les parois sacrées, ou touchant de la main, d'un geste suppliant, la pierre tombale du marabout. Mais les vrais croyants, les musulmans éclairés voient d'un assez mauvais œil tous ces humbles petits cultes si persistants et si vivaces qui rompent l'unité austère et majestueuse de l'Islam. Ils y voient sans doute, et ils n'ont pas tout à fait tort, comme une revanche de la population autochtone, en partie soumise, mais jamais complètement vaincue ni résignée, de ces Berbères de profession de foi musulmane, mais restés fidèles aux plus lointaines et aux plus obscures traditions religieuses de l'humanité.

Car, si tout ce que nous venons de dire s'applique aux Arabes habitant les villes, il convient de faire les plus grandes réserves lorsqu'il s'agit des populations de race berbère habitant la campagne ou les régions encore insoumises du Moyen et du Haut Atlas. Or, ces Berbères, qui constituent la race propre du Maghreb et qui semblent beaucoup plus nombreux que l'élément arabe ne sont musulmans que de nom. Evidemment, l'Islam leur fut imposé jadis par leurs envahisseurs et exerça comme il exerce encore sur eux un souverain prestige. C'est la religion des citadins, des hommes distingués, des savants, de ceux auxquels ce peuple naïf et orgueilleux reconnaît sinon une valeur, du moins une culture supérieure et qu'il juge capables d'accomplir des prodiges par la connaissance et par la vertu de formules sacrées. Mais le Berbère, resté rude et primitif, malgré ses incontestables qualités d'intelligence et d'énergie, ne s'est pas encore élevé au concept de religion. Il en est resté à la magie. Pour tous, les prières ne sont guère que des charmes qui mettent à notre service les esprits bienfaisants et enchaînent ou déchaînent à volonté les forces du mal. Sans doute, il n'y renoncerait pas volontiers, car d'adroits thaumaturges ont, en vertu de ces charmes, accompli des miracles dont la tradition se perpétue et qu'il est difficile de mettre en

doute, mais s'il a adopté l'Islam, il n'a pas le moins du monde renoncé à de très antiques croyances qui remontent aux origines mêmes de l'humanité, non plus qu'à des rites hérités de ses conquérants d'autrefois, et dont il conserve tenacement un souvenir dénaturé, plus ou moins bien accommodé à l'Islam pour les besoins de la cause, mais sous lequel le caractère particulier du rite animiste ou païen se laisse aisément deviner. Le pays berbère est, par excellence, le pays du marabout, de l'homme qui fit, durant sa vie, figure de saint et de héros, qui sut convaincre de la vérité de sa mission divine par des guérisons extraordinaires ou par des prestiges plus grossiers, en qui s'incarna, en même temps que l'esprit religieux, cet esprit d'indépendance farouche et de révolte contre l'oppresseur qui caractérisera toujours les « Imaziren » ou hommes libres. C'est le culte du héros, de l'homme d'exception, culte aussi ancien, sans doute, que l'humanité même, et que l'Islam n'a fait que recouvrir pour la forme d'une mince et fragile façade. Et puis, il y a les sources sacrées dans lesquelles on jette en offrande des pièces de monnaie et des bijoux, les arbres sacrés auxquels on suspend des bandelettes, les tas de cailloux élevés à l'endroit où eut lieu un accident ou un meurtre et auxquels chaque voyageur ne manque pas d'ajouter pieusement sa pierre ; il y a les feux de joie qu'on franchit en sautant pour se purifier et pour ramener la fécondité sur les champs, et de très vieilles fêtes incohérentes et compliquées qu'on célèbre en chantant de vieux mots devenus inintelligibles, dans lesquels l'un de nos berbérisants les plus qualifiés n'a pas eu trop de difficultés à retrouver des mots latins à peine modifiés. Les recherches de l'avenir nous apprendront sans doute beaucoup sur le caractère étrange et disparate de cette religion berbère que nous ne faisons encore que soupçonner. Quoi qu'il en soit, il n'est pas vain de prétendre qu'au Maroc, où ils sont plus nombreux qu'en aucune autre terre musulmane, l'esprit superstitieux et foncièrement païen des Berbères a fini par pénétrer l'Islam et par lui donner une couleur spéciale.

L'Islam orthodoxe reconnaît de bons et de mauvais génies, « djenouns » bienfaisants ou malfaisants, serviteurs d'Allah ou suppôts d'Eblis le Lapidi, mais le Qôran interdit à l'homme de se les concilier ou de les faire servir à ses fins par des procédés

magiques. Or, malgré la défense explicite et formelle du prophète, les rites de magie noire ou blanche sont fort en honneur de nos jours encore au Maroc et semblent l'avoir été de tout temps, car si l'on parcourt les *Mille et une Nuits,* on s'aperçoit que les principaux rôles d'enchanteurs, ceux qui découvrent des trésors enfouis ou font, d'un coup de baguette, s'évanouir les plus hautes montagnes, sont toujours réservés à des maghrébins. Les rites magiques interviennent d'ailleurs, à l'insu même de ceux qui les pratiquent, et sous la forme d'habitudes reçues ou de convenances, dans la vie de tous les jours, et principalement lors de la naissance ou de la mort ; ils sont rigoureusement observés dans la grande majorité des familles marocaines. On en trouvera le détail et la signification dans les ouvrages de Doutté et du regretté Dr Mauchamp. Mais outre ces pratiques, devenues aussi familières que les pratiques religieuses les plus courantes, il n'est guère de femme marocaine qui ne croie à la vertu des philtres d'amour pour conquérir un dédaigneux ou ramener un volage. Les curieux trouveront dans l'ouvrage du Dr Mauchamp des recettes variées de ces breuvages qu'on peut bien qualifier de hideux, qui font plus honneur à la délirante et malpropre imagination de l'homme qu'à sa délicatesse, dans lesquels entrent pour une grande part les os broyés des morts, le venin du crapaud, le sang de la huppe et d'autres ingrédients plus infâmes encore. Ce sont les préjugés inhérents aux analogies sur lesquelles est fondée la magie sympathique qui décident de pareils choix. On n'ignore pas aussi au Maroc l'art redoutable des envoûtements, et l'on y manifeste dans toutes les classes de la société un goût fort vif pour les prédictions et les sortilèges. Je n'ignore pas que la plupart des religions ont été plus ou moins contaminées de superstitions et de sorcellerie, mais les anciens tenaient déjà pour très expertes magiciennes les populations autochtones de l'Afrique du Nord. L'attachement de la population berbère à ces coutumes et l'influence exercée par elle sur l'envahisseur ne sauraient faire aucun doute.

« L'Afrique, dit quelque part Rabelais, a toujours produit des monstres. » Spectacle bien singulier en tous cas que celui que nous présente cet Islam si net, si nu, si pur, avec son dogme de l'unité et de la toute-puissance de Dieu et tout ce panthéisme

ingénu dont il est mélangé : toutes ces petites idolâtries, toutes ces superstitions, toutes ces survivances de vieux rites et de très anciennes religions qui vivent à son ombre. Il en a été de l'Islam comme du christianisme chez nous, qui a dû s'accommoder tant bien que mal des vieilles divinités locales. Faute de venir à bout des rebelles, on les incorpore, bon gré mal gré. C'est ce qu'a fait l'Islam. Beaucoup de ses marabouts ne sont pas plus orthodoxes que nos saints bretons. Sans doute, on discernera un jour et l'on caractérisera, on évaluera les tendances profondes avec lesquelles il a dû composer, mais la besogne des chercheurs sera longue et rude, car le pays berbère est vaste et encore à peine exploré. Et puis, au Sud du Maroc, il y a l'Afrique immense et brûlante, cette Tombouctou ignorée encore, il y a à peine quelques années, avec laquelle les Marocains ont eu de tout temps des rapports et d'où leur vint même l'une des invasions qui régénéra et galvanisa pour un temps leur pays. C'est plus de raisons qu'il n'en faut pour ne pas s'étonner si, malgré la vigueur et la simplicité de l'Islam, la religion du Maghreb demeure encore en grande partie mystérieuse.

REMY BEAURIEUX

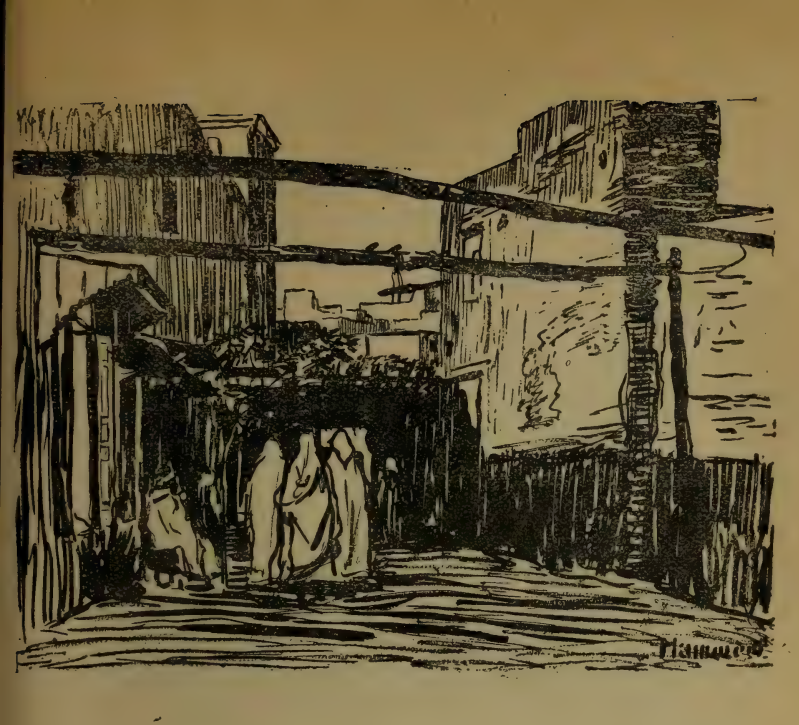

CHAPITRE IV

LES VILLES DU MAROC

MARRAKECH

La Mamounya.

En ces pays du soleil et de l'Islam, de véhéments contrastes surexcitent à tout moment notre faculté de sentir. Durs éblouissements de la lumière, et molles profondeurs de l'ombre qui se colore, fumeuse en ses retraites ; misère d'un mur aveugle de maison et luxe secret du décor intérieur ; simplicité des âmes, et leurs raffinements de courtoisie et de sensualité ; longues apathies des nerfs, et leurs frénétiques sursauts; blanches, ascétiques apparences de la religion la plus impérieuse, et son indulgence à la chair...

Non loin de la Koutoubia et de ses champs de mort, nous trouvions les merveilleux jardins de la Mamounya. Après tant de

soleil et de poussière, pénétrer dans cette fraîcheur d'ombre et de verdure, c'est un délice aussi brusque et profond que si l'on porte à ses lèvres, par un jour orageux d'été, l'eau glacée que l'on voit perler au grès d'un alcarazas.

Jardin de sultane ou de vizir ? Je ne sais : quand je l'ai vu, celui-ci était encore tout inviolé, tout musulman. Mais l'autorité française s'apprêtait à y réparer, agrandir un pavillon abandonné pour le muer en hôpital civil, indispensable à Marrakech. Et quelle situation plus heureuse ? On devait procéder avec précaution, respecter le mieux possible le style, les proportions mauresques, s'inspirer des formes anciennes : le chef qui dirige tout au Maroc a le fervent souci de la beauté. Mais l'âme du lieu ne survivra pas : elle ne saurait s'accommoder d'objets utilitaires. Il lui faut la paix, le secret quasi religieux, la solitude qu'un peuple d'orangers en fleurs emplit de ses baumes ; il lui faut la tranquillité des vieilles terrasses qui se délitent (au-dessus du mur du jardin entre des houles pâles d'oliviers et le champ brûlé d'un cimetière) ; il lui faut l'ombre inhabitée de ce pavillon, de ces chambres où l'on sent encore flotter le fantôme de l'amour ; il lui faut le silence religieux des portiques, sous des arabesques dont le temps a fumé, attendri la pourpre et l'or comme aux laques persanes.

Aux heures de fatigue et de désenchantement, quel refuge qu'un tel jardin ! Comme il nous enveloppe de paix, de sécurité ! Quelque chose d'éternel y réside. Épaisseurs de l'ombre végétale, rafraîchissement des yeux, et dans les silence des choses, cette longue, voluptueuse rumeur, le roucoulement de mille tourterelles, si faible, innombrable, incessant, qu'on dirait la respiration même du jardin, sa lente respiration de sommeil et de bonheur...

Une terre rouge, en contrebas sous l'entrecroisement des allées, pour mieux recevoir, comme en des bassins, l'eau laiteuse, l'eau vitale de l'irrigation. De ce riche humus, montent les beaux arbres précieux, mêlant leurs boules d'or, leurs étoiles de cire, dont s'épanche à flots le trop suave arôme. Du milieu de l'orangeraie, des palmiers surgissent d'un seul élan, éployant dans l'abîme de lumière leurs grands bouquets en extase (je revois surtout les matins si purs quand l'haleine de l'Atlantique n'a pas encore plombé le ciel d'une vapeur d'orage).

Et puis, c'est une large allée centrale où les plus beaux oliviers du monde entretiennent un perpétuel demi-jour. Leur stature est celle des grands chênes ; leur pâle, élyséen feuillage, plus pâle par l'écume de la floraison se déroule en masses légères et volumineuses, en molle richesse de franges retombantes, enfermant l'avenue, couvrant d'ombre et de mystère toute la perspective entre les deux rangées de leurs troncs antiques.

Ils sont la principale présence, ces grands oliviers. Présence religieuse. Sous leurs longs rideaux, la solitude, le secret de ces lieux semblent s'approfondir. L'air y stagne. Un solennel et voluptueux jardin d'Islam où l'heure semble arrêtée depuis très longtemps. Peut-être, en quelque retraite d'ombre, deux amants d'autrefois sont-ils restés suspendus dans leur félicité, tandis que tout s'éternisait alentour dans le même enchantement.

Nous écoutions le roucoulement rythmé des colombes perdues dans les feuillages. Murmure immense et léger, murmure sans fin, qui nous enveloppait de tous côtés comme la senteur exhalée des orangers, — si continu qu'il fallait prêter l'oreille pour le percevoir. Dans l'air immobile, murmure et parfum se confondaient, exprimant une même âme, amour encore, bonheur assoupis dans la lumière. C'était comme le sommeil, dans la clarté du matin, d'une jeune vie parfaite, dont on écoute près de soi la calme et musicale pulsation, en respirant son tiède effluve. Shelley seul a décrit cette pureté, cette innocence, ces états d'épanouissement et d'extase de l'âme végétale.

***

Tout au fond du pavillon désert on trouvait, dans l'ombre, en tâtonnant, un escalier Nous montions sur une terrasse, et nous étions hors du jardin, on eût dit hors de la ville, la terrasse s'appuyant aux créneaux mêmes du rempart, qui, du côté de la Mamounya, tourne à angle droit, dans la plaine, pour s'en aller, à l'est, envelopper la Kasbah. C'est de là que, pour la première fois, m'apparut tout le paysage de Marrakech. A gauche du jardin, derrière la muraille qui, par là, revient au sud, une grande ville arabe, sans fenêtres, sans fumées, sans vie ; confuse blancheur, d'où se lèvent des tours, des cyprès, des palmes, suggérant les

distances. En bas, dès le pied de l'ardent rempart dont on voit s'allonger au loin la ruine, l'ardent désert, ici chaotique pierraille, là-bas pure étendue, qui fuit vers le couchant à travers des ombres bleues d'oasis, pour y tendre une ligne courbe et plane comme celle de la mer. Et tout du long, dans le nord, la palmeraie, les aigrettes lustrées, en nappes de hauteur égale, avec des lacunes, de fauves intervalles : quelque chose, sur cette grande surface écorchée, comme des traînées de haute laine dans un tapis mangé jusqu'à la trame.

Mais, dans ce paysage, une seule chose règne, attirant les yeux, exaltant l'esprit. C'est, dans le ciel, d'un bout à l'autre de l'horizon sud, l'immense chaîne déployée, tout le sublime fantôme de l'Atlas dont le pied semble flotter dans l'azur comme détaché de la terre. De ce vide, naissent des stries pâles, qui montent, se rassemblent en écran continu d'ombre légère : ombre blanche, sans un détail, sans un relief, découpée là-haut en hérissement d'aiguilles aériennes sur les fonds éblouissants de lumière. Les neiges ! Les neiges au-dessus de la plaine enflammée, au-dessus de la foison des palmiers, des grenadiers en fleurs, les neiges dans le ciel d'Afrique, à travers les voiles de poussière qui montent d'une ardente cité sarrasine : c'est encore un des contrastes, et c'est la suprême beauté de Marrakech.

Elles ne sont pas très éloignées. Qu'est-ce qu'une vingtaine de lieues devant une chaîne dont les sommets égalent presque ceux des grandes Alpes ? Et pourtant elles ne se révèlent guère que le matin, car l'air, ici, n'a pas l'aridité qui, sous la même latitude, fait la constante transparence du ciel algérien. Climat étrange, ambigu, et comme spasmodique. Le souffle de l'Océan qui, dans l'Ouest de la palmeraie, tourmente les dattiers (ceux-là grandissent échevelés, en des attitudes de peur et de fuite, comme les chênes de l'extrême pointe bretonne), ce mol et puissant souffle se déploie sur des espaces que le soleil brûle et puis vient frôler la glace des cimes. De là bien des conflits, des crises. A l'aurore, tout est pur, pureté virginale du monde aussi neuf, après les silences et la froide lustration de la nuit, que si l'astre allait pour la première fois l'illuminer. Alors, et souvent jusque vers une heure, la chaîne entière est présente de plus en plus aérienne, étrangère

à la terre, suspendue comme un domaine des dieux dans la splendeur palpitante du ciel, à mesure que le soleil culmine et que, dans la plaine, au loin, des nappes d'air brûlant commencent à ondoyer, coulent en longs mirages. Et puis, sans qu'on ait vu se faire le changement, à l'heure accablée, l'éclat de l'azur s'est amolli, détendu, en même temps que le pur et léger écran (où luisaient tout à l'heure des traînées de rose) se voilait, s'enveloppait peu à peu de taies grisâtres. L'après-midi, la montagne a fini de s'évanouir, ou bien il n'en reste plus, çà et là, que de confuses blancheurs, immobiles sous un rampement de fumées : neige blafarde au creux blafard de la grande nuée qui se rassemble.

Vers quatre heures, presque chaque jour, la crise, l'atmosphère et tout le paysage ternis, chargés de je ne sais quelles influences de malaise et de trouble. Bientôt des obscurités menaçantes, l'orage annoncé par le haillon livide et sulfureux qui pend s'effrange, détaché d'un fond tournoyant de noirceur. Et soudain, une haleine fauve, qui va croissant par accès : des bouffées de sirocco, soulevant et laissant retomber des voiles et des colonnes de poussière, jusqu'à remplir l'espace d'une fumée rousse où j'ai vu la silhouette de la ville étrangement grandir et tourner au fantôme. Le désert, alors, est dans l'air. Hier, à ce moment-là, on sentait une fièvre, on haletait, on participait à l'angoisse des choses. Des éclairs passaient par secousses, silhouettant d'une ligne de feu d'obscurs tumultes de nuages. Mais nul dénouement, le déluge désiré ne venait pas. Les vapeurs exhalées par l'Atlantique peuvent couvrir la plaine brûlante, s'accumuler au flanc de la montagne où l'électricité gronde : il est rare, en cette saison, qu'elles se condensent. Au cours des heures nocturnes, toute cette confusion s'évanouit. A l'aurore suivante, si l'on monte sur la terrasse, on retrouve les vides hyalins du ciel, pénétrés par en bas de vapeur rose et, dans le sud, tout le grand spectre de l'Atlas, sans base visible, et dont les suprêmes cimes, touchées déjà par le soleil, s'éclairent de pourpre vivante.

***

Sur la terrasse de la Mamounya, on peut laisser couler les heures à la façon des Arabes, en n'étant plus rien que le reflet des choses

voisines ou lointaines. Tout près, dans les épaisseurs du jardin, comme un accompagnement tremblé, continuel, en sourdine, à toutes les variations du paysage, respire l'innombrable murmure des colombes.

C'est un matin ; c'est l'heure légère et pure. Pas une vapeur au ciel, dont l'azur embrasé frémit, et bientôt se décolore. Des souffles passent arides, chargés de je ne sais quelle énergie vivante, frémissant esprit que l'on aspire à longs traits avec un tressaillement. Tout s'en émeut. Les profonds oliviers s'entr'ouvrent comme pour mieux recevoir cette influence de vie, et bruissants, se gonflent de pâles et passionnés remous.

Dans l'espace en feu tournoient des faucons, principale population du ciel en pays d'Islam, où la charogne abonde. Leurs ombres passent d'un trait sur la terrasse ; et puis, lentement, s'éloignent à travers l'immensité rouge.

En bas, dans le bassin trouble du patio, je regarde nager ou dormir les tortues. Par ces parfaits matins on les voit très bien flotter parmi les mousses, leurs jambes pendantes, un peu humaines, leurs têtes sèches et plissées de vieilles femmes affleurant tout juste, un peu tournées de côté. Elles ne bougent absolument pas ; c'est leur délice de se laisser cuire ainsi, le matin, par le soleil. Écoutent-elles, en fermant les yeux, les colombes qui roucoulent, les yeux fermés ? Comme leur immobilité s'harmonise à cette musicale et dormante rumeur. Elles participent à la bienheureuse paix de tout le jardin...

Au loin, la plaine est bleue ; toutes les grandes cimes étincellent.

C'est une après-midi. Le ciel s'éteint, la chaleur pèse. Et voici que là-bas, des lacs, des rivières se mettent à luire au pied de la grande chaîne, eaux illusoires que l'on croit voir courir, déferler en claires vagues. Ou bien l'Atlas n'est plus. Dans les lointains obscurs du sud-est, deux îlots se lèvent, simples éperons de la montagne, sans doute, et qui restent là quand elle a disparu, mais d'une apparence bien mystérieuse. L'un est long, d'un rose trouble et que l'on dirait éclairé du dedans : le rose de la fumée qui contient du feu. On y voit un rang d'ombres verticales, parallèles comme les creux entre les côtes — dans je ne sais quel squelette

spectral. L'autre, qui ne tient pas moins de l'apparition, a la grise lividité de la cendre. Et je ne puis dire pourquoi ces deux silhouettes semblent si étranges, presque inquiétantes. C'est peut-être, qu'il ne s'agit pas d'un fugace éclairage, d'un jeu fortuit d'ombres et de rayons. Plusieurs fois, pendant d'orageux, ternes après-midi, j'ai vu revenir et persister ces deux formes si lointaines, solitaires, l'une toujours du même rose fumeux, l'autre, du même gris invariable de mort. Dans ces aspects insolites de la nature quelque chose nous émeut. L'ordre accoutumé est rompu : on dirait qu'une présence intervient et cherche à se faire comprendre, qu'un signe énigmatique nous est donné. Mirages, mystérieuses apparences, vie confuse de l'immense pays sous les violets d'un ciel où l'éclair palpite en silence. Cette étendue sans limite, que l'orage couvre si souvent, où l'Atlas est un fantôme qui tantôt se lève et tantôt s'efface, comme on comprend que le pauvre Berbère en ait peur, qu'il l'imagine enchantée, fourmillante de djinns contre lesquels il faut se munir des sortilèges, des amulettes du marabout.

C'est un soir, après une ardente journée sans nuages. Détente, apaisement pour les êtres et les choses. Aux longs rayons obliques, les fûts des palmiers rougissent ; toute la campagne, du côté des jardins, se colore et respire. Le soleil finit de décliner ; son disque nu touche la limite de la terre, s'échancre, disparaît en laissant à la place qu'il a quittée, dans la limpidité de l'horizon comme une haleine rose. Aussitôt le lointain, hululant concert des moueddens commence à se déployer sur les minarets de la ville. Chaque voix s'élance, se maintient, volontaire, tendue, frémissante sur la pâle nappe des terrasses. On pense à des envols de grands oiseaux, des rapaces qui surgiraient un à un et se mettraient à planer, couvrant la ville du frisson de leurs grandes ailes. Silence. Encore une fois la vieille clameur passionnée de l'Islam a passé sur Marrakech qui retombe à son sommeil. On n'entend plus que les cris anxieux des martinets qui tournoient, ivres du soir, sous les rouges créneaux.

Et, peu à peu, le second rayon, comme en Égypte la lumière rose qui tout à l'heure baignait la terre, remontant, en effluves épais, au plus profond du ciel. Au nord, où sont les belles palmeraies, tout se laque en des aspects qui, vraiment, ne me rap-

pellent rien que les crépuscules de Louqsor. Des fumées horizontales s'étirent lentement par là, et je ne sais pourquoi rien ne me parle mieux de l'Orient légendaire, rien ne participe plus de la paix biblique des soirs que ces longs fils bleus qui restent là, ondulants entre les merveilleuses gerbes de dattiers. Ailleurs, sur le plan continu que font les milliers d'aigrettes, passent vite et bas, comme des blanches volées de neige : les ibis qui s'en vont par peuples se rassembler à la fin du jour dans un lieu que je connais bien, derrière le ravin mortuaire de Bab-Khemis.

A moins d'une lieue au nord-ouest, cette butte abrupte qui s'isole, découpant de ses lignes arides l'or et le mauve de l'espace, c'est le Gheliz, que les Français sont en train d'armer, et qui surveille Marrakech. Jaune et tacheté de brun par les saillies du roc, avec ses fauves gibbosités, on dirait un dromadaire qui a posé son cou à terre, allongeant sa tête calleuse.

Les Djebilets ferment ce côté du pays, leurs fines découpures, au-dessus des haies de palmiers les plus lointaines, affleurant tout juste, à l'horizon : tout à l'heure triangles, pointes de rubis, peu à peu mués en fluides saphirs à mesure que l'eau bleue de l'ombre s'amassait dans le creux, et montait.

***

Ce n'est pas seulement la changeante beauté des choses qui nous ramène souvent à la terrasse de la Mamounya. Le matin comme le soir, tant que les portes de Marrakech sont ouvertes, il y a les petits mouvements de la vie, au large de la grande plaine que l'on avait crue d'abord inhabitée.

Vie imperceptible, si étrangère, si lointaine, comme celle qui finit par se révéler quand on se baisse sur un champ pour regarder de tout près la terre ; constante animation qu'une grande cité arabe entretient autour d'elle, le long des vieilles pistes, à travers le pays sauvage qui commence au pied de son rempart. C'est un bétail qui débouche de Bab-er-Rob, et s'égrène en taches lentes, hors de la noire poterne sarrasine. C'est au loin, dans l'ouest. quelque longue file, une somnolente procession de chameaux. Roux comme le désert, confondus à ses bosselures, ils ne se lais-

sent pas distinguer tout d'abord. Et puis, on devine que, là-bas, quelque chose est en train de se déplacer, et l'on finit par reconnaître l'ondulation rythmique, le long balancement endormi des fabuleuses bêtes. D'un mouvement à peine perceptible la petite ligne vivante chemine, mais c'est le progrès régulier, continu, qui traverse de grands espaces terrestres, les cercles vides et successifs d'horizon.

Beaucoup de baudets, par escadrons, les petits baudets porte-paniers, les éternels souffre-douleur de l'Islam. Le dos pelé, la croupe saignante de la plaie qu'entretient l'aiguillon de l'ânier, sans doute ceux-ci s'aligneront, demain matin, dans le grand souk de Bab-Khemis. D'où peuvent-ils venir ? Peut-être de Safi, de Mogador, bien loin, derrière la ligne rose où l'on voit, quand le soir est pur, s'occulter le soleil. Que de mouvements de pattes il leur a fallu, à ces trotte-menu, pour traverser les étendues monotones !

Plus près, sur les champs arides, de jaunes moutons quêtent on ne sait quels chardons, et semblent brouter des pierres...

Mais parfois, comme des vols de papillons bleus, des spahis, des officiers d'Afrique, burnous au vent, galopent dans un sens ou dans l'autre, entre Bab-er-Rob et le camp français du Gheliz. Jolie note claire, tonique comme une sonnerie de nos clairons, ce bleu dansant d'un vif essaim dans l'ardent et trop vaste paysage. Combien différents, les Maures empaquetés de blanc, aux talons troussés haut, que l'on voit défiler, rigides, à la queue leu leu, au trottinement de leurs sages mules.

Bêtes et gens, tout commence ou finit par s'en aller passer près de nous sur un pont en dos d'âne,— si primitif, si arabe, — aux abords de Bab-er-Rob, et sur la piste que je vois s'allonger par les terrains morts. Fauve rocaille, bosselures, trous béants d'un sol que l'on dirait brûlé jusqu'au fond : quels vides, quelle désolation.Toujours ces aspects d'usure, de décrépitude et de misère, qui, en pays d'Islam, atteignent au pathétique le plus grand. Ils s'étendent ici jusqu'à la terre. Entre cette terre et la guenille superbe d'un mendiant, entre cette terre et la courtine branlante d'une Marrakech, ou d'une Fez, entre cette terre et le peuple

prostré, muet, funèbre au pied de ces bastions, nous sentons je ne sais quelle relation profonde et secrète, l'une des harmonies qui font l'émouvante beauté de ce monde (1).

André Chevrillon

(1) André Chevrillon : *Marrakech dans les Palmes*, chez Calmann-Lévy.

RABAT-SALÉ

Un après-midi à Salé.

Que de murailles autour de ces deux bourgs d'Islam légèrement rosés par le soir ! Quelle ville immense on pourrait enfermer, si l'on ajoutait l'une à l'autre les doubles et triples enceintes qui entourent Rabat et Salé ! Tantôt, ces interminables remparts de terre séchée et de cailloux, dont la couleur est changeante comme les heures de la journée, pressent les maisons et les terrasses ; tantôt, ils longent la mer et les morts ; tantôt, ils disparaissent parmi les verdures des jardins, ou bien s'élancent, solitaires, à travers de grands espaces de campagne dénudée, donnant tout à la fois l'idée de la puissance et celle d'un immense effort perdu.

Pour avoir accumulé autour d'elles de si formidables défenses, qu'avaient-elles donc à protéger, ces petites cités maughrabines ? Bien peu de choses, en vérité : du soleil sur de la poussière, des oripeaux bariolés ; des cimetières qu'on dirait abandonnés de tous et même de la mort ; la chanson d'une guitare à deux cordes, dont la plainte monotone satisfait indéfiniment des oreilles qui ne demandent pas plus de variété à la musique qu'au bruit de la fontaine ou au pépiement d'un oiseau ; des échoppes où, dans une ombre chaude, l'enfance, l'âge mûr et la vieillesse dévident des écheveaux de soie, taillent le cuir des babouches, cousent l'ourlet des burnous ; des corridors obscurs où les nattiers tendent leurs

longues cordes sur lesquelles ils disposent en dessins compliqués des joncs multicolores ; des boutiques où la vie s'écoule entre le tas de graisse, le miel, le sucre et les bougies ; des marchés ombragés par des figuiers et des treilles ; quelques troupeaux de bœufs, des moutons et des chèvres ; beaucoup de murs croulants ; çà et là quelque vraie merveille : une fontaine, un plafond peint, une poutre de cèdre sculptée, un beau décor de stuc, une riche maison, un minaret où des faïences vertes brillent dans la paroi décrépite ; bien des odeurs mêlées et sur toutes ces choses la plainte des mendiants et les cinq prières du jour... Oui, peu de choses en vérité : la liberté de vivre sans besoins et de prier à sa guise. Mais cela ne vaut-il pas tous les trésors de Golconde ?

Pour qui les regarde en passant, ces deux cités jumelles, séparées seulement par la rivière, se ressemblent comme leurs murailles et comme leurs cimetières se ressemblent. Les Maures chassés d'Andalousie, qui s'y réfugièrent en grand nombre, leur ont donné le même caractère de bourgeoisie secrète, puritaine et polie, qui les apparente à Fez et qu'on chercherait ailleurs en vain dans le fruste Maghreb. Mais ces sœurs se sont toujours détestées ; les fils de ces proscrits se sont toujours fait la guerre ; ces cimetières, si pareils dans leur tranquille abandon au destin, sont pleins de morts, qui, de leur vivant, se haïssaient de tout leur cœur. Un proverbe courant dit ici : « Même si la rivière était de lait et si chaque grain de sable était de raisin sec, un R'bati et un Slaoui ne se réconcilieraient pas. » Il y a entre eux de ces rancunes, comme on en trouve à chaque page des chroniques italiennes. Le très savant fqih Ben-Ali, auteur d'une excellente histoire, malheureusement inédite de Rabat et de Salé, m'a raconté quelques-uns de ces épisodes dramatiques : sièges, assauts, meurtres, pillage. Pour se plaire à ces vieux récits, il faudrait être assis sur les remparts, comme nous l'étions ce jour-là, près du canon gisant dans l'herbe qui envoyait autrefois ses bordées dans la casbah des Oudaya. Mais il m'a raconté des choses moins anciennes et aussi moins tragiques, où l'on découvre des sentiments encore vivants aujourd'hui et qui, dans le tourbillon rapide où est entraîné ce pays, deviendront assez vite pour les indigènes eux-mêmes aussi incompréhensibles que les disputes de naguère. Ce sont des riens, mais

des riens à mon goût pleins d'intérêt, et auxquels, je ne sais pourquoi, je trouve le parfum fugace, un peu fané, de la giroflée de muraille.

Il y a une vingtaine d'années, des garçons de Rabat et de Salé se battaient à coups de fronde sur les bords du Bou-Regreg. Un des petits Salétains tua d'un coup de pierre un des petits R'bati. Les mères des enfants de Salé qui avaient pris part à la bataille furent condamnées à payer la dya, c'est-à-dire le prix du sang. De l'argent pour un gamin de Rabat ! comme si un R'bati avait jamais rien valu ! Pour manifester leur mépris, elles allèrent vendre sur le marché la denrée la plus vile : quelques paniers de son. Et avec le prix de ce son, qu'on ne donne qu'aux ânes et aux porcs, elles payèrent l'enfant de Rabat.

Pour les puritains de Salé, cette Rabat si dévote, où les bourgeois ne se promènent que le chapelet à la main ou leur tapis de prière sous le bras, c'est un lieu sans foi, ni loi, contaminé par l'Europe, quelque chose comme une musulmane qui aurait dévoilé son visage. Il y a, me dit le savant fqih, des commerçants de Salé qui ont leur boutique à Rabat, et qui pour rien au monde ne voudraient habiter là-bas. D'autres n'y mettent jamais les pieds, et comme un jour un de ces intransigeants se promenait sur le promontoire des Oudaya et que quelqu'un s'en étonnait: « Je viens ici, dit-il, parce que c'est le seul endroit d'où je puisse embrasser d'un seul regard toute ma ville. »

Même les malandrins ont ce patriotisme local. On en voit qui, ayant commis quelque délit à Rabat, viennent se faire arrêter à Salé, bien que la justice du pacha soit particulièrement rigoureuse. Si Ben-Ali m'assure encore que les mœurs y sont plus sévères. Un médecin syrien, installé au Maroc il y a quelques années, lui disait, en propres termes : « Ma femme est en sûreté à Salé; elle ne le serait peut-être pas à Rabat ! » Et mon historien d'ajouter avec un orgueil évident : « Les Juifs eux-mêmes ont ici de la pudeur ! »

De leur côté, les R'bati ont leurs susceptibilités. Le matin, si, d'aventure, l'un d'eux se rendant à ses affaires, entend le nom d'Ayachi — saint personnage fort en honneur à Salé où beaucoup d'enfants portent son nom — il voit là un si mauvais présage qu'il aime mieux rentrer chez lui et sacrifier le gain de sa journée que

d'ouvrir sa boutique... Enfin (mais peut-être suis-je indiscret en révélant cela) l'érudit Salétain m'a confié que quelques personnes de Rabat auxquelles il a fait lire son histoire manuscrite, tout en rendant hommage à la façon dont il a reconnu le brillant développement de leur ville depuis qu'elle est devenue le siège du Protectorat et le séjour ordinaire du Sultan, lui ont cependant reproché de s'être occupé d'eux, estimant que ce n'est pas à un homme de Salé qu'il convient de parler des choses de Rabat.

Nous-mêmes, nous avons fait l'épreuve de l'humeur différente de ces petits mondes rivaux. Depuis longtemps nous vivions en relations familières avec les marchands de Rabat, que de l'autre côté de la rivière les portes de Salé nous restaient toujours fermées. Il y a seulement six ou sept ans, il n'était permis ni à l'Européen ni au Juif cantonné dans son mellah de pénétrer dans la blanche cité, immobile derrière ses murailles. De partout on l'apercevait, allongée au bord du sable ; on embrassait sa double enceinte, ses maisons, son grand champ mortuaire, sa ceinture de jardins ; elle irritait comme un mystère. Tout ce qui nous était hostile trouvait là-bas, disait-on, un refuge ; et la rumeur grossissant la vérité, Salé apparaissait aux Français de Rabat et aux R'bati eux-mêmes comme un repaire de dangereux fanatiques.

Puis un jour, — c'était en 1911, après les massacres de Fez, les Salétains avec stupeur virent une longue suite de fantassins, d'artilleurs, de cavaliers passer le Bou-Regreg, les uns en barque, les autres à la nage. La colonne Moinier, en marche sur Fez révolté, traversa la ville de part en part. Pendant des semaines et des semaines ce fut l'interminable défilé des ânes, des chameaux, des mulets qui ravitaillaient la colonne. Cette fois le charme était rompu, la blanche cité mystérieuse arrachée à son isolement. On s'aperçut alors que l'on avait affaire à une bourgeoisie charmante, polie, d'une très bonne et très ancienne civilisation, où les lettrés formaient les trois quarts de la population, et que son repliement sur elle-même, loin d'être l'effet d'une rumeur sauvage et farouche, venait tout au contraire d'un juste sentiment de fierté et du noble désir de défendre sa tradition séculaire.

Cordoue devait être pareille avec ses murs sévères, ses ruelles tortueuses, ses maisons à patio, son aspect hautain et fermé. L'air

aristocratique qu'évidemment les Espagnols ont emprunté au Maures, c'est tout à fait celui de ces hidalgos de Salé, si authentiquement Andalous, et qui mieux que les R'bati se sont soustraits à l'influence étrangère. A Rabat, une automobile, le passage des commerçants, des fonctionnaires, des soldats, un café dans un coin, un magasin dans l'autre, un fiacre, un cinématographe, viennent tout à coup briser une harmonie séculaire. Au vieux fond hispano-mauresque s'ajoute aussi, depuis quelques années, une population de gens beaucoup plus frustes, venus des confins du Maroc, du Sous, de l'Atlas, de Marrakech. Leurs têtes rondes et rasées, entourées le plus souvent d'une simple corde de chanvre, leurs djellabas terreuses et leurs burnous noirs et rouges se mêlent aux turbans impeccables et aux vêtements de fine laine des élégants citadins. Ce sont des campagnards berbères, des Chleuh, les plus anciens habitants du Maroc, qui affluent des montagnes vers la côte attirés par l'appât du gain. Ils ressemblent à nos Auvergnats ; ils en ont la forte carrure et les vertus solides : le travail, l'économie, une aisance à s'adapter étonnante. On les voit venir sans le sou, pratiquer vingt métiers, coucher à la belle étoile et, au bout de quelque temps, acheter un fonds de boutique, s'installer dans une armoire. C'est sur ces Berbères malléables, tout prêts à accepter de notre civilisation ce qui leur apportera quelque argent, que nous pouvons compter le plus. Mais il faut bien reconnaître qu'ils n'ont ni la finesse, ni la grâce, ni l'élégance des vieilles populations andalouses, et que leur invasion enlève peu à peu à Rabat ce caractère d'aristocratie bourgeoise, solitaire et dévote, qu'on y retrouve toujours, mais qui n'existe plus dans son intégrité que derrière les murs de Salé.

Heureux qui aura pu encore se promener dans cet Islam intact, tournoyer au hasard dans la petite ville pleine d'activité et de silence, respirer sous ses figuiers et ses treilles le parfum des légumes de septembre ! Même par l'après-midi le plus ensoleillé, c'est une fraîche impression de bonheur, de vie rajeunie que l'on éprouve à suivre l'ombre étroite des venelles embrasées. Dès que l'on commence à gravir les rues en pente, plus de métiers, plus d'échoppes. Rien que des murs fermés, un blanc silence, la paix des neiges. Au sommet de ce repos, la Médersa, jadis fameuse,

embaumée dans sa gloire ancienne, avec ses merveilles de plâtre et son dôme de cèdre ajouré : le mausolée de Sidi-Abdallah, éclairé par des veilleuses et toujours entouré d'un cercle de femmes accroupies ; et plus haut encore, la mosquée, lieu d'un calme inaltérable, qui semble garder comme un trésor, sous des arceaux sans nombre, des siècles de vie soustraits au changement, à l'agitation et au bruit.

Au milieu de ces étrangetés, le plus étrange peut-être c'est que ces ruelles soient hantées par des fantômes familiers à nos imaginations. Quelque part, entre les murs de cette Salé si lointaine, reliée seulement à Marseille par de lents vaisseaux à voiles, habitait le père d'André Chénier, qui fut longtemps consul ici. Aux heures où les plus belles journées amènent leur mélancolie, sa pensée s'en allait vers Paris où il avait laissé sa femme et ses enfants, et il rêvait de son retour en France,— en France où il revint pour faire cette découverte affreuse, que les gens de sa patrie étaient plus cruels que les Maures... Dans ce dédale silencieux où je vais à l'aventure, Cervantès, prisonnier des corsaires barbaresques, a erré lui aussi, portant dans son esprit les premières rêveries de son extravagant chevalier. Au tournant de quel passage, au sortir de quelle voûte, dans quelle lumière ou dans quelle ombre a-t-il vu apparaître, monté sur un tout petit âne et les pieds traînant par terre, ce Sainte-Beuve, ce Renan, l'énorme Sancho Pança ? Parmi les tombes de la dune repose très probablement l'homme dont il a été l'esclave ; et je me demande parfois, en regardant ces pierres couvertes de lichens jaunes, laquelle recouvre ce personnage qui a tenu à sa merci la plus belle histoire du monde ?... Dans laquelle de ces maisons blanches, qui s'entassent autour de moi, gardant si bien leur secret derrière leurs portes à clous, les Barbaresques ont-ils ajouté un outrage à tous ceux que la fantaisie de Voltaire et les Bulgares avaient déjà fait subir à l'infortunée Cunégonde ?... Par quelle belle journée, Robinson, dans sa barque à voiles poussée par un vent favorable, échappa-t-il à son gardien pour aller raconter à Foé ses étonnantes aventures et jeter dans les fumées d'une sombre taverne de Londres l'éclat de ce ciel éblouissant ?...

Toute cette fin d'après-midi, j'ai cherché le fondouk où furent vendus Cervantès et Robinson Crusoé. Mais, bien que le temps ne

soit pas loin où l'on trafiquait des esclaves, personne n'a pu ou n'a voulu me dire où se faisait la criée. Et qu'importe d'ailleurs ? Ces fondouks se ressemblent tous ; et celui qui vit passer les inoubliables captifs devait être en tout points pareils au caravansérail où, fatigué de ma recherche infructueuse, je m'arrêtai pour prendre un verre de thé sur la natte du caouadji.

C'était jeudi, jour de marché. La grande cour, entourée d'arcades, foisonnait de bêtes et de gens. Dans la poussière, le purin et les flaques d'eau près du puits, ânes, chevaux, mulets, moutons, chats rapides et comme sauvages, chiens du bled au poil jaune pareils à des chacals, poules affairées et gloutonnes, pigeons sans cesse en route entre la terre et le toit, cent animaux vaguaient, bondissaient voletaient ou dormaient au soleil autour des chameaux immobiles, lents vaisseaux du désert ancrés dans le fumier desséché. Sous les arcades, âniers et chameliers se reposaient à l'ombre parmi les selles et les bâts, jouaient aux cartes et aux échecs, ou à quelque jeu semblable, tandis qu'au-dessus d'eux, sur la galerie de bois qui encadre le fondouk, les prostituées qu'on appelle ici, non sans grâce, les filles de la douceur, prenaient le thé avec l'amoureux du moment, dans leurs petites cases, derrière un rideau de mousseline, allaient et venaient sur le balcon, ou penchées sur la balustrade, échangeaient le dernier adieu avec celui qui s'en va.

C'était un spectacle charmant toutes ces bêtes rassemblées là comme dans une arche de Noë, et ces beautés naïves qui laissaient tomber au-dessus du fumier l'éclat barbare de leurs bijoux d'argent et leur volupté innocente. Accroupis sur leurs genoux, les chameaux balançaient, au bout de leurs cous inélégants, des têtes pensives et un peu vaines. Il ne leur manquait que des lunettes pour ressembler à des maîtres d'école surveillant avec dédain une troupe d'écoliers folâtres, une récréation d'animaux. On croyait lire dans leurs yeux le souvenir de très lointains voyages, justement aux pays qu'on voudrait voir. Et cela, tout à coup, leur donnait le prestige que paraissait réclamer le balancement de leurs têtes solennelles et la moue de leurs grosses lèvres perpétuellement agitées. Chameaux, vieux professeurs pensifs, chameaux pelés, chameaux errants, de vos courses poudreuses qu'avez-vous

rapporté ? Hélas ! Hélas ! vous ne répondez rien. Votre tête se détourne dédaigneusement de mes questions, et vos lèvres mouvantes continuent de pétrir je ne sais quels discours inconnus. Seriez-vous par hasard stupides ? Vos longues randonnées au désert ne vous ont-elles rien appris ? Ah ! que de savants vous ressemblent ! Combien de voyageurs du passé et des livres qui, d'un pied lent, ont traversé l'histoire et n'ont jamais rien ramené des contrées parcourues ! O pèlerins de toute sorte, quel espoir on met dans vos yeux, mais quel silence sur vos lèvres ! Faut-il donc que ce soit presque toujours ceux qui n'ont rien à dire qui voyagent !... Hier encore, sur le front du Soissonnais, j'étais l'ami d'un vieux navigateur, un armurier de la marine, qui lui aussi avait roulé sa bosse dans tous les pays de la terre. Très souvent je l'interrogeais sur les choses qu'il avait pu voir ; mais jamais il ne m'a rien dit qui valût d'être retenu que cette phrase étonnante : « Lorsque l'on revient du tour du monde, il y a deux choses qu'il faut entendre pour se refaire une âme : la Mascotte pour l'innocence et Faust pour la grandeur !... »

De tous côtés, les petits ânes entravés par les pattes de devant se roulaient dans le fumier, ou bien sautaient comiquement, avec des gestes saccadés de jouets mécaniques, pour disputer aux poules les grains d'orge et la paille hachée qui avaient glissé des couffins. Les pauvres, comme ils étaient pelés, teigneux, galeux, saignants ! Vraiment le destin les accable. Un mot aimable du Prophète et leur sort eût été changé. Mais le Prophète a dit que leur braiment est le bruit le plus laid de la nature. Et les malheureux braient sans cesse. Tandis qu'ils vont, la tête basse, ne pensant qu'à leur misère, un malicieux génie s'approche et leur souffle tout bas : « Patience ! ne t'irrite pas ! Sous peu tu seras nommé Sultan ! »

Un instant la bête étonnée agite les oreilles, les pointes en avant, les retourne, hésitant à prêter foi à ce discours incroyable ; puis brusquement sa joie éclate, et dans l'air s'échappent ces cris que le plus vigoureux bâton n'arrive pas à calmer... Ane charmant, toujours déçu, toujours frappé, toujours meurtri, et pourtant si résigné, si gracieux dans son martyre ! Si j'étais riche Marocain, je voudrais avoir un âne, mais un âne pour ne rien faire, un âne

qui n'irait pas au marché, un âne qui ne tournerait pas la noria, un âne qui ne connaîtrait pas la lourdeur des couffins chargés de bois, de chaux, de légumes ou de moellons ; un âne que j'abandonnerais à son caprice, à ses plaisirs, sultan la nuit d'une belle écurie, sultan le jour d'un beau pré vert, un âne enfin pour réparer en lui tout le malheur qui pèse sur les baudets d'Islam et pour qu'on puisse dire : « Il y a quelque part, au Maroc, un âne qui n'est pas malheureux... »

Si j'étais riche Marocain, je voudrais avoir une mule. A l'heure où la chaleur décroît, je m'en irais avec elle, assis sur ma selle amarante goûter la fraîcheur de mon jardin. Mais j'aurais surtout une mule pour prendre d'elle une leçon de beau style. Ce pas nerveux et relevé, ce train qui ne déplace jamais le cavalier, laisse à l'esprit toute sa liberté pour regarder en soi-même et les choses autour de soi. Jamais il ne languit ; et s'il n'a pas le lyrisme du cheval, il n'en a pas non plus les soudaines faiblesses. Entre le coursier de Don Quichotte et l'âne de Sancho Pança, c'est la bonne allure de la prose. Sans avoir pressé sa monture, sans qu'elle soit lassée de vous, sans que vous soyez lassé d'elle, on est toujours étonné d'arriver si vite au but.

Au milieu de ces divagations, le soleil avait baissé et n'éclairait plus maintenant qu'un côté de la galerie où les filles de la douceur continuaient leur petit commerce. La plupart avaient disparu derrière leurs rideaux de mousseline, et l'odeur des brûle-parfums se mêlait agréablement aux âcres relents de la cour. Deux ou trois de ces beautés restaient accoudées au balcon. Pas la moindre effronterie. Une sorte de grâce pudique et même de gravité rituelle. Bien que sur leur ventre soit tatouée la bénédiction du Prophète : « Hamdoullah ! Louange à Dieu ! », je ne pense pas qu'elles aient au ciel une reconnaissance particulière pour leur avoir donné ce métier. Mais enfin, si elles sont là sur cette galerie, c'est bien que le Seigneur l'a voulu, et elles acceptent leur destin avec un tact parfait. Devant ces filles somptueusement parées me revenait à la mémoire le souvenir de Paphos, des îles d'Ionie, de tous les lieux où Hérodote raconte que des femmes se prostituaient en l'honneur d'Aphrodite. Dans ce Maroc, qui n'a pas seulement conservé les vêtements et les formes antiques, mais

où l'on trouve à chaque pas des survivances de cultes et de dévotions très anciennes, il y a du côté de Marrakech des gourbis où se pratique toujours le très vieux rite de la prostitution sacrée. Peut-être, au fond de l'âme de ces femmes appuyées sur le balcon, existe-t-il encore quelque chose de ces sentiments obscurs où se mêlent d'une façon incompréhensible pour nous le sensuel et le sacré. Mais silence ! ...dans ces ténèbres où la volupté et la religion se rejoignent, n'imitons pas ces lourdauds qui portent une lumière aveuglante là où ne doit briller doucement que le tendre éclat voilé de la lampe de Psyché (1).

JÉRÔME ET JEAN THARAUD

(1) Jérôme et Jean Tharaud : *Rabat ou les Heures Marocaines*, chez Emile-Paul.

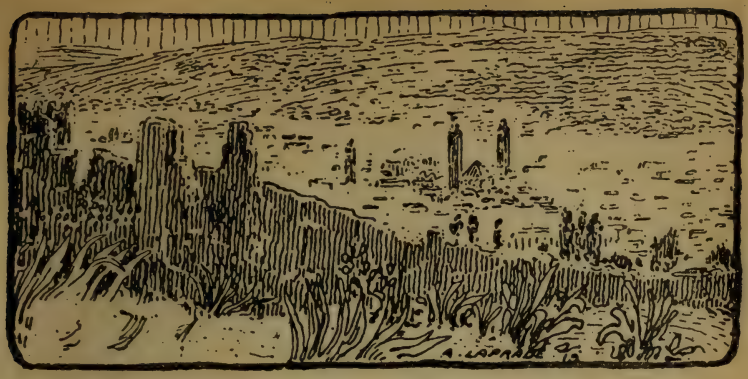

FEZ

Quelques aspects de Fez.

Le premier regard sur Fez est profondément émouvant. Ailleurs de grandes cités, plutôt que de déchoir, ont préféré disparaître. La terre les a recouvertes, et, lorsqu'on les exhume, elle nous les rend presque intactes avec leurs rues dallées, leurs maisons de pierre, leur vie publique et les images de leurs dieux. Ici la ville est déjà en cendres ; mais la race défaite qui l'habite, ayant tout renoncé : puissance et vanité, continue d'y vivre, blottie au creux de ses ruines. Ici l'humanité qui abdique rejoint l'humanité qui naît ; l'orgueil maté retourne à l'humilité originelle ; l'effort et l'ambition avortés retombent au rythme de la nature fruste et misérable.

Ce premier regard sur la cité, après en avoir goûté la poésie, gardons-nous de l'impression qu'il laisse. A Fez, les toiles de fond trompent. L'antique ou médiévale Médina, avec ses empâtements d'ombre et ses clairs-obscurs qui font l'enchantement des artistes, déprime visiblement les âmes délicates. Que des pierres se délitent, que des murs tombent en poussière : voilà aussitôt pour des imaginations romantiques le spectacle achevé de la désolation et de la mort. C'est une vue en partie vraie, mais un peu sommaire. Un examen plus attentif nous ramène aux faits ; et la réalité sort

peu à peu de l'ombre pathétique pour se modeler simplement dans la lumière.

***

Le visage de Fez est innombrable. Plusieurs siècles y sont confondus, plusieurs peuples et plusieurs climats. On y peut vivre tout un jour en plein quatorzième siècle farouche et sombre ; puis, le soir venu, délasser son imagination dans quelque « riad » d'un modernisme oriental amusant et gai de couleur.

Parfois un paysage de la campagne française s'offre à nous, frais et familier, tout bruissant de la chanson des eaux courantes. L'aloès épineux d'Afrique y croît près du peuplier tremblant de nos rivières, et les lourds rameaux de l'oranger s'y mêlent aux feuillages transparents de nos jardins. Non loin du bon relieur qui, dans son échoppe, évoque « le Philosophe en méditation », un « chérif » loqueteux et sale reçoit l'accolade des plus fiers passants, et je croiserai, à la prochaine venelle, un beau vieillard biblique qui figure Moïse ou Abraham au vitrail d'une cathédrale gothique ou dans le manuscrit d'un imagier. Aux portes des mosquées se tiennent des mendiants aussi antiques que la pauvreté. Et puis voici Mathô sur son noir coursier, sombre et sauvage comme un jeune dieu....

J'expose ici quelques images, observées avec soin et cueillies au hasard d'une promenade : des souqs colorés et grouillants, des maisons séculaires où se cache une vie sage, tenace et diligente, un petit chromo d'une grâce virgilienne, une campagne d'un dessin ferme et léger, presque attique, des cimetières familiers, un paysage enfin noble et religieux où plane, comme une harmonie, la paix morale de l'Islam. Mais j'ai laissé de côté, à dessein, ces charmants cloîtres délabrés où meurt dans un silence accueillant la flore capricieuse et géométrique des arabesques, et aussi les jardins de Bou-Jeloud, voluptueux et désenchantés.

***

La Médina est l'endroit du monde le plus éloigné qui soit de la vie moderne, et c'est la raison qui me la fait aimer. Lorsque je

descends l'étroite et tortueuse artère qui mène aux grands souqs, si j'éprouve à me mêler à la foule qui s'y presse un sentiment de plénitude et de bien-être, c'est que je me laisse prendre au charme de cette vie simple et robuste, joyeuse et ardente, et, pour tout dire, naturelle.

Cette forte rumeur qui monte du cœur de la cité, c'est l'antique chanson des métiers, le rythme du travail libre et sain, juste et nécessaire, régulateur et dispensateur de la vie. C'est, parmi les bonnes odeurs du goudron, des épices, des fritures, des fruits, du cuir et du cèdre, le chant clair du marteau, le sifflement de la varlope, le bruit des querelles, le piétinement poudreux des bêtes de somme, le rire des enfants, la clochette du porteur d'eau. Et chaque coin de ce monde où je me perds, mais où je retrouve l'ancien monde que jusqu'ici je n'avais fait çà et là qu'entrevoir, est un tableau délicieux et reposant. « Voilà, me dis-je, l'activité humaine telle qu'elle était autrefois; et cette activité, comparée à la nôtre, est un jeu, et un jeu qui anoblit l'artisan. Il travaille dans une atmosphère douce et familière où ne manque ni l'ombre des grands arbres, ni le chant des oiseaux, et moi, à le regarder, j'éprouve comme un rajeunissement. »

Clameur des fondouqs et des ateliers ; souq des *Nejjarine* spacieux et clair, bois odorants, splendeur du cèdre ; fontaine en vieille majolique, marché aux fleurs et marché aux oiseaux; venelles étranglées et bruissantes des selliers et des marchands de « vases beaux et chargés de naïve couleur » ; grandes places sonores qu'ombragent de ténébreux mûriers ou quelque vigne au tronc noueux des chaudronniers et de l'herberie—« là se donne la fève fresche, en sa saison, à bon prix » ; — place de la fumée « où se vend le pain frit en l'huile », rue des lanterniers à la sombre voûte, maisons hautes, fortes charpentes, noires échoppes ; Quissariya aux capricieux méandres, grands magasins de nouveautés où la foule moutonne, sous une lumière mobile à grands ramages, dans une atmosphère lourde d'aromates, d'épices et d'encens ; Morqtân où les femmes au matin sont assises, pelotonnées et étroitement voilées, offrant à l'insolent fripier des brocarts, des bijoux et les mièvres fleurs que patiemment leurs doigts cousirent sur du linon grossier ; ruelles encombrées des entrepôts où, comme

en d'étroits chenaux, tanguent les chameaux, lourds vaisseaux du bled ; coins paisibles et charmants ; souq du henné vert et ombreux comme un sous-bois d'automne, souq-el-haïk, où parle le rouet, tandis que des enfants d'un geste aimable et régulier entremêlent de fils d'or du soleil les fils blonds de la laine ; cité des livres comme il convient silencieuse et sage ; tableaux d'un vieux maître hollandais : boutique en clair-obscur où l'on se glisse à la dérobée dans l'espoir d'y découvrir la reliure rare et le vieux manuscrit enluminé ; atelier où le patron chenu et le jeune apprenti tracent d'un clair pinceau sur le papier d'ivoire le subtil entrelacs d'une très ancienne rêverie ; murs ocreux et noires solives, boutiques sombres, contre-jours ; devantures de bois peint et sculpté ; étroits bahuts pleins de bibelots précieux où trônent les marchands comme des bouddhas dans leurs châsses ; auvents d'où le soleil et la pluie s'égouttent sur la nuque du client ; rôtisseurs et marchands de brochettes du Tâla ; teinturiers aux cuves éclatantes des bords de l'oued ; « dellals » aux cris rauques ; marchands de cierges de Moulay-Idriss....tous les arts et tous les métiers réunis dans un incroyable dédale de venelles, d'enfilades, de couloirs et de galeries, — une ruche aux mille cellules où rôdent des essaims bourdonnants et dorés : voilà un croquis à peu près fidèle des dessous fameux de la Médina, tels qu'ils sont et tels qu'ils étaient au commencement du XVIe siècle, comme on peut en juger par la description que nous en a laissée Léon l'Africain, si précise et si complète qu'on la croirait, au style de la traduction près, écrite d'hier, et qui commence ainsi : « Les arcs en cette cité sont séparés les uns des autres dont les plus nobles sont autour du circuit du temple majeur. »

Mais quittons l'ombre chaude et dorée de la bruyante Quissariya et son moutonnement de bergerie ; traversons le grand marché el-Attarine où grouille la populace bédouine rude et affairée, et cheminons vers les quartiers habités.

On rencontre d'abord de petits souqs où des treillis de roseaux tamisent un jour gris, un jour artificiel de cendre. Puis, à mesure qu'on avance, les ruelles se font plus étroites, plus silencieuses et plus désertes. Leurs hautes maisons centenaires, massives et sombres, montent à l'assaut des rampes en s'épaulant l'une

l'autre. Elles ont des étages en surplomb portés par de petites consoles, et, d'endroit en endroit, elles se touchent du front. Ces rues ressemblent à des souterrains où des perspectives de tunnels se succèdent. Il y tombe une lumière par jets, par douches. Ombre profonde et lumière crue s'y opposent. On chemine dans une cave ; on voit et on respire par des soupiraux ; on se meut dans une série d'eaux-fortes de Rembrandt.

Quel contraste avec l'animation colorée des souqs ! Ici tout semble mort et assoupi ; la vie se retire, elle se cache ; elle se repose ; elle se recueille. C'est à peine si, de temps à autre, on aperçoit la silhouette robuste d'une négresse ou la grimace apeurée d'un petit garçon. Parfois, en tendant l'oreille, on distingue le bruit d'une chute d'eau et le crissement d'une meule.

Je me souviens qu'un jour je poussai une porte branlante et, après un timide « salam » dont je saluai les gens qui se trouvaient là, car l'endroit était habité, je restai saisi d'étonnement comme si j'étais transporté soudain dans un autre monde. C'était un atelier de tisserand. Dans une grande salle, étrangement éclairée par de larges rayons plongeants, deux hommes âgés travaillaient sur leurs antiques métiers. Leur figure était immobile et froide, et ils ne parurent pas m'apercevoir. D'un mouvement d'automate, ils lançaient la navette et battaient le tissu. Et leurs gestes étaient si adaptés, le choc de la pédale, le frôlement de la navette, et le coup du battant si réguliers, la lumière si froide et si immobile et le silence si profond, que j'eus le sentiment très net que le temps était suspendu et que cette scène participait de l'éternité.

O la pauvre existence, humble et résignée, mais si mesurée et si juste, si dépouillée de toutes les apparences trompeuses, qu'elle me parut une image schématique de la vie dans sa vérité immuable, parvenue à son essence ou à son terme.

Ce sentiment de « réduction de la vie » que j'éprouvai alors, c'était une défaillance du cœur. Habitués à la violence du monde moderne, nous avons de la peine à saisir des formes vivantes dans celles-là mêmes qui sont le plus simples et le plus en équilibre, et où l'âme familière de nos ancêtres se reconnaîtrait.

Depuis, au cours de mes promenades, j'ai surpris plus d'une

scène de ce genre. Elles appartiennent à un passé déjà lointain où l'action humaine était égale et sage, et telle que nous la montrent les documents de la plus haute antiquité. A Fès, l'intérieur des maisons nous est malheureusement interdit et nous ignorons à peu près tout ce qui s'y passe. Mais la vie domestique doit y être aimable et gaie, et par son économie et son rythme, elle doit ressembler beaucoup à celle des anciens.

***

Lorsqu'on sort par Bab-Guissa et qu'on monte aux Mérinides, on chemine par des sentiers escarpés, semés de dalles tumulaires. C'est un des plus anciens cimetières de Fès, creusé lui-même dans une nécropole millénaire. Les tombes émergent à peine du sol. Elles vont, quêtant l'herbe rare des talus, jusqu'aux mausolées des Béni-Mérine, gardiens attitrés de ce paisible troupeau. En bas, les remparts almohades, battus en brèche par les siècles, limitent la ville. Mais ils n'arrêtent pas les morts qui dévalent, de roche en roche, jusqu'aux premières maisons. Celles-ci continuent à leur tour la descente, se pressant dans la poussière qui poudroie, pareilles aussi à un troupeau mais impatient et altéré qui se précipite vers l'oued ; puis elles se massent comme au creux d'un asile, autour de Moulay-Idriss, gardien de la cité.

De tous les points de l'horizon on aperçoit la verte koubba du vénéré fondateur de Fès. Là, dans une atmosphère lourde et viciée, grouille une multitude en délire de malades et d'éclopés, toute la misère et toute la lèpre de cette terre berbère, accroupie, pelotonnée et psalmodiante, possédée d'une idée qui la courbe en de pitoyables prostrations.

Par contre, sur la colline, tout est noble, léger et pur. Des indigènes rêvent çà et là, accoudés aux tombeaux. Leur visage est serein. La soumission sans murmure à la mort, qui est la grande beauté morale de ce peuple, les tient de longues heures dans une attitude simple de méditation, occupés à sentir la volonté de Dieu et à s'y confondre. « La ilaha illa Allah.— Il n'y a de Dieu que Dieu. »

Que nous sommes loin de nos cimetières froids et sévères,

solennels et faux, entachés d'orgueil grossier, où nos morts sont parqués à l'écart, par delà de hautes barrières, parce que l'image et l'idée de la mort nous sont insupportables.

Voici les cimetières musulmans, lieux de promenade et de rêverie, où tout le monde, bêtes et gens, passent, où l'on s'asseoit et se repose, où chacun, selon son humeur, prie, médite ou chante, où les femmes boivent le thé tandis que les enfants jouent. Les vivants et les morts se séparent ainsi sans se quitter, et l'idée de la mort est plus familière.

De l'autre côté, là-bas, à Bab-Fetouh, s'étend un autre cimetière, le plus beau de Fès, où reposent, dans de jolis mausolées et d'élégantes koubbas, les Ouléma et les grands docteurs d'autrefois. Entre la petite mosquée bleue de Sidi-Harazem et les escarpements de la montagne, il étage paisiblement ses tombes dans le vallon. La plupart sont coquettes et taillées en forme d'arc outrepassé comme les portes. Elles s'en vont par petits groupes sous les bouquets de l'olivier, qui n'est pas l'olivier géant de la Mamounia ou de Taza, mais l'olivier de la Grèce et de la Provence, dont le tronc noueux et court «élève peu de rameaux», l'arbre méditerranéen, qui, pareil à la mer violette, jette une écume d'argent dans un léger bruisselis de vagues. Et sur ces champs d'une douceur et d'une mélancolie élyséennes, des théories d'ombres passent, s'arrêtent, s'entretiennent...

Puis le cimetière descend les pentes calcinées, semis léger de pierres grises pavant les chemins et sculptant les reliefs du sol, et vient battre de ses derniers galets les premières terrasses.

***

Non loin des Andalous, sur le vaste plateau qui s'étend à gauche, lorsqu'on s'éloigne de la ville, se trouve le quartier des potiers. Ce sont, de part et d'autre d'un chemin forestier que l'automne fleurit de violettes, parmi des bois d'oliviers centenaires, de grandes aires planes où brillent des carrés d'argile. Des vases, des amphores et des jarres sèchent au soleil, humides encore, souples, vivants, tout empreints de la main qui les modela. Leur nudité robuste et pleine, la pureté de leur galbe s'im-

posent à nos sens fatigués de raffinement et de recherche comme de reposantes vérités. Instruments domestiques amis de l'homme et aussi anciens que lui, images de son esprit industrieux, qui, suivant un instinct sûr, accorde la matière à ses besoins, ces objets, d'argile, jeux rustiques et divins, portent déjà le sceau de sa grâce naturelle ; ils sont la première et peut-être la plus parfaite expression de son génie.

Des enfants à peine vêtus vont et viennent, les bras chargés de terre molle et ruisselante. Au fond d'un appentis sombre le potier caresse les flancs d'une forme naissante. Dans le silence champêtre le four fume. Et ce tableau, fait de deux ou trois traits, mais si fermes et si délicats que nos yeux ont peine à y croire, est le plus extraordinaire paysage antique qui soit encore sur la terre. C'est un paysage sans date, plus ancien que Myrina, qui remonte à la Bible et à l'Egypte. Il a le charme et la douceur, l'atmosphère et la bonhomie des descriptions d'Homère et de la « Vie de Jésus ».

Partis pour nous distraire du monde moderne mécanique et brutal, nous étions venus au Maghreb en quête de pittoresque et d'exotisme. Et voici que nous retrouvons, dans sa fraîcheur et sa sérénité, la jeunesse du monde, l'enfance de l'humanité dont nous avions respiré le parfum dans les vieux livres. Pour nos imaginations abreuvées aux sources antiques, aucun opium d'Orient ne vaut ce petit chromo d'Arcadie, qui nous fait un signe d'amitié. A l'ombre légère de l'arbre d'argent, dans ce cadre qui paraît immobile et éternel, la vie coule aimable et facile comme les vers de Virgile et de Chénier, qu'il ferait bon d'y relire.

***

Par l'emplacement élevé qu'ils occupent, et par les morts ensevelis sous leurs pierres, les tombeaux des Mérinides sont le point culminant de la cité. N'ayant aucune valeur d'art, ils ont la valeur d'un principe : ils commandent et ils disciplinent.

Aucune promenade ne vaut celle qui y conduit, en sortant de Bab-Mahrouq, par le sentier qui court au milieu des aloès, des cactus et des oliviers. Là, un berger de Théocrite paît ses moutons ou ses chèvres ; des fours à chaux fument, des hautes murailles

croulent. Les tombeaux couronnent cet ensemble et l'ordonnent. Ils sont l'âme de cette « campagne fâsi » si limpide, si légère, si classique aussi par la végétation, le sol, la lumière et les ruines, et qui rappelle je ne sais quel paysage de l'antiquité telle que l'ont sentie et peinte certains élèves de Poussin.

Au reste, tout le paysage des remparts et des cimetières qui entoure Fès est d'une grande beauté. C'est un mélange d'âpreté et de douceur, de magnificence et d'abandon. Il a de la noblesse, un beau dessin, des grâces rares sous le ciel d'Afrique, de la fragilité, et le pathétique des choses qui appartiennent « aux puissances sans hâte du temps » (1). Le printemps le comble de fleurs, et cet excès l'amollit; mais le rude été, qui roussit les champs et ronge les falaises, lui donne une vigueur que je préfère.

Pour le bien goûter, je conseille un ciel légèrement voilé d'avril, enveloppant et tendre, qui met des coulées de gris sur la ville dont il détaille les contours, ou la pure clarté de l'automne, lorsque la pluie a lavé les arbres et que la terre est encore chaude des ardeurs du soleil.

C'est là, en-dessous des tombeaux, à mi-côte, où des oliviers frémissants apportent à la terre meurtrie la paix de leur clair feuillage, qu'il faut s'asseoir et s'abandonner, laisser ses yeux réfléchir tranquillement les horizons.

Serrée au creux du ravin, toute en fines grisailles dans la fraîcheur du matin, la ville remonte le cours escarpé de l'oued et vient respirer en s'éparpillant dans la plaine. Ses minarets verts et de hauts peupliers l'accompagnent, tandis qu'au loin, formant autour d'elle une ceinture lâche, les remparts s'en vont, solides ou croulants, escaladant et dévalant les pentes, puis se perdent dans le fouillis des jardins. Au Nord et au Sud, les collines brûlées des cimetières montent et s'étagent par degrés jusqu'à la haute montagne. La lumière y tremble à ras du sol, et les lointains sont d'un gris bleu plein de scintillements...

Fès se trouve ainsi sertie dans un riche écrin de vergers, de remparts et de cimetières. Les vergers l'embrassent ; les remparts, par endroit, l'étreignent ; mais les modestes cimetières la pressent à peine, puis se répandent dans la campagne comme des ruines.

(1) A. Chevrillon.

Leur gravité simple et charmante gagne les champs et s'étend sur la ville. Au bruissement de l'olivier, ils la ramènent à la nature en l'intégrant dans le paysage dont ils frappent le caractère et dont ils fondent l'unité.

Et sur tout le paysage à la fois majestueux et tendre plane une sérénité que rien ne saurait émouvoir. C'est que toute personnalité maintenant disparaît. Les monuments retournent à la terre et l'homme s'efface en même temps que la nature s'anoblit et s'humanise. La ville alors, les remparts et les cimetières, le sol même et la végétation perdent leur relief et leur couleur propre pour se fondre dans le vaste ensemble. Tout s'égale et se transfigure. Tout prend cet aspect d'éternité où l'homme et la nature s'élèvent l'un et l'autre et communient.

***

J'ai gravi la colline des Mérinides un soir doux et clément de novembre. Déjà plongée dans l'ombre, la Médina se tassait davantage encore pour le repos de la nuit, tandis que Fès-el-Jedid allumait au couchant toutes les faïences de ses minarets. Leur floraison orgueilleuse et pure célébrait à travers les siècles l'âme religieuse et le génie clair et décoratif de l'Islam. Le vieux cadre féodal lui-même s'embrasait. Par-dessus les jardins verts de Lala Yamina, une multitude ivre de ramiers tourbillonnait, et, dominant le paysage, le Zalagh s'épanouissait, grosse améthyste lumineuse dans la transparence irisée de l'air.

Une rumeur montait légère et bruissante comme le clapotis d'une mer calme. J'écoutai parler la ville. Elle disait :

« Je ne suis ni l'œuvre d'un homme, ni la fantaisie d'un roi. Qu'on me préfère Meknès, ma voisine, pour son faste déchu et ses lourds volumes de maçonnerie : c'est affaire à un bâtisseur. Encore que je possède quelques morceaux d'architecture qui pourraient suffire à ma gloire, je ne daigne pas être une ville d'art. Dans mon vaste sein que le temps a doré comme un sanctuaire, mes palais, mes mosquées, le sourire discret d'une médersa, la jolie porte d'un fondouq ne sont que beautés de second plan. Ne t'y attarde pas.

« Ne sens-tu pas en moi quelque chose de plus émouvant et de plus noble ? Je suis l'antique cité, mère des civilisations. Je prends les hommes comme des enfants, je les élève, je les nourris, je les forme. Je leur enseigne les travaux et les lois de la cité. En moi. tu reconnaîtras un foyer, une discipline, une culture, une *somme* où tout se tient, intacte malgré la poussée des siècles, sans emprunts, ni disparates.

« Je suis plus encore. J'appartiens au général et à l'universel. Un jour, il y a plus de mille ans, un descendant du Prophète vint et jeta ces fondations qui durent encore. Mais j'existais avant l'émir Idriss et je survivrai aux Maures, car je suis un refuge et un bienfait naturels. Ici les hommes aimeront toujours à se grouper, à peiner, à se réjouir. Il y a des lieux de la terre qui sont des berceaux, et si accueillants, si mouillés de tendresse que ceux qui passent s'arrêtent, s'y attachent et en oublient leurs petites patries. »

Ainsi me parle la grande cité spirituelle, répétant l'enseignement d'autres cités disparues et qu'un printemps soudain a fait refleurir. Chères vieilles cités, sourires évanescents de l'ancien monde, fleurs étranges, sources fraîches et fruits savoureux, oasis d'un désert nouveau.....

Mais c'est l'automne et ses premiers frissons. La nuit vient et la ville n'est plus qu'un gros tas de cendres éteintes. Des indigènes ayant quitté leur poste de contemplation passent en devisant joyeusement. Heureux le fâsi qui sait que Dieu est grand. Il ne connaît pas mon inquiétude. Et je descends par l'étroit sentier où pleuvent de plus en plus épaisses les violettes du crépuscule, pendant que la brise jette contre les dalles des tombes le fruit amer de l'olivier.

René Seguy

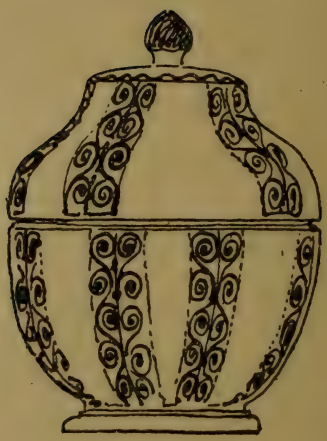

DEUXIÈME PARTIE

DU PASSÉ AU PRÉSENT

CHAPITRE V

LA PACIFICATION DU MAROC

I

Jusqu'au Protectorat.

Avant le XIXe siècle, le Maroc et la France avaient normalement entretenu des relations cordiales. Un accord permanent des sultans et de nos rois procurait aux commerçants français de ces avantages qui permettaient aux sieurs Michel et Roland Frejus, de Marseille, de fonder en 1665 la remarquable « Compagnie d'Albouzeme et du Bastion de France ». Et nul n'ignore maintenant que le plus célèbre des chérifs alaouites, Moulay Ismaël, avait désiré de s'allier en bonne et due forme avec Louis XIV : encore que le « descendant du Prophète » eût en vain demandé la main de la princesse de Conti, fille naturelle et légitimée de Mademoiselle de la Vallière, nul dépit amoureux ne l'empêchera, en 1709, d'offrir au Roi-Soleil le secours d'une armée contre les Autrichiens.

La conquête de l'Algérie amena la rupture de 1843. Le caractère religieux de la guerre soutenue par Abd-el-Kader — et quelque peu stimulée par notre méconnaissance de l'Islam africain — avait éveillé les sympathies du Maroc qui, sans l'avouer, soutenait l'émir. On sait ce qu'il en advint. Après que les Marocains, sortis d'une neutralité neutre, comme on dirait aujourd'hui, eurent attaqué le poste de Lalla Maghnia, Joinville bombarda Tanger et Mogador, le Maréchal Bugeaud occupa Oudjda et remporta la

victoire de l'Isly. Ces succès aboutirent, le 10 septembre 1844, à la Convention de Tanger et, le 18 mars 1845, au traité de Lalla Maghnia. Pactes à retenir : ils maintiendront, jusqu'au xxe siècle, nos rapports avec les sultans, au cours d'une première période de... luttes aux confins algéro-marocains. Les années 1901 et 1902 verront se conclure de nouveaux accords ouvrant une deuxième période non moins fertile en incidents de toutes sortes.

C'est ainsi que, en 1849, en 1850, en 1852, en 1853, en 1856, nous dûmes châtier certaines tribus du Nord dont les fréquentes violations de frontières s'accompagnaient de rapines et de sévices. La xénophobie des Beni-Snassen, des Mehaïa et des Angad motiva, en 1859, une forte expédition. Sous le commandement du Général de Martimprey, nos troupes concentrées sur le Kiss avancèrent vers le col de Tafouralt, traversèrent le massif des Beni-Snassen, foyer de l'agitation, s'avancèrent chez les Zekkara et vinrent camper sous les murs d'Oudjda dont l'amel, pris comme otage, fut remis au Sultan. Des rivalités surgissant entre Snassen, Mehaïa et Angad, l'opération heureuse du général de Martimprey n'eut pas de conséquences politiques dignes d'elle. Tribus de la plaine et tribus de la montagne avaient entamé une bataille sans merci. En 1892, le Maghzen, d'ordinaire impassible, essaya de rétablir l'ordre dans l'amalat d'Oudjda. Les troubles, un instant apaisés par la présence du fils du Sultan, recommencèrent de plus belle après le départ de celui-ci, et l'Algérie fut tantôt soumise aux incursions des vainqueurs, tantôt obligée de donner asile aux vaincus. Ce ne fut qu'en 1899 qu'une mission française, commandée par le commandant Calley Saint-Paul, discuta, à Oudjda, avec un envoyé du Sultan, le règlement de nos revendications. On s'acheminait vers les accords de 1901 et de 1902. A vrai dire, la force des choses plus que notre volonté nous guidait. Nous n'avions pratiqué qu'une politique d'effacement, source de mécomptes. Chaque fois que le brigandage s'était exercé à l'endroit de tribus soumises à notre influence, nos représentants avaient demandé des réparations à un Maghzen désarmé ou complice. Outre que ces réparations n'avaient rien réparé, notre prestige en avait été diminué.

En avril 1901, sous le coup de l'assassinat de M. Pouzet dans

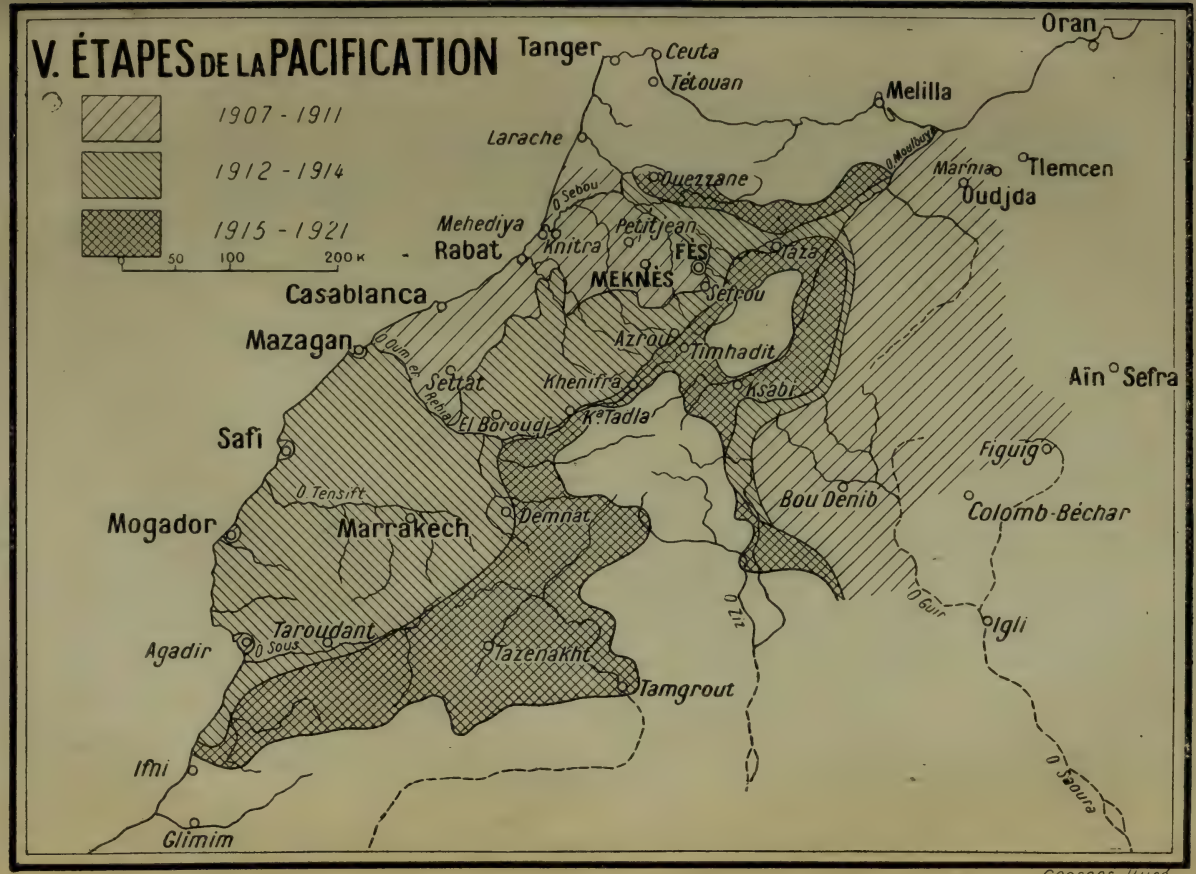

Georges Huré

les Kebdana, le Gouvernement de la République fit exécuter une manifestation navale dans les eaux marocaines et présenter à Abd-el-Aziz des réclamations énergiques. A la suite de ces événements, les accords de 1901 et de 1902 déterminèrent une nouvelle police algéro-marocaine. Il était décidé qu'il serait créé une zone mixte où les autorités locales françaises et marocaines seraient chargées de résoudre les questions litigieuses ; puis la France aiderait le Sultan à pacifier et à réorganiser la partie orientale de l'Empire.

La France observera scrupuleusement ses obligations tandis que le Maghzen demeurera l'adversaire sournois de cette politique d'association. On retrouvera sa main dans les désordres du Sud-Oranais que le colonel Lyautey devra maîtriser, en 1903, par l'occupation de Colomb-Béchar et par l'installation de postes à Fortassa et à Berguent ; des reconnaissances atteindront ensuite la Haute Moulouya. A la fin de 1905, Abd-el-Aziz, qui doit à nos instructeurs la défaite du Rogui, révèle des dispositions franchement inamicales. Alors que nous n'avons plus à souffrir des querelles intestines des tribus, ni des exploits du Rogui installé à Sélouan, le Maghzen multiplie les vexations. Les Algériens résidant à Oudjda sont molestés et nos compatriotes mal reçus, quelquefois malmenés. L'hostilité gagne tellement en évidence que, le 4 août 1906, le Gouverneur de l'Algérie suspend les relations commerciales avec le Maroc. Bon gré, mal gré, il va falloir ouvrir les yeux, constater l'aggravation du conflit. Du reste, les faits y aideront. Le 19 mars 1907, en épilogue de nombreux attentats impunis, le docteur Mauchamp tombe assassiné à Marrakech. Le 30 juillet suivant, à Casablanca, neuf ouvriers européens des chantiers Schneider sont massacrés par des malandrins que surexcitent des fanatiques. La gravité de l'heure dictera donc une répression immédiate et sévère, d'après un plan d'action conforme aux exigences de nos droits. Mais, dès lors, *répression ne signifiera que pacification ;* et c'est à cette année 1907 qu'il convient de situer le point initial d'une conquête qui n'en sera pas une au sens strict du mot.

***

Avant d'entrer dans le détail des opérations militaires de la

pacification, il est indispensable d'en rappeler l'orientation d'ensemble.

On ne fait pas la guerre pour la guerre — aux colonies moins qu'ailleurs. Les armées ne doivent être que d'ultimes moyens d'ordre, et toute bataille comporte un sens, une fin politiques.

A vrai dire, telle n'apparaîtra pas, à ses débuts, la bataille du Maroc. De 1907 à 1912, en regard des compétitions internationales, nombreuses et résolues, l'action française au Maroc est dépourvue de cohésion : notre action militaire est sans liaison avec notre action diplomatique que dirige, à Tanger, le ministre de France, M. Regnault, gêné par la timidité des instructions qu'il reçoit et par les difficultés que lui suscitent sur place les agents allemands.

Ce grave défaut d'unité transpire à travers les trois grandes étapes de la préhistoire du Protectorat.

Lorsque le général Drude débarque, en août 1907, il ne s'agit uniquement que d'une mission de police : châtier les assassins des ouvriers du port de Casablanca. Drude trouve une ville pillée, ruinée, qu'il restaure après en avoir dégagé les abords immédiats. Mais, dans l'entrefaite, l'intérieur de la Chaouia est livré à tous les éléments turbulents, accourus du Sud et de la montagne. En France, cette anarchie, que la présence de nos navires et du corps de débarquement n'a pas suffi à dompter, étonne ; on se récrie contre la stagnation des troupes. On oublie que celles-ci n'ont pas l'ordre d'avancer. Et ce sera *seul* que, le 1er janvier 1908, pour prévenir les périls d'une agitation croissante, le général Drude se décidera à détruire la Mehalla de Médiouna qui s'égaye et va se reformer un peu plus loin.

Le général d'Amade arrive. Il lui échoit de continuer l'œuvre de police. Cette fois, le Gouvernement de M. Clemenceau prescrit de châtier les rebelles sur leur propre terrain, sans dépasser les limites de la Chaouia : l'Europe regarde. Le général d'Amade réalise pleinement le but assigné. Il débarrasse la Chaouia des Mehallas Hafidistes. Néanmoins, à ses campagnes vigoureuses, le général ne peut immédiatement donner une conclusion logique. La Métropole ne discerne pas sur-le-champ que, pour garantir la sécurité de la Chaouia en face de l'adversaire repoussé, c'est de l'occuper

au maximum. Il faudra l'intervention du général Lyautey, que sa mission en Chaouia, en mars 1908, a clairement renseigné, pour que le Gouvernement consente à la présence définitive de notre force à Settat.

Plus tard, lorsque les troubles de Fez auront mis en contact étroit l'action militaire et l'action diplomatique, la nécessité de grouper celles-ci dans une même main ressortira ; elle s'imposera à tous les esprits désintéressés et désireux de voir enfin se terminer l'ère des indécisions et des irresponsabilités. Cette main sera celle du général Lyautey. L'histoire merveilleuse du Protectorat, comme aussi le secret d'une pacification rapide, sans exemple dans le passé colonial de la France, gît en ce principe éternellement vrai et fécond : l'unité et la permanence du commandement.

***

Le meurtre odieux du docteur Mauchamp avait provoqué une véritable émotion. Il fut la cause première de notre intervention.

Le 25 mars 1907, le Conseil des Ministres décide de faire entrer les troupes algériennes au Maroc. A titre de gage, elles occuperont Oudjda. Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, dirige les opérations. Celles-ci dureront jusqu'au 31 décembre. En effet, les événements de Casablanca et les menées de Hafid impressionnent les Beni-Snassen depuis longtemps assagis et presque nos alliés. Excités par l'amel d'Oudjda, ces derniers envahissent le département d'Oran. De novembre à fin décembre, en particulier, l'opinion publique sera absorbée par les combats difficiles du Kiss, de Bab-el-Assa et de Sidi Aïssa. Mais un encerclement rapide, répétant la manœuvre de 1859, obligera les Beni Snassen à se soumettre.

...Six jours après le massacre de Casablanca, le 5 août, avant qu'aucune troupe ne fût arrivée d'Algérie ou de France, il avait bien fallu préserver notre Consulat sérieusement menacé, les Consulats d'Angleterre et d'Espagne où, terrorisées, les populations chrétienne et israélite s'étaient réfugiées. Dès l'aube, un détachement du *Galilée* commandé par l'enseigne Ballande s'était

heurté aux soldats du Maghzen, de garde à la porte de la Douane. Aussitôt le *Galilée* avait bombardé la ville. Mais, jusqu'au 7, les efforts des Marocains n'avaient cessé de s'amplifier, et la petite troupe débarquée eût succombé si, le même jour, vers 11 heures du matin, l'escadre française n'était apparue.

... Le général Drude a débarqué avec les premières compagnies de légionnaires et de tirailleurs. Immédiatement les portes sont occupées ; des patrouilles parcourent l'intérieur des remparts.

Le général dispose de 4.000 hommes, des renforts successifs porteront le corps expéditionnaire à 6.300 hommes.

Dès les premiers jours, au cours de reconnaissances effectuées à distance sur Taddert, sur les douars des Oulad Djallan et la ferme Alvarez, nos troupes ont à livrer de fréquents combats.

Le 3 septembre, après avoir attiré l'ennemi sur un terrain favorable, le général Drude prend l'offensive. Les tribus de la Chaouïa font des offres de paix, mais l'armistice qu'elles ont demandé n'est qu'une feinte : le 10, nos aérostiers signalent d'importants groupements de combattants. On se résout à faire vite. Une action sans hésitation, préparée dans un secret absolu, assure, le 11, la réussite de l'opération de Taddert. Les délégués des rebelles n'en continuant pas moins à manifester une mauvaise volonté, l'opération de Taddert est répétée, le 21, sur Sidi-Brahim. Malgré la chaleur, le général Drude porte ses troupes contre les contingents Zian, Zïaïda, Zenata, Mdakra dont il incendie les camps. Cette tactique énergique engage les notables des Chaouia à s'en venir, le 22, parlementer à Casablanca. Le 23, après une longue conférence à laquelle ont pris part le général, l'amiral Philibert et M. Malperthuy, consul de France, les arrangements suivants sont conclus, que de nombreuses fractions signent, non sans laisser des otages :

« Les hostilités cesseront à dater de ce jour. Le général pourra « faire les reconnaissances militaires sur le territoire des tribus « soumises pour s'assurer que la pacification est complète. Les « tribus s'engagent à disperser et à châtier elles-mêmes tous les « groupements armés qui se formeraient sur leur territoire avec « des intentions hostiles. Tout indigène qui sera trouvé en posses- « sion d'armes ou de munitions de guerre dans un rayon de 15 ki-

« lomètres autour de Casablanca devra être livré aux autori-
« tés chérifiennes, emprisonné et condamné au paiement d'une
« amende de 100 douros. Les tribus seront responsables.

« Tout indigène qui se livrera à la contrebande de guerre ou qui
« fera usage de ses armes sera châtié. Les délégués des tribus
« s'engagent à livrer les auteurs des massacres de Casablanca dont
« les biens, en attendant le jugement, seront saisis et vendus ;
« sans préjudice de l'indemnité qui, déterminée de concert avec
« le Gouvernement Chérifien, sera versée à la France, les tribus
« seront frappées d'une contribution de 2. 500. 000 francs, chaque
« tribu payant une part proportionnelle à la durée de sa résistance.
« Des otages seront livrés (2 notables par tribu) pour garantir
« l'exécution des clauses qui précèdent. »

Partant, une détente notable va se produire. Nos reconnaissances pourront, sans coup férir, rayonner à 10 kilomètres de Casablanca où des services s'organisent : le bureau de la Place, le Parc d'Artillerie, la police des Tabors, la justice militaire, la direction des services de santé, etc...

Cependant, un fait demeure : de l'intérieur nulle soumission ne se manifeste. L'entrée en ligne des Mehallas de Moulay Hafid, frère d'Abd-el-Aziz et du Sultan actuel, Moulay Youssef, ranime la révolte. Moulay Hafid a fait demander aux puissances européennes de le reconnaître contre le Sultan légitime, il recrute en permanence des contingents destinés à entraîner les centres loyalistes. Encore qu'il proteste de ses intentions bienveillantes à l'égard des Européens, Moulay Hafid introduit en Chaouia Ould Moulay-Rechid, l'agitateur du Tafilalet, dont l'arrivée à Settat, le 27 septembre, menace à la fois Rabat et Casablanca, tandis qu'un autre fanatique, Moulay Abbas, avance dans la région du Tadla.

Les Médiouna se sont soumis. Les premiers, ils sont menacés par les Mehallas qui atteignent Sidi-Aïssa, à 10 kilomètres au Nord-Est de Ber-Rechid. La situation est grave, mais un événement, qui mettra opportunément nos forces en présence de celles de Hafid, en accélèrera le dénouement. Le 19 octobre, aux environs de Taddert, un parti nombreux de cavaliers hafidistes attaque violemment un escadron français. Désormais la preuve est acquise de la collusion de Moulay Hafid et des tribus rebelles.

Moulay Hafid en est le « chef d'orchestre », et tant qu'il n'aura pas été réduit, la pacification ne pourra progresser.

Il apparaîtra donc que le corps de débarquement dut intervenir pour protéger efficacement les tribus soumises et désarmées ? En vérité, la valeur du général Drude, ni le courage et l'endurance de ses soldats ne pouvaient nous donner la victoire décisive. Le corps expéditionnaire n'avait pas été constitué pour aller de l'avant. On s'était, à Paris, imaginé qu'il serait loisible de punir, en un jour, les assassins des ouvriers de Casablanca et de réduire les tribus hostiles sans aller les chercher où elles se trouvaient, sans les poursuivre ni occuper, pendant ce temps, le territoire où elles vivaient.

... Cependant, avant que de quitter Casablanca, le général Drude entreprendra et mènera à bonne fin une opération utile. Le 1er janvier, il enlève la casba de Médiouna et, pour la première fois, on reste sur la position : ainsi prélude-t-on à l'occupation de la Chaouia, province de 15.000 kilomètres carrés et de 300.000 âmes, dont la conquête et la pacification s'accompliront au cours des années 1908, 1909 et 1910.

***

Le 5 janvier 1908, le général de brigade d'Amade débarque à Casablanca. Il commandera le corps expéditionnaire, alors en voie de renforcement.

Le général a pour mission de conduire une action rapide contre les éléments de résistance pour assurer, outre la pacification complète de la Chaouia, la sécurité des communications côtières à l'Ouest et à l'Est, vers Mazagan et vers Rabat.

Pendant une première partie de la campagne, de janvier au 15 mars, le général s'efforcera de frapper résolument l'adversaire : il cherchera et réussira à isoler les tribus des mehallas de Hafid en les brisant successivement. Ces opérations terminées, il procédera à l'installation de détachements régionaux destinés à assurer la pacification du pays.

Moins d'une semaine après son arrivée, après avoir créé les postes de Fédala et de Bou-Znika, le général d'Amade entre en campagne. Ses objectifs sont les deux principaux centres hostiles : le centre de Settat, qui comprend le gros des mehallas hafidistes et le

centre des Mdakra, au Nord-Est de Settat, tribu très guerrière.

La direction de Ber-Rechid et Settat s'impose d'abord. La première de ces places est, au centre de la Chaouia, un point stratégique important ; à Settat campe le gros des mehallas.

Le 12 janvier, le général entame l'offensive en se portant sur Ber-Rechid, où il arrive le lendemain, à 3 heures, après avoir reçu en route la soumission de nombreux douars. Dès le 14, la situation des approvisionnements poussés à l'avant permet une action de force et de reconnaissance vers le Sud. Il s'agit de désagréger et de détruire les contingents hostiles, déjà repoussés de Médiouna et qui se reconstituent autour de Settat. Le général d'Amade divise donc ses forces en deux colonnes égales qui doivent, l'une par le Nord, l'autre par l'Ouest converger vers le pays des Mdakra. Le général commande lui-même la première colonne, dite du Littoral, qui partira de Bou Znika ; le colonel Boutegourd commande la seconde, dite colonne du Tirs, qui partira de Médiouna.

Les colonnes se réunissent à l'Oued M'Koun. Elles déblaient la vallée tandis que la cavalerie poursuit l'ennemi. Après avoir bivouaqué sur la rive Est du fleuve, elles doivent, en raison du manque d'approvisionnements, regagner Mediouna. D'ailleurs, une pénurie d'animaux de trait, un rayon d'action insuffisant eussent empêché d'obtenir d'autres résultats. Et puis, un événement imprévu appellera, en d'autres endroits, notre intervention.

Le 1er février, le colonel Boutegourd, qui doit séjourner à Ber-Rechid, a appris que certaines fractions soumises des Oulad Harriz ont été molestées sous les murs de la place. Pendant la nuit, il s'est porté à la tête d'une forte reconnaissance à quelques kilomètres à l'Ouest, vers la Zaouïa el Mekki. Désireux de recueillir un maximum de renseignements, le colonel a poussé jusqu'à Dar Kseibat, à 10 kilomètres plus au Sud. Fidèles à une tactique qu'ils renouvelleront sans cesse, les Marocains ne se sont pas montrés. Mais à peine la colonne a-t-elle atteint Dar Kseibat, qu'elle s'est vue entourée de tous côtés. Le colonel Boutegourd a pu néanmoins regagner Ber-Rechid. Mais il a essuyé des pertes sévères.

Immédiatement le général d'Amade, toutes forces réunies, se dirige sur El Mekki et sa brusque apparition rétablit la situation. Il chasse sans répit vers Settat, dont il détruit la casba, les Hafi-

distes et les contingents rebelles. Malheureusement, les résultats acquis seront à nouveau compromis en partie par la non-occupation de Settat qu'imposent les ordres de la Métropole : ce qui permettra aux Hafidistes de reprendre la campagne et de galvaniser encore une fois les résistances de l'arrière-pays Chaouia.

Enfin, nos colonnes s'acheminent vers les Oulad Saïd, dont la casba avait été la résidence du Caïd El Aïachi, alors emprisonné à Marrakech. Nos troupes parcourent sans difficulté la plus grande partie du territoire de cette importante tribu, dont de nombreuses fractions ont transporté leurs douars à la lisière du pays des Chiadma, auprès d'un marabout, Bou Nouala, qui assure à ses coreligionnaires que les obus des Français se changeront en eau et que leurs fusils partiront par la crosse.

Le 12, nos troupes rentrent à Ber-Rechid : la casba ruinée y est déjà devenue, sous l'impulsion du colonel Brulard, le siège d'un marché important et d'une vie militaire intense. Tous les puits de la région ont été curés et pourvus de moyens de puisage et l'abondance de leur débit permet d'installer les troupes sous les murs mêmes de la casba.

Ainsi, quelques jours après le violent engagement de Dar Kseibat, la marche sur la casba des Oulad Saïd démontrait que nos colonnes pouvaient, sans rencontrer de résistance, sillonner le pays et demeurer où bon leur semblait, à 40 ou 50 kilomètres du poste récemment créé. Les résultats obtenus consistaient moins dans les soumissions déclarées que dans l'impression profonde enfin produite par la précision de nos mouvements, la mobilité de nos troupes et l'efficacité de leurs armes. Déjà, les mehallas hafidistes, si ardentes à Dar Kseibat, n'avaient plus opposé, lors des dernières affaires, qu'une faible résistance, et nos marches des jours suivants s'étaient facilement effectuées. Les tribus ne viennent pas encore à nous ; mais, dans le Sud et dans le Sud-Ouest, leur ardeur combattive est brisée. Nous allions être à même d'opérer d'une façon décisive à l'Est, contre les Mdakra.

***

Tandis que nous avions restauré l'ordre dans le Sud la situation dans l'Est était restée stationnaire. Les tribus Mdakra avaient

figuré aux combats livrés dans la région de Settat. Elles y avaient même éprouvé des pertes sérieuses. Mais ces engagements s'étaient livrés loin de leur territoire où elles pouvaient se replier à l'abri de nos atteintes. Leur opiniâtreté était encouragée par la présence d'Omar-Soktani, lieutenant de Hafid, et par la certitude que les montagnes difficiles et boisées de leur arrière-pays leur réserveraient, au delà de l'Oued Zamran, un asile inviolable. Avec les Mdakra, les tribus Ziaïda au Nord, dont le territoire était sillonné par la route de Fedala à Bou-Znika, et les tribus Mzab, au Sud, constituaient un bloc d'ennemis imposant.

Le général d'Amade poursuivra donc cet objectif avec toutes ses forces, les colonnes mobiles devant agir en liaison avec les détachements de Bou-Znika, de Fédala, de Médiouna et de Ber-Rechid. Cependant que ceux-ci convergeront vers la zone insoumise, sans toutefois sortir de leur rayon d'action habituel, le général partira lui-même de Settat avec le gros de son armée pour se porter au cœur du pays dissident.

Le 16 février, menaçant les Hafidistes avec les colonnes du Littoral et du Tirs, le général d'Amade bivouaque pour la troisième fois à Settat. Le 18, au matin, les groupements hostiles sont délogés du sommet du Nouider et repoussés vers le Sud par les colonnes qui entrent en pays Mzab et qui se réunissent à Sidi-Nador. Ce jour-là, le détachement de Bou-Znika ne paraît pas sur le champ de bataille. Le 16 et 17, il a dû livrer de violents combats à Ber-Rebah : les mauvaises nouvelles que le général en reçoit le contraignent à revenir vers le Nord, en traversant le pays Mdakra, pour camper, le 19, à Sidi-Aïssa.

L'expérience venait de condamner momentanément l'emploi des petites colonnes. Aussi, le 28 février, les troupes sont-elles concentrées au bord de l'Oued Mellah, à Sidi Madjoub, en pays Zaian : elles vont agir en masse. Le lendemain, sur le plateau des Rfakhas, se livre un des plus sanglants combats de la campagne. Il se termine par une victoire.

Le 1er mars, la résistance des Mdakra et des hafidistes est brisée. Nos troupes peuvent traverser sans encombre le défilé de Ber-Rebah et bivouaquer à Ben-Sliman. La région est complètement vide d'habitants. Par la forêt des Ziaïda, le général mène ses

troupes à Si-Hajaj, centre du pays soumis, à proximité du foyer de résistance à réduire.

Le 8 mars, les opérations sont reprises. Le brillant combat du Mquarto permet au général d'atteindre Abd-el-Krim et Kasba Ben-Ahmed (10 mars). Les Mzab se soumettent. Les colonnes regagnent Settat, parcourant un pays entièrement repeuplé. Elles prennent ensuite la direction de la casba des Oulad Saïd, qu'elles ont visitée un mois auparavant. La plupart des combattants y sont toujours auprès du marabout Bou-Nouala, qui a réussi, depuis un mois environ, à grouper autour de lui tous les dissidents du Centre, du Sud et de l'Ouest de la Chaouia. Ces contingents comprennent surtout des Oulad Saïd et des Mzamza, insensibles au mouvement de soumission général qui s'accentue. Prévenu à quatre reprises que nous ne pouvons tolérer ni son attitude, ni le rassemblement des 1.500 tentes de ses fidèles, Bou-Nouala reste sourd à nos avertissements. Le général d'Amade décide d'en finir avec lui. Pour le surprendre, il fait dresser le camp à Dar Ould Fatima, comme si l'on devait s'y installer ; mais, à deux heures de l'après-midi, la marche est reprise. La surprise est complète : les cavaliers s'enfuient, abandonnant fantassins, femmes et troupeaux. Cette foule, qui a arboré des drapeaux blancs, ouvre alors à bout portant un feu heureusement mal ajusté. On épargne les non-combattants, on ne fait pas grâce aux soldats, le camp est incendié : c'est la débâcle d'une autre *Smala* ! Ce succès retentira dans la région. Il a causé d'énormes pertes aux Marocains qui ont abandonné sur place plus de 200 tués. Il clôt la première phase de la campagne.

***

A la fin de mars, les tribus, à l'exception de celles de l'extrême périphérie, ont demandé l'aman et sollicité notre protection, elles s'offrent même à marcher avec nous contre Hafid et contre les irréductibles. Le général, qui dispose de plus de liberté d'action, passe au système des *détachements régionaux*. On entre dans une période d'organisation méthodique dont les bases sont jetées sur les indications du général Lyautey envoyé en mission en

Chaouïa par le Gouvernement pour y apporter les conseils de sa longue expérience. Un front solide est constitué par la création du camp du « Boucheron » et du « Fort Sylvestre » chez les Mdakra (1er avril), du poste de Settat chez les Mzamza (28 avril), du poste de Kasba ben Ahmed chez les Mzab (29 avril), et du poste de Sidi ben Sliman chez les Ziaïda (23 mai).

Au début de juin, la pacification est en voie d'achèvement, les grandes opérations sont terminées. Seule, la région d'Azemmour demeure un pays de propagande xénophobe, d'intrigues hafidistes et de contrebande de guerre. Nos communications terrestres avec Mazagan, siège d'un consulat français, ne sont pas assurées. Les gens d'Azemmour pénétrant chez les Chiadma ont assassiné leur caïd, coupable de s'être soumis aux autorités françaises. Devant une attitude tellement hostile, le général d'Amade pose un ultimatum. Le 28 juin, il marche vers l'Ouest, et, le 30, il entre dans Azemmour. Cependant, notre présence dans cette ville, située en dehors des limites convenues de la Chaouia, suscite quelque émoi en Europe. Le ministre de la Guerre prescrit d'en retirer nos troupes, mais le commandement ne peut laisser exposée à de cruelles représailles une population qui s'était donnée à nous, et la liberté nécessaire des communications entre Casablanca et Mazagan exige que le passage de l'Oum er Rebia soit assuré. Pour la sauvegarde de tant d'intérêts et de notre prestige, le général d'Amade propose et obtient de laisser auprès d'Azemmour un poste permanent sur les hauteurs de la rive Est, à 6 kilomètres de l'Oum er Rebia, au sommet des collines de Sidi Bou Beker.

Avec l'expédition d'Azemmour se terminent les opérations militaires proprement dites de la campagne de la Chaouia. Désormais, cette province, débarrassée des éléments étrangers venus de tous les points du Maroc pour s'opposer aux progrès des troupes françaises, est aussi sûre que n'importe quel territoire de la France. Le fonctionnement régulier des postes régionaux suffit à résoudre les difficultés. La paix répandue sur le pays, grâce à l'intervention de nos armes, le laisse indifférent à tous les événements extérieurs; seule la défaite d'Abd el Aziz (juillet 1908) sur les confins de Settat y cause quelque effervescence, à laquelle il faut parer par des mesures de prévoyance plutôt que de répression. Aussi, en août

1908, le Gouvernement croit-il opportun de réduire les effectifs du Maroc Occidental aussi bien que, en novembre, ceux de la région d'Oudjda.

En résumé, l'année 1908 avait vu le Maroc entamé par trois côtés à la fois, car l'agitation anti-française de la Chaouia et des Beni-Snassen avait eu sa répercussion, dans la fin de 1907, parmi les groupements berbères du Tafilalet et du versant oriental de l'Atlas. Des personnages religieux y avaient proclamé la guerre sainte. En mars 1908, il avait fallu lutter contre une très grosse harka et le général Vigy, commandant du territoire d'Aïn Sefra, avait mis plusieurs colonnes en mouvement. La surprise de Menabah, le 16 mars, nous avait obligés à riposter victorieusement à Bou-Anan et à Bou-Denib.

***

L'an 1909 correspond à une période de calme.

Le général Moinier a succédé au général d'Amade dont il développe la politique. L'œuvre d'organisation se continue avec succès : on entreprend des travaux, on encourage l'agriculture, la colonisation croît rapidement, des industries s'installent en Chaouia ; on tente de réels efforts pour améliorer l'hygiène des indigènes et l'on fonde des écoles.

Le général Moinier doit s'abstenir de toute tentative d'expansion ; il se contentera de surveiller les tribus voisines de la Chaouia pour en prévenir les incursions. Il entretient d'ailleurs avec elles de bons rapports, les notables suivent assez fidèlement ses conseils. Cette méthode évite bien des conflits, mais ne peut les écarter tous : l'assassinat du lieutenant Méaux, du Service des Renseignements, en février 1910, entraîne une action offensive dans l'hinterland de Casablanca ; en mars, il faut réprimer des brigandages qui désolent les zones dépendant de nos postes, d'où intervention chez les Zaërs.

Un peu plus tard, une autre action devient nécessaire contre Ma-el-Aïnin, l'ancien adversaire du colonel Gouraud, qui, défait en Mauritanie, remonte vers le Sud et projette de gagner Fez. A son approche, la Chaouia s'émeut. Le général Moinier, à la tête

d'une colonne de 1. 100 hommes, va à sa rencontre. Le commandant Aubert (1), par un raid audacieux au Tadla, bouscule les contingents d'Aïnin et les rejette au Sud, Ma-el-Aïnin, blessé, meurt un mois plus tard.

Les années 1910 et 1911 sont marquées par une très sensible progression de notre occupation dans la région d'Oudjda. Là, l'hostilité des tribus et leurs exactions n'y sont pour rien. Nos troupes n'ont été portées sur la Moulouya que pour réaliser certaines clauses des accords franco-marocains de 1901 et de 1902, dont il a déjà été question. Ces accords prévoyaient l'ouverture de marchés marocains à El Aïoun-Sidi Mellouk et à Debdou, avec installation d'un service de perception dans ces deux points et création d'un poste de garde à Taourirt.

On décide de réaliser, en 1910, la partie du programme relative à El-Aïoun et à Taourirt. Cette tâche incombe à la police franco-marocaine, mais comme cette formation n'existe encore que théoriquement, c'est une colonne de toutes armes du corps d'occupation qui procède aux installations.

En occupant Taourirt, nous faisons, d'un coup, un bond de plus de 100 kilomètres à l'Ouest d'Oudjda. Des reconnaissances sont lancées jusqu'à la Moulouya. L'une d'elles, le 12 juillet, atteint le gué de Moul-el-Bacha, qui conduit à Mélilla. Sans aucune provocation de notre part, elle y est attaquée par les Berbères de la rive espagnole. L'attaque est victorieusement repoussée et la reconnaissance que le général Lyautey accompagnait rentre le lendemain dans Taourirt. Pour ne pas donner aux indigènes l'impression que nous abandonnons le terrain devant leur hostilité, un poste est laissé à Moul-el-Bacha.

Au printemps de 1911, on réalise la deuxième partie des accords : le marché de Debdou est ouvert. Le général Toutée complète l'opération par l'installation sur la Moulouya de deux nouveaux postes de protection à Mérada et à Camp Berteaux. Il dispose de 12. 000 hommes de troupe. Ces forces, massées sur la Moulouya, se tiennent prêtes à franchir le fleuve pour aller dégager Fez, investie par la rébellion. Mais l'Espagne insiste afin que nous ne

(1) Aujourd'hui général de brigade et commandant la subdivision de Taza.

passions pas par Taza, prétextant que nous pourrions être entraînés à déborder de notre route vers le Nord et à opérer dans sa zone d'influence ; elle menace, si nous passons outre, d'occuper immédiatement Larache et El-Ksar.

Pour ne pas froisser l'Espagne, le Gouvernement français expédiera de l'Ouest les troupes de secours, par un itinéraire plus long de 55 kilomètres et traversant des tribus dont la résistance sera très sérieuse. Et la colonne Toutée, collée à un fleuve, qu'elle a l'interdiction de franchir, sera exposée, durant tout le mois de mai de 1911, aux agressions des tribus de l'autre rive, si bien que, en définitive, pour des résultats presque nuls, elle subira des pertes plus importantes que la colonne Moinier qui, dans sa marche sur Fez, aura livré une dizaine de combats !

***

En 1911, l'occupation française s'étend considérablement, non pas tant, il faut l'avouer, à cause de notre volonté que sous l'influence de certains événements.

C'est que le règne de Moulay Hafid a ouvert,selon le mot de M. René Millet, une « époque de confusion indescriptible et d'impuissance ridicule ». Hafid, qui n'a réussi à détrôner son frère qu'en flattant les passions xénophobes des Marocains, est obligé de souscrire aux engagements de son prédécesseur vis-à-vis de l'Europe et des diverses puissances : pour être reconnu par la France et par l'Espagne, il a déclaré qu'il respecterait l'acte d'Algésiras, les traités, les engagements financiers. Mais, en face du flot montant de l'invasion étrangère, — les Français sont à l'Est, à l'Ouest et au Sud-Est, les Espagnols sont au Nord — Moulay Hafid a nécessairement les attitudes que peut lui dicter son seul intérêt : s'il réagit parfois contre les dissidents ou les mécontents, il écoute encore, très favorablement, tantôt les voix secrètes de l'Allemagne (1), tantôt celles qui lui font entrevoir que sa présence à la tête d'un soulèvement général contre les chrétiens consoliderait infailliblement son trône.

A Paris, toutes les illusions sont de mise. Pourtant, ni la situa-

(1) Le « coup d'Agadir » devait être la riposte de l'Allemagne à la marche du général Moinier sur Fez.

tion du temps présent, ni les antécédents de Moulay Hafid ne justifient une aussi délicate prévenance. A vrai dire, le vif désir de ne pas intervenir militairement au Maroc anime nos gouvernants dominés par une opposition de parti. Déjà, en 1908, alors qu'il serait politique d'affermir Abd El Aziz, puisque les émissaires de son frère nous créent mille difficultés en Chaouia et sur les confins du Sud Oranais, M. Jaurès plaide au Parlement pour les droits des «nobles démocraties kabyles» à choisir librement entre les prétendants; et le général d'Amade, qui s'est porté sur la route de Fez, reçoit l'ordre de laisser passer la mehalla hafidiste !

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que les événements de 1911 déterminent en France une surprise et pour le pays, et pour les pouvoirs publics qui se complaisaient dans l'espérance de voir se poursuivre, au milieu d'un calme favorable à ses progrès, la transformation pacifique de l'Empire Chérifien: ce sont « la réduction excessive des effectifs, l'absence de plan économique, la lenteur des décisions » (1) qui amènent la crise du printemps de 1911. Devant l'insuffisance de notre aide militaire, la rébellion contre le Maghzen prend de telles proportions qu'il nous faudra bien intervenir durement contre la révolte. Encore une fois, la force des choses aura déterminé notre action directe, tracé sa voie à notre conquête.

Le 28 mars, les Cherarda et toutes les tribus des environs ont investi Fez. Moulay Hafid ne dispose que de 2. 800 hommes de troupes chérifiennes instruites par les officiers de la Mission française. Une partie de ces troupes est battue au Sud de la capitale et rejetée dans les remparts ; l'autre partie, comprenant 1. 500 hommes, opère sous les ordres du commandant Brémond à une quarantaine de kilomètres au N. E. de Fez. A la fin d'avril, après plusieurs semaines de combats incessants, le commandant Brémond ramène sa colonne dans Fez : il a dû combattre pendant quatre jours, pour s'ouvrir un passage à travers un pays unanimement soulevé ; la plupart de ses soldats, qui ne sont ni payés, ni ravitaillés, menacent de faire défection.

La situation est critique. Le 20 avril, le Sultan, dans un appel au Gouvernement français, demande que sa mehalla soit appuyée

(1) Aug. Bernard.

par nos forces. D'abord, on pense à n'expédier que des troupes chérifiennes, mais M. Caillaux, président du Conseil, décide courageusement, dès le 23 avril, de faire diriger d'urgence sur Fez, avec les goumiers de la Chaouia, une colonne de huit bataillons de quatre escadrons et de quatre batteries du Corps expéditionnaire.

Le général Moinier est chargé de la direction générale des opérations. Les troupes marcheront par échelons successifs : le colonel Brulard, qui a collaboré à la pacification de la Chaouia, commande une colonne légère d'avant-garde ; le général Dalbiez est à la tête de l'échelon de manœuvre ; le colonel Gouraud conduit l'échelon de conduite et d'escorte des convois ; enfin, l'arrière est confié au général Ditte, qui a fait ses preuves à Madagascar.

La colonne Brulard, forte d'environ 2. 500 hommes et renforcée des mille goumiers de la Chaouia, arrive à Kenitra le 30 avril, qu'elle quitte le 11 mai. Le général Moinier quitte Kenitra, le 15 mai, avec l'échelon de manœuvre du général Dalbiez. Le 17, le colonel Brulard pousse jusqu'à l'Oued Rdom où le rejoignent le général Moinier et le général Dalbiez. Quant au colonel Gouraud, il attendra à Lalla-Ito, jusqu'au 19, un convoi de ravitaillement qu'il aura la difficile mission de mener à Fez.

Le 18, les échelons Brulard et Dalbiez réunis, à l'effectif de 8. 000 hommes, ont passé l'Oued Rdom au gué de Sidi-Gueddar et le général Moinier veut aborder le massif qui le sépare de Fez partout ailleurs que là où l'attendent les principaux contingents berbères. Il choisit donc la route qui gagne la vallée de l'Oued Mikkes par l'étroit défilé que forment, sur la rive gauche de l'Oued Sebou, les dernières pentes du Djebel Tselfat. Le 19, de très bonne heure, la colonne franchit ce passage et, le 20, l'Oued Mikkes dont elle remonte la vallée jusqu'à la Nzala des Beni Ahmer. Le 21, alors que le Sultan et ses derniers défenseurs sont à peine informés de l'approche du secours, nos troupes, à deux heures du soir, arrivent aux portes de Fez ; sans traverser la ville, elles vont bivouaquer autour du palais d'été du Sultan où s'établissent le quartier général, les états-majors et les services. Il était temps : le matin même, le lieutenant-colonel Mangin, chef de la mission militaire, a tiré sur les rebelles ses derniers obus dont on apprend qu'un sur deux

n'a pas éclaté ! Le 26 mai, le colonel Gouraud entre dans *Fez l'Inviolée* : il y a conduit un énorme convoi non sans avoir subi quelques pertes en cours de route. La colonie européenne était sauvée, mais la tâche de la colonne de secours n'était pas terminée : il restait à vaincre la rébellion.

Sans perdre de temps, des dispositions sont prises en vue de commencer, le 29 au matin, une nouvelle série d'opérations. Il s'agira de donner de l'air à la capitale en contenant les tribus alentour et qui n'ont pas désarmé. Le 5 juin, une bataille commence à 7 heures du matin sur un front de 5 à 6 kilomètres, elle se termine à 3 heures du soir par une débandade des contingents Beni Mtir et Aït Youssi sur la route de Sefrou. Le 8, après un combat violent livré par les avant-gardes et la cavalerie, nos troupes enfoncent les portes de Meknès : le prétendant, Moulay Zin, se rend sans conditions. Le 28, l'occupation d'El Hajeb maîtrise la résistance des Beni Mtir et des Beni Mguild. Pour assurer la sécurité de la ligne d'étapes, des postes sont créés à Souk-el-Arba (3 juillet), à Tiflet (7 juillet) et à Camp Monod (10 juillet). Dès lors, la route directe de Meknès, — on pourrait dire de Fez, — à Rabat est ouverte. Le général Ditte a largement reconnu le pays relevant de son autorité : il a exploré la forêt de la Mamora et particulièrement étudié les débouchés ouest de la route de Rabat à Meknès constitués par la tête des affluents de l'Oued Sebou. La ligne d'étapes n'a plus besoin que d'être organisée. Après la réduction des Zemmour et des Zaër, la liaison de Meknès avec la côte et la Chaouia sera définitivement assurée.

Le 10 juillet, le général Moinier a regagné Rabat : il avait reçu l'ordre de se replier. Le gouvernement français croit sérieusement qu'il sera possible à nos troupes de quitter Fez après avoir dompté la rébellion : c'est, comme on l'a depuis trop justement répété, faire preuve de plus de bonne foi que de perspicacité.

***

En effet, au début de 1912, les tribus, encouragées par la carence de notre autorité, redeviennent audacieuses. Elles multiplient les agressions contre la ligne d'étapes Rabat-Meknès, qu'il faut dé-

gager. Des opérations sont nécessaires dans les régions de Souk-el-Arba et du Tafoudeït, opérations que la rigueur de la saison et les difficultés du terrain rendent très pénibles, mais le Tafoudeït, qui passe pour le repaire inexpugnable des Zemmour, n'en est pas moins occupé. C'est encore à cette époque que le général Dalbiez, parcourant la région de Sefrou, maintient loin de Fez les tribus qu'un adversaire acharné, Sidi Raho, a ralliées nombreuses.

Hélas, le 17 avril, éclatent les douloureux événements de Fez : les troupes marocaines, formées un peu hâtivement, se sont révoltées ; elles soulèvent la population et se livrent à d'effroyables massacres. Vingt mille Berbères exaspérés se ruent aux portes ; Moulay-Hafid, affolé, ne songe plus qu'à abdiquer.

Cette émeute de Fez sera imputable à l'oubli de l'expérience et à la malice de l'Europe. Elle avait eu comme un précédent, en Indo-Chine, le 2 juillet 1885, lors de l'entrée à Hué du général de Courcy ; alors, l'émeute nous avait pareillement surpris : elle n'avait pas étonné l'Allemagne. Au reste, les événements de Fez, considérés en leur heure et en leurs lieux, apparaîtront à l'historien comme le dénouement fatal, l'aboutissement naturel d'une série de fautes commises dans un domaine où les chefs militaires ne pouvaient pas agir mais seulement s'effacer, s'effacer toujours. ...Cependant, à Fez, le 30 mars, M. Regnault, ministre de France au Maroc, a signé avec le Sultan le *traité de Protectorat* : enfin, la France aura les mains libres. Il est vrai qu'elle donne beaucoup en échange : elle accepte le fait accompli en Bosnie et en Herzégovine, en Tripolitaine et en Cyrénaïque, en Égypte et à Terre-Neuve, dans le Rif et à Tanger. D'aucuns pensent que nous payons cher le Maroc : « trop cher » écrit M. René Pinon. Tous souhaitent des jours meilleurs, dignes d'un sang déjà si abondamment versé, les beaux jours d'un Protectorat dont son bâtisseur, Lyautey, saura faire une « réalité durable ».

ROGER HOMO.

CHAPITRE VI

LES TRAITÉS

L'histoire du Maroc, en ce qui concerne les accords diplomatiques que l'Empire Chérifien a passés avec les puissances étrangères, peut se diviser, jusqu'à présent, en quatre périodes :

1° La période antérieure à la Convention de Madrid ;
2° De la convention de Madrid à l'Acte d'Algésiras ;
3° De l'acte d'Algésiras au traité de Protectorat;
4° Depuis le traité de Protectorat.

I. — Période antérieure à la Convention de Madrid.

Au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, les puissances européennes, à mesure que leurs relations avec le Maroc se développaient, signèrent avec le Gouvernement Chérifien des accords particuliers en vue, soit de régler leurs rapports de voisinage, soit d'assurer la sécurité de leur navigation, de leur commerce et de leurs nationaux auxquels ils assurèrent ainsi les droits, les privilèges et les garanties du régime des Capitulations.

Ces accords sont principalement :

Les traités des 17 *et* 24 *décembre* 1631, conclus entre la France et le Maroc ; ce sont surtout des traités d'amitié entre les deux

Etats. Ils furent confirmés les 29 janvier 1682, 28 mai 1767, 17 mai 1824 et 28 mai 1825, avec l'introduction de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de la France.

La Convention du 10 *septembre* 1844, concernant le règlement des différends survenus à la frontière algéro-marocaine, à la suite de la bataille d'Isly.

Le traité du 18 *mars* 1845, portant délimitation de la frontière algéro-marocaine.

Le traité du 9 *décembre* 1856 entre la Grande-Bretagne et le Maroc, qui fixe les conditions des relations commerciales et maritimes entre ces deux Etats.

La déclaration du 18 *mai* 1858, réglant les rapports commerciaux entre les Pays-Bas et le Maroc, et accordant aux Consuls et aux sujets Hollandais les privilèges et la protection qui ont été ou seront accordés à la nation la plus favorisée.

Le traité de commerce du 20 *novembre* 1861, entre l'Espagne et le Maroc, qui fixe les conditions des relations commerciales entre ces deux pays et détermine exactement les attributions et les privilèges des représentants de l'Espagne au Maroc.

Le traité anglo-marocain de 1856 et le traité hispano-marocain de 1861 sont les accords concernant le Maroc,les plus importants, et c'est à eux que l'on se référait lorsqu'on voulait préciser la portée du Régime des Capitulations.

Le traité d'amitié de commerce et de navigation, conclu le 4 *janvier* 1862 entre le Maroc et la Belgique et accordant à cette puissance les avantages de la nation la plus favorisée.

Le règlement relatif à la protection de Tanger, arrêté d'un commun accord entre la Légation de France et le Gouvernement Marocain, le 19 août 1863, et auquel ont adhéré la Belgique, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Suède.

La Convention conclue à Tanger, le 31 *mai* 1865, entre la France, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède, d'une part, et le Maroc, d'autre part, concernant l'administration et l'entretien du Cap Spartel.

II. — De la Convention de Madrid à l'Acte d'Algésiras.

La Convention de Madrid, du 3 *juillet* 1880, complétée par le *Règlement de Tanger, du* 30 *mars* 1881, codifia, en quelque sorte, le régime des Capitulations au Maroc et l'étendit à toutes les Puissances signataires de cet acte : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Norvège, qui obtinrent, en outre, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

Entre 1881 et 1900 intervinrent :

Le traité de commerce conclu entre l'Allemagne et le Maroc, le 1er *juin* 1890;

L'accord commercial conclu entre la France et le Maroc, le 24 *octobre* 1892.

En 1901, le Gouvernement français, reprenant une politique marocaine active, un Protocole, le *Protocole de Paris,* fut signé, le 21 juillet 1901, en vue d'améliorer la situation de voisinage immédiat existant entre la France et le Maroc (confins Algéro-Marocains) établie sur les bases du Traité de 1845, et de compléter ce dernier texte sur certains points (douanes algéro-marocaines et police des confins). Ce protocole fut suivi des *accords d'Alger, des* 20 *avril et* 7 *mai* 1902, encore en vigueur entre l'Algérie et le Maroc.

Ces accords de 1902, n'intéressant que le Maroc Oriental, le Gouvernement français négocia avec l'Espagne pour l'ensemble de l'Empire Chérifien. Ces négociations n'aboutirent pas à un résultat pratique.

Liant alors la question d'Egypte à celle du Maroc, notre ministre des Affaires Etrangères, M. Delcassé, entra en pourparlers avec le Gouvernement anglais. De ces pourparlers naquirent les *accords franco-anglais du* 8 *avril* 1904, auxquels le Gouvernement espagnol adhéra le 3 octobre de la même année. Ces accords prévoyaient l'établissement politique de la France et de l'Espagne dans l'Empire Chérifien et les conséquences d'ordre juridique que cet établissement devait fatalement entraîner.

L'accord secret franco-espagnol du 1er *septembre* 1905 intervint

ensuite afin de régler le fonctionnement du traité secret signé à Paris, le 30 octobre précédent, par M. Delcassé et M. de Léon y Castillo.

Le désir, clairement avoué depuis, de l'Allemagne de prendre pied au Maroc, provoqua la visite à Tanger de l'Empereur Guillaume II, qui déclara, à cette occasion, garantir l'indépendance du Gouvernement Chérifien (avril 1905).

III. — De l'Acte d'Algésiras au Traité de Protectorat.

La conférence d'Algésiras, à laquelle participèrent les puissances signataires de la Convention de Madrid, proclama, dans son *Acte Général, du 7 avril* 1906, que « l'ordre, la paix et la prospérité » devaient régner au Maroc « moyennant l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté du Sultan, de l'Intégrité de ses Etats et de la liberté économique, sans aucune inégalité ».

Cet acte général comprenait :

1° Une déclaration relative à l'organisation de la police ;

2° Un règlement organisant la surveillance et la répression de la contrebande des armes ;

3° Un acte de concession d'une banque d'Etat marocaine ;

4° Une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus ;

5° Un règlement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande.

Au principe d'une collaboration politique de la France et de l'Espagne au Maroc, posé dans les accords de 1904 et de 1905, l'Acte général de la Conférence d'Algésiras substituait le principe d'une *intervention* et d'un contrôle en quelque sorte international, en vue des réformes reconnues indispensables dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la prospérité dans l'Empire Chérifien.

L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 modifia, sur nombre de points, les clauses insérées dans l'acte d'Algésiras et marqua un retour aux principes admis en 1904 et 1905 entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Cet accord, complété par une lettre annexe échangée entre les

négociateurs, M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, reconnaît à la France le droit de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de « toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent », avec cette réserve, toutefois, que la France sauvegardera, au Maroc, l'égalité économique entre les nations.

L'Allemagne reconnaissait le *protectorat* éventuel de la France sur tout le Maroc. La France obtenait les mains libres au point de vue militaire et maritime et acquérait le droit d'être l'intermédiaire du Makhzen dans les relations diplomatiques tant au Maroc qu'à l'étranger, avec les puissances étrangères.

Cet accord prévoyait, en outre, la révision des listes de protections étrangères et la modification du régime même des protégés, c'est-à-dire, l'abrogation du régime des Capitulations.

En dehors des clauses politiques qui écartaient le principe d'internationalisation dont s'inspirait l'acte d'Algésiras, l'accord du 4 novembre 1911 contient des clauses d'ordre économique :

Affirmation du principe de liberté commerciale égale pour tous. Futur régime minier. Priorité de construction pour le chemin de fer de Tanger à Fez (ouverture de nouveaux ports au commerce, etc...).

Enfin, si l'accord maintenait les stipulations de l'Acte d'Algésiras, relatives à la mise en adjudication des *travaux* et *fournitures* nécessaires à l'exécution des grands travaux d'utilité publique, il stipulait, cependant, que l'*exploitation* de ces grandes entreprises serait réservée à l'Etat Marocain ou *librement concédée* par lui à des tiers, ce qui constituait un gain important par rapport aux clauses de l'Acte d'Algésiras.

IV. — Depuis le traité de Protectorat.

Le 30 *mars* 1912, M. Regnault, ministre de France au Maroc, signait à Fez, avec le Sultan Moulay Hafid, *le traité de Protectorat*. Le 4 novembre 1911, avec l'Allemagne, la France avait traité

pour l'ensemble du Maroc. C'est également sur l'Empire Chérifien tout entier que le traité de Fez, du 30 mars 1912, reconnaissait le protectorat de la France.

Fidèle à ses engagements antérieurs avec l'Espagne, le Gouvernement français entama des négociations avec le Cabinet de Madrid en vue de régler, conformément aux accords déjà intervenus, la situation de l'Espagne au Maroc. Ces négociations aboutirent à l'accord franco-espagnol signé à Madrid, par MM. Geoffroy et Garcia Priéto, le 27 *novembre* 1912.

L'Espagne obtint au Maroc une *zone d'influence* qui, tout en demeurant placée sous l'autorité civile et religieuse du Sultan, possède *l'autonomie administrative.* Cette zone est administrée, sous le contrôle d'un Haut Commissaire espagnol, par un Khalifa, pourvu d'une délégation générale du Sultan, et choisi par ce dernier, sur une liste de deux candidats présentés par le Gouvernement espagnol. Les fonctions de ce Khalifa, qui réside habituellement à Tétouan, ne peuvent être maintenues ou retirées au titulaire qu'avec le consentement du Gouvernement Espagnol.

Quant au Haut Commissaire d'Espagne il contrôle les actes de l'administration marocaine de la zone d'influence espagnole et il est l'intermédiaire entre le Khalifa et les agents officiels étrangers pour les questions concernant cette zone, *sous réserve* des droits que le traité franco-marocain du 30 mars 1912 reconnaît à la France en matière de représentation diplomatique du Gouvernement Chérifien. L'accord reconnaît toutefois aux agents diplomatiques et consulaires espagnols le droit de protection, à l'étranger, sur les sujets marocains *originaires* de la zone d'influence espagnole.

Il prévoit, d'autre part, l'abrogation du régime des protections étrangères, ainsi que celle des tribunaux consulaires français en zone espagnole, et des tribunaux consulaires espagnols en zone française. Ces derniers points constituent, en somme, l'abrogation du régime des Capitulations au Maroc, pour ce qui concerne la France et l'Espagne.

ABROGATION DU RÉGIME DES CAPITULATIONS

Usant de la faculté de procéder aux réformes d'ordre judiciaire que le traité franco-allemand du 4 novembre 1911 lui reconnaissait, la France a établi, dans sa zone marocaine, un régime judiciaire destiné à remplacer les tribunaux consulaires. Ces nouvelles juridictions françaises ont commencé à fonctionner le 15 octobre 1913.

Ce nouvel état de choses a été notifié aux puissances signataires de la Convention de Madrid, qui, toutes, sauf la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, ont, dès maintenant, accepté d'y soumettre leurs nationaux et ressortissants au Maroc, en renonçant aux privilèges que le régime antérieur des Capitulations leur conférait. Cette renonciation entraîne, en même temps que la reconnaissance des tribunaux français, l'abrogation du régime des Capitulations.

En ce qui concerne l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'abrogation du régime des Capitulations découle des dahirs chérifiens des 5 et 13 août 1914.

ARRANGEMENT FRANCO-ANGLAIS DU 14 AOUT 1917

Désireuses de conclure l'arrangement prévu par l'article 4 de la déclaration du 8 avril 1904,la France et l'Angleterre ont signé, le 24 août 1917, un arrangement relatif au commerce des deux nations avec le Maroc et l'Egypte, en transit sur les territoires français et anglais d'Afrique

LE TRAITÉ DE VERSAILLES

Le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles *le* 28 *juin* 1919, marque le terme de l'action allemande au Maroc. Il est entré en vigueur au Maroc depuis le 10 janvier 1920. L'Allemagne renonce au bénéfice de tous les traités antérieurement conclus avec l'Empire Chérifien. Elle perd également tous les privilèges commerciaux que lui conféraient les traités.

D'autre part, le Gouvernement Chérifien a toute liberté pour

régler le statut et les conditions d'établissement des ressortissants allemands au Maroc.

Enfin, tous les biens appartenant à l'Etat allemand au Maroc passent, de plein droit, au Makhzen, sans indemnité. Les intérêts qu'y possédaient des ressortissants allemands, y compris les droits miniers, doivent être liquidés et leur valeur doit venir en déduction de la dette contractée par l'Allemagne envers la France.

Ces dispositions concernent, en principe, l'ensemble du Maroc, mais, conformément à l'accord franco-espagnol du 27 novembre 1912, elles ne pourront s'étendre à la zone d'influence espagnole qu'avec l'assentiment du Gouvernement de Madrid.

En application de ces dispositions du traité de Versailles, le Gouvernement Chérifien a décidé, pour la zone française et la zone de Tanger, différentes mesures législatives concernant le commerce et les ressortissants allemands.

Les marchandises allemandes sont soumises, à leur entrée au Maroc, à une taxe spéciale qui vient s'ajouter aux droits qui frappent les produits d'autre provenance ; de plus, elles ne peuvent être importées au Maroc que par dérogations rendues à titre spécial, ou à titre général, dans un délai déterminé.

L'accès des Allemands au Maroc, leur séjour, et l'exercice de tous droits au Maroc sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation spéciale et toujours révocable délivrée par S. M. le Sultan. Une clause pénale réprime toute infraction à cette disposition.

Enfin, un dahir a été pris qui fixe l'ouverture et les modalités de liquidation des biens appartenant aux ressortissants allemands au Maroc.

Le traité signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 *septembre* 1919, entre les Puissances alliées et associées et l'Autriche, impose à celle-ci, à l'égard du Maroc, des conditions identiques à celles qui sont stipulées dans le traité de Versailles.

CHAPITRE VII

LE GOUVERNEMENT CHÉRIFIEN ET L'ADMINISTRATION DU PROTECTORAT

LE SULTAN ET LA MAISON CHÉRIFIENNE

Bien que tout le monde soit d'accord sur ce point que le Maroc est un pays de Protectorat et non une colonie, c'est une erreur encore assez répandue de ne considérer le Sultan du Maroc que comme une simple fiction, une habile formule diplomatique, une façade théorique et des mots ayant comme but immédiat d'apaiser les susceptibilités européennes et les consciences marocaines, mais permettant à la France, après ce détour, d'exercer sur le Maroc sa pleine souveraineté.

La vérité est que la France, qui s'était engagée à sauvegarder la situation religieuse et le prestige du Sultan, a mis son point d'honneur à respecter sa signature et qu'elle a appliqué le régime du Protectorat avec sa bonne foi et son libéralisme traditionnels.

D'ailleurs, eussions-nous été tentés d'escamoter la souveraineté

de ce pays à notre profit, de traiter le Sultan du Maroc comme un simple dey d'Alger, que nous aurions, du même coup, bouleversé tous les fondements sur lesquels repose la société marocaine. Cela exige quelques mots d'explication.

Il faut savoir qu'en pays musulman la mission de gouverner l'Etat est confiée à un Calife, lequel doit être juste, savant, capable d'entendre, de parler et de voir, bien constitué, intelligent, brave et issu de la famille de Mahomet, parenté qui lui confère le titre de Chérif (noble). Il faut encore, et c'est le point capital, qu'il soit désigné par l'assemblée des croyants, pratiquement par les Ouléma (docteurs es-sciences juridiques et théologiques) et par les notables Il a la double mission de défendre la foi et de gouverner le monde islamique.

A l'origine, le monde musulman formait un tout et il n'y avait qu'un seul Calife ; mais cette unité fut de courte durée, et depuis bien longtemps, le monde musulman a été divisé en un nombre plus ou moins grand d'Etats sur lesquels régnèrent des Califes distincts.

L'Algérie en 1830 était un Etat musulman placé sous l'autorité religieuse du Calife de Constantinople, mais gouvernée par un fonctionnaire turc n'ayant que des attributions administratives et des liens assez lâches avec le pouvoir temporel de Constantinople. La France, en débarquant à Alger, s'était simplement substituée au gouverneur turc, mais sans affecter la situation religieuse des indigènes, puisque l'indépendance de leur Calife n'avait pas été atteinte.

Il en allait tout autrement au Maroc.

Pour les Marocains, en effet, il n'y a qu'un Calife, leur Sultan, qu'ils invoquent dans leur prière comme Chef de l'Islam, Commandeur des Croyants « Emir El Mouminin », dont les chroniqueurs du moyen âge, peu versés dans la linguistique du pays, ont fait le « Miramolin ».

Le Sultan est en même temps chef temporel et chef spirituel. De ces deux pouvoirs, c'est le spirituel qui l'emporte, car c'est lui qui détermine le pouvoir temporel. Il y a au Maroc certaines tribus berbères qui ne se sont jamais soumises à la puissance temporelle des Sultans ; elles n'ont cependant jamais cessé de leur reconnaître

la qualité de Chef de l'Islam. Des Marocains, et en particulier des Berbères qui suivent une loi coutumière un peu différente de la loi civile du Coran, peuvent se permettre ce distinguo un peu spécieux ; ils ne l'admettraient certainement pas de la part des Infidèles.

En réalité, les deux ordres de puissance que détiennent les Sultans sont inséparables aux termes mêmes du Coran, ce petit livre d'inspiration divine qui est en même temps la Bible, l'Evangile, le catéchisme, le code civil, le code pénal et la charte constitutive de l'Etat.

On comprend, dès lors, que, sous peine d'ameuter contre nous tout le peuple marocain, il était de notre intérêt, en dehors de toute autre considération, de maintenir la position du Sultan et de sauvegarder son prestige.

Moulay Hafid, signataire du traité du Protectorat, n'avait nulle envie de collaborer avec nous ; on comprit bien vite que son seul désir était de laisser à d'autres le soin d'appliquer le régime nouveau. Il finissait par abdiquer le 12 août 1912.

Le lâchage de ce nouveau Ponce Pilate nous mettait dans une situation des plus embarrassantes. Quelle allait être l'attitude de la masse indigène déjà portée à interpréter le régime du Protectorat comme une croisade contre l'Islam ?

Par bonheur, la crise dynastique put être résolue dans les 24 heures. Le 13 août 1912, en effet, les ministres du Sultan démissionnaire proclamèrent un autre fils du Sultan Moulay Hassan Moulay Youssef, qui, depuis quelques semaines, remplissait à Fez les fonctions de Khalifa du Sultan. Les Ouléma de Fez, puis les villes, puis les tribus soumises adhérèrent à cette proclamation. Le nouveau Sultan se trouvait régulièrement investi au regard de la loi coranique.

La masse indigène, qui avait été choquée par les excentricités ou les incohérences des deux précédents Sultans, fut très favorablement impressionnée par ce choix d'un homme, qui, à vrai dire, n'avait joué jusque là qu'un rôle assez effacé dans l'Etat, mais en qui on était unanime à reconnaître des qualités d'intelligence, d'érudition et de bon sens. On le savait surtout très attaché aux pratiques de sa religion et musulman irréprochable. Le Maroc

possédait en lui un vrai Sultan, condition essentielle pour permettre une application fructueuse du nouveau régime.

Moulay Youssef est né en 1881 au Palais Impérial de Meknès, d'une mère circassienne morte il y a quelques années. Il est demi-frère des anciens Sultans Moulay Abdelaziz et Moulay Hafid.

Il a passé sa jeunesse au Palais Impérial de Fez, où sa désignation pour les suprêmes honneurs est venue le surprendre en 1912 ; il venait d'être élevé à la dignité de Khalifa du Sultan à Fez par Moulay Hafid au moment où celui-ci s'était décidé à quitter sa capitale de Fez pour aller s'établir sur la côte.

Le prestige du Sultan est une des constantes préoccupations du Résident Général ; il s'est toujours attaché à le rehausser en faisant revivre les anciennes traditions et le vieux cérémonial de cour. On peut dire qu'il égale aujourd'hui celui des règnes les plus brillants de l'Empire. Il suffit, pour s'en convaincre, d'assister à l'une des cérémonies où le Sultan est appelé à paraître dans son cadre traditionnel, à l'occasion des trois grandes fêtes musulmanes, ou de la prière du vendredi ou de toute autre circonstance. C'est un spectacle que nos yeux pourtant blasés d'Européens ne se lassent jamais d'admirer.

Un long rectangle de fantassins de la Garde Noire, étincelants dans leurs vêtements écarlates, sous leurs guêtres blanches, leurs gants blancs et leurs buffleteries blanches, encadre tout le cortège impérial. La musique, en tête, joue des marches, où la langueur des airs andalous alterne avec la cadence plus martelée d'un allegro militaire. C'est la formule du Protectorat mise en musique.

La cavalerie de la Garde, formée en quatre pelotons ayant chacun des chevaux de robe uniforme, blancs, gris fer, alezans et bais, précède et suit l'infanterie. Elle est elle-même précédée de sa fanfare à cheval. Derrière le demi-escadron de queue, marchent les deux sections d'artillerie de la Garde, attelées de chevaux bais foncés harnachés de cuirs blancs.

Au milieu de cet appareil militaire, vient le cortège impérial proprement dit.

C'est, ouvrant la marche, à cheval, le sabre au côté, la carabine sur la cuisse, le lieutenant du Caïd El Mechouar, suivi d'un groupe de serviteurs du Palais (1), à pied, une longue canne à la main.

(1) Mchaouria.

Derrière eux vient le Caïd El Mechouar, à cheval et portant également le sabre au côté et la carabine sur la cuisse. Le Caïd El Mechouar est l'introducteur des Ambassadeurs ; c'est lui qui précède jusque devant la personne chérifienne les notabilités auxquelles Sa Majesté veut bien accorder une audience.

Il est suivi, comme son lieutenant, d'un groupe de serviteurs du Palais, canne en main.

Viennent ensuite, conduits par des valets d'écurie (1), 7 chevaux de mains richement harnachés, dont les selles sont entourées d'une couverture en drap ou en soie bleu et rouge.

Enfin, sous un parasol de velours vert ou grenat, fixé au bout d'un long manche, porté par un homme à pied (2), paraît le Sultan, à cheval, précédé de deux porteurs de lances (3).

De chaque côté de son cheval, des valets d'écurie agitent des chasse-mouches en foulard de soie.

Le Sultan est suivi d'un groupe de 5 ou 6 cavaliers porteurs de ses carabines (4). Puis, viennent les gens des ablutions (5), qui sont, au Palais, les huissiers du Cabinet Impérial, les gens de la chambre (6), préposés à l'arrangement du bureau ou de la tente du souverain, et, enfin, les gens de la natte (7), portant le tapis de prière du Sultan.

Le Sultan Moulay Youssef a dernièrement rétabli une ancienne charge de cour : celle d'officier de la sacoche (8), qui figure dans le cortège au milieu des gens des ablutions. Il porte, dans le dos, une sacoche de cuir remplie de pièces de monnaie et fixée sur la poitrine par des bretelles de soie. Il distribue des aumônes aux pauvres quand le Sultan lui en donne l'ordre.

Vient ensuite le Chambellan (9), et, derrière lui, les estafettes du Palais (10), puis les Caïds de toutes les corporations ou charges de cour et les porteurs d'étendards (1).

(1) Moualin er Roua.
(2) Moul et Mdell.
(3) Mzarguiyia.
(4) Moualin el Mkahel.
(5) Moualin el Oudhou.
(6) Moualin el Frach.
(7) Moualin Es Sejada.
(8) Moul ech Chkara.
(9) Hajib.
(10) Msakhrin.
(11) Moualin el Alam.

A l'occasion des trois grandes fêtes du Mouloud, de l'Aïd Sghir et de l'Aïd el Kebir, le Sultan a soin de faire venir de Fez les étendards de Moulay Idriss qu'il fait placer tout en tête du cortège après en avoir pieusement baisé l'étoffe. Il se met, par ce geste, sous la protection du fondateur de la première dynastie chérifienne du Maroc.

Enfin, après les porte-étendards, viennent les Vizirs à cheval ou à mule, derrière lesquels se referme la haie de fantassins. Les Secrétaires du Maghzen derrière l'infanterie de la Garde terminent le défilé.

C'est dans cet appareil que le Sultan, à l'occasion des trois grandes fêtes musulmanes, se rend à la Msalla (mur de prière) hors des remparts de la ville. Il y trouve une autre corporation de Palais, les gens de l'Afrag (1), chargés, au cours des déplacements du Sultan, de dresser la barrière de toile (Afrag) qui doit isoler sa tente du reste du campement. Il y trouve aussi une partie de sa musique personnelle ; l'autre partie se tient aux portes du Palais pour le saluer à son départ et à son retour.

La musique du Sultan, dont les instrumentistes sont vêtus de longues robes aux couleurs tendres, abricot, rose pâle, citron, vert-jade, groseille, constitue, avec le parasol, l'un des deux attributs de la royauté.

La prière est immédiatement suivie de l'acte d'hommage. Chaque délégation de ville ou de tribu, présentée par le caïd El Mechouar, se prosterne, le front dans la poussière, devant le Sultan en appelant sur le Maître les bénédictions de Dieu.

La cérémonie se poursuit encore pendant trois jours par l'acte d'offrande (2). Les délégations sont groupées devant la Porte du Palais, et quand le Sultan apparaît, elles se prosternent de nouveau devant lui et lui remettent leurs présents : des chevaux, des pièces de soierie ou des caisses contenant des objets précieux. C'est le symbole du tribut que les croyants doivent à leur chef.

Naturellement, ces cérémonies se continuent jusqu'à l'apparition des premières étoiles de la nuit par des fantasias endiablées sans lesquelles il n'y a pas de véritable fête en pays musulman.

(1) Fraïguiyia.
(2) Hediyia.

C'est avec ce même cérémonial que,chaque vendredi, le Sultan se rend dans une mosquée voisine de son Palais pour la prière de midi. Il s'y rend dans un petit carrosse vert et or, d'un modèle un peu suranné, mais en revient à cheval.

Avant l'établissement du Protectorat, la partie vraiment soumise au pouvoir temporel du Sultan était bien peu de choses au regard de l'ensemble. Toute la montagne, habitée par les Berbères, était insoumise et ces montagnards, bien entendu, ne paraissaient pas aux cérémonies de la Cour. Mais, sous les coups répétés de notre action politique, combinée avec notre action militaire, le bloc insoumis s'est effrité chaque jour un peu plus; la citadelle de l'insoumission n'est plus aujourd'hui qu'un petit bastion, dont les dernières défenses sont sur le point de céder.

Aussi voit-on, à chacune des fêtes, de nouveaux chefs berbères nouvellement soumis grossir le cortège des Pachas et des Caïds qui viennent faire au Sultan leur acte d'hommage.

On leur avait tellement raconté, dans leurs montagnes, que le Protectorat avait détruit les institutions de l'Islam et ses plus pures traditions et que le Sultan n'était plus qu'un simple figurant, un homme de paille des Français, que leur étonnement est grand de se trouver en face d'un pur défenseur de leur foi, d'un Sultan indiscuté et véritablement traditionnel.

Et bien des préventions tombent quand ces chefs berbères, une fois rentrés chez eux, racontent à leurs frères ce qu'ils ont vu.

Le Protectorat. Ses principes.

> « La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle, substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique. Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule *contrôle* opposée à la formule *administration directe*. »
>
> (Maréchal LYAUTEY.)

Il y a protectorat et protectorat, et aucun n'est exactement

semblable à l'autre pour la raison bien simple que, dans chaque cas particulier, la situation respective du protecteur et du protégé est déterminée par les traités qu'ils ont conclus, lesquels règlent les modalités d'application du nouveau régime, et fixent ceux des droits de souveraineté que l'Etat protégé entend confier au protecteur. Quelquefois aussi, le champ d'action du protecteur est limité par les conventions qu'il a pu signer avec d'autres puissances européennes ; c'est précisément le cas du Protectorat français au Maroc, qui est conditionné, au point de vue européen, par l'acte d'Algésiras, le traité franco-allemand du 4 novembre 1911, qui reste valable pour les puissances qui y ont adhéré autres que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et par le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912.

Il faut nous reporter au traité de Protectorat signé à Fez, le 30 mars 1912, si nous voulons dégager les principes qui doivent déterminer les rapports entre la France et le Maroc dans le régime nouveau.

***

L'article 5 du Traité de Protectorat consacre tout d'abord le principe du *droit exclusif de la France de représenter le Sultan et son gouvernement auprès des puissances étrangères.* Le gouvernement marocain cesse donc de comporter un ministre des Affaires Etrangères, les attributions de ce dernier étant exercées par le représentant de la France au Maroc, le Commissaire Résident Général.

La France, par l'article 1er du traité, s'est engagée à sauvegarder la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan. C'est le principe *du maintien de la souveraineté interne du Sultan.*

Le Commissaire Résident Général a, d'après l'article 5 du traité, le pouvoir d'approuver et de promulguer, au nom du Gouvernement français, tous les décrets rendus par S. M. Chérifienne. C'est la reconnaissance *du droit de contrôle de la France* sur tous les actes de souveraineté interne du Sultan. C'est au Sultan, puisque sa souveraineté a été garantie, qu'il appartient de décréter les mesures d'ordre législatif, mais c'est au Commissaire Résident

Général, chargé d'exercer l'action de contrôle, qu'est réservé le pouvoir de leur donner force de loi.

Le Gouvernement français et S. M. le Sultan, dit l'art. 1er du Traité de Protectorat, sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le Gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain.

Et un peu plus loin, art. 4 : Les mesures que nécessitera le nouveau régime de Protectorat seront édictées sur la proposition du Gouvernement français par S. M. Chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux et des modifications aux règlements existants.

Autrement dit, la France aura l'initiative des réformes à introduire dans l'Empire Chérifien ; elle pourra même faire assurer la marche de certains services par des fonctionnaires français agissant pour le compte de l'Etat Chérifien. Elle accordera au Maroc *l'aide et la collaboration* qui lui sont nécessaires pour le tirer de l'état d'infériorité politique, militaire, administrative dans laquelle il se trouve.

C'est sur ces quatre principes directeurs :

Représentation extérieure de l'Etat Marocain par la France ;

Respect de la souveraineté interne du Sultan ;

Contrôle ;

Aide et collaboration,

que repose toute l'organisation du Protectorat.

Quittons maintenant le domaine des abstractions et voyons comment fonctionne la machine gouvernementale franco-marocaine.

Nous parlerons d'abord du Sultan et de son Maghzen ; puis de l'administration française, enfin de l'organe de liaison entre l'administration française et l'administration chérifienne.

Le Maghzen Chérifien.

Ce mot de « Maghzen », l'un des premiers qui frappe l'oreille quand on débarque sur la terre marocaine, signifie en même temps l'Etat Chérifien et l'ensemble des rouages de la machine gouvernementale.

Le Sultan gouverne son Empire par l'intermédiaire de Vizirs (ministres) et hauts fonctionnaires qui, groupés autour de sa personne, constituent le « Maghzen Central », et par l'intermédiaire de Pachas, Caïds et Cadis qui sont, en province, les délégués du Pouvoir Central.

LE MAGHZEN CENTRAL

Avant le Protectorat, cinq Vizirs assuraient la marche des affaires :

1° *Le Grand Vizir,* Chef du Gouvernement et Directeur de la politique intérieure de l'Empire. C'était, si l'on veut, le Chancelier de l'Empire, le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur ;

2° *Le Ministre des Affaires Etrangères* chargé des rapports avec les Puissances étrangères. Ils'appelait exactement « Ministre de la Mer » et ce nom lui venait de l'époque des corsaires où les attaques et captures d'équipages chrétiens constituaient le fond de toutes les discussions avec les diplomaties européennes ;

3° *Le Ministre de la Guerre,* qui n'était, en réalité, qu'un Intendant Général chargé de pourvoir aux besoins des Troupes, mais qui ne les commandait pas ;

4° *Le Ministre des Finances,* qui centralisait les recettes et les dépenses ;

5° Enfin *le Ministre des Réclamations,* personnage en général très effacé et qui était chargé de présenter au Sultan les plaintes des tribus ou des particuliers contre les agents du Maghzen.

La stabilité de ces Vizirs dépendait, en général, bien plutôt de la faveur du Souverain que de leur capacité d'hommes d'Etat. Une générosité dispensée à propos, des dispositions particulières

à servir les fantaisies du Maître ou à distraire son ennui étaient des gages sérieux de réussite. Il leur arrivait bien, parfois, d'être, sans motif apparent, frappés d'une disgrâce subite, notamment quand les besoins de l'Etat se faisaient plus pressants, car la disgrâce entraînait toujours la confiscation des biens ; mais ces grands de la veille trouvaient dans le fatalisme musulman leur consolation et dans l'espoir du retour de temps meilleurs la force de supporter leur infortune présente.

Il ne faudrait pourtant pas généraliser ; et si l'on a vu des fortunes politiques vraiment surprenantes pour qui les juge avec une mentalité européenne du xxe siècle, il faut reconnaître que c'est en général à certaines grandes familles vraiment marquantes de l'Empire qu'étaient confiées les hautes charges de l'Etat : les Mokri, les Glaoui, les Tazi, les Ben Sliman, les Torrès, les Guebbas, les Menebhi, les Gharnit, les Bennis, etc..., sont de celles-là.

C'est par la réforme du Maghzen Chérifien que la France devait commencer son œuvre de rénovation. Cette réforme avait été prévue spécialement dans le Traité de Protectorat.

Des cinq ministères marocains, seul le *Grand Vizirat* fut maintenu. Le Grand Vizir reste Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur. Il est chargé de l'administration générale de l'Empire et des questions de justice répressive. Les Pachas et Caïds, qui sont des administrateurs et des juges répressifs, relèvent de son autorité.

Il en est de même du *Délégué à l'Enseignement,* qui est chargé de suivre, de concert avec la Direction Générale de l'Instruction Publique, service français opérant pour le compte de l'Etat Chérifien, les questions relatives à l'enseignement primaire, secondaire et professionnel des indigènes.

Les Vizirats des Affaires Etrangères et de la Guerre n'avaient plus de raison d'être avec le nouveau régime, puisque l'exercice de la représentation extérieure du Maroc est confié au Commissaire Résident Général, qui assure également le commandement en chef des troupes.

Les affaires du Département des Finances, en raison de leur particulière technicité, furent confiées à un service français opé-

rant pour le compte du Gouvernement Marocain, la Direction Générale des Finances.

Quant au Vizirat des Réclamations, ses services furent tout simplement rattachés au Grand Vizirat, dont il n'était, en somme, qu'une des branches.

On créa, par contre, trois nouveaux ministères, ceux de la Justice, des Habous et des Domaines.

Le Vizirat de la Justice est chargé de toutes les questions intéressant le Culte, le Haut Enseignement musulman, la Propriété immobilière et la Justice du Chrâa, c'est-à-dire celle qui est de la compétence des Cadis.

Le Vizirat des Habous dirige cette vaste organisation des fondations pieuses spéciale au monde musulman et que la France, dans le Traité de Protectorat, s'était engagée à respecter.

Enfin, *le Vizirat des Domaines*, de création plus récente, gère le Domaine privé de l'Etat, de concert avec le Service (à personnel français) des Domaines, qui dépend de la Direction Générale des Finances.

Ainsi, le Maghzen Chérifien réorganisé comprend aujourd'hui :

le Grand Vizirat ;
le Vizirat de la Justice ;
le Vizirat des Habous ;
le Vizirat des Domaines.

Le Maghzen Central comprend également deux Cours de Justice créées récemment :

1° Le *Haut Tribunal Chérifien*, relevant du Grand Vizir, qui connaît des appels des jugements rendus par les Pachas et Caïds et des infractions échappant à la compétence de ces derniers ;

2° Le *Tribunal d'Appel du Chrâa*, relevant du Vizir de la Justice, qui est saisi des appels des jugements des Cadis.

Ces différents organes sont groupés au Dar el Maghzen, dans une aile du Palais Impérial.

Allons y faire un tour.

Chacune des Beniqas représente un département ministériel. Ce sont de grandes pièces nues avec des nattes et des tapis étendus sur le sol. Vizirs et Secrétaires s'accroupissent à leur place accoutumée. Par terre, devant le Ministre, se trouve un petit bureau

contenant un encrier, des plumes et du papier. Une petite caisse fermée par un cadenas contient les archives du Département. Point de table, tout le monde écrit sur sa main. Le Vizir se place au fond et au milieu de la pièce. Les secrétaires s'alignent à sa droite et à sa gauche, selon une stricte hiérarchie. Les deux premiers secrétaires de droite et de gauche sont les plus élevés dans la hiérarchie.

Selon son importance, chaque beniqa dispose d'un nombre plus ou moins grand de secrétaires. C'est naturellement le Grand Vizir qui est le plus entouré, car sa correspondance est abondante.

Si le Sultan veut s'entretenir avec un de ses ministres, il le fait appeler. Le Vizir traite de ses affaires avec le Souverain, répond à ses questions et lui soumet les lettres rédigées dans sa béniqa.

Chaque samedi, les Ministres et les Présidents des deux Cours de Justice se réunissent en Conseil sous la Présidence du Sultan. Le Conseiller du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Chérifiennes, y assiste ainsi que le Directeur des Affaires Indigènes.

Chacun des ministres, à tour de rôle, lit un compte rendu des affaires traitées dans la semaine par son Département ; les Présidents du Haut Tribunal Chérifien et du Tribunal d'Appel du Chrâa rendent compte des jugements prononcés, puis le Directeur des Affaires Indigènes fait l'exposé de la situation politique et militaire.

Les Vizirs et les Secrétaires ont des heures de service nettement établies, de 9 heures à midi et de 15 heures au coucher du soleil. Ils ne chôment que le jeudi, le vendredi et lors des grandes fêtes religieuses.

Tous bons Musulmans, purs Marocains, ils sont avant tout retenus par le lien solide qui réunit entre eux les personnages maghzen. C'est, en effet, chose curieuse de voir combien forte est l'empreinte maghzen chez ceux qui se rattachent, de près ou de loin, au Gouvernement du Maroc.

Le fait d'appartenir à cette collectivité dominante influe sur ses éléments les plus divers : Mokhzenis, Secrétaires, Oumana et Esclaves nègres.

Le personnel maghzénien a adopté des usages, des façons de

penser, des préjugés, des attitudes, des traditions, une politique, jusqu'à un vêtement et un style qui le différencient du commun.

L'existence même que doivent mener la plupart des gens du Maghzen les déracine, les coupe de tout contact avec leur tribu et leur ville d'origine pour les rattacher exclusivement à l'institution dont ils dépendent.

Les gens qui font partie du Maghzen en ressentent une extrême fierté. Il en résulte un état d'esprit particulier, caractéristique de ce monde spécial.

Il existe un costume maghzen avec un caftan aux larges manches et une farradjia de linge fin, se boutonnant jusqu'au cou, au travers de laquelle transparaît le drap du caftan. La djellaba n'est pas obligatoire, mais le burnous est indispensable. Le haïk est autorisé pour les Vizirs et les Secrétaires.

En fait, les fonctionnaires importants du Maghzen sont habillés d'une façon très recherchée ; la plupart revêtent des tissus légers avec une djellaba de drap crème, qui est extrêmement seyante.

Le langage usité n'est pas toujours d'une grande pureté, mais le style employé pour la correspondance administrative est d'une extrême correction, inspiré de l'arabe le plus littéraire. Le personnel des Secrétaires est d'une culture délicate et raffinée.

Il s'est formé aussi un style maghzen, d'une allure légèrement condescendante, comme il convient à une aussi majestueuse institution, avec des tournures particulières, des formes de discussion et même un vocabulaire spécial.

Ce n'est pas seulement la correspondance qui est soumise dans le Maghzen à des règles très strictes. Il n'y a pas un détail de la vie qui échappe aux usages établis, à la Qaïda, et ce protocole contribue pour beaucoup à maintenir la sévère discipline du personnel maghzénien.

Même les rapports entre gens du Maghzen sont soumis à de minutieux usages. En abordant les grands de ce monde, on observe la façon dont il faut leur baiser la main ou l'épaule.

CAÏDS. PACHAS. CADIS

Le Maghzen Central exerce son autorité dans l'intérieur du pays par l'intermédiaire des Caïds, des Pachas et des Cadis.

Les Caïds sont placés à la tête des tribus, les Pachas à la tête des villes, pour les administrer et y rendre la justice pénale au nom du Sultan. Les Cadis, lettrés versés dans les préceptes du Coran, sont les juges de toutes les causes civiles, immobilières et de statut personnel, en un mot de toutes les questions relevant de la loi islamique.

Avant le Protectorat, ces fonctionnaires reflétaient exactement l'esprit qui caractérisait le Maghzen Central ; c'était la même vénalité, les mêmes appétits et le même arbitraire. A vrai dire, on trouvait chez les Cadis une moralité un peu supérieure à celle des Caïds, et ceux-ci donnaient l'impression d'une certaine probité et impartialité. Peut-être bien que l'opinion était plus tolérante à l'égard de gens qui maniaient d'aussi saintes choses que les préceptes coraniques. Quant aux Caïds, c'est par l'argent distribué à propos dans l'entourage du souverain qu'ils obtenaient leur place et encore n'étaient-ils pas garantis contre les fantaisies du Maître.

Pour ces fonctionnaires, obligés de payer leur charge une et même plusieurs fois, y avait-il un autre moyen de rentrer dans leurs débours que de se retourner contre leurs administrés ? Toutes les occasions étaient bonnes pour soutirer de l'argent aux contribuables, la levée de l'impôt surtout, dont une bonne part s'égarait dans les coffres du Caïd. Le fin du fin pour le Caïd était de savoir dépouiller ses administrés sans trop les faire crier, et se maintenir à égale distance des rancunes des contribuables et de l'impatiente avidité du Gouvernement.

Il arriva cependant qu'un jour un Sultan, dont les innovations et les idées subversives furent plus tard la cause de sa ruine,— il s'agit de Moulay Abd el Aziz, — s'imagina que l'intégrité devait être la première qualité du fonctionnaire marocain. Il avait décidé d'allouer à ses Caïds un traitement fixe, dont ils devaient se contenter. A leur prise de fonctions, ils prononçaient la formule suivante sur le Coran, en présence des Vizirs :

« Je jure par le nom de Dieu (il n'y a de Dieu que Lui seul) de « ne jamais rien recevoir de mes administrés, serait-ce même un « œuf ! »

Ce Sultan fut toujours un incompris.

Le Protectorat avait fort à faire pour changer un tel état d'esprit. Il s'appliqua par tous les moyens, cela va sans dire, à mettre fin à ces pratiques d'exactions et de concussions. Et aujourd'hui, le Sultan peut écrire en tête de ses Dahirs : « A nos Serviteurs *intègres*, les Gouverneurs et Caïds de notre Empire Fortuné, etc..», sans que la vérité se sente par trop outragée.

Une réforme très importante a été de préciser les pouvoirs judiciaires des Caïds et Pachas qui étaient jusque-là illimités, ce qui prêtait à tous les abus, et d'instituer l'appel de leurs jugements. Ces pouvoirs ont été limités à deux ans de prison et deux mille francs d'amende. Les infractions qui sont de leur compétence ont été nettement définies et une Haute Cour de Justice, le Haut Tribunal Chérifien, a été institué pour connaître des appels des jugements des Caïds et des infractions échappant à leur compétence.

Les Cadis, nous l'avons déjà dit, sont chargés d'appliquer, au nom du Sultan, la loi du Chrâa. Ils procèdent aux mariages, aux divorces, règlent les successions, authentifient les actes notariés, jugent tous les conflits de droit civil et sont seuls compétents pour les questions immobilières (transactions et litiges), à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'immeubles soumis au Régime de l'Immatriculation.

Quand, dans un procès, un Cadi, après exposé de la demande, réponse du défenseur, échange d'arguments des deux parties, production de consultations juridiques, de pièces notariées, d'actes divers, constitution d'experts, intervention de mandataires, consultation d'Ouléma (et tout cela par écrit), après hésitation et mûre réflexion, avait enfin rendu son jugement, ce jugement pouvait toujours être révisé par un autre Cadi. Dans ces conditions, certains procès pouvaient durer une vie entière.

Depuis le Protectorat, la procédure a été précisée et accélérée, et les conditions d'appel ont été déterminées.

Le Cadi de campagne est au bas de l'échelle judiciaire. Ses jugements peuvent être revisés par le Cadi de Ville, chef de la circonscription judiciaire, et les jugements de ce dernier sont, à leur tour, revisables par le Tribunal d'Appel du Chrâa.

Les tribus berbères, qui, elles, n'appliquent pas la loi du Chrâa,

continuent à être régies par leur droit coutumier propre. Le Cadi n'intervient pas dans leurs affaires. Il en est de même des Israélites marocains qui, pour les questions intéressant leur statut personnel et successoral, ont une organisation judiciaire spéciale, les Tribunaux Rabbiniques et le Haut Tribunal Rabbinique.

POUVOIR LÉGISLATIF DU SULTAN ET POUVOIR RÉGLEMENTAIRE DU GRAND VIZIR

Pour les Musulmans, le Sultan n'a pas à formuler la loi, car celle-ci a été donnée par le Coran d'une façon immuable et définitive ; il a simplement pour mission de l'appliquer.

Pratiquement, cette doctrine se traduit par ce fait que le Sultan est, à nos yeux, la source locale de toute la législation marocaine. Son pouvoir législatif résulte de la confusion en sa personne de tous les pouvoirs et de toutes les fonctions.

Les mesures d'ordre législatif que le Sultan décrète se traduisent par des *Dahirs Chérifiens* qui valent nos anciennes ordonnances royales, c'est-à-dire qu'ils valent, en réalité, des lois et constituent la base légale de toutes les réformes réalisées dans ce pays. Mais ils ne deviennent exécutoires qu'après leur promulgation par le Commissaire Résident Général ; c'est l'exercice du droit de contrôle de la France, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Seul de tous les ministres, le Grand Vizir détient, par délégation du Sultan, le pouvoir réglementaire qui s'exprime sous la forme d'*Arrêtés Viziriels* ; ceux-ci doivent, comme les Dahirs Chérifiens, recevoir la formule de promulgation pour être exécutoires.

Enfin, les Caïds et Pachas peuvent également, dans l'ordre administratif, prendre des arrêtés ayant le caractère de nos arrêtés municipaux, qui doivent être soumis à l'approbation préalable du Grand Vizir ou du Chef de Service délégué à cet effet.

***

Le Gouvernement Chérifien n'est pas limité à ces seuls organes purement marocains. Il comprend encore un certain nombre de Services qui mettent en jeu d'une façon agissante la formule d'aide et collaboration, qui est un des principes directeurs de

notre Protectorat : il s'agit des Services Chérifiens à Personnels français, dont nous parlerons un peu plus loin.

L'Administration française.

L'Administration française du Protectorat comprend :

a) des services de direction qui constituent la Haute Administration du Protectorat ;

b) des services de Contrôle ;

c) des services chérifiens à personnel français opérant pour le compte du Gouvernement Marocain.

A. — *La Haute Administration du Protectorat.*

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL

Le Commissaire Résident Général représente le Gouvernement français auprès de S. M. Chérifienne. Il est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République dans l'Empire Chérifien.

Ses pouvoirs, qui découlent du Traité de Protectorat, ont été définis par le décret du Président de la République en date du 11 juin 1912.

Il est tout d'abord le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le Gouvernement Marocain. Il est notamment chargé de toutes les questions intéressant les Etrangers dans l'Empire Chérifien. Il a ainsi qualité de Ministre des Affaires Etrangères du Sultan.

En second lieu, il a pour mission de provoquer et d'approuver ensuite, au nom du Gouvernement Français, les actes législatifs ou réglementaires chérifiens générateurs des réformes qu'il juge opportunes. La formule usitée pour l'approbation résidentielle est le « *Vu pour promulgation et mise à exécution* » qui suit les dahirs chérifiens et arrêtés viziriels. Elle a, non pas valeur de contreseing, mais valeur de promulgation, c'est-à-dire une valeur comparable à celle du décret par lequel, en France, le Président de la République promulgue les lois votées par les Chambres.

Le Commissaire Résident Général a également la direction de

tous les services administratifs de l'Empire, qu'il s'agisse des services français ou des services chérifiens. Au regard des premiers, ce pouvoir de direction s'impose évidemment. Au regard des seconds, il se justifie également sans difficulté : la réforme administrative à réaliser au Maroc exigeait, en effet, au début, l'intervention prépondérante du représentant de la France ; aujourd'hui, cette réforme est effectuée dans ses grandes lignes, mais l'intervention du Commissaire Résident Général demeure nécessaire à l'effet de coordonner méthodiquement l'action administrative des services chérifiens et celle des services français ; dans le cas où elle affecte des services chérifiens, cette intervention n'a ni le but, ni le caractère d'une administration directe se substituant à l'action du gouvernement local, le Commissaire Résident Général dirige simplement cette action, ayant ainsi, en droit comme en fait, la responsabilité de la politique intérieure du Protectorat.

Pour s'aider des avis nécessaires dans l'accomplissement de cette importante fonction, le Commissaire Résident Général prend périodiquement l'attache d'un conseil consultatif supérieur qui comprend les représentants des Chambres régionales d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie et les Hauts Fonctionnaires des Services Français et des Services Chérifiens.

Enfin, le Commissaire Résident Général a le Commandement en Chef des forces de terre et la disposition des forces navales ; en cette qualité, il absorbe dans ses pouvoirs ceux de Ministre de la Guerre du Gouvernement Chérifien.

Il dispose auprès de lui, comme organes immédiats de travail, de plusieurs cabinets : Cabinet Civil, Cabinet Militaire, Cabinet Politique, Cabinet Diplomatique.

LE DÉLÉGUÉ A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE

Quand le Commissaire Résident Général est présent, le Délégué à la Résidence Générale a pour attribution propre le Contrôle général de l'Administration (décrets du 19 mai 1917 et 20 juillet 1920).

En cas d'absence ou d'empêchement du Résident Général, le Délégué à la Résidence Générale le remplace.

Les termes employés par les décrets précités sont très généraux. On doit se représenter le Délégué à la Résidence Générale comme l'*ad latus* du Commissaire Résident Général.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

Le Secrétaire général du Protectorat assure la centralisation de toutes les affaires administratives de quelque espèce ou origine qu'elles soient (décret du 20 juillet 1920). Il assure, en outre, comme nous le verrons plus loin, la direction des services de contrôle dans les régions soumises à l'administration civile.

C'est également au Secrétariat Général du Protectorat que les questions d'ordre législatif ou réglementaire sont examinées par un organe spécial, le Service des Etudes Législatives, qui prépare et met au point les différents actes chérifiens équivalant aux lois et décrets de la Métropole.

B. — *Les Services français de Contrôle.*

Les services chargés du Contrôle de l'Administration indigène sont :

la Direction des affaires indigènes et du Service des renseignements

et le Secrétariat général du protectorat (service des contrôles civils).

La première de ces Directions exerce son action dans les régions soumises à l'autorité militaire, la seconde, dans les autres régions.

Les agents d'exécution du Contrôle sont les *Officiers de Renseignements* dans les régions militaires et les *Contrôleurs Civils* dans les régions civiles.

Ce serait une erreur de croire que, puisqu'il y a des contrôleurs portant des habits différents, il doit y avoir deux méthodes de contrôle. Il n'y a en réalité qu'une formule unique de contrôle applicable aux uns comme aux autres.

Nous allons comprendre pourquoi cette mission de contrôle est exercée par des officiers dans certaines régions et par des fonctionnaires civils, dans d'autres. Encore que cette démarcation ne soit pas aussi tranchée que les cartes l'indiquent. Suivant les

nécessités du moment, il peut y avoir pénétration des deux éléments, et l'on voit alors des agents militaires de contrôle sous les ordres d'agents civils de contrôle ou inversement.

Nous devons nous représenter la physionomie du Maroc en cours de pacification sous les trois aspects suivants en allant de la périphérie vers l'intérieur :

1° *Une zone du front,* au contact des insoumis, où l'action militaire est prépondérante. C'est la zone des opérations. Mais si l'on s'y bat, ce n'est pas avec l'esprit des guerres européennes, pour détruire ; la guerre coloniale a un tout autre caractère ; les fusils n'ont été démasqués que pour appuyer d'un dernier argument les appels à la raison prodigués aux insoumis et alors que tout autre moyen pacifique a échoué. C'est une guerre qui se dénoue sans engendrer la haine.

C'est d'ailleurs une loi d'honneur chez les Musulmans de s'opposer, les armes à la main, à tout pouvoir, quel qu'il soit, qui vient leur imposer son autorité. Les femmes ne transigent pas là-dessus, et par leurs quolibets et leurs injures elles se chargent de faire comprendre aux hommes la honte qu'il y a à se soumettre sans combat. Dans cette résistance il y a une gradation, depuis le « baroud d'honneur », où les hostilités sont sans lendemain, jusqu'à la résistance acharnée, insensée, au bout de laquelle les indigènes, ayant perdu bon nombre des leurs, une grande partie de leurs troupeaux, presque tous leurs terrains de culture, acculés aux hautes montagnes neigeuses où l'hivernage est impossible, n'ont plus d'autre alternative que de se soumettre ou mourir de faim et de froid. Ils en arrivent rarement à cette extrémité. En tout cas, il est un fait, c'est que plus la lutte a été âpre, plus les résolutions de soumission de nos adversaires de la veille ont chance d'être durables.

La guerre marocaine n'est donc qu'un intermède aussi court que possible aux pourparlers engagés avec les insoumis, et celui qui la conduit n'oublie jamais que ses adversaires du moment seront demain des indigènes soumis qui redonneront de la vie aux champs désertés, participeront à la sécurité du pays, paieront l'impôt et combattront à nos côtés.

2° *Une zone arrière du front,* où les populations ayant été mises

en confiance et le commandement indigène stabilisé, on a pu procéder à l'organisation administrative et introduire les premiers éléments de colonisation.

Dans cette zone, qui n'est pas complètement à l'abri des répercussions des événements du front, l'influence des armes est encore nécessaire pour rassurer les indigènes et les confirmer dans leurs bonnes dispositions ou pour parer à des retours de flamme possibles.

3° Enfin, *une zone de l'intérieur,* loin du front, complètement pacifiée, où la sécurité est complète, où les rouages administratifs fonctionnent normalement et où la porte a été largement ouverte à la colonisation avec ses capitaux, son outillage moderne et tout l'organisme de mise en valeur rationnelle du pays.

De cet exposé schématique nous déduisons aisément que les deux premières zones constituent le champ d'action des Officiers de Renseignements et que la troisième zone est le domaine des Contrôleurs Civils.

Dans la zone du front, les Officiers de Renseignements ont, à vrai dire, très peu de contrôle à faire, pour cette raison que l'objet du contrôle, l'administration indigène, est ou inexistante, ou en formation embryonnaire. Leur rôle est surtout militaire et politique. Ce sont eux qui prennent le premier contact avec les populations insoumises, les étudient, s'y créent des intelligences, leur montrent et leur préparent le chemin de la soumission ; c'est à eux qu'incombe le soin de recueillir et de mettre à la disposition du commandement tous les renseignements d'ordre tactique concernant le pays insoumis, et, quand l'emploi de la force a été reconnu nécessaire, de guider les colonnes et de combattre à leur tête ; ce sont eux qui prennent en mains les populations au moment où elles se soumettent, les mettent en confiance et procèdent à leur organisation.

Dans la deuxième zone la question politique joue encore un rôle très important, et il faut à l'Officier de Renseignements beaucoup de doigté et une parfaite connaissance des indigènes pour introduire dans ce milieu nouveau tous les organes d'une administration régulière, sans heurter les tendances et sans froisser les préjugés. Ce but atteint, il peut faire du contrôle, c'est-à-dire

surveiller, conseiller et diriger les chefs et fonctionnaires indigènes. Il prépare ainsi la voie au Contrôleur Civil, qui, un peu plus tard, quand le pays sera complètement organisé, stabilisé et sûr, viendra prendre sa suite.

Un Résident Général de Tunisie a défini comme suit le rôle des Contrôleurs :

« Les Contrôleurs Civils sont chargés de renseigner le Résident « Général sur tout ce qui intéresse l'état du pays, l'organisation « administrative et judiciaire, le personnel administratif indi- « gène, la statistique générale, le rendement des impôts de toute « nature, l'influence des principales personnalités de la circons- « cription, leur rôle passé et leur attitude actuelle, le person- « nel religieux et enseignant, les ordres religieux, les zaouïa, leur « importance, les revenus dont elles disposent, leur emploi, la « viabilité, les voies de communication de toute nature, les « conditions et produits de l'agriculture, du commerce et de « l'industrie, la santé publique.

« Ils proposent les mesures qui ont pour but d'améliorer la « situation administrative, politique et économique du pays. »

Ces instructions destinées aux Contrôleurs Tunisiens peuvent s'appliquer exactement aux Contrôleurs Marocains. Mais ceux-ci ont en outre la très importante mission d'éduquer et de guider les chefs et fonctionnaires indigènes, car il ne faut pas oublier que le Maroc est encore dans une période d'évolution et qu'il n'a pas atteint son degré définitif d'organisation.

Si, dans l'organisation marocaine, il n'existe aucun élément territorial entre la tribu, cellule sociale et administrative, et le Maghzen Central, il existe, par contre, entre la Résidence Générale d'une part, les Bureaux de Renseignements et Contrôles Civils d'autre part, un organe intermédiaire, le Commandant de Région, qui est, dans le bled, le délégué du Résident Général.

La division en « Régions » est la base de l'organisation territoriale du Maroc. Leur création, qui date du début du Protectorat, a eu pour but de décentraliser le commandement et d'en alléger les charges tout en permettant d'assurer sur place l'unité d'action et de direction indispensables.

Les Régions, dont les limites correspondent généralement à

un tout géographique et ethnique, forment un ensemble complet dans lequel l'unité d'action s'exerce sous l'autorité d'un seul chef directement responsable vis-à-vis du Résident Général dont il reçoit les instructions. Elles jouissent de toute l'autonomie nécessaire pour permettre la mise en jeu et la coordination de tous les organes d'action.

Les Régions où l'action politique et militaire domine l'action administrative, sont soumises à l'autorité militaire. Leur Chef exerce en même temps le commandement régional (politique et administratif) et le commandement militaire (commandement subdivisionnaire). Ces Régions se subdivisent elles-mêmes en Cercles et Annexes, lesquels comprennent un certain nombre de Bureaux de Renseignements.

Les Régions soumises à l'autorité civile sont celles où l'action administrative et le développement de la colonisation sont prédominants. Ces Régions se subdivisent en Contrôles Civils, lesquels peuvent comporter des annexes de Contrôle civil et des postes de Contrôle civil.

Actuellement, les Régions soumises à l'autorité militaire sont celles de Taza, Fez, Meknès et Marrakech. Il faut y ajouter les territoires de Bou Denib et du Tadla Zaïan et le Cercle Autonome d'Agadir, qui, tout en dépendant au point de vue politique et militaire, les deux premiers, du Commandant de la Région et Subdivision de Meknès, le troisième, du Commandant de la Région et Subdivision de Marrakech, correspondent directement avec la Résidence Générale pour les questions administratives.

Relèvent de l'autorité civile : les Régions d'Oudjda, du Gharb, de Rabat et de Casablanca et les Circonscriptions civiles de Mazagan, Safi et Mogador.

Les villes les plus importantes du Maroc possèdent une organisation administrative particulière qu'on nomme « Municipalité ».

Ces villes ont à leur tête un « Pacha », qui représente le pouvoir chérifien et relève du Grand Vizir. Les Pachas, comme les Caïds de tribus, sont en même temps des administrateurs et des juges répressifs. L'autorité française est représentée auprès d'eux par un « Chef des Services Municipaux » relevant de la Direction des Affaires Civiles par l'intermédiaire du Commandant de Région.

Le Chef des Services Municipaux contrôle les différents organes indigènes d'administration, mais en même temps il assure, par délégation du Pacha, la direction et la coordination de certains services à personnel français, tels que les Travaux Publics municipaux, l'Hygiène et la Santé Publiques, les Finances, la Police, etc.

Le Pacha et le Chef des Services Municipaux sont assistés d'une Commission Municipale Consultative, où sont représentés les divers éléments de la population : Européens, Musulmans, Israélites.

Les villes dotées d'une municipalité ont leur budget particulier, complètement indépendant du Budget de l'Etat. Elles vivent sur leurs propres ressources. Cette formule des municipalités offre ceci de particulièrement intéressant qu'elle permet de saisir sur le vif la conception même du Protectorat, c'est-à-dire, la collaboration, l'association d'efforts pour le bien de tous, des éléments indigènes et des éléments français. C'est dans ce système municipal que nous voyons le mieux apparaître le désir qu'a le Gouvernement de travailler avec l'indigène sans l'absorber.

Les villes qui sont actuellement constituées en municipalité sont celles de Mogador, Safi, Mazagan, Azemmour, Marrakech, Settat, Casablanca, Rabat, Salé, Kenitra, Meknès, Fez, Sefrou, Taza et Oudjda.

C. — *Services Chérifiens à personnels français.*

« Services Chérifiens à personnels français », voilà une formule qui, au premier abord, semble ne pas très bien cadrer avec le principe de la « souveraineté interne » du Gouvernement Chérifien que nous avons proclamé au début.

Mais si nous songeons qu'il s'agit, en l'espèce, soit de services caractérisés par une technicité spéciale, soit de services exigeant de profondes réformes et demandant même à être repris de fond en comble, nous devrons convenir que notre formule était la seule qui permît de donner à ces services l'impulsion désirable.

Les Marocains viennent d'assister à une évolution formidable

de leur pays. En dix ans, ils ont vécu des siècles. Mais si les Marocains sont avides d'utiliser tous les progrès que nous avons mis à leur portée : chemin de fer, automobile, télégraphe, téléphone, lumière électrique, organisations bancaires, etc..., il n'en est pas moins vrai qu'ayant été nourris par une civilisation peu différente, en somme, de celle des Marocains de l'époque de Louis XIV, ils en ont, d'une façon générale, conservé les habitudes et la mentalité.

A ce Maroc, que nous avons chaussé de bottes de sept lieues pour lui faire rattraper le temps perdu et l'amener à faire le plus tôt possible figure honorable dans le concert mondial, il faut des méthodes de travail, une conscience et une activité que l'on trouvera peut-être chez les Marocains de demain ou d'après-demain, mais que l'on ne trouve pas encore chez ceux d'aujourd'hui.

Il leur manque aussi la compétence sur un grand nombre de questions. On ne peut, certes, méconnaître qu'il y ait chez eux d'excellents architectes, qui, sans établir des plans avec coupes et profils et sans calculs des résistances, ont édifié des palais dont la solidité, l'harmonie des lignes et le décor font notre admiration. On ne peut méconnaître non plus qu'ils soient d'excellents hydrauliciens, ces indigènes qui ont procédé à la distribution urbaine des eaux dans toutes les rues, ruelles et maisons d'une grande ville comme Fez, qui, sans tachéomètre et sans niveau d'eau, ont construit des seguias de plusieurs dizaines de kilomètres en suivant des pentes qui demandaient à être calculées au millimètre, ou qui ont su capter jusqu'aux cours d'eau souterrains pour vivifier leurs cultures de surface ; mais ce n'est pas d'eux qu'il faut attendre la mise sur pied d'un projet de réseau ferré, ou d'usine hydro-électrique.

L'amalgame, c'est-à-dire le travail en commun des fonctionnaires français et marocains, n'aurait fait qu'alourdir la tâche des fonctionnaires français, en soulignant aux yeux des Marocains leur infériorité et les défauts de leur tempérament.

Non, il n'y avait pas d'autre formule permettant des réalisations fructueuses, pendant cette période d'organisation et d'éducation du peuple marocain, que celle à laquelle on s'est arrêté. Elle ne signifie pas la mainmise de la France sur une partie du

Gouvernement marocain dans un but d'administration directe, mais elle répond au principe d'aide et de collaboration que nous avons précédemment mis en lumière. C'est pour le compte du Gouvernement Marocain que ces Services opèrent ; et pour bien marquer cet état de dépendance, c'est par des Dahirs Chérifiens et des Arrêtés Viziriels, c'est-à-dire des actes de souveraineté marocaine qu'il est procédé à leur organisation et aux nominations de personnels français appelés à en faire partie.

On divise habituellement ces Services en :

1° Services d'Administration Générale ;
2° Services financiers ;
3° Services d'intérêt économique ;
4° Services d'intérêt social.

Tous ces services ont leur organe de direction à Rabat, formant ainsi une Administration Centrale immédiatement placée sous la direction du Commissaire Résident Général, et sont représentés dans l'intérieur par des organes régionaux.

1° SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C'est d'abord la *Direction des Affaires Civiles* qui groupe les Services suivants :

a) Administration Générale (état-civil, presse, associations, exhumations, questions d'assistance et de bienfaisance) ;

b) Administration Municipale pour les 15 villes dotées d'une Municipalité (questions de législation, administration et finances municipales, ravitaillement des villes, préparation et réalisation des plans d'aménagement des villes) ;

c) Service Pénitentiaire (organisation et gestion des établissements de détention, identité judiciaire) ;

d) Bureau du Travail, de la Prévoyance et des Etudes Sociales (réglementation du travail, salaires, conflits du travail, accidents du travail, œuvres sociales, habitations à bon marché, coopératives, lutte contre la vie chère).

C'est ensuite la *Direction des Affaires Indigènes et du Service des Renseignements* qui est chargée d'exercer la tutelle des Collec-

tivités Indigènes, de gérer les biens collectifs de tribus et d'assurer le fonctionnement des sociétés indigènes de prévoyance.

Cette Direction, que nous avons déjà vu figurer dans les services français de contrôle, présente quatre façades :

Une façade militaire, puisqu'elle recueille et met à la disposition du Commandement tous les renseignements d'ordre tactique qui lui sont nécessaires pour ses opérations en pays insoumis et qu'elle lui fournit au combat, sous le commandement d'officiers de renseignements, l'appui de forces auxiliaires indigènes levées en tribu.

Une façade cabinet, puisqu'elle est chargée de centraliser, étudier, préparer toutes les questions touchant à la politique indigène dont le Commissaire Résident Général s'est réservé personnellement la direction.

Une façade contrôle, puisqu'elle exerce le contrôle des autorités indigènes dans les territoires soumis à l'autorité militaire au même titre que le Service des Contrôles Civils dans les autres territoires.

Enfin, *une façade chérifienne,* dont nous venons de parler.

2° SERVICES FINANCIERS

Ce sont :

La Direction Générale des Finances, qui comprend les services ressortissant aux objets ci-après :

Budget et Comptabilité ;
Impôts et Contributions ;
Douanes et Régies ;
Enregistrement et Timbre ;
Domaines
et *la Trésorerie Générale.*

3° SERVICES D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Ce sont :

A. *La Direction Générale des Travaux Publics,* qui comprend :
le service ordinaire,
le service maritime,
le service des Chemins de fer,

le service des Mines,
le service d'Architecture,
et, en liaison avec la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, les services de :
l'hydraulique industrielle,
l'hydraulique agricole,
travaux de colonisation.

B. *La Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation,*
qui comprend :
le service de l'Agriculture et des améliorations agricoles,
le service de l'élevage,
le service du Commerce et de l'Industrie,
le service de la Colonisation,
le service des Eaux et Forêts,
le service de la Conservation de la Propriété Foncière.

C. *La Direction de l'Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.*

4° SERVICES D'INTÉRÊT SOCIAL

Ce sont :

A. *La Direction Générale de l'Instruction Publique, des Beaux Arts et des Antiquités,*
qui comprend : les services de l'enseignement des indigènes, de l'enseignement primaire, secondaire et technique des Européens, de l'enseignement supérieur et organisation scientifique, des antiquités pré-islamiques, des monuments historiques, palais impériaux et résidences, des arts indigènes.

B. *La Direction Générale des Services de Santé* (Santé et Hygiène Publiques).

On peut se rendre compte, d'après ce tableau détaillé des services chérifiens, que le Maroc possède dès maintenant, sous la direction du Commissaire Résident Général, un sérieux ensemble de départements administratifs où se retrouvent presque toutes les rubriques familières de la vieille organisation métropolitaine et on devra convenir que la réforme administrative prévue par le traité de Protectorat a été très activement poussée.

Liaison entre l'Administration française et l'Administration chérifienne.

Il ne faudrait pas croire que le Maghzen et la Résidence Générale évoluent chacun dans leur sphère propre sans contact entre eux ; une liaison permanente existe, elle est assurée par le *Conseiller du Gouvernement*, qui est en même temps *Directeur Général des Affaires Chérifiennes*.

Le Conseiller du Gouvernement, qui assiste à tous les conseils des Vizirs, explique au Sultan et aux Ministres Chérifiens les mesures prises ou proposées par l'Administration française, en les interprétant, les commentant et en faisant valoir les raisons qui les motivent. Il présente, d'autre part, au Commissaire Résident Général les observations que ces mesures provoquent de la part des hautes autorités chérifiennes et recherche les modalités à y apporter au point de vue musulman.

Il est le « metteur au point », ayant pour rôle essentiel d'assurer constamment l'harmonie entre les institutions du Protectorat, d'une part, et les coutumes, traditions et institutions de l'Empire Chérifien, d'autre part.

Les services de la Direction Générale des Affaires Chérifiennes que dirige le Conseiller du Gouvernement comprennent des organes de contrôle et des organes d'administration Chérifienne.

Les organes de contrôle, qui correspondent aux trois grands ministères marocains, Grand Vizirat, Vizirat de la Justice et Vizirat des Habous, sont :

la Section d'Etat,

les Services judiciaires Chérifiens,

le Service du Contrôle des Habous.

En tant que service d'Administration Chérifienne, la Direction Générale des Affaires Chérifiennes a pour mission d'établir les Budgets du Maghzen Central et des fonctionnaires Chérifiens qui en relèvent et d'administrer les crédits affectés à ces divers titres ainsi que ceux de la liste civile du Sultan.

CHAPITRE VIII

LA PACIFICATION DU MAROC

II

Depuis le Protectorat.

Un décret du 28 avril 1912 a nommé le général Lyautey Commissaire Résident Général de France au Maroc.

En débarquant, au lendemain de l'émeute de Fez, le général Lyautey se trouve en présence d'une situation critique justifiant tous les pessimismes.

Si la Chaouia et les environs immédiats de Rabat sont restés calmes et pacifiés, si les populations proches de la côte n'ont eu à subir ni le contre-coup de la révolte, ni l'action dissolvante des éléments de désordre venus de l'intérieur, le Résident Général n'en constate pas moins, quelques jours avant même d'arriver à Meknès, alors que d'étroites précautions militaires ont dû être prises pour assurer sa sécurité, qu'il se trouve dans le vide au point de vue indigène et politique.

La ligne d'étapes n'est qu'un fil ténu, les postes n'ayant qu'une action limitée à leurs abords immédiats et manquant d'air. Sous la pression des dissidents, les tribus soumises s'agitent : le général

Dalbiez n'ose pas, à l'entrée du Résident à Meknès, faire tirer les salves réglementaires de peur de donner à la région l'impression que la ville est attaquée et de fournir ainsi prétexte à une prise d'armes des éléments turbulents.

Le 24 mai, le Résident Général est à Fez. Il s'y trouve dans une ville assiégée par des tribus renforcées, fanatisées et conduites par les déserteurs des troupes chérifiennes. Il s'y trouve aussi en présence d'une certaine ignorance des faits. On ne se rend pas exactement compte de la gravité de l'heure — dans la nuit du 24 au 25, des balles perdues s'en viennent rappeler à tous que de brutales réalités menacent leur vie. Les rebelles pénètrent dans la ville. La situation reste très critique pendant toute la journée du 25, illustrée par l'héroïque défense de Bab Ghissa. Enfin, les envahisseurs sont rejetés hors des murailles, mais la lutte continuera pendant trois jours. C'est seulement le soir du 28 que les assiégés constatent, par le silence qui s'est fait autour d'eux, la retraite définitive des assiégeants.

Pendant ce temps, chaque jour, de nouvelles dissidences le long des lignes d'étapes. Dans le Sud, le prétendant El Hiba prêche la guerre sainte; de jour en jour, le nombre de ses partisans s'accroît.

***

Le navire est en péril : il ne s'agit pas d'établir des projets de campagne lointaine; il faut, avant tout, aveugler les voies d'eau, le remettre en état de naviguer.

Pour le moment, on ne peut rien attendre de l'action politique : Fez est investie et le Maghzen, sur lequel on aurait pu s'appuyer, est impuissant quand il n'est pas nettement hostile, car Moulay-Hafid, que notre intervention a sauvé en 1911, conspire contre nous. Une action militaire violente pourra seule dénouer la situation. Le général Gouraud l'entreprend dès que l'arrivée des premiers renforts le permet.

Le combat du 1er juin dégage la banlieue immédiate de Fez.

Ce premier résultat obtenu, le Résident Général peut, dès le 10 juin, exposer au gouvernement le programme d'ensemble qu'il se propose de suivre au Maroc Occidental :

« Se limiter strictement jusqu'à nouvel ordre aux régions occupées (comprenant la Chaouia et ses abords, la zone de Rabat-Fez limitée, au Nord, à la frontière espagnole et, au Sud, au pays Zaïan) ; mais en assurer, d'une façon absolue, la sécurité et l'organisation politique, sociale et économique.

« Neutraliser par tous les moyens possibles toutes les autres régions extérieures (1). »

Le programme se réalise. En Chaouia, tout va bien. Mais, pour consolider l'occupation de la zone Rabat-Fez, la première chose à faire est de dégager définitivement Fez, encore sous la menace journalière des rassemblements établis sur la rive droite du Sebou, à quelques kilomètres de la ville. L'opération est exécutée par le général Gouraud, qui reçoit la direction politique et militaire de la région et qui, à la tête d'un groupe mobile aussi fort que possible, a pour mission de rechercher les rassemblements rebelles, de les disloquer, de ramener les éléments disposés à rentrer dans l'ordre, et de rejeter les éléments irréductibles à distance telle qu'ils cessent d'être une menace. Il ne procède pas par pointes sans action durable, mais par stationnements successifs, employant tous les moyens nécessaires pour obtenir des résultats définitifs ; à cet effet, il est pourvu d'un service politique, comprenant des Officiers de Renseignements et des personnages indigènes, qui maintient le principe de coopération avec le Maghzen ; enfin, par l'organisation d'un service médical, par des achats sur place, etc..., il crée une solidarité d'intérêts entre nous et les populations soumises ou hésitantes (2).

Une action analogue s'exerce au sud de Meknès.

Derrière cette couverture on procède, dans toute la mesure du possible, à la reconstitution de l'autorité locale et du Maghzen. Le Résident Général insiste dans ses directives sur la nécessité absolue, tout en se gardant de toute velléité d'administration directe, de pratiquer, de la façon la plus large et la plus nette, la coopération avec les autorités indigènes et de s'attacher à la restauration du pouvoir chérifien.

Quant à la neutralisation des zones extérieures, on l'obtient

(1) Télégramme 76 BM, 10 juin 1912.
(2) Ces faits résultent des directives au général Moinier, n° 122 BM du 9 juin.

dans le Sud en s'appuyant sur les grands Caïds (le Glaoui à Marrakech, Anflous à Mogador, Si Aïssa ben Omar à Saffi) ; en donnant à ceux-ci satisfaction sur les points acceptables, nous assurons leur autorité en même temps que leur solidarité d'intérêts avec nous. Dans le Nord, les difficultés sont plus délicates à résoudre, car la seule personnalité qui pourrait jouer un rôle analogue à celui des grands Caïds du Sud est Moha ou Hammou,avec lequel échouent toutes les tentatives d'entrée en relations.

En résumé, dès la fin de juillet 1912, le calme est momentanément revenu. On jouit du temps nécessaire pour laisser arriver les renforts demandés à la Métropole. Par ailleurs, l'œuvre d'organisation est commencée. La constitution des commandements régionaux, qui réunissent entre les mêmes mains le commandement militaire, la disposition de tous les services, le contrôle politique et administratif des autorités indigènes, réalise l'unité d'action indispensable dans un pays neuf où tout est à créer, où les solutions doivent être simples, les décisions rapides.

***

Comme on le voit, l'arrivée du général Lyautey, qui concentre tous les pouvoirs, met un terme aux tergiversations. Dès lors, il y a des directives sans contradictions, une politique définie.

Toutefois, contrairement aux vues du Résident Général, nous serons obligés d'intervenir militairement dans la région de Marrakech, où le prétendant El Hiba, fils de notre vieil adversaire, le saharien Ma-el-Aïnin, conduit un mouvement mahdiste. Tout le Sous reconnaît El Hiba, qui a été proclamé sultan à Tiznit. Avant que les lettres,annonçant et l'abdication de Moulay Hafid et l'avènement de son frère Moulay Youssef, aient eu le temps d'arriver à Marrakech, El Hiba est entré dans la capitale du Sud où il a fait prisonnier huit de nos compatriotes.

A cause de nos faibles effectifs, la marche sur Marrakech ne paraît pas au premier abord réalisable ; on essayera donc de négocier la délivrance des captifs. Cependant, on apprend que les bandes d'El Hiba, par leurs pillages et leurs exactions, ont indisposé rapidement tous les éléments de Marrakech, amis de la paix. Les

grands Caïds, notamment les Glaoua, que l'arrivée inopinée du Prétendant avait surpris, se sont ressaisis et leurs émissaires apprennent au commandement que, dès l'apparition de nos forces, ils attaqueront El Hiba, l'empêcheront d'emmener ou de massacrer les prisonniers et s'empareront de sa personne.

Dans ces conditions, le général Lyautey, profitant de l'arrivée de renforts récemment débarqués, lance sur Marrakech, à marches forcées, le colonel Mangin, qui y pénètre le 7 septembre, après avoir écrasé à Sidi-bou-Otman les contingents d'El Hiba. Glorieuse victoire, cette bataille de Sidi-bou-Otman a duré de longues heures. Grâce à la discipline des troupes et aux formations larges conservées au cours de la lutte, nous n'avons eu que quelques tués et blessés, tandis que l'ennemi avouera la perte énorme de deux mille hommes.

La prise de Marrakech, à 250 kilomètres au sud de Casablanca, aura les conséquences les plus heureuses. Les frères Tharaud, avec ce don de l'évocation et du coloris qui n'appartient qu'à leur plume, ont raconté la destinée magique de cette cité, capitale de Khalifas omnipotents, vassaux orgueilleux, infidèles, sujette capricieuse du Sultan Blanc ou de quelque prétendant rouge ou bleu, objet de compétitions machiavéliques ; alentour, une couronne de chefs féodaux, riches, obéis. La présence de nos soldats abaisse singulièrement le prestige d'El Hiba, qui, dans ses proclamations, les avait nargués ; elle donne immédiatement un rayonnement à notre influence, d'où va découler cette neutralisation rapide des régions extérieures si désirée. Et c'est, avec l'avènement du nouveau Sultan, Moulay Youssef, le doute qui démoralise tant d'âmes farouches, toujours prêtes à discerner dans la déroute de leurs adversaires une manifestation de la volonté divine.

Restent deux points noirs : le Tadla, qui s'agite aux confins de la Chaouia menaçant de troubler la tranquillité du territoire le plus complètement et le plus anciennement pacifié ; les Zaers, qui, en proie à une anarchie séculaire, compromettent la sécurité de la région de Rabat. D'octobre à décembre, les opérations du général Blondlat et du colonel Gueydon consolident notre front dans ces deux directions dangereuses.

L'année ne se terminera pas, hélas ! sans un à-coup. En décem-

bre, dans la région de Mogador, le Caïd Anflous a trahi le commandant Massoutier, qu'il assiège dans Dar-el-Cadi. L'énergie et l'habileté des généraux Franchet d'Esperey et Brulard parviennent à délivrer nos soldats bloqués, puis à pacifier la région du Sud de Mogador.

Parallèlement, dans le Maroc oriental, dès le mois de mai de cette année, les troupes du général Alix ont rompu une immobilité que des exigences d'ordre international leur avaient trop longtemps imposée. Pour la première fois, la Moulouya est franchie au Pont Mérada. Si, procédant du connu à l'inconnu, le commandement écarte *a priori* toute idée préconçue de progresser sur Taza et s'attache surtout à achever la pacification de la rive droite de la Moulouya, il n'en reconnaît pas moins qu'il est urgent de nouer des intelligences dans la direction de Taza, afin de créer dans les groupements des intérêts solidaires des nôtres qui devront faciliter, tôt ou tard, notre intervention.C'est pourquoi les opérations du général Alix sur la rive gauche de la Moulouya, amenant la fondation du poste de Guercif et la soumission de la tribu de Haouara, déblaieront utilement les approches de la ville.

Quant à la jonction des régions Nord et Sud une action politique la prépare habilement : pas de postes, mais un rapide voyage automobile, d'Oudjda à Bou-Denib par Matarka, que le général Lyautey effectuera sans autre troupe que l'escorte des cavaliers des tribus traversées, la réalisera matériellement.

***

L'année 1913 ouvre l'ère d'un rétablissement complet. On peut envisager pour nos troupes sorties victorieuses des crises violentes de 1912, au cours desquelles elles ont vécu tant d'heures angoissantes, un avenir sans surprises et plein de promesses.

L'idée directrice du programme militaire de l'année est de n'ouvrir, sous aucun prétexte, une action nouvelle : ne rien entamer avant d'avoir affermi et organisé les postes du territoire sur lequel depuis six mois les événements nous ont amenés à nous étendre. Néanmoins, si les circonstances s'y prêtaient particulièrement, on ébaucherait une liaison du Maroc occidental avec l'oriental (1).

(1) Directives au Maroc Occidental, 19 février 1913. O° 233. B. M. 2.

Alors, les frontières provisoires de la zone du Protectorat Français au Maroc peuvent être dessinées par la crête nord du Grand-Atlas (front sud), la limite ouest du Tadla (front Chaouia) et la limite Zaïan (front lignes d'étapes).

Front sud

En janvier, les opérations du général Brulard dégagent le sud de Mogador. Elles y rétablissent la sécurité, mais le Caïd Anflous, à qui nous devons l'affaire de Dar-el-Cadie, est toujours là, et ce résultat ne peut être, jusqu'à nouvel ordre, regardé comme définitif.

Dans le Sous, El Hiba est encore Sultan à Taroudant, il a un khalifa à Agadir.

Avec énergie, les Grands Caïds Glaoui, M'Tougui et Goundafi réussissent à maintenir leurs fractions dans le devoir malgré que celles-ci ne dissimulent point leur sympathie pour El Hiba.

Pendant l'année, la situation ne fera que s'améliorer au nord de l'Atlas où le général Brulard pratique une politique habile, une administration avisée. Il reste à redouter que l'agitation entretenue dans le Sous par El Hiba ne s'y propage. Il faut donc prendre les devants. Ce seront encore les harkas des Grands Caïds qui composeront une effective barrière de précaution contre les agressions du Sud.

La carrière victorieuse des harkas s'ouvre, le 23 mai, par la défaite des contingents d'El Hiba qui sont chassés de Taroudant. Il s'ensuit que la plus grande partie des tribus habitant le cours moyen et inférieur de l'Oued Sous se soumettent et que nos troupes occupent la forteresse d'Agadir, l'unique porte de ravitaillement qui restât aux dissidents.

Front Chaouia.

Il est prescrit de s'abstenir de toute action au Tadla. Mais, comme il arrivera si souvent dans ce pays de l'imprévu, voisin des montagnes où gît l'âme berbère, nous serons amenés, en dépit de notre volonté arrêtée de ne pas sortir des limites de la Chaouia, à repousser au cours de l'année les agressions des dissidents, à répondre coup sur coup à leurs offensives, à porter même la guerre sur leurs territoires, ce qui étendra finalement notre présence au

delà des limites primitivement assignées, de manière à constituer entre les rebelles et nos ressortissants une zone de protection complète.

Dès février, les Chleuh montagnards donnent l'assaut au poste de l'Oued Zem, récemment créé à la limite extrême de la Chaouia. La garnison résiste, et par l'action de son groupe mobile le colonel Simon éclaircit momentanément la situation.

L'effervescence renaît, gagnant tout le Tadla. Il va falloir frapper fort pour couper court à un soulèvement général.

Au cours d'une offensive vigoureuse, le colonel Ch. Mangin rejette vers le Nord, au combat de Botmat-Aïssaouat (26 mars), les contingents du grand chef zaïan Moha-ou-Hammou. Après avoir reçu la soumission des tribus du Tadla Nord, il se tourne contre les Chleuh de Moha ou Saïd, pour les battre à Kasbah-Tadla (7 avril). Puis, jusqu'à la mi-juin, le colonel Mangin, parcourant le Tadla-Sud et la vallée de l'Oum-er-Rebia, disperse les rassemblements au fur et à mesure de leur formation et leur assène les coups violents de Aïn Zerga (26 avril), de Sidi Ali bou Brahim (27, 28, 29 avril) et de Ksiba (8 et 10 juin).

Cette campagne du Tadla a connu des combats meurtriers : à Ksiba, des pertes sévères ont sanctionné un emploi intempestif de la cavalerie. Mais les résultats acquis exigent un jugement équitable. Outre que par ses raids dans la montagne, jusqu'ici inviolée, le colonel Mangin a montré aux guerriers chleuh que nos soldats ne le cèdent en rien à leur courage, l'ensemble de ses opérations a déterminé l'organisation politique de tout le pays compris entre l'Oum er Rebia et l'Oued Grou et qui, dans la suite, en demeurera toujours calme, protégé par l'obstacle de l'Oum-er-Rebia dont la porte de Kasbah Tadla commande le seul pont existant.

Front Ligne d'étapes

Il est indispensable que la sécurité de la ligne d'étapes Rabat-Fez soit une réalité.

L'organisation du pays de Rabat s'améliore à la suite des progrès de la pacification chez les Zaers et les Zemmours, grandes tribus berbères fixées à la lisière des plaines du Maroc Occi-

dental. Le général Blondlat dirige un travail politique des plus intéressants : la collaboration des tribus se précise.

Au sud de Meknès, la besogne est moins facile. Les petites actions à courte portée effectuées en 1912 n'ont fait que pallier à une situation qui est restée peu satisfaisante en face des Beni M'tir dont la rébellion tend à gagner les tribus voisines, menaçant ainsi la ligne d'étapes et les abords mêmes de Meknès. En mars, le général Henrys, à qui le cercle des Beni M'tir a été attribué, part d'El Hajeb pour s'avancer vers la forêt de Djaba qui couvre un des gradins du Moyen-Atlas. Jusqu'au 15 juin, il parcourt ce pays accidenté à travers le brouillard, la pluie, la neige, il dissout la coalition berbère. Des postes établis à Ifrane, à Ito, à Azrou ont raison des Beni-M'tir, d'une partie des Beni M' Guild et des Guerouan. La région de Meknès est nettement dégagée.

Dans le Maroc Oriental, notre programme est, en 1913, de prendre utilement pied sur la rive gauche de la Moulouya dont on tient définitivement le glacis. Une couverture protège à grande distance la voie ferrée, et, par une solide base territoriale, nous donnons confiance aux Haouara, tribu de la rive gauche déjà soumise. Puis nous entrons en contact immédiat avec les Beni Ouaraïn et les Riata, tant pour les tenir en respect que pour pratiquer à leur égard une politique de dissociation.

La jonction des deux Maroc a son nœud à Taza. On y pense toujours. Au printemps, le général Girardeau fonde les postes de Nekhila et de Safsafat. Le 11 mai, le général Alix occupe Msoun : nous sommes à 25 kilomètres de Taza.

Dans l'extrême sud, le colonel Ropert a poussé plusieurs reconnaissances dans la vallée supérieure de l'Oued Ziz. Il a franchi le Tizi N'Telremt : la Haute-Moulouya est dès lors reliée au Tafilalet.

Le bilan de 1913 tient dans ces deux pôles : Fez et Marrakech, où s'est restauré, sous l'égide de notre drapeau, un Makhzen qui a le souci de travailler pour le bien de l'Empire. Et nous avons accru de 70. 000 kilomètres carrés le territoire de notre Protectorat.

***

Les derniers mois de 1913 ont été caractérisés par une paix profonde dans tous les territoires occupés. Nos troupes, après plus d'un an de dures campagnes presque ininterrompues, ont enfin pris un peu de repos. Et le Sultan Moulay Youssef, qui a déjà parcouru son empire de Fez à Rabat, de Rabat à Marrakech et à Mogador, règne sur un Maroc maghzen qu'aucun prince chérifien, depuis Moulay-Hassan, n'a connu aussi vaste, aussi tranquille et aussi prospère.

Il reste cependant quatre foyers principaux de trouble et de dissidence : la zone entre Taza et Fez, le bloc zaïan, le Moyen-Atlas, le Sous.

Supprimer le premier foyer de dissidence revient à effectuer la jonction du Maroc et de l'Algérie par l'occupation de Taza. Le 10 mai 1914, le général Baumgarten s'empare de la ville et, par les deux combats des 10 et 12 mai, le général Gouraud brise l'hostilité des tribus Tsoul, qui agitaient le pays compris entre Fez et Taza. Des opérations ultérieures dans la vallée de l'Innaouen permettent d'assurer des communications larges et aisées entre Taza et le nouveau poste de l'Oued Amelil.

Pendant les années précédentes, le commandement avait évité d'entrer en choc avec le bloc Zaïan, à la tête duquel se trouve le fameux Moha ou Hammou. Pourtant, nous avions souvent déjà subi les attaques de contingents Zaïan : en 1908, en Chaouia, en 1911 dans la marche sur Fez ; en 1912, contre notre ligne d'étapes de Meknès à Rabat ; en 1913, enfin, contre le colonel Mangin, au nord du Tadla. Il apparaît ainsi de plus en plus difficile de négliger un tel ennemi. Il faudra bien avancer dans ce pays zaïan dont la position, au cœur de notre pénétration, entre les zones nord et sud du Protectorat, intercepte les communications directes entre Marrakech et Fez.

Cette mission est confiée, le 20 mai 1914, au général Henrys, qui déclanche simultanément, le 10 juin, trois fortes colonnes commandées respectivement par le lieutenant-colonel Claudel (colonne de Meknès), par le lieutenant-colonel Gros (colonne de Rabat) et par le colonel Garnier-Duplessis (colonne du Tadla).

Surpris par notre offensive, les contingents de Moha ou Hammou se bornent à tenter d'arrêter la marche du lieutenant-colonel Claudel, sans inquiéter celle des deux autres colonnes. Le 12 juin 1914, à Khenifra, les trois colonnes, opérant leur concentration sur le champ de bataille, repoussent les dissidents dans la montagne. Notre mainmise sur le pays est désormais un fait accompli : la célèbre casba de Khenifra demeurera, pendant la guerre européenne, le poste le plus avancé de notre conquête, et comme un symbole de notre irréductible et permanente volonté.

Du côté du Moyen-Atlas, les montagnards Chleuh, qui, sous le commandement de Moha ou Saïd, ont leur pôle à Beni Mellal, restent sur leurs positions depuis les combats livrés par le colonel Mangin en 1913. Ils n'en fournissent pas moins des contingents aux bandes qui viennent journellement insulter Khenifra. Les garnisons du Tadla les surveillent.

Dans le Sous gravitent encore des partisans d'El Hiba et Hiba lui-même. Mais la dissidence n'a plus de cohésion : très dispersée, elle ne constitue pas une menace offensive. Au reste, la situation n'a fait que s'améliorer depuis le commencement de l'année, qui a heureusement débuté par la soumission du Caïd Anflous, notre ennemi acharné de janvier 1913. Les grands Caïds évoluant de plus en plus dans notre orbite emploient leur influence au maintien de la paix et de l'ordre. Hiba, que notre forte avance politique réalisée dans la région a cruellement atteint, recherche, au cœur des montagnes de la région Est de Tiznit, une hospitalité que les tribus ne lui accordent pas sans inquiétude. Enfin, le lieutenant-colonel de Lamothe, Chef du Service des Renseignements de la région de Marrakech, accompagné de quelques officiers, exécute une tournée dans le Sud, il se rend à Taroudant et à Agadir, recevant partout le meilleur accueil.

En juillet 1914, il y a un Maroc ordonné, déjà très habitable, accessible depuis longtemps aux colons et aux touristes. « D'ores et déjà, peut écrire le Résident, il semble que nous puissions sans inconvénient souffler un peu, ayant donné à la zone de protectorat français ses limites naturelles, le Grand Atlas au sud de Marrakech, l'Oum er Rebia, puis le Moyen Atlas, analogues à celles fournies par la ligne des Hauts Plateaux, Saïda, Tiaret, Teniet el Had,

Boghar, Batna, qui, pendant tant d'années, marqua les bornes de notre occupation algérienne (1) ».

Nous sommes aussi au point terminal d'une conquête nettement offensive, qui avait eu besoin, dans les limites du possible, de faire vite pour n'accorder nul répit aux rebelles,les bousculer jusqu'aux premiers glacis des montagnes et donner de l'air à une colonisation dont il importait de tirer parti sur-le-champ. Avec l'immense complication de la guerre des peuples, la conquête pourra se ralentir,la pacification,comme on va s'en rendre compte, ne fera que se développer dans les voies d'une politique faite de sagesse autant que d'habileté.

***

Au moment où la guerre d'Europe éclate,la résistance marocaine se présente comme suit :

1° au nord, du Gharb à la Moulouya et en bordure de la zone espagnole — *front Nord ;*

2° sur le versant occidental du Moyen Atlas, du sud-est de Fez au pays zaïan — *front berbère ;*

3° du sud-ouest du pays zaïan (rive droite de l'Oum er Rebia) au Sous (Agadir) — *front sud ou des grands Caïds.*

Alors que la progression rapide de la conquête avait profondément atteint l'ennemi, la jonction Fez-Taza garanti au Maroc l'existence d'une porte ouverte en Algérie, l'occupation de Khenifra amorcé la question zaïan dont la solution apparaît désormais primordiale, on était en droit de prévoir que les tribus battues la veille ne reprendraient point les armes de si tôt.

Mais la situation internationale va reculer la réalisation de ces espérances. A peine connue, la déclaration de guerre allemande ranime le courage des tribus. Le front Nord ne tarde pas à rouvrir le feu, se livrant à des actions audacieuses contre les convois, les travaux, les postes. Les Riata, les Branès, les Beni-Ouaraïn se ruent sur le couloir Fez-Taza. Leur intention est de bloquer les deux villes pour en ruiner la liaison. En août, le front berbère s'ébranle dès la dislocation du groupe mobile de Khenifra, qu'on

(1) Rapport général sur la situation du Protectorat du Maroc, 31 juillet 1914.

y avait laissé après les combats de juin pour l'installation du poste dans la casba. Là, les Zaïan nous attaquent en nombre, leurs congénères du Sud-Ouest, les Chleuh, prolongent l'offensive en face de Casba-Tadla, le long de l'Oum-er-Rebia. Dans le Sous, Hiba, en relations suivies avec les agents allemands par la côte atlantique et ravitaillé par la zone de Rio de Oro, reprend confiance et rentre en campagne.

***

Les rebelles ont bien choisi leur heure ! Le temps nous a manqué pour organiser la défense des vastes territoires conquis. Partout des agitateurs à la solde de l'Allemagne, — car il y a eu, là aussi, une véritable « avant-guerre ». Et, tandis que nos troupes fatiguées sont diminuées du meilleur de leurs effectifs, prélevé pour la défense de la France, la disparition des chefs comme le général Gouraud et le général Baumgarten ajoute à tant de conditions qui semblent coordonnées afin de faciliter aux tribus une revanche éclatante.

En somme, une situation grave : la guerre au Maroc, mais encore la guerre en Europe, sur nos frontières ; un Protectorat naissant, mais déjà croissant d'une sève puissante ; une double hantise : tout ce qui n'est pas la guerre d'Europe doit être suspendu ; pourtant, la plus grande France n'est pas seulement un mot, et ce Maroc, qui est bien nôtre, doit être intégralement conservé à la Mère-patrie (1).

Et voici l'ordre ministériel : « *Ne maintenir au Maroc que le minimum de forces indispensables, le sort du Maroc devant se régler en Lorraine ; réduire l'occupation à celle des principaux ports de la côte, si possible à la ligne de communication Kenitra-Meknès-Fez-Oudjda, tous les postes et marches avancés devant être momentanément abandonnés, le premier soin devant être de ramener aux ports de la côte les étrangers et les Français de l'intérieur* (2). » Et voici la décision du Résident : « *Garder jusqu'au bout le Maroc à la France non seulement comme possession, comme gage acquis, mais comme*

(1) Cf. Préface au Rapport sur la situation générale du Protectorat 31 juillet 1914. Lyautey, 1916.

(2) Télégrammes des Ministres des Affaires Etrangères et de la Guerre, I S 9/11. 2 S 9/11 des 27 et 28 juillet 1914.

réservoir de ressources de toutes sortes pour la Métropole (1). » Quelles peuvent être alors les raisons d'une telle décision devant un tel ordre ? Celles d'un soldat et d'un politique. Le général Lyautey embrasse la question sous toutes ses faces. Il prend du recul ; s'il pense à la guerre et à ses nécessités, il ne les sépare pas du temps et de l'espace : le présent, il le considère dans sa liaison avec ce qui fut hier et ce qui sera demain ; l'initiative qu'il prend nous rappelle et l'enseignement d'un Claude Bernard sur l'observation des faits et l'accent de Vigny : « l'honneur : la conscience, mais la conscience exaltée ». Car, en l'occurrence, l'impératif du devoir militaire garantit une saine interprétation de l'intérêt politique.

Que si le Résident se refuse à évacuer l'intérieur du Maroc, il ne se refusera nullement à réaliser l'intention qui a dicté l'ordre venu de Paris : il admet celle-ci, il répudie le moyen. Il écrit au Gouvernement : « Sur le *but à atteindre*, envoyer le maximum de forces à la Défense Nationale, et sur le *principe*, le sort du Maroc se réglera en Lorraine, il n'y a aucun doute ni hésitation possibles. Il ne m'est pas venu un seul instant à l'esprit de songer à marchander un homme, alors qu'il s'agissait du salut de la Patrie » (2). La France aura les troupes coloniales indispensables à la vigueur de son armée, mais ce sera sans abandon ni retraite. Au reste, une retraite serait une faute. Le Résident a cette claire vue, qu'on ne peut avoir que sur place, que les instructions ministérielles sont pratiquement inexécutables. D'une retraite, « il résulterait sans délai une telle secousse dans tout le Maroc, une telle audace et une telle puissance d'offensive chez nos adversaires, un tel découragement des populations réellement soumises, avec la défection immédiate de la plupart d'entre elles, que le soulèvement général surgirait instantanément sous nos pieds, sur tous les points ; nos bataillons se trouveraient pris dans ce remous, auraient les plus grandes peines à se frayer le chemin jusqu'à la côte où ils n'arriveraient qu'épuisés, décimés, abandonnant leurs morts, peut-être leurs blessés, leur matériel, c'est-à-dire dans les pires conditions pour apporter un appoint effectif à la Défense Nationale. J'aurais été d'ailleurs obligé d'en garder la majeure partie

(1) 31 juillet 1914.
(2) Rapport sur « la situation au Maroc » n° 130 CMC, 22 août 1914.

pour protéger les abords des ports d'embarquement et sauvegarder la vie des Européens accumulés dans ces ports » (1).

Les événements vérifieront pleinement l'exactitude de ces prévisions. Dès la déclaration de guerre, il sera ressenti dans tout le Maroc une secousse profonde, due principalement à la conviction instantanément répandue chez tous et propagée par les Allemands que le Maroc va être évacué. Sur tous le points, des prodromes avant-coureurs d'un mouvement général. La crise est uniquement franchie à cause du maintien inébranlable du front, assailli par les Riata et les Berbères depuis Taza jusqu'à Khenifra.

En effet, en pleine liberté de manœuvre, 37 bataillons, 6 batteries, une brigade de cavalerie, un escadron divisionnaire, 3 compagnies de génie, 2 de télégraphistes — effort supérieur au maximum demandé — seront embarqués en un mois pour la Métropole tandis que nous riposterons aux dissidents. Voici le général Henrys qui balaie les bandes du couloir de Fez, malgré qu'elles soient bien armées et encadrées par des déserteurs allemands de la Légion Étrangère; en septembre, des communications normales sont rétablies. Une vigoureuse intervention du groupe mobile de Casba-Tadla oblige les Zaïan à regagner la montagne. Hiba trouve son maître en Haida ou Mouis, notre allié, tandis que dans la région de Marrakech les grands Caïds apportent une aide plus que jamais loyale au général de Lamothe.

L'ensemble des fronts apaisé, l'action militaire se continuera dans le cadre de cette politique dite du *sourire* (2), qui ne mésuse pas de la force et pratique, avant tout, la compréhension de l'indigène. D'ailleurs, la situation internationale exige de notre action les tempéraments les plus variés : l'entrée en ligne de la Turquie, encore que les Marocains ne reconnaissent pas l'obédience du Sultan de Constantinople, peut, d'un jour à l'autre, déclencher le grand jeu de la solidarité musulmane. Enfin, le mot de Machiavel : *tout le monde croit ce que vous paraissez*, comporte un sens singulier en pays d'Islam — où tout est signe de force ou de faiblesse. Il faudra donc maintenir intactes l'armature des fronts et l'armature des esprits. Pas un muscle de notre physionomie nationale

(1) *Ibid.*
(2) L'expression est du Résident.

ne bougera, pas un muscle de notre bras dominateur ne faillira. Brasseries et beuglants des villes resteront ouverts jusqu'à minuit ; il y aura des expositions à Casablanca, à Rabat, à Fez ; des travaux dans les ports, des routes, des ponts, des créations sociales, artistiques ; il faudra démontrer que notre vitalité n'a pas été touchée par la guerre d'Europe. Les soldats du bled et ceux qui reviendront des hécatombes de France s'indigneront: « On s'amuse trop à Casa ! » Mais les Marocains n'auraient pas compris la légitimité d'un deuil public, ils n'y auraient discerné qu'une diminution morale ou l'amertume des coups reçus : les vrais guerriers ne pleurent pas.

Sur les fronts intérieurs : une défensive active, car la passivité inciterait l'indigène à nous éprouver. Les Français n'avancent plus ? Donc ils sont à bout, les Allemands les ont battus. Alors, la méthode de pacification préconisée par le Résident — l'action politique d'abord — se révélera en tous points adéquate aux circonstances. Peu de « faits de guerre », mais — ce qui vaut mieux en l'occurrence — chez le commandement, de la sagesse et de la fermeté, et chez les hommes et les subalternes, qui rongent leur frein à ne pas être là-bas sur le front de la « grande guerre », de la discipline, de l'abnégation. Aux postes avancés, de merveilleux guetteurs : les officiers du Service des Renseignements, à l'affût des moindres occasions où causer avec les tribus qui nous ignorent ou nous méconnaissent. Rien n'échappe à ceux-ci de l'état des esprits, ni des événements locaux. A l'heure propice, ils sauront proposer la paix totale ou la paix de compromis. Que l'adversaire rentre et l'on ne perdra pas tout espoir. Chez nous, une patience sans bornes, nourrie de la connaissance précise du terrain et des hommes. Chez les indigènes, chez les dissidents : beaucoup d'amour-propre et surtout une peur réelle de se compromettre. L'intérêt commandera-t-il un bond en avant ? Le groupe mobile de la région s'en chargera; quelquefois — souvent — les Officiers des Renseignements opéreront eux-mêmes à la tête des goums et des partisans. Si la colonne est décidée, les Renseignements auront préparé la marche et les cavaliers des tribus alliées accompagneront nos troupes. On sera prudent, mais énergique; on ne fera pas de fausse manœuvre, le Marocain ne s'y tromperait pas : nul plus

que lui n'a le sens critique... Et voici, au prix de pertes minimes, une crête enlevée, une casba turbulente calmée, un fortin installé, dont les 90 tiendront les « salopards » en respect !

A sa façon, en s'inspirant de l'heure, des lieux et des individus, en conjuguant la diplomatie avec le canon, le général Lyautey a donc livré *sa* bataille, car il est juste de dire avec M. Barthou qu'il y eut une *bataille du Maroc* à l'instar d'une bataille de Champagne ou d'une bataille des Balkans, et il l'a gagnée. Les avances de 1914 seront gardées, voire dépassées, encore que le Résident ne cache pas au Gouvernement de la République qu'il « vit au jour le jour » : tirailleurs, légionnaires, spahis sont en France.

Sur le *front Nord*, face à cette zone espagnole, presque entièrement dissidente, qui va, durant toute la guerre, servir de base aux intrigues austro-allemandes, les bandes levées par Abd-el-Malek, Raissouli, Kacem ben Salah, agitateurs indigènes à la solde de l'ennemi, et conduites par les agents allemands Farr, Bartels, Kühnel, ne cesseront de harceler nos postes et de menacer les communications : elles seront toujours repoussées, et le couloir de Taza s'élargira, vers le Nord, jusqu'au cours de l'Ouerrah protégé par les postes de Sidi Belkacem (août 1917), Bou-Méhiris (juin 1918), Kiffan (octobre 1918), que complèteront, en avril 1919, les postes de Médiouna et de l'Oued Drader. Dans le Gharb, on pare à des menaces des Djebala par la création de Mzoufroun (octobre 1917), de Beni Oual (juillet 1918) et de Remel (octobre 1918).

Sur le *front berbère*, la progression française se heurtant à la montagne, il ne pourra être question d'aborder le problème dans son ensemble et d'attaquer le front. Mais les dissidents seront bloqués dans leur repaire par des opérations d'étranglement qui, répétées, finiront par les obliger à en sortir pour ne pas y mourir de misère : ceux-ci sont, en effet, des pasteurs à qui l'hiver est insupportable dans la montagne ; s'ils transhument avec leurs troupeaux et passent l'oued, ils rencontrent nos colonnes de police ou de ravitaillement. Contre les Beni-Ouaraïn se continuent les opérations de dégagement au sud du couloir de Taza. Un réseau serré de postes investit les rebelles : Bou Guerba, Toumzit (novembre 1917), Tahala (août 1918), Sidi Ali (octobre 1918). Au cœur du fief de Moha ou Hammou, chez les Zaïan, Khenifra reste notre vedette.

Qu'on s'imagine, au bord de l'Oum er Rebia, la casba solitaire, perdue dans une dissidence haineuse, qui, depuis la triste journée d'El Herri (1), l'entoure de tous côtés. Ignorée, isolée, une garnison de quelques centaines d'hommes y veille. Des mitrailleuses, une batterie écartent l'ennemi qui, la nuit, rôde, tiraille, essaie de franchir les abords du camp : le Berbère excelle à surprendre les sentinelles, qu'il poignarde et désarme.

Cependant, en juin 1917, malgré des circonstances générales défavorables, le front berbère — la « besace » — sera percé entre le tronçon Nord-Est occupé par les Beni-Ouaraïn et celui du Sud-Ouest occupé par les Zaïan-Chleuh. Il en résultera une communication directe, par le col de Tarzeft, entre Meknès et Bou Denib, située sur le versant oriental du Grand-Atlas. A cette époque, les postes de Bekrit et de Midelt seront créés pour flanquer le passage. Entourés de montagnes et de forêts, ceux-ci n'empêcheront pas toujours les rebelles d'échapper à notre canon, mais ils avanceront glorieusement nos couleurs en un temps où, la propagande allemande redoublant d'intensité, il s'agit d'intimider l'adversaire.

Sur le *front Sud ou des Grands Caïds*, grâce à un emploi intensif des moyens politiques et des contingents indigènes ressortissant à l'autorité des Caïds Glaoui, M'Tougui et Goundafi, notre action revêtira une forme particulière caractérisée par la réduction à l'extrême des moyens militaires. De 1914 à l'armistice, nous n'entretiendrons, dans la région de Marrakech, que trois bataillons au maximum pour un territoire d'une superficie égale à un tiers de la France ! La « politique des grands Caïds » remplira parfaitement son rôle, puisque non seulement les grands caïds sauront maintenir le pays dans l'ordre le plus complet, mais résister victorieusement aux poussées de dissidence suscitées par l'Allemagne qui, là, nous oppose Hiba comme elle nous oppose, dans le Nord,

(1) Le 13 novembre 1914, le colonel Laverdure, commandant la garnison de Khenifra, prend brusquement, malgré des défenses renouvelées, l'initiative de se porter sur El Herri, à 12 kilomètres au sud de la casba, où Moha ou le Hammou a réuni les douars de ses réguliers. Après une surprise qui lui coûte cher, le Zaïani se ressaisit ; ses guerriers, joints aux tribus accourues de toutes parts, garnissant les crêtes, ouvrent un feu violent sur notre petite colonne qui perd le cinquante pour cent de son effectif, soit 33 officiers, dont le colonel Laverdure, et 580 hommes. Cette affaire a renforcé le prestige personnel de Moha ou Hammou : elle a créé le « prestige de la montagne ». Nulle action n'aurait pu être plus en désaccord avec les principes du Résident, dont la politique habilement interprétée par le général Henrys était en train de nous rallier le pays Zaïan presque sans coup férir.

Abd-el-Malek. De novembre 1916 au mois d'avril 1917, les Caïds partiront en campagne pour maîtriser la rébellion qui se produit dans le Sous à la suite du débarquement du Consul Probster, dont le sous-marin U. C. 20 apporte armes et subsides à Hiba.

Sur le *front Sud-Marocain* le territoire de Bou-Denib jouira, jusqu'en 1917, d'un calme profond, utilisé pour donner la main à la région de Meknès à travers le Grand-Atlas, sur la Haute-Moulouya. En 1918, une première ébauche de liaison sera réalisée avec la subdivision de Taza par la Haute et Moyenne Moulouya.

En résumé, s'il est indéniable que la guerre d'Europe avait apporté à notre situation au Maroc les éléments les plus défavorables : réduction extrême de nos moyens militaires, ébranlement de la confiance en notre force et notre avenir, entrée en ligne successive de tous les pays islamiques, solidarisation de l'Allemagne avec l'Islam, il n'est pas exagéré de penser que ces mêmes éléments, contre-battus avec tant d'activité et d'intelligence, auront été les auxiliaires indirects de l'énergie française, les leviers de notre grandeur.

***

Garder jusqu'au bout le Maroc à la France : Ce but suprême a été atteint.

Que reste-t-il à faire ?

En 1919, la tenue du front marocain et la conquête des régions insoumises ne sont plus uniquement questions d'effectifs et de tactique : elles sont liées intimement à l'organisation, au développement et à la bonne administration des régions soumises. Le front marocain n'est pas une cloison étanche. Le Maroc *maghzen* communique sans cesse avec le Maroc *siba* ; ils réagissent sans cesse l'un sur l'autre au point de vue religieux politique et économique. Il n'entre pas dans le cadre de cette esquisse de la conquête d'exposer, par le menu, la politique indigène du Résident : qu'il suffise néanmoins que soit signalé le bienfait incomparable d'une action qui préféra les chantiers aux champs de bataille, et ne fit jamais parler la poudre qu'en désespoir de cause.

Par ailleurs, il serait illusoire de croire que la défaite de l'Allemagne va supprimer toute résistance dans les zones encore re-

belles. A l'armistice conclu sur les autres fronts correspond sur le front marocain une recrudescence d'activité guerrière : au Maroc, en 1919, c'est toujours la guerre. Il ne faut pas oublier non plus que les tribus avec lesquelles nous avons encore affaire comptent parmi les plus fanatiques et les plus belliqueuses, qu'elles ont depuis des siècles, conservé sous tous les régimes une farouche indépendance et qu'elles occupent enfin des régions d'accès très difficile où la supériorité de notre armement et de nos moyens ne peut s'exercer qu'au prix de difficultés accrues. Et puis, ces tribus ne sont pas renseignées sur notre victoire qu'elles ignorent ou que leurs chefs leur cachent : commentant, en juin 1919, la signature prochaine du traité de Versailles, Hiba annonce que l'Allemagne nous a imposé ses conditions !

Alors, certains esprits regrettent qu'on ne profite point des énormes effectifs et du matériel de guerre presque illimité que la paix rend disponibles pour jeter contre ces irréductibles un corps expéditionnaire suffisant, de manière à achever la pacification dans les délais les plus rapides. La force des choses écarte cette solution : la garde au Rhin et les fronts orientaux réclament des armées tandis que la démobilisation doit se poursuivre ; les effectifs fondent ; quand bien même une force expéditionnaire serait envisagée il n'y aurait pas de fret pour la transporter. De plus, il ne s'agit pas au Maroc, comme dans la guerre européenne, de rechercher l'armée ennemie et de la battre pour imposer la paix au pays vaincu. En zone *siba*, l'ennemi est partout ; certes, il peut se grouper, constituer des noyaux de résistance qui forment des objectifs militaires à détruire, mais il y a surtout au Maroc des objectifs géographiques, parce que le gage définitif de la victoire est l'occupation effective du pays qui doit préparer son organisation ultérieure pour arriver à la pacification complète.

Les moyens dont nous disposons, limités et invariables, — 80. 000 hommes, — interdiront d'aborder tous les problèmes à la fois. Ceux-ci correspondent à une partie des fronts, à savoir :

Zone espagnole (Djebala-Riffains) — *Front nord*

Beni-Ouaraïn — Riata
Zaïan-Chleuh. } *Front berbère*.

Sud de l'Atlas — *Front des Grands Caïds*
Tafilalet — Aït Atta — *Front sud-marocain*

Comme dans la guerre européenne, le commandement prévoira des fronts *défensifs* et *passifs* sur lesquels on économisera les effectifs au profit des régions où l'effort s'impose plus urgent et plus violent. Il faudra parer à l'imprévu et suppléer à la faiblesse numérique des troupes par la rapidité de leurs déplacements : il faudra manœuvrer.

***

A vrai dire, depuis près d'un an, nous manœuvrons ferme sur le front sud-marocain où se dénoue la question du Tafilalet.

Tous ceux qui l'ont parcouru représentent le Tafilet comme une terre misérable, au climat excessif, éloignée de toute communication facile et de toute base de ravitaillement. Mais ce pays, berceau de la dynastie des sultans actuels, n'en est pas moins le centre classique d'échange des populations de l'Atlas saharien et, notamment, de la grande confédération des Aït Atta, dont les harkas, que nous avons trouvées devant nous à chaque étape de notre pénétration dans le Sud-marocain, nous ont parfois combattus jusque sur les confins algériens. Et l'histoire montre que, presque toujours, sont nés au Tafilalet les grands mouvements qui ont bouleversé l'Empire du Maghreb.

Pendant l'été de 1918, un soulèvement général des Aït Atta a fait subitement explosion. Le héros en est le chérif Si Moha Nifrouten, originaire des Ida ou Semlal — le *Semlali*. Celui-ci n'est qu'un sorcier un peu lettré, mais suffisamment intelligent pour prêcher une guerre sainte, qui, en moins d'un mois, conduit notre homme à se faire proclamer sultan. Il vit alors en ascète, près du tombeau de Si M'Hamed Nifrouten, marabout vénéré des Aït Atta, il inonde le pays de ses lettres chérifiennes. L'épopée de ce chérif n'a rien qui doit surprendre, elle ressemble à toutes les épopées des agitateurs du Maroc : la force du Semlali réside dans l'audace par quoi il étaye son prestige de faux sultan et dans sa parfaite compréhension du caractère des Aït Atta.

A la fin de juillet 1918, le groupe mobile de Bou Denib a franchi l'Atlas pour renouveler en Moulouya sa jonction avec les troupes

de Meknès et créer le poste de Ksabi ; protéger la construction du pont de la Moulouya et rétablir l'ancienne route impériale de Meknès au Tafilalet. La harka du Semlali aborde le Tafilalet par le Sud. Le 9 août, un sanglant combat a lieu à Gaouz. Au début d'octobre, Tighmart, chef-lieu du Tafilalet et résidence du khalifa du Sultan et de notre mission militaire, est investie ; Moulay Abdellah, frère du khalifa, est assiégé dans le ksar voisin, à Dar el Beïda.

Le 3 octobre, le groupe mobile de Bou Denib se met en route. Il vient d'abord débloquer Tighmart. Le 14 octobre, nos troupes ouvrent le chemin de Tighmart, défendu par la harka du Semlali, qui est dispersée. Un poste est laissé à Erfoud, éperon montagneux qui commande le Tizimi et surveille les lisières nord du Tafilalet. Le chérif va s'installer à Bou Aam, non loin de Tighmart, d'où il réorganisera sa propagande. En ce temps-là, les rebelles n'accordent aucune créance à notre contre-propagande, malgré qu'elle leur fasse connaître les conditions de l'armistice du 11 novembre.

En décembre, la harka du Semlali dispose de milliers de fusils. Ses projets sont grandioses : il ne veut rien moins qu'enlever Bou Denib et marcher de victoire en victoire jusqu'à Tunis. En attendant, ses rekkas sont signalés dans le Haut-Guir et jusqu'au Grand-Atlas, chez les Aït Tseghouchen. Il écrit à tous les grands dissidents : à Ahansali qui est devant Azilal ; à Moha ou Saïd, notre ennemi du Tadla. Il somme les fils d'Ali Amaouch de remettre à Ou el Aïdi, chef de la dissidence zaïan, les trésors amassés par leur père pour la défense de l'Islam ; à la même époque, Si Mohand el Hadj, ex-fkih du grand santon berbère, lui promet l'aide des Beni M'Guild insoumis de la Haute Moulouya, tandis que Sidi Raho soulève les Aït Tseghouchen et les Aït Youssi. Il entre en relations avec Hiba, qui est à Kerdous, à 600 kilomètres vers l'ouest. Bref ! l'action du Semlali s'exerce avec une telle méthode qu'elle pénètre jusque chez les Riata et dans le Riff où ses émissaires s'abouchent avec des lieutenants d'Abd el Malek.

Enfin, dans la nuit du 11 au 12 décembre, Erfoud est attaqué une première fois, puis, le 24, une seconde. Ksar es Souk est investi. La révolte gagne peu à peu vers le Nord et l'hostilité devient générale ; les tribus qui jalonnent la voie impériale prennent une atti-

tude douteuse : seules les populations qui ont des ksour en contact immédiat de nos postes affichent des sentiments de fidélité qu'un semblant de succès d'une des nombreuses harkas, surgies de tous côtés, ou simplement une maladresse, suffirait néanmoins à faire tomber.

Cependant, nos postes bien armés ont attendu confiants le retour du groupe mobile qui se rassemble à Bou Denib. Les opérations se prolongeront jusqu'au printemps 1919 : le commandement demandera aux troupes épuisées par cinq ans de guerre et sensiblement diminuées par les mesures de démobilisation qui leur ôtent le meilleur de leur encadrement l'effort le plus ardent et le plus méritoire pour rétablir une situation, qui, à de certaines heures, menace la sécurité du Maroc tout entier. Le 13 janvier, les premiers éléments du groupe mobile quittent Bou Denib et, le 16, dégagent le poste de Dar es Souk. Dès lors, les foyers insurrectionnels du Haut-Ziz et du Bas-Ziz seront séparés par le groupe mobile qui opère entre eux. A Meski, le général Poeymirau, que la guerre d'Europe a frappé deux fois, est grièvement blessé. Le colonel Huré le remplace. Dans l'entrefaite, une action politique et militaire de la mehalla de El Hadj Tami, Pacha de Marrakech, a fait sentir ses heureux effets : elle a atteint le Dadès. Des chefs de rebelles se détachent du Semlali dont la clientèle diminue à vue d'œil. Le 31, après un violent combat de plusieurs heures, en pleine oasis du Tizimi, le gros de ses fidèles est dispersé dont plus de 3. 000 sont cueillis à la sortie orientale de l'oasis par la cavalerie et les mitrailleuses de nos troupes de flanc-garde : c'est un désastre complet, fuyards et blessés refluent en désordre sur le Tafilalet. Dans la nuit du 1er au 2 février, Si Moha Nifrouten se prépare à prendre la fuite, mais il est appréhendé par les Sefalat, qui l'obligent à rester à leur tête.

En mars, la création des postes de Meski et d'Erg Yacoub consolide le front du Ziz contre les Aït Atta. La campagne est virtuellement terminée. Le commandement tient à ce que le front sud-marocain redevienne passif le plus tôt possible. C'est qu'il sait trop combien les conditions d'existence y ont été pénibles pour les troupes, en raison d'un climat torride et de la pénurie de ressources locales. Seuls, des effectifs diminués pourront permettre un

renforcement éventuel en quelques jours, un ravitaillement et une relève plus fréquents.

La campagne du Tafilalet s'est à peine close que, sur l'Ouerrah, un brusque mouvement de xénophobie ameute, aux premiers jours d'avril, Djeballa et Riffains en quête de razzia. D'autres causes ont peut-être agi : on dit qu'un voyage du général Berenguer à Rabat a accrédité que l'Espagne et la France sont décidées à réduire les tribus par une action commune, et la démobilisation de nos effectifs encourage à la révolte.

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, à la faveur du brouillard, les rebelles surprennent et massacrent un détachement établi en surveillance au Djebel Gueznaïa. Son chef, le capitaine Macouillard, officier qui a fait vaillamment toute la guerre d'Europe avec les tirailleurs marocains, y est mortellement blessé après avoir ordonné la retraite vers Médiouna, à hauteur du village des Gueznaïa, lesquels, mêlés à de nombreux Riffains,nous trahissent. Du 1er avril au 5, les survivants enfermés dans la casba de Médiouna et commandés par les lieutenants Salomon et André soutiendront un siège héroïque qui demeurera une des plus belles pages de la conquête.Le 5,à la tête d'un groupe mobile hâtivement constitué, le colonel Huré délivre la casba ; il engage avec les Riffains un combat d'une violence extrême qui nous coûte 24 tués et 67 blessés, mais l'ennemi laisse sur le terrain plus de 200 cadavres et ses pertes, depuis le 1er, s'élèvent à 500 tués. De nouveaux postes établis ensuite, de la région de Taza à Kelaa des Sless, ramènent le calme. A la fin d'avril, la situation est considérablement améliorée.

Les directives établies en mai pour la campagne de 1919 portent notre activité vers la Moulouya : établir et élargir les communications de Bou Denib et de la Haute Moulouya avec Taza et Meknès, telle doit être l'œuvre de l'année. La première conséquence en serait l'investissement du bloc Beni Ouaraïn-Riata.

Mais, dans les premiers jours de juin, tandis que Taza achève de réaliser la première partie de son programme par l'organisation de Bel Farah et que Meknès rassemble à Aïn Leuh les troupes destinées à l'opération du Tarzeft, trois faits viennent s'imposer à l'attention du général Lyautey : les Espagnols progressent au

nord de Taza, nous créant l'obligation éventuelle d'agir parallèlement ; les moyens matériels indispensables à notre avance : camions, rails, etc., arrivent trop lentement, d'où des difficultés considérables de ravitaillement; enfin, il apparaît nécessaire d'éviter aux troupes les fatigues exceptionnelles des plus lourdes chaleurs : les bataillons qui servent depuis longtemps au Maroc sont à bout, ceux qui débarquent ont besoin de s'acclimater.

En conséquence, le 7 juin, le Résident décide de surseoir en partie à l'exécution du programme. Les troupes de Taza en profiteront pour améliorer les communications sur Outat El Hadj ; les troupes de Meknès pour assurer complètement la liaison de Timhadit avec la Haute Moulouya et préparer la jonction permanente de la Haute Moulouya avec la subdivision de Taza.

Au demeurant, l'année ne s'écoulera pas sans enregistrer des résultats importants. En juillet, le général Aubert occupe Hassi Medlam et Hassi Ouenzga, fixant ainsi d'une façon définitive la couverture nord de la ligne Taza-Oudjda, jusqu'alors sans protection entre Mçoun et El Aïoun, et déterminant la soumission de fractions Bou Yahi. En septembre, au sud de Taza, le rogui Moulay M'Hamed ben Moulay Hassan a réussi à former une harka; il remporte un premier succès sur les Beni Bou Ahmed, tribu récemment ralliée ; puis, le 10 octobre, à la tête de nombreuses fractions dissidentes, il se porte à l'attaque du système fortifié de Bel Farah. Une intervention rapide du général Aubert le repousse. Le 26, le rogui, qui a violemment attaqué notre groupe mobile, voit ses partisans reculer, il est lui-même blessé et cette malchance ébranlera manifestement son prestige (1). Enfin, dans les territoires du Sud, un événement inattendu se produit : le chérif Si Moha Nifrouten est assassiné, le 25 octobre, par son khalifa, Mohammed Belgacem Ngadi, qui se met en mesure de recueillir immédiatement sa succession.

***

C'est une période de grandes réalisations que l'année 1920 !

Rappelons que le front marocain est déterminé par l'insoumis-

(1) Le Rogui a été tué en avril 1921, au cours du combat de Bab el Arba contre les Beni-Ouaraïn.

sion de quatre régions principales : les confins franco-espagnols s'étendant du Gharb à la Moulouya et bordant, au nord, le couloir Fez-Taza ; le Moyen Atlas présentant deux blocs distincts, nord-est et sud-ouest, séparés par la route du col de Tarzeft ; le versant sud du Grand-Atlas ; le territoire de Bou Denib-Tafilalet. D'où, quatre fronts : le front Nord, face à la zone espagnole ; le front berbère, qui dessine la dissidence des Beni Ouaraïn, des Aït Tseghouchen et des Marmoucha (Zone Nord-Est), des Beni M'Guild et des Zaïan-Chleuh (Zone Sud-Ouest), le front des Grands-Caïds (versant Sud du Grand-Atlas); le front Sud-marocain (région de Bou-Denib et du Tafilalet).

Le front berbère reste le front actif.

En face des Beni Ouaraïn — zone Nord-Est du front berbère — notre blocus se resserre. Il n'est pas encore question d'attaquer de front l'ensemble du massif. Le premier souci du commandement, c'est de poursuivre l'élargissement de la trouée Fez-Taza en maintenant les dissidents dans leurs montagnes ; ainsi ne viendront-ils dans la plaine troubler les populations soumises, inquiéter les communications. Puis, en vue d'une réduction définitive, ce seront de nombreuses pointes que le général Aubert poussera sur la périphérie des Beni Ouaraïn.

Le refoulement commencé particulièrement en 1919 se continue donc par la création des postes sur la partie ouest-nord-est du massif. Dès le mois de mai, ces postes constituent un puissant arc de cercle, premier acte de notre pénétration : à l'ouest, chez les Aït Youssi, Taghkaneit ; au nord-est, chez les Aït Tzeghouchen des Harira et chez les Riata : M'Sousa el Tnin, Kef Tebbal, Aïn S'mia Bab Azhar, Bechiine ; à l'est, Bou Rached ; au sud-est, Reggou. Un tel investissement étrangle la dissidence. Il offrira, en 1921, une base naturelle aux opérations de réduction totale. Par ailleurs, l'encerclement du bloc est renforcé et desservi par la ligne stratégique qui, branchée à Seflet près de Guercif, entre Taza et Oudjda, descend le long de la Moulouya vers Outtat el Hadj. On ne saurait trop faire remarquer les mérites des troupes qui, d'avril en octobre, ne cesseront de disputer à un ennemi mordant un terrain des plus difficiles. Ces opérations, dites de détail, n'en sont pas moins l'expression d'un plan d'ensemble parfaitement adapté

aux circonstances. Elles impliquent pour tous un effort sans relâche, monotone, occasionnant des fatigues sans gloire : le combat à peine terminé, il faut se mettre immédiatement à remuer la terre afin d'en faire surgir postes et blockhaus nécessaires à la conservation des gains acquis.

Dans le secteur zaïan (zone Sud-Ouest du front berbère) la progression dépasse nos prévisions. En avril et en mai, une judicieuse et patiente politique permet aux groupes mobiles de Meknès et du Tadla de débloquer définitivement Khenifra, en prenant pied sur la rive gauche de l'Oum er Rebia où les fils et les neveux de Moha ou Hammou, désormais dévoués à notre cause, sont très écoutés. Le 4 juin, le général Poeymirau, qui a brillamment dirigé l'ensemble des opérations, reçoit, au cours d'une prise d'armes inoubliable, la soumission de 2. 500 tentes appartenant à toutes les fractions Zaïan et les trophées qui nous avaient été enlevés, le 13 novembre 1914, à El Herri. Des postes construits au Nord-Est de Khenifra : à Taka Ichiane, à l'Oued Amassine, et à El Bordj et au sud : à la Zaouïa des Aït Ishaq, à Tadjemout consacrent notre mainmise.

Dans le secteur chleuh, au sud du territoire Tadla-Zaïan, nous occupons, en septembre, Kef el Ahmeur ; l'accès de l'Oued Derna entre Ghorm el Alem et Beni Mellal est désormais interdit aux dissidents. Le programme d'opérations prévu dans cette région s'achève en octobre par la possession de Zaouïa Ech Cheikh et par la création sur la rive gauche de l'Oum er Rebia, d'un poste à Dechra el Oued. La trouée entre Ghorm el Alem et la Zaouïa des Aït Ishaq est ainsi fermée et les tribus insoumises ne pouvant plus transhumer sur la rive Nord de l'Oum er Rebia seront obligées de vivre dans la montagne où elles ne séjournent en hiver qu'au prix de difficultés considérables.

Les directives ont envisagé le front Nord, le front des Grands Caïds et le front Sud-marocain comme fronts passifs. Mais, en septembre, le front Nord devient par la force des choses le théâtre d'une avance remarquable. C'est que la progression du général Barrera vers Chechaouen nous oblige à marcher. Les Espagnols risquent de rejeter chez nous les bandes d'agitateurs qu'ils poussent devant eux et, partant, d'attirer à leur influence des tribus que

les traités nous reconnaissent. En face de notre immobilité, les tribus subiraient naturellement l'attraction de l'activité voisine ; il en découlerait une situation embrouillée, difficile à résoudre.

L'occupation d'Ouezzan vient donc à son heure. Elle s'effectue dans un minimum de temps, avec un minimum de casse, car on a multiplié les moyens : tanks, auto-mitrailleuses, avions, cavalerie. Cinq tribus entourent la ville : au Sud-Est, les Setta, les Beni-Mesguilda et les Beni Mestara ; au Nord, les Ghouna, les Ghzaoua. La manœuvre de Poeymirau, c'est de n'enlever Ouezzan qu'en dernier lieu, une fois la périphérie déblayée ét couverte. Les tribus du sud-est sont d'abord réduites, prises à revers du Nord au Sud : chez elles on établit les postes du Djebel Issoual et du Djebel Terroual ; puis les tribus du Nord sont pressées par la convergence de l'action franco-espagnole. Ouezzan nous rend maîtres de 1. 600 kilomètres carrés, presque entièrement cultivés. Les avantages politiques que le Protectorat retire de cette affaire peuvent se mesurer au prix que les indigènes n'ont jamais cessé d'attacher à la possession d'une ville essentiellement chérifienne, c'est-à-dire sainte, sorte de terre promise, mais qui leur était interdite du fait de la dissidence opiniâtre des tribus Djebala. Autour de la ville, une couverture : au Nord, des postes jalonnent la frontière espagnole ; à l'ouest, les postes de Rihana, de l'Issoual et du Terroual.

Sur le front des Grands Caïds, deux aventuriers, successeurs d'El Hiba, persévèrent à entretenir la dissidence au sud du Grand Atlas. Ce sont Belgacem Ngadi et Ba Ali que les Aït Atta du Sahara reconnaissent pour leurs chefs. A la tête d'une harka de plus de 10. 000 hommes, El Hadj Thami va mettre un terme durable à cette agitation qui règne dans le Dadès et le Todgha depuis près de deux ans. Le 31 juillet, à Timatriouni, en avant du défilé du Kous N'Tazoult, Ba Ali offre le combat au Glaoui qui lui inflige une défaite éclatante. La route du Todgha est ouverte, la harka y pénètre aux talons des dissidents et les derniers fidèles de Ba Ali sont poursuivis dans le Sud jusqu'à Aït el Fersi. Finalement, ces derniers abandonnent la cause de l'agitateur dont le prestige est enfin détruit. Plus tard, Ba Ali et Belgacem Ngadi entreront en rivalité. En décembre, ils se livreront de furieux assauts dans la

région du Haut-Ziz, sur le territoire de Bou Denib, remis en ordre par une politique aussi sage qu'énergique (1).

Enfin, le 1er novembre, à Marrakech, le Résident général reçoit la soumission des Ida ou Tanan, tribus qui habitent, au nord d'Agadir, le massif des confins occidentaux de l'Atlas que le Caïd Mtougui n'avait jamais cessé de convier à se rallier. L'influence de son prestige, l'habileté de ses manœuvres avaient efficacement aidé l'action politique du Service des Renseignements. Cet événement s'accomplit donc sans coup férir, complétant heureusement, avant la mauvaise saison, les opérations de l'année et dégageant la route d'Agadir à Mogador.

A la fin de 1920, la situation générale est, dans son ensemble, excellente. Les succès de nos troupes ont accru leur prestige. La prise de Ouezzan, le ralliement des Zaïan et des Ida ou Tanan, les raids des harkas Glaoua, les pertes sévères infligées aux Beni Ouaraïn ont eu une répercussion profonde chez les dissidents. Il est vrai que, par contre, ces derniers se cantonnent dans un terrain de plus en plus difficile, où la supériorité de notre armement ne procure que des avantages minimes.

***

Les raisons qui déterminent en 1921 le choix des zones d'opérations se raccordent de plus en plus à des considérations diverses, d'ordre à la fois militaire, politique et économique. Le but à atteindre, conformément au plan général établi par le Maréchal Lyautey et approuvé par le Gouvernement de la République, sera, non pas d'occuper ni même de pacifier tout le Maroc *géographique* ; mais, dans un délai de trois ans — 1921-1922-1923 — d'étendre le Protectorat Français effectif sur tout le Maroc *utile*. Le Maroc utile comprend les régions qui présentent un intérêt soit militaire, soit politique ou économique. Les opérations seront avantageuses si, *militairement*, elles correspondent à des économies d'effectif et de crédit pour la Métropole ; si, *politiquement*, elles portent sur des tribus qu'il est indispensable d'occuper ou de

(1) Le 13 janvier 1921, Ba Ali trouvera la mort dans une embuscade tendue au Djorj par les partisans de Belgacem N'Gadi.

contrôler pour garantir la sécurité et le développement des zones déjà conquises ; si, *économiquement*, elles tendent à soumettre des régions offrant un maximum de ressources (agriculture, hydraulique, forêts, mines, etc.).

On envisage pour 1921 les opérations suivantes :

Réduction du massif Beni Ouaraïn, des Aït Tseghouchen, des Marmoucha et des Aït Youssi ;

Réduction de la poche de Bekrit ;

Rectification du front du Tadla.

Les objectifs à atteindre sont tous situés *sur le front berbère ou front du Moyen Atlas.*

Le front passif comprendra :

le front nord où l'on consolidera les positions acquises par l'occupation d'Ouezzan, en se gardant le plus possible d'intervenir militairement ;

le front des Grands Caïds et le front sud-marocain où le commandement ne veut à aucun prix intervenir directement, le seul but étant d'y maintenir le *statu quo* aux moindres frais.

Des imprévus empêcheront de réaliser intégralement ce programme : le front nord se transforme dès le début de l'année en front actif, et les événements qui s'y déroulent ont eu des origines multiples.

Magistralement dirigées par le général Poeymirau, les opérations de l'an passé avaient engendré alentour Ouezzan la soumission de toutes les tribus Djebala. Celles-ci avaient demandé l'aman dans les formes traditionnelles, accomplissant en présence du chef français le geste de la *targuiba* (1). Les Marocains ont rarement failli à leurs serments : il ne pouvait venir à l'esprit du vainqueur que, cette fois, il y aurait trahison.

Or, en février, les Djebala se révoltent, et les combats qu'il faut livrer pour rétablir la situation surprennent un peu. C'est que ce sont bien des imprévus... imprévisibles qui ont déterminé une telle réaction. Autour de l'Isoual et du Teroual, reconnaissons les signes des mille difficultés qui, aussi inlassablement que vainement, n'ont jamais cessé de harceler notre œuvre de pacification : cette œuvre n'est plus une œuvre strictement coloniale ; depuis

(1) Immolation d'un jeune taureau dont on a sectionné le jarret.

longtemps, sinon depuis toujours, elle est, au Maroc, sujette de l'infinie complication mondiale. Des pluies violentes ont arrêté, en octobre 1920, les travaux d'aménagement des postes et intercepté les communications ; mais voici le chapitre des causes efficientes.

Kacem ben Salah, l'ex-protégé autrichien bien connu pour avoir dirigé l'hostilité des dissidents de la région pendant la guerre européenne, a réapparu ; les émissaires de Raissouli et d'Abd el Malek ont exploité la question turque ; Abd el Malek, installé sur les confins espagnols a groupé 6. 000 fusils ; hôtes d'une neutralité par trop neutre, l'Allemand Kuhnel et Ould Si Hamani, ancien chef du parti de la dissidence à Ouezzan avant notre venue, ont circulé entre Tétouan et El Ksar ; enfin, à cheval sur le pays des Beni Zeroual que coupe la limite littérale des deux Protectorats, un paquet de dissidents est demeuré, favorisé par un ensemble de hautes montagnes et toujours assuré de l'appui des Riffains. Le feu était là.

L'étincelle touche les Beni Mestara qui, les premiers, se soulèvent entraînant la défection des Beni Mesguilda. Le 15 février, le poste de l'Isoual est bloqué. Le 2 mars, plusieurs milliers d'insoumis l'assiègent. Ils sont repoussés après cinq heures d'un combat meurtrier qui va jusqu'au corps à corps dans les réseaux des blockhaus. Quatre mois d'opérations seront nécessaires pendant lesquels les soldats de Poeymirau auront affaire avec un ennemi redoutable qui sait utiliser crêtes et ravinements, creuser et flanquer des tranchées. Le 25 avril, à Felakin, un combat de sept heures porte un coup décisif à l'ennemi. Puis, l'armature d'Ouezzan est renforcée ; des postes intermédiaires : Hamriine, Ougrar, Sidi Moussa, Bou Srour, Zendoula composeront un front continu, serré et bien relié.

Au chapitre des imprévus, il faut inscrire le désastre des Espagnols dans la région de Melilla qui vient, en juillet, contrarier le développement normal des opérations envigagées dans la zone N. E. du Moyen-Atlas à la suite de la réduction des Beni Ouaraïn : Aït Tseghouchen, Marmoucha, et Aït Youssi ne devront être atteints qu'en 1922.

Néanmoins, les résultats obtenus en 1921 doivent être retenus ; à peu de chose près, ils correspondent aux réalisations prévues.

A l'est, le général Aubert résout intégralement le problème Beni Ouaraïn; à l'ouest, le général Poeymirau, par la réduction de la poche de Bekrit et l'avance sur Mesghouchen, liquide la question zaïan, rectifie le front du Tadla et fait faire un grand pas au problème Beni Mesguild, stationnaire depuis 1917.

La question Beni Ouaraïn était évidemment une des plus grosses et des plus intéressantes qui restât à régler au Maroc. Une région tourmentée, une confédération nombreuse de tribus n'ayant jamais été soumises au Maghzen, une certaine insécurité sur la route reliant le Maroc à l'Algérie par Fez et Taza en rendaient la solution aussi difficile que nécessaire.

Le pays Beni Ouaraïn, communément appelé Massif des Beni Ouaraïn à cause de ses hautes montagnes profondément coupées, d'un pittoresque impressionnant et qui atteignent jusqu'à 4. 000 mètres, se divise néanmoins en compartiments très distincts reliés par des corridors et qui offrent des débouchés à l'intérieur. Une ligne de communication qui paraît unique traverse le massif, c'est celle que constitue une large coupure naturelle, tracée de l'Est à l'Ouest par les deux vallées de l'Oued Zloul, affluent du Sebou, et de l'Oued Melloulou, affluent de la Moulouya. Le plan de campagne sera naturellement dicté au général Aubert par un emploi tactique de cette voie essentiellement stratégique, par l'examen des conditions d'existence des Beni-Ouaraïn autant que de la configuration du sol.

En effet, les Beni Ouaraïn tendent à se concentrer dans les vallées basses et abritées où ils peuvent trouver leur nourriture et celle de leurs troupeaux. Ces vallées n'étant plus très éloignées de nos postes braqués comme des canons, il ne s'agira que d'y prendre pied et de s'emparer des points sensibles de la transhumance : lieux de culture, sources, marchés importants. Le massif ne sera donc pas attaqué de front, mais nos troupes, partagées en deux groupes, opérant, l'un, de l'est vers l'ouest, l'autre, de l'ouest vers l'est, remonteront le cours des vallées de l'Oued Zloul et de l'Oued Melloulou jusqu'au moment où, s'étant suffisamment rapprochées, une jonction sera réalisée qui « bouclera » tout le pays l'enserrant entre les nouveaux postes établis le long de ces vallées et les postes dus à la campagne de 1920. Cette manœuvre, dont le

mérite sera de faire — avec prudence — vite et beaucoup à la fois ne devra pas manquer de surprendre les Beni Ouaraïn, attaqués à l'est et à l'ouest, et de les prendre à revers.

Après de durs combats, livrés du 1er avril au 15 juin dans la montagne, sous la pluie, au milieu de tourmentes de neige, la dissidence séculaire des Beni Ouaraïn est considérée comme brisée. En deux mois, nous avons encerclé les tribus dans un réseau constitué par 11 groupements de postes qui ne laissent plus à l'intérieur que des massifs pratiquement inhabitables, mais surveillés par les positions de Bab Temersia et du Djebel Kaouan. Au 30 juin, les statistiques indiquent que, sur 11.250 familles de la confédération, 8.550 ont fait leur soumission officielle et que 1.500 sont en pourparlers. Le 14 juillet, à Taza, on peut remarquer au milieu de la multitude indigène accourue pour s'associer à la célébration de notre fête nationale, deux cents des plus rudes cavaliers Beni Ouaraïn, hier encore adversaires inébranlables.

A l'automne, le général Poeymirau réduit la poche de Bekrit. L'opération était devenue absolument nécessaire.

En juin, le ravitaillement du poste de Békrit a rencontré les obstacles les plus sérieux. Le poste est entouré de fractions rebelles appartenant toutes à la confédération des Zaïan que renforcent les réfractaires de la rive droite de l'Oum er Rebia qui n'ont pas voulu, lors de la désagrégation du bloc Zaïan, en juin 1920, suivre les fils de Moha ou Hamou dans leur ralliement au Maghzen et tous les chercheurs d'aventures venant du Moyen-Atlas sud, de la Haute Moulouya et du grand Atlas. En somme, il existe, là, une très dangereuse agglomération d'insoumis, les uns animés par un esprit d'indépendance séculaire, les autres par une habitude non moins séculaire de brigandage. Mais tous sont des guerriers. Au cours des derniers engagements ils n'ont cessé d'inquiéter nos troupes, les attaquant et les contre-attaquant. Une nuit, nus, armés de couteaux, ils se sont approchés d'une garde à laquelle ils ont enlevé des mitrailleuses que la Légion Étrangère a dû reprendre à la baïonnette.

A vrai dire, le poste de Békrit, créé en 1917, n'a pas entièrement satisfait aux espérances. Accroché au flanc est de la Poche, laquelle pénètre comme un coin dans la zone soumise, il devait

répondre à deux fins : dominer les dissidents par sa position sur un plateau élevé et, tout en s'additionnant aux postes établis le long de l'Oum er Rebia, flanquer le passage du col de Tarzeft par où s'effectue le ravitaillement de la Haute Moulouya. Mais, à deux étapes en avant de notre front, le poste isolé et bloqué n'a pas eu le rayonnement politique attendu. Sans doute, en d'autres temps, l'eût-il déterminé ce rayonnement, si le front français n'avait nécessairement retenu les unités dont la présence ici eût permis au commandement de compléter la création du poste par une ligne de blockhaus le reliant à Timhadit, point intermédiaire entre Békrit et Azrou. Cela, le commandement le fera dès qu'il en aura reconnu la possibilité et rassemblé les moyens. A l'issue des récents combats de juin, trois ouvrages seront installés de Timhadit à Békrit : sur la falaise d'El Koubat, sur le Djebel Hayan et sur le Ras Tarcha. Véritables éminences, ils contribueront puissamment, en étayant le poste de Békrit, à donner aux opérations de réduction une base de départ à l'abri de toute surprise.

Relier Békrit à Taka-Ichiane, ce sera fermer la Poche et enfermer les dissidents. Un curettage suivra, nettoyant l'intérieur de la région bouclée. L'exécution de ce plan exigera de tenir solidement et le cours même et le glacis sud de l'Oum er Rebia, à une distance suffisante pour maîtriser le pays zaïan. En conséquence, on travaillera sur les deux rives du fleuve. Tandis que deux forces convergentes — deux groupes mobiles sous les ordres du général Theveney et du colonel Freydenberg — parties de Békrit à l'Est, et de Taka-Ichiane à l'Ouest, occuperont les plateaux de la rive Nord, des groupes de partisans opéreront sur la rive sud, où ils s'empareront de certaines hauteurs, menaçant ainsi les derrières de l'adversaire.

Les opérations dirigées par le général Poeymirau commencent le 4 septembre. Le même jour, dans la soirée, elles sont virtuellement terminées. Les objectifs assignés : Ahroun, Tissa, Tazemamat sont atteints ; ils formeront l'ossature de notre nouveau front dans la zone S.O. du Moyen-Atlas. Le 5, l'ennemi ne réagit plus, la Poche est bien fermée. Le 22, le groupe mobile du Tadla occupe Ouaoumana, sur la rive gauche de l'Oum er Rebia entre Zaouïa Aït Ishaq et Dechra el Oued, complétant le blocus de la montagne Chleuh.

Le 1er octobre, le groupe de Khenifra s'empare du plateau de Mesghouchen (1). La nouvelle position couvrira le cœur du pays Zaïan et commandera les quelques villages et casbas qui se maintiennent encore en rébellion : la question Békrit, la question Zaïan sont résolues. Entamé depuis des années, le bloc Zaïan était presque totalement passé sous notre contrôle depuis le 4 juin 1920, date de la soumission des principales fractions : sur un chiffre de 12.000 tentes, 2.500 environ étaient alors demeurées en dissidence. La réduction de la poche amène 1.600 tentes à demander aussitôt l'aman. La manœuvre n'aura coûté que des pertes légères et il est utile de remarquer qu'elle a occasionné une réelle coopération des partisans indigènes conduits par Hassan, Ahmaroq, Bou Azza, fils de Moha ou Hammou.

En résumé, ces opérations du général Poeymirau présentent dans leur ensemble comme une synthèse des résultats que le commandement recherche. S'il subsiste un noyau rebelle au sud d'Itzer, le gros intérêt, c'est que nous avons aboli une périphérie où nous étions contraints à entretenir de gros effectifs, c'est que désormais le commandement indigène va pouvoir s'organiser solidement avec Hassan, pacha de Khenifra, et avec ses frères, c'est que, cette fois, nous ne sommes plus en face du vide, mais en face de populations sincèrement ralliées, habitant un pays peuplé, nanti de riches forêts et de magnifiques ressources hydrauliques que nos ingénieurs viennent déjà reconnaître.

***

La moisson est proche. La conquête du Maroc peut n'être bientôt qu'un souvenir si la Métropole, instruite par l'expérience de dix années d'un Protectorat qui semble né sur les genoux des dieux, consent au commandement une prolongation de confiance et de collaboration. Les directives de l'année 1922 attestent une volonté d'en finir : le Moyen-Atlas doit être pacifié. La soumission des Beni Alaham, des Marmoucha, des Aït Tseghouchen et des Aït Youssi dans la zone N.-E. du front berbère, celle des Beni M'Guild, des Ichkern, des Aït Ishaq et des Chleuh dans la zone S.-O. entraî-

(1) C'est sur le plateau de Mesghouchen que, le 27 mars 1920, Moha ou Hamou, le Zaïani, a trouvé une mort digne de sa magnifique bravoure. Cet ennemi, acharné mais loyal, est mort à la charge, au cours d'un combat entre Zaïans soumis et dissidents. La montagne berbère, qu'il n'avait jamais voulu quitter, a gardé son corps.

neront les conséquences les plus heureuses dans l'économie du Maroc. Le Maréchal Lyautey l'a déclaré, à Rabat, le 1er janvier dernier, dans un discours à la colonie : « Il ne s'agit nullement de « faire de l'occupation et de l'extension « pour le plaisir » ; il ne « s'agit nullement de nous implanter dans des Atlas rocheux, des « sables stériles et des vallées improductives. Il s'agit simplement « d'achever l'occupation du Maroc *utile*... de ces zones peuplées « par ces groupements de dissidents actifs que la sécurité géné- « rale ne nous permet pas de négliger, de ces zones qui sont d'ail- « leurs les mêmes dont la possession est indispensable pour l'amé- « nagement normal et l'outillage complet du Maroc économique « à cause de ce qu'elles contiennent de ressources naturelles, for- « ces hydrauliques, massifs forestiers, cheptel et pâturages ». Le problème ainsi posé, le Maréchal Lyautey a envisagé que « le pro- « gramme pouvait être rempli en trois ans, c'est-à-dire en deux « ans encore, car le premier tiers en a été largement réalisé — « sauf bien entendu les *imprévus*, dont il faut toujours tenir « compte, et que nul ne serait maître de dominer, surtout s'ils « viennent de l'extérieur » (1).

Confiance et collaboration. Nul Français éclairé, nul gouvernement confiant des intérêts du pays ne peut s'y refuser. La conquête du Maroc est d'abord une pacification, un acte de civilisation : nous avons restauré les Marocains en eux-mêmes et par eux-mêmes ; nous avons refait une âme marocaine à l'ombre des minarets et des médersa dont nous avons su comprendre les arabesques. Et, puisqu'il est ici question de « conquête », rappelons, une fois encore, que la politique en est l'arme coutumière. Et nous revoyons cette scène de décembre 1920. Alors, nous nous trouvions au poste de Sidi Bou Knadel, d'où l'on apercevait les neiges scintillantes du Bou Iblan. Le Maréchal Lyautey achevait, là, une inspection du front à l'issue de quoi devait être établi le plan des opérations contre les Beni-Ouaraïn : on en était à l'heure des résumés et des décisions. Comme chacun avait dit son mot, le Maréchal, avec sa

(1) Actuellement ce programme est presque entièrement réalisé. Les opérations du Général Aubert dans la zone Est du front Moyen-Atlas ont amené la soumission des Beni Alaham, des Marmoucha, des Aït Youssi et de certaines fractions des Aït Tseghrouchen. Dans la région Ouest, le général Poeymirau a complètement dégagé la vallée de la Haute-Moulouya jusqu'à ses sources et jusqu'au seuil même qui la sépare de l'Oum Er Rebia et du versant Atlantique.

brusquerie habituelle, frappa la table où s'étalait une carte du pays : « Voyons, personne ne m'a parlé d'action politique ! Vous « savez que cette manière-là m'est chère, qu'elle nous a toujours « réussi ; dans le Sud-Oranais, c'était mon arme principale... « Voyons, Aubert ? Huot ? Garnier ?... » L'état-major du Maréchal n'avait point besoin de parler d'espérances révolues. Sur la brèche depuis plusieurs années, il savait que les Beni Ouaraïn ne cèderaient qu'à la force. Mais celle-ci ne serait employée que dans une compréhension opportune des lieux et des hommes.

Car c'est face à ces Berbères que le commandement se doit d'écarter impitoyablement les solutions violentes et globales que d'aucuns ont voulu et voudraient encore apporter dans cette conquête. Elles n'aboutiraient qu'au désastre. Contre le salopard au corps mat et qui s'identifie au rocher, contre le rocher qui multiplie les crêtes, les ravins, les cavernes, il n'y a pas à se servir démesurément du canon, du « gros canon » : il n'avancerait pas, il n'aurait pas de repères ; il n'y a pas à faire marcher des *masses* d'infanterie : elles seraient décimées. La parole est aux tirailleurs, aux légionnaires en formations diluées ; elle est au 65. Plus que jamais, la conduite de la guerre apparaît ici comme une adaptation minutieuse de l'esprit au réel, n'offrant en cela qu'une manifestation répétée de l'intelligence politique du Maréchal Lyautey. Une canonnade continue, des gaz, des corps d'armée ne pacifieraient pas le Maroc, mais ne serviraient qu'à nous voiler, dans le mirage d'une conquête hâtive, les pires rancunes, l'insubordination latente, la haine. Un jour proche, tout serait à recommencer.

Préparées dans le silence et l'étude, amorcées de longue date, les différentes étapes de la conquête ancrent leurs résultats dans un avenir certain. Au Maroc, la manœuvre française procède de cette méthode Gallieni dont le chef d'escadron Lyautey écrivait, en 1899, après l'avoir expérimentée en Indo-Chine et à Madagascar, qu'elle est une méthode « sans grands coups d'éclat, plutôt de cheminements que d'assauts, qui n'aboutit qu'exceptionnellement à une grosse affaire » et, pour ces raisons, « peu sympathique aux chercheurs d'aventures ».

Cette méthode-là ne rejette pas à la mer.

ROGER HOMO

CHAPITRE XI

LA POLITIQUE INDIGÈNE

Politique du Nord et politique du Sud.

La politique indigène est un art fait de jugement et de doigté qui consiste à discerner d'abord, à mettre en jeu ensuite, les mesures les plus propres à faciliter la réalisation, dans les milieux indigènes, des buts que s'est fixé le Gouvernement.

Elle s'inspire de cette conception que nous avons affaire à des races non pas *inférieures* mais *différentes*, ayant une organisation, des coutumes et des traditions qui conviennent à leur civilisation propre et auxquelles elles restent profondément attachées. C'est une vérité aujourd'hui reconnue qu'on ne s'implante matériellement et moralement dans un pays neuf qu'en se conciliant les indigènes ; cela exclut aussi bien la théorie de la conquête brutale que l'utopie de l'assimilation. M. Chailley, qui s'est spécialisé dans l'étude des questions coloniales, nous a dit ce que devait être la politique indigène dans une page excellente que nous ne pouvons nous dispenser de citer intégralement :

« L'insistance avec laquelle nous ramenons ces mots «politique « indigène » peut étonner et agacer. Qu'entendons-nous donc par « là de si curieux et de si neuf ? Gouverner des indigènes ou des « Européens, est-ce donc si différent ? Aux uns et aux autres « il faut de la sécurité, de la justice et des instruments d'enri- « chissement. Les leur procurer, qu'ils soient Européens ou « Asiatiques, c'est du gouvernement, c'est de l'administration. « Pourquoi ennoblir cela du titre de politique indigène ? Pour- « quoi tant insister sur deux problèmes d'apparence identique ?

« C'est que l'identité n'est qu'apparente. Au fond, il y a bien « deux problèmes à résoudre. Sans doute, il semblerait qu'à gouver- « ner et à administrer des indigènes, tout acte de gouverner et « d'administrer pût être qualifié politique indigène. Construire « un chemin de fer, c'est de la politique indigène, et c'en est aussi « que creuser un canal, au même titre que voter un code et insti- « tuer un tribunal. Et toutefois, il importe de distinguer l'adminis- « tration proprement dite de la politique indigène. La politique « indigène s'efforce de persuader aux populations qu'elle s'occupe « d'elles d'abord ; l'administration est obligée de compter à la fois « avec elles, mais aussi avec les colons.

« L'administration a souci plutôt des intérêts matériels : la poli- « tique, plutôt des intérêts moraux. Or, il peut bien arriver que les « intérêts matériels des indigènes se confondent parfois avec ceux « des colons et que les mêmes mesures leur profitent à tous. Les « intérêts moraux, jamais. Pour leur donner satisfaction, ce sont « des mesures distinctes et spéciales qu'il faut prendre; à cause de « quoi, les indigènes sont tout de suite avertis que le conquérant « n'a, en les prenant, songé qu'à eux. Les enrichir (parfois en « même temps que les colons), c'est de l'administration et c'est « bon, encore qu'ils puissent en attribuer le mérite à leurs seuls « efforts. Respecter les intérêts moraux, c'est de la politique indi- « gène, et c'est mieux : c'est peu à peu les amener à sentir les bien- « faits de la domination étrangère et peut-être à l'accepter, au lieu « de la subir.

« C'est mieux, et — ce qui explique bien des résistances — c'est « plus difficile. Car cela implique d'abord le désir et la faculté d'é- « tudier les indigènes, de les comprendre, de pénétrer leurs insti-

« tutions et leurs sentiments, leurs mobiles et leurs ambitions ;
« ensuite la volonté et la force de s'abstraire du préjugé européen ;
« de répudier, si elles sont erronées, les doctrines jusqu'alors
« acceptées ; d'écarter les solutions coutumières ; de s'interdire
« même ce qui paraît le droit chemin au profit des voies de tra-
« verse.

« Souvent même la politique indigène exige davantage du
« gouvernement ; renoncer au rôle si agréable et qu'on croit, —
« surtout de nos jours, — si facile, de Providence ; abandonner la
« pratique si usitée de la continuelle intervention, et attendre
« longtemps peut-être l'occasion d'intervenir à propos ; laisser faire
« les hommes ; laisser passer les événements ; garder le silence,
« s'enfoncer dans une apparente inaction ; se laisser soupçonner
« et attaquer ; parfois même donner tort à ses nationaux, comme
« une mère qui, dans une troupe d'enfants turbulents, ne se ha-
« sarde qu'à blâmer le sien ; savoir qu'une loi est défectueuse et
« repousser la tentation de la changer ; qu'un fonctionnaire est
« peu sûr et, pour un temps, le maintenir ; laisser des charges
« importantes à des incapables ou à des prévaricateurs, alors qu'on
« aurait sous la main des serviteurs instruits et intègres. Et toute-
« fois ne pas faire de l'abstention une règle ; et saisir opportuné-
« ment l'occasion de préparer les changements nécessaires et
« possibles.

« La politique indigène part de ce principe que, bonnes ou
« mauvaises, le peuple tient à ses coutumes et à ses institutions,
« et que les nôtres, fussent-elles meilleures, lui paraîtront odieuses,
« si on prétend lui en imposer le respect ou seulement l'usage ; que
« notre civilisation, à notre gré si parfaite, l'étonne ou le choque
« et, loin de l'attirer, l'éloigne ; et que, convaincus que nous
« soyons que son intérêt est de quitter la sienne pour la nôtre,
« il importe de l'y acheminer lentement, à force de patience et de
« dextérité. Et cette dextérité consiste, sans le décourager jamais
« ni jamais lui permettre de rebrousser chemin, à l'amener à nous,
« non pas en lui ouvrant les yeux de force, mais en le persua-
« dant de les ouvrir ; somme toute, en le faisant d'abord évoluer
« peu à peu dans le sens de sa tradition.

« Voilà ce que c'est que la politique indigène. »

Ce passage est extrait d'un substantiel ouvrage sur l'Inde Anglaise ; mais ce qu'il exprime s'applique exactement au Maroc comme il pourrait s'appliquer également à toute autre colonie ou pays de Protectorat ; cette analogie prouve qu'il y a, en politique indigène, une technique constante ; mais il y a aussi des modalités d'application très diverses qui varient avec la personnalité du Chef qui la dirige, les qualités des exécutants et les milieux auxquels elle s'adresse. La politique indigène, en effet, est obligée de tenir le plus grand compte des contingences du milieu et de se modeler sur elles : telle mesure qui s'est révélée excellente en Chaouia, par exemple, peut être déplorable dans une région de l'avant où les populations sont plus émotives et insuffisamment préparées. Elle tient compte du moment : cela va de soi, et, en politique tout court, on n'opère pas différemment. Elle tient compte aussi de nos moyens d'action : l'adage « faire la politique de ses moyens » est toujours vrai et l'on conçoit que notre politique puisse se faire plus pressante sur les fronts mieux pourvus de troupes, où nous avons, par conséquent, les moyens d'appuyer notre parole et de brusquer au besoin le dénouement.

Si la politique indigène est un levier puissant, son maniement est des plus délicats. Nos premiers contacts avec les populations indigènes les marquent d'une empreinte durable et à plusieurs années de distance on peut discerner, entre plusieurs tribus, celles où l'on a fait de bonne politique de celles où l'on a manqué de circonspection et d'adresse. Chez les premières, la confiance et la sécurité règnent, les transactions commerciales sont nombreuses et aisées même pour l'Européen ; les indigènes accueillent avec empressement les conseils que nous leur donnons en vue d'accroître leur bien être. Chez les autres, les visages sont renfrognés, la critique est sur toutes les lèvres, il y a des vols et des agressions dont on ne découvre jamais les auteurs, le colon s'y sent dans une atmosphère d'hostilité constante et il suffit d'un léger incident pour rejeter dans la dissidence ces populations restées « en arrière de la main ». Or, c'est toujours par la perte de millions et de nombreuses vies humaines que se paie une gaffe en politique indigène.

C'est dire l'importance capitale que présente cet instrument de

gouvernement ; aussi, le Commissaire Résident Général s'en est-il toujours réservé personnellement la direction. Il est aidé dans sa tâche par le Directeur des Affaires Indigènes et du Service des Renseignements qui centralise toutes les questions s'y rapportant, les étudie, les met au point, les présente au Commissaire Résident Général et traduit sa pensée.

Il faudrait faire le tour complet du Maroc pour traiter dans tous ses détails le problème de la politique indigène. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : nous nous proposons simplement d'indiquer quelques-uns des principes dont notre action politique s'inspire dans les territoires en bordure de la zone insoumise.

***

Par une progression pied à pied nous voici arrivés maintenant en plein pays berbère. La politique que nous devons y faire est une *politique berbère.*

On se représente généralement les Berbères comme une race assez semblable à la nôtre, qui a été chrétienne autrefois et n'a été islamisée que superficiellement, à qui le pouvoir central est insupportable et où tous les différends se règlent d'homme en homme, le fusil à la main.

Nos esprits se plaisent aux définitions et aux classifications bien tranchées. Il faut cependant se garder, dans le cas qui nous occupe, des déductions hâtives auxquelles pourrait nous conduire une conception aussi exclusive.

Il est certain que les Berbères ont un type qui les différencie sensiblement du reste de la population. Ils ont de l'amour-propre, une rancune tenace, de la fierté, de la bravoure, une grande facilité d'adaptation et ce serait une faute que de ne pas tenir de ces caractères spéciaux dans nos rapports avec eux.

On prête habituellement aux Berbères une certaine tiédeur dans la pratique de leur religion. Mais en cela diffèrent-ils sensiblement des autres Marocains qui ont toujours eu une prédilection marquée pour les petits saints et même les marabouts vivants au détriment du principe de l'unité divine ? En tout cas, il ne faudrait pas oublier qu'à certaines époques de l'histoire, la Montagne

Berbère a flambé au feu du mysticisme et de l'austérité musulmane. D'ailleurs, dans cette question, notre ligne de conduite est simple, c'est celle que nous avons toujours adoptée à l'égard des musulmans : la neutralité absolue.

Les Berbères sont d'un caractère foncièrement indépendant et l'incapacité des Sultans à les soumettre à leur autorité n'a fait qu'exalter cet esprit. Ils ont vu des Sultans réussir à prendre pied momentanément dans leur pays et y promener la torche de la dévastation ; ces ruines n'ont engendré que la haine et la rancune. Ils en ont vu d'autres qui, trop faibles pour avaler la Montagne Berbère, se sont contentés de pratiquer une politique de ruse ou plus simplement de se tenir cois dans les plaines ; ils en ont acquis une idée plus haute de leur force et un plus grand mépris pour le Maghzen. Aussi, ont-ils pu dire des Mehallas du Maghzen qu'elles « labouraient la mer » et que « toujours derrière elles le flot avait recouvert le sillon ».

Il est certain qu'aujourd'hui encore ce mot de « Maghzen » sonne mal aux oreilles des Berbères. Est-ce à dire que, pour les gagner plus sûrement à notre cause, il faille se faire les complices de cette aversion et méconnaître systématiquement, dans cette partie de l'Empire, l'autorité naturelle, le Sultan ? Evidemment non. Ce qu'ils ont haï ou méprisé, c'est la brutalité ou l'impuissance des Maghzens. A nous de faire tomber ces préventions en leur prouvant que le Maghzen d'aujourd'hui ne ressemble pas aux précédents, que c'est un Maghzen juste, puissant et tolérant.

Il y a une chose à laquelle les Berbères tiennent par-dessus tout c'est leur organisation sociale et leurs coutumes propres. La véritable politique berbère consistera à respecter cette organisation et ces coutumes et à faire cadrer avec elles les réformes administratives et politiques que nous aurons à introduire dans le pays. Nous nous abstiendrons de leur donner des cadis, à moins qu'ils n'en réclament expressément ; toutes les questions de statut personnel ou successoral, de transactions immobilières, de différends, de litiges, etc., continueront à être réglées d'après la coutume ; nous aurons des caïds parce qu'il nous faut un porte-parole de la tribu et un intermédiaire avec les populations, mais nous aurons bien soin de ne pas amoindrir l'importance des djemaas au sein desquelles les

Berbères pourront satisfaire leur besoin de palabrer et de discuter publiquement sur les intérêts de la tribu.

Voilà les caractéristiques de la politique berbère.

***

Mis en face d'une population insoumise marquée pour une progression prochaine, l'officier de Renseignements devra l'étudier minutieusement, puis chercher ou provoquer dans le bloc hostile les fissures par où s'insinuera sa propagande pacifique. Il s'y créera des relations et, par la persuasion ou par l'emploi judicieux de la cavalerie de Saint-Georges, il s'attachera quelques chefs de file qui lui serviront de point d'appui pour créer un parti favorable à la paix et faire prévaloir l'idée de la soumission. Que faut-il pour ébranler l'intransigeance des insoumis ? Leur persuader qu'ils seront plus heureux de ce côté-ci de la barricade, qu'ils y seront protégés, que la justice régnera, et qu'ils s'enrichiront tout en conservant leurs coutumes traditionnelles.

A l'égard des populations auxquelles nous avons affaire actuellement et qui sont parmi les plus réfractaires, les plus résolues et les mieux armées, les arguments de la politique indigène suffiront rarement à dénouer à eux seuls la situation. C'est alors qu'interviendra l'action militaire comme adjuvant de l'action politique. Mais le travail politique de l'officier de Renseignements aura eu pour résultat de réduire au strict minimum les frais de l'opération.

L'officier de Renseignements ne pourra pas toujours compter sur l'appui de la troupe. On lui demandera quelquefois de « tenir le coup » pendant une ou plusieurs années par les seuls moyens de sa politique indigène et de faire durer la situation sans cependant perdre l'ascendant moral que donne seule une politique agissante. Il en sera ainsi lorsque, pour les nécessités de la manœuvre militaire, il aura fallu dégarnir un front de ses forces mobiles au profit d'un front actif. Il en est ainsi sur le front nord des Régions de Taza et de Fez où, pour des raisons de politique générale, nous nous maintenons volontairement en deçà des limites que les traités nous assignent et où nous désirons nous abstenir pour le moment de toute opération militaire.

Ce que l'on exige, dans tous les cas, de l'Officier de Renseignements, c'est d'éviter soigneusement toute imprudence ou action intempestive qui risqueraient d'entraîner le commandement dans des opérations contraires à ses intentions et à son plan.

***

Quand une tribu fait sa soumission, elle accepte par là même le nouvel état de choses avec toutes ses conséquences — payer une amende de guerre d'abord, puis l'impôt, assurer la sécurité dans sa zone d'habitat en pourchassant les malfaiteurs, en fournissant des patrouilles et des postes de garde, combattre à nos côtés ceux avec qui la veille encore elle avait lié son sort, reconnaître le principe d'autorité, se soumettre aux ordres qui lui sont donnés.

Pour transformer le milieu anarchique qui lui est confié en un milieu policé et organisé suivant les règles administratives il faut à l'officier de Renseignements qui en est chargé des qualités de premier plan.

Les caractéristiques essentielles de la politique indigène, a dit le Maréchal Lyautey, sont « la générosité et la sympathie ».

L'Officier de Renseignements devra donc tout d'abord gagner la confiance et le cœur de ses indigènes et les aimer lui-même ; sans tomber dans ce travers de l'indigenophilie à outrance qui porte à soutenir l'indigène envers et contre tout, par principe, il devra les défendre contre les abus et les injustices comme un tuteur le doit à son pupille. Il devra déployer une activité inlassable pour connaître ses gens, déterminer leurs besoins, écouter leurs doléances et y remédier ; avoir en toutes circonstances de la clairvoyance et du jugement, un commandement ferme, calme et juste ; être surtout d'une dignité morale parfaite.

Il n'existe pas de guide de la politique indigène donnant à point nommé la solution de tous les problèmes : la politique indigène est un art, disions-nous au début, et tout art vaut par la virtuosité de l'exécutant.

***

On applique dans le sud de la région de Marrakech une formule

spéciale dite « Politique des grands caïds », qui n'a son équivalent dans aucune autre région de l'Empire.

Alors que, dans le reste du Maroc, le commandement est exercé par un grand nombre de petits caïds disséminés dans le bled et ne gouvernant qu'à des tribus relativement peu importantes et d'intérêts rarement concordants, nous nous sommes trouvés dans la région de Marrakech en présence de véritables seigneurs féodaux exerçant leur autorité sur de vastes territoires dans une indépendance à peu près complète à l'égard du Maghzen.

La curieuse physionomie de ces seigneurs de l'Atlas a tenté des écrivains de talent qui se sont chargés de les faire connaître du public. Ce sont El Hadj Thami Glaoui, Si Tayeb Goundafi et Si Abd el Malek Mtougui.

Leur fief englobe le Grand Atlas et ses deux versants d'Agadir à Demnat et s'étend au sud jusqu'aux régions sahariennes avoisinant le Drâa et le Tafilalet.

Les Sultans ont toujours compté avec la puissance de ces grands caïds ; la France ne pouvait que maintenir cet état de choses en s'efforçant d'en tirer le meilleur parti.

A ces grands caïds qui, dès l'origine, se sont ralliés à notre cause et qui n'ont cessé depuis de nous donner des marques de leur dévouement, nous avons donc reconnu les situations acquises, c'est-à-dire que nous les laissons gouverner eux-mêmes les nombreuses tribus de leur commandement en nous abstenant d'y intervenir directement et d'y faire du contrôle. Nous les conseillons, nous les guidons, mais cette intervention auprès de grands chefs indigènes, dont l'amour-propre est colossal, ne peut forcément qu'être très discrète. En échange, nous leur demandons de garantir la fidélité de leurs tribus au Maghzen, d'y faire régner l'ordre et d'assurer la sécurité sur les confins sud du Maroc. C'est ainsi que, lorsque, à plusieurs reprises, des agitateurs sortis du Tafilalet ont tenté de troubler notre front, c'est avec ses propres moyens indigènes, dix mille combattants levés dans son commandement et entretenus à ses frais, qu'El Hadj Thami Glaoui est allé les mettre à la raison.

On ne peut nier que cette politique présente quelques inconvénients, ceux de laisser subsister dans une région, qui représente près du quart du Maroc, les abus que l'on devine de la part de

chefs indigènes jouissant d'une grande indépendance, qui sont généralement durs dans leur commandement et qui ont toujours de gros besoins d'argent à satisfaire. Mais ces inconvénients sont bien peu de choses à côté des services immenses que ces grands Caïds nous rendent en faisant notre besogne dans une région aussi éloignée et aussi difficilement accessible et où la colonisation n'aura jamais aucun profit à tirer.

On ne peut oublier que c'est cette organisation et cette politique qui nous ont permis de maintenir l'armature du Maroc pendant la période de guerre — où, avec des effectifs réduits, il nous a fallu tenir tête à tous les agitateurs que l'Allemagne avait lancés à l'assaut de nos positions. C'est au point que l'on peut dire que, si les Grands Caïds n'avaient pas existé dans la région de Marrakech, il aurait fallu les inventer.

LIEUTENANT-COLONEL HUOT
Directeur des Affaires Indigènes
et du Service des Renseignements.

CHAPITRE X

JUSTICE, ENSEIGNEMENT, BEAUX-ARTS SERVICES DE SANTÉ

LA JUSTICE FRANÇAISE

On achève à Casablanca, pour la Justice française, un magnifique palais. Il ferme et domine de sa silhouette élégante la grande esplanade ; les lignes en sont sobres et pures, l'air et la lumière y sont partout répandus ; son noble péristyle, ses amples couloirs, ses vastes cours intérieures expriment notre besoin français de clarté, de simplicité, d'ordre et d'harmonie ; cependant la courbe des arcs, la dentelle fleurie des encadrements et des frises, les minces bordures de tuiles maintiennent dans l'ensemble la formule traditionnelle qui ravit et rassure l'âme indigène. Par cette asso-

ciation étroite, l'architecte Marrast a-t-il voulu que se reflétât dans son œuvre la loi qui fait de la Justice francaise au Maroc la délégataire à la fois de la souveraineté francaise et de S.M. le Sultan. On le croirait volontiers. Et on se plaît à trouver aussi, dans cet imposant et lumineux édifice, un rappel permanent de cette législation, si heureusement pratiquée depuis sept ans, et qui a pris à tâche de bannir des prétoires du Protectorat la mauvaise chicane, les détours tortueux, les chausse-trapes de nos vieilles procédures et, sinon tous les mandataires (car il en faut), du moins la pluralité inutile de ceux qui, ailleurs, « se passent le client » et vivent de son ignorance des lois.

Car c'est là, en définitive, la pensée maîtresse qui soutient et anime toute l'organisation judiciaire créée en 1913, pour remplacer l'ancienne justice consulaire, —la pensée d'une protection vigilante qui a tant manqué aux justiciables, — surtout aux indigènes, — des colonies voisines, abandonnés, dans le dédale de nos formes désuètes, à trop d'intermédiaires pratiquement incontrôlables. Au Maroc, aucune procédure, aucune opération judiciaire ne s'effectue autrement que sous l'œil du juge et par son ordre. Ce juge est un magistrat français, du cadre métropolitain, nommé par décret du Président de la République. C'est lui, et lui seul, qui autorise la citation devant son tribunal, qui fixe le débat, retient la cause, ordonne l'exécution de sa sentence et surveille cette exécution. Il a, pour obéir à ses ordres, non pas des mandataires des parties, mais des fonctionnaires publics, attentifs avant tout à la légalité. Rien de plus simple que de mettre en mouvement tout cet appareil de sécurité : une requête au magistrat et le paiement au Trésor Public d'une taxe proportionnée à l'intérêt du litige et moyennant laquelle l'Etat, par ses juges et ses fonctionnaires se charge de mener l'affaire à sa solution légale. Plus de ces « états de frais » où s'inscrivent tour à tour l'avoué, l'huissier et le greffier, et qui, d'une poussière d'actes tant de fois inutiles, composent des totaux exorbitants.

Mais entrons au Palais et voyons de près le travail judiciaire.

Voici d'abord le Tribunal de paix ; et, supposons-le, voici un justiciable qui poursuit la condamnation de son débiteur, en vertu d'une obligation quelconque, civile ou commerciale, inférieure

à 1.000 fr., ou qui réclame, quel qu'en soit le chiffre, un salaire, un loyer, ou qui veut obtenir réparation pécuniaire, par exemple, d'une diffamation, ou qui veut faire cesser un trouble apporté à sa jouissance d'un immeuble (il y a d'ailleurs beaucoup d'autres cas où s'exerce la compétence illimitée du juge de paix). Il est bien entendu que notre plaideur ou son adversaire est français ou ressortissant d'une puissance ayant renoncé à son privilège de juridiction : c'est là la condition essentielle de la compétence de nos tribunaux à tous les degrés. Ce demandeur aura déposé au secrétariat du tribunal de paix une requête énonçant ses prétentions et il aura payé la taxe judiciaire forfaitaire. Le juge de paix convoquera les adversaires en conciliation, et s'il ne réussit pas à les concilier, il les appellera devant lui, de nouveau, à une audience qu'il ne laissera pas le demandeur libre de fixer, mais qu'il indiquera lui-même. Les convocations sont remises aux intéressés par les agents de son secrétariat, qui peuvent aussi les leur faire parvenir par les soins de l'autorité administrative ou, plus simplement encore, par la poste sous pli recommandé : on leur épargne ainsi ces « frais de transport » ruineux, qui sont, ailleurs, la source de tant de scandaleux abus. Le jugement intervient ensuite ; le juge, pour le prononcer, est assisté d'un commis-greffier de son secrétariat et, au besoin, d'un fonctionnaire de l'interprétariat. S'il y a lieu à expertise, les parties ne sont pas abandonnées aux exigences de l'expert. Celui-ci, rigoureusement taxé, est d'ailleurs choisi sur une liste où ne figurent que des techniciens agréés et assermentés par la Cour d'Appel.

Onze tribunaux de paix (2 à Casablanca, 2 à Rabat, 1 à Oudjda, Fez, Meknès, Mazagan, Saffi, Mogador et Marrakech) administrent ainsi la Justice au premier degré de la hiérarchie des juridictions.

Nous voici maintenant au tribunal de première instance. (Il y en a trois, un à Casablanca, un à Rabat, un à Oudjda.) Devant lui sont portées toutes les causes qui ne sont pas expressément réservées aux tribunaux de paix. Il sera assez rare que le justiciable se présente ici en personne : l'importance des intérêts en jeu, les difficultés d'interprétation et de discussion de la loi civile ou commerciale lui rendront le plus souvent indispensable le choix

d'un conseil qui conclura et plaidera en son nom. Mais ce conseil ne peut être qu'un avocat inscrit par la Cour d'Appel au tableau ou au stage de l'Ordre et soumis à sa discipline ; et du moins évite-t-on la dualité onéreuse de l'avoué et de l'avocat. Quant aux agents d'affaires, leur intervention est rigoureusement interdite devant toutes les juridictions. Mais l'avocat lui-même ne sera pas le maître de l'affaire. Dès, en effet, que l'instance est engagée, comme en justice de paix, par le dépôt d'une requête et le paiement de la taxe judiciaire, le Président du tribunal désigne un juge rapporteur. C'est ce magistrat, et non les parties ou leurs avocats, qui réglera le combat judiciaire : il invitera les intéressés à faire connaître, sous forme de mémoires, leurs prétentions et leurs moyens de défense, et à lui remettre leurs pièces justificatives ; c'est lui qui formera le dossier et qui, une fois les arguments échangés ou ses mises en demeure laissées sans réponse, clora le débat et renverra la cause devant le tribunal. A l'audience où siègent trois juges (assistés, dans les causes qui mettent en jeu la propriété immobilière, de deux assesseurs musulmans), le rapporteur lit son rapport ; c'est un document sobre et purement narratif où se trouvent résumés les faits en litige, les moyens de défense et les points à trancher. Après cette lecture, il est impossible que la discussion s'égare et se prolonge ; il est très fréquent même qu'aucun débat oral ne s'engage, les parties ou leurs avocats se bornant à s'en rapporter à la procédure écrite. Un magistrat du Ministère Public est présent : il remet au tribunal des conclusions qu'il développe parfois oralement. La cause se présente ainsi dans des conditions uniques de clarté pour les juges appelés à statuer. Il est à peine besoin d'ajouter que toute affaire portée à l'audience y est rigoureusement maintenue ; les « remises » pour conclure ou plaider, qui sont une des plaies de la pratique judiciaire française, sont ici inconnues.

Le plaideur vaincu veut-il en appeler ? Il trouvera à Rabat une Cour d'Appel où sa cause sera évoquée, instruite, et jugée à nouveau, dans les mêmes formes, avec les mêmes garanties de bon marché, de ponctualité et de sécurité.

Enfin estime-t-il que la loi a été méconnue, mal interprétée,

mal appliquée ? La Cour de Cassation pourra être appelée par lui, comme en France, à exercer sa censure.

Voilà la sentence rendue et devenue définitive. Il s'agit maintenant de l'exécuter. Dans les tribunaux de paix de l'intérieur, le secrétariat-greffe en sera chargé. A Casablanca, Rabat et Oudjda c'est un organisme spécial, « le Bureau des Notifications et Exécutions Judiciaires », que l'intéressé mettra en mouvement. Une fois la taxe judiciaire payée et la permission du juge apposée, sous forme de visa, sur la requête tendant à exécution, le Chef du Bureau désigne un de ses agents, et celui-ci dirige alors contre le débiteur, après mise en demeure, les armes classiques de la saisie mobilière ou de la saisie immobilière. Un créancier peut même, avec la permission du juge et avant d'avoir obtenu un jugement définitif, s'assurer des garanties de paiement au moyen d'une saisie provisoire.

Le Bureau des Notifications et Exécutions judiciaires a, en outre, la tâche de notifier tous les actes extrajudiciaires, sommations, offres réelles, constats, protêts, etc... C'est lui également qui procède à toutes les ventes publiques de meubles ou d'immeubles volontaires ou forcées.

Voici maintenant un autre organisme, non moins important : le « Bureau des faillites, liquidations et administrations judiciaires » qui a été récemment créé à Casablanca et qu'il faudra bientôt instituer auprès de tous les tribunaux de première instance. Les agents de ce Bureau sont syndics des faillites, liquidateurs judiciaires, séquestres, curateurs aux successions vacantes, fonctions réservées, dans les autres villes, aux secrétaires-greffiers des tribunaux. On a résolument écarté des gestions et des mandats judiciaires toute personne non rattachée par les liens du fonctionnarisme à la puissance publique. On a évité ainsi les abus criants qui se sont trop souvent renouvelés dans d'autres colonies.

Enfin, les personnes qui ont à passer des actes notariés ont à leur disposition, dans l'intérieur, les secrétaires-greffiers des tribunaux de paix et, dans les trois villes sièges des tribunaux de première instance, des « Bureaux du Notariat ». Ces derniers, composés de praticiens expérimentés, sont en mesure de donner

la forme authentique à toutes les conventions. Il n'est pas sûr, toutefois, qu'ici la qualité de fonctionnaire des agents de ces Bureaux ou des greffes se concilie parfaitement avec le rôle dévolu au notaire. L'étude de cette question se poursuit attentivement.

Reste la justice répressive. Elle s'exerce pleinement à l'égard des ressortissants de la France ou des puissances qui ont renoncé à leurs privilèges ; mais, à l'égard des sujets marocains, elle ne s'étend qu'aux individus accusés de faits qualifiés crime et commis au préjudice de nos ressortissants. Des Parquets, ayant à leur tête un Procureur Commissaire du Gouvernement, placé, ainsi que ses substituts, sous l'autorité du Procureur Général, dirige, comme en France, l'action publique. Les tribunaux de police et correctionnels fonctionnent également comme en France. Toutefois, les juges de paix ont ici une compétence très étendue : ils connaissent, en effet, de tous les délits emportant un emprisonnement allant jusqu'à 2 ans, ou une amende, quel qu'en soit le chiffre. Le Code pénal et le Code d'instruction criminelle français ont d'ailleurs été rendus applicables au Maroc. Seule des institutions répressives françaises, la Cour d'Assises, avec son système du jury, n'y a pas été, fort heureusement, transportée. On a confié le jugement des crimes à des tribunaux criminels formés par l'adjonction aux tribunaux correctionnels de six assesseurs, dont trois de la nationalité de l'accusé.

Telle est, dans ses très grandes lignes, la structure de l'organisation judiciaire française. Veut-on maintenant avoir une idée de la charge qu'elle supporte ? Ce sera, en même temps, considérer par un certain côté, et non le moins intéressant, l'activité économique du pays. De longues statistiques seraient fastidieuses. Prenons seulement Casablanca. En 1921, les juges de paix de cette ville ont eu à juger 2.894 procès civils ou commerciaux, 863 affaires correctionnelles, 3.542 contraventions de simple police. Les sept magistrats rapporteurs du Tribunal de première instance ont eu à instruire 1.173 affaires civiles commerciales ou administratives qui étaient en cours à la fin de 1920, plus 3.253 affaires nouvelles entrées dans le courant de l'année 1921. Au total 4.426 procès sur lesquels 2.944 ont pu être jugés définitivement. Le tribunal a, en outre, été saisi de 295 affaires correc-

tionnelles et de 66 affaires criminelles. Son Bureau des notifications et exécutions a dressé, *pendant le seul mois de décembre dernier*, 1.082 actes, et a fait 343 saisies Le Bureau des faillites et administrations judiciaires gère actuellement 84 faillites, liquidations, séquestres ou successions vacantes. Relativement à l'importance numérique du personnel des autres tribunaux, l'activité, dans toutes les branches, n'y est pas moindre. La taxe judiciaire, bien que son tarif fût extrêmement bas, au point que son relèvement vient de s'imposer dans l'intérêt du Trésor, n'a pas produit moins de 2 millions en 1921. On le voit, la tâche de nos diverses juridictions est extrêmement lourde, et on se rend compte aussi que l'effectif de leurs magistrats n'est malheureusement pas suffisant. On s'emploie, malgré les difficultés budgétaires de l'heure présente, à le renforcer. On créera, cette année, un quatrième tribunal de première instance à Marrakech, un douzième tribunal de paix à Kénitra, une annexe à Oued-Zem, un poste de juge dans deux des tribunaux existants. Sans attendre ce renfort, les magistrats et leurs auxiliaires à tous les degrés de la hiérarchie tiennent tête de leur mieux à l'afflux montant des affaires. Ils sont pénétrés de l'importance et de la grandeur de leur mission. N'est-elle pas d'imposer dans ce pays, par la Justice, le respect de la France, et, mieux encore, de la faire aimer ?

P. Dumas

Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat.

LA JUSTICE INDIGÈNE

L'organisation judiciaire du Makhzen avant l'établissement du protectorat comportait, d'une part, des juridictions religieuses, celles des cadis pour les musulmans et des rabbins pour les israélites, d'autre part, des juridictions séculières, celles des pachas et caïds, et enfin les institutions coutumières encore informes des Berbères restés indépendants.

Les cadis, chargés d'appliquer la loi religieuse du chrâ, avaient,

en matière civile, la plénitude du pouvoir judiciaire par délégation du Sultan, imam et chef spirituel de la communauté musulmane.

Les caïds et pachas, représentants du pouvoir souverain temporel, assuraient seuls la répression des crimes et des délits.

Justice civile et justice pénale s'exerçaient avec un égal arbitraire. Les cadis, livrés à eux-mêmes par la faiblesse et l'incurie du pouvoir central, étaient sans compétence territoriale déterminée et n'avaient souvent pas les connaissances nécessaires pour remplir leurs fonctions; leurs jugements étaient, suivant les besoins de la cause, l'influence, ou la libéralité des intéressés, l'objet de recours successifs, à moins qu'au contraire toute révision fût définitivement ajournée, ou systématiquement refusée.

A l'exemple des cadis, les caïds n'usaient de leur autorité que pour en tirer trop souvent des profits illégitimes. Lorsqu'un crime ou délit était commis, le coupable, ou celui qui passait pour tel, était jeté en prison, sans autre forme de procès, et le caïd tâchait de lui extorquer le plus d'argent possible avant de le relâcher. Il n'y avait aucun jugement, aucune échelle des peines, aucun contrôle.

La justice religieuse israélite était administrée par les rabbins, dont la compétence était limitée, en principe, aux contestations relatives au statut personnel et aux successions des israélites, mais qui, en fait, connaissaient de toutes les affaires intéressant exclusivement les israélites.

Chez les Berbères, c'était la coutume « izref », qui régissait toutes les transactions de la vie civile ; les prescriptions des usages traditionnels étaient, en principe, appliquées par des arbitres, mais, pratiquement, l'intervention de ces arbitres ne pouvait être coercitive, et, lorsqu'une transaction ne pouvait aboutir, la force primait le droit et le vainqueur dictait ses conditions au vaincu.

***

Il était impossible au Gouvernement du Protectorat de songer à instaurer dans ce pays pourvu d'institutions si diverses un régime uniforme inspiré des principes des législations modernes. Sur chacune de ces organisations judiciaires il y avait lieu d'agir dans un sens différent. Il fallait, sans bouleverser des habitudes

séculaires, enrayer les abus et introduire progressivement, dans ces milieux imbus de traditions et de préjugés, des notions de discipline, de méthode et de dignité morale.

Les Cadis.

La première mesure prise à cet effet fut la création, dès le 31 octobre 1912, d'un Ministère Chérifien de la Justice, assumant la centralisation des affaires intéressant les mahakma des cadis. On procéda aussitôt à l'épuration du personnel de la magistrature indigène. Des commissions spéciales furent chargées, dans chaque Région, de la vérification des capacités des magistrats. Les cadis, choisis avec soin, de même que leurs naïbs, exercent aujourd'hui leurs fonctions en nombre limité sous la surveillance du Ministre de la Justice, secondé par le Conseiller du Gouvernement Chérifien, qui, par le Service de la Section d'État, contrôle leur correspondance avec le Makhzen, instruit les plaintes dont ils sont l'objet et provoque contre ceux qui ont manqué à leurs devoirs les sanctions appropriées.

Le Gouvernement Chérifien a poursuivi dans tous les territoires du Protectorat la délimitation des circonscriptions judiciaires, en s'efforçant de les faire coïncider avec les circonscriptions administratives. Les cadis de villes, ou cadis de subdivision, sont juges d'appel des cadis ruraux.

En ce qui concerne l'organisation proprement dite de la justice civile, il était nécessaire de ne procéder qu'avec la plus grande prudence; la loi du chrâ ne pouvait être modifiée, puisqu'elle est d'essence religieuse, mais son application pouvait faire l'objet de dispositions destinées à la rendre plus prompte et plus régulière.

Ce but fut atteint par le dahir chérifien du 7 juillet 1914 qui régit encore presque entièrement la matière. En vertu de ce dahir, les fonctions de mufti, d'adel (notaire), d'oukil (mandataire judiciaire), sont soumises à des règles de recrutement et de discipline. La conservation des actes authentiques, dont il ne restait autrefois nulle trace, est assurée par la tenue de registres ; les honoraires dus pour leur rédaction, qui donnaient lieu à des perceptions arbi-

traires, sont fixés par un tarif; la procédure assez flottante usitée dans les tribunaux du chrâ est précisée, de manière à éviter qu'à l'avenir les procès ne traînent en longueur, grâce à des moyens dilatoires ; enfin le contrôle exercé sur le fonctionnement de ces tribunaux est défini, ainsi que les voies de recours admises contre leurs sentences.

Les jugements des cadis des Subdivisions peuvent être portés en appel devant une juridiction supérieure, qui est, depuis le 7 février 1921, le tribunal d'appel du chrâ. Cette haute juridiction constitue un organisme judiciaire indépendant. Elle comprend deux chambres composées de deux membres titulaires et d'un suppléant entre lesquelles les affaires sont réparties, elle a un Président qui siège indistinctement à l'une et à l'autre Chambre, chaque affaire est confiée à un juge qui l'examine et dresse un rapport. La Chambre à laquelle appartient ce juge se réunit ensuite, délibère sur ce rapport et la décision à laquelle elle s'arrête, signée par le Président, constitue l'arrêt.

Le Tribunal d'appel du chrâ, recruté avec soin parmi les savants les plus réputés, est assisté d'un délégué de la direction des Affaires Chérifiennes. La révision des jugements ainsi organisée est, en même temps qu'une garantie sérieuse pour les justiciables, un excellent moyen de contrôler la manière dont les magistrats s'acquittent de leurs fonctions.

Caïds et Pachas.

La réorganisation de la justice des caïds était beaucoup plus aisée que celle des cadis, car, là, nous n'avions plus à nous occuper de la loi religieuse. Le caïd est un juge laïque et le pouvoir de réglementation fut d'autant plus facile que les prescriptions coraniques du droit pénal qui eussent pu nous gêner, telles que la loi du talion, les mutilations, etc., n'étant d'aucun rapport pour celui qui les faisait appliquer, avaient été remplacées par des amendes et des peines d'emprisonnement beaucoup plus profitables pour le fonctionnaire qui les prononçait.

La juridiction des pachas et caïds ne comprenait à l'origine que les affaires pénales ; peu à peu elle s'est étendue en empiétant sur

le domaine du chrâ, en matière d'obligations, et c'est ainsi qu'elle est arrivée à retenir toute une catégorie de litiges, au civil et au commercial, que le caïd juge en équité, à moins qu'ils ne soulèvent un point de droit qui en exige le renvoi devant le caïd.

Cette extension de compétence s'est réalisée insensiblement, et par le fait même des justiciables, dont les préférences vont à la justice makhzénienne, plus souple et plus rapide que celle du chrâ.

L'administration de la justice séculière des caïds et pachas est, à l'heure actuelle, en pleine évolution. Les principes de la réforme ont été posés par 2 dahirs du 4 août 1918, dont l'un réglemente la juridiction des pachas et caïds et l'autre institue un Haut-Tribunal Chérifien.

Le pacha ou caïd, délégataire du pouvoir makhzénien, est maintenu comme juge unique. Sa compétence au civil comme au pénal est strictement délimitée. En matière pénale, il peut prononcer des peines d'emprisonnement jusqu'à 2 ans et d'amende jusqu'à 2.000 francs. Des règles de procédure sont instituées qui, tout en étant simplifiées, n'en représentent pas moins un ensemble de garanties sérieuses ; deux innovations d'une importance capitale constituent la base de la réforme : l'appel, et l'institution des Commissaires du Gouvernement. L'appel peut être interjeté, au pénal, quand la peine prononcée excède 3 mois d'emprisonnement ou 300 francs d'amende, au civil, quand l'intérêt en litige excède 1.000 francs. Auprès de chaque tribunal de pacha ou caïd est placé un Commissaire de Gouvernement, qui a une double mission : d'une part, il veille à la bonne administration de la justice, d'autre part, il remplit l'office de Ministère public près la dite juridiction. Cette réforme de la juridiction des pachas et caïds n'a pu encore être étendue à tout l'Empire, faute d'un personnel technique suffisant. Elle est seulement appliquée à l'heure actuelle dans les villes de Casablanca, Rabat, Salé, Mazagan, Meknès, Oudjda. Dans les autres régions, un régime différent est provisoirement appliqué. Les caïds et pachas ne peuvent, dans les circonscriptions non encore soumises au dahir du 4 août 1918, prononcer des peines supérieures à un an d'emprisonnement ou à 1.000 francs d'amende. Une voie de recours spéciale a été

instituée contre leurs jugements par dahir du 28 octobre 1919.

Le Haut Tribunal Chérifien institué à Rabat étend au contraire sa juridiction sur tout l'Empire. Il comprend deux chambres :

1° Une chambre criminelle à laquelle sont déférées les infractions passibles de peines plus élevées que celles que peuvent prononcer les pachas et caïds.

2° Une chambre des appels connaissant des appels des jugements rendus en premier ressort par les pachas ou caïds.

Le Président du Haut Tribunal Chérifien siège aux 2 Chambres, chacune de celles-ci compte deux membres titulaires, un membre suppléant, un greffier, un secrétaire et un interprète. L'une et l'autre chambre fonctionnent avec l'assistance du Commissaire du Gouvernement.

Enfin, l'administration générale de la justice séculière des pachas et caïds est surveillée, sous la direction du Conseiller du Gouvernement Chérifien, par un fonctionnaire qui porte le titre de contrôleur en chef de la justice makhzen.

Justice rabbinique.

La réforme des institutions israélites du Maroc a fait l'objet de 2 dahirs parus au *Bulletin Officiel* du 27 mai 1918. Tandis que les magistrats musulmans sont officiellement reconnus et entourés de prestige, les juridictions rabbiniques n'avaient eu, jusqu'à cette date, qu'une ombre d'existence légale ; le seul texte qui ait fait allusion aux tribunaux rabbiniques en même temps qu'à ceux des cadis, est l'article 4 du dahir organique du 12 août 1913, instituant les juridictions françaises au Maroc, aux termes duquel le règlement des contestations relatives au statut personnel et aux successions des sujets de l'Empire, *musulmans* ou *israélites*, est expressément réservé aux tribunaux qui en connaissent actuellement. Ces tribunaux pour les israélites n'avaient été l'objet d'aucune autre consécration législative ni d'aucune organisation. La réforme a eu pour but principal de donner aux juridictions rabbiniques un statut défini, de les mettre au même rang que les autres institutions judiciaires, religieuses ou séculières de l'Empire Chérifien. Les règles de compétence et de procédure indispensables

sont édictées pour assurer le fonctionnement régulier de ces juridictions.

La réorganisation du notariat israélite, l'institution d'un Haut Tribunal rabbinique chargé de connaître des appels sont les réformes les plus saillantes de ces textes, qui réalisent une amélioration sensible sur l'état de choses antérieur et offrent aux justiciables les plus sérieuses garanties, tout en restant dans le cadre des traditions respectées par les israélites marocains.

Institutions coutumières berbères.

Le chrâ musulman n'a pas supplanté les lois séculaires des Berbères dont les populations sont restées passionnément attachées à l'izref (coutume). Aussi, par une mesure conservatoire essentielle, le Gouvernement du Protectorat a-t-il très sagement prévu et prescrit le maintien des coutumes propres à ces tribus. Il est donc établi, et le dahir du 20 Choual 1332 le consacre, que nous n'entendons imposer aux Berbères ni l'administration makhzénienne, ni la justice du cadi.

En matière pénale, les caïds des tribus berbères jugent suivant l'orf et ont la même compétence que les caïds des autres régions de l'Empire. Ils poursuivent donc et répriment les infraction conformément aux dispositions des dahirs généraux.

En matière civile, les questions de statut personnel, de statut successoral et de statut immobilier continuent à être jugées par les djemaas, suivant la coutume.

***

Telles sont les premières réformes apportées avec toute la circonspection nécessaire par le Gouvernement du Protectorat aux institutions judiciaires traditionnelles de l'Empire chérifien.

Les justiciables indigènes ont accueilli l'organisation nouvelle avec satisfaction et portent de plus en plus volontiers leurs différends devant une justice qui leur offre un moyen plus sûr et plus prompt qu'ils n'en ont jamais eu de faire reconnaître leurs droits.

L'ENSEIGNEMENT

Au Maroc, l'enseignement est une institution plus vieille, beaucoup plus vieille que les chemins.

L'Islam y a provoqué une merveilleuse floraison d'écoles, grandes et petites, et les souverains ont généralement regardé l'entretien et le développement de ces écoles comme un de leurs premiers devoirs. Aujourd'hui encore, cet enseignement traditionnel demeure singulièrement vivant : voici, dans l'ombre des vieux quartiers urbains, et jusque sous la tente des villages nomades, les petites écoles coraniques, les « msid », où les enfants apprennent par cœur le Coran et des rudiments d'arabe littéraire, et voilà, au plus haut degré de l'échelle scolaire, les facultés installées dans les mosquées,— notamment à Fez, la célèbre Université de Karaouiyne, qui fut, au moyen âge, pour le monde musulman, ce que l'Université de Paris fut pour le monde chrétien.

Toutes les images qui représentent en nos cerveaux la vie scolaire de notre propre passé, on les retrouve ici, animées, toutes fraîches, à peine modifiées par le milieu : salles de classe où le soleil est un intrus, vieux maîtres d'école entretenus par la communauté, écoliers qui psalmodient en chœur et sur qui s'abat de temps en temps une longue et souple baguette, docteurs compassés, étudiants faméliques et farceurs, fêtes drolatiques et somptueuses où se donnent libre cours la turbulence et l'effronterie de la jeunesse, etc , — on pourrait se croire, vraiment, à sept ou huit siècles en arrière, sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève.

Cet enseignement, étroitement lié à la religion comme toutes les institutions marocaines, intéresse tout le monde ; personne ne songe à douter de son utilité, et il faut qu'une famille soit bien pauvre pour ne point envoyer son enfant à l'école coranique. Les questions scolaires ont toujours leur place dans les requêtes collectives, dans les délibérations des assemblées communales, dans les discours des vizirs, — une place très large et qui correspond à des soucis très sincères.

En ce domaine, nous n'avons donc rien inventé, rien importé, — du moins quant au principe de l'instruction : nous prenons une suite, et c'est là un grand avantage.

***

Mais notre tâche est plus compliquée que celle de l'Enseignement traditionnel.

D'abord, si nous enseignons, nous aussi, le Coran et l'arabe, nous n'enseignons pas que cela, et les Marocains eux-mêmes, si prompts à saisir l'intérêt des nouveautés européennes, nous prient de leur apprendre autre chose.

Et puis, si vous demandez leur nom aux petits bonshommes qui, vers les huit heures du matin, le nez rouge, et les livres au dos, traversent en tous sens les places de nos villes, vous aurez tôt fait de vous apercevoir qu'ils ne s'appellent pas tous Mohammed, Omar ou Driss : ceux-ci s'appellent Eléazar et Rabbi ; ceux-là, Campos, Rodriguez et Caselli ; ces autres, enfin, Jean Durand et Paul Martin.

Nous avons affaire, en somme, à des groupes d'élèves très distincts :

Les indigènes proprement dits, les Marocains musulmans, qui peuplent les vieilles villes ou *médinas* et les villages du bled ;

Les Israélites marocains, parqués dans les rues sombres des *mellah* ;

Les étrangers (Espagnols, et Italiens surtout), qui sont venus chercher fortune au Maroc et ne demandent ordinairement qu'à s'y fixer ;

Les Français de France.

Il paraît très difficile d'admettre, au moins pour le moment, qu'on puisse donner à ces différents groupes d'enfants les mêmes aliments intellectuels et moraux. Ils ne partent pas du même point, ils ne marchent pas du même pas, ils ne visent pas les mêmes buts ; et l'on conçoit fort bien que, tout en laissant à chacun d'eux un rythme d'activité qui lui soit propre, on puisse les faire tous concourir à cette œuvre générale : la prospérité, la solidité du Maroc français.

Il y a donc au Maroc autant de problèmes scolaires que de races scolaires. C'est bien, au fond, d'un repas de famille qu'il s'agit, mais d'un repas par petites tables, et à la carte.

***

L'enseignement des Musulmans est, comme il faut s'y attendre, celui qui a exigé — et qui exige encore — le plus grand effort d'adaptation.

Les esprits simplistes, les coloniaux en chambre, pensent généralement que l'instruction des indigènes, quels qu'ils soient, doit se réduire à cette formule : enseignement professionnel. On voit bien que ce terme d'indigènes ne leur dit pas grand'chose et qu'ils ignorent tout des sociétés, souvent fort complexes, dont nous avons assumé la tutelle.

Il va de soi que l'enseignement proprement populaire, au Maroc, se donne avant tout des tendances pratiques. Il se limite, en fait d'instruction générale, à des rudiments; il fait une part modeste aux leçons de Coran et, dans les centres urbains, à la langue arabe : l'essentiel de son activité est consacré à l'orientation professionnelle, au préapprentissage.

Nous disons : préapprentissage, et non point apprentissage ; car il serait assez ridicule de vouloir transformer des gamins de dix ans en apprentis laboureurs ou forgerons ; nous nous bornons, en quelque sorte, à placer l'enfant dans l'atmosphère des métiers qu'il sera susceptible d'exercer ; par une appropriation des programmes de leçons de choses, de calcul, etc., par des travaux pratiques à la portée de son entendement et de sa résistance physique nous le maintenons le plus possible dans le milieu professionnel où nous l'avons pris. En ce sens, nos écoles primaires urbaines sont préparatoires à l'apprentissage industriel et s'annexent de petits ateliers ; nos écoles primaires rurales sont préparatoires à l'apprentissage agricole, elles disposent de vastes jardins et entretiennent des pépinières, des basses-cours, des ruchers, elles ont ainsi des revenus propres, qui permettent de constituer des « mutuelles scolaires » et de faire du même coup l'éducation de l'entr'aide et de la prévoyance. Bien entendu, cela n'empêche pas les

sujets particulièrement doués de percer, d'aller compléter ailleurs leur instruction générale et de devenir, par exemple, après un séjour de trois ans à la section normale de Rabat, instituteurs.

Quant à l'apprentissage, il prend ici diverses formes. Les métiers d'art indigènes, demeurés si vivants au Maroc, sont placés sous le contrôle d'un service spécial, qui est rattaché à la Direction générale de l'Instruction publique, et dont l'un des principaux soucis est précisément le recrutement et la formation des apprentis. Dans certaines villes, des associations d'industriels, qui semblent annoncer la création de Chambres des métiers, se préoccupent, en liaison avec le Service de l'Enseignement, d'organiser méthodiquement l'apprentissage des métiers européens : maçonnerie, menuiserie, charpente, forge, ajustage, etc. Enfin, de véritables écoles professionnelles, spécialisées soit dans les métiers d'art indigènes, soit dans les métiers européens du bâtiment et du meuble, fonctionnent et se développent rapidement dans les principales villes.

L'enseignement des filles musulmanes, qui se développe beaucoup plus aisément qu'on ne le croit d'ordinaire, est, plus franchement encore que l'enseignement primaire des garçons, manuel. Les élèves emploient le plus clair de leur temps à faire leur éducation de ménagères, et cette éducation comporte, au Maroc, des travaux de broderie et la fabrication de tapis conformes aux traditions régionales.

On voit que la préparation professionnelle est loin d'être négligée dans les écoles du Protectorat. Mais il n'y a pas, au Maroc, que des artisans et des fellahs, et notre enseignement n'accomplirait qu'une partie de sa tâche s'il s'en tenait là. On a beau répéter que la société marocaine, comme toutes les sociétés musulmanes, est essentiellement égalitaire : on n'empêchera pas qu'il n'y ait ici, en dehors même des grandes lignées féodales, des familles de haute bourgeoisie, gros commerçants dont la fortune est considérable et solidement assise, fonctionnaires et magistrats du Maghzen, caïds des tribus rurales, etc., et l'on ne persuadera jamais à ces notables que l'avenir de leurs enfants est dans le travail des mains.

Il a donc fallu songer à créer, à l'usage de cette élite sociale, une sorte d'enseignement secondaire, représenté par les Écoles de

Fils de Notables, qui sont installées dans les principales villes, et par les Écoles supérieures musulmanes de Fez et de Rabat. Les Écoles de Fils de Notables correspondent à peu près à ce qu'on appelle en France les petits collèges ou les classes élémentaires des lycées, avec cette réserve qu'elles conservent une existence propre et que leur enseignement, pour une partie de leurs élèves, trouve son couronnement dans des cours pratiques et notamment dans des cours commerciaux. Quant aux Écoles supérieures musulmanes, qui, jusqu'en 1921, étaient dénommées Collèges musulmans, elles comportent un cycle d'études dont la durée normale est de six ans et qui se partage à peu près également entre les sciences islamiques et les sciences modernes ; ce sont à la fois des foyers de culture musulmane et de sympathie française, dont le rayonnement s'augmente de jour en jour : on s'est efforcé, jusque dans l'organisation matérielle, et la décoration, d'y créer une ambiance musulmane, afin que les élèves ne s'y trouvent pas dépaysés et puissent échapper au déséquilibre qui naît des transitions trop brusques.

Bien qu'il ait inscrit dans ses programmes et pour certaines de ses sections des notions assez étendues de comptabilité commerciale, de droit, d'organisation administrative, cet enseignement d'élite est avant tout un instrument de culture générale, et il évite de se donner des tendances immédiatement pratiques. Aussi a-t-il semblé nécessaire, en 1921, c'est-à-dire pour la première promotion sortante, de prévoir, dans l'enseignement des indigènes, un étage supérieur, qui n'est encore qu'ébauché, mais qui promet déjà d'être fort intéressant. Cet enseignement supérieur franco-musulman, qui a pour centre l'Institut des Hautes Études marocaines à Rabat, va répandre, en la modernisant avec prudence, l'œuvre des vieilles et glorieuses Universités marocaines : il se propose de donner à ses étudiants une culture islamique qui, grâce à la supériorité des méthodes pédagogiques, sera au moins égale à celle des lauréats de l'Université Karaouiyne, et en même temps de leur former l'esprit, de les initier aux recherches personnelles, de leur inspirer le goût de la précision et de la vraie logique. Par là se transformera peu à peu, se modernisera, au meilleur sens du mot, l'esprit de la haute société marocaine

avec laquelle il nous faut compter ; par là se prépareront des cadres administratifs, judiciaires, économiques, qui comprendront parfaitement les intentions de la nation protectrice et qui établiront une précieuse liaison entre elle et la population du Maroc.

Telles sont les solutions apportées jusqu'ici au problème scolaire marocain, qui peut, dans l'ensemble, se ramener à ces données : fournir aux indigènes les moyens de continuer à vivre dans l'atmosphère du monde moderne, de développer leur activité et la munir de formules et d'outils qui lui permettront le rendement nécessaire, tout en maintenant leurs pensées et leurs habitudes extérieures dans les voies qui leur conviennent ; vivifier sans déraciner, éclairer sans dépayser, et laisser en eux l'impression que nous voulons leur bien au moins autant que le nôtre.

***

C'est en de tout autres termes que se pose le problème scolaire pour ce qui regarde les israélites marocains. L'école doit contribuer, avant tout, à les sauver de la misère physique et morale que des siècles de servitude leur ont imposée, réparer leur dignité sans exalter leur orgueil ni exaspérer leurs appétits, et varier leurs modes d'activité en vue du bien commun.

Cette tâche difficile, l'Alliance israélite universelle l'avait entreprise bien avant l'organisation du Protectorat français, et il serait fort injuste d'oublier la merveilleuse activité dont elle a fait preuve au Maroc : plus ou moins bien installées, mais toujours vivantes, peuplées à craquer, pourvues d'un personnel particulièrement habile et dévoué, ses écoles ont vraiment transformé la population israélite des villes où son influence a pu s'exercer.

Aujourd'hui, l'Alliance israélite a tendance à passer la main au Protectorat ; elle porte ailleurs son principal effort, elle s'en remet à nous du soin de continuer et d'étendre son œuvre. Et ce soin même est écrasant ; car, si les musulmans commencent à venir à nous sans trop se faire prier, les israélites assiègent les écoles que nous leur ouvrons ; nous ne suffisons pas à la demande ; si vite que nous allions, nous sommes toujours dépassés.

Pour que cette levée en masse crée le moindre encombrement possible et n'aboutisse pas à l'une de ces crises sociales dont on a tant d'exemples, les écoles israélites du Protectorat se donnent des tendances de plus en plus pratiques et surtout de plus en plus variées. A côté de l'Enseignement général, elles font, selon les localités, une large place à l'enseignement commercial, à l'éducation manuelle et même à l'agriculture pratique. Certaines d'entre elles sont en train de devenir de véritables écoles professionnelles d'où sortiront vraisemblablement des ouvriers habiles, et toutes les écoles de filles sont des écoles ménagères.

***

La population scolaire européenne n'est guère moins envahissante, dans les villes aussi bien que dans le bled, où les centres de colonisation sont de plus en plus nombreux.

On n'a pas cru devoir distinguer entre les Français tout faits et ceux qui sont en train de le devenir ; il a paru possible et désirable de confier à l'école le soin d'absorber dans notre culture et dans nos mœurs les divers éléments européens qui sont venus gagner leur vie au Maroc et qu'une incontestable parenté rapproche naturellement de nos conceptions et de nos goûts, — autrement dit, tandis qu'à l'égard des musulmans et des israélites nous avons entrepris une œuvre d'apprivoisement et d'adaptation, nous avons délibérément engagé le problème scolaire européen dans la voie de l'assimilation, et, sous réserve de légères modifications locales, c'est l'échelle scolaire de France, avec ses méthodes et ses programmes officiels, que nous avons mise à la disposition de tous les Européens du Maroc.

L'enseignement primaire est, bien entendu, le plus largement représenté. Les baraques voisinent encore avec les bâtiments de pierre, car le recrutement marche plus vite que la construction ; mais, dans l'ensemble, l'aménagement et l'organisation des écoles primaires ont une allure vraiment moderne.

L'enseignement professionnel est représenté par des écoles ménagères, par des écoles professionnelles de garçons et par l'École Industrielle et Commerciale de Casablanca, dont les progrès

ont été très rapides et qui, dès maintenant, prépare certains de ses meilleurs élèves au concours d'entrée de l'École Centrale.

Quant à l'enseignement secondaire, il dispose des Lycées et Collèges de garçons de Casablanca, Rabat, Oudjda et Tanger, des Collèges de filles de Casablanca, Rabat, Oudjda et Tanger, des Cours secondaires mixtes de Meknès et Fès. Deux sessions d'examen pour le baccalauréat se tiennent annuellement à Rabat, et le chiffre des candidats est d'environ 80 par an.

***

Pour un pays en voie de peuplement et de développement rapides comme le Maroc, et pourvu d'un système complet d'enseignement primaire et secondaire, il n'eût pas été plus absurde que pour bien des provinces françaises de prévoir un enseignement supérieur de Facultés. Les communications avec l'Algérie ne seront pas, au moins d'ici quelque temps, sensiblement plus faciles qu'avec la France, et il est certain qu'un enseignement supérieur des lettres, des sciences, du droit, de la médecine, installé à Rabat, par exemple, rendrait service à bien des familles dont le Maroc est devenu la petite patrie.

En fait, des cours et des répétitions, d'ordre essentiellement pratique, ont été organisés à l'intention des jeunes gens qui préparent une licence de lettres, de sciences ou de droit. Mais c'est à cela, jusqu'à nouvel ordre, que se limitera l'entreprise ; c'est très délibérément que le Maroc renonce, pour le moment, à se donner un enseignement supérieur calqué sur celui de la France, et c'est en d'autres sens qu'il compte engager sa vie intellectuelle.

Au lieu d'une Faculté languissante, où quelques étudiants prépareraient nonchalamment, mélancoliquement des examens qui exigent, tout autant qu'un grand effort personnel, une ambiance favorable, il a paru opportun, d'une part, de consacrer les principales ressources d'enseignement supérieur à des matières d'intérêt local (langue arabe, langue berbère, géographie, ethnographie, histoire, etc., du Maroc), d'autre part, de donner le pas à la science sur l'Enseignement proprement dit. Ce sont donc, avant tout, des organes de recherches qu'il faut voir dans l'Institut des

Hautes Études marocaines et l'Institut scientifique chérifien, qui ont leur centre à Rabat.

L'Institut des Hautes Études marocaines a absorbé l'ancienne École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat ; il prépare encore aux certificats et diplômes d'arabe et de berbère, mais il est désormais spécifié que le principal de sa tâche consiste dans des recherches sur le pays et ses habitants ; c'est ainsi que ses professeurs sont devenus des « directeurs d'études », avant tout chargés de guider les recherches, et qu'à ses examens de pure linguistique est venu s'ajouter un « diplôme supérieur d'Études marocaines », dont la principale épreuve consiste en un travail vraiment scientifique, sorte de petite thèse portant indifféremment sur des questions d'histoire, de géographie, d'ethnographie, etc., relatives au Maroc. Par ailleurs, l'Institut des Hautes Études marocaines groupe, non seulement des savants de profession et des étudiants, mais de simples amateurs, qui forment dans les principales villes du Maroc des comités locaux ; il tient des séances mensuelles, organise un Congrès annuel et publie un bulletin trimestriel, sous le titre de *Hespéris*.

Parallèlement à l'Institut des Hautes Études marocaines, l'Institut Scientifique chérifien, organisé en mars 1921, centralise les recherches de sciences naturelles relatives au Maroc : zoologie, botanique, géologie, météorologie, océanographie, astronomie, physique et chimie appliquées, ainsi que les études pratiques qui en découlent dans l'ordre de l'anatomie comparée, de l'anthropologie, de la parasitologie, de la phytopathologie, de la minéralogie et de l'hydrologie, de la géographie physique et, d'une façon générale, de toutes les disciplines nécessaires à l'exploration du Maroc physique. Cet établissement est, lui aussi, le centre d'un organisme destiné à intéresser un public plus vaste que les seuls travailleurs de ses laboratoires, celui des amateurs et des professionnels que groupe la Société des Sciences Naturelles du Maroc. Son activité, sous l'impulsion de son directeur le docteur Liouville, est digne de remarque, puisqu'il en est déjà à sa troisième mission et à son septième fascicule technique.

L'Institut Scientifique Chérifien et la Société des Sciences Naturelles du Maroc collaborent pour publier les *Archives Scienti-*

fiques du Protectorat et pour enrichir les collections destinées à former le *Muséum de l'Empire Chérifien.*

Institut des Hautes Études marocaines et Institut Scientifique chérifien disposent d'une bibliothèque fort importante et spécialisée, qui s'accroît rapidement et qui deviendra, dès son installation dans le vaste bâtiment qui lui est destiné, la Bibliothèque générale du Protectorat.

***

Telles sont, dans les grandes lignes, l'organisation et les tendances de l'Instruction publique au Maroc.

Ce n'est point par des statistiques qu'on pourrait prendre une idée juste de cette partie de l'œuvre française ; car nous sommes encore, à cet égard, en plein chantier, et nos chiffres de recensement doubleraient du jour au lendemain, si, du jour au lendemain, nous pouvions doubler le nombre de nos classes et de nos maîtres,

C'est une véritable poussée qui commande notre action scolaire, et, si nous étions tentés de nous plaindre, ce serait pour trouver la mariée trop belle.

G. HARDY

Directeur Général de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Antiquités.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

Avant la pacification et l'établissement du Protectorat français au Maroc, rares furent les étrangers qui, pénétrant dans les monuments maghrébins, purent les décrire. Leurs récits, faits à la suite d'un examen souvent hâtif, manquaient de précision : ils éveillaient notre curiosité sans la satisfaire.

Ce fut en 1912 une révélation, un éblouissement ; et l'impression est toujours vraie devant tant de magnificence et de vétusté.

Un des premiers soins du Gouvernement fut de prendre quelques mesures légales permettant de les protéger, en attendant qu'il fût possible de procéder à leur restauration.

Il nous a semblé, a priori, pouvoir les grouper suivant les trois grandes époques de l'Histoire du Maroc. La première correspond à la période qui s'écoule, depuis l'introduction de l'Islamisme en Berbérie, jusqu'à la conquête de l'Andalousie ; la seconde, depuis cette conquête, jusqu'à la chute de l'Empire Maure d'Espagne ; la troisième, de ce moment à celui où nous vivons.

Appartiennent à la première époque, que nous appellerons archaïque ou héroïque, les constructions réalisées sous les dynasties Almoravide et Almohade : les Sultans luttent pour conquérir, puis pour maintenir leur empire. Les Palais sont alors de véritables forteresses, les villes sont entourées de hautes murailles flanquées de bastions, percées de portes monumentales, faciles à fermer et à défendre. Il s'agit de pouvoir mettre la ville rapidement à l'abri des tribus turbulentes et pillardes.

L'aspect de ces murailles est puissant, les plans sont simples, vigoureux ; la décoration toujours sobre est d'un grand style. (Enceinte de Chella, Mosquée d'Hassan.)

Les Maures débarquent en Espagne. La civilisation et les monuments andalous impressionnent vivement les rudes soldats berbères ; leur chef victorieux, Yacoub el Mansour, ramène avec lui au Maroc des artistes, et fait élever la tour d'Hassan à Rabat, le minaret de la Koutoubia à Marrakech.

L'Art marocain a subi une très nette évolution ; il n'est plus

essentiellement militaire. Ses productions sont amples, majestueuses et bien équilibrées, elles caractérisent la seconde époque, qui est celle pendant laquelle l'Art est à son maximum d'expression.

Les Maures sont chassés d'Espagne. Ils viennent en grand nombre se fixer à Rabat, à Fez, où ils apportent, avec leur goût des palais somptueux, celui des décorations luxueuses et compliquées. Et voici que s'ouvre la troisième époque exubérante mais distinguée, voluptueuse aussi.

Les Mérinides, qui règnent alors, construisent beaucoup. Toutes les Médersas, sortes de collèges musulmans, qui existent encore, ont été créées ou restaurées par eux. Ils élèvent des hammans, des fontaines, des fondouks, indépendamment de leurs Palais merveilleux. En général les monuments de cette époque sont de proportions petites mais jolies, où l'ornement, toujours subordonné à la construction, est d'une richesse infinie. Les palais comprennent de nombreuses salles, superbement décorées, couvertes par des plafonds en bois, élégants, compliqués, toujours harmonieux ; soit qu'ils affectent la forme de dômes sur plan carréou octogone,soit qu'ils résultent de toute autre combinaison.

Des peintures à la colle rehaussent les sculptures et animent les boiseries : volets, lourds battants de portes, etc... d'arabesques et de bouquets naïfs et charmants.

Le luxe des jardins est inouï ; à Marrakech surtout, ils sont nombreux, immenses et délicieux.

L'Art marocain est à son apogée, apogée qui durera jusqu'au XVIIIe siècle. Ensuite, ce sera la décadence, scientifique, artistique, économique. La construction et la décoration s'éxécutent suivant des formules ; les combinaisons géométriques originales, qui semblaient devoir se développer à l'infini, se réduisent à quelques figures classées d'une manière précise ; elles deviennent impersonnelles, froides, monotones. Aujourd'hui encore la tradition se perpétue chez les artistes qui décorent les riches maisons modernes avec une profusion de mauvais goût.

Chaque ville a un caractère qui lui est bien particulier, et intéressant, et curieux ; chaque ville est devenue, dans son ensemble, monument historique.

Rabat ne ressemble en rien à Fez, qui est aussi différente de Marrakech ou de Meknès que ces deux villes entre elles ; chacune a une dominante artistique nettement accusée. Un séjour dans l'une d'elles ne peut donner une idée de ce que sont les autres, et qui veut connaître le Maroc doit les avoir vues toutes (1).

(1) Voir en *appendice* la description des principaux monuments historiques.

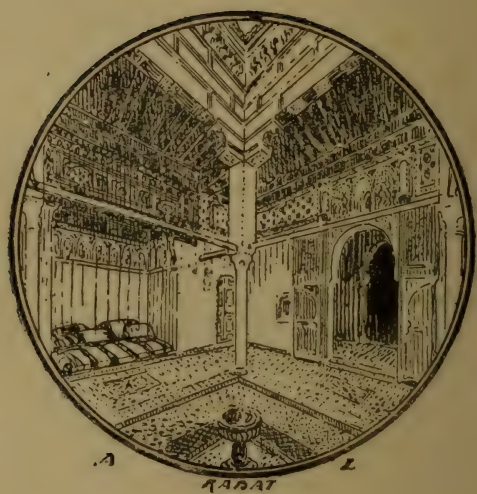

ARTS INDIGÈNES ET MUSÉES

Nous étions en 1915. La guerre s'annonçait longue : on n'en pouvait prévoir le terme. Pour ne pas reculer, l'œuvre de pacification se devait d'avancer. L'organisation intérieure avait à suivre une marche parallèle et à s'affermir dans tous les domaines, dans celui de l'art comme dans les autres. La question était d'importance, d'autant qu'elle s'appliquait à une foule de modestes artisans attachés aux métiers les plus divers touchés par une décadence déjà ancienne et par une redoutable concurrence étrangère. Par la nouveauté et le bon marché de ses produits, cette concurrence menaçait même d'anéantir complètement certaines industries d'art d'un caractère local pourtant plein d'imprévu, d'originalité et de saveur.

Organisée dans le but de dresser un inventaire des ressources économiques et des facultés d'achat du pays, l'Exposition franco-marocaine de Casablanca se prêta à merveille à l'établissement de l'inventaire des ressources artistiques. — Toutes les régions du Maroc y furent représentées. Et ce fut une véritable révélation.

Aux produits frustes façonnés dans les plaines et les montagnes par les bédouins, conservateurs de vieilles et primitives traditions d'art, s'opposèrent les produits citadins, œuvres d'artisans plus raffinés, héritiers de formules d'art moins anciennes, plus évoluées et plus perfectionnées. C'est ainsi qu'à côté des épais tapis berbères figurèrent des tapis de Rabat, réminiscences de tapis d'Orient ; qu'en regard de lourds tissus de laine et de coton, l'on admira de souples et fines étoffes de laine et de soie somptueusement éclairées d'or ; qu'aux poteries peintes, ternes et fragiles des tribus s'opposèrent des poteries émaillées de vives couleurs de Fès, Meknès et Safi ; qu'aux bois bruts et grossièrement gravés sous les tentes firent face des objets de bois sculpté et peint des villes. Le contraste était frappant et contribua pour beaucoup au succès pittoresque et artistique de l'Exposition.

Le visiteur averti put noter quelques faits importants. La décadence, généralement incontestable, se manifestait dans les formes abâtardies, les proportions mal équilibrés, les motifs ornementaux déformés, l'assemblage inharmonique des couleurs, la défectuosité

des matières premières mises en œuvre. Mais quelques exposants avaient présenté, à côté des collections de fabrication moderne, des spécimens anciens dont l'examen fournit de précieux renseignements. Autrefois, les artisans avaient un sens plus affiné du choix de la matière, de l'harmonie des tons, de la pureté des formes décoratives, de l'équilibre de la composition ; ils avaient en un mot un goût plus sûr. Dans l'ensemble, toutefois, la technique n'avait point trop souffert et indiquait que tout n'était pas irrémédiablement perdu.

Pour sauver la situation, il fallait d'abord réunir les objets de fabrication ancienne dignes d'intérêt. Pour cela, on créa sans tarder les musées de Fès et de Rabat où se groupèrent des spécimens de l'art local et régional. Ainsi, les arts du bois, du métal, du tissu, du cuir, etc., donnèrent des collections qui n'ont pas cessé de s'enrichir jusqu'à ce jour.

Installé dans une partie du palais chérifien du Batha, le musée de Fès comprend sept salles bien garnies, avec une salle complémentaire pourvue de souvenirs impériaux. Quant au musée de Rabat, il remplit les locaux de l'ancienne médersa de la Casbah des Oudaïa. Ces deux immeubles, de date et de destinations fort différentes, sont en outre de très beaux exemples de l'architecture marocaine et constituent par eux-mêmes des cadres bien appropriés aux collections qu'ils abritent.

On a fait souvent aux musées le reproche de n'être que des cimetières, et l'on a eu quelquefois raison. Les musées marocains échappent à cette critique. D'eux-mêmes, ils invitent l'habitant, aussi bien que l'étranger, par leur attrait propre. Celui de Rabat, vieille médersa de grand style, est contigu à un magnifique jardin andalou clos de hauts murs crénelés, et à un café maure établi en corniche sur le majestueux estuaire du Bou Regreg ; il a recueilli les suffrages de tous les visiteurs. Avec ses immenses parterres complantés d'arbres toujours verts et d'arbustes aux fleurs éclatantes, ses vastes terrasses surélevées pavées de mosaïque, ses vasques et ses bassins aux eaux murmurantes, ses majestueux portiques à arcs en fer à cheval, celui de Fès offre un type complet, parfaitement harmonieux et équilibré, d'un palais arabe.

Les indigènes ne sont pas restés insensibles à la mise en valeur

de ces ensembles, qui leur sont constamment ouverts. Enclins à la contemplation, amoureux des beaux sites, ils y sont venus, ils y viennent encore en foule, complétant par leur présence le charme et la noblesse des lieux. Mais ils devaient aussi s'y instruire. A Fès, en particulier, les artisans défilèrent en groupe dans les salles. Potiers, tisserands, dinandiers, sculpteurs, anciens armuriers, etc., passèrent en revue les vieilles collections dans tous leurs détails, et furent priés de s'en inspirer pour leurs travaux. Ils commentèrent longuement leurs visites, en parlèrent entre eux et même au sein de leurs familles. De sorte que les femmes et les enfants, qui jusqu'alors ne sortaient que pour faire un pèlerinage aux tombeaux des Saints semés dans les cimetières, se rendirent également au musée. La salle d'armes, avec sa mousqueterie de tous calibres, leur en imposa tellement que les vieilles se courbaient vers les longs fusils pour baiser avec respect les canons recouverts d'arabesques d'or. Mais ce qu'elles admirèrent le plus, ce furent les somptueux tissus qui servirent de vêtements de fiancées à leurs aïeules disparues, et d'admirables broderies où elles retrouvèrent des dessins exquis oubliés depuis longtemps, des couleurs d'une harmonie parfaite, un fini et une délicatesse de facture dont les ouvrières modernes n'avaient plus idée. Ainsi se préparait l'œuvre de rééducation générale et de rénovation artistique.

Mais l'exemple et la parole sont loins de suffire, surtout dans les milieux indigènes. L'action doit suivre, et s'engager vigoureusement. On n'y a jamais manqué au Maroc.

Dans toutes les villes intéressantes par leurs industries d'art, les agents du Service des Arts indigènes, recrutés dans un personnel parlant la langue arabe, entrèrent en contact direct avec les artisans, dans leurs ateliers. Ils étudièrent ainsi les hommes, leurs caractères et leurs mœurs, leur mentalité et leurs moyens, leurs procédés techniques et décoratifs, essayant de leur faire comprendre le but à poursuivre, la fin à réaliser.

Pour rendre les directions et les conseils plus effectifs, des commandes furent passées aux meilleurs, aux plus compréhensifs et aux plus souples d'entre eux. Des modèles et des dessins choisis leur furent mis sous les yeux, qu'ils analysèrent et s'appliquèrent à reproduire. Certes, la tâche ne fut pas toujours aisée. Des impor-

fections de tous ordres vinrent souvent gâter le nouveau travail. On dut maintes fois répéter les mêmes exercices. Il fallut améliorer l'outillage, réagir contre la négligence native, stimuler l'effort, faire appel à l'amour-propre, prodiguer des encouragements, se dépenser beaucoup. Mais la cause était bonne et l'œuvre fit son chemin.

Les étapes en furent jalonnées par des faits importants : la foire de Fès de 1916, l'Exposition d'art marocain à Paris et la foire de Rabat de 1917, l'Exposition du Pavillon de Marsan de 1919, manifestations qui toutes marquèrent un progrès croissant et que le public européen et indigène suivit avec un très vif intérêt. Aux efforts de l'État s'associèrent ceux des particuliers, heureux de participer eux-mêmes par des commandes parfois importantes au mouvement général. Il est incontestable qu'en aucun pays on ne vit la société prendre part avec plus d'enthousiasme aux tendances imprimées en haut lieu.

Le rendement fut loin tout d'abord de correspondre à la demande et l'apprentissage reçut de ce fait une impulsion sérieuse. De sorte que l'on put voir de petits ateliers passer, en quelques années, d'un ouvrier et un apprenti à cinq ou six ouvriers et plusieurs apprentis. Naturellement l'aisance s'accrut avec le travail et le bénéfice moral d'une action si répandue dans les classes moyennes ou besogneuses de la société indigène fut aussi appréciable que les avantages pécuniaires qu'elle leur valut.

Avec le temps, les travaux d'art s'améliorèrent. Les mieux réussis furent conservés pour servir à leur tour de modèles et de sources d'inspiration. Et l'on réalisa ainsi des collections neuves de céramiques et de poteries, de bois sculptés et peints, de maroquineries et de reliures, d'enluminures et de calligraphies, de tissus ornés et de tapis à points noués, de bronzes et de métaux ciselés, de broderies de types divers et d'étoffes de soie brochées.

Pour permettre aux artisans et au public de consulter ces collections, on les exposa dans des locaux propres à les mettre en valeur. C'est ainsi que les villes de Fès, de Meknès et de Rabat ont aujourd'hui des musées d'art moderne, installés, le premier, dans une maison marocaine du XVIIIe siècle, le second, dans un petit palais de la fin du XIXe siècle, le troisième dans un pavillon de style mauresque attenant à la médersa des Oudaïa. Casablanca, qui n'a pas

d'industries d'art indigène local, mais qui reçoit de nombreux visiteurs, s'est également vu doter d'une importante collection de tous les spécimens d'art marocain.

Nous disions plus haut que les Européens ont attentivement suivi les efforts du Protectorat et s'y sont même associés. Ils ont fait davantage. Ils ont constitué des sociétés diverses et fondé des industries de grande envergure pour la fabrication de tapis à haute laine et à points noués, de poterie et des carreaux émaillés, d'ouvrages de maroquinerie. Tous d'origine française, leurs capitaux ont décuplé l'action d'État et élargi l'aire d'expansion des salaires chez les artisans et les ouvrières. La fabrication des tapis en particulier, a pris un essor d'autant plus intéressant que le Maroc, merveilleusement aidé en cela par la France, pourra écouler ses produits dans la Métropole avec l'exonération des droits de douane. Quelques conditions sont exigées en échange des avantages créés par une si bienveillante mesure : une bonne fabrication, des couleurs de grand teint, le respect des traditions marocaines. Il n'en fallait pas moins pour que l'industrie du pays fût assurée de conserver sa grande originalité et son caractère si spécial.

En somme, les six dernières années du Protectorat ont contribué d'une manière considérable au relèvement et au développement des industries d'art indigènes. Le Maroc s'est constitué deux musées d'art ancien et quatre musées d'art moderne installés dans des cadres très variés bien propres à mettre leurs collections en valeur. Par ces moyens, l'Administration française a pu entreprendre la rééducation des artisans, forcer l'apprentissage, améliorer la production, amplifier le rendement, ouvrir d'importants débouchés, créer de nouvelles ressources, augmenter le bien-être. Elle a contribué à porter, jusque dans les plus modestes intérieurs, l'écho sonore de l'ardent désir de la France de conserver à ce pays tous ses moyens d'expression artistique, toute son esthétique traditionnelle, toute son originalité, tout son charme. Sur ce domaine, elle trouve sa récompense dans l'accueil chaleureux et la sympathie réelle que rencontrent ses agents dans les milieux indigènes.

P. Ricard

Chef du Service des Arts Indigènes.

L'ARCHÉOLOGIE ROMAINE AU MAROC

Les monuments innombrables que Rome a construits en Italie, en France, en Tunisie, en Algérie, et aussi dans tous les pays du monde antique asservis à sa domination, sont extrêmement rares au Maroc. Bien des personnes ignorent encore que le Maroc, du moins une partie notable de ce pays, a été une province romaine, *la Maurétanie tingitane*. Ce fut d'ailleurs une « romanisation » précaire, incertaine, toujours menacée, en butte aux perpétuelles incursions des pillards. Des postes militaires, des centres de colonisation ; très peu de villes ; pas de routes, rien que des pistes.

Dès lors, on comprend facilement, si l'on a quelque sympathie pour les études archéologiques, l'extrême importance des ruines romaines, de celles que le vandalisme a laissé subsister. Mais il est, en outre, un facteur prépondérant dans cette importance des moindres souvenirs de la domination romaine, c'est le facteur politique.

Continuateurs de l'œuvre des Romains au Maroc, pacificateurs du territoire et représentants de l'idée de justice auprès des indigènes, nous avions, par notre seule qualité de Français, et avant même de rien entreprendre, des droits sur le Maroc. Aussi tout souvenir de l'époque romaine est-il un objet d'une importance capitale. La plus banale inscription funéraire, le bas-relief le moins artistique, la monnaie de bronze la plus fruste, le fragment de poterie le moins précieux, le parement de mur le plus grossier, du moment même qu'ils sont romains, doivent être pour nous chose sacrée. Ils nous rappellent et ils apprennent aux indigènes qu'avant les Arabes, avant les Espagnols et les Portugais, avant même les Byzantins et les Vandales, un grand peuple de qui nous descendons a conquis le pays, lui a donné la paix, lui a enseigné la justice, l'a enfin, pour quatre siècles, civilisé. A nous de recueillir la vénérable succession et de faire revivre pour plus longtemps encore que la puissance romaine cet idéal dont tant de ruines sont encore les témoins.

Le Maréchal Lyautey, avec cette sûreté de vues et cette rapide intuition qui le caractérisent, a d'emblée aperçu l'intérêt tout spécial des monuments de l'antique Maurétanie tingitane ? En pleine guerre, avec des prisonniers allemands, des territoriaux, quelques officiers, dont deux gravement blessés, le capitaine Hénissart et moi, il a fait commencer le dégagement de Volubilis et créé un service des Antiquités.

Nous nous étendrons plus loin sur les résultats de Volubilis, les seuls, à l'heure actuelle, capables d'offrir aux touristes un champ de fouilles d'une grande étendue. Disons auparavant quelques mots des autres villes romaines au Maroc.

Les Villes de la Tingitane. — La capitale de la province était Tanger : l'origine de cette ville remonte à l'époque lointaine où la légende tenait lieu d'histoire. Mais les souvenirs de Rome y sont rares et se bornent à quelques colonnes, à quelques chapiteaux, à des thermes et à des tombeaux fouillés et décrits excellemment par M. Michaux-Bellaire, et à un très petit nombre d'inscriptions.

Le premier archéologue qui explora la Tingitane, Charles Tissot, ministre de France à Tanger, fut guidé, il y a cinquante ans, par « l'Itinéraire d'Antonin », document qui date, croit-on, de Caracalla, et ressemble au « Carnet d'itinéraires d'étapes » de notre Service géographique. On y apprend que de Tanger partaient deux voies : l'une longeait la côte et aboutissait au Sud de Rabat, l'autre parcourait l'intérieur et se terminait un peu au delà de Volubilis.

Les fouilles que le Service des Antiquités pratiquera dans toutes les localités repérées par Tissot demanderont de longues années : il y en a, d'ailleurs, un certain nombre dans la zone espagnole.

Quinze ans après Tissot, M. de la Martinière — comme son devancier, diplomate et archéologue, — parcourut les mêmes itinéraires et découvrit, en outre, d'autres localités antiques ; il fit des fouilles en divers points, en particulier à Lixus et Volubilis, tandis que Tissot avait dû se borner à décrire les ruines qui dépassaient du sol. Les belles et courageuses explorations de M. de la Martinière ont attiré sur le Maroc l'attention du monde savant : elles sont le trait d'union indispensable entre les investi-

gations de Tissot et les fouilles du Protectorat. Elles permettent aussi de constater les déprédations dont tant de ruines sont les victimes, et pas uniquement les ruines romaines, mais aussi les ruines phéniciennes, encore plus rares que celles de Rome : la Compagnie allemande du port de Larache n'a pas hésité à démolir la puissante muraille de Lixus, près de l'embouchure du Loukkos, pour trouver des blocs de pierre tout préparés.

Etudiant pieusement les vestiges décrits par ses deux illustres devanciers, s'aidant aussi de tous les textes des auteurs anciens, épiant les travaux de routes, de chemins de fer et de villes nouvelles qui peuvent causer des découvertes, le Service des Antiquités, né d'hier, assume une lourde tâche. Mais il était nécessaire de commencer nos travaux par le dégagement de la grande ville de l'intérieur, la plus féconde jusqu'ici en découvertes, Volubilis.

Volubilis.

1° Les Monuments. — Située à 28 kilomètres au nord de Meknès, la grande cité romaine du Zerhoun avait déjà, en 1721, été visitée par l'anglais Windus; en 1871, par Charles Tissot ; en 1888 et les années suivantes par M. de la Martinière. On savait, au début des fouilles du Protectorat, que la ville était très étendue, qu'elle possédait une basilique judiciaire d'Antonin le Pieux (158 après J.-C.), un arc de triomphe de Caracalla (216), plusieurs autres édifices, des remparts, un aqueduc et une soixantaine d'inscriptions du plus haut intérêt : presque tous ces résultats étaient dus à M. de la Martinière.

La Basilique d'Antonin. — Il fallait évidemment commencer les travaux par le déblaiement des deux édifices qui dépassaient le sol : la basilique et l'arc de triomphe. La basilique est, selon toute vraisemblance, le temple aux portiques dont il est question dans une inscription découverte par M. de la Martinière. Il faut, sans nul doute, admettre que ce mot désigne un édifice consacré par un augure conformément aux rites de la religion romaine, sans pour cela désigner un édifice religieux et identifier ce monument avec la basilique décrite pour la première fois par

Charles Tissot en 1874. Ce monument se compose d'un vaste espace rectangulaire, soit une cour, soit une nef centrale ; puisque l'on ignore actuellement si cette partie de l'édifice était couverte ou non, bordé sur les quatre faces par un portique et terminé au Nord et au Sud par une abside. Aux dernières années du règne de Moulay-Ismaël, en 1721, une ambassade anglaise, dirigée par le Commodore Stewart, vint à Meknès pour y négocier le rachat des captifs britanniques ; l'un des membres de la mission, John Windus, s'est amusé, tout en ignorant le nom de la ville de Volubilis, à prendre un dessin de la basilique, ainsi que de l'arc de triomphe : or, la paroi orientale de la basilique n'était pas encore tombée, et tout porte à croire que la chute de la corniche, dont on distingue encore aujourd'hui les éléments, date du tremblement de terre de Lisbonne (1755).

On a dégagé le monument, mais on a respecté l'ordre dans lequel les pierres sont tombées.

Le dégagement de la basilique a permis en outre la découverte du Forum.

Le Forum. — Les anciens passaient hors de leurs maisons la plus grande partie de la journée : d'où l'importance chez eux de la place publique, agora chez les Grecs, forum chez les Romains. Centre de la vie de la Cité, le forum réunissait à la fois les magistrats, les plaideurs, les hommes d'affaires, les banquiers, les changeurs, les commerçants, les acheteurs, les promeneurs, les oisifs On se rendait au forum pour y travailler ou pour s'y distraire, les uns pour gagner leur vie, les autres pour passer le temps, ceux-ci pour exercer leur profession ou leur métier, ceux-là pour s'enquérir des nouvelles et rencontrer leurs amis.

Rien ne procure mieux l'impression d'un forum aux heures d'affluence qu'un jour de marché dans une ville arabe. L'origine de l'appellation est, d'ailleurs, la même dans bien des cas : aujourd'hui encore, beaucoup de villages prennent le nom du jour hebdomadaire du marché : plusieurs centres de réunion, comme Souk-el-Djemâa-el-Ahouafat — pour choisir un exemple aux bords du Sebou, l'antique Subur — sont un point désert six jours sur sept, sans une maison, sans un abri. Chez les Romains, également, sur les grandes routes, pour remédier à l'éloignement

des villes, on rencontrait parfois des forums analogues à ce souks. Lorsque le censeur Appius Claudius construisit la célèbre route qui reliait Capoue à Rome, la voie Appienne, il établit un marché, Forum Appii, entre Rome et Terracine. La voie Aurélia, la voie Cassia, la voie Flaminia eurent aussi leur forum. Souvent, même, le nom du forum est resté à la ville : Fréjus, pour ne citer qu'un exemple, doit son origine à un marché créé par Jules César, et le nom du marché Forum Julii finit par désigner la ville elle-même.

Par suite, le forum, centre de la vie des affaires, devint le centre de la vie publique : des portiques et de grands édifices entourèrent l'area du forum et firent de cette place la plus belle de la ville en même temps que la plus importante.

Nous parlerons plus loin des inscriptions qui nous fournissent le nom des principaux personnages et nous révèlent sur la ville des renseignements intéressants.

L'Arc de Triomphe de Caracalla. — Le second édifice qui dépassait le sol est l'arc de triomphe de Caracalla, construit en l'année 217 par les soins de Marc-Aurèle Sébastène, procureur impérial de la Tingitane. Sans doute il n'a plus aussi grand air qu'il y a mille sept cents ans ; la voûte que l'Anglais Windus avait dessinée au XVIIIe siècle s'était déjà écroulée, lorsque Tissot, en 1874, décrivit le monument. Mais rétablissons par la pensée tout ce qu'a perdu l'arc de triomphe : la voûte dont il vient d'être question et les bas-reliefs dont l'amas confus ensevelissait à moitié les énormes piliers ; plusieurs de ces sculptures reproduisent des motifs géométriques, des carrés et des losanges; quelques-uns des sujets plus intéressants : un bouclier figurant un centaure ; un candélabre surmonté d'une Victoire ; un Génie qui tient de sa main droite une palme, et de sa main gauche présente une couronne ; en haut-relief, une corne d'abondance qui accompagnait probablement une statue plus grande que nature, peut-être entre les pieds-droits que l'on remarque en avant de chaque pilier.

Au-dessus de la corniche supérieure, élevée à 9 mètres du sol, une longue inscription, haute de 1 m. 60, s'étendait sur toute la largeur de l'édifice et se répétait sur l'autre face.

Enfin, pour couronner l'ensemble, un attelage à six chevaux, comme sur l'arc de triomphe de Septime-Sévère à Rome.

Il est facile d'imaginer alors quelle magnifique impression de la grandeur romaine ce monument éveillait non seulement chez les indigènes qui avaient fait leur soumission, mais encore chez les habitants de la plaine de Meknès. Des hauteurs où sont éparses les ruines de Tocolosida, quand ils apercevaient l'arc de triomphe, ils ne pouvaient qu'être surpris d'une aussi grandiose construction. Bien plus, en songeant au bien-être que retiraient de leur « loyalisme » ceux qui s'étaient soumis, ils devaient en grossir le nombre et demander « l'aman ». Déjà, voici dix-sept siècles, les indigènes étaient sollicités de se rallier pour leur plus réel avantage. Dès cette époque lointaine, le mot du grand chef était vrai, « un chantier valait un bataillon ».

Le Plan de la Ville.— Le dégagement de ces deux édifices nous a permis de retrouver les lois qui avaient présidé à l'orientation de la ville. On sait qu'il est deux types de villes romaines. Les unes sont superposées à un centre indigène, et on ne peut pas y reconnaître une orientation exacte ; les autres, conformément aux données que nous ont laissées des architectes ou des ingénieurs romains, comprenaient une série d'îles que bordaient des rues allant du nord au sud, « cardines », ou de l'est à l'ouest, « décumani ».

Le forum de Volubilis était traversé par le cardo principal. A la sortie du forum nous traversons le quartier commerçant de la ville, où l'on a exhumé un grand nombre d'amphores. A cet endroit le cardo s'élargit en une vaste place à laquelle aboutit l'aqueduc de Fertassa.

Le decumanus principal n'est encore dégagé que sur son parcours oriental, mais c'est une longue avenue de 445 mètres de long, bordée de portiques à droite et à gauche, et terminée à l'est par une grande porte à trois baies.

Maintenant que nous avons une idée d'ensemble, contentons-nous de mentionner, faute de place, les principaux édifices qui ont été mis à jour au cours des travaux. Ce sont :

La Maison du Pressoir, la Maison aux Mosaïques, la Maison aux colonnes, et le Palais de Gordien.

2° Les Inscriptions. — Les inscriptions ne sont pas seulement un objet d'études spéciales pour les épigraphistes ; elles sont aussi les seuls témoins contemporains de l'antiquité que nous ayons. C'est par elles que, depuis le milieu du XIXe siècle, on a entièrement refait l'histoire romaine. Il est donc amusant, à Volubilis, de retrouver les noms des personnages principaux de la ville et les quelque soixante-dix inscriptions découvertes par les travaux du Protectorat viennent ajouter des enseignements curieux à ceux que l'on devait déjà aux campagnes de M. de la Martinière.

Nous connaissons un certain nombre d'édiles,— les personnages chargés de procéder au nettoyage et à l'entretien de la ville,— de décurions-magistrats chargés d'administrer la ville, et plusieurs d'entre eux, en qualité de duumvirs, ont présidé le conseil de leurs collègues. Nous avons également des flamines, personnages religieux qui représentaient le culte de Rome et d'Auguste. Nous savons aussi, par ces inscriptions, qu'un certain nombre d'empereurs se sont arrêtés à Volubilis,ou tout au moins qu'ils ont dû favoriser la ville de leurs largesses, si bien que celle-ci, par reconnaissance, leur a élevé des inscriptions. L'une des plus belles de Volubilis est consacrée à Septime Sévère, mais l'un des résultats les plus importants des fouilles de Volubilis est la découverte de l'inscription de Marcus Valérius Sévérus.

3° Les Objets d'Art.—Nous avons exhumé à Volubilis quatre ou cinq œuvres d'art qui peuvent rivaliser avec celles des plus célèbres collections.

On a découvert,tout au début des travaux,dans la maison située au sud-ouest de l'arc de triomphe, un chien en bronze ramassé pour le saut et prêt à bondir, hargneux, hostile, d'une prodigieuse énergie. Ce chien mesure 63 centimètres de longueur et 35 de hauteur. Il est probable qu'il faisait partie d'un groupe ainsi qu'en témoigne un fragment de vêtement qu'il a sur l'épaule. C'est une des œuvres les plus vivantes de la statuaire antique ; et la maison Barbedienne va d'ailleurs en mettre en vente un nombre restreint de moulages.

On a également mis au jour une fort belle statuette haute de 50 centimètres, qui figure un éphèbe, un jeune Grec dans

l'attitude du cavalier. Le cheval n'a pu, malgré nos recherches, être retrouvé, mais cette œuvre était déjà, du temps des Romains, très ancienne et elle a été restaurée dans l'antiquité, ainsi qu'il ressort d'un examen d'un des cinq fragments dont elle se compose. On est en présence soit d'un original, soit d'une excellente copie ; d'un original du ve siècle avant l'ère chrétienne, — école du Péloponèse, suivant M. Salomon Reinach. Il faut surtout admirer dans cette statuette la grâce de la tête et le modelé parfait du torse, l'aisance harmonieuse des mouvements, l'alliance heureuse du sentiment de la force et de l'absence totale d'effort.

Nous avons aussi une Vénus en marbre blanc assez analogue à la Vénus de Médicis ; une applique en bronze figurant une tête de mule d'un art supérieur et d'une fort belle expression. Enfin, tout récemment, nous avons exhumé une tête de jeune homme en marbre blanc, qui reproduit les traits d'un jeune Berbère, sans doute un parent de Juba II ou de Ptolémée. C'est une œuvre excellente, qui est assurément avec le chien et l'éphèbe à cheval l'une des œuvres les plus marquantes et les plus précieuses de toute l'Afrique du Nord.

LOUIS CHATELAIN

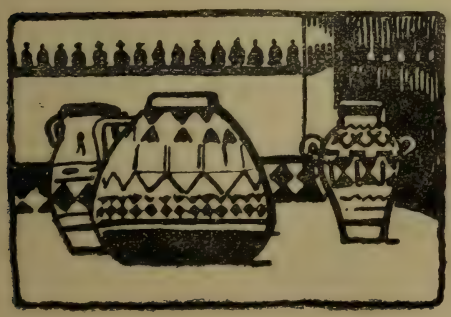

SERVICES DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES

DÉFINITION. DIVISIONS. BUTS

Le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques du Protectorat est un organisme d'assistance médicale d'hygiène et de prophylaxie, fonctionnant avec un personnel médical civil et militaire, sous la haute direction du Directeur du Service de Santé du corps d'occupation, qui prend le titre de Directeur général des Services de Santé.

Ce Directeur général des Services de Santé est secondé par un Sous-Directeur militaire, un Sous-Directeur civil, un Inspecteur général des formations sanitaires, un Directeur de la Santé maritime, chargé de la défense sanitaire des ports du littoral, des conseillers techniques pour l'hygiène, le paludisme, la tuberculose, etc., qui vont en mission dans les régions pour mettre au point les questions de prophylaxie générale ou spéciale.

Le Sous-Directeur civil assure, sous le contrôle du Directeur général, le fonctionnement du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques.

Le Service est divisé en grands secteurs correspondant aux divisions territoriales d'administration civile ou militaire, région, territoire ou cercle autonome. Dans chacun de ces secteurs, le Directeur général des Services de Santé a un représentant, un médecin régional, qui joue le rôle de conseiller technique auprès de l'autorité administrative régionale, fait prendre toutes les mesures d'urgence en cas de circonstances épidémiques et est continuellement renseigné par les médecins des infirmeries de son secteur sur le fonctionnement desquelles il a d'ailleurs droit de regard.

Il voit et annote au passage les rapports mensuels de ces médecins et est en liaison constante avec les médecins chefs des hôpitaux des grandes villes et les médecins chefs de bureaux municipaux d'hygiène quand il en existe dans son secteur.

La vie médicale est ainsi harmonieusement coordonnée de la

périphérie au centre, sans chevauchements et sans conflits d'attributions.

Voilà pour le personnel. On conçoit fort bien que ce personnel mixte civil et militaire soit exclusivement militaire dans la zone de l'avant pour devenir de plus en plus civil au fur et à mesure qu'on se rapproche du littoral et exclusivement civil dans les villes de la côte et les territoires de contrôle depuis longtemps pacifiés : à Rabat, par exemple, le médecin de région est un civil, tous les médecins occupant à un titre quelconque des postes médicaux ressortissant du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques sont des civils ; à Taza, par contre, tout le personnel médical du haut au bas de l'échelle est militaire, ce qui n'empêche ni l'unité de doctrine, ni l'unité de direction.

Comment se recrutent les médecins ?

Les médecins militaires qui, à un titre quelconque, sont mis à contribution par le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques, touchent une indemnité mensuelle qui vient s'ajouter à leur solde; les médecins civils sont recrutés par contrat révisable tous les ans. Le système du contrat a fini par prévaloir sur le système du médecin fonctionnaire. Un cadre de médecins fonctionnaires avait été prévu, en effet, dès 1913, mais, à partir de 1919, le recrutement a été assuré par le contrat. Il serait trop long d'exposer les avantages et les inconvénients de l'un ou de l'autre système. Il nous suffira d'apprécier que le système du contrat a beaucoup facilité le recrutement des médecins spécialistes.

Les infirmiers européens et les infirmiers indigènes ont un statut spécial.

Le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques, avons-nous dit, a pour mission d'assurer l'assistance médicale, l'hygiène — c'est-à-dire l'aménagement des villes et des régions — la prophylaxie des maladies infectieuses. C'est un rôle complexe et écrasant pour une seule et même direction qui l'assume, et si cette direction a pu répondre jusqu'ici, d'une façon sinon parfaite, du moins immédiate, à bien des urgences, elle le doit à son caractère mixte qui a permis l'interchangeabilité du personnel et des moyens et à la souplesse de sa conception d'état qui en fait un instrument absolument dans la main du Directeur général des

Services de Santé, de telle sorte que ce directeur, véritable ministre, peut masser ses ressources et son personnel là où les circonstances l'exigent et que, dans la limite du budget qui lui est accordé, il n'est gêné par aucune entrave administrative.

L'Assistance médicale.

L'assistance médicale s'exerce par les dispensaires de consultation, les infirmeries et les hôpitaux ; elle s'applique aux indigènes et aux Européens. L'assistance médicale indigène possède des formations sanitaires spéciales, nettement différenciées, selon les directives de construction et un programme qui se réalise progressivement depuis 1913. L'assistance aux Européens est assurée par les formations militaires, infirmeries de postes et infirmeries ambulances dans le bled, hôpitaux mixtes dans les villes (militaires et européens). Ces hôpitaux militaires, qui ont des annexes civiles, sont conçus de telle sorte que la formation civile puisse gagner peu à peu sur la formation militaire au fur et à mesure que les besoins civils croissent et que les besoins militaires diminuent, et que le passage de l'hôpital militaire à l'hôpital mixte et de ce dernier à l'hôpital exclusivement civil puisse s'opérer progressivement, économiquement avec l'utilisation continue de tous les locaux.

Cette conception a cet énorme avantage que les services généraux, installés dès le début, desservent à la fois les quartiers militaires et les quartiers civils. Il est des villes, comme Casablanca, où l'importance des besoins militaires et de la population civile exigeront des hôpitaux distincts, mais conjugués de telle sorte que toute la partie industrielle des hôpitaux ainsi que les services de spécialité pourront être utilisés en commun par les deux formations sanitaires. Partout, d'ailleurs, où il sera possible de le faire, c'est-à-dire dans les villes où l'hôpital indigène est encore à l'état de projet, l'hospitalisation des indigènes se fera dans des pavillons spéciaux sur le terrain contigu au terrain des formations mixtes, de façon à pouvoir bénéficier aussi de certains services communs, de sorte que la conjugaison à deux formations pourra devenir une conjugaison à trois.

Quant aux Européens dispersés dans les centres de l'intérieur, la solution consiste, dès que le nombre de ces Européens l'exige, et quand l'infirmerie-ambulance a disparu, à édifier près de l'infirmerie indigène un dispositif plus ou moins important pour l'hospitalisation provisoire, le but étant surtout de drainer par des ambulances automobiles, dont les centres seront dotés, les malades graves, vers les hôpitaux des centres de région ou de territoire, où personnel et matériel permettent le maximum d'action médicale.

L'effort constructeur depuis 1913 se chiffre par quinze millions environ portant sur des dispensaires, des infirmeries, des hôpitaux, des lazarets, des stations militaires maritimes, des cliniques spéciales, des gouttes de lait, des maternités, le magasin central d'approvisionnement. 210 postes médicaux de petit, de moyen et de grand rendement couvrent le pays et ils sont fréquentés annuellement par plus d'un million de consultants. C'est dire éloquemment combien le but humanitaire et politique est atteint et quel auxiliaire puissant pour la prophylaxie constitue cette surveillance sanitaire de tous les instants.

L'Hygiène.

L'organisation du service au point de vue de l'hygiène générale est infiniment complexe et, ici encore, les méthodes doivent s'inspirer non seulement des besoins, mais encore des progrès de la pacification, de l'état d'esprit des populations, des mœurs, des traditions invétérées qu'il faut jusqu'à un certain point ménager, On ne transforme pas en un jour un vieux jour comme le Maroc. d'autant qu'il faut forcément tenir compte des ressources disponibles qui obligent de procéder par étapes prudentes.

Dans les villes, les bureaux d'hygiène se sont constitués ; dans les régions, des commissions d'hygiène fonctionnent toutes les fois qu'il s'agit de questions importantes ; ces organismes en appellent souvent aux décisions du Conseil supérieur d'Hygiène du Protectorat, qui tient ses assises tous les mois, à la Résidence générale sous la présidence du Directeur général des Services de Santé. Le Maroc est en outre représenté au Conseil International d'Hygiène

à Paris et les communications du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques y sont hautement appréciées. Sauf pour les villes importantes, où le médecin d'hygiène est spécialement choisi, dans bien des localités c'est le médecin unique qui est à la fois médecin chef de l'infirmerie indigène, de l'hygiène et de la prophylaxie et conseiller technique de l'autorité administrative locale,

Ce qui distingue surtout l'organisation de l'hygiène au Maroc, c'est que le médecin d'hygiène est, avant tout, un médecin d'État, absolument dans la main du Directeur général des Services de Santé, son chef suprême en ce qui concerne sa besogne d'assistance médicale, son ministre en ce qui concerne sa fonction d'hygiéniste. A chaque moment l'État intervient avec ses ressources spéciales toutes les fois que les possibilités locales sont dépassées et sans tenir compte des divisions administratives.

Une véritable dictature sanitaire s'exerce parfois et n'est discutée par personne, car elle s'exerce pour la sauvegarde de la santé publique.

La Prophylaxie.

La prophylaxie générale ou spéciale a comme moyens de lutte les lazarets, les stations urbaines de désinfection, les groupes sanitaires mobiles, les dispensaires spéciaux (syphilis, tuberculose, teignes, maladies d'yeux, maladies infantiles), la diffusion systématique de certaines méthodes thérapeutiques, comme la quininisation préventive contre le paludisme, les stations sanitaires maritimes assurant la protection de la frontière de mer.

Les groupes sanitaires mobiles méritent une mention spéciale, car ils sont une création vraiment originale du Maréchal Lyautey et l'application de sa formule favorite : « Quand le malade ne vient pas au médecin, c'est le médecin qui doit aller au malade », et le groupe sanitaire mobile, instrument de dépistage médical, devient, par cette fonction même, un organisme de reconnaissance prophylactique de premier ordre. C'est par leurs coups de sonde fréquents dans le bled, dans les agglomérations que ne peuvent desservir les médecins des postes fixes à rayonnement forcément court, que les groupes mobiles peuvent renseigner leurs médecins

de région et par suite la Direction générale des Services de Santé sur la situation sanitaire. Leurs enquêtes fourmillent de renseignements intéressants et de toute nature. Les médecins de ces groupes sanitaires mobiles sont indifféremment civils ou militaires comme leurs confrères des postes fixes ; militaires, surtout dans les régions des confins, civils dans les territoires depuis longtemps pacifiés.

Approvisionnement.

Aidé puissamment aux premières heures du Protectorat et pendant la guerre par les ressources de toute nature des magasins de réserve du Service de Santé militaire, le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques est parvenu à constituer son magasin central d'approvisionnement, dont il perfectionne tous les jours l'outillage. Aujourd'hui, ce magasin constitue une véritable usine où se conditionnent la plupart des produits médicamenteux, ainsi qu'une bonne partie du matériel d'exploitation. Il est le seul dans l'Afrique du Nord à fabriquer lui-même sa quinine d'état et à se passer de tous les intermédiaires onéreux pour les produits conditionnés.

Conclusion.

Le Service de la Santé et de l'Hygiène publiques s'organisait en 1913 avec 25 médecins civils et le concours des médecins militaires, 20 infirmiers européens, une cinquantaine d'infirmiers indigènes et 500.000 francs de budget.

En 1921, le nombre des médecins a triplé, le nombre des infirmiers européens a quadruplé, les infirmiers et les salariés indigènes sont un millier, le budget est de onze millions et demi.

Le domaine médical comprend dix hôpitaux ou infirmeries indigènes correspondant à des chefs-lieux de régions de territoire ou de cercle, parmi lesquels se détachent des formations à grand rayonnement et à statistiques impressionnantes, telles que l'hôpital Cocard à Fez, l'hôpital Mauchamp à Marrakech, l'hôpital indigène de Casablanca ; les autres arrivent facilement à trois mille consultants par mois ; une douzaine d'infirmeries indigènes

que nous appellerons du deuxième degré correspondant à des petites villes indigènes ou à des centres de colonisation en voie d'accroissement; puis viennent des infirmeries indigènes amorcées dans les bourgades et dans des postes dont le maintien est assuré et susceptibles de se développer dans un avenir plus ou moins éloigné ; enfin les infirmeries rudimentaires des postes d'ordre purement stratégique où l'on ne peut rien faire de définitif.

A ce domaine s'ajoutent les dispensaires de consultation générale de certaines grandes villes, les cliniques spéciales, les enclaves de Tanger et de Larache.

Le service est inscrit pour 40 millions à l'emprunt colonial de 800 millions, pour des créations nouvelles et des extensions.

Le Sous-Directeur civil règle, sous le contrôle du Directeur général, la marche de cet énorme organisme à l'aide d'un bureau central d'administration et de statistique où parviennent tous les documents d'ordre administratif et sanitaire et d'où partent toutes les directives. Le Service reste en liaison à peu près constante avec la Direction des Travaux Publics, le Service de l'Hydraulique agricole, les Municipalités, le Service des contrôles civils et la Direction des Affaires Indigènes.

Son importance et son utilité s'affirment tous les jours davantage et le Commissaire Résident général suit ses progrès, actionne sa marche avec une constante sollicitude, ne lui ménageant ni son appui moral, ni les ressources matérielles.

Dr MAURAN

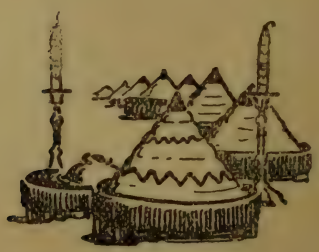

TROISIÈME PARTIE

LES BASES DE L'AVENIR

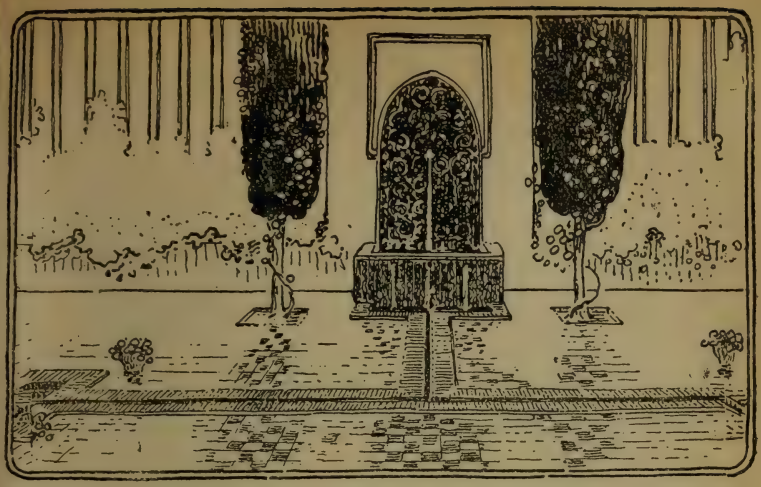

CHAPITRE XI

LES FINANCES PUBLIQUES

La genèse des finances marocaines est caractérisée et dominée par un fait, fait à peu près unique dans l'histoire des colonies : *depuis le premier jour, le Maroc s'est entièrement suffi.* Nous entendons par là qu'il a tiré de son fonds, sans aucun appel au budget de la métropole, tout ce qui était nécessaire à sa vie propre et à sa mise en valeur. Son administration, ses travaux publics, ses ports, ses routes, ses chemins de fer, le gage et le service de ses emprunts, tout ce grand œuvre, si vanté, de colonisation française s'est constamment effectué et se poursuit encore *sans le concours financier de la France.*

En 1912, première année du Protectorat, le budget marocain était de 17 millions. En 1922, il atteint presque 300 millions (sans compter 45 millions de budgets municipaux), passant ainsi du simple au *vingtuple* en dix ans. La masse des dépenses ainsi investies s'est montée, pendant ce laps de temps, fonds d'emprunts compris, à 2 milliards 250 millions environ.

Les seuls sacrifices faits par la France au Maroc (c'est grâce à

eux, hâtons-nous de le déclarer, que ce vaste effort a pu se réaliser) se bornent aux *dépenses militaires* de la pacification, dépenses extra-marocaines, si l'on peut dire, dépenses destinées à assurer l'expansion de notre puissance coloniale et à réaliser le grand projet de l'Afrique Française.

Si l'on dégage de l'ensemble de ces dépenses, qui ont commencé avant le Protectorat même, dès 1907, les frais de *garnison normale*, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas spéciaux au Maroc et que la France eût été contrainte d'assumer, *même si le Maroc n'existait pas*, le total des sommes réellement décaissées par la France pour la pacification du Maroc est de 1 milliard 200 millions environ. Il est probable que la pacification coûtera encore (on pense qu'elle sera terminée en 1925) 2 à 300 millions.

Voilà, en somme, de quel prix exact (1 milliard et demi) la France aura définitivement acheté son droit d'installation au Maroc : il est difficile d'estimer qu'elle ait fait là une mauvaise affaire...

Le Maroc, d'ailleurs, non content de suffire à sa vie propre, subvient déjà largement aux dépenses de la pacification et soulage, dans la proportion d'*un dixième* environ (44 millions) — proportion très lourde pour le volume comparatif de son budget — les charges annuelles du budget métropolitain.

A cela ne s'est pas borné sa contribution. Il en est une, très considérable financièrement, à laquelle nul ne songe, parce qu'elle n'apparaît pas sous une forme ostensible. Pendant la guerre, le Maroc a maintenu d'autorité, pendant que le blé se vendait, en France, 100 fr. et que le blé d'importation y coûtait 130 et 140 fr., le prix de ses céréales au tiers de ceux de France. En sorte que, sur les achats faits au Maroc par la Métropole, celle-ci a réalisé *près de* 300 *millions d'économie*. Inversement, le Maroc y a perdu du chef de ses impôts sur la récolte (lesquels sont *ad valorem*) environ 100 millions.

Si nous voulions donc déduire ces 300 millions d'économie positive du milliard et demi que la pacification marocaine coûtera, au total, à la France, c'est à un peu plus d'un milliard seulement que le Maroc sera revenu à la Mère Patrie — *le prix de cinq jours de guerre !*

Ces considérations générales émises, analysons rapidement la contexture actuelle des finances marocaines et leurs perspectives d'avenir.

LES BUDGETS

Les premiers bugdets du Maroc se sont soldés par un déficit global de 14 millions (1913-1914), amorti dès les deux exercices suivants.

Depuis, en effet, ils n'ont jamais cessé de se clore en excédent, et ces excédents accumulés se sont montés (1921 compris) à environ 180 millions.

Qu'a-t-on fait de ce *boni* ? Il a été utilisé ainsi :

125 millions de travaux publics
10 — d'amortissements (compte du ravitaillement)
45 — conservés en avoir placé ou liquide.

Les recettes et les dépenses du budget ordinaire du Maroc se répartissent méthodiquement comme il suit :

	Millions
RECETTES :	
Impôts directs	70
Impôts indirects	175
Revenus patrimoniaux	40
Remboursements ou recettes d'ordre	15
Total	300
DÉPENSES :	
Dette	45
Administration et pouvoirs publics	100
Dépenses d'ordre financier, économique et social	155
Total	300

LES IMPOTS

Sur environ 255 millions de ressources purement fiscales, plus des deux tiers (tertib, douanes, enregistrement) sont des impôts *ad valorem*, s'adaptant donc immédiatement et mécaniquement aux facultés imposables.

Cette particularité donne une souplesse toute spéciale au méca-

nisme fiscal et budgétaire du Maroc et fournit une certaine garantie au contribuable, mais elle n'est pas sans danger pour l'État dans les périodes de baisse générale : c'est ainsi que le tertib est tombé, entre 1920 et 1922, de 80 à 55 millions, par le simple jeu du prix des céréales.

A côté de cette fiscalité, d'ailleurs traditionnelle, et que le Protectorat s'est contenté de perfectionner au point de vue technique, il a bien fallu, par un système de *taxes spécifiques*, assurer au budget une certaine fixité, en même temps que procurer au Trésor un supplément indispensable de ressources.

Les principales de ces taxes sont celles qui pèsent, à titre de droits intérieurs de consommation, sur le sucre, les denrées coloniales et l'alcool : elles rapportent près de 50 millions.

La taxe urbaine et les patentes (ensemble 8 millions), assises surtout sur la valeur locative, triennalement évaluée, des immeubles, tiennent le milieu entre les impositions *ad valorem* et la taxation spécifique.

On s'est attaché, au Maroc, à assurer la rentrée des impôts avec le minimum de frais de régie. Les 255 millions d'impôts sont assis et recouvrés par moins de 900 fonctionnaires et agents, service central compris, représentant une dépense de personnel et de matériel de 20 millions environ, soit donc un coefficient d'exploitation, singulièrement avantageux pour un pays neuf, de 7, 8 0 /0.

Ce coefficient d'exploitation diffère, au reste, très sensiblement suivant qu'il s'agit de l'impôt direct ou de l'impôt indirect. Assez élevé pour le premier, à cause d'une organisation d'assiette encore lourde (13, 7 pour cent), il est extrêmement avantageux pour celui-ci, où il ne dépasse pas 5, 3 pour cent.

L'effort fiscal du contribuable marocain est considérable. Européens et indigènes, soumis à une stricte égalité à cet égard, payent largement, sinon parfois durement, les frais d'une croissance étonnamment rapide.

Le sacrifice d'ensemble, par tête d'habitant, est de 75 francs l'an. Si l'on considère, en prenant pour base la moyenne des bas salaires, que les facultés contributives du Marocain sont le *quart* de celles du Français, on aboutit à constater que le Marocain paye près des 3 /5 de ce que paye le Français en France. C'est une pro-

portion très forte pour un pays qui ne saurait obéir au stimulant patriotique d'une guerre à réparer.

Cette charge est d'ailleurs inégalement répartie : normale pour le commerçant et le citadin, elle est, par tradition, spécialement lourde pour le rural. A cet égard, il n'y a aucune comparaison entre le paysan français et le paysan marocain. Celui-ci verse au fisc 200 fr. par contribuable (France : 80).

LA DETTE

Pour l'instant, la dette publique du Maroc est *exceptionnellement légère* : 402 millions en tout, pour un budget ordinaire de 300 millions, dont le dixième à peine se trouve absorbé par le service des coupons et de l'amortissement.

Encore faut-il observer que, sur ces 402 millions, 62 (emprunt de 1904) sont à seize ans seulement de leur échéance finale.

Cette dette publique comprend : 1° le passif légué par l'ancien Maghzen (emprunts de 1904 et de 1910) : 160 millions ; 2° les emprunts contractés, en 1914 et 1918, par le Protectorat pour réaliser un premier programme de travaux : 242 millions.

Pour assurer sa mise en valeur définitive, le Maroc devra emprunter, entre 1922 et 1935, environ 1.200 millions, dont 500 environ pour son réseau de chemins de fer.

Il s'ensuit que, dans une douzaine d'années, la dette totale du Maroc *sera de* 1.500 à 1.600 *millions* et exigera un service annuel de 130 à 140 millions. Il est difficile d'apprécier de quel poids ce service chargera ses budgets futurs. Si le franc retrouve sa valeur d'or, le chiffre apparent des budgets n'aura que peu ou point augmenté d'ici là, mais, en revanche, des conversions auront automatiquement diminué le service de la dette. Si le franc se maintient à sa valeur actuelle, les recettes budgétaires s'accroîtront forcément, et le service de la dette ne dépassera pas vraisemblablement un quart ou un tiers de l'ensemble des dépenses annuelles, proportion qui, sans être avantageuse, restera assez normale. Quelle aura été l'affectation de cette dette marocaine, présente et future, abstraction faite de l'héritage de 160 millions de l'ancien Maghzen ?

Les 1.450 millions environ que le Protectorat a empruntés déjà ou empruntera d'ici douze ans se distribuent ainsi :

	Millions
Reliquat des dettes de l'ancien Maghzen.....	30
Ports (dont 270 millions pour Casablanca)....	330
Routes et ponts.....	132
Chemins de fer.....	470
Hôpitaux.....	53
Écoles.....	50 1/2
Bâtiments administratifs.....	51
Postes et Télégraphes.....	83
Agriculture et forêts.....	61 1/2
Hydraulique.....	90
Travaux municipaux.....	27
Domaine de l'État.....	23 1/2
Beaux-Arts.....	12 1/2
Phosphates.....	36
Total :	1.450

Il est à remarquer que le Maroc *n'a pas de dette flottante*, sa trésorerie, singulièrement facilitée par ses excédents budgétaires, lui ayant toujours, jusqu'à présent, suffi.

L'AVENIR

Il est difficile, en matière financière, de dresser des pronostics précis. On ne saurait s'y hasarder, en tout cas, qu'à la condition d'admettre comme résolues certaines hypothèses raisonnables

Plaçons-nous en 1930 et construisons le budget du Maroc à cette époque, en imaginant que le pouvoir d'achat du franc se sera alors accru de 50 pour cent, c'est-à-dire que les prix actuels auront uniformément diminué d'un tiers.

Le budget dépenses *nécessaires* présentera les totaux *minima* suivants :

	Millions
Dette (supposée non convertie).....	100
Administration générale (faible accroissement du personnel — forte diminution des indemnités diverses et des frais de matériel).....	120
Services d'intérêt financier, économique et social (diminution unitaire des frais, pour une augmentation normale des services).....	170
	390

Le budget recettes devrait offrir les résultats suivants :

	Millions
Impôt direct (extension et intensification des cultures — création d'industries dérivées de l'agriculture et de l'élevage).....	90
Impôt indirect (diminution sur les douanes par suite du ralentissement des travaux de premier établissement — fort relèvement sur les taxes spécifiques de consommation, par suite de l'augmentation de la population et de l'extension des besoins).....	210
Revenus patrimoniaux (très forte augmentation : tabacs, forêts, phosphates, chemins de fer)..	100
Divers (chiffre actuel).....	150
	415

Il va de soi que l'excédent de 20 à 25 millions accusé par cette construction de chiffres, d'ailleurs, nous le répétons, purement hypothétique, devrait être consacré aux dépenses productives toujours extensibles, qui sont groupées plus haut sous le nom de service d'intérêt économique et social.

Ainsi se poursuit, par une sorte de rythme qui est tout le secret de la prospérité financière des États, la double combinaison des dépenses créatrices de recettes nouvelles et des recettes venant alimenter à leur tour de nouvelles sources de dépenses utiles.

Il semble que la politique économique du Maroc, au risque de donner parfois l'illusion de l'excès, ait servi jusqu'à présent cette heureuse formule, qui fait des finances publiques d'un pays non

point une sorte d'arithmétique stérile, mais un mécanisme puissant de richesse et de vie.

Mais il ne suffit pas, en ce qui concerne l'avenir financier du Maroc, de borner ses perspectives à la vraisemblance d'un *bon budget* en 1930.

La question capitale qui doit se poser est à la fois moins limitée et plus précise. Elle dépasse peut-être la sphère des finances publiques, mais elle conditionne étroitement la persistance possible d'une bonne situation financière.

Le Maroc *payera-t-il,* c'est-à-dire jouira-t-il, dans l'avenir, d'une balance commerciale, tant visible qu'invisible, en mesure de s'équilibrer ?

Pour l'instant, la balance du Maroc est forcément déficitaire ou, plus exactement, elle est faussée par les importations à caractère *temporaire* nécessitées par sa mise en valeur et que seules viennent équilibrer des apports correspondants de capitaux, intéressés à une rémunération *future.*

Elle est faussée aussi par la présence, sur place, d'un corps de troupes important dont les facultés de consommation, d'ailleurs enflées par l'état de guerre, n'auront, elles aussi, qu'un temps.

Pour se faire une idée de l'avenir du Maroc, il faut donc se demander si, une fois ce double élément factice dégagé, la valeur des exportations suffira à payer les importations nécessaires restantes et la rémunération des capitaux *privés* investis.

Si l'on effectue ce travail sur la balance commerciale actuelle, on constate qu'il existe, en année de récolte moyenne, un écart à peu près constant *du simple au double* entre ces deux facteurs essentiels.

En simplifiant donc au maximum le problème, on en vient à conclure que le Maroc *payera* le jour où la valeur de sa production totale aura *doublé,* disons, en fait, le jour où son agriculture, son élevage et ses richesses extractives fourniront, toutes choses restant égales par ailleurs, deux fois ce qu'elles fournissent maintenant.

Il ne semble pas qu'il faille un optimisme spécial pour escompter un semblable résultat dans un laps d'années raisonnable. L'étendue cultivée du Maroc cultivable est encore très réduite

(un tiers à peine). Les rendements peuvent normalement augmenter de 30 à 40 pour cent. Les cultures industrielles, l'élevage sont encore dans l'enfance. Les phosphates naissent à peine...

Mais ceci nous écarte insensiblement d'un rôle et d'une compétence qui n'ont lieu de s'exercer qu'après celui du colon, qu'après celle de l'économiste...

Voilà le moment de se rappeler que *la finance est serve* et qu'elle ne crée rien. Il n'y a que le travail qui crée. Et demander aux financiers de produire de la richesse, c'est demander aux cuisiniers de nous nourrir par la seule vertu de leur art, sans le secours des fruits de la terre...

F. Piétri
Directeur Général des Finances.

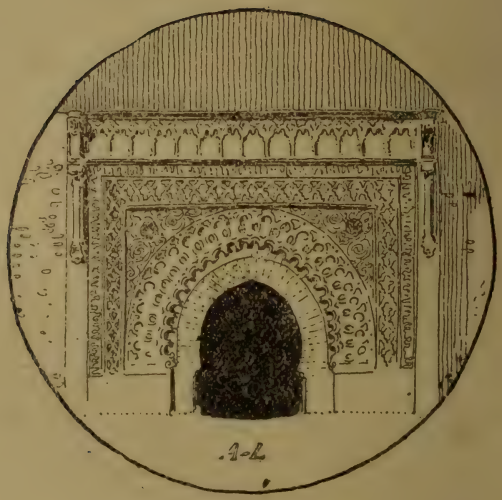

CHAPITRE XII

LES VOIES DE COMMUNICATION

Le voyageur du moyen âge ne connaissait guère comme moyen de transport que le cheval ou la mule ; il parcourait au pas de sa monture des chemins informes et capricieux, coupés de fondrières, escarpés et raboteux, dont l'imprévu faisait le seul charme.

Le Maroc en était là en 1912 ; les voyages, infiniment pittoresques, ne s'y faisaient pas autrement. On couchait le soir sous la tente au bord de quelque source ou sur quelque piton d'où l'on pouvait surveiller plus aisément les environs. Personne, pas même le Sultan, n'échappait à ces nécessités.

Les marchandises amenées à la côte par les navires des chrétiens allaient vers les souks et les grandes villes de l'intérieur à dos de chameaux. Les marchands se groupaient en caravanes tant pour le plaisir de voyager ensemble que pour se trouver plus forts en cas de mauvaises rencontres.

Mais les tribulations que supportait le commerce ne se bornaient pas à ces difficultés ; il fallait d'abord recevoir d'Europe le thé, les bougies et le sucre et donner en échange le blé, l'orge

ou la laine. Les côtes du Maroc affectent des formes rectilignes, sans cap, sans golfe. La grande houle monotone de l'Atlantique bat toute l'année ses falaises et ses plages. La côte est habituellement bordée de brisants, les estuaires fermés par une « barre » de vagues déferlantes. Les bateaux légers des corsaires barbaresques et les caravelles portugaises trouvaient encore à s'abriter dans quelques criques ou dans les estuaires ; mais les navires modernes ont un tirant d'eau trop fort pour profiter des mêmes mouillages. Depuis l'apparition de la navigation à vapeur, le débarquement et l'embarquement ne se faisaient plus que par l'intermédiaire des « barcasses ».

Ces engins, fort analogues aux pirogues du Sénégal, sont de longues barques noires en forme de poissons manœuvrées avec des avirons rustiques. Celles qui pouvaient trouver abri dans un estuaire étaient de dimensions plus fortes, mais encore bien grossières. Dans chaque ville de la côte des corporations maritimes issues des anciens corsaires vivaient et vivent encore de la manœuvre de ces esquifs.

C'était déjà un tour de force de sauter de l'échelle du navire dans la barcasse agitée par la houle ; mais le passage des barres ou des brisants était encore plus périlleux ; les barcasses étaient fréquemment retournées et il fallait repêcher choses et gens. Point de quai, point de grue : on accostait sur la plage ; les mains robustes et sales des barcassiers empoignaient les colis, les passagers et les passagères et les déposaient sur le sable.

L'Administration de la Dette marocaine avait, depuis 1907, légèrement amélioré les conditions de débarquement et même commencé des travaux importants à Casablanca, la situation générale n'en était pas moins en 1913 celle que nous venons de décrire.

Tel était le pays que le général Lyautey livrait à l'ardeur des ingénieurs. Tout était à faire, on pouvait tailler dans le neuf. Cette œuvre devait enthousiasmer un réalisateur comme le Résident général et les remarquables techniciens dont il avait su s'entourer et qu'il dirigeait.

La Direction générale des Travaux Publics fut organisée dès les premiers jours du Protectorat. Elle fut confiée à M. Delure, inspecteur général des Ponts et Chaussées, assisté de M. Joyant,

ingénieur en chef de la même Administration. C'est à ces deux éminents ingénieurs que l'on doit toutes les grandes décisions qui furent prises dès le début pour le choix des ports, des lignes de chemins de fer, des routes, et qui fixèrent l'avenir du Maroc.

Ils surent grouper autour d'eux une phalange de techniciens habiles et dévoués, fournis partie par les cadres du grand corps des ponts et chaussées, partie par le personnel colonial déjà rompu aux travaux de ce genre.

Après une œuvre immense, M. Delure, épuisé par une aussi lourde besogne, fut remplacé par M. Delpit, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Le personnel décimé par la mobilisation fut complété et assure maintenant, au prix d'un labeur parfois écrasant, une tâche immense dans des conditions de vie et de climat souvent pénibles et dangereuses.

PORTS

Il fallait d'abord, pour qu'on pût entrer dans le pays, faire des brèches dans la barrière d'écume dont s'entourait l'empire du Maroc.

Le pays n'était pas sans passé maritime : un trafic assez actif s'y faisait par les moyens primitifs que nous avons esquissés. Le long des côtes de l'Atlantique on débarquait dans les villes de Tanger, Larache ,Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador.

Chacune de ces villes desservait une région bien définie par des courants commerciaux bien établis. On ne pouvait pourtant songer à faire autant de ports que de régions distinctes, en raison surtout du prix de pareils ouvrages sur une côte aussi inhospitalière.

Tout en améliorant les conditions locales de chaque ville maritime, il fallait en choisir un petit nombre pour en faire les véritables portes du Maroc. L'une d'elles devait avoir des proportions particulièrement grandioses afin de permettre d'y recevoir les paquebots et les cargos à gros tonnage des lignes régulières.

L'entrée traditionnelle du Maroc était Tanger, qui avait l'avantage de se trouver près de l'Europe sur les nombreuses lignes de navigation qui empruntent le détroit de Gibraltar. Mais, outre

que nous n'y étions point les maîtres, Tanger est dans une position excentrique qui ne permettait de relations commerciales qu'avec le Nord du Maroc

Le « Grand port » devait être suffisamment central, à portée du Nord comme du Sud. Les faits historiques firent le reste et fixèrent le choix. Le débarquement des troupes françaises à Casablanca en 1907 groupa les intérêts français autour de leur drapeau. L'endroit était bien placé au point de vue géographique; les difficultés techniques n'y étaient pas plus grandes qu'ailleurs. On se mit donc au travail. Les travaux confiés à la maison Schneider et Cie furent commencés en 1913. Ils consistaient essentiellement dans la construction d'une grande jetée-abri couvrant le port contre la houle d'Ouest ; une jetée transversale doit achever la fermeture. A l'abri de ces deux ouvrages doivent s'édifier des môles et des bassins conquis entièrement sur la mer.

La guerre vint jeter le trouble dans les projets hardiment entrepris. Mais avec sa claire vision des nécessités le général Lyautey distingua de suite qu'il ne fallait rien arrêter : notre sécurité, notre prestige étaient à ce prix. C'était en donnant l'impression que nous restions calmes et forts devant le danger, que la guerre ne nous paralysait pas, qu'on pouvait non seulement maintenir le pays encore frémissant où nous venions de prendre pied, mais encore en tirer des ressources précieuses pour faire face à nos ennemis. « Un chantier vaut un bataillon. » C'est en se réglant sur cette pensée du Chef que les ingénieurs multiplièrent partout et dans tout le pays les entreprises hardies et fécondes. Les travaux continuèrent donc sans relâche, malgré toutes les difficultés de l'heure ; ils reçurent une nouvelle impulsion dès que l'armistice eut mis nos communications maritimes à l'abri des entreprises des sous-marins.

Actuellement, la grande jetée est aux trois quarts réalisée, sa tenue aux grands raz de marée est parfaite. L'abri est assez sûr pour que les navires ancrés derrière la jetée aient pu cette année continuer leurs opérations pendant les tempêtes les plus violentes. L'outillage du port, les terre-pleins, les magasins, les grues se sont multipliés et peuvent assurer facilement une manutention de

2.000 tonnes de marchandises par jour, sans compter les embarquements de phosphates. Un quai de 275 mètres permet aux paquebots d'accoster et aux phosphates d'embarquer en toute sécurité. Les travaux de la jetée transversale sont activement poussés.

Le programme de développement des quais et des terre-pleins se poursuit. Deux ou trois larges môles en eau calme recevront les navires bord à quai. Le môle adossé à la petite jetée sera équipé avec les engins les plus modernes pour l'embarquement des phosphates.

Casablanca est, dès maintenant, un port sûr où l'on peut travailler et se réfugier sans crainte. Les résultats se font sentir, et, malgré la crise commerciale, le tonnage manutentionné en 1921 aura atteint plus de 400.000 tonnes. La crise passagère de 1919 et 1920, due à la difficulté de se procurer et monter rapidement l'outillage, est entièrement conjurée.

Mais Casablanca ne pouvait être le seul port du Maroc. Son éloignement de la région nord obligeait la navigation à chercher en zone française d'autres points de débarquement plus à la portée de Fez et de Meknès. Là encore, avec la promptitude de son regard, le général Lyautey sut discerner le point essentiel.

Le Sebou, fait unique dans l'Afrique du Nord, est un fleuve navigable en toute saison. Il se jette dans la mer par un estuaire imposant comparable à celui de l'Adour par le site et les dimensions. L'importance de ce point n'avait pas échappé aux Portugais, qui y avaient installé une station maritime dont on retrouve à Mehedya les ruines pittoresques et même grandioses ; les archéologues prétendent même y retrouver des restes puniques. Les vieilles murailles crénelées dominent le large fleuve aux eaux vertes et la barre écumeuse qui lui fait à son lit de mort un linceul d'argent.

Les sultans avaient délaissé pour la petite ville de Larache cette magnifique situation.

Nous n'y trouvâmes que les ruines de Mehedya et, à 17 km. dans les terres, la petite Casba de Knitra perdue dans les sables et veillant en sentinelle abandonnée sur les eaux limoneuses du fleuve.

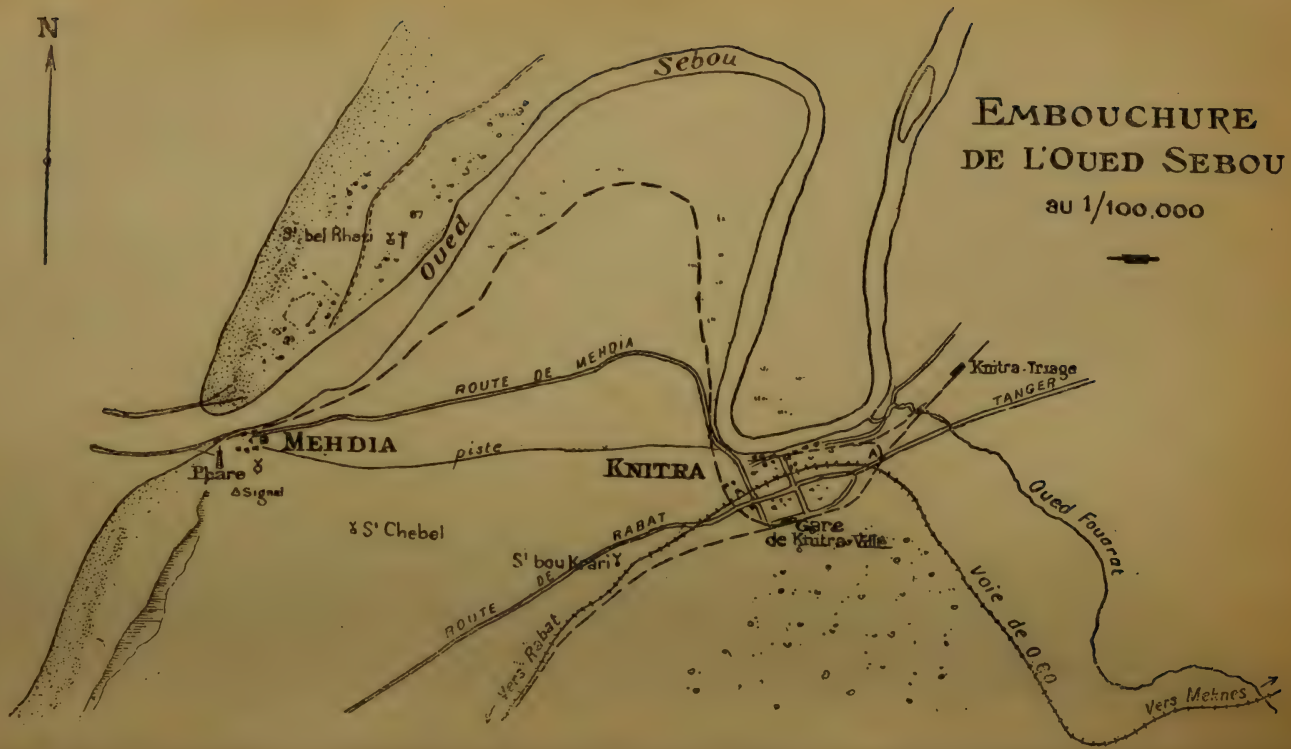

EMBOUCHURE DE L'OUED SEBOU

au 1/100.000

C'est là que le Résident Général, devinant l'avenir, fonda entièrement et de toute pièce la ville et le port de Knitra.

En même temps on décidait de munir Rabat, ville impériale, capitale du Protectorat, d'un port que justifiait son commerce florissant et sa population maritime nombreuse, héritière des traditions des corsaires de Salé.

Les deux ports de Rabat et de Knitra furent concédés en 1916 à la Société des Ports Marocains, qui se mit aussitôt à l'ouvrage.

Knitra reçut 320 mètres de quais accostables en rivière, complètement à l'abri des fantaisies de la mer ; le perfectionnement du pilotage et l'étude des marées permet maintenant d'amener fréquemment à Knitra des bateaux de près de 4 mètres de tirant d'eau et de 90 mètres de longueur.

Deux jetées parallèles endiguant le fleuve à son embouchure permettront bientôt l'entrée des navires de plus fort tonnage d'un usage courant dans la marine marchande,

Les quais et appontements se développent graduellement de façon à faire face à un trafic grandissant.

La situation exceptionnelle de Knitra au débouché de la riche région du Gharb, sur la route naturelle des grandes villes de Fez et de Meknès, devait assurer son avenir.

La ville croît avec une rapidité prodigieuse, à la façon des villes américaines. Le tonnage manipulé en 1921 a atteint plus de 170.000 tonnes.

Rabat n'est pas non plus oublié ; deux jetées convergentes en permettront l'entrée à tous les navires de dimensions courantes.

Dans l'un et l'autre port les travaux sont poussés avec activité par la Maison Fougerolle.

Pendant que se poursuivaient les premiers travaux du port de Casablanca, une Société privée, constituée par MM. Hersent frères, tirait parti de l'abri que forme, à 25 kilomètres plus au nord, la petite baie de Fedhala, protégée contre la houle de l'Ouest par un promontoire rocheux prolongé en mer par des îlots, et construisait à ses frais un port.

Aujourd'hui, une digue reliant la terre aux îles et s'avançant

PORT DE KNITRA

au 1/20.000

PORT DE RABAT

au 1/25 000

Port de Fédalah

au 1/10.000

PORT DE MAZAGAN

au 1/20.000

PORT DE SAFI

au 1/10.000

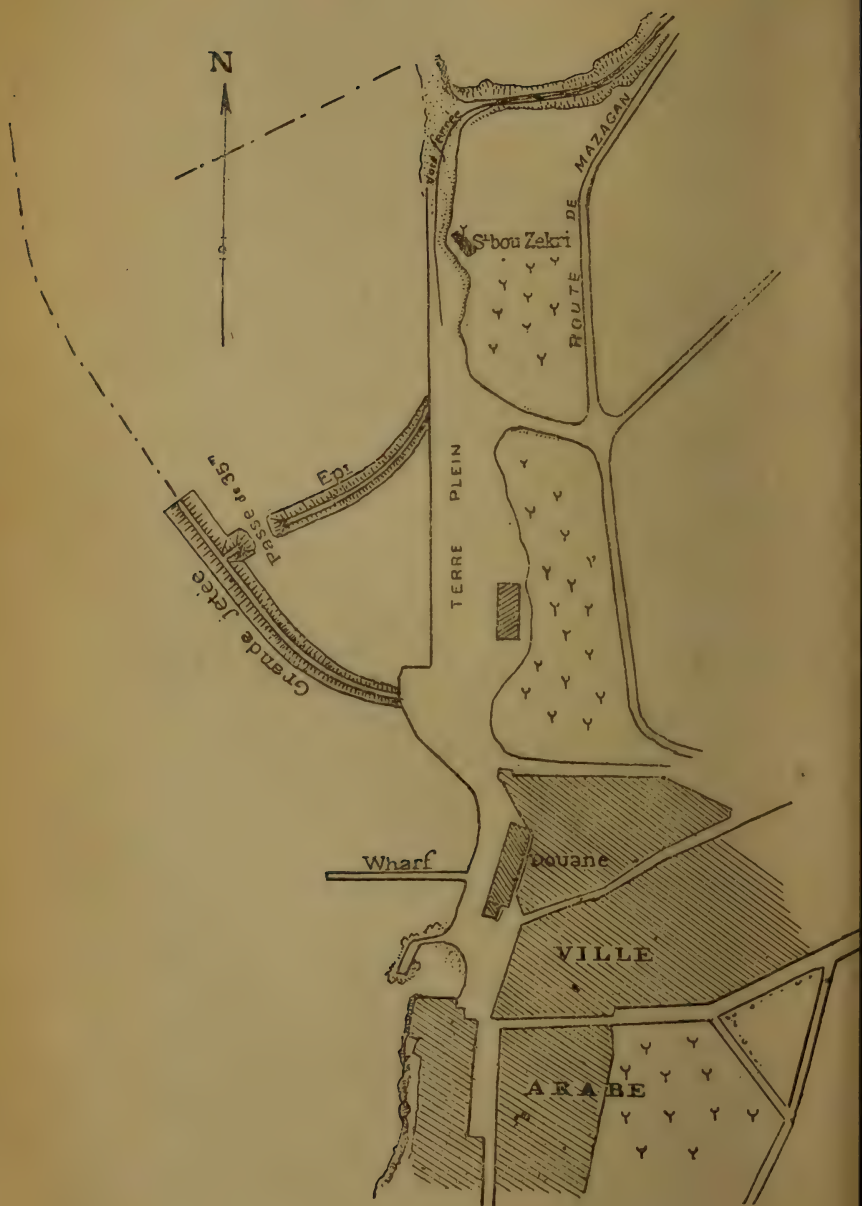

vers le Nord a amélioré l'abri; un petit quai et des terre-pleins permettent le chargement et le déchargement des quelques navires qui fréquentent le port et la manutention des marchandises.

Quoique peu étendu et peu profond, il rend d'appréciables services comme annexe de son grand voisin. Il lui vient en aide dans les moments d'engorgement et il sert de port d'attache à toute une flottille de bateaux qui y trouvent sécurité contre les fortes houles du large et y débarquent les produits de leurs pêches, généralement très fructueuses.

Des industriels avisés commencent à tirer parti de cette situation et installent des usines de conserves de poissons et de traitement des sous-produits de la pêche.

Ce qu'on avait fait pour la région Nord, il fallait aussi, pour les mêmes raisons, le faire pour le Sud et lui donner un port, sans quoi on eût vu se perpétuer les opérations sur plages dans des conditions ruineuses et mêmes dangereuses.

Les riches terres à blé des Abda et des Doukkala écoulaient leurs produits par Mazagan et Safi. Mazagan, trop près de Casablanca et déjà doté, par la nature, d'une rade à peu près sûre, ne reçut que le bassin nécessaire à abriter les barcasses et les quais pour assurer leurs opérations ; les travaux à peu près terminés seront améliorés pour permettre l'entrée des caboteurs. Mazagan a manutentionné en 1921 plus de 100.000 tonnes.

Safi, à portée de Marrakech et mieux placé pour desservir les Abda, a fait de tout temps un gros trafic de céréales. Sur une plage inhospitalière, au pied des sombres murailles portugaises, de fines barcasses étaient et sont encore échouées. Profitant des éclaircies de l'été on met ces frêles esquifs à l'eau, on les maintient en dehors des brisants, et 60 portefaix entrent dans l'eau jusqu'à la ceinture, se font passer de l'un à l'autre, à bout de bras, les lourds sacs de grains. Ceux-ci sont enfin déposés dans la barcasse qui les mènera aux navires ancrés dans la baie. Ce procédé barbare fonctionne encore, mais déjà un wharf permet le chargement des barcasses et même des petits navires en dehors de la ligne des brisants.

Le développement des ressources financières du Protectorat

PORT DE MOGADOR

au 1/5000

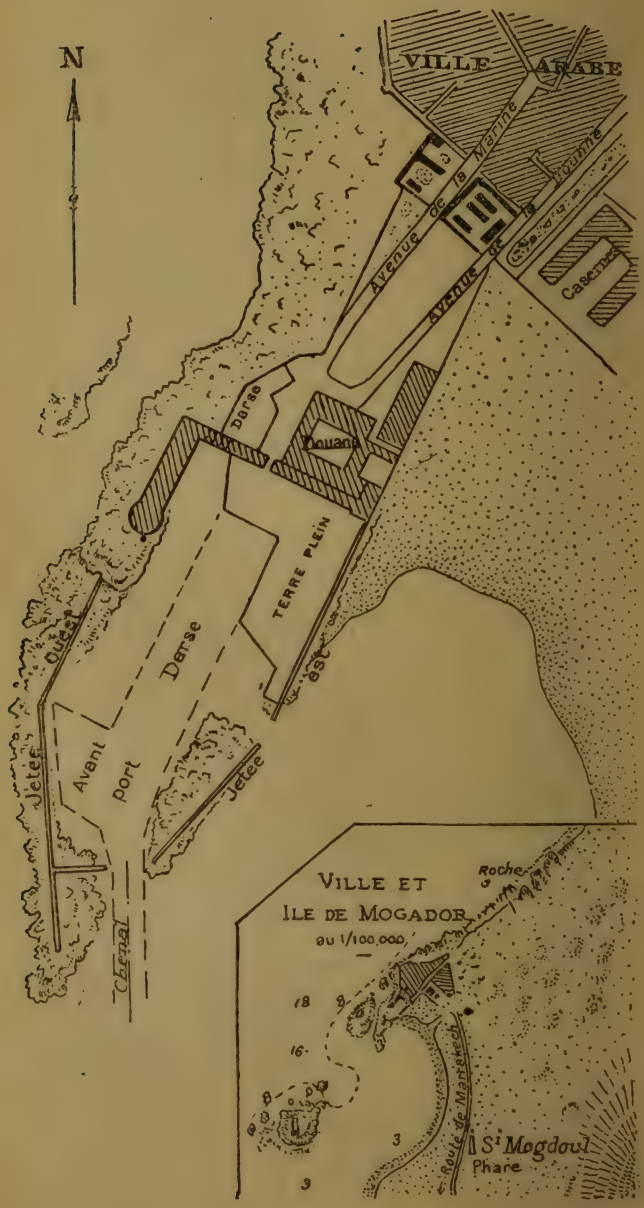

permet maintenant de commencer les travaux d'une jetée qui abritera d'abord le bassin à barcasses, mais qu'il suffira de prolonger pour avoir des bassins accessibles aux plus gros navires. Les travaux sont confiés à la Maison Schneider et Cie, ce qui est un sûr garant de leur bonne et prompte exécution. Avec les moyens antiques encore employés, le port de Safi fait déjà cette année (1921) 150.000 tonnes. Ce sera le grand port du Sud du Maroc.

La petite ville de Mogador, depuis deux siècles en relations suivies avec l'Europe, habitée par une remarquable population commerçante, s'est vue doter d'un bassin à barcasses, qui, avec une rade naturelle assez bonne, suffit à son trafic (50.000 tonnes en 1921).

Enfin, Agadir a été doté, sur l'emprunt en cours de réalisation, d'un crédit de 10 millions qui permettra de lui donner le minimum indispensable aux opérations maritimes de la ville qui va y renaître.

Au milieu de tous ces efforts, Tanger, gâté par la nature, paraît avoir été délaissé par les hommes. Cette ville est pourtant merveilleusement placée pour accueillir au passage les nombreux navires qui sillonnent le détroit, mais Tanger a souffert de sa situation politique; les influences rivales ont neutralisé les efforts et semblaient condamner à l'oubli la vieille entrée du Maroc, séjour traditionnel des légations européennes auprès des sultans. La France n'a pas voulu qu'il en fût ainsi et a résolu de marquer l'intérêt qu'elle prenait à ce carrefour mondial. Le port vient d'être concédé par le Maghzen à une société internationale où dominent les capitaux français.

Les jetées, les quais et les bassins vont enfin sortir de la mer et former la tête du chemin de fer qui reliera à Fez la sentinelle avancée des pays maures.

Eclairage des côtes.

Il ne suffisait pas de construire des ports pour permettre l'accès du Maroc. Il fallait aussi faciliter la navigation, attirée de plus en plus par le développement économique du pays. Il importait au

plus haut point de signaler aux navigateurs les dangers d'un littoral si peu sûr et d'éclairer les endroits périlleux.

Or, au moment où nous avons mis le pied au Maroc, un seul phare, celui du cap Spartel, construit au milieu du siècle der-

nier, existait sur la côte atlantique. Les capitaines de navires n'avaient pas d'autres moyens que la boussole et d'imparfaites cartes marines pour se guider vers les rades foraines en évitant les écueils ou les plages traîtresses.

Des phares puissants, projetant leurs éclats lumineux à plus de 30 milles en mer, signalent aujourd'hui, malgré les brumes épaisses qui souvent traînent sur la côte, le promontoire d'El

Hank et l'approche de Casablanca, le cap de Sidi bou Afi et Mazagan tout proche, le cap Cantin et la côte des Abda, le cap Sim et les abords de Mogador. Enfin le phare projeté au cap Ghir annoncera l'approche d'Agadir.

D'autres feux, moins puissants, éclairent l'entrée des ports de Fedhala, de Casablanca, de Mazagan, de Mogador, d'Agadir ou l'embouchure des fleuves : le Sebou, le Bou Regreg, l'Oum-er-Rebia.

Pendant que se poursuivait l'exécution de ce programme, le Ministère de la Marine envoyait au Maroc plusieurs missions pour relever les côtes et faisait dresser de nouvelles cartes très précises du plus haut intérêt pour les navigateurs.

Voici donc le Maroc ouvert, on peut enfin y entrer, trouver sur ses côtes abri et sécurité. Le problème était alors d'y circuler. En été, on pouvait rouler sur le sol durci par le soleil, mais, dès les premières pluies d'octobre, les riches plaines du Maroc n'étaient plus qu'une mer de boue, à peine accessible aux seuls animaux de bât.

Dès nos premières colonnes, nous nous trouvâmes aux prises avec cet ennemi invincible qui arrêtait le soldat comme le commerçant ou le colon.

Aussi aborda-t-on le programme des voies ferrées qui devaient féconder le pays. Mais ceux qui étaient déjà nos ennemis veillaient et cherchaient à entraver notre action. Les traités d'Algésiras (1905) et l'accord franco-allemand (1911) limitèrent de ce côté notre activité comme nous le verrons plus loin. La guerre survint et, en nous rendant la liberté, nous priva en même temps de tout espoir de se procurer le matériel de chemin de fer entièrement accaparé par les nécessités du front.

Les troupes avaient ouvert de nombreuses pistes où l'on pouvait circuler l'été en automobile au prix de mille péripéties ; on s'ensablait, on s'enlisait, on brisait les ressorts sur des rochers, on couchait dans la voiture en attendant un problématique secours, c'était charmant mais bien peu pratique, il fallait se décider à faire des routes régulières.

ROUTES

Le Maroc présente toutes les ressources nécessaires pour une telle œuvre : la main-d'œuvre y est abondante et vigoureuse ;

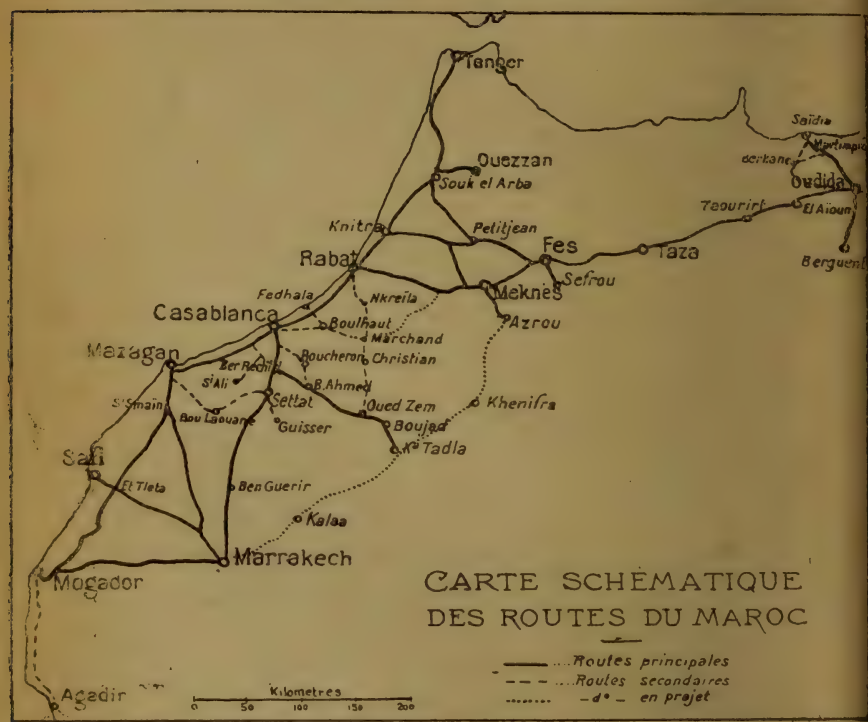

les animaux de trait, de bât, nécessaires pour amener la pierre, ne manquent pas ; les pistes accessibles en été aux camions permettaient le transport des matériaux pour les ouvrages d'art.

La première route entreprise fut celle de Casablanca à Rabat ; d'autres suivirent, mais c'est la guerre qui donna aux travaux l'impulsion définitive. Il s'agissait de couvrir le pays de chantiers, moyens puissants de pacification, tout en réalisant un grand programme de communications avec les ressources que donnait le premier emprunt marocain. La consigne fut de faire au plus

vite les communications entre la côte et les grandes villes de l'intérieur en sacrifiant au besoin quelque peu la qualité des chemins à leur plus grande longueur. En même temps qu'on rendait ainsi service au commerce, on assurait les liaisons de commandement, les transports rapides des troupes et de matériel permettant de tenir le front marocain avec le minimum de force.

Un réseau de plus de 2.000 kilomètres fut ordonné par le général Lyautey. L'activité des travaux publics en pleine guerre fut chose merveilleuse. On y sentait le souffle animateur du grand chef sous lequel on avait joie à servir. Tout le Maroc civil et militaire y contribua, et c'est ici le moment de rendre hommage aux territoriaux que la France envoya sur cette terre d'Afrique ; on trouva parmi ces troupes des techniciens et des spécialistes qui se donnèrent avec passion à leur œuvre ; c'est en grande partie à eux qu'on dut de combler les vides qu'avait faits la mobilisation dans le personnel des Travaux Publics et de pouvoir ainsi continuer sans arrêt.

Les réserves que laissait chaque année un budget sagement administré permirent de compléter et d'améliorer le réseau

Celui-ci présente actuellement un développement de 2.700 kilomètres de bonnes routes sillonnées de rapides automobiles et de camions.

Le dernier « circuit du Maroc » fait à une moyenne de 90 kilomètres à l'heure est le meilleur critérium de l'état de notre réseau routier marocain.

Les principales artères sont : la route de Casablanca à la frontière algérienne par Rabat, Meknès, Fès, Taza et Oudjda (700 kilomètres) presque entièrement achevée. Les circuits touristiques organisés par la Compagnie Transatlantique dans l'Afrique du Nord l'empruntent d'un bout à l'autre.

On y rencontre tous les aspects du Maroc du Nord : les steppes désolées du Maroc Oriental font place à la région verdoyante et mamelonnée de Taza dominée par la silhouette lointaine du Djebel Moussa couvert de neige. Après la traversée du Sebou sur un pont de pierre majestueux qui fait honneur à son ingénieur, M. Malégarie, on arrive à Fès, joyau délicieux et capitale du Maroc du Nord.

Après la plaine du Saïs fertilisée par ses irrigations et que surplom-

de la masse imposante du Zehroun, voici venir la mélancolique Meknès au milieu de ses bois d'oliviers et des ruines grandioses de son Versailles marocain. Le Beth est franchi sur un beau viaduc construit encore par M. Malegarie, puis c'est la forêt de la Mamora et la ville double de Salé-Rabat qui encadre l'estuaire émouvant du Bou-Regreg. On passe celui-ci sur un grand pont en béton armé remplaçant un bac, qui, pendant six ans, fut la seule liaison entre le Maroc du Sud et le Maroc du Nord, séparés par la coupure du Bou Regreg. Les vallées profondes et abruptes des oueds Ykem et Cherrat sont franchies sur deux ponts suspendus d'une grande hardiesse, deux viaducs robustes enjambent le Neffifick et le Mellah, et on voit poindre dans un halo de poussière d'or la capitale commerciale du Maroc, ce Casablanca qui grandit de 5.000 habitants tous les ans et où l'on sent naître et croître une grande métropole qui rattrapera bientôt Alger ou Oran.

La route de Rabat à Tanger par Knitra et Souq el Arba vient d'être terminée en zone française. Malgré les difficultés rencontrées en zone espagnole, où nos voisins sont légèrement en retard sur nous, un service automobile régulier permet déjà au voyageur qui craint le mal de mer d'accéder au Maroc presque sans traversée ; un grand pont sur l'Oued Sebou est en voie d'achèvement et dans quelques mois permettra de franchir le fleuve sans emprunter le bac, toujours encombré, de Si Allal Tazi.

Marrakech est relié à tous les ports du Sud : Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador, par une étoile de routes excellentes où l'on remarque quelques beaux ouvrages, notamment un pont suspendu sur l'Oum er Rebia et de beaux viaducs sur le Tensift et l'Oued Ksob.

De nombreuses routes secondaires viennent compléter cet ensemble et préparent la voie à la colonisation.

Le nouvel emprunt que le Maroc vient d'être autorisé à émettre permettra d'achever le réseau principal et toutes les liaisons importantes se trouveront bientôt réalisées.

Cette énumération de grands ouvrages et de longues routes montre quel effort a pu être accompli pendant la guerre et les difficiles années qui l'ont suivie.

Mais ce tableau n'est pas sans ombres.

Dans ce pays en plein développement, la route a, par suite des circonstances, précédé le chemin de fer.

Il en est résulté un développement rapide des transports automobiles ; les lourds camions ont remplacé les traditionnelles caravanes. Les routes souffrent d'un charroi aussi intense et aussi pesant, les frais d'entretien sont élevés, les difficultés techniques sont très grandes. Dans les tirs il a fallu refaire plusieurs fois les chaussées avant qu'elles pussent arriver à leur état d'équilibre. Le pays aspire après le moment proche où le chemin de fer à voie normale réalisera les liaisons vitales avec des prix de transport raisonnables. Les routes devenues d'un entretien facile seront alors rendues à leur rôle normal de tourisme et d'intérêt local et le trafic des marchandises à grande portée leur échappera enfin.

CHEMINS DE FER

Les chemins de fer sont les véritables artères de la circulation d'un pays moderne : ils en commandent le développement politique et économique et les progrès matériels et moraux. Cette vérité n'avait point échappé à l'œil clairvoyant du général Lyautey, mais les Allemands le savaient aussi bien que nous et leurs perfides manœuvres d'avant-guerre avaient consisté partout à entraver dans le Maroc français le développement des voies ferrées.

De l'ensemble des traités internationaux dont ils avaient su nous lier il résultait que nous ne pouvions construire dans la zone française que des lignes strictement militaires pour le seul usage des troupes d'occupation.

Les chemins de fer commerciaux ne pouvaient être entrepris que lorsque le chemin de fer de Tanger à Fez, concédé à une Compagnie franco-espagnole (1913), serait entrepris sur toute sa longueur, y compris la zone espagnole dont nous n'étions pas maîtres.

Il était impérieusement nécessaire d'amener aux troupes leur matériel et leur ravitaillement jusqu'aux bases lointaines de Taza, Fes, Oued Zem et Marrakech.

Il fallut donc que l'Administration de la Guerre entamât son réseau avec du matériel militaire et une exploitation rigoureusement militaire, jalousement surveillée par les représentants de l'Allemagne au Maroc.

Ce furent les considérations qui imposèrent l'emploi de la voie de 0,60 militaire du type Péchot, réglementaire dans l'armée française.

Dès la campagne de la Chaouia (1907) on avait dû construire une sorte de tramway à chevaux entre Casablanca et Ber Réchid ; ce petit tramway fut au Maroc l'ancêtre aujourd'hui disparu de la voie ferrée.

On entama ensuite (1911) le réseau à voie de 0,60 en partant de tous les points accessibles.

D'Oudjda (mai 1912) on se dirigea vers Taza à travers les mornes plaines du Maroc oriental, les principales étapes furent :

El Aïoun (fin 1912) ;
Taourirt (avril 1913) ;
Guercif (août 1913), où l'on franchit la Moulouya ;
Mçoun (mars 1914) ;
et enfin Taza (juillet 1915).

Partant de Knitra (1911) on alla d'une part vers Rabat (1912), d'autre part vers Meknès (1913) et Fès (février 1915).

Partant de Casablanca vers Rabat (novembre 1912) vers Ben Guérir (décembre 1918) et vers Oued Zem (août 1917).

Le chemin de fer suivait les colonnes et se dirigeait parfois vers les points menacés sans trop de soucis d'une utilisation commerciale dont les Allemands nous déniaient le droit.

Les qualités de la voie de 0,60 se prêtaient merveilleusement à ce rôle. Son extrême souplesse, due aux faibles rayons de ses courbes, lui permet de se plier au terrain et de réduire les travaux préparatoires à presque rien, dans tous les terrains courants sa pose est presque instantanée, c'est par excellence le chemin de fer de manœuvre.

La guerre nous ayant débarrassés de la surveillance allemande, le colonel Bursaux, Directeur du réseau, put enfin organiser l'exploitation commerciale des voies de 0,60 (1916).

En présence des exigences allemandes, le matériel roulant avait été calculé sur les besoins du corps d'occupation et n'avait pu être sérieusement augmenté pendant la guerre. Le matériel de voie type Péchot, d'un maniement commode et rapide, se révéla aussi insuffisant pour faire face à une exploitation intensive et prolongée. Les rampes et les courbes qu'il avait fallu adopter sous la pression de nécessités militaires urgentes, quelquefois même angoissantes, ne se prêtaient pas non plus à la circulation de trains importants. Les coupures du réseau à Rabat et entre Fès et Taza empêchaient tout échange de wagons et de locomotives, nous privant ainsi de la possibilité de «manœuvrer» le matériel.

L'ensemble de ces faits rendit fort précaire l'exploitation commerciale ; le trafic resta, pendant quelques années surtout, militaire, pendant que se développa sur les routes parallèles l'industrie des transports automobiles.

L'armistice changea la situation en nous permettant de faire

venir de France le matériel nécessaire. Le colonel Thionnet, successeur du colonel Bursaux, continua et paracheva l'œuvre de son prédécesseur : le chemin de fer fut poussé jusqu'à Marrakech (mai 1920) ; le pont sur le Bou Regreg permit la jonction des deux tronçons les plus importants du réseau (août 1919), une ligne nouvelle partant de Guercif se dirigea vers la haute Moulouya ; les sections les plus parcourues furent rectifiées et renforcées.

Enfin la jonction entre Taza et Fès put être accomplie malgré d'énormes difficultés (juillet 1921).

Le réseau étant désormais cohérent, on pouvait, en augmentant légèrement le matériel roulant, aborder franchement l'exploitation commerciale dans des conditions de rapidité, de sécurité et de tarifs acceptables.

L'exploitation du chemin de fer changeant ainsi de caractère fut mise à la charge du Protectorat tout en restant sous la direction de son brillant personnel technique militaire (1er janvier 1920).

L'ensemble des lignes construites réalise les communications essentielles du Maroc, la voie ferrée relie les principaux ports aux grandes villes de l'intérieur et le Maroc à l'Algérie ; le chemin de fer à voie normale n'aura désormais qu'à suivre les directions générales empruntées par la voie de 0,60.

Lorsque la construction des grands chemins de fer amènera la mort ou tout au moins la transformation de ce réseau léger, la voie de 0,60 aura rendu au Maroc un service inestimable : conjuguée avec les routes, elle lui aura permis d'attendre la construction toujours un peu lente d'un grand chemin de fer solennel.

Les petits wagons traînés par des locomotives qui semblent des jouets d'enfants sont néanmoins pesamment chargés ; sur les bâches, sur les toits des wagons, des grappes d'indigènes voyagent à prix réduit sans récriminer sur l'inconfortable de leur installation, la vitesse des trains atteint 15 à 20 kilomètres à l'heure ; les voyageurs de 1re classe sont transportés dans des petits cars à essence, dénommés on ne sait pourquoi « draisines », à la vitesse déjà fort coquette de 35 kilomètres à l'heure. Le voyage y est fort agréable avec le genre de charme qu'ont les tramways de banlieue. Les lignes serpentent par monts et par vaux, épousant merveilleusement le terrain et en montrant tous les aspects. Des

buffets, des hôtels très suffisants, parfois même confortables, offrent leur asile aux heures convenables, car on ne circule pas la nuit.

Le trafic, tant militaire que civil, a donné en 1920 :

91.886.675 voyageurs-kilomètres ;

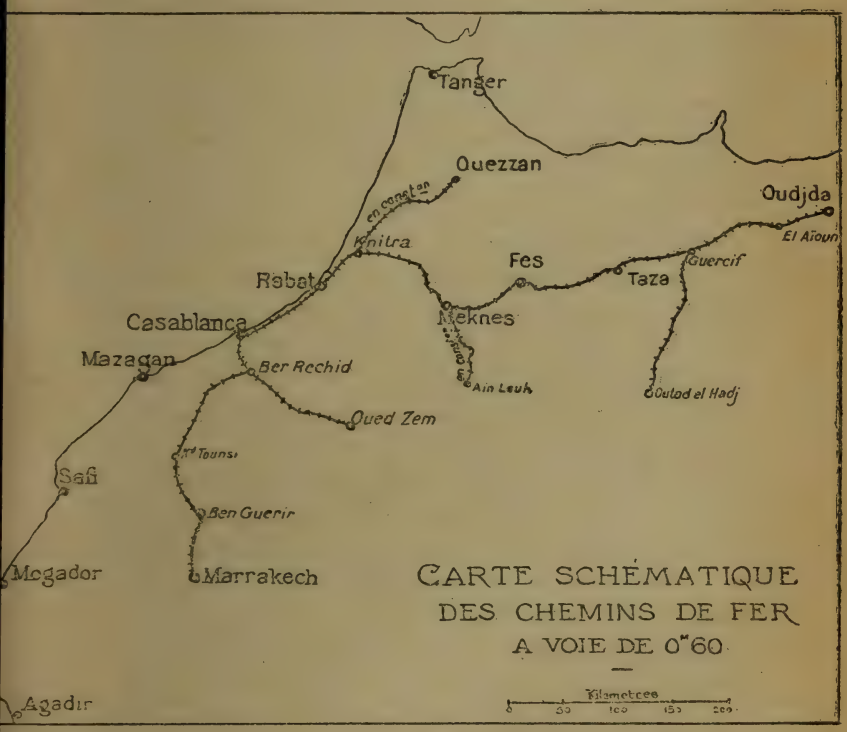

31.068.252 tonnes kilométriques,

pour une longueur de 1.200 kilomètres de lignes exploitées.

Il a progressé en 1921 et croîtra considérablement en 1922 avec le transport des phosphates dont on espère pouvoir amener 100.000 tonnes par an à la côte en attendant la puissante voie normale.

Mais, pour précieux que soient les services rendus, les inconvénients inhérents à la largeur de la voie se font sentir. Si la construction est simple et peu coûteuse, par contre l'exploitation est très onéreuse. Les tarifs calculés de façon à couvrir seulement les

dépenses d'exploitation sans amortissement de capital sont environ 3 fois ceux des voies normales d'Algérie, de sorte que les transports par camions peuvent encore lutter dans bien des cas avec le chemin de fer. La capacité des transports de la voie est très limitée dès que la disposition du terrain impose des rampes un peu fortes que les petites machines sont impuissantes à faire escalader à des trains d'un poids raisonnable.

Au Maroc, plus encore que partout ailleurs, le transport est la grande affaire. Le pays n'est pas, comme l'Algérie, assis au bord de la mer, beaucoup de régions peuplées et fertiles sont à plus de 200 kilomètres de la côte, elles ne seront accessibles à la colonisation que lorsqu'elles seront atteintes par la voie normale.

Le Maroc a donc été amené à entreprendre son grand réseau actuellement en pleine construction. La voie de 0,60 va-t-elle alors devenir inutile et son matériel assez considérable va-t-il être perdu ? Il n'en est rien, la grande voie ferrée aura besoin d'affluents nombreux qui lui amèneront choses et gens des régions où elle ne peut souvent pénétrer qu'au prix de dépenses inabordables. D'autre part, la difficile situation financière dans laquelle le monde se débat actuellement nous obligera sans doute à différer certaines lignes à travers des régions riches, dans l'impossibilité de se procurer les capitaux nécessaires. A ces deux points de vue l'utilisation de la voie de 0,60 est toute trouvée. Le Maroc constituera avec elle à peu de frais son réseau d'intérêt local et, étendant la manœuvre économique déjà faite, dotera de nouvelles régions d'un moyen de transport qui permettra d'attendre le grand chemin de fer.

Avec du matériel de réemploi, un kilomètre de voie de 0,60 ne coûte guère que 60.000 francs en terrrain normal. A ce prix il est tout indiqué de faire profiter de ce moyen de transport de riches plaines qui risquent sans cela d'attendre 10 ou 15 ans la grande voie ferrée; on aura d'ici là largement récupéré les frais d'installation par le service rendu. La voie de 0,60, nous l'avons déjà dit, est une voie manœuvrière, on utilisera dans un but économique cette précieuse qualité en plaçant et déplaçant les voies chaque fois que le développement économique d'une nouvelle contrée rendra la voie ferrée indispensable, avant qu'on ait

pu réaliser les moyens financiers nécessaires à l'établissement d'un grand chemin de fer.

Chemins de fer à voie normale.

Le tracé général d'un réseau de chemins de fer au Maroc fut discuté dès que le pays commença à être quelque peu connu.

Les intrigues internationales s'agitèrent aussitôt autour de la question des chemins de fer, le but des Allemands étant surtout de nous empêcher radicalement de construire des voies ferrées commerciales.

Finalement, toutes les tractations aboutirent au traité d'Algésiras (1905) et à l'accord franco-allemand (1911) auquel adhéra l'Angleterre.

L'ensemble de ces textes nous ligotait dans la conclusion suivante :

Aucun chemin de fer commercial ne devait être commencé avant que les travaux de la ligne de Tanger à Fès fussent attaqués sur toute leur longueur, y compris la zone espagnole.

La première voie envisagée fut donc celle qui reliait Tanger, séjour habituel des Européens et des légations, à Fès, la capitale de l'Empire ; le tracé en fut reconnu dès 1912 par une mission d'ingénieurs formée sur l'initiative du Gouvernement français.

Une Société franco-espagnole fut formée non sans peine pour la construction et l'exploitation du Tanger-Fès.

Les études amenèrent à un tracé se développant d'abord dans les plaines mamelonnées qui bordent l'Atlantique dans la zone espagnole, puis dans la plaine du Sebou. Le Sebou devait être franchi à Mechra bel Ksiri. Le tracé accède ensuite sur les plateaux par la vallée du R'dom, atteint Meknès et rejoint Fès par la plaine du Saïs.

La voie normale était imposée par les traités.

Pour pouvoir nous libérer de notre engagement, l'on commença les travaux un peu partout, accomplissant ainsi cette coûteuse gageure de commencer un chemin de fer au cœur d'un pays presque inaccessible, au lieu de développer les travaux en partant de la côte et en se faisant suivre par la voie ferrée comme il

est de règle dans tout chemin de fer colonial. La difficulté ne fut vaincue que par l'ouverture des chemins de fer militaires à l'exploitation commerciale et par la construction des routes.

Quoi qu'il en soit, les travaux du Tanger-Fès sont en cours d'un bout à l'autre de la ligne, aussi bien en zone espagnole qu'en zone

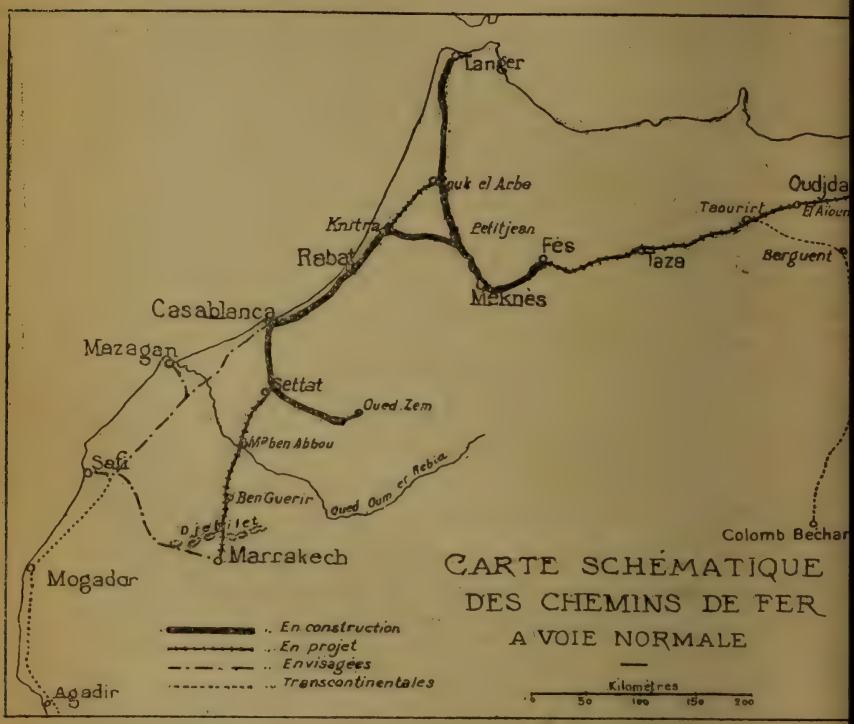

française. Cette ligne aura 310 kilomètres de développement, dont 205 en zone française.

Les études destinées à fixer les grandes lignes du réseau général remontent aux premiers jours de l'occupation, mais elles ne purent recevoir leur impulsion définitive que lorsque la guerre nous eut rendu la liberté.

La question de l'écartement de la voie ne pouvait plus se poser. D'une part les chemins de fer algériens aboutissaient à Oudjda avec la voie de 1m44 et cet écartement nous était imposé pour le Tanger-Fès ; le Maroc n'eut donc pas à discuter la question.

Pour le tracé général des lignes, il sautait aux yeux qu'il fallait relier les capitales de l'intérieur aux ports de la côte et prévoir une grande transversale reliant le Maroc à l'Algérie et unifiant nos possessions de l'Afrique du Nord.

La géographie du Maroc dictait alors le tracé des lignes :

Le couloir naturel entre le Rif et le Moyen Atlas indiquait la direction à suivre en partant des plateaux d'Oudjda pour aller sur Fès et Meknès.

La partie centrale du Maroc entre Meknès et la plaine de la Chaouia forme un plateau relativement élevé, sillonné par une série de vallées très profondes aboutissant au Bou Regreg ; on ne pouvait songer à y aventurer une ligne de chemin de fer, qui aurait eu à franchir 4 fossés de 300 à 400 mètres de profondeur.

A partir de Meknès il fallait donc chercher à contourner ces plateaux par le Nord, puis suivre le bord de la mer en touchant Knitra et Rabat pour aboutir à Casablanca.

De Casablanca à Marrakech, il n'y a guère que des plaines ; les deux seules difficultés, nullement insurmontables, sont le franchissement de l'Oum er Rebia et de la petite chaîne des Djebilet.

On arrive, en somme, au tracé général de la voie de 0,60, qui a lui-même été dicté par les mêmes nécessités géographiques et économiques.

On envisagea en outre un raccordement entre Knitra et Souk el Arba pour permettre la circulation de trains rapides entre Tanger et Casablanca, et une ligne se dirigeant vers la région phosphatière d'Oued Zem.

Tel fut le programme du premier réseau. On peut remarquer qu'il délaisse les ports du Sud du Maroc et les riches régions qu'ils desservent. On envisage déjà les lignes Marrakech, Safi et Casablanca, Mazagan, Safi, ce sera l'œuvre de demain.

Le réseau ainsi conçu se prête aux rêves grandioses mais lointains des voies mondiales : Paris-Dakar, Paris-Tchad-Congo-Le Cap. Le Paris-Dakar est le prolongement naturel de la ligne Tanger-Rabat-Casablanca-Safi ; le transsaharien peut facilement se greffer sur le réseau marocain par Guercif, l'Oued Za, Berguent, Tendrara et Colomb Béchar.

Le Protectorat avisa, dès 1914, aux moyens de réaliser son

réseau principal. Une convention fut conclue avec une Société d'Etudes dont les éléments techniques furent fournis par le P.-L.-M.

Sous la direction distinguée de M. Sejourné, sous-directeur du P.-L.-M. et de M. l'Ingénieur en chef Martinet, la mission constituée par la Compagnie mettait au point les projets d'exécution entre Casablanca et Rabat, et étudiait en détail, avec la collaboration de l'Administration des Travaux Publics, les lignes Rabat-Knitra, Knitra-Petitjean et Casablanca-Marrakech, des reconnaissances étaient faites sur la ligne Fès-Oudjda que le génie avait d'ailleurs déjà étudiée en partie.

Sur la base des avant-projets, une convention fut préparée avec les groupes financiers constituant la Société d'Etudes pour la concession du réseau Casablanca-Rabat-Knitra-Petitjean ; Casablanca-Marrakech, Fès-Oudjda ; Knitra-Souk el Arba. Ce réseau complétait (avec la partie du Tanger-Fès, comprise entre Fès et Petitjean) la grande voie ferrée Tunis-Alger-Casablanca-Marrakech.

La convention se rapprochait du système de la régie intéressée, bien que le mot ne fût pas explicitement prononcé.

La convention présentée en pleine guerre au Parlement ne put aller jusqu'à la séance de la Chambre, le Gouvernement préféra la retirer et remettre à une période moins troublée l'exécution des chemins de fer marocains.

Il fallut donc attendre la fin de la guerre pour reprendre la question.

Entre temps, la Société d'Etudes poursuivait activement ses opérations.

L'armistice aussitôt conclu, le général Lyautey, comprenant l'importance d'une pareille réalisation, reprit l'affaire.

La Direction des Travaux Publics recruta du personnel et s'outilla pour prendre la suite de la Société d'Etudes qui n'avait plus de raison d'être après l'échec du projet de concession.

Les difficultés d'après-guerre imposaient, jusqu'à l'évidence, la nécessité de desservir au plus vite de vastes et riches régions, comme celles de Fès-Meknès, qui ne pouvaient recevoir de la côte, en assez grandes quantités, les marchandises dont elles avaient

besoin, malgré les deux routes et le chemin de fer de 0,60 qui les relient aux ports ; enfin, les travaux du Tanger-Fès menaçaient de s'éterniser, faute de moyens de transport pour faire parvenir les matériaux de construction, les rails et les traverses qu'on ne pouvait amener que par Knitra.

Avec son sens habituel des réalisations pratiques, le Résident Général s'attela à ce grave problème : faire autoriser par la France la construction immédiate du raccordement de la région de Fès avec la côte, quitte à attendre la concession définitive pour passer aux autres lignes.

Le général Lyautey trouva auprès des Ministres, et plus particulièrement du Président du Conseil (M. Millerand) l'accueil le plus bienveillant et le plus éclairé, et le Maroc fut autorisé à commencer par ses propres moyens les lignes de Knitra-Petitjean et Casablanca-Rabat (décembre 1919). L'état des finances marocaines permit de pousser sans arrêt les travaux de ces lignes en attendant l'intervention du concessionnaire éventuel ; les terrassements purent donc être commencés sans délai.

Entre temps, une circonstance heureuse avait permis d'entamer le tronçon Rabat-Knitra : la Société des ports de Rabat et Knitra ayant à construire les jetées de ces deux ports ouvrait ses carrières à Sidi Bou Knadel, à mi-distance entre les deux ports ; il fallait une voie ferrée pour amener les blocs, il suffit de lui donner le tracé et l'écartement prévu au réseau général pour en faire le premier fragment du réseau. Les travaux entrepris par la maison Fougerolle frères, entrepreneurs de la Société des Ports, marchent à grands pas.

Mais il ne pouvait suffire de s'en tenir aux lignes Casablanca, Rabat, Knitra, Petitjean, Fès. La découverte des riches gisements phosphatiers d'Oued Zem imposait la construction immédiate du premier tronçon de la ligne Casablanca-Marrakech.

Les ressources financières et techniques du Protectorat ne pouvaient plus assurer une telle tâche.

Le traité de paix étant signé, et les circonstances se trouvant plus favorables, le Protectorat présenta à nouveau à l'approbation du Gouvernement français et du Parlement la convention avec le groupe qui avait formé la Société d'Etudes (juin 1920).

Cette fois, grâce à l'esprit éclairé des commissions parlementaires chargées de l'examen de l'affaire, celle-ci aboutit. Les lignes du premier réseau du Maroc se trouvent entre les mains d'un puissant groupe technique et financier qui s'est organisé avec une louable promptitude. Grâce à lui les travaux sont maintenant partout entrepris sur la ligne Casablanca-Oued Zem, Casablanca-Rabat-Knitra-Petitjean.

La voie est posée ou en cours de pose de Rabat à Knitra et Meknès. Si rien ne vient troubler l'exécution des travaux, les premiers trains de voyageurs et de marchandises circuleront entre Rabat et Meknès à la fin de 1922, entre Rabat et Fès vers le milieu de 1923, entre Casablanca et Oued Zem vers le milieu de 1924 ; les autres lignes suivront au fur et à mesure de l'achèvement des travaux qui paraissent devoir, pour le réseau entier, 870 kilomètres, durer de 6 à 10 ans selon la rapidité de réalisation financière que permettra l'état économique de la France où seront émis les emprunts qui alimenteront les travaux.

Les lignes du premier réseau se présentent dans leur ensemble comme des lignes de plaine, le terrain n'est un peu mouvementé qu'entre Fès et Taza ; quelques viaducs jetteront leurs arches sur les oueds qui coupent la route de Casablanca à Rabat, un beau viaduc franchit le R'dom à Petitjean, des ponts importants mais d'un modèle courant enjamberont le Sebou à Si Allal Tazi, Mechra bel Ksiri et Fès, la Moulouya à Guercif, le Bou Regreg à Rabat, l'Oum er Rebia à Mechra ben Abbou, quelques-uns de ces grands ouvrages sont commencés.

La traversée de la ville de Rabat se fera par un souterrain de 1.200 mètres, qui épargnera à cette gracieuse cité le contact toujours un peu salissant du chemin de fer ; une station placée en pleine ville européenne, à l'origine du souterrain, mettra les trains de voyageurs à la portée des habitants.

Les gares de Casablanca développeront leurs magasins, leurs services, leurs triages, leurs ateliers sur de vastes espaces, c'est là que sera le cœur du réseau. Un raccordement desservant au passage un quartier industriel conduira à la gare maritime et de là aux quais du port;le tout a été prévu avec l'ampleur suffisante pour les grands trains qui amèneront le phosphate jusqu'aux quais.

L'aspect des bâtiments sera autant que possible mis en harmonie avec l'architecture traditionnelle des pays musulmans.

Quel sera le mode de traction? Electricité ? Vapeur ? Chauffage des machines au pétrole ? au charbon ?

Le prix encore élevé du charbon rendu au Maroc rend le problème particulièrement intéressant.

Des gisements de pétrole sont en prospection; si les résultats obtenus étaient favorables, le chauffage des machines au pétrole s'imposerait probablement. Il suffira de prévoir cette éventualité dans les formes données aux foyers des locomotives, on pourra alors passer facilement d'un mode de chauffage à l'autre.

La traction électrique se justifie dès que le trafic escompté dépasse un certain tonnage, la limite est plus faible au Maroc qu'en France, car le charbon y est sensiblement plus cher à cause du fret et des droits de douane; le trafic prévu pour la ligne Casablanca-Oued Zem (1.000.000 de tonnes de phosphate pour commencer) justifierait l'adoption de l'électricité pour cette ligne.

D'autres arguments peuvent aussi être invoqués en faveur de l'électrification. Il semble bien que le sol du Maroc ne contient pas de charbon; dans quelle situation militaire serait le Protectorat français dans ce pays le jour où un ennemi, maître de la mer, empêcherait toute arrivée de combustible. L'électrification des chemins de fer permettrait au contraire de continuer à faire circuler les trains et à porter les troupes là où il conviendrait.

La question fait donc l'objet d'une étude attentive.

L'Atlas avec ses sommets de 4.000 mètres et ses neiges quasi éternelles est un excellent réservoir de force, aussi les prospections de chutes d'eau ont-elles donné des résultats encourageants. Le Maroc disposera, et bien au delà, de toute l'énergie nécessaire à tous ses besoins.

Le Gouvernement se préoccupe dès maintenant de grouper en un seul faisceau les usines de production et les consommateurs divers, chemins de fer, villes, industriels.

Le courant n'est produit et distribué au Maroc que sous une seule forme (triphasé 50 périodes); rien ne sera donc plus facile que d'assurer une distribution générale au moyen d'un « réseau

impérial » alimenté par de grandes centrales hydrauliques ou thermiques.

Les études pour une centrale thermique à Casablanca et une première centrale hydraulique à Si Saïd Machou sur l'Oum-er Rebia inférieur sont très avancées.

Il semble probable que la ligne Casablanca-Oued Zem sera, dès le début, exploitée à l'électricité et que la traction électrique s'étendra immédiatement à la ligne de Marrakech et à la ligne Casablanca-Rabat. Le reste du réseau sera provisoirement exploité à la vapeur.

Nous sommes donc à la veille du jour où l'antique Moghreb communiquera avec le monde par des ports nombreux et sûrs, d'où partiront dans toutes les directions les modernes chemins de fer. Nous voici loin du tableau que nous avons esquissé au début de cette trop courte note. Le ruban d'acier va franchir les gouffres, trouer les montagnes. Nous serons enfin affranchis de l'automobile, capricieuse et coûteuse maîtresse, que la route et la piste nous imposent.

En une demi-journée, un confortable express nous transportera de Casablanca à Fès et bientôt, j'espère, nous emmènera jusqu'en Algérie, jusqu'à Tunis, liant solidement, et pour toujours, les trois belles terres françaises de l'Afrique du Nord. De Paris à Marrakech l'homme d'affaires ne mettra que trois jours. Le colon pourra visiter en une même semaine ses fermes de Tunisie et du Gharb.

La physionomie du Maroc sera complètement changée, le pays s'éveillera seulement alors à la civilisation et sortira du moyen âge où il dort encore. L'indigène est assez intelligent et assez éveillé pour comprendre tout le parti qu'il pourra tirer d'une pareille révolution, nous le verrons voyager volontiers et commercer en France et en Algérie; le Berbère encore rebelle se rendra compte qu'il ne peut plus rien contre la force française et que son intérêt lui commande une fructueuse soumission. Rattaché à son pays d'origine par un moyen de locomotion rapide et relativement peu coûteux, le français métropolitain ou algérien s'établira plus aisément dans ce riche pays où débute seulement la colonisation.

C'est le chemin de fer seul qui pourra achever de réaliser l'idéal d'une collaboration cordiale entre l'Européen et l'Africain, unis désormais par le lien puissant des intérêts sous la protection du drapeau français.

Voir en fin du volume (*Appendices*) : « *Les Chemins de fer militaires* » et « *les Postes, Télégraphes et Téléphones* ».

QUATRIÈME PARTIE

DU PRÉSENT A L'AVENIR

CHAPITRE XIII

L'AGRICULTURE

La Colonisation.

Le Maroc est-il un pays neuf ?

La réponse peut varier du tout au tout, suivant le point de vue auquel on se place ; mais en ce qui concerne la colonisation rurale, nous devons affirmer que le Maroc est bien plutôt un pays vieux. En effet, cette expression de pays neuf éveille aussitôt, pour l'agriculteur désireux de transporter son activité sur un champ élargi, l'idée de vastes horizons déserts, où d'immenses étendues sans maître attendent, pour se donner à lui, celui qui viendra les fertiliser ; pampa argentine, forêt canadienne, prairie australienne, vers lesquelles les services d'émigration convient les concessionnaires, à grand renfort de réclame, et qui se découpent en lots rectangulaires, sans aucune valeur marchande tant qu'ils n'ont pas été vivifiés.

Gardons-nous bien de traduire Moghreb par Far-West. Au Maroc, si les horizons sont vastes et si le voyageur parcourt souvent de longs kilomètres en auto sans apercevoir la moindre agglomération, il ne faut pas en conclure que les terres sont sans maître et inutilisées. Tout champ, limité non par des barrières ou des haies, mais par une pierre, un buisson ou un accident de terrain imper-

ceptible pour le passant, a un possesseur, sinon plusieurs ; et, pour en convaincre le touriste sceptique, il suffirait de l'arrêter en plein bled et de lui faire planter un piquet de tente pour le voir entouré, comme par miracle, d'indigènes semblant sortir de terre et qui lui demanderaient, non sans quelque soupçon, — l'époque n'est pas ancienne où le fait du prince était courant — s'il n'est pas un géomètre du maghzen venu pour prendre mesure de leurs biens dans un but inquiétant.

Car le fellah, qu'il soit arabe ou berbère, est au Maroc foncièrement agriculteur, si l'on entend par là qu'il tient passionnément à son champ ; plus exactement, il est attaché aux biens de ce monde, et la terre représente en définitive, pour des gens qui n'ont pas encore une bien solide confiance dans les billets de banque, le seul capital qui ne soit pas susceptible de volatilisation. Au surplus, il suffit de s'entendre, le Marocain n'est pas, techniquement parlant, un mauvais agriculteur, car il possède un sûr instinct de l'opportunité et son sens de l'observation est extrêmement développé ; mais, que voulez-vous, il faut tenir compte de ses faibles ressources financières, de ses attelages médiocres, d'une routine millénaire et aussi, il est vrai, du peu d'importance de ses besoins matériels et de son penchant philosophique très marqué vers le moindre effort, pour comprendre qu'il réalise, dans toute la plénitude de l'expression, de la culture extensive.

C'est aussi faute de moyens de transport économiques qu'il limite ses emblavures de céréales et qu'il consacre la plus grande partie de ses capitaux à des achats de troupeaux pour l'entretien desquels il lui faut des parcours d'autant plus vastes que ses animaux ne reçoivent aucune sorte de ration à l'étable, — si l'on peut dire, puisqu'ils n'ont pas la moindre étable à leur disposition.

C'est faute de matériel puissant que notre homme renonce à défricher le coriace palmier-nain, aux racines formant un épais feutrage dans lequel vient d'ailleurs bourrer sans résultat la meilleure charrue européenne; bien mieux, dans ses meilleures terres, les plus profondes, constamment cultivées, il respecte les touffes de « doum » qu'il contourne avec son araire, dont la souplesse constitue au moins une qualité. Dans les régions où les cailloux de sur-

face sont très abondants, ces cailloux sont rassemblés, depuis des siècles peut-être, en agréables petites pyramides qui donnent aux champs l'apparence de cimetières.

L'Arabe tient donc de la place, beaucoup de place dans le bled, et nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher, puisque la France est venue au Maroc, non pour détruire la population autochtone à grand renfort d'eau de feu, mais pour l'aider à prospérer ; elle a d'ailleurs eu déjà à se féliciter de cette politique, car nos soldats ont eu dans les célèbres tirailleurs marocains de fameux camarades aux heures difficiles. La conséquence de cette situation : un pays peuplé de quatre millions de ruraux obstinés, ayant besoin, dans les conditions actuelles, de presque toutes leurs terres, est bien facile à dégager : c'est que le nouveau venu ne se fait place qu'au prix de sérieuses difficultés.

Dès l'occupation de la Chaouïa, en 1907, un certain nombre d'agriculteurs, attirés par la réputation de fertilité de ce pays, vinrent au Maroc pour y acheter des terres ; des domaines purent être constitués, non sans de laborieuses négociations d'ailleurs, mais la plupart des acquéreurs étaient venus d'Algérie, de Tunisie, parfaitement initiés aux habitudes musulmanes et doués de l'indispensable patience, ou mieux encore, habitaient déjà le Maroc où ils étaient connus de longue date d'une nombreuse clientèle. Plus l'on est allé et plus les achats de terres sont devenus difficiles, l'indigène voyant se multiplier les « nesara » et augmenter, du fait de la concurrence, le cours des terrains de culture ; et, depuis que la hausse des prix mondiaux de tout ce qui se vend a eu sa répercussion au Maroc, l'indigène, favorisé du reste par une série de bonnes récoltes, s'est enrichi, proportions gardées, car ses dépenses n'ont pas suivi une ascension aussi rapide que ses recettes. Pour l'heure, le fellah n'a donc aucune raison de vendre et les transactions immobilières sont fort peu nombreuses.

Cependant, le Maroc a fait l'objet, dès avant la guerre, d'une faveur que n'ont pas connue à leur début les autres régions d'influence française. Il faut attribuer ce mouvement, d'une part, à l'essor rapide de ce pays, d'autre part au développement certain de l'esprit colonial chez les jeunes Français. Depuis 1914, l'attrait exercé par le Maroc est allé en s'accentuant, et le bouleversement

de l'état social antérieur a contribué, sans aucun doute, à augmenter très sensiblement le nombre des aspirants colons.

L'administration ne pouvait se désintéresser du problème; il lui importait, en effet, au plus haut point de voir se créer dans le bled, aussi nombreuses que possible, des fermes qui constituent autant de foyers d'influence française, en même temps que des centres de production et des exemples pour la population indigène. Le colon est le meilleur et le plus sûr agent du progrès agricole ; s'il n'était venu de lui-même, il aurait fallu le chercher.

Fort heureusement, le Gouvernement Chérifien disposait d'un certain nombre de milliers d'hectares de terres maghzen, c'est-à-dire appartenant au domaine privé de l'Etat. Dès la constitution du comité de colonisation, qui groupe, sous la présidence du Délégué à la Résidence générale, les hauts fonctionnaires dans les attributions de qui entrent pour une part les questions de l'espèce, il fut décidé que toutes celles des terres maghzen qui se prêtent, par leur fertilité et par leur situation, à une mise en valeur par la culture intensive, seraient réservées à la colonisation, les lotissements devant se succéder au fur et à mesure de l'apurement de leur situation juridique. — Car ces propriétés ne sont, pas plus que les autres, exemptes de ces revendications et contestations dont la terre fait l'objet au Maroc, à la suite de la confection de faux titres habilement truqués, d'occupations successives par des tribus rivales, bref, de mille et une complications qui sont de nature à décourager à tout jamais l'acquéreur venu directement de France.

Depuis 1918, la Direction générale de l'Agriculture et le Service des Domaines cèdent chaque année à la colonisation un certain nombre de lots de 200 à 400 hectares chacun, situés à proximité des voies de communication existantes ou en voie d'aménagement et autant que possible groupés en lotissements qui constitueront des centres.

Sans parler de l'intérêt qui s'attache à l'établissement par les pouvoirs publics de routes, points d'eau, bureaux de poste, etc., ces lots présentent, sur les terres achetées aux particuliers, deux avantages de premier ordre ; d'une part, l'acquéreur est assuré d'une jouissance paisible, toutes les difficultés juridiques ayant été levées avant la mise en vente, et, d'autre part, le prix d'achat

n'est réglé qu'en dix années par dixièmes payés sans intérêts (la rareté des terres disponibles au Maroc suffirait, à défaut d'autres arguments, à expliquer que l'on ait renoncé à toute attribution de concession à titre gratuit).

Aussi le nombre des candidats est-il fort supérieur, malheureusement, à celui des lots, si bien que l'administration a dû adopter la formule du tirage au sort pour leur attribution. L'on ne saurait contester au Gouvernement le droit de limiter l'accès des opérations aux personnes susceptibles de réussir ; il y va de l'intérêt général autant que de celui des futurs colons. Ne sont donc admis à concourir que les candidats justifiant et d'un casier judicaire vierge et de la possession de capitaux d'importance variable avec les lots considérés, mais qui oscillent entre 50 et 100.000 francs pour la mise en valeur d'un lot de 2 à 400 hectares.

Les candidats sont divisés en trois catégories :

Les immigrants à qui sont réservés 25 0/0 des lots ; les personnes habitant déjà le Maroc depuis deux ans et qui n'ont pas encore eu la possibilité de s'y créer des intérêts agricoles, qui sont à servir en priorité, reçoivent 50 0/0 des lots ; et enfin les candidats qui justifient, en outre des autres conditions, de la possession du certificat de réforme n° 1, se voient réserver les 25 0/0 restants.

Il peut se trouver des propriétés dont le morcellement est difficile, ou dont la situation éloignée ne justifie pas, de la part de l'Etat, la dépense d'une route, ou encore dont l'insalubrité ne permet pas d'exiger la présence continue du propriétaire sur les lieux; elles sont alors rangées dans la catégorie des lots dits de grande colonisation, et, à ce titre, vendues aux enchères entre candidats agréés ; le prix est payable moitié à l'achat, moitié après cinq ans.

Dans l'un et l'autre cas, l'attributaire s'oblige à mettre son lot en valeur par les procédés de culture modernes et, lorsqu'il s'agit de lots de moyenne colonisation, il doit habiter sur son domaine. L'œil du maître, si recommandé partout, a en effet au Maroc une valeur particulière, et une exploitation de 200 hectares au minimum constitue, personne n'en doutera, une occupation suffisante à l'activité d'un agriculteur, même et surtout s'il connaît bien son affaire.

Quant à la petite colonisation, nous ne sommes pas encore arrivés au Maroc à un stade de développement économique qui permette de la patronner sans réserve, si ce n'est dans des situations particulières, et notamment aux abords des grands centres. En plein bled, il serait aléatoire, faute de moyens de transport très rapides, de se consacrer à la production de beurre, fromages, légumes, fruits, volailles grasses, etc., qui permettraient seules à une famille française de subsister honorablement sur une faible surface. Dans le but d'éviter tout mécompte de ce côté, les lots de petite colonisation distribués jusqu'à ce jour ont même été réservés à des personnes déjà fixées au Maroc et pour lesquelles ces lots ne constituent qu'un complément d'occupation.

Les terres domaniales ne sont malheureusement pas inépuisables ; aussi le Gouvernement a-t-il recherché d'autres ressources, en utilisant la législation qui réglemente les terres détenues par les tribus à titre collectif et qui couvrent de très importantes surfaces. Dans de nombreux cas, ces tribus disposent de périmètres considérables, qu'elles utilisent incomplètement ; il leur est demandé pour la colonisation une partie de ces territoires, la somme représentant la valeur de ces prélèvements devant être employée au profit des collectivités intéressées, auxquelles il est conféré, en outre, un droit de pleine propriété sur la partie qui leur est laissée. Il faut indiquer, en effet, que jusqu'à présent les tribus n'avaient qu'un simple droit de jouissance perpétuelle sur les périmètres en question. La généralisation de cette formule heureuse donnera sans doute des résultats intéressants et permettra chaque année l'implantation d'un certain nombre de colons.

En ce qui concerne les achats directs aux particuliers, il n'est certes pas question de les déconseiller à priori ; mais la prudence la plus grande est de rigueur vis-à-vis tant des vendeurs que des intermédiaires, dont un certain nombre pratiquent volontiers l'industrie qui consiste à se faire confier des fonds destinés à de mystérieuses avances, à des graissages de pattes inconnues, pour aboutir à l'achat de titres dont l'application sur le terrain se révèle impossible, et pour cause. Ces pratiques sont, certes, moins florissantes déjà qu'à l'époque héroïque du grand rush de 1912 à 1914, et, fort heureusement, elles deviendront de plus en plus difficiles,

dufait de la possession paisible dont bénéficie la propriété depuis l'occupation française. Par ailleurs, le Service de la Conservation de la Propriété Foncière a commencé à effectuer l'immatriculation des terres. Cette opération, qui a pour effet de doter la propriété d'une sorte d'état civil, d'en faciliter ainsi la transmission, est de plus en plus fréquemment demandée par les propriétaires, même indigènes, qui ont compris qu'une terre immatriculée acquerra ainsi un surcroît de valeur.

***

La propriété européenne au Maroc s'étend, à l'heure actuelle, sur 200.000 hectares environ, répartis entre 4 ou 500 exploitations, en grande majorité aux mains des Français. Les régions où la colonisation est le plus dense sont : la Chaouïa, où s'est porté le premier effort des immigrants ; les abords de Rabat, de Kénitra, la vallée du Sebou, le Gharb, Petitjean, centre important de colonisation officielle, — la région de Meknès, Oudjda et ses environs. Partout, dans la région de Fez, dans les Doukkala, les Abda, les environs de Marrakech, le colon s'est implanté, et il vit en général dans les meilleurs termes avec l'indigène, à qui il donne du travail en toute saison, des soins lorsqu'il est malade, des conseils en toute occasion ; le prestige du « tajer » est considérable, tant qu'il a la sagesse de n'en pas abuser.

La question de sécurité, dans les zones ouvertes à la colonisation, ne se pose même pas, en ce qui concerne les personnes ; les seuls incidents que l'on ait eu à déplorer sont imputables à la vengeance, et même beaucoup de vols n'ont pas d'autre cause. Il est toutefois recommandé de veiller sur son bien et de ne pas tenter des gens pour qui le vol n'est pas considéré comme extrêmement répréhensible.

La propriété désirée une fois constituée, notre colon débutant se retrouve en pays neuf et les premières difficultés de son installation rendent possible la comparaison du Maroc avec le Far-West : il a tout à faire, puisqu'il a acheté, non pas comme il l'eût fait en France, la ferme « clefs en mains » mais bien une terre nue, sans la moindre construction, sans matériel ni cheptel, ni provi-

sion de paille et de fourrage. Son énergie, son esprit d'initiative ont alors la plus belle occasion de se déployer, car le voilà obligé de conduire de front ses constructions, le recrutement de son personnel, ses achats et ses labours. Il a à tailler en plein drap, et si la satisfaction lui est donnée de tracer son programme suivant ses idées personnelles, il convient qu'il s'applique intensément à éviter les erreurs onéreuses et quelquefois irréparables, très faciles à commettre pour celui qui n'a pas l'expérience et des conditions climatériques du pays et du milieu social si particulier dans lequel il est appelé à vivre.

C'est pour faciliter les débuts du colon, pour lui faire répéter son rôle, que la Direction Générale de l'Agriculture accepte de recevoir, sur les fermes expérimentales de Fez et de Casablanca, des stagiaires qui y sont gratuitement entretenus pendant toute une année agricole. Avec la connaissance indispensable de la langue arabe — car, bien entendu, ses futurs ouvriers ne parlent pas un mot de français — le stagiaire acquiert ainsi l'essentiel des notions théoriques et pratiques qui le mettront en mesure de diriger son exploitation. L'agriculture, il n'est peut-être pas inutile de le répéter, est une science compliquée, faite à la fois de connaissances précises et d'un sens de l'adaptation qui s'acquiert par de longues observations ; et une erreur encore trop répandue consiste à croire que le métier de colon est le plus simple du monde et que le premier venu est apte à le pratiquer, pour peu que, dans sa jeunesse, il ait passé quelques jours à la campagne dans la famille de sa nourrice.

Dans un pays encore incomplètement organisé, où les difficultés se lèvent à chaque pas, il est naturel que le colon ait souvent recours à l'Administration, ce qui nous amène à dire un mot de l'organisation de la maison à laquelle il aura le plus souvent affaire, la Direction Générale de l'Agriculture.

Le Service de l'Agriculture a, dans ses attributions, la centralisation et la vulgarisation de tous les renseignements utiles à l'agriculture, les encouragements et subventions, l'étude des questions économiques et fiscales relatives à l'agriculture, la législation rurale, la défense contre les fléaux.

Outre le service central, installé à Rabat, existent un certain

nombre d'inspections régionales, dont les chefs-lieux sont : Rabat, Kénitra, Meknès, Fez, Oudjda, Casablanca, Mazagan, Safi, Marrakech et Mogador. Les inspecteurs ont pour rôle essentiel de fournir aux agriculteurs des conseils sur la tenue de leur exploitation, l'achat de leur matériel, le choix des semences, la lutte contre les parasites, etc.

D'autre part, c'est au Service de l'Agriculture qu'incombe la charge de procéder aux recherches expérimentales qui s'imposent en tous pays, particulièrement dans ceux dont les possibilités sont encore mal connues et à l'aboutissement desquelles est étroitement lié le progrès agricole. Si éloigné que l'on puisse être des conceptions étatistes, l'on ne peut guère concevoir que le soin de semblables travaux, longs et onéreux par définition, soit laissé aux particuliers, préoccupés avant tout, et fort légitimement, de rémunérer leurs capitaux dans le plus bref délai possible. L'on a donc été conduit à la création d'établissements d'expérimentation qui sont les suivants :

Jardins d'essais de Rabat, Meknès, Marrakech (étude sur l'arboriculture fruitière, fourniture de plants d'arbres, culture potagère, plantes médicinales).

Fermes expérimentales de Fez (céréales, légumineuses), de Casablanca (vigne, pépinières), de Marrakech (olivettes, cultures irriguées, tabac, etc.) ;

Fermes expérimentales d'élevage d'Oudjda (mulet), de Mazagan (mouton) ;

Bergerie d'Oued-Zem, autrucheries de Meknès et de Marrakech.

Au point de vue de l'élevage, des vétérinaires inspecteurs, plus nombreux encore que les inspecteurs de l'agriculture, sont répartis dans toutes les régions du Maroc et se tiennent en rapports constants avec les éleveurs européens et indigènes.

La Direction générale de l'agriculture assiste l'agriculteur en lui fournissant des plants d'arbres fruitiers, en lui cédant des animaux reproducteurs améliorateurs, en lui allouant des primes, s'il défriche sa terre, s'il travaille à l'aide d'appareils de motoculture, s'il procède à des plantations, s'il pratique la jachère cultivée, seule susceptible de provoquer l'augmentation des rendements, tout autant que l'emploi des engrais ne sera pas rendu économique

par des transports à bas prix, en an alysant ses terres, ses eaux, etc. L'on conçoit, dès lors, que notre homme soit en contact fréquent, d'une part avec son inspecteur régional de l'Agriculture, d'autre part avec le Contrôleur Civil ou l'Officier du Bureau de Renseignements, — suivant qu'il réside en territoire civil ou militaire, — chargé du contrôle de l'administration locale, et qui est son tuteur pour tout ce qui concerne la sécurité et les questions d'ordre général.

Les colons ne sont d'ailleurs pas isolés dans leur bled ; dans toutes les régions se sont créées des associations de colons, qui savent faire entendre leurs desiderata au Gouvernement par l'intermédiaire des Chambres consultatives d'agriculture, constituées par voie d'élections, le collège électoral se composant de tous les Français ayant des intérêts agricoles : propriétaires, contremaîtres, etc.

Ajoutons qu'au point de vue mutualiste, le Gouvernement a favorisé, en leur consentant d'importantes avances, la création de caisses de Crédit agricole qui pratiquent le crédit mutuel à court terme (le crédit à long terme devant être institué prochainement). De même, des sociétés coopératives (battages, huilerie, etc.) commencent à se former, pour le plus grand bien des intérêts agricoles et fonctionnent en grande partie avec des capitaux prêtés par l'État.

Mais, nous dira-t-on, les différentes manifestations de la sollicitude administrative à l'égard du colon, que vous venez d'étaler non sans quelque complaisance, nous inquiètent un peu, en ce qu'elles sentent l'artificiel ; est-ce que, par hasard, vos clients ne seraient pas en mesure de se tirer d'affaire s'ils étaient livrés à leurs propres forces, et ce métier de colon ne conduirait-il qu'à une ruine à plus ou moins longue échéance, et que vos primes ne reculeraient pas beaucoup ? En ce cas, il faudrait nettement décourager les malheureux qui se préparent à perdre, après beaucoup de travail dans des bleds austères et sous un climat en somme assez pénible, leur santé avec leur argent et leurs illusions !

La réponse à cette objection est que si, dans tous les pays du monde, l'Etat se doit de soutenir son agriculture, base de la richesse publique, ce devoir est encore bien plus impérieux pour

un Gouvernement qui a la charge de préparer l'avenir et d'épauler les premiers arrivants sur une terre dont l'essor économique se dessine à peine. En outre, le Maroc traverse actuellement, pourquoi le cacher ? une crise économique due au déséquilibre d'après-guerre qui se manifeste partout ; alors que les prix de vente des produits agricoles ont fléchi dans de fortes proportions, les prix d'achat des matériaux de construction, de l'outillage agricole, de la main-d'œuvre sont restés, à peu de chose près, au maximum de 1919. Cette situation, qui ne saurait se prolonger, justifie des mesures de circonstance dont l'adoption ne doit entraîner aucun pessimisme.

Le Maroc est fort bien placé, à quelques jours de la France ; les transports y deviendront normaux dès qu'entreront en service les chemins de fer à voie large et que sera terminé l'aménagement des ports, c'est-à-dire dans 3 ou 4 ans ; le taux des frets diminuera sensiblement lorsque les cargos auront, avec les phosphates, un chargement de retour assuré ; les mêmes phosphates, transformés sur place en superphosphates, fourniront aux terres fatiguées une restitution à bon compte ; et, Dieu merci, les débouchés ne manquent pas aux produits agricoles, la métropole, en particulier, devant incessamment accueillir en franchise des droits de douane un contingent important de notre production. La main-d'œuvre indigène, relativement abondante et peu exigeante, comporte d'excellents éléments, intelligents et perfectibles. Les invasions de sauterelles ne sont, somme toute, pas extrêmement dangereuses.

Ces différentes raisons, auxquelles s'ajoute celle qui résulte du bas prix des terres, feront, nous l'espérons fermement, que nos premiers pionniers n'auront pas réalisé une mauvaise opération en se consacrant à ce pays. C'est à dessein que nous n'employons pas le mot spéculation, car la création d'un domaine agricole est toute autre chose qu'une spéculation; et nous ne causerons aucune déception aux vrais agriculteurs, si nous disons nettement que le colon ne doit pas s'attendre à s'enrichir en quelques années.

Ce qu'il peut légitimement escompter, c'est l'augmentation sensible de la valeur de son fonds, du fait de son travail personnel comme de celui du travail des autres, qui transforme peu à peu un

pays inorganisé en un pays riche ; et à l'heure de la retraite, après une vie de labeur au cours de laquelle les années difficiles auront alterné avec celles d'abondance, mais d'existence somme toute large et indépendante, il sera en mesure de partager entre ses enfants un domaine représentant un capital intéressant.

Toute autre conception de l'avenir risquerait de mener à des désillusions, et ce n'est d'ailleurs qu'à la suite du bouleversement économique dû au cataclysme de 1914 que certains ont pu caresser le fol espoir de gains formidables, indéfiniment renouvelés, chaque récolte devant se solder par des centaines de milliers de francs de bénéfices.

Celui qu'empêche de dormir les lauriers dorés des courtiers de terrasses de café, brocanteurs de terrains urbains au mètre carré, ne doit pas se faire colon. Le seul qui puisse réussir dans cette carrière est celui que ne rebutent pas les longs efforts et qui aime à voir se créer peu à peu par ses soins, et en dépit des difficultés inévitables, cette chose si vivante et si prenante, ce petit monde que constitue un domaine agricole.

Le colon doit essentiellement posséder une bonne santé et un excellent moral : énergie, esprit de suite, ressort lui sont indispensables. Agriculteur, un peu vétérinaire, commerçant, comptable, ce Robinson actif et adroit de ses mains, est en outre un chef qui doit imposer le respect à ses ouvriers, non seulement parce qu'il est capable d'exécuter tous les travaux qu'il commande, mais aussi par sa tenue et son esprit de justice.

En somme, la définition du colon idéal est assez exactement fournie par l'expression anglaise de « gentleman-farmer »; mais encore est-il nécessaire que, pendant les premières années du moins, le « farmer » domine le « gentleman », ce dernier se révélant surtout chez lui, la journée terminée, car une maison du bled peut toujours être accueillante et agréable à peu de frais.

L'on pourra penser qu'il est difficile de trouver des hommes susceptibles de répondre aux exigences que nous énumérons, et plus rare encore de rencontrer des femmes résolues à accepter une existence aussi sevrée de mondanités pour suivre et assister leur mari. Certes, nul plus que nous n'est persuadé que ce rôle est l'apanage d'une élite, particulièrement digne d'estime et de sympathie ;

mais, et il faut s'en réjouir, cette élite existe, et nous connaissons un certain nombre de Français du bled, passionnés pour leur terre, et qui n'en sont et n'en restent pas moins des gens cultivés, n'ignorant rien que l'ennui et ne regrettant rien de ce qu'ils ont laissé dans les villes, où ils ne font que de rares apparitions.

L'indépendance, une vie agissante et saine, et toute une vie calme de famille bien intime, le soir autour de la lampe, les enfants, la discussion des projets d'avenir, la lecture, la musique, de temps à autre la réception cordiale de quelques amis, n'est-ce d'ailleurs pas là, pour un sage, la formule du bonheur ?

André Leroy
Inspecteur de l'Agriculture.

L'ÉLEVAGE AU MAROC

En présence des immenses terrains de parcours qui s'étendent de la région du Gharb à celle de Marrakech, de l'Océan à l'Atlas, un observateur peu averti pourrait s'étonner que le Maroc ne se soit pas encore classé en bon rang parmi les grands pays exportateurs de bétail et serait tenté, à un examen superficiel, d'en déduire que les progrès de l'élevage n'ont pas suivi les étapes géantes réalisées par le Protectorat tant dans la pacification du pays que dans la mise en valeur des diverses branches de la colonisation.

Ce retard tient à de nombreuses raisons, dont nous nous proposons d'examiner aussi brièvement que possible les principales.

Au moment de l'instauration du Protectorat, qui ne remonte qu'à quelques années, la situation de l'élevage indigène était loin d'être brillante. Les guerriers de la montagne descendaient opérer des razzias dans les tribus des plateaux et de la plaine ; les vols de bétail étaient nombreux et la constitution de grands troupeaux impossible : ils constituaient des impedimenta sérieux en cas d'attaque et leur gardiennage en était trop difficile.

Les maladies contagieuses et parasitaires, contre lesquelles aucune mesure n'était prise, les privations de toutes sortes résultant de l'insuffisance de la nourriture pendant les périodes de repos de la végétation occasionnaient chaque année des pertes excessivement élevées.

La sécurité une fois établie, il devenait nécessaire de faire l'éducation de l'indigène, de le mettre en confiance et de lui démontrer les avantages qu'il retirerait de l'application des méthodes rationnelles de l'élevage et d'une meilleure hygiène.

La chose n'était pas facile, car on se heurtait à des habitudes ancestrales, à une insouciance fataliste, à une pratique constante de l'effort minimum basée sur ce que « Dieu fait bien ce qu'il fait ».

Le rôle du Service de l'élevage devait donc être à la fois d'ordre psychologique et d'ordre matériel. Il fut organisé sur les bases suivantes :

Soins. — Soins gratuits aux animaux indigènes.

Des vétérinaires inspecteurs de l'élevage donnent journellement des consultations dans les infirmeries des principaux centres indigènes du Maroc. Ils visitent périodiquement les souks ou marchés indigènes, y traitent les malades, surveillent les abattoirs en plein vent, assurent l'inspection sanitaire des animaux mis en vente. C'est là qu'ils rencontrent les colons européens de la région et qu'ils causent utilement avec eux.

Les groupes vétérinaires mobiles qui opèrent sur les confins des territoires soumis sont outillés pour des déplacements de longue durée. Ils exercent leur action, même en territoires d'influence, en dehors des limites du Protectorat, de concert avec les groupes sanitaires du Service de Santé. Partout ils reçoivent le meilleur accueil.

Visite des Douars. — Dans les visites des douars, c'est sous la tente du Cheikh que se réunissent les propriétaires des troupeaux. Assis en cercle sur les moelleux tapis à haute laine, et tout en dégustant le traditionnel thé à la menthe, ils se livrent à d'interminables palabres, traitant des questions économiques et politiques avec l'Officier des Renseignements ou le contrôleur civil, des récoltes, des prix de vente des céréales avec l'inspecteur d'agriculture, écoutant avidement les arguments de l'inspecteur de l'élevage, les discutant et paraissant prendre un très vif intérêt à tout ce qui touche au bétail, celui-ci représentant pour beaucoup leur seule richesse.

Visites sanitaires des centres contaminés. — Dès que le Service est avisé de l'existence d'une maladie contagieuse, un inspecteur se rend sur place pour prendre toutes les mesures utiles et procéder aux vaccinations des troupeaux de la région. A ce sujet il est curieux de constater la facilité avec laquelle les Marocains ont adopté nos méthodes. Alors qu'au début ils accueillaient avec un sourire sceptique le praticien armé de sa seringue et de son vaccin et qu'ils ne consentaient à le laisser opérer sur leurs animaux que sous la pression de l'autorité, ils furent stupéfaits de voir qu'en cas de charbon, par exemple, la mortalité s'arrêtait brusquement après l'intervention de l'opérateur, alors qu'elle continuait dans les troupeaux voisins non vaccinés. Et depuis, ils sont les premiers à réclamer les vaccinations.

Conseils aux indigènes. — En dehors des conseils verbaux qui sont prodigués chaque fois que l'occasion s'en présente, des tracts en arabe sont répandus en grande quantité dans les milieux indigènes. Ils sont rédigés dans un style des plus simples, mais suffisamment imagé pour frapper l'imagination et retenir l'attention des éleveurs marocains. Nous ne saurions mieux faire que de donner la traduction de l'un d'eux :

Ton troupeau ne s'accroît pas. Pourquoi ?

Parce que chaque année tes bœufs, tes brebis, tes agneaux meurent par centaines. L'été, ils ne mangent ni ne boivent suffisamment. L'hiver, ils mangent des herbes mouillées, couchent au douar, dans la boue, souffrent du froid et de la pluie.

Si tu veux t'enrichir, il faut que ton troupeau s'accroisse.

Pour cela :

1° Construis-lui un abri pour le préserver du froid et de la pluie. Les animaux souffrent comme les gens de recevoir pendant des jours entiers la pluie sur le dos. Mais les hommes peuvent se mettre à l'abri, ils peuvent ôter leur djellaba pour la faire sécher. Les animaux ne peuvent se protéger ; il faut que tu les aides. Si tu ne peux pas tout de suite les abriter tous, abrite au moins les mères et leurs petits, qui sont les plus délicats. Compte dans ton troupeau combien tu as perdu de veaux ou d'agneaux l'hiver dernier et dis-toi que tout cela aurait pu être évité si tu avais su les mettre à l'abri du froid et de la pluie : vois alors combien tu serais plus riche et combien de douros tu aurais pu gagner en les vendant plus tard sur le marché.

Il ne s'agit pas pour toi de faire un gros sacrifice ou d'entreprendre une importante dépense, la construction d'un abri te demandera un peu de travail et d'efforts mais peu d'argent, puisque tu n'as besoin que d'une enceinte en tabia ou en pierre, que tu recouvriras d'une toiture en rondins et en chaume. La moindre toiture qui empêchera la pluie de tomber sur tes troupeaux sera une excellente chose. Mets-toi donc tout de suite à l'ouvrage. Il faut que, pour l'automne prochain, tu aies construit des abris pour tes troupeaux.

2° Constitue pour la saison d'hiver une réserve de fourrages. Il n'y a pas sur ton sol assez d'herbe pour nourrir ton troupeau pendant toute l'année. Sème de la luzerne. Choisis un bon terrain qui puisse être irrigué. Dis à ton caïd et à l'Officier des Renseignements que tu veux de la graine, ils t'en procureront et te diront ce qu'il faut faire pour obtenir une bonne récolte. Quand la luzerne sera poussée, tu en donneras un peu à tes vaches laitières pour qu'elles aient beaucoup de lait, mais tu ne laisseras pas tes animaux aller paître dessus. Tous les mois, pendant 7 à 8 mois, tu couperas cette herbe qui pousse très vite, tu la feras sécher, et tu la mettras en tas à côté de ton teben. Cet hiver, tu seras content de la trouver quand tu verras ton troupeau souffrir de la faim.

Ne perds pas un brin d'herbe ni un brin de paille. Quand tu auras moissonné tes orges et tes blés, coupé à la faucille une partie de la paille qui reste, mets-la en meule.

L'année prochaine, au printemps, tu couperas de bonnes herbes; tu les connais, quand je passe chez toi, tu en apportes des brassées à mon cheval. Tu les feras sécher et tu les mettras aussi en meules. Mets de côté pour l'hiver toute la paille et toute l'herbe que tu pourras ramasser ; tu n'en auras jamais trop.

Ne perds pas une goutte d'eau. Nettoie les abords de tes sources, les abords de tes puits, fais des abreuvoirs pour tes animaux et tiens-les bien propres ; ne laisse pas tes animaux boire l'eau des marais, ne laisse pas l'eau se perdre sous les joncs, fais des séguias.

Si tu fais bien tout cela, tes animaux ne mourront plus.

Ce n'est pas tout. — Ton pays est riche et peut nourrir de gros animaux. Pourtant les tiens sont petits. Tu peux arriver à faire grandir tes bœufs et tes vaches, ils te feront de meilleur travail dans les champs et te donneront beaucoup plus de lait. Tu les vendras plus cher au marché. Tes moutons donneront plus de viande et de meilleure viande. Tu les vendras plus cher aussi. Si tu veux que tes animaux deviennent plus grands et plus gras, nourris les bien et abrite-les. Puis choisis de beaux mâles pour tes femelles, les enfants seront plus beaux ; ne garde que les beaux béliers et fais castrer tous les autres. Les béliers castrés sont aussi robustes que les autres, ils sont plus tranquilles dans le troupeau, ils devien-

nent plus gras avec une meilleure viande et se vendent plus cher.

Quand tu auras des animaux malades, préviens sans tarder l'officier du bureau. Il t'enverra le vétérinaire de Fez. Celui-ci soignera tes animaux gratuitement ; il te donnera de bons conseils, si tu le veux, il castrera taureaux et béliers.

Réfléchis bien à tout cela. C'est en faisant ainsi que les Français, qui, autrefois, avaient des bœufs et des moutons comme les tiens, sont arrivés à avoir des animaux pesant le double, travaillant mieux et se vendant plus cher.

Conserve ce papier. Relis-le souvent.

Sélection des troupeaux. — Pour inciter l'indigène à faire de la sélection et à ne garder dans ses troupeaux que des reproducteurs de choix, les inspecteurs de l'élevage font des tournées en tribus et procèdent à la castration gratuite de tous les mâles que les indigènes ne désirent pas conserver entiers. La méthode qui a le plus de succès et à laquelle se rallient le plus volontiers les indigènes est le bistournage ou l'écrasement des cordons à travers la peau. Ils ont horreur des mutilations sanglantes chez les animaux, et, fidèles à la loi du Prophète, ne consentiront pas à manger de la viande d'un animal qui y aurait été soumis.

Concours de primes. — Chaque année, des concours sont organisés et des primes distribuées aux meilleurs éleveurs indigènes des diverses races d'animaux domestiques. Ces concours donnent toujours lieu à des fêtes locales, à des diffas, à des fantasias. La distribution des récompenses a lieu en grande pompe sous la présidence de l'autorité locale entourée des caïds aux burnous éclatants.

Encouragements aux Importateurs. — Afin d'encourager les éleveurs à importer des reproducteurs susceptibles d'améliorer par le croisement les races locales, il leur est fait remboursement par le Service de l'Élevage des droits de douane et des frais de transport par mer.

Après avoir sommairement exposé les efforts faits par le Service de l'Élevage pour accroître et améliorer le troupeau marocain, il faut tout de même constater que les indigènes sont assez lents

au progrès. Quelques esprits curieux ou seulement confiants viennent bien à nous par intérêt ; mais le plus grand nombre, sans être d'ailleurs hostile, attend que la méthode préconisée ait fait ses preuves chez le voisin. Et c'est là qu'interviendra le rôle d'éducateur du colon européen dont les méthodes sont observées et suivies de très près par les indigènes ; c'est par la constatation de résultats tangibles bien plus que par des palabres ou des écrits qu'ils adopteront, autant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'élevage, les règles consacrées par l'usage et qu'une longue expérimentation a démontrées comme seules capables de développer les richesses de l'Élevage d'un pays.

Le cheval marocain. — Le Marocain n'a pas, au même titre que l'Arabe nomade, ancien guerrier passant sa vie à cheval, le culte de sa monture. Il est, lui, un berbère et un sédentaire. Cependant les chefs indigènes et les riches propriétaires mettent leur fierté à avoir un animal de grande taille, gros, gras, qui, richement harnaché, leur fera honneur les jours de fantasia.

Le Service des Remontes et Haras poursuit avec méthode l'amélioration de la race chevaline. Les étalons qu'il emploie à cet usage sont de race arabe et arabe-barbe ; ils ont pour but de corriger les défauts de conformation du cheval marocain, de lui donner plus d'élégance, de densité et surtout plus d'influx nerveux. Des résultats considérables ont déjà été obtenus, surtout entre les mains des éleveurs européens, plus rarement dans la masse des éleveurs indigènes, parce que ceux-ci n'ont pas encore compris que, en dehors des parents, la qualité des produits est toujours fonction de la richesse de l'alimentation pendant la croissance en même temps que d'un travail progressif et bien dosé.

L'âne. — Élégant petit animal de couleur cendrée dont la taille ne dépasse pas 1 mètre à 1m10, mais très sobre, très rustique et très maniable. Il est le transporteur habituel des marchandises conduites au souk pour la vente. Sa docilité et sa passivité en font un auxiliaire indispensable de l'indigène, à qui il sert aussi de monture, lorsque ses ressources ne lui permettent pas de posséder un cheval.

Le mulet. — Le mulet marocain est essentiellement un animal de bât. Il n'est pas très grand, son père, l'âne du pays, étant un

animal de petite taille. Il est cependant extrêmement précieux dans un pays accidenté où les transports ne peuvent se faire la plupart du temps qu'à dos d'animaux. On en fait un très large emploi, pour les travaux des champs, pour le ravitaillement des postes et des colonnes, pour le transport de toutes espèces de marchandises et aussi comme animal de selle. Il est d'un tempérament sec et nerveux.

Le mulet, ou mieux la mule de luxe, monture préférée des riches Marocains, est un animal d'assez grande taille, très bien entretenu et soigné, copieusement alimenté. Ils sont spécialement dressés à la selle et leur allure très douce, l'amble, leur permet de parcourir des distances considérables à une allure rapide (12 à 15 km. à l'heure) sans fatigue pour le cavalier. La plupart, remarquablement conformés, feraient d'excellents animaux de bât si leur prix ne les rendait inabordables.

Le bon mulet de service manque au Maroc, il manque à l'indigène, au colon, à l'armée. C'est pour parer à cette crise que le Service de l'Élevage importe chaque année un certain nombre de baudets catalans, qui, alliés à la jument indigène, donnent de magnifiques produits, très recherchés. Le nombre de ces baudets est malheureusement insuffisant, et il faudrait que le Service des Haras affecte à l'achat de ces reproducteurs, chaque année, le quart de ses crédits, afin que chacune de ses stations de monte en possède un nombre suffisant pour répondre aux besoins du pays. Sauf de rares exceptions, la jument marocaine est utilisable surtout pour la fabrication du mulet et ce serait faire œuvre réellement utile que d'orienter résolument l'élevage vers une plus grande production de ces précieux animaux. D'ici longtemps, les besoins du pays ne seront pas satisfaits, et s'il y a, à un moment, surproduction, on peut être assuré d'un écoulement très facile à l'exportation.

Les indigènes que ces questions d'élevage intéressent passionnément verraient avec plaisir les stations de monte composées moitié d'étalons et moitié de baudets. Ils y amèneraient en foule leurs juments, et la sélection de l'élevage rationnel, qui consiste à faire de bons chevaux de selle avec les juments les plus distinguées et des mulets avec toutes les autres, serait résolue.

Les bovins. — D'un type assez uniforme, appartenant à la race brune du Nord de l'Afrique avec toutes ses variétés. Le bœuf marocain est un animal rustique dont le développement est fonction de la richesse des pâturages. Alors que les petits animaux de la montagne ont un poids vif de 150 à 250 kilogrammes, les taureaux et les bœufs de la plaine font une moyenne de 300 à 400 kilogrammes.

Ils ont une ossature fine et sont d'un engraissement facile : ils pèchent surtout par le manque de développement du train de derrière.

Castrés et préparés pour la boucherie, ils seront d'un placement facile et rémunérateur dans le midi de la France et tout le bassin méditerranéen.

D'un caractère très doux, ils sont facilement dressables et couramment employés pour les travaux des champs.

La vache est plus petite que le mâle. Elle a généralement les mamelles peu développées, mais les trayons bien plantés. Elle est petite laitière et ne donne son lait qu'en présence de son veau. Si le lait n'est pas abondant, il est par contre très riche en matières grasses et son rendement beurrier est comparable, sinon supérieur à celui de nos meilleures races européennes.

Ni les vaches laitières ni les taureaux ne reçoivent de nourriture au douar. Les bœufs de travail, dont la défection serait rudement ressentie, sont mieux soignés. Pendant la période des labours, ils reçoivent quotidiennement 1 kg 1/2 à 2 kg d'orge, de fèves ou de jarosse avec du teben à volonté.

L'amélioration de la race est subordonnée :

1° au choix des reproducteurs (sélection ou croisement) ;

2° à la castration systématique de tous les mâles non réservés pour la reproduction ;

3° à une meilleure alimentation de la vache, à une plus longue durée d'allaitement du petit à qui devra être laissé jusqu'au sevrage tout le lait de la mère ;

4° à l'installation d'abris ;

5° à la constitution de réserves fourragères.

Le croisement ne pourra être entrepris qu'avec une extrême

prudence, en raison des difficultés d'acclimatation des races européennes perfectionnées et de leurs exigences.

En l'état actuel des choses, on ne peut améliorer la race bovine marocaine que par le croisement avec une race présentant les mêmes garanties de sobriété, de rusticité et de résistance. Une seule, jusqu'ici, a présenté ces garanties, c'est la race zébu.

Le croisement zébu marocain offre de réels avantages. Son format dépasse rapidement celui de la race du pays ; les croisés sont mieux conformés, avec un train de derrière très amélioré.

Dans un troupeau, ce sont toujours les métis zébus qui sont en meilleur état, ils assimilent beaucoup plus facilement les aliments pauvres, composés en grande partie de cellulose : ils résistent mieux aux maladies du pays.

Comme animaux de travail ils sont plus lourds et plus forts que le bœuf marocain et travaillent deux fois plus vite. Leur chair est de bonne qualité. Plus vivants et plus nerveux que les animaux du pays, leur dressage demande plus de soin. Il faut les castrer jeunes, les habituer de bonne heure au contact de l'homme et élever les animaux destinés au travail en domesticité et non en liberté.

Les moutons.— L'élevage du mouton est, par excellence, l'élevage de l'avenir au Maroc. En France, la production locale est loin de satisfaire aux besoins. L'appoint lui était fourni jusque vers 1890, moitié par l'Algérie, moitié par les pays d'Europe où l'élevage était encore en honneur : Russie, Autriche-Hongrie, Allemagne, Italie. Depuis 1900 l'Algérie et la Tunisie ont conservé le monopole à peu près exclusif des importations de moutons vivants. Comme les besoins pour la consommation sont sans cesse grandissants et que le troupeau algérien tend de plus en plus à diminuer, il devient nécessaire que le Maroc apporte son contingent de renforcement. Sa capacité est d'ailleurs considérable et l'exploitation rationnelle des pâturages convenant à l'élevage du mouton doit permettre de doubler au moins le troupeau marocain. Et c'est pour permettre d'atteindre ce résultat que l'abatage et l'exportation des brebis aptes à la reproduction sont interdits au Maroc.

Des efforts sérieux sont faits également pour améliorer la race.

La sélection des meilleures races marocaines est poursuivie méthodiquement aussi bien par l'administration que par les particuliers. Des croisements ont été aussi entrepris avec plus ou moins de succès, les meilleurs résultats paraissant jusqu'ici avoir été obtenus avec les mérinos de la Crau et espagnols. L'élevage est surtout entre les mains des indigènes ou se fait par association des colons avec les indigènes. Quelques éleveurs européens ont cependant réalisé par sélection des troupeaux de premier ordre dont les mâles répandus de plus en plus dans les régions moins favorisées contribuent déjà largement à l'amélioration du troupeau.

Plusieurs types de moutons existent au Maroc : les plus réputés sont ceux des Beni Ahcen, qui ont tous les caractères ancestraux du mérinos, dont ils sont vraisemblablement l'origine, puis ceux du Tadla, des Beni Meskine.

Toute la région du Sud convient particulièrement à l'élevage ovin ; les troupeaux y sont déjà très nombreux, et il est probable qu'ils participeront pour une grande part au contingent à exporter.

Les chèvres. — Elles constituent un troupeau important et méritent de prendre rang après les moutons. Elles rendent des services considérables aux indigènes. Dans les troupeaux, elles accompagnent les moutons auxquels elles servent de guides. Elles sont noires et de petite taille. Leur chair est estimée et elles entrent dans la consommation des Marocains pour une proportion dépassant de beaucoup celle des moutons. Elles sont très rustiques et donnent une moyenne de un litre à un litre et demi de lait par jour. Leur poil, après la tonte, est mêlé à la laine grossière et aux poils de chameau pour la fabrication des cordes et des toiles de tente.

La peau, laissée en manchon, est enduite de goudron, et sert de récipient pour transporter l'eau. Ces « guerbas » sont aussi utilisées pour faire le beurre. Les peaux de chèvres marocaines ont une réputation justifiée et donnent lieu à un important commerce d'exportation, surtout par les ports du Sud. C'est un élevage des plus intéressants, susceptible d'une amélioration considérable par la sélection, le croisement et une meilleure hygiène.

Le porc. — Le porc du Maroc a connu ses jours de splendeur. Il a été l'objet d'un élevage intensif pendant la guerre, alors que

le ravitaillement de la métropole était difficile et que les cours en étaient très élevés. Il a à subir aujourd'hui la concurrence des porcs de l'Orient qui sont de qualité supérieure et mieux cotés sur les marchés. De nombreux essais ont été tentés en vue de son amélioration par le croisement avec les races françaises et anglaises. Les bénéfices qui en résultent sont peut-être compensés par une moins grande résistance aux maladies.

Tel qu'il est, le porc marocain, très rustique, bon marcheur, peu précoce, est surtout un porc de boucherie. Sa viande est savoureuse et convient parfaitement au goût du consommateur français, qui la préfère à celle, beaucoup plus grasse, des porcs de races améliorées.

Bien que le porc soit un animal impur et méprisé des musulmans, son élevage commence cependant à se développer en association avec les indigènes ; il est parfois même pratiqué par ces derniers pour leur propre compte.

Les volailles. — La poule marocaine est petite, assez bonne pondeuse et très bonne couveuse. Sa chair est de qualité passable et ne saurait se comparer à celle des volailles de France. Elle vit autour des tentes et rentre la nuit à l'intérieur se contentant de quelques « bardas » ou « couffins » comme perchoir, se nourrissant de grains perdus, d'insectes et de quelques déchets d'une maigre cuisine.

Si l'indigène est nomade, la population volatile suit les déplacements et les femmes indigènes chargées de la basse-cour n'oublient pas le « chapelet » de poules juché sur le mulet ou le bourriquot.

Le vautour, le milan et l'émouchet sont les plus gros obstacles à l'élevage libre du poulet indigène sans oublier le chacal, le renard, la belette, qui peuvent, dans certains cas, faire des coupes sombres dans l'effectif à plumes.

Chaque année, le Maroc exporte de 3 à 4 millions d'œufs. Parmi les croisements essayés, la faverolle et les races espagnoles ont donné les meilleurs résultats.

Les canards, les oies, les dindons, les pintades, viennent bien au Maroc, mais leur élevage n'a pas encore beaucoup pénétré en milieux indigènes.

Les autruches. — L'élevage de l'autruche a profité d'un troupeau de 31 têtes trouvé à Meknès en 1911 dans la prairie de l'Aguedal et dont l'origine remontait à plus de 2 siècles, au règne de Moulay Mohammed.

Ce troupeau vivait à l'état demi sauvage. Les jeunes obtenues depuis cette époque sont très apprivoisées, viennent manger à la main et la récolte de leurs plumes est facile.

La reproduction de ces animaux est particulièrement délicate et l'incubation, naturelle ou artificielle, donne lieu à de nombreux mécomptes. Le nombre des œufs non fécondés est toujours élevé ; parmi les œufs fécondés, une assez forte proportion n'arrive pas à éclosion ; les jeunes, pendant les 6 premiers mois, accusent également une mortalité appréciable. Il résulte de ces faits que le troupeau n'a guère que doublé depuis 1914. Des préparatifs sont faits pour transporter l'élevage à Marrakech, où le climat convient mieux à l'autruche et où les jeunes se développent plus vite et plus vigoureusement. Les plumes du Maroc sont de belle qualité, très recherchées et, lorsque la formule d'une meilleure et plus abondante production sera trouvée, il y aura sûrement là une source appréciable de bénéfices.

Produits de l'élevage. — Les différents produits de l'élevage qui ont fait de tout temps l'objet d'un important trafic d'exportation constituent encore un gros élément de richesse pour le pays.

Ces produits sont notamment : les laines, les peaux de bœufs, de moutons, de chèvres, le miel et la cire.

Des tentatives sérieuses sont faites pour faire revivre la sériciculture, qui était pratiquée couramment, notamment à Fez, jusqu'en 1868 et que la maladie des cocons avait fait abandonner.

On trouve cependant encore des vieilles femmes qui avaient autrefois élevé les vers à soie, avaient filé et pratiqué toutes les manipulations que nécessitait cette industrie.

Espérons que cet élevage si intéressant pour le pays retrouvera, grâce aux encouragements qui lui sont donnés, sa prospérité d'autrefois.

Loin de nous la prétention d'avoir en quelques pages exposé complètement la situation actuelle de l'élevage au Maroc ; du

moins y avons-nous résumé les grandes lignes et donné des idées d'ensemble.

A l'encontre de beaucoup de grandes entreprises marocaines, qui étonnent à première vue par la rapidité tangible de leur évolution, l'œuvre du Service de l'élevage est de longue haleine, et toute de patience, puisqu'elle nécessite l'empreinte des géniteurs importés ou de la sélection rationnelle sur plusieurs générations d'animaux.

L'éducation de l'indigène, se heurtant aux habitudes ancestrales, est longue à faire, mais, une fois acquise, constitue un appoint précieux et durable, puisqu'en élevage comme en agriculture, plus qu'en toute autre branche de la colonisation, l'entente et la collaboration étroite de l'indigène avec le colon sont fructueuses en résultats.

Lente à amorcer au début, l'évolution est aujourd'hui en bonne voie ; les résultats obtenus sont déjà considérables et surtout les directives fondamentales sont bien fixées. L'avenir de l'élevage marocain offre sans conteste aux colons une voie dès maintenant bien tracée, et un vaste champ à exploiter.

TH. MONOD
Chef du Service de l'Elevage.

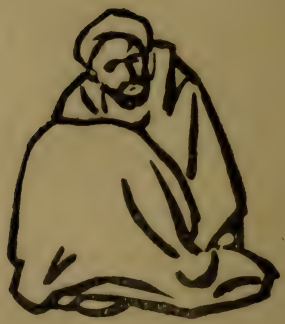

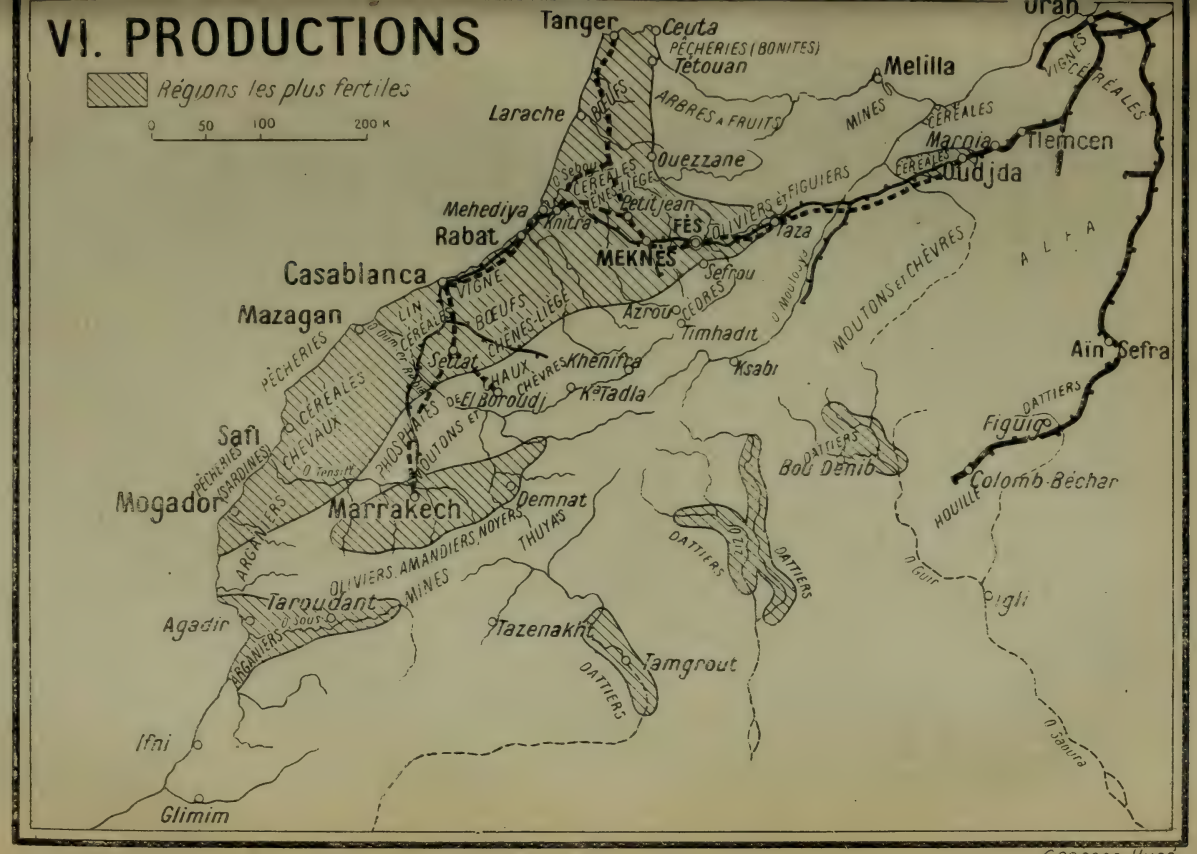

Georges Huré.

Note sur la production agricole du Maroc.

En parcourant les notices précédentes, consacrées à la description sommaire des régions naturelles du Maroc et à l'examen des conditions de l'élevage,le lecteur a pu se rendre compte de la diversité d'aptitudes que présente ce pays essentiellement agricole. Grâce à son étendue, aux différences d'altitude, d'exposition et par conséquent de climat que l'on y rencontre, le Maroc est appelé à fournir des productions d'une grande variété, parmi lesquelles les céréales et le bétail conserveront sans doute la première place, mais qui comporteront, en proportion croissante, des fruits, des vins, des cultures industrielles et riches telles que le lin textile et la betterave sucrière.

Indiquons toutefois qu'il n'y a aucun espoir de voir prospérer au Maroc les cultures tropicales que tant de personnes bien intentionnées ont poussé l'Administration à y implanter ; il suffit de savoir, d'une part, que, en hiver, le thermomètre descend, exceptionnellement, il est vrai, mais dans presque toutes les situations à 0°, et, d'autre part, qu'il ne pleut pas pendant près de six mois consécutifs, d'avril à octobre, pour conclure à l'impossibilité d'obtenir en grande culture le café, le thé, la vanille, etc., voire la canne à sucre et même le coton.

Malgré tout notre désir d'éviter des énumérations de chiffres il est indispensable, pour fixer les idées, de dire que les cultures annuelles s'étendent annuellement — en ce qui concerne la zone administrée — sur plus de deux millions d'hectares, que les jardins, vignobles et vergers occupent 50.000 hectares, alors que 4. 700.000 hectares sont utilisés comme terres de parcours ; 2.000.000 d'hectares restent à défricher et une partie des 50.000, hectares recouverts de marécages seront, dans un avenir très bref, récupérés par voie d'assèchement.

L'on trouve dans la zone que nous appellerons agricole, et de laquelle sont exclus les massifs de l'Atlas ainsi que les steppes du Maroc Oriental, 470.000 hectares de forêts.

Les statistiques d'où nous extrayons les chiffres ci-après, et qui

sont relatives à la campagne agricole 1920-1921, sont fournies, comme chaque année, par les opérations effectuées à la diligence de la Direction générale des Finances, en vue de l'assiette de l'impôt direct dit tertib, portant sur les récoltes annuelles, les arbres fruitiers et le cheptel. C'est dire, d'une part, qu'elles reproduisent seulement l'image de l'activité des régions administrées, d'autre part qu'elles sont inférieures à la réalité, du fait des dissimulations inévitables avec un personnel de contrôle encore restreint.

C'est l'orge qui tient la première place des cultures marocaines, et l'an dernier il en a été cultivé 1.000.452 hectares. Vient ensuite le blé (793.051 hectares) ; il s'agit, dans l'ensemble, de blé dur semoulier, le blé tendre, inconnu il y a quelques années et importé par les Européens, ne compte dans ce total que pour 20.296 hectares. Le maïs (145. 727 hectares) et le sorgho (101. 767 hectares) constituent les deux grandes cultures de printemps, conduites sur des terres labourées dès la fin de la saison des pluies et qui seront utilisées de nouveau à l'automne à des emblavures de céréales; 59. 635 hectares ont été consacrés aux fèves, 32. 376 aux pois chiches ; les cultures de lin pour graines (la culture du lin textile implantée par les Européens est exempte du tertib comme les autres cultures industrielles, elle ne s'est d'ailleurs pas étendue à plus de 1.500 ou 2.000 hectares) occupaient 17.670 hectares. L'avoine, d'importation récente, couvrait 8.820 hectares et les cultures maraîchères s'étendaient sur 6.225 hectares. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les petits pois (5. 569 ha.), les lentilles (5. 215 ha.), le fenugrec (1. 960 ha.), le mil (1.797 ha.), le kersenna, légumineuse analogue à la gesse (1. 574 ha.), la coriandre (266 ha.), le cumin (205 ha.), l'alpiste (169 ha.), le henné (152 ha.), et les haricots (26 ha.).

Les rendements à l'hectare sont évalués chaque année par les commissions du tertib, puisque le taux de l'impôt varie suivant l'importance présumée de la récolte à l'unité de surface. En prenant pour base le chiffre le plus bas de chacune des catégories dans lesquelles sont rangées les cultures (par exemple 6 quintaux pour le champ qui a été placé dans la catégorie de 6 à 9 quintaux), la récolte moyenne en blé dur a été en 1921 de 8 quintaux à l'hectare ; le blé tendre a donné 9 quintaux. L'orge a donné

8 quintaux, l'avoine 10, le maïs et le sorgho 6 quintaux. Il importe de se rappeler que les cultures des Européens n'entrent dans le total que pour 2 0/0 environ, les rendements obtenus peuvent donc être considérés comme provenant de la sommaire culture indigène.

L'impôt tertib épargne également les prairies naturelles et artificielles, et nous n'avons pas de données précises sur leur importance, mais les prairies artificielles constituent encore à l'heure actuelle une exception fort rare.

En ce qui concerne les arbres fruitiers, le recensement de 1921 a dénombré 2.287.891 figuiers ; 118.059 orangers et citronniers, 405.862 amandiers, 349.548 palmiers, 2.187.637 oliviers. Les vignes conduites à l'européenne s'étendent sur 1.504 hectares ; les vignes indigènes, généralement conduites en treilles, donnant à chaque cep l'importance d'un arbre fruitier, comptent 5.367.392 pieds. Il est à noter que sont seuls dénombrés les arbres en rapport et justifiant par conséquent leur imposition ; les jeunes plantations sont assez nombreuses et, dans quelques années, les chiffres ci-dessus seront sensiblement majorés.

De même, l'impôt n'est exigé que pour les animaux sevrés ; les chiffres suivants n'indiquent donc qu'imparfaitement la situation du cheptel marocain :

Chameaux	98.182
Chevaux et juments	143.094
Mulets	58.912
Anes	420.232
Bovins	1.517.117
Ovins	6.733.022
Caprins	2.040.304
Porcins	115.036

L'élevage des volailles ne donne pas lieu au paiement du tertib ; l'on sait cependant qu'il occupe une assez grande place au Maroc, et que les exportations d'œufs se chiffrent chaque année par une valeur de plusieurs dizaines de millions de francs. De même, les laines et les peaux constituent une part notable du commerce d'exportation.

Voir en fin du volume (*Appendices*) : *La "Description des régions naturelles du Maroc" et "les Forêts du Maroc"*.

CHAPITRE XIV

LE COMMERCE

I. — Commerce intérieur.

Le commerce d'un pays ne se développe, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, qu'autant qu'il s'informe des besoins partout où ils peuvent se manifester et qu'il provoque, de la part des producteurs, un effort soutenu.

A voir l'ancienneté et la rusticité de leurs méthodes d'échanges, il semble, qu'en général, les Marocains, aptes au négoce cependant, aient négligé ces deux facteurs importants de progrès économique.

Lorsque l'Européen quitte les villes de la côte où l'outillage le plus moderne se répartit judicieusement et s'accumule rapidement et où, de tout temps, les gros commerçants marocains ont fait d'importantes affaires avec les pays d'Europe, il lui est donné, en s'enfonçant dans l'intérieur, de retrouver tels qu'ils étaient, il y a des siècles, ces peuples primitifs qui n'ont rien appris de la

civilisation romaine elle-même et qui passent indifférents au milieu des ruines superbes qu'elle a laissées dans leur pays.

Il n'est pas douteux, cependant, qu'à notre contact et grâce aux efforts faits par le Gouvernement du Protectorat, le sens commercial des indigènes ne s'éduque assez rapidement désormais. L'esprit de lucre se fait, d'ailleurs, plus vivement sentir chez eux depuis que, placés dans la position du producteur qui offre, la demande ayant bouleversé l'équilibre des prix et haussé les cours, leurs produits ont acquis une plus-value. Et cette plus-value est bien moins active pour eux que pour nous, car leurs besoins sont très faibles en comparaison de ceux des Européens.

Cette éducation spéciale de l'indigène s'acquerra petit à petit grâce au contrôle et à la réglementation des marchés où les lois économiques joueront, à la stabilité du système monétaire, à l'unification des poids et mesures, au développement rapide de nombreuses voies de communication, à l'accroissement des moyens de transport et aux mesures prises par l'Administration du Protectorat. Ce seront autant de facteurs qui dépouilleront l'indigène de ses vieilles habitudes et de sa routine séculaire.

Cependant, malgré l'absence de moyens modernes d'échanges, le commerce intérieur du Maroc a été, de tout temps, très actif et il s'est considérablement développé au cours de ces dernières années.

Les marchandises d'importation débarquent dans les ports qui constituent les grands entrepôts d'où partent vers l'intérieur les caravanes, les camions ou les chemins de fer qui y ont amené les produits destinés à l'exportation. Les grandes villes de l'intérieur (Fez, Meknès, Marrakech) sont, également, de vastes entrepôts de marchandises qui desservent tout un hinterland bien défini. Ainsi, Fez et Meknès recevaient autrefois par caravanes de Tanger ou de Larache les sacs de sucre ou les balles de cotonnades, que venaient acheter dans les « Souks » les gens des tribus ; aujourd'hui, les marchandises arrivent surtout par chemin de fer de Casablanca ou Kénitra. Marrakech reçoit les produits d'importation par les caravanes de Casablanca, de Mazagan, de Safi et de Mogador, et sert de lieu d'approvisionnement pour

les populations du Sous (en attendant l'ouverture de la zone d'Agadir) et les populations du Tafilet et du Sahara.

LES MARCHÉS

Les marchandises d'importation ne pénètrent pas directement du marchand en gros au consommateur du bled. Elles passent par des intermédiaires qui viennent s'approvisionner dans les « fondouks » (grands entrepôts) des riches négociants indigènes ou dans les magasins de l'Européen,et revendent aux consommateurs de la campagne sur les marchés ou « souks » de l'intérieur.

Ces souks se tiennent une fois par semaine à jour fixe en certains endroits du bled, en des points qui sont, naturellement, le lieu de rencontre de tribus ou de fractions de tribus voisines, généralement au croisement des grandes pistes desservant la région et mettant en communication les différents groupements de tribus. Ces marchés portent le nom du jour de la semaine où ils se tiennent, accompagné, quelquefois, du nom de la tribu sur le territoire de laquelle ils ont lieu : par exemple le « Souk el Tleta des Sehoul » désigne le marché du Mardi, dans la tribu des Sehoul, près Salé.

« Les souks sont, pour ainsi dire, les Forums de la tribu ; c'est là que se traitent les affaires et s'échangent les idées entre des individualités séparées souvent les unes des autres par des distances assez longues : c'est dans les souks, en un mot, que se manifeste le sentiment de la foule,formé des sentiments divers de chaque individu et de chaque village, modifié par le contact et qui produit ce phénomène bien connu, que le sentiment exprimé par un ensemble ne correspond le plus souvent jamais exactement à celui de chacun, et que, cependant, tout le monde est d'accord pour sa manifestation commune. Le souk, c'est la vie extérieure où l'égoïsme étroit de la tente ou du douar est remplacé par l'égoïsme plus large de la fraction ou de la tribu. » (*Archives marocaines*, XX.)

Certains de ces marchés sont très importants et les affaires qui s'y traitent atteignent des chiffres très élevés, représentés par les ventes de grains, de bétail, de paille, de laine, de peaux, faites par les indigènes des tribus et leurs achats de sucre, de cotonnades,

de bougies, de babouches, de sel, de nattes, de cordes.... En 1921, le montant total des transactions sur les souks de l'intérieur était voisin de 225.000.000 de francs; les droits correspondants encaissés par le Trésor ont atteint 9.000.000 de francs environ.

Le groupement et l'importance des marchés dépendent, naturellement, des conditions géographiques, des productions locales agricoles et d'élevage et aussi, depuis notre arrivée dans le pays, de la proximité des centres de colonisation créés.

En Chaouïa, région la plus riche et la plus fertile du Maroc, les transactions rurales atteindraient 48.000.000 de francs. Certains marchés s'y développeront encore, ceux d'El Boroudj et de Ben Ahmed par exemple. Le marché de Settat a pris, cette année, une importance de tout premier ordre en raison de la liberté rendue au commerce des céréales : autrefois, les indigènes se rendaient à Casablanca pour y porter les produits de la récolte; cette année, ils ne se sont pas déplacés, les acheteurs sont venus eux-mêmes et des transactions considérables se sont effectuées. Les autres marchés intéressants de la région se tiennent à proximité de Fédalah, Boulhaut, Boucheron et Ber Rechid.

Dans la région de Rabat et du Gharb, où les transactions étaient de 29.000.000 en 1921 (dont 12.700.000 pour le Gharb et 16.300.000 pour la région de Rabat) on peut distinguer trois zones différentes :

1° Le Gharb limité par la zone espagnole et comprenant les centres de Mechra-bel-Ksiri, Arbaoua, et Souk-El-Arba du Gharb.

Des quantités énormes de céréales et de bétail ont été dirigées sur Arbaoua, depuis les événements du Rif pour le compte de l'Intendance espagnole. A Souk El Arba du Gharb, le chiffre des transactions s'élève, actuellement, à 1.800.000 francs ;

2° La plaine du Sebou et la région côtière comprend les annexes de Petitjean, Dar-Bel-Hamri et les contrôles civils de la banlieue de Rabat, Salé et Kénitra. Le marché de Salé (2.000.000 de francs) est très important; les indigènes y apportent tous les produits agricoles ou d'élevage nécessaires, non seulement à l'approvisionnement de Salé et de Rabat, mais, encore, susceptibles d'intéresser le commerce d'exportation, l'intendance et les industries européennes ou indigènes ;

3° La partie Sud (Zemmours et Zaers) comprend les bureaux

de Tiflet, Tedders, Khemisset, Oulmès et l'annexe de Camp-Marchand ; c'est une région agricole appelée à un grand développement. Les transactions portent sur le bétail et les produits de l'élevage, les volailles et les œufs, les peaux, les laines et le bois d'arar. Le grand marché est celui de Souk-el-Tleta, à un kilomètre de Khémisset, sur la route Rabat-Fez par Meknès ; son trafic annuel dépasse 1.700.000 francs.

Dans les Doukkala, qui comprennent les villes de Mazagan et Azemmour, on évalue à 17.500.000 francs environ les transactions rurales; le marché intéressant est celui de Souk-El-Tleta de Sidi-Ben-Nour (2.500.000 francs) ; c'est le lieu d'approvisionnement de tous les autres souks environnants, centre commercial de premier ordre en raison de sa situation au milieu d'une riche contrée.

Dans les Abda, région également très riche desservie par un grand port d'exportation: Safi, le trafic total s'élevait, ces dernières années, à 7.000.000 de francs environ. Les transactions importantes s'effectuent sur les marchés de Safi, de la plaine des Sahîm (Souk-Djemaa Es-Sahim) et de la piste de Mogador (Souk-Sebt-de-Guezoula).

L'Atlas. — Il est sans conteste que le commerce intérieur des régions côtières doit son développement et son importance à sa liaison étroite avec le commerce d'importation ; il ne faudrait pas conclure, cependant, que le centre du Maroc, barré par les chaînes de l'Atlas, soit un faible milieu d'échanges. « La fréquentation des marchés y est grande et dépasse de beaucoup les limites de la montagne. » Le Maroc oriental reçoit les chevaux et les moutons du moyen Atlas et de nombreuses caravanes se rendent à Fez et à Meknès y vendre les madriers de cèdre ; enfin, les communications vers l'Algérie s'effectuent par le couloir de Taza. « C'est le passage nécessaire; il servit jadis aux Romains »; aujourd'hui, le chemin de fer y passe.

Un autre courant commercial est provoqué par les échanges de marchandises entre l'extrême Sud marocain et le Nord du Maroc. C'est lui qui donne son importance aux cols de l'Atlas et aux villes situées sur la route des caravanes. C'est ainsi que, par Azrou et Kasba-El-Maghzen ou Ksabi, où se réunissent les routes princi-

pales qui coupent le Moyen Atlas, les oasis du Tafilet s'approvisionnent à Meknès et à Fez, tandis que, par les Glaoua, les grains du Nord s'échangent contre les dattes du Draa. Au pied du Djebel Siroua, à Tazenakht, comme dans le Sahara entier « le Sous apporte ses huiles, le Drâ ses dattes, les Glaoua des grains ; là se fait le change des divers produits : les dattes sont portées vers l'Ouest et le Nord, huiles et grains prennent la direction du Sud et de l'Est. Les caravanes de Tazenakht se rendent vers le Maroc avec des peaux, des noix et des dattes et reviennent chargées de cotonnades, de sucre, de thé, d'allumettes, etc.... On emmagasine ces marchandises et on les expose les jours de marché ». (L. Gallouèdec). — A l'autre extrémité, Tizrait est un centre de commerce saharien, qui communique avec Tombouctou et reçoit les caravanes de Mogador et de Marrakech.

Le Tadla. — Aux pieds du Moyen Atlas s'étend la région des Tadla-Zaïan dont les marchés de Boujad, Kasba-Tadla et Oued-Zem draînent les produits de la récolte (chiffre des transactions en 1921 : 40.000.000). Oued-Zem, tête de ligne du chemin de fer vers Ber-Rechid et Casablanca, est un centre de transactions considérable. La ligne sera prolongée par Boujad jusqu'à Kasba-Tadla, localités actuellement desservies par un service automobile.

Marrakech. — La capitale de toute cette région sud est Marrakech, dont le Souk-El-Khemis, marché du jeudi, est célèbre. Les Marocains du Sous, du Haouz, du Tafilalet et de l'Atlas s'y rencontrent. La ville est reliée au port de Mogador et on estime à 20.000.000 de francs le trafic annuel d'exportation de cette capitale (chiffre total des transactions en 1921 : 35.500.000).

Le Sous.—Marrakech et Mogador sont, aussi, le débouché naturel d'une région encore peu connue : le Sous, lieu de transit entre le Maroc et le Soudan ; aujourd'hui une seule caravane vient annuellement de Tombouctou ; jadis plus nombreuses, elles apportaient l'ivoire, les plumes d'autruche, l'or et les esclaves. Par Mogador s'écoulent les peaux, les poils, les laines, les amandes, la cire, le safran, l'huile d'olive et d'argan de Taroudant.

A Marrakech, le Ras-El-Oued fournit les huiles, le henné, le safran, les peaux et les laines, ainsi que les gros ustensiles de cuivre fabriqués à Taroudant.

Dans des foires annuelles ou bisannuelles, très importantes, les tribus arabes du Sud amènent leurs bêtes, leur orge, leurs laines et peaux et, enfin, leurs chameaux qui transitent dans le Sous pour se diriger sur les marchés des Abda, des Doukkala et de la Chaouïa.

Le Maroc oriental. — Oudjda est le centre commercial de cette région dépourvue de débouchés sur la mer. Les marchés de Guercif, Debdou, Taourirt et même ceux du Sud (Figuig et Bou-Denib) viennent s'y approvisionner en échange de bœufs, moutons, céréales, laines et peaux. Dans cette partie du Maroc, proche de la frontière algérienne, la circulation des marchandises est facilitée par de bonnes routes qui mènent d'Oudjda à Lalla-Marnia, Martimprey, Saïdia, Taourirt ; de bonnes pistes se dirigent vers Bou-Denib. L'achèvement tout récent (16 octobre 1921) du chemin de fer Casablanca-Taza-Oudjda donnera une importance considérable au commerce dans cette région aux dépens de la zone espagnole dont le port attirait un grand nombre de tribus.

Le contrôle de tous les marchés marocains est entre les mains du Service des Renseignements ou des contrôles civils qui administrent le territoire des tribus. Les « souks » donnent lieu à la perception sur les vendeurs et les acheteurs d'un droit, dit de marché, qui est, généralement, de 5 0/0 « ad valorem » sur l'objet vendu et payé par moitié par chaque partie, ou bien, dans certains cas, un droit fixe par tente de marchand, par étal de boucher, ou par tête de bétail. Ces droits de marché sont affermés pour un an ou plus généralement pour six mois, par voie d'adjudication.

LE TRAFIC INTÉRIEUR MAROCAIN

Le trafic commercial intérieur du Protectorat n'a pas cessé de se développer pendant ces dernières années, malgré toutes les difficultés rencontrées par ce qui touche à l'activité commerciale. Les chiffres des transports effectués à l'intérieur en font foi.

Nous nous bornerons à citer les chiffres publiés par la Direction des Chemins de fer militaires. La progression est ascendante,

bien que, depuis 1919, la voie ferrée soit très sérieusement concurrencée par les nombreuses entreprises de transport (voyageurs et marchandises) établies au Maroc.

Voici donc les statistiques des voyageurs payants et des marchandises également payantes, ayant été transportés sur le réseau ferré marocain.

a) VOYAGEURS

Années	Nombre de voyageurs transportés	Parcours kilométrique effectué	Sommes rapportées
1919	533.562	32.309.976	3.669.667 fr.
1920	630.766	42.979 757	4.682.388 fr.
1921 (six premiers mois.)	380.612	31 487.216	2 938.482 fr.
	Dans cette moyenne de six mois la progression sur la période correspondante de 1920 est nettement ascendante.		

b) MARCHANDISES

Années	Tonnes kilométriques transportées	Recette correspondante
1919	12.293.036	5.923.096 fr.
1920	10 774.943	8.363.864 fr.
1921 (six premiers mois.)	5.067.991	4.471.800 fr.

Ainsi, malgré une diminution des tarifs pour certaines catégories de marchandises, il y a eu augmentation des recettes générales qui passent de 9.592.763 fr. en 1919 à 13.046.252 francs en 1920 et atteignent 7.411.282 fr. pour les six premiers mois de 1921.

Pendant cette période de deux ans et demi le nombre des Services publics de transports par autos et camions s'est considérablement accru, et, bien qu'il ne soit pas possible de fournir pour eux de statistiques, il est certain qu'ils ont contribué dans une très large mesure à l'accroissement du trafic général du Maroc.

ACTION DE L'ADMINISTRATION DU PROTECTORAT

Dès le début du Protectorat, l'action de l'Administration se manifestait dans le domaine commercial par la création d'un organisme dont l'importance et l'activité vont sans cesse croissant, cet organisme est le Service du Commerce et de l'Industrie rattaché à la Direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation. Son but est d'étudier toutes les questions relatives au commerce, à l'industrie, à la navigation, au travail, au tourisme et, d'une façon générale, aux ressources et au développement économique du Protectorat.

Dans ces diverses attributions, entrent les questions suivantes touchant directement ou indirectement au commerce intérieur : cours des produits d'importation et d'exportation dans les différentes régions du Maroc. Prix des transports. Statistiques. Conseils et renseignements aux négociants et industriels. Relations avec les Chambres de Commerce. Liaison entre le commerce français et le commerce marocain. Organisation des Expositions et Foires, propagande dans ce but. Enquêtes sur les produits d'importation et d'exportation.

Ce service a des intermédiaires dans les principales villes du Maroc, ce sont les « Offices économiques » de Casablanca et de Rabat, les « bureaux économiques » de Meknès, Fez, Marrakech et Safi. Ces organismes ont un rôle d'information, de documentation commerciale de la région, et s'occupent aussi d'y développer le tourisme. En relations directes avec les Chambres de Commerce et les commerçants, ils sont les précieux auxiliaires du Service Central dont ils dépendent.

Les Chambres de Commerce créées par Arrêté Résidentiel ont pour attributions de donner les avis qui leur sont demandés par l'Administration, de présenter des vœux sur les questions intéressant le commerce, l'industrie et l'agriculture et de favoriser la création d'établissements tels que : Magasins Généraux, entrepôts, salles de vente publiques, écoles de commerce, etc...

Depuis 1919, des sections indigènes ont été constituées dans ces organes de défense des intérêts commerciaux.

Il existe des Chambres de Commerce et d'Industrie à Casablanca, Rabat et Kénitra et des Chambres mixtes d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie à Fez, Meknès, Marrakech, Safi, Mazagan et Mogador.

Les membres en sont nommés par voie d'élection.

La législation commerciale du Protectorat s'est intéressée, d'une façon toute particulière, à la formation des Sociétés, à la Protection de la Propriété Industrielle, à la Protection du Nom commercial, à la création du Registre de commerce. Pour garantir la loyauté des opérations commerciales, elle a élaboré des Dahirs où sont réglées les questions relatives à la répression des fraudes, à la concurrence déloyale, aux stocks, à la répression des spéculations, à la vente et au nantissement des fonds de commerce, aux effets de commerce, au recouvrement des créances commerciales et au règlement des litiges commerciaux. Une législation spéciale réglemente les magasins généraux et les opérations de warrantage qu'ils sont autorisés à faire. Enfin, une Bourse de Commerce a été créée à Casablanca.

Les pages qui précèdent n'ont pour but que de donner au lecteur une impression générale du commerce intérieur d'ensemble du Protectorat.

Ce commerce, les chiffres en font foi, prend, d'année en année, une importance de plus en plus grande et justifie la confiance que nous plaçons dans l'avenir économique du Maroc.

Ce pays, qui fait preuve de tant de vitalité, et qui s'avère comme si largement ouvert au progrès, est, pour l'activité de nos industriels et de nos commerçants, un champ d'action de premier ordre, où toutes les initiatives doivent trouver leur place et qui, jusqu'à ce jour, n'a déçu aucun des hommes d'affaires qui lui ont fait confiance et qui possédaient quelques-unes des qualités essentielles pour réussir dans un pays neuf : de la méthode, de sérieuses connaissances professionnelles et de la persévérance.

II. — Commerce extérieur.

Ce titre implique l'idée d'un exposé d'interminables colonnes de chiffres, de statistiques sans fin, de renseignements techniques,

dont la sécheresse semble devoir rebuter le lecteur ne s'intéressant pas spécialement à la question.

Nous ferons donc tout notre possible pour ne pas être trop arides, nous bornant aux seules précisions nécessaires pour bien marquer le chemin parcouru depuis l'année de l'établissement du Protectorat français au Maroc jusqu'à 1921.

Nous sommes loin du temps où les Sultans ouvraient comme à regret les portes de leur Empire aux marchands étrangers et où les caravanes ne parcouraient les pistes moghrébines qu'avec la crainte perpétuelle des détrousseurs.

A. — SITUATION D'ENSEMBLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Nous sommes également très loin du trafic de 1912, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-dessous tirés des statistiques douanières.

Et ce formidable bond s'est produit en moins de 10 ans !

Commerce total. — En 1912, la valeur, en francs, des transactions totales était, pour la zone française, de 177.737.723 fr. En 1920, elle était de 1.269.349.521 francs.

Importations. — Dans ces sommes, en 1912, 110.657.340 fr. et en 1920, 1.000.474.464 fr. revenaient aux importations.

Exportations. — Aux exportations, en 1912, on comptait : 67.080.383 fr., et en 1920, 268.875.057 francs.

D'où une différence en plus, pour ces deux années, de :

1.091.611.798 francs pour le commerce total,
889.817.124 — pour les Importations,
201.794.674 — pour les Exportations.

Nous aurions voulu pouvoir donner les valeurs afférentes à 1921, mais les statistiques douanières pour cette année ne sont pas encore définitivement établies et nous ne connaissons que les chiffres provisoires suivants se rapportant à la zone maritime seulement.

Ce sont :

750.135.481 francs pour les Importations,
255.918.360 — pour les Exportations,
1.006.053.841 — au total.

Il faut admettre que l'inflation des prix est pour une certaine

part dans l'importance des différences constatées, mais il n'en demeure pas moins que, — à n'envisager que les tonnages, — le trafic de 1920 laisse bien loin derrière lui celui de 1912. En effet, pendant cette dernière année, 368.591 tonnes avaient été manipulées alors que, pour 1920, c'est 552.875 tonnes qu'il faut lire. En 1921, rien que par les ports, c'est 802.981 tonnes.

A l'examen des valeurs, on remarque, également, que les importations ont dépassé les exportations. Il en a été de même tous les ans, de 1912 à 1921, et cette constatation se renouvellera, très probablement encore, dans les années qui vont suivre. Ce fait s'explique parce que le Maroc est un pays neuf en pleine période d'outillage économique et d'accroissement démographique au point de vue européen. D'ailleurs, l'argent qui y est continuellement placé constitue, sans contredit, un capital productif dont le rôle sera justement de contribuer à diminuer peu à peu et à faire disparaître tôt ou tard la différence existant en faveur des importations.

Part de la France. — Pendant que nous citons des chiffres, donnons une idée de la part qui est revenue à la France dans le commerce marocain.

De 43,37 0/0 en 1912, elle est montée à 63,09 0/0 en 1920, pour le trafic total.

Pour les importations, le pourcentage est passé de 48,95 à 64,84 et pour les exportations, de 34,17, à 56, 60, pendant les mêmes années. Ces proportions ont même été notablement dépassées au cours de la période que nous envisageons.

Mais il faut tenir compte, d'une part, qu'au lendemain de l'armistice, les fabricants français se sont souvent trouvés dans l'impossibilité de répondre à la demande marocaine ; d'autre part, les marchandises marocaines ont, depuis cette époque, été forcément sollicitées par le change élevé de certaines puissances.

Mouvement de la navigation. — Quelques renseignements relatifs au mouvement de la navigation compléteront ceux qui précèdent et donneront, à peu près complète, une idée d'ensemble des résultats commerciaux obtenus par le Maroc en moins de 10 années de Protectorat français.

En 1912, 2.752 navires jaugeant 2.414.500 tonnes — dont

714 français, jaugeant 787.804 tonnes — ont fréquenté les ports marocains.

En 1920, les statistiques ont repris 5.257 navires jaugeant 3.322.792 tonnes.Sur ce nombre, 2.162 jaugeant 2.024.875 tonnes battaient pavillon français.

A la lecture des chiffres qui précèdent, certains lecteurs non avertis des choses de ce pays peuvent être surpris en constatant que, dans le commerce de l'Empire chérifien, la nation protectrice ne s'adjuge pas une part plus grande encore.

Ce résultat est dû, en partie, au fait que, d'après l'acte d'Algésiras, toutes les puissances — sauf l'Allemagne, depuis la guerre— bénéficient, pour l'entrée de leurs marchandises au Maroc, de l'égalité économique. Cette circonstance fait que l'importateur va au meilleur prix, à la marchandise la plus rapidement livrée, aux fournisseurs dont les conditions de paiement sont les plus libérales et ce, sans que la France puisse prendre aucune mesure d'ordre législatif ou douanier susceptible de favoriser plus spécialement son propre commerce. Cela tient encore à des habitudes de la clientèle indigène qui marque sa préférence pour certains articles à l'exclusion de tous autres.

Mais il ne s'en suit pas que les transactions entre la Métropole et le Maroc ne puissent encore être augmentées. Elles l'ont été presque progressivement depuis 1912 et peuvent l'être encore davantage. Nous donnerons, ainsi qu'il est dit précédemment, à la fin du présent article quelques conseils dont pourraient s'inspirer les commerçants et industriels français désireux de s'intéresser utilement au marché marocain.

Part des différentes puissances. — Examinons, maintenant, la part des différentes puissances dans le commerce extérieur pendant la période qui nous occupe :

La France est constamment restée le plus important fournisseur du Maroc comme son plus important acheteur. Mais tandis qu'en 1912, la différence entre la valeur totale des transactions entre la France et le Moghreb, d'une part, la Grande-Bretagne et le Maroc, d'autre part, était de moins de 2.000.000 de francs, cette différence devient 305.633.475 en 1920 à l'actif du commerce franco-marocain.

L'Angleterre a constamment gardé le second rang. Le chiffre représentant la valeur de ses transactions est passé de 48.190.373 fr. en 1912 à 282.071.533 fr. en 1920.

Ainsi que pour toutes les puissances, sauf la France, ses importations en provenance du Maroc ont baissé pendant la guerre, par suite des prohibitions de sortie édictées en vue de faire profiter la Métropole des produits marocains. Elles ont remonté depuis 1918.

L'Allemagne, grâce aux efforts persévérants qu'elle faisait depuis plusieurs années pour conquérir le marché, avait réussi, avant la guerre, à se maintenir au troisième rang des pays fournisseurs du Maroc. C'est assez dire que l'interdiction du commerce avec l'Allemagne édictée depuis août 1914, — interdiction maintenue en principe par le Dahir du 9 janvier 1920, — sauf pour quelques marchandises entrant par dérogations, — a laissé libre une place importante pour les autres pays. Cette place s'est encore augmentée en suite de la prohibition d'importation des produits d'Autriche-Hongrie—prohibition supprimée depuis septembre 1920.

L'Espagne a bénéficié de la situation et a porté son commerce de 8 millions à plus de 55.000.000 de francs.

Les Etats-Unis également ; de moins de 1.000.000 de fr. en 1912, leur commerce a atteint plus de 44.000.000 de fr. en 1920.

La Belgique, qui avait vu son mouvement commercial interrompu par la guerre et l'occupation de son territoire, a repris son trafic avec le Maroc, s'en occupe activement et lui donne rapidement de l'extension.

La Suède a vu passer son commerce de moins de 1 million 1 /2 en 1912 à plus de 14 millions 1 /2 en 1920.

Les autres pays en relations avec l'Empire chérifien sont : l'Italie, dont les transactions se sont, en 1920, chiffrées à peu près comme celles de la Suède, mais qui était partie, en 1912, de plus de 5 millions 1 /2 ; les Pays-Bas, le Portugal, l'Egypte, la Tunisie, etc...

Les Marchandises. — Occupons-nous maintenant des principales denrées sur lesquelles ont porté les échanges.

La plus grande part des importations marocaines était cons-

tituée, aussi bien en 1912 qu'en 1920 et au cours des années intermédiaires, par des produits nécessaires à l'alimentation, à l'habillement, et dont, au moins pour certains de façon plus marquée, la consommation augmente au fur et à mesure de l'accroissement de la population européenne et des besoins des consommateurs indigènes.

Le reste comprend tous articles et produits contribuant à la valorisation du pays : ce sont les machines de toutes sortes et les matériaux de construction de toute nature dont les entrées ne cessent d'être en augmentation depuis 1912.

Des statistiques d'importation pour chaque denrée, et par année, n'ont pas leur place ici. Nous ne donnerons donc que l'énumération des principaux produits d'alimentation et d'habillement, quelques chiffres indiquant, très approximativement, le montant de la consommation d'une année, et nous rendrons compte du résultat obtenu en 1920 en ce qui concerne le rang occupé par les pays fournisseurs pour ces produits.

Parmi les denrées alimentaires, d'habillement, d'éclairage et d'usage courant, celles qui s'adressent à la population indigène comptent régulièrement pour de gros chiffres aux arrivages.

C'est le sucre, qui reste un véritable aliment de première nécessité pour les populations autochtones et dont il entre de 45 à 50.000 tonnes tous les ans, venant de France, des Etats-Unis, de Belgique, des Pays-Bas ; c'est le thé, employé à préparer, en le parfumant avec une plante verte aromatique — la menthe, principalement, — une sorte de breuvage national et qui compte chaque année aux importations pour 4 à 5.000 tonnes envoyées par l'Angleterre et la France. Ce sont les bougies, dont il entre également de 4 à 5.000 tonnes (sauf en 1920 et 1921 où les arrivages n'ont atteint que 4.602 tonnes et 1.671 tonnes) et pour la fourniture desquelles l'Angleterre a presque le monopole. C'est le riz (2.000 tonnes environ par an) venant de France et d'Espagne. C'est le café (de 1.000 à 1.500 tonnes) qui est, pour la plus grande part, débarqué au Maroc après avoir transité par Bordeaux ou Marseille. Ce sont les savons (de 1.500 à 2.500 tonnes) qui, jusqu'en 1920, venaient presque exclusivement d'Angleterre et pour les-

quels, pendant cette année, la France a obtenu un résultat très intéressant.

Ce sont les vins, dont il entre annuellement plus de 12.000.000 de litres exportés principalement par l'Espagne. Ce sont les alcools de bouche en accroissement constant depuis le moment (1918) où leur entrée n'a plus été interdite et qui viennent presque en totalité de la Métropole. C'est la bière qui sort de France, d'Espagne, d'Allemagne (depuis le 9 janvier 1920), des Pays-Bas et de Belgique. Ce sont les tissus de coton, considérés parfois, ainsi que le sucre, le thé et les bougies, comme une sorte de marchandise d'échange ; après avoir atteint, en 1913, près de 7 millions de kilos, les importations de cotonnades sont descendues en 1919 au-dessous de 5 millions ; en 1920, elles ont dépassé ce poids de 317.590 kgr. L'Angleterre a presque le monopole de la fourniture de cet article. Ce sont, enfin, les draps pour indigènes, les soieries, les articles de ménage en fer battu, en fer émaillé, en fer-blanc, en aluminium ; les articles de quincaillerie, etc...

Aux machines de toutes sortes et aux matériaux de construction, nous ajouterons le pétrole, l'essence de pétrole, et la houille.

Résultats acquis en 1920 *par les principaux pays fournisseurs du Maroc.*—Les renseignements qui suivent, marquant les résultats obtenus en 1920 par les principaux pays fournisseurs du Maroc, donnent, à peu près complète, la liste des produits importés.

A la fin de cette année la France tenait le premier rang pour ses exportations sur le Maroc de :

Viande salée de porc, charcuterie, conserves de viandes ; peaux brutes, fraîches et sèches, suifs, saindoux, margarine, lait naturel concentré et en poudre; fromages, beurres, légumes secs et farineux, pommes de terre, amandes, dattes, fruits confits ; *sucre raffiné* ; biscuits sucrés en boîtes ; confitures et gelées ; *cafés verts et torréfiés* ; *chocolats*, huiles de sésame, de lin, de ricin, d'arachide ; goudron, essence de térébenthine, essences médicinales, *bois*, légumes salés, *vins mousseux, vins fins et de liqueur, bière en fûts, bière en bouteilles*, eaux-de-vie (sauf whisky et genièvre), eaux minérales, *tuiles et poteries de bâtiment, carreaux de terre ou de grès, plâtre, chaux, ciment*, soufre, huiles minérales, *fers* bruts étirés en barres et *fers* d'angle, fil de fer, acier en barres, tôles ou filé;

ferrailles; cuivre sous toutes ses formes, plomb, étain ; rails, acides, soude caustique, soude naturelle et artificielle, carbure de calcium, teintures dérivées du goudron de houille ; couleurs ; parfumerie ; épices préparées ; médicaments composés, faïences, porcelaines, poteries ; ampoules électriques, plaques photographiques ; bouteilles ; *soie*, ficelles ; tissus de lin, de chanvre, de jute, de velours ; de coton ; *draperie*, bonneterie, rubanerie, dentelles ; papiers (d'emballage, à écrire, à imprimer, à cigarettes), cartons ; peaux préparées, vernis et cuirs ; chaussures, sellerie et bourrellerie, maroquinerie, courroies; orfèvrerie, bijouterie, horlogerie; machines et mécaniques motrices à vapeur, machines-outils, pompes, machines agricoles, autres machines, toiles métalliques, aiguilles, épingles, coutellerie ; grosse et petite ferronnerie, outils, serrurerie, clous et pointes, articles de ménage ; tuyaux en fonte, articles de poêlerie; ouvrages en plomb, en nickel ; cartouches de chasse vides, bourres, douilles ; pièces de charpente ; boissellerie ; instruments de musique, ouvrages de sparterie ; chapeaux et casquettes, chéchias, *automobiles* ; voitures de commerce et de roulage et autres ; *vélocipèdes* ; wagons de terrassement, instruments et appareils scientifiques ; brosserie, bimbeloterie ; ouvrages de mode ; parasolerie ; embarcations.

L'Angleterre a tenu le premier rang pour les exportations de sirops et bonbons, poivre, noix muscade, girofle, *thé, houille, fers laminés*, tôles ordinaires et feuillards, tôles ondulées, fers étamés, indigo, savon de parfumerie, *savons ordinaires, bougies*, fils de coton écrus, blanchis ; grenadines, gaze, mousselines, tulles façonnés ; *cotonnades* de toutes sortes, tissus de coton imprimés ou façonnés ; toiles cirées, ouvrages en métaux dorés ou argentés, en étain, en zinc.

L'Espagne a été le plus gros exportateur de fruits et graines (arachides, amandes et dattes exceptées), d'*huile d'olive*, de liége, de légumes frais, de *vins ordinaires*, de sel, de cochenille, de futailles.

Les Etats-Unis ont été les plus gros importateurs de machines à coudre, de pétrole et d'essence ; la Belgique a tenu la première place pour les envois des armes de commerce et du zinc ; la Suède dans ceux des bois de sapin.

Les statistiques d'ensemble n'ayant pas encore été établies pour 1921, force a été d'arrêter, si l'on peut dire, la situation à 1920.

Exportations.— Le Maroc étant un pays exclusivement agricole, presque toutes les marchandises qui en sortent sont des produits naturels ou des produits et déchets d'animaux.

Les céréales forment le « morceau de résistance ». Les blés, les maïs et surtout les orges s'exportent par centaines de mille tonnes. Avant la guerre, les droits frappant les céréales à leur entrée en France faisaient qu'elles s'expédiaient principalement sur les marchés de Londres et de Hambourg. Pendant la guerre, des mesures ont été prises qui réservaient ces grains à la satisfaction des besoins du pays, d'abord, et à la Métropole ensuite.

Il en a été de même pour les fèves, les pois chiches, les lentilles, l'alpiste, le millet, le sorgho, la graine de lin, la coriandre, le cumin, le fenugrec.

Depuis la fin de 1919, la liberté de sortie a été, au fur et à mesure que les circonstances s'y prêtaient, rendue à ces marchandises.

Il ne peut être question d'entrer ici dans le détail des quantités de chacune des graines exportées pendant les 10 années. que nous envisageons. Rappelons simplement que si elles ont varié suivant l'état de la récolte, elles ont toujours été importantes.

Après les céréales, viennent les produits animaux ; les laines, les œufs, les peaux.

Les laines sont une des principales richesses du Maroc. Elles s'exportent en suint ou lavées. Avant la guerre, elles prenaient surtout le chemin de la France et de l'Allemagne.

Depuis, elles ont été, d'abord à la suite des achats faits par l'Intendance, ensuite, et malgré le retour à la liberté d'exportation, presque en totalité dirigées sur la France. Les sorties ont été en diminution depuis 1912, passant de plus de 3.600 tonnes pour cette année à moins de 1.500 en 1920 pour les laines en suint et de 71 tonnes en 1912 à 48 tonnes en 1920, pour les laines lavées.

Les œufs comptent pour un chiffre important dans les envois marocains à l'extérieur et constituent une importante ressource pour l'Empire chérifien. Jusqu'en 1915, les œufs marocains

allaient en France, en Angleterre et en Espagne. Depuis 1916, l'exportation a eu lieu sur la France et l'Angleterre seulement. En 1919 il en est sorti plus de 8.600 tonnes; en 1920 plus de 4.200.

Les peaux, comme les laines, donnent lieu à des envois importants, mais elles ont subi, au même moment, le contre-coup de la crise mondiale ayant atteint ces sortes de marchandises.

Les peaux de chèvres, de bœufs et de moutons sont surtout expédiées en France, qui en renvoie une partie, — peaux de chèvres surtout, — aux Etats-Unis.

Viennent ensuite les amandes, qui, comme les œufs, sortent surtout par les ports du Sud. Il en a été expédié annuellement, depuis 1919, pour plus de 10.000.000 de fr. à destination de l'Angleterre principalement.

Les gommes euphorbes, ammoniaques, arabiques, sandaraques, quelques articles manufacturés : babouches de Fez, de Salé, de Marrakech ; les haïks de Fez ; des objets en cuir, en cuivre, en sparterie complètent la liste des articles d'exportation repris aux statistiques.

A cette liste, il faut ajouter les phosphates de la région d'Oued Zem et les tapis marocains, qui sont sur le point de devenir des facteurs importants de l'enrichissement du Maroc.

Les ports. — Sans avoir comme but, dans le présent article, l'étude complète de la question qui en constitue le titre, il n'est pas possible de passer sous silence les progrès réalisés de 1912 à 1921 par chacun des ports ouverts au commerce.

Ce sont Casablanca, Rabat, Kénitra, Fédalah, Mazagan, Mogador et Safi.

Nous allons donc en dire un mot en les prenant dans l'ordre d'importance du trafic qu'ils occupaient en 1921.

Casablanca. — Ce port dessert la Chaouïa, les Beni Meskine, le Tadla, les Rehamna et pour certains produits la région de Marrakech. Sa population était en 1913 de 31.000 Européens, 30.000 Musulmans et 9.000 Israélites; elle est devenue en 1920 de 30.908 Européens; 48.790 Musulmans et 13.000 Israélites. C'est encore, d'une façon générale, de Casablanca que partent les voyageurs et à Casablanca que débarquent les immigrants. Casablanca est la tête de lignes de chemin de fer allant sur Rabat et

sur Marrakech ; c'est le point où arrivent les routes et les pistes de Fez-Kénitra-Rabat, de Kasbah-Tadla-Ben Ahmed-Ber Réchid, de Marrakech-Ben Guerir-Settat-Ber Réchid, de Safi-Mazagan. Casablanca est, enfin, la ville des affaires, où la construction a pris un essor considérable, où des entreprises nombreuses et variées se sont installées, où des usines se sont créées, où de vastes fondouks regorgent de marchandises, où d'importants capitaux ont été employés et où se construit un port aussi vaste que bien outillé. Ce port, qui, en 1912, comprenait un simple quai et quelques magasins et où, après avoir été ballottés en barcasses pendant plusieurs kilomètres, voyageurs et marchandises achevaient leur débarquement à dos d'homme, comprend à l'heure actuelle : une grande jetée de 1 km. 1 /2 et qui doit atteindre 1.900 m., des quais (275 m. accostables aux grands navires, 1.000 m. accostables aux petits navires et aux barcasses), 65.000 mq de terre-pleins ; 20.000 mq de magasins, et des voies de 0 m. 60 pour desservir les terre-pleins.

Le trafic journalier peut varier entre 1.700 tonnes et 2.200 tonnes au maximum.

Le trafic effectif est passé de 179.040 tonnes en 1912 à 393.605 tonnes en 1921.

Les importations et exportations sont des plus variées et comprennent à peu près tous les articles repris aux statistiques.

Le point culminant des importations a été atteint en 1920 avec 253.860 tonnes, celui des exportations en 1921 avec 141.813 tonnes.

Kenitra. — « Kenitra est une ville créée de toutes pièces. Aucune agglomération indigène ne s'élevait à côté de la Kasbah qui existait seule en 1911, dans la boucle du Sébou, à 17 kilomètres de son embouchure, lorsque le service des Etapes en fit sa base de ravitaillement de la colonne qui marchait sur Fez. » *(Annuaire économique.)*

Ce port se développa rapidement. Ouvert au commerce en 1913, Kénitra a occupé, en 1921, le deuxième rang parmi les ports marocains avec un trafic total de 120.041 tonnes.

Ce port dessert les Beni Ahssen, le Gharb, les villes très importantes de Fez et Meknès. Des travaux sont commencés, qui

diminueront considérablement l'effet de la barre à l'embouchure du Sebou.

De plus, la ligne de chemin de fer Casablanca-Oudjda passe à Kénitra. Il semble donc que la prospérité de ce port soit assurée. Tel quel, le port de Kénitra peut faire face à un trafic moyen de 600 tonnes par jour.

Il faut remarquer que les importations ont, sauf en 1917, dépassé de beaucoup les exportations. En 1920, les premières se sont élevées à 112.901 tonnes et les deuxièmes à 10.140.

Kénitra importe des matériaux de construction, des produits alimentaires, du matériel de voie ferrée.

Safi. — Bien que les embarquements et les débarquements soient particulièrement gênés, à Safi, par la barre, pendant la mauvaise saison, ce port est arrivé à occuper le deuxième rang en 1912 et le troisième rang en 1921 parmi les ports marocains. De plus, sauf en 1913 et 1914, les exportations y ont dépassé régulièrement et de beaucoup les importations. C'est ainsi qu'en 1921, sur un trafic total de 101.997 tonnes, 95.914 tonnes ont été exportées.

C'est que Safi est le port le moins éloigné de Marrakech et qu'il est, également, le débouché naturel d'une région très fertile produisant en abondance les céréales : celles des Abda.

L'amélioration du port s'est faite par l'agrandissement des magasins, l'exhaussement des terre-pleins, la construction d'une digue, l'aménagement des anciens bâtiments de la douane, la construction d'un port à barcasses.

Trafic journalier moyen : 700 tonnes, sauf en hiver.

Les importations faites par Safi sont surtout constituées par des articles de consommation indigène; les exportations, par des blés, des orges, des laines, des peaux et des amandes.

Mazagan. — Mazagan bénéficie d'une bonne situation maritime et dessert une région particulièrement fertile, les Doukkala.

Marrakech, bien qu'à 200 kilomètres, y fait transiter des marchandises.

La nature des importations y est, comme à Casablanca, très variée. Comme à Safi, sauf en 1913 et 1914, les exportations y ont dépassé les importations. En 1921, celles-là se montaient à

66.884 tonnes, celles-ci, à 12.762. Un gros commerce d'œufs se fait par Mazagan. L'amélioration du port proprement dit a consisté dans la construction de jetées, musoirs, terre-pleins, quais, le dérochement de la vieille darse portugaise et l'ouverture d'une passe indépendante des travaux en cours.

Mogador. — A Mogador, les opérations de chargement et de déchargement peuvent avoir lieu pendant presque toute l'année, la barre n'existant pas.

Ce port dessert la région des Chiadma, celle des Haha, une partie de celle du Souss.

Après avoir, en 1913, atteint un trafic total de près de 45.000 tonnes, les opérations effectuées à Mogador jusqu'en 1920 ont oscillé annuellement entre 16.000 et 26.000 tonnes pour dépasser 46.000 tonnes en 1921.

De plus jusqu'en 1915, les importations étaient supérieures aux exportations. A partir de 1916, le contraire s'est produit et en 1921, la différence en faveur des exportations s'est chiffrée, par 28.639 tonnes.

Les importations concernent surtout des objets de consommation indigène, sucres, thés, bougies, cotonnades, parmi lesquelles se trouvent en quantité importante des cotonnades bleues dont usent les populations de l'extrême sud. Les exportations comprennent des céréales, des gommes, des amandes, des peaux, des œufs.

Un port à barcasses et à remorqueurs et des terre-pleins ont été construits entre deux jetées. Le trafic journalier moyen peut être de 750 tonnes pendant la belle saison.

Rabat. — Rabat est le port des Zaer, des Zemmour, des Zaïan.

Les importations de produits de consommation tant indigènes qu'européens, de matériaux de construction y ont toujours, comme tonnage, été supérieures aux sorties de laines, de peaux, etc... En 1921, le trafic total de Rabat s'est élevé à 38.323 tonnes.

De notables améliorations y ont été apportées depuis l'établissement du Protectorat en ce qui concerne la construction des quais et des magasins.

L'aménagement des jetées devant permettre l'entrée en rivière en toutes saisons est commencé.

Fedalah. — Fédalah, — à 25 kilomètres de Casablanca, — ouvert depuis 1914 seulement, a vu ses importations passer de moins de 2.000 tonnes pour cette année à près de 17.000 tonnes en 1921 et ses exportations de 0 à 2.629 tonnes.

Les travaux d'aménagement ont été activement poussés au point que Fédalah peut faire face à un trafic journalier moyen de 500 tonnes.

Commerce par la frontière Algéro-Marocaine. — Après avoir envisagé le trafic par les ports, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur la progression des transactions qui ont eu lieu entre le Maroc oriental et l'Algérie. Elles ont porté, à l'exportation, sur des troupeaux de moutons, de bœufs, sur des céréales; à l'importation, sur des tissus, des sucres ,des bougies, des savons, des produits d'alimentation variés, des vins, des matériaux de construction, des vêtements (marchandises venant presque toutes de France et ayant transité par l'Algérie).

La valeur du commerce algéro-marocain par la voie de terre est passée de 27.171.000 fr. en 1912 à 213.220.000 fr. en 1920.

Les marchandises proviennent surtout d'Oran, qui les expédie par le chemin de fer à voie normale aboutissant à Oudjda. Le chemin de fer à voie de 0m.60 a beaucoup favorisé le trafic, dont l'importance augmentait au fur et à mesure de l'avancement de la construction de la ligne Oudjda-Fez et des progrès de la pacification.

Pendant que se réalisaient toutes ces améliorations dans les ports, pendant que s'enregistraient les résultats qui précèdent, le Protectorat créait et ne cessait de développer tous les organismes devant concourir au progrès commercial du Maroc.

Dans cet ordre d'idées, nous ne parlerons que des lignes de navigation, des postes, télégraphes et téléphones, des rouages administratifs chargés de concourir au progrès économique de l'Empire Chérifien, des expositions et foires ayant eu lieu depuis 1912. Ensuite, dans une deuxième partie, nous étudierons pendant la même période la marche ascendante suivie par le commerce intérieur, lequel est intimement lié au commerce extérieur.

Conclusion. — En résumé, le commerce extérieur marocain a été en constant progrès depuis l'établissement du Protectorat.

La France y a continuellement gardé la première place, malgré les efforts très sérieux et persévérants des nations concurrentes. Il ne faudrait toutefois pas perdre de vue que la période de la guerre, avec les mesures qu'elle a entraînées, d'une part ; le taux élevé des changes anglais, espagnol et américain, d'autre part, ont été favorables au commerce métropolitain.

D'où la nécessité pour nos commerçants et industriels de surveiller de très près le marché marocain.

Remarquons encore :

1° que les importations dépassent toujours de beaucoup les exportations, et cette situation devant durer tant que se poursuivra l'outillage économique du Moghreb, celui-ci restera longtemps encore un débouché intéressant pour ses fournisseurs.

2° que les importations portant sur un certain nombre de produits de grande consommation et sur d'autres de bien moindre importance, c'est, de préférence, sur les premiers que doivent porter les efforts de nos nationaux.

3° que par les produits de son agriculture et de son élevage l'Empire chérifien est à même d'envoyer à la Métropole un certain nombre de produits qu'elle tire de son sol en quantité inférieure à ses besoins.

Terminons, enfin, en disant aux commerçants et industriels français :

Pour réussir au Maroc, il faut :

1° Fabriquer en se pliant servilement au goût de la clientèle ;

2° Faire des conditions de paiement aussi libérales que possible ;

3° Livrer rapidement ;

4° Soigner l'emballage ;

5° Choisir de bons représentants ;

6° Se tenir régulièrement au courant des prix pratiqués, de manière à vendre à égalité, sinon au-dessous ;

7° Faire de la Publicité.

CH. AVONDE

Chef du Service du Commerce et de l'Industrie.

Voir en fin du volume (*Appendices*) : «*Poids et mesures*» et «*Lignes de Navigation*».

CHAPITRE XV

L'INDUSTRIE

Période d'avant-guerre.—Lors de la signature du traité de Protectorat, il n'existait pas au Maroc d'établissements industriels tels que nous les concevons; l'industrie locale, très rudimentaire, suffisait, alors, aux besoins relativement restreints de la population indigène.

La période d'avant-guerre est une période de tâtonnements; les capitaux se portent tout d'abord vers le commerce et l'agriculture. Avant d'envisager la création d'industries, il faut procéder à l'inventaire des ressources et des besoins locaux.

De nombreux obstacles, par ailleurs, s'opposent à la création d'établissements industriels.

Le Maroc qui, jusqu'aux dernières années qui ont précédé notre occupation, était, dans son ensemble, demeuré fermé à toute immixtion étrangère, se trouve dépourvu des installations et de l'outillage nécessaires à son développement économique: pas de ports, et la côte marocaine est particulièrement dangereuse ; pas de routes : seules des pistes utilisables pour les caravanes de chameaux et de mulets, mais impraticables aux voitures.

La main-d'œuvre européenne est très rare et l'on manque d'ou-

vriers pour construire l'usine, pour assurer son fonctionnement, pour réparer son matériel.

Le combustible fait défaut et il est nécessaire de le faire venir de l'extérieur, ce qui, avec les difficultés de débarquement et de transport, le met à un prix de revient particulièrement élevé.

A notre point de vue national, il faut tenir compte du principe de la libre concurrence, qui permet à de redoutables adversaires de s'installer en face de nous, notamment l'Allemagne, qui, par tous les moyens, veut élargir sa place au Maroc et aide financièrement ses firmes pour leur permettre de supplanter les nôtres.

Les quelques établissements qui se sont fondés durant cette période répondent aux besoins primordiaux de la population, et sont alimentés sur place en matière première : — une ou deux minoteries, autant de briqueteries.

Période de guerre. — La guerre, grâce à la politique de haute envergure du Général Lyautey, n'a pas, comme on aurait pu le craindre, arrêté court le développement industriel du Protectorat.

Toute la vie économique du pays, durant cette période de guerre, découle de la formule, érigée en principe dès le début des hostilités par le Général Commandant en Chef : « Un chantier vaut un bataillon. »

En même temps que s'éxécute le programme des travaux publics nécessaires à la mise en valeur du pays, des industries nouvelles se créent, tant pour satisfaire aux besoins locaux que pour répondre à l'appel de la Métropole.

Une étude sur les industries existant à Casablanca en 1917 donne les résultats suivants :

Alimentation : — 17 établissements, ayant un capital de 9.500.000 fr. et employant environ 315 ouvriers.

Construction: — 8 entreprises avec un capital de 5.800.000 fr. et 529 ouvriers.

Industrie du bois : —5 maisons, avec un capital de 1.870.000 fr. et 265 ouvriers.

Imprimeries : — 3 au capital de 510.000 fr. et 95 ouvriers.

Période d'après-guerre. — Depuis la cessation des hostilités, l'industrie marocaine prend une rapide extension.

Après la victoire de la France, notre œuvre de pacification et de mise en valeur du pays peut se poursuivre en toute sécurité : au lendemain de l'armistice, les capitaux ont afflué et l'industrie en a profité.

Les travaux d'aménagement du pays sont déjà très avancés : le port de Casablanca présente un abri de plus en plus sûr aux navires et ses quais gagnent de jour en jour sur la mer — d'autres ports secondaires, celui de Kénitra en particulier, sont améliorés — les routes remplacent partout les pistes; elles sont sillonnées d'automobiles. Le petit chemin de fer à voie étroite relie les principaux centres à la côte ; il n'a plus uniquement le rôle de chemin de fer stratégique qui lui était imposé aux débuts du Protectorat, et il assure le transport des voyageurs et des marchandises.

La main-d'œuvre, enfin, s'est implantée dans le pays et, sauf quelques exceptions, pour des emplois très spécialisés, les industries trouvent aisément sur place les éléments de recrutement de leur personnel.

De 1918 à 1921, l'industrie marocaine a progressé dans une proportion que les chiffres ci-dessous font ressortir d'une façon éloquente :

	1918	1921
Nombre d'établissements.....	157	260
Capitaux engagés.....	35.246.000	180.268.000
Nombre d'ouvriers.....	2.366	3.989
Force motrice actionnant les usines (en H. P.).....	5.935	13.770

Le recensement de 1921 a été effectué d'une façon très complète dans les centres importants; mais les établissements industriels éparpillés dans les petits postes de l'intérieur ont échappé aux investigations de l'Administration et, par suite, les résultats de ce recensement (il en a d'ailleurs été de même pour ceux qui l'ont précédé) donnent des chiffres inférieurs à ceux de la réalité.

Ces résultats ont été condensés dans une étude faite par le Service Central du Commerce et de l'Industrie et dont s'inspire

cette note. (Ladite étude pourra être consultée au Service du Commerce et de l'Industrie ainsi que dans les Offices et Bureaux économiques de France et du Maroc.)

Le tableau annexe (voir en appendice) donne un aperçu d'ensemble de l'état de développement actuel des industries. Les principales de ces industries sont énumérées ci-après.

ÉLECTRICITÉ. — L'industrie électrique s'est développée depuis la guerre. On compte aujourd'hui 8 grosses usines électriques représentant un capital de plus de 50 millions et disposant d'une force de 7.075 HP.

Ces usines, parmi lesquelles apparaissent au premier plan l' « Entreprise électrique de Casablanca », avec ses 3.550 HP, la Société Marocaine de Distribution d'eau, de gaz et d'électricité, qui alimente les villes de Rabat et de Salé, la Compagnie Fasi d'Electricité qui emprunte sa force à deux chutes d'eau, ont surtout pour objet l'éclairage urbain. Quelques-unes alimentent en force motrice les industries locales ; aucune n'actionne encore des entreprises de transport.

L'industrie électrique, en tant que génératrice de force, est appelée à prendre une grande extension au fur et à mesure du développement de l'industrie en général.

Le Maroc, en effet, à défaut de combustible existant sur place, doit importer le charbon et le pétrole, et ces deux carburants, grevés de frais de transport élevés auxquels viennent s'ajouter les droits de douane, reviennent à des prix presque prohibitifs qui handicapent gravement l'industrie locale vis-à-vis des industries étrangères concurrentes. En outre, pour le charbon et pour le pétrole, le Maroc, nous venons de le signaler, est tributaire de l'étranger; il se trouverait donc, en cas de crise de production, à la merci des importateurs. On peut dire, dans ces conditions, que l'avenir industriel du Protectorat est lié au développement de l'énergie électrique.

L'industrie des transports, en particulier, semble devoir un jour faire une énorme consommation de force motrice. Les villes du Maroc, tracées d'après des conceptions modernes, occupent de très vastes superficies, les distances sont en général grandes

d'un point à un autre et la nécessité des tramways se fait partout sentir davantage de jour en jour. Il est plus que problable que ces tramways fonctionneront à l'électricité, ce qui nécessitera la création de nouvelles et puissantes usines électriques.

Pour actionner ses usines, le Maroc, qui manque de combustible, possède en abondance la « houille blanche ».

La question de l'utilisation des cours d'eaux pour la production de la force motrice est à l'ordre du jour.

Un syndicat pour l'inventaire et l'utilisation des ressources hydrauliques a été constitué, par l'Etat chérifien, la Cie des chemins de fer, divers groupements bancaires ou industriels intéressés et de très importants spécialistes d'installations hydro-électriques.

Déjà, en 1921, on a pu, d'accord avec le syndicat, pousser les études d'une première usine hydro-électrique et s'occuper de la centrale thermique à installer à Casablanca pour fournir la réserve générale du réseau électrique.

Alimentation. — Le Maroc est un pays essentiellement agricole ; il était tout indiqué, par suite, que l'activité industrielle se portât d'abord sur les établissements utilisant les produits du sol et fabricant des aliments de première nécessité.

Minoteries. — On compte 33 établissements de meunerie parmi lesquels une quinzaine de grosses minoteries ; ils représentent, dans leur ensemble, un capital de près de 38.000.000 de fr., occupent 516 ouvriers et disposent d'une force d'environ 2.000 HP.

A Casablanca, les « Moulins du Moghreb », tout nouvellement installés, sont, au Maroc, le modèle du genre. Cet établissement fondé au capital de 12.000.000 fr. occupe une superficie de 10.000 m². Actionné par un moteur à gaz pauvre de 250 HP avec un moteur de secours de 160 HP, il est pourvu d'un outillage répondant aux derniers perfectionnements ; — sa production journalière est de 1.200 quintaux.

Casablanca possède plusieurs autres minoteries importantes entre autres :

La grande minoterie française ;
Les moulins chérifiens ;
La minoterie du Grand Socco ;
La minoterie Samuel Levy ;

A Fez sont à signaler :

La minoterie de la Société industrielle de l'Oranie ;

La minoterie Campini ;

La minoterie Levy.

Au total, il existe 18 minoteries pouvant moudre ensemble 3.645 quintaux par jour.

A côté de ces minoteries se sont installés des moulins se consacrant à la mouture indigène, dans les villes ainsi que dans d'assez nombreux postes du bled.

L'industrie meunière dans la région de Casablanca a pris une grosse extension : pendant la guerre, le Protectorat, obligé de compter exclusivement sur ses propres ressources, avait dû prendre en main, dès les premiers jours, l'ensemble de la production du pays en blé, pour assurer le ravitaillement local de la population civile et du corps d'occupation. Il est venu en aide à la Métropole lorsque ses ressources ont été supérieures aux besoins et il a fait appel aux importations étrangères lorsqu'elles ont été insuffisantes.

A l'heure actuelle, les minoteries de Casablanca travaillent à faible rendement. Le développement de cette branche de l'industrie, en effet, n'a pas été accompagné d'une augmentation parallèle de la production locale des céréales et la récolte ne correspond pas toujours à la capacité d'absorption des usines, mais le domaine agricole de la région empiète progressivement sur le bled et le chemin de fer sera bientôt installé, qui permettra d'amener à Casablanca des blés récoltés sur tous les points du Maroc. Les grosses minoteries pourront, alors, donner leur maximum de production.

Dans les autres villes, les minoteries, de même que, dans les postes de l'intérieur, les moulins à mouture indigène, trouvent aisément sur place l'écoulement de leurs produits.

Pates alimentaires. — De même que pour l'industrie meunière, il était normal que la fabrication des pâtes alimentaires se développât rapidement au Maroc, ou le blé dur constitue à l'heure actuelle, avec l'orge, la culture la plus répandue.

Dans la plupart des villes existent des fabriques de pâtes ali-

mentaires en nombre suffisant pour répondre en grande partie aux besoins de la population locale.

Seules les villes de Mazagan, Safi et Taza sont encore dépourvues d'industries de ce genre.

HUILERIES. — Les huileries européennes au Maroc sont au nombre de 8. Elles représentent, dans leur ensemble, un capital de 5.250.000 fr., occupent une soixantaine d'ouvriers et disposent d'une force de 179 HP.

Elles sont situées dans la région où la culture de l'olivier est le plus développée, savoir : une à Moulay Idriss, une à Meknès, deux à Fez, 3 à Marrakech, et une à Demnat, la plus importante, l'Huilerie du Moghreb, au capital de 2.500.000 francs.

A côté des huileries européennes existent de nombreux moulins indigènes : 75 dans la région de Meknès, 20 à Fez, 17 à Marrakech, environ 30 dans le cercle de Debdou. En outre, des presses installées en plein vent travaillent, durant l'hiver, les olives fraîches.

FABRIQUES DE GLACE, LIMONADES ET SIROPS. — Dans la plupart des cas, les industriels marocains qui fabriquent de la glace font, en même temps, de la limonade, des eaux gazeuses et, parfois, des sirops. Jusqu'à ce jour, en effet, la fabrication simultanée de ces divers produits a paru, en raison de l'état actuel de la colonisation, devoir donner des résultats plus avantageux qu'une seule d'entre elles.

Les industries de ce genre sont au nombre de 21. Elles représentent un capital de 4.625.000 fr., occupent 106 ouvriers et disposent d'une force de 326 HP.

A signaler encore parmi les industries alimentaires :

1° Des abattoirs. Ceux de Casablanca méritent une mention spéciale par leur aménagement, disposé d'après les conceptions les plus récentes. Ils possèdent des installations très complètes pour le traitement des sous-produits : stéarineries, fondoir, traitement industriel du sang, etc...

2° L'usine frigorifique de la « Société des entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord » à Fédalah, établissement très bien compris, qui représente un capital de 5.000.000 fr. et occupe une superficie de 12.000 ^{m2}; il a pour objet, indépendamment de la fabrication

de la glace : la réfrigération du poisson, la conservation des œufs, la préparation et la conservation des viandes abattues.

3° Deux Sociétés de salaisons.

4° Deux biscuiteries à Casablanca, deux autres à Rabat.

5° Plusieurs entreprises vinicoles.

Batiment. — Le développement de l'industrie du bâtiment au Maroc se justifie par la nécessité d'aménager le pays pour satisfaire aux besoins de l'occupation : construction d'immeubles publics ou privés, construction de voies ferrées, construction de centres de colonisation.

Il a été rendu possible par la présence sur place des éléments nécessaires à la fabrication des matériaux de construction.

Fabriques de chaux et ciments. Fabriques de carreaux en ciment. — Dix-sept établissements de ce genre représentant un capital de près de 17 millions et demi ; ils occupent 464 ouvriers et utilisent une force de 1.258 HP.

Les plus grosses de ces entreprises sont : à Casablanca : l'usine du Palmier, appartenant à la «Société des Chaux et Ciments et matériaux de construction», capital 10.000.000 de francs : 5 moteurs à gaz pauvre d'une force de 1.080 HP, et l'usine de la Société Casa-Rabat.

Rabat possède deux cimenteries de moyenne importance.

Le Maroc importe d'abondantes quantités de chaux hydraulique et de ciments (en 1920 : 17.958 tonnes de chaux et 74.445 tonnes de ciment). Il semble donc qu'il y ait encore place pour de nouvelles industries se livrant à la fabrication de ces produits.

briqueteries. — Les principaux de ces établissements au nombre de 15 représentent un capital d'environ 3.000.000 ; ils emploient 449 ouvriers et possèdent une force de 304 HP.

On peut citer parmi les plus importantes : l'usine d'El Hank à Casablanca ; la Société des briqueteries de Fédalah ; la grande briqueterie du Bou Regreg à Salé.

A côté de ces 15 briqueteries importantes existent de nombreuses petites installations fabriquant des briques et disséminées un peu partout aux abords des villes.

On peut encore mentionner, comme intéressant l'industrie du bâtiment, quelques fabriques bien spécialisées : 4 marbreries

et 1 fabrique de céramique à Casablanca ; 1 fabrique de poteries en ciment à Marrakech.

Industrie du bois. — Elle est représentée par 52 établissements, dont 7 scieries. Les capitaux engagés s'élèvent à près de 17.000.000 fr. ; le nombre d'ouvriers à 908 et la force motrice à 1.579 H.P.

Scieries. — Trois scieries importantes existent au Maroc, installées en pleine région forestière sur la bordure nord du Moyen Atlas : la Société Marocaine des Scieries de l'Atlas à Azrou (2.500.000 fr.) ; la Société Marocaine d'Exploitation forestière à Oulmès ; 1.000.000 fr. ;) l'usine d'Ain Leuh (appartenant à la Régie marocaine) à Ain Leuh (1.000.000 fr.).

Les menuiseries sont au nombre de 34, réparties dans les principales villes, notamment à Casablanca et à Rabat.

Industrie métallurgique. — L'industrie métallurgique, et cela se conçoit aisément dans un pays neuf, est encore peu développée au Maroc.

On compte 13 établissements représentant un capital de 3.760.000 fr. avec 180 ouvriers et une force évaluée à 123 HP.

La plupart de ces établissements ont leur siège à Casablanca.

Industrie automobile. — L'automobile, à défaut de chemin de fer à voie normale, et grâce au développement du réseau routier, est, à l'heure actuelle, le mode de transport le plus pratique au Maroc.

Des garages et des ateliers de réparation se sont installés dans les principaux centres.

En même temps qu'ils font la réparation, ils représentent des maisons d'automobiles et vendent des accessoires et de l'essence. Certains effectuent des transports de personnes et de marchandises.

27 établissements ont été recensés, représentant un capital de 17.360.000 fr., avec 312 ouvriers et une force de 267 HP.

Imprimeries. — La plupart des imprimeries ont pour objet essentiel l'impression de journaux. Elles font, également, des travaux sur commande, pour l'administration ou les particuliers.

On compte 18 imprimeries représentant un capital d'environ

3.000.000 fr. Elles occupent 275 ouvriers et possèdent une force de 165 HP.

Industries diverses. — A côté des groupes d'industries qui viennent d'être passés en revue, existent un certain nombre d'établissements plus ou moins spécialisés dans un genre de fabrication ou de travail qui leur est propre et qu'il était difficile, par suite, de faire rentrer dans une catégorie déterminée.

17 établissements importants ont été ainsi recensés, représentant dans leur ensemble un capital de 11.575.000 fr. Ils occupent 215 employés et ouvriers et disposent d'une force de 671 HP.

Parmi les principaux de ces établissements sont à signaler :

L'usine d'explosifs et accessoires de mines à Casablanca, capital 1.000.000 de francs.

L'usine de la « Société Marocaine de gaz comprimés » fabrication d'acétylène dissous, d'oxygène et d'acide carbonique.

Plusieurs blanchisseries mécaniques.

La « Société des lièges de la Mamora».

Les « Tanneries Marocaines à Rabat ».

Industries en voie de création. — Plusieurs projets sont à l'étude ou en voie de réalisation, qui présentent un réel intérêt, savoir :

Tout d'abord, l'usine hydro-électrique de Casablanca, dont il a été parlé plus haut et qui est appelée à contribuer au développement industriel du pays par la puissance motrice qu'elle sera en mesure de fournir aux diverses installations déjà existantes ou qui verront le jour.

Usine de superphosphates. Cette usine, dont la création a fait l'objet d'un contrat entre l'Administration du Protectorat et un industriel de la Métropole, devra livrer à la consommation une quantité annuelle minima de 240.000 tonnes de superphosphates. C'est la première industrie, travaillant les produits du sous-sol, qui se fonde au Maroc.

Brasseries. — La Société des Brasseries du Maroc consacre 1.000.000 de fr. à la création à Casablanca d'une brasserie qui fonctionnera sous peu.

Plusieurs autres projets des plus intéressants sont à l''étude : raffinerie, couleries de bougies, lavage des laines, etc...

Pour être discrète, l'œuvre industrielle de la France au Maroc, telle que nous venons de l'esquisser à grands traits, n'en a pas moins été féconde.

Le Protectorat, en effet, atteint à peine 10 années d'existence et ces années ont été troublées au début par la nécessité de pacifier le pays, puis par la guerre et, enfin, par la crise économique consécutive à la guerre.

Durant ces 10 années si pleines de troubles, 250 usines, fabriques ou établissements industriels ont vu le jour, représentant, dans leur ensemble, un capital de près de 200.000.000 de francs et, parmi ces usines qui bénéficient presque toutes des derniers perfectionnements modernes, certaines pourraient servir de modèle aux établissements similaires du continent.

A l'heure actuelle, les branches essentielles de l'industrie européenne, en particulier l'alimentation et le bâtiment, sont largement représentées au Maroc, ou en pleine voie de développement, comme l'industrie électrique.

L'Administration du Protectorat n'a plus, comme elle le faisait dernièrement encore, à orienter les capitalistes, soucieux de faire fructifier leurs fonds au Maroc, vers la création de tel ou tel genre d'industrie qui répondait, alors, à un véritable besoin. Les premières lacunes sont déjà comblées ; l'industrie marocaine est maintenant en plein développement, et tout fait augurer que rien ne ralentira ses progrès qui, par leur rapidité, sont d'un exemple rare, sinon unique, dans les annales industrielles.

CH. AVONDE

Voir en fin du volume (*Appendices*) : *Tableau d'ensemble des Industries européennes* (1921).

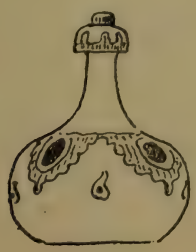

CHAPITRE XVI

LA REPRÉSENTATION OFFICIELLE ET ÉCONOMIQUE DU MAROC EN FRANCE

Les Offices.

Le Gouvernement du Protectorat marocain, désireux de développer les relations économiques entre le Maroc et la Métropole et d'assurer à cet effet un service de renseignements permanent, a créé, par arrêté résidentiel du 3 juillet 1913, « l'Office du Gouvernement Chérifien », devenu, en 1917, l'*Office du Protectorat de la République Française au Maroc.* Installé à ses débuts au Palais-Royal, Galerie d'Orléans, l'Office a été transféré en février 1918, 21, rue des Pyramides, où ses services fonctionnent à l'heure actuelle.

Aux termes du dahir du 13 juin 1917, qui a déterminé son organisation et son rôle, l'Office a pour mission :

1° De centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, le Tourisme, les Travaux Publics et les conditions du travail dans l'Empire Chérifien.

2° De renseigner les colons, industriels et commerçants établis au Maroc, ainsi que les indigènes, sur les marchés français

et étrangers, et de recueillir, tant en France qu'à l'étranger, toutes informations de nature à intéresser le développement économique de l'Empire Chérifien.

3° De faire connaître par l'intermédiaire des Chambres de Commerce, des Groupements Professionnels et par la Presse, les ressources économiques et touristiques du Maroc.

4° D'organiser la participation du Protectorat aux Expositions, Foires et Concours, qui se tiennent en France et à l'Étranger

Pour réaliser ce programme, l'Office tient à la disposition de ses visiteurs — producteurs ou négociants, colons, gens de lettres ou de sciences, journalistes, etc... — une documentation considérable et tenue soigneusement à jour sur tous les chapitres de l'activité du Protectorat, susceptibles d'intéresser la Métropole. Il fournit à tous ceux qui cherchent à s'établir au Maroc des renseignements pratiques sur toutes les particularités touchant l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie ; sur les entreprises à tenter et sur celles à ne pas tenter ; sur les conditions à remplir pour se lancer dans la lutte avec chance de succès. Il cherche, en un mot, à leur faciliter la tâche, mais en les garant de l'aventure.

En même temps qu'une bibliothèque permet au visiteur de consulter à loisir les livres, brochures, cartes, revues et journaux, voire clichés photographiques relatifs au Maroc, une salle spéciale leur offre des échantillons des produits du sol et du sous-sol marocain, en même temps que des spécimens de l'art indigène.

Le touriste, enfin, trouve à l'Office tous les renseignements sur le voyage et sur le séjour.

L'installation de l'Office dans le grand quartier d'affaires de la capitale montre bien la constante préoccupation du Maréchal Lyautey de faire de cet organisme non pas le service purement administratif conçu dans un esprit que s'imagine volontiers le public, mais un organisme vivant et agissant suivant les méthodes des grandes agences que l'Australie, le Canada ou l'Afrique Australe entretiennent à Londres.

Trait d'union permanent entre le Maroc et la France, l'Office reflète l'esprit d'initiative et de réalisation qui est celui même du Protectorat.

Au lendemain de l'armistice et dans le but d'agir plus directe-

ment sur les grands centres d'affaires de province, le Résident Général a favorisé la création à Marseille, Lyon et Bordeaux, d'Offices du Maroc régionaux. Organisés suivant une formule assez différente, ces Offices ont été institués par les Chambres de Commerce de chacune de ces trois villes et le Résident Général se borne à leur accorder, avec son haut patronage, une subvention annuelle.

Foires et Expositions.

Une des attributions de l'Office de Paris est, nous l'avons vu, d'organiser la participation du Protectorat aux foires qui se tiennent annuellement dans les grandes villes : Paris, Lyon, Bordeaux, etc., ainsi qu'aux grandes expositions proprement dites.

Les deux domaines sont différents.

La participation aux foires a un but immédiat et purement pratique. Elle est faite pour renseigner l'acheteur éventuel sur ce qu'il peut trouver dès à présent au Maroc et sur les conditions dans lesquelles il peut se le procurer, renseignement singulièrement intéressant pour un pays qui évolue avec une rapidité déconcertante, dans lequel ce qui était vrai le jour même ne l'était pas la veille et ne le sera plus le lendemain; renseignement que seul peut fournir un organisme outillé comme le sont les Offices. C'est pourquoi le visiteur trouvera, dans les pavillons ou dans les stands organisés par leurs soins, des échantillons de la production indigène, avec les références utiles.

Ainsi en a-t-il été chaque année, depuis 1916, aux Foires de Bordeaux, de Lyon et de Paris. Le stand du Maroc, en outre des produits exposés, en outre des tableaux et des graphiques instructifs, qui garnissaient ses murs, comportait un bureau de renseignements pratiques pouvant fournir à tout venant une leçon de choses aussi complète que possible.

La participation du Protectorat aux grandes Expositions, comme l'Exposition Universelle de Gand en mai 1913, l'Exposition Internationale de Lyon, en juillet 1914, comme celle de Strasbourg en 1919, enfin celle de Marseille en 1922, a été organisée par l'Office de Paris sur un tout autre plan. Il s'agissait là, en effet, non plus de fournir des spécimens du marché actuel, mais bien

de faire connaître l'œuvre de la France au Maroc, de montrer, en même temps que ses ressources présentes, ses richesses latentes et son travail de demain ; d'initier le public, non seulement aux réalités, mais bien aux possibilités.

C'est encore sous les auspices de l'Office du Protectorat qu'à été réalisée une initiative, accueillie avec faveur par l'élite du public parisien : l'exposition des Arts Indigènes du Maroc, qui s'est tenue au printemps de 1917 dans les galeries du pavillon de Marsan et l'exposition de tapis du Maroc dans les mêmes locaux, en juin 1919. La première de ces présentations, organisée en pleine guerre, pour affirmer la vitalité du Maroc et sa santé économique non compromise par la lutte, a montré qu'il était un art marocain aussi délicat, aussi harmonieux, aussi subtil que l'art hispano-mauresque le plus pur. Les visiteurs ont pu admirer des tapis de haute lisse tissés sous la tente, des poteries dignes de figurer à côté du vase de l'Alhambra, des armes niellées qu'accueilleraient «l'Armeria » de Madrid, des enluminures dignes des missels des XIVe et XVe siècles. Ainsi s'est affirmé l'éclat d'un art qu'on pouvait croire éteint, et que le Protectorat s'est efforcé de restaurer et de rajeunir, dans le maintien des vieilles traditions.

Inversement, l'Office du Protectorat s'est trouvé le correspondant tout désigné pour faire en France la propagande nécessitée par l'organisation des Foires de vente qui ont, à Fez, en 1916, et à Rabat, en 1917, obtenu un si légitime succès, ainsi que pour l'Exposition franco-marocaine tenue à Casablanca en 1915, « l'Exposition de Combat », comme l'a appelée le Maréchal Lyautey et qui avait groupé dans la grande cité commerçante plus de 1.200 exposants métropolitains.

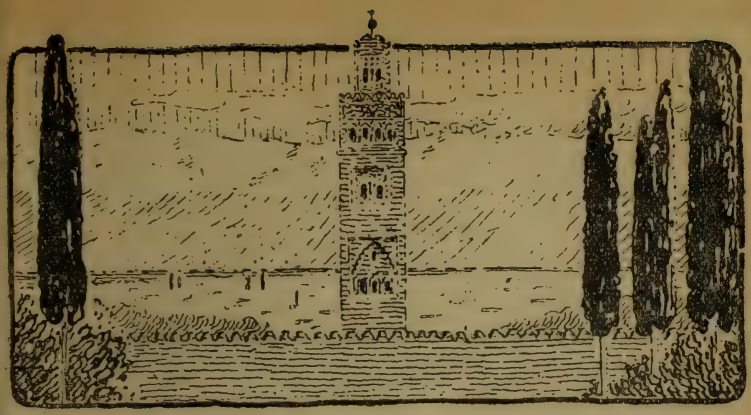

CHAPITRE XVII

LES MINES

L'Industrie minière au Maroc.

L'industrie minière donne satisfaction, comme l'agriculture, à des besoins essentiels de l'homme. Elle est d'une technique trop récente sans doute pour avoir joué un rôle de premier ordre dans le passé, mais elle paraît devoir exercer sur les courants qui modifient aujourd'hui l'équilibre économique une action prépondérante.

La consommation des substances minérales s'est accrue en effet dans des proportions considérables depuis un siècle ; de 800.000 à 80.000.000 tonnes par exemple pour la fonte, soit de 1 à 100. Et c'est en raison de ces besoins toujours croissants que les pays producteurs de combustibles et de métaux ont pris tant d'essor et acquis tant de prospérité.

La réputation minière d'un pays a souvent pour origine une découverte sensationnelle. Les champs d'or du Witwatersrand et de Kalgoorlie, les placers de Californie et du Klondike, le dis-

trict de Kimberley et bien d'autres sont célèbres dans les annales des mines par la fièvre de recherches qu'ils ont provoquée. Le Maroc ne prétend ni à cette réputation, ni à ces fortunes extraordinaires : il avait cependant acquis avant la guerre, grâce à des prospections difficiles et aux démarches diplomatiques qui les appuyaient, un certain crédit auprès du grand public, crédit qui s'affirma par la présentation de plus de 300 requêtes à la Commission Arbitrale chargée en 1914 de la liquidation du passif minier. Mais les droits de recherches ainsi réclamés ne reposaient généralement pas sur une base juridiquement valable et les travaux exécutés justifiaient rarement l'attribution de permis pour raison d'équité. La plupart des demandes furent rejetées.

L'avenir du Protectorat repose en fait sur une prospection attentive et méthodique dont les premiers efforts, semble-t-il, seront bientôt couronnés de succès. La prospection est un art difficile, fait d'expérience, d'endurance, de ténacité et surtout d'observation. Des notions de langue arabe ou berbère sont naturellement d'un grand secours, car le commerce avec l'indigène permet souvent de noter des indices linguistiques, de retrouver des vestiges d'anciens travaux, de remonter aux sources de certaines traditions. Mais le guide le plus sûr de l'explorateur est encore la science géologique.

Muni des outils indispensables : marteau, loupe, baromètre, boussole, produits chimiques et d'une bonne carte géologique, l'explorateur parcourt la campagne et remonte les vallées, notant les accidents topographiques, crêtes rocheuses, tranchées, ruptures de pente, etc..., les lignes de sources, la couleur du sol, les caractères de la végétation, la nature des roches entraînées sur le penchant des collines et des galets roulés dans le lit des rivières. Et bientôt il acquiert cette connaissance profonde des terrains qui facilite à un si haut degré la découverte des gîtes. Souvent même, dans un pays dont la technique est aussi simple qu'au Maroc, la lecture d'une carte topographique complétée par l'observation personnelle lui permet de se pénétrer des caractères dominants de la structure géologique et de l'intérêt que peut présenter une étude plus approfondie.

Certes, la géologie ne supprime point le rôle du hasard ni celui

de la divination, qui donnent tant d'attrait à la prospection minière, mais elle limite les risques en éliminant les périmètres dans lesquels toute recherche serait décevante. Si elle ne conduit pas nécessairement au but, elle donne du moins les conseils les plus rationnels et les plus précieux.

La géologie de détail ne peut s'appuyer que sur des documents cartographiques exacts. Malheureusement les levers au 1.200.000, dont l'ensemble constitue un travail des plus remarquables, n'ont souvent pu être dressés que par reconnaissance ou même par simples renseignements. La géodésie de précision sur laquelle s'appuieront plus tard les opérations de la carte au 50. 000 est une œuvre de longue haleine et pendant longtemps encore il faudra consulter les cartes actuelles, rectifiées et complétées, il est vrai, au fur et à mesure des progrès de la pacification.

Par contre, la géologie générale commence à être connue grâce à de nombreux travaux, parmi lesquels il convient de citer ceux de MM. Brives et Gentil. Nous essayerons d'en donner un aperçu rapide.

Les terrains primaires, qui forment le substratum du Maroc, sont partout extrêmement plissés et bouleversés, à l'exception cependant du permien, dont les dépôts sont discordants et souvent subhorizontaux. Une vaste chaîne de montagnes s'est en effet édifiée à l'époque carbonifère, mais l'érosion qui suivit a nivelé presque tous les reliefs, laissant seulement dans la plaine des arêtes de roches dures dont la saillie sur les terrains récents constitue le sokhrat des indigènes.

La pénéplaine en formation a été couverte çà et là par des appareils éruptifs, dont le massif qui domine l'Atlas au sud de Marrakech est sans doute le vestige le plus important. Elle se creusait en même temps sur l'emplacement de la chaîne actuelle, formant — sauf à l'ouest — une fosse ou géosynclinal dans laquelle se sont accumulés les sédéments jurassiques. La chaîne elle-même résulte du plissement survenu à l'époque tertiaire, des dépôts des mers secondaires. Ce plissement a été accompagné de fractures qui ont provoqué sur la pénéplaine des accumulations volcaniques du Siroua.

La meseta marocaine n'a subi par contre aucune influence orogénique. Son histoire est marquée par une longue émersion du lias

inférieur au crétacé moyen et il est intéressant de constater que par suite d'un véritable mouvement de bascule, la transgression crétacée s'est précisément arrêtée au voisinage des rivages de la mer jurassique. Parmi les terrains plus récents signalons l'éocène, qui renferme le phosphate de chaux exploité pour les besoins de l'agriculture.

Le Rif paraît être une chaîne tertiaire prolongeant la cordillère bétique autour de l'effondrement méditerranéen. Entre le Rif et le Moyen-Atlas se trouve un couloir ou détroit sud-rifain occupé par des dépôts néogènes sensiblement horizontaux.

Nous avons dit que la géologie définit les régions dans lesquelles les recherches peuvent être fructueuses. Ainsi la houille se concentre de préférence dans les terrains carbonifères, dont la traversée est par conséquent un indice favorable. Les gîtes filonniens se rencontrent le plus souvent dans les roches anciennes ou dans le voisinage d'un massif éruptif. Les minerais de précipitation chimique (fer et manganèse) se forment dans tous les terrains, mais les gisements de substitution (limonite) se trouvent surtout dans les calcaires secondaires et les placers dans les terrains meubles récents. Enfin les phosphates sont à peu près localisés dans l'éocène.

Ce sont là des indications d'ordre général que la géologie sait préciser dans chaque cas d'espèce.

Les données que l'on possède aujourd'hui sur la métallogénie du Maroc s'accordent avec l'hypothèse de venues filoniennes importantes en rapport avec les manifestations éruptives que nous avons signalées à l'époque carbonifère. Le démantèlement des chaînes hercyniennes a provoqué la disparition d'une partie des minerais au profit des formations sédimentaires plus jeunes, notamment du trias, mais sans donner lieu, sauf pour le fer, à des concentrations importantes. Les queues de filons peuvent être recherchées dans les roches éruptives et les terrains primaires.

Les principaux gîtes primaires connus sont les suivants :

Le Nargueschoum et Djorf el Youdi, au sud d'Oudjda, pour le manganèse.

Le Djebel Bou-Arfa, au N. O. de Figuig, pour le manganèse et le plomb.

La région d'Oulmès pour l'étain.

Camp-Boulhaut et Sokhrat-el-Djaja pour le fer.

Moulay-bou-Azza pour l'or et l'argent.

Les Rehamna pour le plomb.

Les Zaers pour le plomb et le cuivre.

Comme gîtes secondaires on pourrait citer le fer en divers points, notamment au Djebel Hadid, et du cuivre au sud de Marrakech.

Le charbon a été signalé à maintes reprises, mais on a toujours reconnu, en remontant aux sources, qu'il ne s'agissait que de traces insignifiantes. Le pétrole fait l'objet de recherches importantes au Fokra, au Tselfat et à l'Outita ; les résultats ne sont pas encore décisifs.

Voici quelques détails sur le gisement de phosphate d'El-Boroudj-Oued Zem, qui est exploité dès maintenant par l'Office Chérifien.

On a remarqué plus haut la simplicité de l'histoire géologique de la meseta : depuis la période crétacée tous les dépôts sont subhorizontaux et concordants, sauf parfois le long de l'Atlas. Un coup d'œil jeté sur une carte montre que la transgression crétacée a affecté la plus grande partie du plateau au sud du 33e parallèle respectant seulement le massif éruptif des Rehamna et la chaîne primaire du Djebilet. L'éocène est représenté par deux grands îlots que sépare cette chaîne. L'oligocène n'apparaît qu'au sud de Marrakech, au pied de l'Atlas, et sous la forme continentale. Le néogène s'est déposé à l'ouest des falaises crétacées depuis Settat jusqu'au sud de Mogador. Enfin les alluvions quaternaires ont presque encerclé le Djebilet et envahi la coupure pratiquée dans l'éocène et le crétacé par l'érosion de l'Oum-er-Rbia.

Le gisement d'El Bouroudj-Oued Zem s'étend sur 80 kilomètres d'Oued Zem à Ouallatou (est-nord-est —ouest-sud-ouest) et sur 50 kilomètres de Melgou à Abdallah ben Jabeur (nord-nord-ouest — sud-sud-est). Il s'arrête partout au crétacé, sauf au sud-est, où il disparaît sous les alluvions quaternaires. Le substratum crétacé est composé de marnes sénoniennes reposant sur des calcaires gréseux d'une couleur jaune caractéristique et forme une table inclinée de 4 à 7 millimètres du nord-est au sud-ouest. Les couches suessoniennes qui renferment le gîte de phosphate ont une épaisseur variable de 20 (nord-est) à 50 mètres (sud-ouest). Leur compo-

sition est irrégulière .D'une manière générale on peut dire qu'elles sont constituées par des marnes phosphatées dans lesquelles la proportion de calcaire tend à croître avec la hauteur. Le phosphate se rencontre à tous les niveaux, de la base au sommet. Il se présente sous la forme de petits grains arrondis enrobés par de la calcite. Le phosphate à haute teneur est toujours sableux. Il existe enfin des bancs de silice blanche et de silex ainsi que des lits de galets.

C'est la coexistence de ces 4 composants : argile, calcaire, phosphate et silice, qui donne à la formation sa grande variété. Divers noms ont été adoptés pour désigner les assises les mieux caractérisées (calcaire phosphaté, calcaire à points blancs, nougat, etc...). Dans la région d'El Bouroudj la composition d'ensemble est assez constante pour que l'on puisse rattacher les coupes les unes aux autres. Les couches présentent souvent les mêmes caractères (épontes, filets, galets) et la couche friable supérieure est toujours la plus riche. Du côté d'Oued Zem, au contraire, le régime est instable, les zones riches sont tour à tour au toit, au milieu et au mur de la formation, les épaisseurs et la nature des couches ou des entre-deux sont extrêmement variables.

La couche désignée dans les travaux d'El Boroudj sous le nom de couche n° 1 présente la particularité d'être, en première approximation, d'autant plus riche qu'elle est moins épaisse. Sur les Oulad Abdoun on constate que les éléments friables sont souvent noyés dans le calcaire phosphaté et que le mur est parfois d'une grande irrégularité ; la cavité qui résulterait de l'extraction des parties sableuses aurait l'allure d'une caverne au sol ondulé soutenue par des piliers ou des massifs plus ou moins importants. Ces particularités et d'autres encore s'expliquent aisément dans l'hypothèse d'une dissolution partielle du ciment calcaire ou marneux par les eaux souterraines.

Les teneurs maxima sont de 72 à El Boroudj, et 78 à Oued Zem. Voici un exemple d'analyse complète :

Eau à 100°	3,52
Analyse sur matière sèche :	
Eau combinée et matières organiques	3,06

Acide sulfurique	1,89
= 3 21 sulfate de chaux.	
Acide phosphorique	34,22
74 71 phosphate de chaux.	
Acide carbonique	2,80
= 6 36 carbonate de chaux.	
Matières siliceuses insolubles	2,56
Oxyde de fer	0,30
Alumine	0,41
Chaux	52,40
Magnésie	0,53
Fluor	2,55
= 5 23 Fluor de calcium	
Chlore	0,03
	100,75
A déduire oxygène équivalent au fluor et au chlore	1,07
	99,68
Non dosé	0,32
	100,00
Chaux en excès	3,28

Voici la comparaison de trois analyses prises au hasard :

Phosphate de chaux	50,83	61,30	72,89
Carbonate de chaux	32,89	19,55	6,66
Ensemble	83,72	80,85	79,55

Les parties sableuses contiennent généralement moins de 20 0/0 d'oxyde de fer et d'alumine réunis.

Le suessonien est recouvert, dans presque toute son étendue, par des calcaires lutéciens plus ou moins cristallins dont l'épaisseur maximum ne dépasse pas 50 mètres et qui renferment des bancs de silex. La limite du suessonien est marquée le plus souvent par une rupture de pente due à l'érosion : les terrains phosphatés s'élèvent en pente rapide au-dessus du plateau crétacé et supportent l'escarpement des calcaires à silex. Toutefois, du côté nord-ouest, l'érosion a nivelé le sol et les passages d'un niveau à l'autre ne sont révélés par aucun accident topographique. On y a suppléé par l'étude des puits indigènes et diverses observations d'ordre agronomique, minéralogique et hydrographique : le suessonien s'avance jusqu'à El Kremis et El Tleta de Guisser.

Le plateau calcaire est d'ailleurs loin d'être uni. Outre la grande coupure de l'Oued Rherraf, il présente de profonds ravinements et de nombreuses dépressions superficielles. Ces dispositions naturelles ont conduit le Service des Mines à l'adoption du programme de recherches suivant :

a) Sur les flancs des falaises mises à nu de la formation par grandes tranchées partant de la base du recouvrement pour aboutir au pied des falaises. Galeries ouvertes dans les couches pour étudier les variations de puissance et de teneur.

b) Dans les dépressions des plateaux descenderies à 45° taillées en escalier et creusées jusqu'au crétacé. Galeries dans les couches.

c) Sur le plateau puits traversant le manteau calcaire et poussés souvent jusqu'au crétacé. Amorces de galeries dans les couches.

Ce programme subit, au cours des travaux, diverses modifications ; ainsi au fur et à mesure que s'acquérait l'expérience du gisement les grandes tranchées s'espaçaient et, dans leur intervalle, de simples fouilles de 4 ou 5 mètres recoupaient la couche n° 1 dans laquelle on pénétrait par galeries ; une descenderie ouverte dans la galerie ou au-dessous reconnaissait le reste de la formation.

Les travaux commencèrent en novembre 1917 et se poursuivirent jusqu'au 18 février 1921, date à laquelle l'Office des Phosphates se substitua au Service des Mines. 118 chantiers furent ouverts correspondant à :

1.040 mètres de tranchées
1.530 mètres de puits
2.352 mètres de galeries
702 mètres de descenderies.

Le forage des puits fut particulièrement difficile, car certains atteignaient près de 60 mètres de profondeur et traversaient jusqu'à 30 mètres de calcaires cristallins très durs. Les travaux furent exécutés à la pioche, au pic, à la masse et au pistolet, sans moyens mécaniques, avec une main-d'œuvre de pasteurs, dans un pays désertique, difficile à ravitailler et sur un plateau où l'eau manquait.

Malgré cela les dépenses totales n'ont pas dépassé 250.000 francs.

Tous les chantiers ont été relevés et plus de 300 analyses effectuées. Pour donner une idée des résultats obtenus, notons que la seule couche 1 se présente avec des puissances utiles moyennes de 1 m. 56 et 1 m. 75 et des teneurs moyennes de 67,0 et 72, 30 0 /0 à l'ouest et à l'est de Mohammed Chleuh. Quant au tonnage reconnu, il est au moins de l'ordre du milliard de tonnes.

Nous dirons, pour terminer, quelques mots du régime minier.

La recherche et l'exploitation des mines sont réglementées par les dahirs des 19 janvier 1914, 27 janvier 1920 et 27 août 1921.

Sont classés dans les mines les minerais de tous métaux, de soufre et d'arsenic, les combustibles fossiles, les hydrocarbures libres ou incorporés à des gangues, les nitrates, borates et sels associés, les phosphates, les sels de soude et de potasse et sels associés, les sources et eaux salées souterraines.

La recherche des mines est libre, mais les explorateurs ne peuvent disposer des substances extraites par les travaux et n'obtiennent un droit sur le gisement qu'en se munissant d'un permis de recherches en périmètre réservé. Ce permis, valable pendant trois années et renouvelable pour deux, s'acquiert à la priorité de la demande déposée au Service des Mines. Les périmètres sont des carrés orientés nord-est et est-ouest dont le côté est compris entre un et quatre kilomètres.

Les demandes sont reçues dans divers bureaux (Rabat, Fès, Oudjda, Marrakech) et inscrites sur un registre que le public est autorisé à consulter.

La taxe afférente aux permis de recherches est de 0 fr. 20 par hectare et par an avec minimum de 300 francs.

Le permis d'exploitation confère le droit d'exploiter les substances de toute nature classées dans les mines et de disposer des produits de cette exploitation. Il ne peut être demandé que par le titulaire d'un permis de recherches.

La demande d'un permis d'exploitation est frappée d'un droit fixe de 500 francs. Les taxes superficielles sont les suivantes :

Pour les mines de fer et de combustibles 1 franc la première année ; 2 francs la seconde, 2 fr. 50 à partir de la troisième.

Pour les mines d'autres substances 1 fr. 50 la première année, 2 fr. 50 la seconde, 3 fr. 50 à partir de la troisième.

Des droits frappent les produits de l'exploitation à leur sortie du Maroc. Le taux en est de 3 % *ad valorem* pour les substances classées dans les mines et les métaux bruts ou alliages, sauf l'or, et de 10 % *ad valorem* pour l'or. Les métaux ouvrés sont exempts de taxe.

Les permis de recherches et d'exploitation sont des droits mobiliers transmissibles moyennant notification au Service des Mines et acquittement d'un droit de mutation.

Un régime spécial est institué pour les nitrates, sels gemmes et autres sels associés, sources et eaux souterraines salées. Il n'est pas délivré pour ces gisements de permis d'exploitation ordinaires ; ils ne peuvent être exploités qu'en vertu d'adjudications publiques dans les périmètres et pour une durée définie par les cahiers des charges. L'adjudication porte sur le taux d'une redevance spéciale à payer par tonne de produits extraits. Les explorateurs munis de permis de recherches, ayant découvert dans leur périmètre des gîtes nouveaux et démontré leur exploitabilité, sont déclarés inventeurs par décision des Services des Mines ; ils ont droit, de ce fait, pendant 15 ans, à un cinquième de la redevance spéciale versée par l'exploitant.

Enfin la recherche et l'exploitation des gisements de phosphates sont exclusivement réservées au Maghzen.

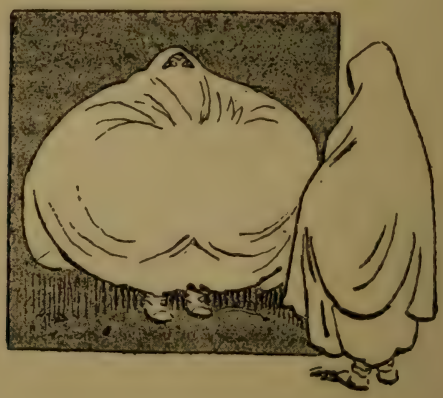

CHAPITRE XVIII

L'URBANISME AU MAROC

L'Urbanisme fut une des préoccupations dominantes du Maréchal Lyautey. Il fallut son inlassable énergie pour créer et réaliser une œuvre déjà très compromise à Casablanca et mal engagée à Rabat par cinq ans d'un régime antérieur à sa nomination de Résident Général.

Depuis dix ans, il remue et active ses services pour obtenir la réalisation rapide de ce que son âme d'organisateur et d'artiste lui suggère, malgré les innombrables difficultés que rencontre cette œuvre, qui, pour assurer largement un avenir certain aux Cités Nouvelles, a touché en tant de points une propriété urbaine, très morcelée, constituée avant 1912.

Les Européens venus au Maroc, de 1907 à 1912, date de l'établissement du Protectorat, ont vivement regretté l'absence d'un organe administratif ayant les pouvoirs nécessaires pour déterminer et faire réserver les emprises indispensables aux principales artères de villes dont l'avenir présentait tant d'espérances.

Pendant, et même avant cette période, d'un régime conséquent de l'acte d'Algésiras, de nombreuses acquisitions de terrains

furent faites ; elles étaient vivement encouragées par les consuls de toutes nationalités dans le but de créer des intérêts et des droits à leurs gouvernements respectifs sur l'Empire Chérifien.

Ces acquisitions, faites au hasard, sans aucune étude préalable des terrains sur lesquels les villes futures devaient s'élever, ont été surtout préjudiciables à Casablanca.

Cette ville portera toujours la marque indélébile de son origine chaotique, dont les effets ne s'atténueront jamais complètement.

Principes de conception des villes nouvelles

Le général Lyautey, dès que les opérations militaires eurent assuré la sécurité d'une large zone, s'employa à organiser le développement des futures cités, et il confia la direction de ce service à *M. Henri Prost,* Grand Prix de Rome, lauréat du Concours International d'Urbanisme d'Anvers en 1913.

Le programme, qu'il a imposé, les caractérisera et les différenciera des villes de nos colonies et de nos protectorats. Il comporte une condition essentielle : *la séparation complète des agglomérations européennes et indigènes,* et cela pour les raisons : politiques, économiques, sanitaires, édilitaires et esthétiques, résumées ci-après brièvement.

La vie musulmane ne peut s'accommoder du voisinage immédiat de l'Européen, et nos habitudes ne peuvent s'adapter aux obligations musulmanes. Or, nous sommes venus au Maroc pour apporter une collaboration qui ne doit troubler en rien les conditions d'existence de ses habitants. C'est une des bases du Protectorat, tel que l'a conçu le Résident Général.

Les femmes musulmanes n'ont que les terrasses de leurs habitations pour se dévoiler et vivre à la lumière. Il en résulte une obligation formelle : toute fenêtre ayant vue sur les terrasses et cours est interdite.

On comprend facilement combien une telle règle est inapplicable aux coutumes européennes, et c'est pour cette raison surtout que cette condition fut imposée.

Économiquement, il y en a d'autres :

Les voies de ces villes n'ont aucun rapport avec les nécessités du trafic moderne; il aurait fallu exproprier, très difficilement

sans doute, des quartiers entiers, et encore pour ne disposer que de terrains très morcelés ayant des formes peu compatibles avec l'habitation qui nous est nécessaire.

L'adduction d'eau, les égouts de ces villes sont inutilisables pour nous, et, au bout de quelque temps, la ville européenne, trop à l'étroit dans l'enceinte indigène, eût été obligée d'aller chercher ailleurs son extension après avoir saccagé la cité musulmane.

De plus, la situation sanitaire de ces villes est bien souvent défectueuse, malgré les efforts des Services d'hygiène, pour lutter contre les pratiques d'une population qui n'accepte pas toujours favorablement les conseils de la science moderne.

Telles étaient les raisons économiques en faveur des Villes Nouvelles, indépendantes, équipées à la moderne, avec leurs gares, leurs espaces libres, leurs grandes voies et leur extension réservés.

Il y avait aussi un autre motif qui n'avait jamais été manifesté par aucun Gouverneur Civil ou Militaire : le désir de conserver l'esthétique si particulière des cités indigènes d'un pays parvenu au xxe siècle sans avoir été influencé par la civilisation moderne.

En France, la protection des paysages et des monuments a fait l'objet de lois dont l'application n'est malheureusement venue qu'après de véritables désastres en démontrant la nécessité.

Dès son arrivée au Maroc, le Résident Général prit des mesures énergiques pour la protection des monuments et simultanément créa des zones « non œdificandi » interdisant toute agglomération nouvelle en contact immédiat avec les vieilles cités moghrébines.

Par cette séparation nettement tranchée, le Résident général a voulu, outre les questions morales, économiques et de sécurité, préserver l'aspect des villes indigènes, les monuments historiques ou religieux, les vieilles murailles pittoresques, maintenir enfin, dans son cadre, une civilisation intacte depuis des siècles : patrimoine formant un incomparable sujet d'études et un capital touristique dont l'importance est considérable.

Cette autonomie des villes indigènes leur permettra de conserver les physionomies si caractéristiques de leurs merveilleux aspects panoramiques qui restent de superbes points de vue pour les principales perspectives de nos villes modernes.

Les artistes seront éternellement reconnaissants au maréchal Lyautey, d'avoir ainsi protégé d'inépuisables richesses.

L'application de ce programme a pu se faire à Fez, Meknès, Marrakech, et dans certaines conditions à Rabat.

Ce ne fut pas sans difficulté ; les premiers Européens venus au Maroc, en même temps que les troupes, avaient été obligés de s'installer tant bien que mal, sous la protection et à l'intérieur de l'enceinte des villes indigènes.

C'était, outre les officiers et les fonctionnaires, des commerçants ayant généralement l'expérience de l'Algérie ou de la Tunisie. Leur installation s'est improvisée très rapidement, formant un noyau extrêmement actif, qui a rendu les plus grands services à l'organisation économique du pays, mais,en même temps, a constitué un danger pour la réalisation de notre programme, et il a fallu de puissantes attractions extérieures pour en contrebalancer le développement et ne pas renouveler les erreurs de l'Algérie.

D'où la nécessité de ménager à la ville moderne des voies et des moyens de communication rapides et faciles avec le centre indigène dont elle est plus ou moins parasite.

En conclusion, créer une Cité Moderne en dehors de la Cité Musulmane, mais les rattacher l'une à l'autre dans leur intérêt réciproque par de grandes artères. Tel fut le problème à réaliser.

LÉGISLATION

Un tel programme ne pouvait s'appliquer intégralement à chaque ville, il eût fallu partout tailler dans du drap neuf.

A Fez et Meknès les conditions étaient favorables. A Marrakech et à Rabat, assez compromises. A Casablanca, inextricables. Avec cela, pas de législation urbaine, et l'Emprunt, en 1914, n'avait pu comporter aucun crédit affecté à l'expropriation pour l'aménagement des villes.

Casablanca était composée presque entièrement de terrains lotis au hasard ou embouteillés, avec des lots très petits et des rues trop exiguës.

Tailler dans une matière aussi morcelée et de grosse valeur, en

pleine activité commerciale et de construction, pour en changer complètement l'orientation et la diriger vers son port et sa gare, qui sont ses éléments fondamentaux, était une opération qui ne pouvait être résolue facilement par des lois calquées sur les lois françaises.

A cette situation spéciale il a fallu des lois spéciales.

En France, en 1914, la servitude d'alignement et l'expropriation des emprises de la voirie étaient les seuls instruments de réalisation.

Quand on trace des routes à travers des propriétés peu morcelées, ces instruments sont maniables ; ils permettent, en bordure des voies ainsi réalisées, d'établir des lotissements sur lesquels des constructions peuvent être édifiées dans de bonnes conditions d'hygiène ; mais dans des milieux urbains très morcelés, les résultats sont infiniment moins satisfaisants.

Les villes françaises, par cette servitude d'alignement et ce système d'expropriation, ont obtenu de magnifiques avenues, mais sans pouvoir se soucier des conditions d'hygiène dans lesquelles seraient établis les immeubles élevés en bordure. Combien de terrains coupés en sifflet par une belle voie ont été peu utilisables. Malgré les efforts des constructeurs, les immeubles sont défectueux, les cours intérieures informes manquent de lumière, se ventilent mal et font d'un immeuble moderne un foyer favorable à la tuberculose, terrible fléau de nos agglomérations actuelles. Alors qu'une rectification des limites de propriétés eût permis d'agréables maisons, bien distribuées, bien aérées, et largement éclairées, pour le plus grand bonheur de ceux qui les habitent.

A Casablanca, les résultats de la servitude d'alignement eussent été nuls parce que d'un effet trop lointain pour une ville qu'il fallait à tout prix modeler rapidement.

Quant à l'expropriation, à travers ces parcelles déjà souvent trop petites, elle n'aurait donné, en bordure des voies réalisées, que des lots à bâtir informes, impropres à des constructions modernes établies dans les bonnes conditions de salubrité exigées à notre époque, elle n'aurait rien changé à l'embouteillage de bien des propriétés.

L'expropriation par zone, très employée à l'étranger, était en France encore à l'état de projet en 1914 (projet Siegfried déposé au Parlement en 1904 et voté récemment).

C'est un excellent instrument, il permet d'obtenir une large voirie et de récupérer les dépenses engagées par la vente des terrains bénéficiant du travail exécuté.

Il permet aux villes qui l'emploient de réaliser méthodiquement leur extension, en revendant les terrains mis en valeur à des prix raisonnables, comportant l'obligation de construire.

Mais, pour appliquer cette méthode, de considérables fonds de roulement sont nécessaires, vivement récupérés, il est vrai, et qui sont tout bénéfice par l'économie résultant de l'utilisation complète de la voirie réalisée.

C'est la bonne méthode pour une riche cité, mais le Protectorat ne disposait pas de l'énorme avance financière nécessaire. Il n'avait aucun crédit pour pouvoir exproprier dans ces conditions ; il avait à peine de quoi exécuter les travaux de voirie strictement indispensables, afin d'éviter le retour des épidémies difficilement combattues en 1913 et en 1914.

Cette expropriation par zone aurait eu aussi un inconvénient capital, c'était de déposséder d'un bénéfice ultérieur des Européens venus courageusement s'installer au Maroc, dès la première heure, à leurs risques et périls.

C'est alors, en présence de cette situation inextricable, que, s'inspirant du paragraphe 7 de la loi française de 1865, sur les associations syndicales pour réaliser « l'ouverture, le prolongement, l'élargissement des voies publiques », M. de Tarde, alors auditeur du Conseil d'État, et qui fut successivement Secrétaire général Adjoint et Directeur des Affaires Civiles au Maroc, introduisit, dans la législation chérifienne, les dispositions suivantes :

Dans un périmètre déterminé, les propriétaires sont invités à se grouper en association syndicale, dans le but de réaliser les dispositions du plan d'alignement compris dans ce périmètre.

Si la majorité est consentante, l'association est formée ; aussitôt une Commission syndicale, élue par les intéressés, procède à un travail de redistribution des terrains syndiqués, qui consiste en quelque sorte à les mettre en commun et à les replacer le long

des voies prévues, après déduction des superficies cédées à la voirie.

Ainsi, chacun cède à l'Etat une part à peu près proportionnellement égale, et, de plus, l'opération faite, les voies se trouvent bordées de parcelles immédiatement propres à la construction.

C'est dans l'application de cette loi que notre travail d'architecte et d'urbaniste intervient pour la création de lots à bâtir appropriés aux constructions qui doivent s'y élever. Ils sont la base de l'hygiène et de l'agrément de l'habitation et par cela même de toute l'agglomération.

L'instrument juridique nécessaire à la réalisation de nos plans, dans des conditions aussi spéciales de rapidité et de manque total d'avance de fonds, fut créé par deux lois organiques, l'une du 27 avril, l'autre du 31 aout 1914. La première fut complétée par un dahir du 12 novembre 1917 sur les associations syndicales.

La première de ces lois impose aux villes marocaines un plan d'alignement. Il détermine les effets de ce plan vis-à-vis des propriétés particulières et crée les syndicats de propriétaires.

La seconde est relative à l'expropriation avec application du principe de la plus-value et à l'expropriation par zone.

Le dahir du 12 novembre 1917 met au point les dispositions contenues dans la première loi.

En 1921, le Service des Études Législatives a étudié un dahir rendant l'immatriculation obligatoire dans les quartiers soumis à un remembrement urbain, afin de remédier aux inconvénients résultant des incertitudes de la propriété, principalement chez les indigènes.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Plans directeurs. — Les difficultés pratiques furent considérables ; les plans directeurs, esquissés sur des cartes au 1 /5000e et au 1 /10000e, indiquèrent le parti adopté pour la ville ; ils contenaient l'indication des lignes générales, mais ne permettaient pas de passer à la pratique, à l'implantation des voies publiques, à la délivrance des alignements aux particuliers et surtout aux négociations nécessaires.

Levés topographiques. — Il a fallu, par des levés topogra-

phiques de précision, établir les plans parcellaires au 1 /1000e, et sur quelques points au 1/500e, puis y reporter les tracés de l'esquisse interprétée pour s'adapter aux besoins, surtout à Casablanca, où il fallait éviter les immeubles existants, par manque de fonds pour les exproprier, ne pas entraver le commerce si actif, ni priver la population de locaux déjà trop rares.

Casse-tête parfois insoluble.

Plans d'alignement. — Ces plans d'exécution établis, progressivement, quartier par quartier, furent soumis à l'enquête, puis approuvés et déclarés d'utilité publique par dahir.

A chaque point partiel est joint un règlement de quartier approuvé par le même dahir, fixant la largeur des rues et instituant les servitudes spéciales à chaque rue ou groupe de terrains.

Servitude d'arcades, servitude de retrait sur l'alignement avec jardin en façade, servitude de villas (interdiction de bâtir plus d'un tiers, du quart, de la surface d'un lot), limitation spéciale du nombre d'étages et de la hauteur des maisons, et sur certains points, sujétions particulières relatives à l'aspect de la construction.

Négociations. — Ces plans approuvés, les négociations, pour la libération de l'emprise des voies publiques par l'application de cette législation nouvelle, ont nécessité l'éducation d'un personnel apte à traiter les évaluations de terrains et les causes de leurs variations, les formes de lotissements et les dispositions les plus favorables aux immeubles.

Le recrutement et la formation de ces agents, d'une technicité très spéciale, est une des difficultés qui ont beaucoup retardé les négociations des plans d'aménagement.

Règlement de voirie. — En outre des règlements particuliers à chaque quartier, un règlement général de voirie fixe les conditions dans lesquelles s'exerce le contrôle des constructions privées.

Prescriptions relatives à la solidité des constructions, aux précautions contre les dangers d'incendie, aux saillies, aux installations sanitaires, etc...

La hauteur des façades doit être au plus égale à la largeur de la rue ou à la largeur entre constructions, si la rue comporte des

servitudes de jardins en façade ; toutefois, une surélévation d'un étage, au plus, peut être admise sur le tiers de la façade, en bordure des rues de moins de 12 mètres, sur la moitié pour des rues de 12 à 18 mètres, sur les deux tiers, pour des rues de plus de 18 mètres.

La surface des cours intérieures et le minimum de vue directe pour les pièces habitables aérées par elles sont fixés par un barème. De plus, dans un îlot d'immeubles, à partir de 30 mètres de l'alignement, tout corps de bâtiment doit être aéré par des cours ayant comme plus petite dimension les deux tiers de la hauteur du bâtiment, ou au moins 8 mètres.

Des dispositions spéciales sont prévues pour les quartiers indigènes, hauteur limitée, couverture en terrasse obligatoire, interdiction de la vue directe sur les cours et terrasses du voisin.

Enfin, au point de vue de l'exercice des industries incommodes ou dangereuses, les villes sont divisées en zones avec des réglementations respectives.

PLANS DIRECTEURS DES VILLES NOUVELLES

L'élaboration des plans directeurs a été préparée, pour chaque ville, à la suite de véritables conseils politiques et techniques, réunis sous la présidence du Résident général, comprenant les représentants des Services Militaires, des Services Civils, locaux et centraux, des ingénieurs, architectes et médecins et toute personne pouvant éclairer de ses connaissances personnelles les multiples questions à traiter.

La détermination des emplacements affectés aux divers bâtiments publics n'a pas été la partie du programme la moins délicate. Il est incontestable, en effet, que les Services Publics ou Administrations ont une tendance toute naturelle à placer leurs bâtiments à leur guise et dans le lieu qui leur paraît immédiatement le plus propre au but qu'elles se proposent : les gares, à la porte des villes indigènes ; les bâtiments des postes, au centre même de ces villes, etc...

Il a fallu un sérieux effort et souvent l'intervention du Résident pour faire entendre, au début, que ces divers bâtiments, qui sont

les plus puissants foyers d'attraction d'une ville à créer, doivent être placés non pas au centre des intérêts actuels, mais des intérêts futurs qu'ils ont à desservir.

L'application d'une telle doctrine demande, d'ailleurs, beaucoup de doigté, et des solutions transitoires ont dû être adoptées ménageant le présent et préparant l'avenir.

RABAT

Rabat fut facilement accessible de Casablanca dès l'origine de l'occupation. Une route et le chemin de fer militaire ont remplacé l'ancienne piste. Le chemin de fer à voie normale sera bientôt en service.

L'agglomération européenne s'est rapidement développée, sous l'influence de l'installation, d'abord provisoire, puis définitive, des Services Administratifs du Protectorat.

Le sous-sol se prête bien à la construction.

La pierre tendre, facilement exploitable, se rencontre en de nombreux endroits : des carrières de pierres dures, susceptibles de poli, sont exploitées à l'Oued Akreuch et à l'Oued Yquem, à 20 kilomètres de Rabat environ.

On fait de bonnes briques avec l'argile très répandue aux environs.

L'eau d'alimentation, d'excellente qualité, vient d'une source à 12 kilomètres à l'ouest Des puits permettent, dans une certaine partie, une irrigation facile. Il n'y a pas de nappe souterraine, mais un réseau de filets ; aussi le forage d'un puits est-il assez aléatoire.

Programme de Rabat, ville nouvelle.

Rabat, ville nouvelle, siège de la Résidence générale, est un des plus beaux sujets pouvant tenter un architecte.

Programme superbe à réaliser dans un cadre merveilleux :

Groupement clair des Services administratifs, civils et militaires centraux du Protectorat.

Minimum de chemin à parcourir entre les Services.

Liaison facile et abritée.

Extension de chaque Service largement assurée.

Telles furent les bases de ce quartier administratif dont la création, à Rabat, a été la raison d'être de la nouvelle agglomération.

« Il importe, a maintes fois répété le Résident général, que toute personne, colon, officier, commerçant ou homme d'affaires, etc..., ayant à fréquenter ces Services, puisse obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires, dans le minimum de temps, avec le minimum de déplacement.

« Il faut aussi que ces services soient en relation continuelle entre eux, que des facilités de communication réduisent au minimum les cloisons étanches ; une entrevue de quelques minutes vaut mieux que de volumineux et inutiles rapports.

« Enfin, il est nécessaire que chacun de ces services soit conçu sur *un plan à tiroir*, c'est-à-dire que, partant d'une tête, qui est l'enseigne de la maison, il y ait en arrière le terrain voulu pour permettre aux constructions de se développer ultérieurement selon les nécessités.

« Cette usine de travail, vous la disposerez de manière à éviter la caserne. Elle doit être souriante, accueillante ; le travail considérable demandé à ceux qui l'occuperont doit être allégé par un séjour quotidien dans un cadre agréable. Pas d'énormes constructions, mais le plus possible, des pavillons noyés dans la verdure, commodément reliés par des galeries ou pergolas. »

J'ai cité ce programme de la Résidence Générale du Protectorat avant d'énumérer les différents éléments du problème économique pouvant influencer les dispositions de la ville nouvelle, parce que l'installation des Services Centraux du Protectorat a été la raison d'être essentielle de la nouvelle agglomération. Tout autre élément était d'importance secondaire.

Conception.

Une voie unique, où toutes les administrations ont pignon sur rue, forme l'axe principal de la nouvelle agglomération. Voie allant de la porte principale de la ville indigène à la porte du cabinet de travail du Résident Général, avec, au milieu, en sou-

terrain, la gare centrale des voyageurs (Marrakech, Casablanca, Fez, Tanger, Alger, Tunis.).

Prolongée, hors de l'agglomération, cette voie aboutit à la gare d'avion : Toulouse-Maroc.

La poste centrale, les banques et les principales maisons de commerce se groupent entre la gare et le marché.

L'Administration des Chemins de Fer, l'Office des Phosphates, les Services Militaires, les Services Civils s'échelonnent entre la gare et la Résidence Générale à proximité du Palais Impérial.

L'Office Economique est à l'entrée des Services Civils.

Le port. — Le port naturel, formé par les rives du Bou Regreg, est d'un accès incertain. L'ensablement de l'estuaire a créé une barre qui n'est franchissable, en moyenne, que quelques mois de l'année ; les bateaux, même de faible tonnage, risquent rarement d'entrer en rivière, où cependant les fonds permettent un acostage facile en bordure des rives concaves (6 mètres de fond).

Le port, que l'on a commencé à aménager, semble, dans les prévisions actuelles, avoir un avenir restreint, il est à trop peu de distance de Casablanca (92 kilomètres) et de Kénitra (32 kilomètres), et quel que soit cet avenir, ce port a eu peu d'influence sur le tracé de la Nouvelle Ville.

Les terrains de Rabat sont, au point le plus bas, à 12 mètres au-dessus des quais projetés, par cela même sans contact direct avec eux. De larges accès sont prévus.

Le tracé de la future agglomération de Salé est beaucoup plus directement intéressé par ce futur port.

Palais Impérial. — Le Palais Impérial est composé du Palais proprement dit et d'immenses espaces libres où sont disséminés des gourbis abritant toute une population de serviteurs.

Les grandes fêtes musulmanes, les fantasias, se déroulent à l'aise sur ces vastes espaces, dont les grandes dimensions sont un des emblèmes de la puissance impériale.

Cette énorme surface, entourée de hauts murs, n'est pas sans nuire considérablement au groupement de l'agglomération européenne, dont la liaison est rendue difficile par cette enclave considérable qu'aucune voie publique ne peut traverser.

Ossature de la ville.

Le quartier administratif, le palais impérial et le port constituent les trois éléments fondamentaux de la nouvelle agglomération.

Un important Institut des Hautes Études Musulmanes complète ce programme.

L'ossature de la nouvelle agglomération est formée par deux mouvements de circulation, perpendiculaires l'un à l'autre.

Le premier, de direction est-ouest, est basé sur le tracé de la grande route nationale Agadir-Casablanca-Tunis.

Cette voie se bifurque en deux artères à l'entrée ouest de la ville nouvelle ; l'une de ces artères longe l'enceinte de la ville indigène, l'autre passe au centre géométrique de l'agglomération européenne.

Elles se réunissent à un pont sur le Bou-Regreg à 2 kilomètres en amont de l'agglomération indigène de Salé.

Le second courant de circulation, de direction nord-sud, empruntant d'anciennes pistes, correspondant aux portes d'entrée de la ville indigène.

C'est l'une d'elles, l'ancienne piste du Dar El Maghzen, qui est devenue cet axe principal où toute l'activité administrative est groupée.

La voie ferrée, Marrakech-Casablanca-Tunis traverse la ville de l'ouest à l'est, presque entièrement en souterrain.

Protection des sites et création d'espaces libres.

Ceci étant établi, un problème d'une importance capitale s'est posé :

Préserver la beauté du site et conserver, dans un cadre harmonieux, les vestiges d'un passé où s'écrivent les plus belles pages de l'histoire musulmane.

Mais auparavant, il faut exposer la situation géographique et ce qu'était Rabat avant le Protectorat.

Situation. — L'estuaire du Bou-Regreg, encadré par les pittoresques agglomérations indigènes de Rabat et de Salé, est un des plus beaux paysages du Maroc.

Avant 1914, le panorama de ces deux villes blanches, ceinturées de leurs murailles fauves, émergeant d'une nappe de verdure, composait une des plus belles fresques qu'il fût possible de contempler.

Le peintre, le rêveur, l'artiste auraient vivement souhaité que le modernisme n'atteignît pas cette merveille unique.

De vieux monuments, d'un âge reculé, agrémentaient cet ensemble de champs de vignes et de jardins d'orangers, où devaient s'élever la Ville Nouvelle.

La mosquée de la Tour Hassan, une autre petite mosquée dont le nom s'est perdu, et toute l'ancienne agglomération de Chella, ont laissé leurs ruines qui sont autant d'éléments de décor qu'il a fallu préserver.

Et cela sur des terrains formés de propriétés particulières, le Maghzen ne possédant rien ou presque rien dans les régions à protéger.

En elles-mêmes, ces villes indigènes sont aujourd'hui préservées ; nous n'avons plus à redouter, pour de longues années, qu'elles se modifient. Mais les points de vue d'où nous pouvions les admirer et les contempler à l'aise, sont occupés par l'agglomération européenne, et ce ne fut pas une des moindres difficultés de notre tâche que de conserver quelques emplacements d'où le panorama pût toujours être contemplé avec la liberté du champ de vue nécessaire.

Et cela toujours sur des terrains formés de propriétés particulières

Nous sollicitons l'indulgence des critiques qui nous reprochent de n'avoir pas vu plus largement. C'est qu'entre nos désirs et l'exécution, la question financière a fait une mise au point implacablement précise de nos rêves.

Réalisation — Dès l'occupation de Rabat par nos troupes, des achats de terrains se firent aux abords de l'enceinte indigène, se collant, se pressant contre cette muraille. Le Gouvernement d'alors allait jeter bas cette enceinte, pour le plus grand bien des acquéreurs, quand survint le Protectorat et le Général Lyautey.

Immédiatement une zone « non ædificandi » de 250 mètres de largeur, hors les remparts, fut prescrite pour raison militaire.

Insensible à toute critique, le Résident Général tint bon, malgré les récriminations.

A mon arrivée, en mars 1914, il me prescrivit de rechercher les moyens d'empêcher les constructions futures de masquer la vue de Rabat.

Pratiquement, c'était impossible à réaliser de tous les points de la Nouvelle Ville, même avec une servitude de hauteur très réduite, la pente du terrain n'étant pas suffisante pour que de chaque maison la vue échappe facilement au-dessus des autres.

Voici la solution proposée et qui fut adoptée et réalisée : Trois points furent choisis, d'où la vue du panorama était bien caractérisée, et entre les trois points de vue et le panorama, les terrains furent acquis par voie d'échange ou d'expropriation pour créer des jardins formant un premier plan d'où émergera toujours l'admirable silhouette blanche.

Entre ces jardins la servitude militaire fut levée.

C'est ainsi que furent conservées les vues des trois sites suivants:

1° L'estuaire, contemplé de la base de la Tour Hassan.

2° L'ensemble de la ville indigène vu de la Résidence actuelle ou future Municipalité.

3° Le panorama de la ville et des vieux murs vu de la plateforme de l'Aguedal (Belvédère).

Enfin des servitudes limitant la hauteur des immeubles de certains quartiers et correspondant à l'esprit de leur développement empêcheront de masquer les villes indigènes de Rabat et de Salé se silhouettant sur l'Océan, telles qu'on les voit de la Nouvelle Résidence.

***

La réalisation de ce programme fut laborieuse ; il s'agissait surtout d'orienter les commerçants et constructeurs dans le vrai sens de la future ville.

Tous étaient convaincus que la branche de la route Nationale, longeant les remparts, était la voie de l'avenir. Tous étaient convaincus que la démolition des remparts aurait amené la réalisation d'une artère de commerce intense.

Il fallut bien des palabres pour les persuader que ces murs

abattus ne mettaient en bordure des deux tiers du boulevard que d'anciens cimetières, où il était impossible de construire, et qu'un boulevard bordé d'immeubles d'un seul côté était voué à l'absence de toute activité commerciale.

Aujourd'hui la preuve est faite ; leurs terrains furent échangés contre des parcelles domaniales, rue du Dar El Maghzen, et échangés sur la base de 30 francs le mètre en 1916, ils se vendirent souvent plus de 150 francs en 1921.

C'est ainsi que les principaux terrains situés parallèlement aux remparts, qui eussent formé une barrière de constructions masquant la ville indigène, ont été échangés contre des terrains perpendiculaires à ces mêmes remparts, découvrant ainsi le panorama par un léger créneau.

Nombre de rues secondaires eurent leurs tracés dirigés sur des points caractéristiques de la vieille ville.

Nous devons encore solliciter quelque indulgence dans le tracé de ces voies, qui fut fait au cours de la guerre avec un personnel aussi improvisé qu'incompétent.

Les négociations, dures et pénibles, amenèrent bien des rectifications afin de concilier les intérêts particuliers avec les champs de vue des voies à ouvrir.

Certaines perspectives durent être sacrifiées, celle du grand axe notamment. Il fut impossible d'acquérir les terrains nécessaires pour boiser le flanc de la colline formant le fond de cette perspective

Espérons que les municipalités de l'avenir sauront éviter les cheminées et les toitures fâcheuses pouvant déparer ce fond de tableau encore bien ingrat.

Protection des monuments.

La Tour Hassan et les ruines de la Mosquée sont entourées d'un espace libre devant recevoir des plantations en rapport avec la beauté et la grandeur de ces imposants vestiges.

Les immeubles voisins de cet ensemble pictural doivent être traités en villas avec des servitudes de hauteur et de verdure.

Les remparts de Yacoub El Mansour, isolés de toute construction par des zones « non ædificandi », intérieures et extérieures,

forment une longue ligne de vieux murs rouges pittoresquement encadrés de verdure.

La Kasbah est protégée par des mesures exceptionnelles et dans un large périmètre, autour des ruines de Chellah, toutes les constructions sont interdites.

CASABLANCA

Casablanca, ville indigène de médiocre importance, végétait en 1906 abritée à l'intérieur de ses remparts.

Aucune agglomération extérieure n'existait ; une campagne aride, de grands cimetières et quelques jardins l'entouraient ; les pistes accédant aux portes de l'enceinte, seules, découpaient un bled inculte. Un souk se tenait intérieurement à la porte Bab el Kebir, aujourd'hui Porte de l'Horloge.

Au commencement de 1914, la petite ville indigène était noyée au milieu d'un extraordinaire mélange de fondouks et d'habitations de tous genres, simples cabanes en planches, villas ou immeubles à cinq étages, s'éparpillant à plusieurs kilomètres des remparts.

A première vue, c'était un chaos invraisemblable, sans voirie possible, tellement le développement avait été rapide, partout à la fois, dans tous les sens.

De tous côtés de grands lotissements s'étaient créés, chacun indiquant un centre possible à la ville nouvelle, et cela en nombre considérable d'endroits très différents les uns des autres.

Une spéculation, développée soudainement, gênait beaucoup le vrai commerce actif et constructeur, celui auquel nous devons le Casablanca d'aujourd'hui.

Les prix des terrains montaient à un point tel que les petites bourses étaient obligées de se grouper à plusieurs kilomètres du centre pour pouvoir acquérir de quoi construire une modeste habitation.

En présence de ces efforts aussi méritoires que désordonnés, il était bien difficile de définir quelle ville pouvait former la réunion de tant d'intérêts divergents.

Les positions exactes des éléments vitaux de la nouvelle agglo-

mération auraient seules pu permettre à l'Administration du Protectorat de donner les directives nécessaires et d'amener les intérêts à se fixer sur des emplacements déterminés dans un but nettement défini.

Or, la situation future des éléments fondamentaux, port et chemin de fer, était inconnue. Il fallait aux techniciens le temps matériel pour l'étudier, temps pendant lequel la spéculation se développait, gênant considérablement une administration que les capitulations rendaient impuissante à l'égard des étrangers.

Aucune législation n'avait pu être faite réglementant les dispositions des lotissements ; *rien n'empêchait un étranger de construire où bon lui semblait, aucun alignement ne lui étant imposable*

Aucun plan cadastral n'avait pu être dressé. De vagues relevés indiquant à peu près les emplacements des grandes voies et des principaux lotissements, mais sans qu'il fût possible de repérer les parties construites.

Impossible de se rendre compte de la densité réelle des constructions ; impossible de définir le tracé d'une artère quelconque, que les précisions, apportées par les études du port et du chemin de fer menées activement par l'Administration, permettaient de déterminer.

C'est sur une esquisse de plan topographique, sommairement établi en juillet 1914, que furent ébauchés les tracés des principales voies dans leur direction générale.

Directive. — Le plan topographique de 1914 montre que, si l'on fait abstraction des lotissements excentriques, les intérêts commerciaux ont amené le groupement logique des fondouks, dépôts ou magasins sur les pistes les plus fréquentées, reliant l'arrière pays à la ville indigène, d'où l'on accédait au port encore à l'état embryonnaire à cette époque.

Tant que le chemin de fer ne fonctionnera pas, ces voies, transformées aujourd'hui en routes, seront toujours les accès naturels de la ville et leur activité continuera à augmenter avec l'hinterland de Casablanca.

Le projet d'extension du port et la détermination de l'empla-

cement de la gare ont précisé les deux facteurs essentiels de la nouvelle agglomération.

Le port se trouve placé en bordure de la ville indigène et d'un grand cimetière musulman, aujourd'hui désaffecté.

Des terre-pleins d'une surface considérable seront gagnés sur l'océan, permettant de construire tous les hangars, magasins, dépôts, usines, et autres établissements nécessaires à la vie du port

La ligne de chemin de fer Marrakech-Casablanca-Rabat sera tangente à l'est du territoire de la nouvelle ville.

La gare se trouve très heureusement placée dans le même secteur que ces voies si actives, sur lesquelles le commerce s'est installé dès le début. Par suite, la ville actuelle ne subira donc pas de très sensibles modifications dans le groupement de ses quartiers du fait du nouveau moyen de transport. Une voie spéciale reliera les terre-pleins du port à la gare, desservant un quartier industriel, où la ville a acquis de vastes terrains au delà des Roches Noires, dont le lotissement a été aménagé avec des embranchements sur cette voie ferrée.

C'est donc à l'est de la ville indigène, entre le port et la gare, sur les terrains traversés par les principales routes passantes, que doivent se grouper le commerce et l'industrie.

La nature du sol de Casablanca divise le territoire de la nouvelle ville en deux parties principales très nettement distinctes, séparées par une limite commune sensiblement nord-sud.

A l'est de cette limite le terrain est rocheux, ne permettant aucun aménagement de jardins. Le caillou affleure presque partout et les fondations y seront peu coûteuses.

Au sud-ouest, au contraire, s'étendent de grandes surfaces de terre facilement irrigable.

La partie est étant précisément celle qui, par sa situation, doit recevoir le commerce et l'industrie, la partie ouest, située en dehors de l'activité commerciale, semble donc être toute désignée pour l'habitation de plaisance ; les cités-jardins les plus modernes devraient s'y développer tout naturellement, de même que sur les collines, bordant la périphérie de la ville, entre l'ancien fort Provost, où a été édifié le Palais du Sultan et le fort Ilher, occupé par

le groupe sanitaire, la vue que l'on a de ces collines est assez étendue sur l'ensemble de la ville et l'Océan.

Les vents régnants varient entre le nord-ouest et le nord-est, pendant les trois quarts de l'année ; l'hiver, les vents humides viennent de l'ouest. Les quartiers de l'ouest, généralement favorisés par la nature du sol, seront donc bien protégés contre les fumées et odeurs provenant des quartiers de commerce et d'industrie.

Les plages de cette région commencent à se garnir de lotissements qui, avec le quartier amorcé à l'Anfa, formeront une banlieue fort agréable.

Tels sont les arguments qui nous ont amené à étudier cette région en vue d'y installer des habitations avec jardins.

Une place centralisant tous les Services Civils et Militaires de la ville a été créée à l'emplacement des anciens camps dont l'évacuation progressive se fait à mesure qu'on construit les casernes.

C'est là que s'élèvent le Palais de Justice, l'Hôtel de la Subdivision, l'Hôtel de la Région Civile, les Services Administratifs militaires, l'Hôtel des Postes, le Cercle Militaire, etc..., formant un groupement d'édifices importants.

L'Hôtel de Ville sera commencé en 1922; l'emplacement du théâtre est réservé pour une date ultérieure.

Un grand parc avec des espaces réservés pour les Sports et les Expositions périodiques s'étend en arrière de cette place, presque jusqu'au boulevard circulaire.

Nouveaux quartiers indigènes.— Une des caractéristiques de Casablanca est son extension indigène ; c'est un cas peut-être unique dans les villes musulmanes du Nord de l'Afrique.

Le gros trafic d'affaires qui s'est produit dans cette ville a nécessité une main-d'œuvre nombreuse, que les Européens n'ont pu fournir. Les salaires élevés ont attiré une population indigène venue de toutes parts.

Pour abriter cette population nouvelle, d'infâmes agglomérations, immondes foyers d'infection, se sont développées un peu

partout, au hasard, gênant considérablement les quartiers européens au milieu desquels elles se sont glissées.

Ces agglomérations disparaîtront. Un parti énergique a été pris. Une nouvelle ville indigène se crée de toutes pièces par les soins de l'Administration du Protectorat en collaboration avec l'Administration des Habous pour réaliser cette œuvre de bienfaisance et d'hygiène.

Cette Ville Neuve est située hors de tout groupement européen, à proximité du nouveau Palais du Sultan, sur la voie la plus fréquentée par les indigènes, à peu de distance de la nouvelle gare et des futurs quartiers de commerce et d'industrie.

Sans doute, il est très regrettable qu'on n'ait pu donner plus de largeur à certaines voies, mais la nécessité de respecter nombre d'immeubles existants, qui sont des éléments de prospérité de la ville, jointe aux conséquences financières qu'aurait entraînées la création de voies plus larges, nous ont obligé à donner trop souvent aux voies nouvelles un profil qui est le minimum indispensable à la circulation.

La création d'espaces libres, dans le quartier est, a été rendue absolument impossible, par la fâcheuse spéculation qui a faussé la valeur des terrains.

En résumé, malgré bien des défectuosités, je crois que la nouvelle ville de Casablanca sera pratique et saine. C'est déjà bien. Mais je voudrais pouvoir ajouter que Casablanca sera aussi une belle ville moderne. Elle le sera si l'œuvre entreprise est suivie avec unité et méthode. Pour cela, il faut que chaque habitant y contribue pour sa part. La beauté d'une grande cité ne tient pas seulement au plan général, à l'application rationnelle de quelques idées directrices. Elle est avant tout une œuvre commune. L'aspect de chaque construction particulière, le dessin d'un jardin, la disposition de chaque partie, le visage de chaque chose participent à la valeur de l'ensemble.

Or, quelles que soient les modifications et les données nouvelles qu'apportera l'avenir, Casablanca est et demeurera la porte d'entrée et la capitale économique du Maroc. Il est donc sage de soigner cette porte d'entrée ; c'est ici, sur des impressions premières, que l'étranger qui débarque nous jugera.

Meknès-Fez-Marrakech.

Les villes de l'intérieur ont eu, en général, pour élément principal de vitalité, le chemin de fer militaire à voie de 0m 60 accessible à la population civile qu'il a ravitaillée par un trafic prodigieux.

Les agglomérations nouvelles ont été groupées à proximité des gares placées sous la protection des camps.

Ces camps constituent à Fez et à Marrakech de véritables villes militaires: tous les éléments, casernes et champs de manœuvre, sont groupés à leur place définitive. Ceux de Meknès doivent être évacués progressivement pour occuper leur emplacement futur à mesure de l'achèvement des nouveaux casernements pour laisser la ville nouvelle s'étendre sur leur emplacement primitif.

Les Services Administratifs Municipaux de ces nouvelles agglomérations sont groupés, à Marrakech et à Meknès, autour d'une place, à Fez ,en bordure d'une voie principale.

Ces différentes agglomérations ont des caractéristiques bien différentes qui ont conduit à des tracés variés.

L'intérêt touristique des régions, dont ces villes sont le centre, nous a amené à réserver de grands terrains bien placés pour la construction d'hôtels importants.

***

Meknès. — L'emplacement de l'agglomération européenne domine la ville indigène dont elle est séparée par un profond vallonnement.

Ce magnifique terrain, en grande partie occupé par une oliveraie clairsemée, créée à la fin du XVIIe siècle, est constitué par un plateau, dont les bords ravinés dessinent des sortes de promontoires d'où les vues sont extrêmement variées sur un merveilleux paysage.

Cette partie du Maroc rappelle la Toscane en bien des points ; il n'est pas jusqu'à la ville indigène, dont la silhouette évoque beaucoup plus les villes du moyen âge italien que les villes musulmanes.

La nature du terrain, très tuffeux, se prête fort bien à la cons-

truction, mais nécessite de grands efforts pour obtenir avec succès des plantations autres que l'olivier.

L'aménagement de la ville fut guidé par le tracé de la ligne de chemin de fer de Tanger à Fez, dont l'accès sur le plateau était particulièrement difficile.

Plusieurs solutions furent envisagées ; on aurait bien voulu conserver intacte l'oliveraie du XVIIe siècle, mais les dispositions qui en résultaient étaient si peu pratiques, qu'après quelques tâtonnements, il fut décidé qu'on s'installerait dans l'oliveraie et qu'on en tirerait parti dans l'aménagement de la cité nouvelle.

Meknès est la seule ville dont le tracé n'aura pas été contrarié par la spéculation et les intérêts particuliers.

Tout le terrain nécessaire à son assiette actuelle et future est domanial, ou plus exactement habous, mais, grâce à une entente intervenue entre le Protectorat et cette administration religieuse, nous avons la libre disposition des terrains.

C'est la seule ville qui permettra une extension méthodique sans voirie inutile, et c'est aussi la seule ville où la spéculation ne peut entraver la constitution de la propriété et la construction, car l'Administration vend ses terrains sans bénéfice à des prix lui permettant de récupérer les frais de voirie nécessaires, mais à la condition expresse pour l'acquéreur de bâtir dans un délai déterminé.

Les premiers lotissements d'habitation furent établis en bordure des camps, à proximité de la gare militaire.

Ces camps doivent être évacués et transférés progressivement dans la ville militaire, dans l'ordre de l'achèvement des casernements définitifs.

C'est sur cet emplacement que se disposera un quartier très central, sur lequel rayonnent deux éperons, dont l'un est destiné aux Services administratifs, l'autre à de grands collèges et à des villas.

Les Services publics, Civils et Militaires, groupés sur l'éperon principal, vis-à-vis de la ville indigène, contribueront à l'aspect du beau vallonnement qui sépare les deux villes.

Ces édifices, dont la colline constitue un puissant piédestal, émergeront d'une masse de verdure en voie de réalisation, formée

par les plantations des pentes où la construction est interdite.

***

Fez. — Ce n'est pas ici la place de faire une description de l'intérêt de Fez, ville indigène. Disons cependant que sa situation naturelle la préserve de toute pénétration de voirie moderne.

Construite sur un terrain incliné à 45°, les maisons dévalent, s'accumulent le long d'invisibles chutes d'eau qui sont la raison d'être de cette invraisemblable ville, aux ruelles à pente rapide.

Pas d'alignement à rectifier, et la circulation de voitures venant troubler l'intense mouvement de piétons et de mules n'est pas à craindre.

Autour des murs d'enceinte on n'a pas à redouter la formation d'agglomérations parasites, les chaotiques mouvements de terrains qui les entourent s'y opposant ; aussi l'emplacement de la nouvelle ville a-t-il dû être choisi à une grande distance de la ville ancienne, distance fort gênante pour les Européens dont le travail est souvent en pleine Médina.

Le développement de cette agglomération naissante s'en ressent vivement, et il faudra des moyens de transport bien appropriés pour permettre à l'Européen de parcourir rapidement et confortablement un trajet rendu particulièrement fatigant par un climat parfois si pénible.

La ville nouvelle est sous la protection des camps de Dar Mahrès et Dar Débibagh, auquel est attenante la gare du chemin de fer militaire où descendent les voyageurs venant d'Algérie ou du Sud marocain.

Elle est située sur un plateau bien aéré, en pente douce, vers l'Oued Fez et la ville ancienne.

D'aspect dénudé, ce plateau, facilement irrigable, avec un sous-sol propice, permettra à la végétation de se développer rapidement et offrira un endroit agréable où l'Européen trouvera plaisir à vivre, dans de bien meilleures conditions d'hygiène qu'à l'intérieur de la ville indigène.

Mais cela, c'est l'avenir, et actuellement, après trois ans de grands efforts, il faut convenir que, pour habiter la ville nouvelle,

il est nécessaire d'avoir ses intérêts en rapport avec les camps et la gare militaire plutôt qu'avec la Médina.

Aussi est-il difficile de convaincre les Européens que l'avenir est hors des murs de Fez. Il en sera ainsi tant que le chemin de fer à voie normale ne sera pas en exploitation.

***

Marrakech. — La ville indigène, de superficie considérable, entourée de ses remparts, s'étend au milieu d'une immense plaine en pente insensible depuis les contreforts de l'Atlas situés à moins de 60 kilomètres vers le sud.

Au nord, à trois kilomètres, un rocher unique domine l'immense plaine ; sur ce rocher, l'occupation française a établi un fortin.

C'est au pied et sous la protection de ce fortin, à proximité des camps, que s'est formée la ville française, sous le nom de Guéliz emprunté au rocher qui la domine.

Ce premier quartier, tracé en 1913, sur des terrains domaniaux, se compose essentiellement d'une place, à peu près demi-circulaire, entourée d'édifices administratifs, entre lesquels rayonne un grand nombre de voies tracées en éventail, système peu recommandé par les urbanistes, car il a l'inconvénient de ne donner que peu de développement pour les façades des édifices : tout est rues, et, résultat : la place est un désert où il faut sacrifier le débouché de certaines voies pour planter.

C'est à ce dernier parti que nous avons recouru récemment, afin d'ombrager cet espace considérable.

Cet embryon de ville, où la végétation s'est merveilleusement développée depuis cinq ans, présentait, il y a encore un an, l'énorme inconvénient de n'avoir aucune communication facile avec la ville indigène. Une voie, tracée hâtivement, partant de la place centrale de la Ville Nouvelle, et braquée sur la Koutoubia, s'arrêtait en impasse aux remparts. Son but était d'atteindre la place Djemaa El Fna, centre de la Ville Indigène.

Cette liaison est faite aujourd'hui par une avenue incurvée à travers la magnifique végétation de jardins en voie d'acquisition.

Ils doivent constituer un parc intérieur afin de conserver intact ce merveilleux entourage de la sœur de la Giralda.

La place Djemaa El Fna, dont on a donné maintes merveilleuses descriptions, justifie tous les efforts que nous déployons depuis plusieurs années pour la protéger.

A vrai dire, l'intérêt de cette place est plus constitué par la foule énorme qui s'y réunit quotidiennement que par le cadre composé presque uniquement de constructions en ruines sans aucune qualité architecturale.

Cette place est le centre vers lequel convergent toutes les voies intérieures de la ville indigène. C'est l'aboutissement logique de notre grande avenue du Guéliz. C'est par elle que toutes les voitures automobiles pénètrent jusqu'au centre de la Médina, dont le trafic est considérable.

La place Djemaa El Fna est le point de départ de toutes les lignes de transport automobile vers Mogador, Safi, Mazagan, Casablanca.

Le problème à résoudre est donc le suivant :

1° — Disposer la place pour que l'énorme groupement quotidien des indigènes puisse continuer à se produire sans qu'aucune circulation de voitures vienne les déranger.

2° — Permettre aux autos, camions et voitures d'avoir leur point d'aboutissement sur cette place, sans être une gêne dans leurs évolutions pour la foule indigène.

3° — Créer un cadre pittoresque qui ne dépare pas cet ensemble.

Les deux premières conditions sont faciles à remplir. Quelques expropriations ont permis d'entourer la place, sur deux côtés, de constructions uniquement à l'usage des indigènes (marché, kaissaria, fondouks, etc...).

Les deux autres côtés, déjà occupés par des Européens, permettront aux autos de pouvoir prendre et laisser leurs clients, sans qu'il en résulte d'inconvénient pour la partie réservée aux Indigènes.

L'architecture proprement dite des immeubles en bordure de la place Djemaa El Fna, dans la partie réservée aux Européens, est très délicate à déterminer, car toute construction neuve semble étrange dans cet ensemble de murs en ruines et de façades

délabrées. La moindre façade, si modeste soit-elle, a besoin de subir un véritable camouflage pour ne pas déparer ces pittoresques masures, dont la pouillerie, sous l'éclat du soleil, est l'élément principal.

Par suite d'un lotissement spécialement créé sur des terrains domaniaux, les banques, dont l'importance du trafic avec les indigènes est considérable, ont trouvé des emplacements à proximité de la place Djemaa El Fna et à côté de la poste, ce qui leur a évité l'obligation de s'installer dans des ruelles étroites et mal desservies.

Les constructions à élever sur ces lots ont pour servitude de s'édifier avec des formes en concordance avec l'architecture locale.

Nouvelles agglomérations en formation.

Les villes dont les caractéristiques viennent d'être examinées sont les plus importantes ; d'autres n'ont qu'une extension limitée ou non encore nettement définie.

Kénitra. — Ville d'un gros avenir commercial ; a été fondée en 1913, en grande partie sur des terrains domaniaux situés entre la rive gauche du Sebou et la lisière de la forêt de la Mamora.

Son plan en damier est correctement disposé ; nul doute que la situation n'en fasse une ville agréable.

Saffi. — Saffi, dont le port et le tracé du chemin de fer ne sont pas encore complètement arrêtés, a un plan, préparé par les Services locaux, qui semble devoir être satisfaisant.

Mazagan est destinée à devenir une station balnéaire en bordure d'une superbe plage.

Agadir est à l'étude.

Certains centres de stations estivales, comme Sefrou, donneront naissance à des groupements amusants, si les constructeurs veulent bien s'adapter au cadre.

Taza, Settat, Ouezzan seront l'occasion de petites villes très verdoyantes.

Emplacements et programme des édifices publics.

Les emplacements de tout bâtiment public ont été déterminés en vue d'un programme qui a pour base essentielle la prévision d'une extension largement assurée.

Tout édifice a été conçu sur des plans permettant de réaliser une « tête » immuable et définitive, en arrière de laquelle une étendue de terrain est réservée pour les besoins ultérieurs.

La physionomie de l'entrée, sur la voie publique, est ainsi définitive, alors qu'en arrière ce peuvent être de simples baraquements, si les crédits sont insuffisants, ou si le programme définitif de l'édifice n'est pas absolument arrêté ou est susceptible de modifications selon les circonstances imprévues, inévitables dans un pays en voie d'organisation.

C'est ainsi que le Palais de Justice de Casablanca a été commencé sur un programme d'une organisation judiciaire non encore expérimentée.

Ce n'est qu'après plusieurs années qu'on pourra en établir le programme précis, et cependant il a fallu faire une façade, qui, moralement, était nécessaire, d'autant plus que cet important édifice occupe le fond de la place administrative.

Aussi avons-nous édifié une façade, composée d'éléments qui n'ont aucune raison d'être modifiés : vestibules, galeries, archives et bureaux sans destinations spéciales. En arrière de ce paravent se groupent des bureaux qui seront en constant remaniement, jusqu'au jour où le Service de la Justice, ayant bien mis au point l'importance respective de chacune de ses divisions intérieures, il sera possible de créer une « usine de travail » pratique, qui n'aura pas à subir la tyrannie des lignes d'architecture.

Ecoles.

Les groupes scolaires comprenant : écoles maternelles, écoles de filles et écoles de garçons, sont répartis dans les villes de telle façon que les enfants aient un parcours de 800 mètres au maximum pour s'y rendre.

Elles n'ont généralement qu'un rez-de-chaussée, entourant de grandes cours de récréation ; un étage peut les surélever, et chaque fois que nous l'avons pu réaliser, un jardin permet aux mères d'attendre leurs enfants.

Les lycées de Casablanca et de Rabat sont édifiés sur des plans

évitant la caserne. Ce sont des groupements de pavillons séparés, d'un aspect accueillant.

Un stade, spécialement affecté aux enfants, a été créé en 1915, à Casablanca, dans une partie du futur parc en voie de réalisation.

Hôpitaux.

Les hôpitaux du Maroc sont destinés à trois clientèles distinctes : civile, militaire et indigène.

Ils nécessitent trois formes d'administration très différentes, aussi n'a-t-on pu hospitaliser ces trois catégories de malades dans un même établissement.

La formule adoptée est la suivante :

Chaque fois qu'on le pourra, ces trois formations seront groupées avec une charnière commune comprenant : les laboratoires d'études et de spécialistes, les appareils de mécanothérapie ou d'électricité, etc..., afin de permettre à ces trois formations de bénéficier des bienfaits de spécialistes éminents et d'un outillage très perfectionné que, séparément, chacun de ces hôpitaux ne pourrait avoir.

Il en résulte, pour ces agglomérations sanitaires, un programme réellement nouveau en voie de réalisation à Casablanca.

Les services généraux, blanchisserie, désinfection, lingerie, etc., sont communs, les cuisines, seules, restent indépendantes.

Plantations.

Problème important, rendu très difficile pour deux raisons : le manque d'eau d'irrigation et le manque d'arbres.

Le manque d'eau à Casablanca, Rabat et Meknès fait qu'on ne peut planter qu'au fur et à mesure de l'augmentation des ressources hydrauliques. A Marrakech et Fez le problème ne se pose pas, l'eau est très abondante, aussi les résultats sont-ils merveilleux.

Le manque d'arbres dans le pays nous oblige d'aller en chercher, à grands frais, en Algérie, Tunisie, France, Espagne, Portugal, etc., mais la guerre a causé une grosse gêne, car les pépinières de

ces pays ont peu produit depuis cinq ans, et nous avons acquis presque toute leur production.

Pendant cette même période il nous a été impossible de créer des pépinières pouvant donner les arbres qui nous font défaut, aussi, depuis deux ans, réunissons-nous toutes les bonnes volontés des Services d'Agriculture, des Forêts, des Travaux publics pour multiplier les arbres, qui, dans cinq ou six ans, auront acquis une hauteur suffisante pour garnir nos places et voies publiques.

Habitation.

Le Maroc est un pays froid où le soleil brûle ; aussi, l'orientation d'une habitation est-elle un des éléments essentiels dont il faut le plus tenir compte pour l'agrément des dispositions intérieures.

Il faut se garantir du froid pendant l'hiver, du soleil pendant l'été, et dans les villes de la côte, d'une forte humidité permanente en toutes saisons.

Le soleil est l'élément indispensable, il faut qu'il puisse pénétrer dans toutes les pièces pendant presque toute l'année, car c'est lui qui nous chauffe le plus gaiement et le plus économiquement.

Socrate disait que la commodité d'une maison en constitue la véritable beauté ; quand les maisons regardent le midi, le soleil pénètre l'hiver dans les appartements, et, en été, passant au-dessus de nos têtes, il donne de l'ombre.

Ceci est vrai pour le Maroc; la face sud d'une habitation, dans les villes côtières, est la plus agréable à habiter l'hiver comme l'été, car, l'hiver, les rayons du soleil, très inclinés encore à l'heure de midi, pénètrent profondément par les fenêtres. L'été, au contraire, le soleil, à midi, passe très au-dessus des immeubles, ses rayons, très ardents, sont presque verticaux. Une galerie peu saillante, ou un auvent, suffit à nous en préserver, mais il est indispensable de réserver un courant d'air avec des ouvertures percées dans une face exposée au Nord.

Nos tracés de quartiers, dans bien des cas, ont été influencés par cette considération, mais on comprend qu'il est nettement

impossible de tracer toutes les rues d'une ville de manière à ce que toutes les maisons aient leurs façades principales nord-sud ; aussi est-il indispensable que les habitations individuelles soient isolées sur toutes leurs faces, avec assez d'espace libre pour pouvoir s'orienter et s'éclairer sans se gêner mutuellement.

C'est dans ce but que les lotissements destinés à la construction de villas comportent toujours une zone « non ædificandi » en bordure des mitoyennetés, de manière à permettre un ensoleillement de toutes les façades, laissant, entre les constructions, un espace libre de 8 à 10 mètres, permettant à chacun la liberté de disposer son intérieur suivant ses goûts et les exigences du climat.

L'Architecture au Maroc.

L'aspect d'une ville, quel qu'en soit le tracé, est fonction de l'architecture. Si habiles, si méritoires que puissent être les intentions de celui qui a tracé le plan d'un quartier, les rues et places ne seront intéressantes que si les immeubles et monuments qui les bordent, sont agréables à regarder.

Que sera l'architecture au Maroc ? Notre situation est analogue à celle des Normands quand ils occupèrent la Sicile. Nous avons les architectes, et le Maroc nous fournit ses artisans. Le Français établira la structure de l'édifice nécessaire à ses besoins, et l'art décoratif indigène sera vraisemblablement son collaborateur.

Nous avons eu la bonne chance de trouver un art décoratif toujours vivant, quoique figé depuis des siècles. C'est ainsi que nous avons les sculpteurs de Salé, très habiles sur la pierre tendre; des peintres et sculpteurs sur bois à Meknès ; les mosaïstes de Fez, aussi adroits à manier le carreaux de faïence découpés ou grattés que les artisans qui ont décoré Bab El Mansour. Les sculpteurs sur plâtre sont toujours capables de produire de beaux motifs.

Les architectes ont donc des collaborateurs, les mettant dans des situations analogues à celles de leurs confrères, aux belles périodes de l'art ; c'est ainsi que furent construits, avec la collaboration des artistes byzantins et arabes, les édifices que nous voyons encore aujourd'hui à Palerme. Ces ouvriers, saurons-nous les garder ? Peut-être. Mais ils auront bien du mal à recruter

de nouveaux apprentis, ceux-ci gagnant plus à cirer des bottes ou à faire des courses qu'à apprendre leur métier. Et si nous augmentons leurs salaires, la main-d'œuvre, devenue trop coûteuse, sera remplacée par le moulage qui vulgarise et rend le décor odieux.

Espérons, malgré tout, que nous pourrons utiliser ces habiles artisans pendant quelques années encore, avant qu'ils aient tout à fait disparu ou bien, ce qui reviendrait au même, qu'il n'y ait plus que des élèves d'un enseignement officiel au lieu d'une éducation faite dans l'activité des chantiers.

***

L'exposé, sans doute trop complaisant, qui vient d'être fait de nos travaux et des principes leur ayant servi de base, porte sur une œuvre qui s'est effectuée d'avril 1914 à avril 1922.

C'est pendant cette période que les plans directeurs de nos villes ont été dressés avec les plans d'alignements assurant leur extension.

Le nombre d'immeubles élevés en bordure des nouveaux tracés est considérable, leur construction a été si rapide en tous sens, partout à la fois, que les travaux de voirie n'ont pu souvent être exécutés. A Casablanca et à Rabat, bien des immeubles sont édifiés sans qu'aucune trace de rue soit visible. Cependant, tous sont à l'endroit précis prévu, et lorsque de nouvelles constructions viendront combler les vides, la rue sera constituée ainsi qu'elle a été projetée.

Chaque fois que les Administrations Municipales ont fait appel à notre concours, nous sommes intervenus, mais avec une certaine réserve, estimant que, dans le développement si soudain d'un pays, il fallait maintenir les directives d'ensemble sans s'attacher aux petits détails, qui, si souvent, font le charme d'une ville ancienne.

Les habitants de la première heure étaient venus surtout pour faire fortune rapidement. Ceux qui arrivèrent ensuite ont eu déjà à charge de réparer les erreurs du début ; tel immeuble affreux, édifié à la hâte pour rapporter la forte somme, a déjà disparu, et sur des directives nouvelles, les architectes sont venus exercer leurs talents pour améliorer l'aspect, parfois hétéroclite, de nos cités trop hâtivement bâties.

Aujourd'hui, les bâtiments des Services Administratifs centraux du Protectorat s'achèvent à Rabat. La Place Administrative de Casablanca, libérée par l'autorité militaire, se garnit de ses principaux édifices. Partout les plantations sont activement préparées.

On le voit, notre tâche était ingrate et nous n'en connaissons que trop les imperfections. Mais peut-être, dans l'ensemble, ne sera-t-elle pas tout à fait indigne de notre École Française, qui refléte le génie d'ordre, de mesure et de claire raison de notre patrie.

CHAPITRE XIX

LA VIE SOCIALE AU MAROC

Il semble *a priori* que, dans un pays où la civilisation s'est introduite depuis dix ans à peine (dont quatre ans et demi de guerre), la vie sociale doive être réduite à sa plus simple expression. Un voyageur qui débarque pour la première fois sur les côtes moghrébines doit, certes, s'attendre à n'y trouver que des organismes sociaux rudimentaires, l'individualisme devant tout primer dans un pays où il s'agit de lutter à la fois contre une nature rendue paresseuse par douze siècles d'Islam, et contre l'absence parfois complète de tous les moyens d'action que les peuples d'Europe ont depuis longtemps à leur disposition.

Là encore, l'immigrant éprouvera une surprise complète, et sentira bientôt la nécessité de renverser la table des valeurs que de trop logiques déductions l'avaient peut-être conduit à établir. Sur ce terrain comme sur tant d'autres, dix années de Protectorat, sous l'influence de l'esprit réalisateur d'un grand chef auquel rien ne reste étranger de l'activité humaine, ont permis de mettre

au jour un véritable miracle. L'esprit français, d'ailleurs, éminemment social, était tout prêt à suivre l'impulsion donnée par le grand animateur du Maroc. Dans le domaine humanitaire, dans le domaine intellectuel, dans le domaine administratif même, le Maroc français peut être fier de l'œuvre accomplie, et sa vie sociale, en perpétuelle activité, laisse entrevoir, pour les anciens habitants du sol comme pour les nouveaux venus d'Europe, les plus belles promesses d'avenir.

I. — Organismes d'assistance et de solidarité sociales

Lorsque la France, pour accomplir la mission qui lui était confiée par le traité de Protectorat, entreprit en 1912 de pacifier et d'organiser le Maroc, il fallut d'abord aller au plus pressé, et agir avec les moyens que le Résident Général avait sous la main. C'est au Service de Santé militaire que revint donc l'honneur d'organiser les premières œuvres d'assistance sociale, et ce furent les formations sanitaires de l'armée qui constituèrent le berceau de tous les organismes de cette nature.

Mais, très rapidement, l'initiative privée, encouragée du reste puissamment par les pouvoirs publics, permit aux médecins de l'armée de se décharger d'une partie de leur tâche, et de se consacrer plus entièrement à la tâche de remettre sur pied nos admirables soldats, atteints par les balles des dissidents ou par les fatigues du climat. Dès 1913, Casablanca vit la création de la première Société de Bienfaisance, et toutes les autres villes du Maroc français suivirent peu à peu son exemple. Le Protectorat français, en effet, a voulu autant que possible substituer à l'assistance adnistrative, toujours un peu froide et impersonnelle, l'assistance privée qui, plus près des personnes et des choses, sait mieux discerner les véritables besoins. Les diverses Sociétés de Bienfaisance du Maroc, largement alimentées par la charité privée, soutenues par les subventions des municipalités, reçoivent en outre une très large part du droit des pauvres, que l'Etat prélève en faveur des malheureux sur tous ceux qui s'amusent, et du pourcentage réglementaire prélevé sur les fonds du Pari mutuel. Ces Sociétés distribuent chaque année des centaines de mille francs pour sou-

lager les misères de toute sorte qui, hélas ! se rencontrent au Maroc comme ailleurs.

A côté des Sociétés de bienfaisance se sont également créées, dans presque toutes les villes, des coopératives de consommation, dont le rôle régulateur sur le prix de la vie ne saurait être nié. Ces organismes sont gérés et administrés par des personnalités privées, mais l'Administration leur facilite grandement leur action en leur consentant des avances de fonds à intérêts très réduits. En particulier, il existe à Casablanca une société coopérative populaire, qui ne s'est pas bornée à essayer de fournir à ses membres, ouvriers ou employés, des denrées de consommation au prix le plus bas possible : cette société a encore organisé un restaurant coopératif, auquel est annexé un « foyer », où tous les membres de la société se réunissent et trouvent des livres que la générosité de nombreux donateurs accroît sans cesse en nombre.

Dans un autre domaine, très important, puisque la crise du logement a sévi au Maroc comme dans les autres pays, le Protectorat n'a pas non plus voulu rester en arrière. A peine la guerre terminée, s'est posée la question des habitations à bon marché. L'Etat ne pouvait s'en désintéresser : c'est pourquoi a été créée, avec le concours du Crédit Foncier de France, une caisse de prêts immobiliers où les sociétés d'habitation à bon marché trouvent, à un intérêt bien au-dessous de celui pratiqué par les banques, les capitaux nécessaires à leurs constructions. En échange de cet avantage, l'Etat leur impose des taux de location ou de location-vente ne dépassant pas un maximum fixé d'avance. Ces modalités ont déjà permis, à Rabat et à Casablanca en particulier, la construction de nombreux immeubles (villas, grandes maisons de rapport), dont la multiplication contribuera certainement à vaincre la redoutable crise du logement, en augmentant le nombre des habitations disponibles et en faisant ainsi baisser le taux général des loyers.

Quant aux œuvres d'assistance proprement dites, sans parler des très nombreux dispensaires de consultation (antituberculeux, antiteigneux, antisyphilitiques, etc...), des infirmeries indigènes et en général de toutes les formations sanitaires qui sont l'œuvre exclusive du Service de Santé, il faut mentionner au premier rang

les œuvres admirables de protection de l'enfance, auxquelles Madame la Maréchale Lyautey a voué la plus grande partie de son infatigable activité. Ces œuvres comprennent deux organismes principaux :

1°) *Les Maternités*, qui reçoivent les femmes en couches et soignent jeunes mères et nourrissons avec toutes les ressources de la science et de l'hygiène modernes. La Maternité de Rabat, en particulier, avec ses coquets pavillons bâtis au milieu d'un délicieux jardin, peut être considérée comme un modèle du genre. Combien de bébés sont venus au monde dans ce cadre charmant, qui, sans cette œuvre admirable, auraient dû voir le jour au fond du bled marocain, loin parfois d'un médecin, dans des conditions inconfortables et peu hygiéniques ! A combien d'enfants la Maternité n'a-t-elle pas sauvé la vie !

2°) Les œuvres de la *Goutte de lait*, où des centaines d'enfants en bas âge reçoivent chaque jour le lait stérilisé nécessaire à leur nourriture. C'est un spectacle impressionnant et touchant de voir, plusieurs fois par semaine, les jeunes femmes marocaines ou les mamans françaises apporter leurs petits, constater par la pesée les progrès qu'ils ont faits grâce au bon lait qu'ils reçoivent, et s'en retourner avec la provision de lait pur pour plusieurs jours, soigneusement embouteillée en biberons stérilisés à l'autoclave.

L'admirable organisatrice de ces œuvres collabore elle-même et personnellement à leur fonctionnement et à leur perfectionnement quotidien, et cette action directe n'est pas une des moindres causes de la réussite qui les accompagne. Chaque jour apporte son amélioration, et il est permis d'espérer que bientôt, dans les villes même les plus lointaines, les bébés français et les bébés marocains pourront recevoir la saine nourriture qui leur permettra plus tard de devenir des hommes.

II. — Organismes de coopération intellectuelle

Soigner les corps, soulager les misères matérielles, améliorer les conditions de la vie, c'est une tâche nécessaire, et le Maroc n'y manque pas, on vient de le voir. A côté de cette œuvre si méritoire, il en est une autre qui ne doit pas non plus être né-

gligée. Il est bon, en effet, de se souvenir que «l'homme ne vit pas seulement de pain », et qu'une des privations les plus pénibles, pour un français éloigné de la patrie, n'est pas de rencontrer des conditions différentes de vie matérielle, mais surtout d'être séparé de son milieu intellectuel propre.

A ce point de vue encore, l'instinct social devait agir ; le plus solide cerveau, la plus brillante intelligence cesse vite de se développer, si elle est contrainte de vivre uniquement sur elle-même et si le monde extérieur, la société, ne vient pas sans cesse lui fournir un nouvel aliment. Et c'est sur ce terrain surtout que se manifeste avec entrain l'initiative privée, car, dans cet ordre de choses, les pouvoirs publics ne peuvent guère intervenir que pour distribuer les encouragements.

Le plus immédiat des besoins intellectuels, celui qui se manifeste indépendamment de toute culture, c'est celui de se voir et de causer ; et nous avons vu que les travailleurs de Casablanca l'avaient senti, puisqu'ils avaient adjoint à leur restaurant coopératif un foyer populaire. En cela, ils n'avaient d'ailleurs fait que suivre l'exemple d'une autre société, « Le Foyer » tout court, dont les adhérents, depuis plusieurs années, sentant le besoin de se réunir et de se distraire après les heures de travail, ont organisé en commun leurs plaisirs de famille. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire qu'on se contente, au «Foyer » de Casablanca, de causer à bâtons-rompus et de donner de temps en temps quelques mesures de fox-trot ou de tango : cette société, dont l'activité revêt les formes les plus multiples, organise des représentations d'amateurs, des concerts, des conférences que toute la société de Casablanca suit avec un intérêt qui ne se lasse jamais

Cette doyenne des sociétés de distractions familiales au Maroc a prêché d'exemple, et son exemple a été suivi : à Casablanca même, d'autres sociétés analogues se sont créées et prospèrent, chacune dans son milieu propre. Dans les autres villes, et particulièrement à Rabat, où la population française, presque entièrement composée de fonctionnaires et d'officiers, offre un élément très favorable, les groupements de ce genre sont nombreux.

Le «Foyer artistique» de Rabat offre un exemple très frappant

du développement que peut atteindre une société de cette espèce. Nouveau venu, puisqu'il ne date guère que de deux ans, ce groupement manifeste sa jeune vigueur en s'intéressant à tout. Ses conférences hebdomadaires, ses concerts mensuels sont une manifestation régulière de l'activité de ses membres; mais il ne se borne pas là. Non seulement il patronne et guide de ses conseils tous les artistes qui viennent de la Métropole faire bénéficier de leur art la population européenne du Maroc ; mais il organise des expositions de peinture, pour permettre à ceux que la lumière moghrébine a conduits vers notre protectorat de faire connaître les résultats de leurs travaux ; il s'intéresse même à l'horticulture, pour développer davantage encore le goût des belles plantes et des jardins bien ordonnés. En un mot, cette société est toujours prête à donner son concours à toutes les manifestations de l'intelligence et du goût français.

Les sports ont aussi leur large place au Maroc. On s'étonnera peut-être de les voir ranger dans l'ordre intellectuel : et cependant la culture physique, raisonnée et dirigée, n'est-elle pas le meilleur moyen de préparer des esprits droits et nets ? Les anciens le disaient : « Mens sana in corpore sano. » Il ne faudrait pas croire que les sports procèdent du culte de la force et de la vigueur pour elles-mêmes : leur véritable but, le plus noble et le plus élevé, doit être plutôt de préparer des générations bien équilibrées, dans l'harmonie parfaite du matériel et du mental.

Par certains points, d'ailleurs, les sociétés sportives procèdent directement de l'instinct de sociabilité : les sociétés hippiques, par exemple, sans perdre de vue leur but principal, sont aussi une occasion de réunion et de délassement. Et elles sont nombreuses au Maroc. Le premier concours hippique de Casablanca, en 1913, a été suivi de bien d'autres. De tous côtés, se sont formées des sociétés de courses, protégées et réglementées par le Gouvernement : Casablanca, en particulier, possède, depuis 1919, un hippodrome admirablement situé sur les pentes de la colline d'Anfa, et sur lequel se presse, à chaque réunion, un public nombreux qui vient admirer les performances des écuries de course marocaines. Le coquet hippodrome de Rabat rivalise de loin avec celui de la grande ville ; à Mazagan, à Meknès, à Marrakech également, les courses

sont en honneur. Et, comme on l'a vu, les pauvres trouvent leur compte à ces réunions sportives et mondaines.

Le football, l'escrime, la boxe ont également leurs fervents. Les championnats du Maroc, pour ces diverses branches du sport, se disputent chaque année avec un intérêt croissant. Pour la boxe en particulier, des champions connus dans la Métropole n'ont pas craint de traverser l'Océan pour venir défendre leur titre au Maroc. Casablanca a même pu admirer Georges Carpentier.

Ce ne sont donc pas, on le voit, les distractions qui manquent au Maroc. Et cette abondance de délassements intelligents et sains est un excellent indice de la bonne tenue morale de la majorité de la population. Il serait sans doute difficile de trouver un autre pays, aussi nouveau venu à la vie moderne, où la société européenne se soit si rapidement groupée, pour exercer avec tant d'intensité et d'une façon aussi intéressante ce surcroît d'activité, ce besoin de réunion et de coopération d'où procède l'instinct social. Il est même tout à fait remarquable qu'au Maroc les bonnes volontés désintéressées se manifestent avec une spontanéité digne d'éloges, toutes les fois qu'il s'agit d'organiser une œuvre en commun. Les soucis quotidiens, les durs travaux de la journée, tout cela ne compte plus, lorsqu'il s'agit de se dévouer, d'aider à vivre ou simplement à se distraire ceux qui sont venus chercher loin de France un champ nouveau à leur activité.

Ces considérations sont très rassurantes pour l'avenir de la société française au Maroc. Elles prouvent que nos compatriotes ont apporté avec eux, sur les rivages de l'Empire chérifien, ce bel esprit d'entreprise et de dévouement que des censeurs chagrins voudraient nous refuser, et dont la vie marocaine permet cependant d'apprécier chaque jour davantage l'indéniable existence.

III. — Organisation administrative de la vie en commun

Nous avons réservé, pour la dernière partie de cette brève étude, l'examen des organismes sociaux qui sont pourtant, dans l'ordre des besoins, les premiers et les plus indispensables. Il

s'agit ici des rouages administratifs qui permettent l'existence même des agglomérations humaines, de ceux dont la création s'impose dès qu'un certain nombre de personnes, conduites par les profondes raisons géographiques, économiques et politiques qui amènent la fondation et l'extension des villes, se réunissent pour habiter le même lieu : il s'agit, en un mot, de l'organisation municipale.

Tout le monde, en effet, n'est pas, heureusement, obligé d'avoir recours au dispensaire, à la société de bienfaisance ou à l'hôpital ; et l'on ne songe à développer son corps et son esprit qu'après avoir assuré des nécessités plus fondamentales. Mais tout le monde, pour vivre, a besoin de la sécurité que donne une police bien faite ; tout le monde a besoin d'habiter des maisons solides et hygiéniques, de circuler dans des rues commodément tracées, d'être défendu contre l'incendie, de consommer des denrées de bonne qualité ; tout le monde a besoin d'être éclairé, alimenté en eau, véhiculé par les entreprises de transport en commun. La mise sur pied et le fonctionnement de ces divers services sont du ressort de la municipalité.

A ce point de vue, les principes les plus modernes ont guidé le Protectorat français ; et si l'on fait la part des lacunes, des imperfections et des défauts inhérents à une organisation en pleine réalisation, on peut hardiment affirmer que les municipalités du Maroc français n'ont déjà rien à envier à leurs voisines d'Algérie et de Tunisie. La charte qui les régit, établie en 1915, fait avec beaucoup de bonheur le départ nécessaire entre les désirs légitimes de la population, qui souhaite participer à la gestion des affaires de la ville, et la nécessité qui s'impose plus encore dans un pays neuf, de laisser l'Etat diriger avec continuité le fonctionnement de la vie urbaine. Les commissions municipales, choisies par le gouvernement chérifien, sont partout composées des représentants les plus qualifiés et les plus sérieux des habitants de la ville ; elles sont périodiquement consultées sur tous les actes importants de l'existence de la cité. A côté de ces organismes consultatifs, l'Administration municipale est exercée, sous la tutelle du Grand Vizir, par les pachas ou les gouverneurs qui sont eux-mêmes, en vertu du principe du Pro-

tectorat, assistés des Chefs des Services Municipaux nommés par le Résident Général.

A l'heure actuelle, quinze villes de la zone française possèdent une organisation municipale, qui les dote de la personnalité civile et qui leur permet de faire face, sur leurs propres ressources, à tous les besoins locaux. Ce sont les suivantes : Azemmour, Mazagan, Safi, Casablanca, Meknès, Salé, Fès, Mogador, Sefrou, Kenitra, Oudjda, Settat, Marrakech, Rabat, Taza.

Dans les plus importantes de ces villes, tous les grands travaux d'édilité sont achevés ou en cours. En particulier, l'adduction et la distribution d'eau potable sont assurées à Azemmour, Casablanca, Kénitra, Marrakech, Mazagan, Mogador, Rabat et Sefrou ; elle est en voie de réalisation à Fès, Meknès, Oudjda et Safi. L'éclairage électrique existe à Casablanca, Fès, Rabat et Sefrou ; il vient d'être concédé à Marrakech, Mazagan, Safi et Taza ; il va l'être incessamment à Kénitra, Meknès, Mogador et Oudjda.

Toutes les grandes voies du réseau de communication urbain sont déjà réalisées, et ce réseau se développe chaque jour davantage, en suivant l'application progressive du plan d'aménagement de la ville. La construction des réseaux d'égouts suit une marche parallèle. Casablanca possède déjà un immense abattoir auquel rien ne manque des perfectionnements les plus modernes ; les autres villes, plus modestes, ont organisé les leurs en rapport avec leurs besoins.

De même, des compagnies de sapeurs-pompiers, pourvues de moyens efficaces pour la lutte contre l'incendie, ont été organisées dans toutes les villes de quelque importance. Celles de Casablanca, Rabat et Oudjda peuvent passer pour des modèles ; la compagnie de Casablanca possède en particulier une pompe automobile que lui envieraient bien des grandes villes de France. Et même là où l'organisation est moins perfectionnée, les pompiers municipaux rendent les plus précieux services : c'est grâce à leur activité et à leur dévouement que put être circonscrit et maîtrisé l'incendie qui menaça, en 1918, de détruire entièrement les souks de Fès et la sainte mosquée de Moulay Idriss.

Cette trop rapide esquisse de la vie municipale au Maroc mériterait d'être poussée davantage ; mais il ne serait possible de le

faire qu'en entrant dans des détails intéressants à coup sûr, mais dont le développement dépasserait le cadre de cette étude. Il suffit qu'on en garde l'impression qu'en dix années, l'Administration du Protectorat, sans prétendre à la perfection, a su réaliser le très vaste programme qui permet à tous, au sein des agglomérations urbaines, de bénéficier, dans une complète sécurité, de toutes les nécessités primordiales et des principales commodités de l'existence en commun.

APPENDICES

APPENDICE I

(CHAPITRE X)

Les Monuments historiques.

(DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MONUMENTS)

Convenons, en peu de mots, qu'une casbah est une enceinte fortifiée munie de portes ; que toutes les maisons arabes procèdent de la maison antique et se composent d'un patio, cour centrale généralement ornée d'une vasque à eau courante, autour duquel s'ouvrent les chambres. Les palais sont des variantes sur le même thème ; ils se décomposent suivant plusieurs pavillons reliés entre eux par de longs couloirs, et les chambres sont toujours richement décorées. Les mosquées sont, en principe, de vastes salles de prières, précédées de salles secondaires (où se font les ablutions rituelles), quelquefois d'un vestibule. Elles possèdent toutes un minaret. Les médersa sont des maisons d'habitation pour les étudiants étrangers à la ville, dont les chambres sont disposées autour d'une cour contenant un bassin ou une vasque. L'une de ces chambres sert de salle de prières.

Nous n'avons pas la prétention d'étudier ici tous les monuments anciens du Maroc ; nous allons simplement voir ceux qui, dans chaque grande ville, sont les plus intéressants par leur caractère où leur perfection.

RABAT

Casbah des Oudaias.

Rabat fut primitivement une citadelle, un ribat. Fondée par le Sultan Almohade, Abd el Moumen (1130-1163), sur le roc

qui surplombe la mer et le fleuve Bou Regreg, en face de la ville de Salé, elle fut, en souvenir du Mahdi fondateur de la dynastie, nommée El Mehdhiya.

Le fils d'Abd el Moumen, Youssef, groupa autour du château une ville qui se développa surtout sous la domination d'un autre sultan, Yacoub el Mansour. Les troupes destinées à aller combattre en Espagne étaient cantonnées là avant leur embarquement; on y groupait aussi les approvisionnements nécessaires à l'expédition. Après avoir remporté la bataille d'Alarcos, Yacoub el Mansour baptisa la ville Ribat el Fath (camp de la Victoire), dont nous avons fait Rabat. Il construisit des remparts, la porte monumentale de la Casbah, toute en pierres de taille parfaitement assemblées, et qui fut décorée d'un ample entrelacs et d'un bandeau sculpté. De couleur rouge, elle s'enlève puissamment sur le bleu du ciel.

A l'intérieur de la casbah s'élève le musée des Arts Indigènes. C'est une ancienne maison particulière, qui devint sous les Mérinides une école de pilotage, et à laquelle on adjoignit une tour. Elle a gardé sa disposition primitive. Autour d'une cour, dont le centre est orné d'une vasque de marbre antique, les chambres prennent jour sous un portique, simple et d'une belle tenue.

Mosquée et Tour d'Hassan.

Lorsque Rabat fut devenu le point de concentration des troupes destinées à combattre les infidèles en Europe, le sultan Almohade, Yacoub el Mansour, petit-fils d'Abd el Moumen, fondateur de la dynastie, conçut le projet d'élever sur un plateau dominant le Bou Regreg, la Casbah de Rabat et la ville de Salé, une grande mosquée. Les troupes pourraient y assister aux prières, quelques soldats y être instruits, et du haut de ses murs on surveillerait les environs.

La décision prise, les travaux furent menés très vite, et on suppose que l'énorme construction fut conçue d'un seul jet, aucune adjonction ni retouche n'ayant été relevée au cours des fouilles.

Par sa composition et ses dimensions, elle couvre 8 hectares 4132 mètres carrés. La grande mosquée d'Hassan est unique ; il n'y a que celles de Cordoue et de Karouiyine, à Fez, qui puissent lui être comparées.

Sa destination fit modifier le plan jusque-là immuable des

mosquées maghrébines. On ne trouve pas ici de cour d'entrée, mais une sorte de cella construite au centre d'une colonnade couvrant un hectare, et qui semble être distincte du portique double dans lequel on a trouvé le mirhab.

Le lieutenant-colonel Dieulafoy entreprit, en 1914, des fouilles sur l'emplacement des ruines. Il exhuma des documents remarquables qui lui ont permis de reconstituer la mosquée et d'en analyser la construction. Outre une mosquée, il y avait plusieurs salles à destination de médersa, et sur le mur ouest, à l'extérieur, il a été possible d'identifier 90 à 91 chambres d'étudiants.

L'architecture de cette immense construction est romano-byzantine. Il ne reste rien des voussures ni des toitures qui ne soit en miettes ou n'ait subi l'action du feu. On suppose, vraisemblablement, que cet édifice, qui fut livré au culte pendant un siècle et demi, selon le témoignage d'Ibn Batouta, subit un incendie, puis fut complétement démoli par un tremblement de terre. Les décombres servirent à bâtir de nombreuses maisons de Rabat.

La mosquée d'Hassan revêtait plutôt l'aspect d'une forteresse ; c'était un monument à la fois militaire et religieux, d'un aspect sévère et rude.

Le minaret, qui se dresse encore sur le plateau d'Hassan, est d'une date postérieure. Il fut construit au retour de l'expédition qui se termina par la victoire d'El Mançour à Alarcos, et probablement par un architecte andalous, celui-là même qui éleva la Giralda en Espagne et la Koutoubia à Marrakech. Il mesure 16 m. 12 de côté, et sa hauteur, suivant les méthodes antiques, devait être en fonction de ce côté.

Alors que la mosquée avait été construite en moellons et béton, assez grossièrement, la tour fut montée en pierres taillées soigneusement, et reçut une décoration très étudiée. L'une est d'architecture romano-byzantine, l'autre est andalouse; mais toutes deux semblent avoir subi des influences chaldéo-persanes ou assyriennes. On y trouve des contreforts à redents, et le chapiteau des colonnes est, d'après Dieulafoy, une imitation inconsciente du chapiteau à taureau bicéphale de la Perse antique.

La tour d'Hassan ne fut jamais achevée.

On y accède par un perron demi-circulaire. La porte ouvre sur une galerie intérieure parallèle à la façade Nord qui se continue par une rampe à révolution se développant de droite à gauche. Elle constitue l'extrados d'une voûte en berceau et s'enroule au-

tour d'un centre évidé où s'étagent des pièces couvertes en coupoles sur trompes surbaissées. De longues fenêtres, prises dans le mur, éclairent l'intérieur et permettent d'embrasser un panorama merveilleux sur le fleuve et les deux villes.

Chacune de ses faces est décorée de trois étages d'arcades joliment découpées. Du 3e étage jusqu'au sommet, s'étend un entrelacs un peu lourd. Telle qu'elle se présente à nos yeux et tout incomplète qu'elle soit, la tour d'Hassan n'en constitue pas moins une des plus belles constructions du Maroc.

De sa plateforme supérieure on découvre, d'un côté, l'Océan, puis le rocher des Oudaia, et, au delà du Bou Regreg, la languide et blanche Salé. A l'opposé de l'Océan, s'étend le plateau bordé de hautes murailles rouges, puis un ravin, et, au sommet de l'autre versant découpant sur le ciel ses ruines curieusement déchiquetées, l'enceinte d'une très ancienne cité depuis longtemps disparue : Chella.

Chella.

Pour sa situation abritée, sa source très pure et abondante, la fertilité du sol, les Phéniciens choisirent l'endroit qui fut plus tard appelé Chella, pour y fonder un comptoir. Ensuite les Romains s'y installèrent. Ce n'est qu'au XIe siècle de l'hégire que Moulay Idris, fondateur de Fez, s'en empara.

Chella fut, à ce moment, très prospère; c'était une cité peuplée, florissante, active. Dans les luttes incessantes qu'elle eut à soutenir, elle eut des fortunes diverses. Cependant les ruines se multiplièrent dans son enceinte : ses habitants émigraient, et Yacoub el Mançour, qui y construisit un palais et une mosquée, ne put lui ramener son ancienne prospérité.

Au XIVe siècle de notre ère, Chella était déjà une ville morte et c'est probablement à cause de sa solitude et de son recueillement que les Sultans Mérinides la choisirent pour lieu de sépulture. Elle devint et est restée une nécropole.

L'enceinte, quoique en ruines, nous permet de nous rendre compte de l'étendue de la ville et de sa disposition sur le sommet et le flanc d'une colline qui descend rapidement jusque dans la vallée du Bou Regreg.

La porte principale, qui est en haut de la colline, regarde la campagne. Bâtie en pierres de taille, elle est assez bien conservée

et d'une conception originale. La porte proprement dite est construite à baïonnette. Sur sa face extérieure, deux séries d'arcs, les premiers simples, les seconds trilobés et entrelacés, bordent l'archivolte. Tout autour court un large encadrement composé d'une inscription monumentale en beaux caractères. Au milieu des tympans décorés d'entrelacs se trouve une coquille d'un faible relief. Cette coquille, qui se trouve au même endroit sur la porte intérieure, est un motif très souvent employé par les artistes marocains, et nous le retrouverons sur presque tous les monuments.

La porte intérieure est sobrement décorée d'une série d'arcs trilobés qui borde l'archivolte.

En facade, la porte est flanquée de deux tours octogonales dont la partie supérieure est carrée ; le passage de l'un à l'autre plan se fait par une juxtaposition de stalactites, ce qui est fort ingénieux et unique au Maroc.

Les tours, la porte, les murailles, entrecoupées à distances égales de tours quadrangulaires, sont, ou, plus exactement, étaient, couronnées de merlons qui protégeaient, à l'intérieur, un chemin de ronde. Aujourd'hui, elles sont presque effondrées ; elles ont de la grandeur et restent impressionnantes.

A l'intérieur des remparts, et près de la source, gisent, dans la verdure, les ruines de la mosquée, parmi lesquelles on voit quelques mausolées. Ce sont ceux de Abou Youssef, de son fils Abou Yacoub, de Abou Hassan Ali et de la femme de ce dernier qui est vénérée sous le nom de Lalla Chella. Les pierres tombales sont en marbre blanc, leur forme étroite et longue, au profil triangulaire, porte des inscriptions en beaux caractères qu'on peut encore déchiffrer. Elles sont groupées au pied d'un mur, à peu près intact, grâce au figuier énorme qui l'enlace de ses branches. De la qoubba qui abritait ces tombes il ne reste rien ; mais les colonnes de marbre qui sont à terre au milieu des ouvertures permettent de supposer qu'elle était somptueuse. D'ailleurs, du côté du jardin d'orangers, le mur présente une face tout à fait intéressante. Trois arcades, aux archivoltes finement découpées et sculptées, sont supportées par d'élégantes colonnes en marbre blanc, et encadrées d'une large bande que décore une inscription. La surface entre les arcs et l'encadrement est entièrement couverte d'un entrelacs, au milieu des mailles duquel se trouve la coquille. Un large bandeau vient ensuite, et se retourne, en formant console. Au-dessus, dix petites colonnes qui devaient être

de marbre, supportent des stalactites, qui pouvaient appartenir soit à une voûte, soit à un auvent.

La mosquée comportait plusieurs salles ; dans l'une d'elles, on voit un petit mirhab, qu'un couloir étroit et de peu de hauteur, permet de contourner ; disposition que l'on rencontre rarement. On relève, en quelques endroits, des traces de décorations murales en carreaux de faïence aux tons éteints. Le minaret, assez bien conservé, est une œuvre gracieuse avec son lanterneau un peu haut et grêle. Ses faces sont revêtues d'un lacis sur un fond de mosaïques bleues et vertes d'une harmonie de couleurs ravissante.

L'ensemble des ruines a un aspect charmant : des arbres, leurs troncs et des branches énormes, qui font corps avec elles et même les soutiennent. Chella est devenu un lieu de promenade pour les indigènes de Rabat, qui n'hésitaient pas, avant qu'on y prît garde, à venir camper dans ses ruines et s'y livraient à des agapes familiales.

SALÉ

Sur l'autre rive du Bou Regreg, en face de Rabat, s'élève la ville de Salé, toute blanche et mystérieuse, autour d'un minaret unique, contemporaine de Chella. Les Phéniciens y eurent un comptoir qui devint par la suite romain.. La ville actuelle, admirablement située, date du XIe siècle de notre ère. Elle fut bâtie par Achara, caïd des Beni Oumnia, au service de l'Emir de Cordoue Ichah el Mouidite el Amani, de retour d'Andalousie. Ses habitants étaient des marins hardis qui pillaient non seulement les bateaux passant à proximité, mais leur donnaient la chasse jusque dans les eaux anglaises. Plusieurs expéditions furent envoyées contre eux, et l'une d'elles, commandée par Alphonse X de Castille, conquit Salé. Le sultan mérinide Yacoub ben Abd el Haqq l'en chassa presque aussitôt et construisit l'enceinte.

Salé était alors une ville très riche ayant hérité le commerce et l'activité de Chella. Instruite, intellectuelle ; des professeurs renommés y enseignaient de nombreux tolbas. Pour les loger, Abou el Hassan fit construire, à côté de la grande mosquée, une Médersa ; celle dont nous pouvons admirer les ruines.

Sa construction dura 9 années, durant lesquelles les artistes de Salé et de Fez s'ingénièrent à orner et enrichir de mosaïques, d'arabesques découpées dans le plâtre, d'inscriptions décoratives, la porte d'entrée et l'intérieur de cet édifice. Cette porte est

remarquablement travaillée. L'archivolte de l'arc est composée de deux rangs d'arceaux de différentes tailles qui se croisent ; un encadrement, fait d'une large bande d'arabesques, cerne des tympans ornés d'une rosace finement ciselée. L'auvent, couvert de tuiles vernissées, est soutenu par une rangée de consoles, dont le bois est sculpté avec une fantaisie vraiment extraordinaire.

A l'intérieur, la cour est entourée d'un portique sur lequel se trouvent des chambres pour les tolbas. Des colonnes en maçonnerie, revêtues de mosaïques, appelées zellijs, soutiennent ce portique, et sont couronnées par des chapiteaux curieux, où se retrouve l'influence romano-byzantine déjà signalée sur des monuments plus anciens par M. Dieulafoy. Les linteaux et les auvents, le plafond de la salle de prières sont en bois de cèdre, merveilleusement sculpté et peint.

Les logettes des étudiants sont en très mauvais état ; quelques-unes n'ont plus de plancher ; celui des autres tient à peine et l'on se demande comment deux tolbas peuvent encore y habiter. La Médersa de Salé est un chef-d'œuvre d'art Mérinide, et il importe d'empêcher sa disparition en y faisant quelques restaurations.

Le sultan Abou Inan Fares construisit une école de Médecine et un Hôpital qui jouirent, au XIVe siècle, d'une grande célébrité. Il ne reste de leur magnificence ancienne qu'un portique de bois délicieusement sculpté et recouvert de quelques tuiles vernissées. Les constructions ont reçu des modifications considérables, et servent de fondouk ; c'est le fondouk Askour. Dans la campagne se dresse une porte de proportions élégantes qui faisait autrefois partie de la Zaouia de Dar Nousaq, sorte de caravansérail également construit par Abou Inan Fares.

Les murailles qui constituent l'enceinte de la ville sont en tous points semblables à celles de Rabat, même aspect, même ampleur. Une des portes est cependant bien spéciale, parce qu'elle donnait accès directement dans le port. On devait, par elle, sortir les galères qui étaient construites à l'intérieur des remparts dans des ateliers situés sur l'emplacement du Mellah actuel. Elle est largement et directement ouverte, et son arc est très élevé. Aujourd'hui que les alluvions du fleuve ont comblé le port, et qu'il n'existe plus d'ateliers, l'arc est à demi muré. Vue de l'extérieur, avec ses deux élégantes tourelles, ses inscriptions curieuses en caractères coufiques, elle a encore très grande allure.

MEKNÈS

Et voici maintenant Meknès bâtie sur un éperon dominant la riche et verdoyante vallée de l'oued Fekrane; c'est la Ville aux Oliviers.

Fondée par les Almoravides, elle passe aux Almohades, mais de cette première ville il ne reste rien. Les Mérinides, avec le sultan Abou Youssef, construisent la Casbah et la mosquée Nedjarine, dont la porte est intéressante par ses consoles de bois sculpté et peint. Un autre prince de la même dynastie, Abou el Hassan, aime à séjourner à Meknès qu'il agrandit et dote de mosquées, de fontaines, de fondouks.

L'admirable Médersa Bou Anania est construite dans le souk El Attarin. Les vantaux de la porte sont en cèdre massif recouvert de plaques de bronze ; derrière eux est un couloir couvert d'un superbe plafond sculpté et peint ; dans la cour, et à droite, la vasque de marbre antique provient certainement des ruines de la Volubilis romaine, qui sont proches. Un portique, à demi fermé par une balustrade en moucharabiehs (petits bois assemblés à jour) tourne autour de la cour. Ainsi qu'à la médersa Bou Anania de Fez, les cellules des étudiants donnent sous le portique, et d'autres cellules occupent le premier étage, soutenu par une série de pilastres recouverts de zellijs jusqu'à une certaine hauteur. Les murs sont de véritables guipures protégées par un large auvent.

Les médersa voisines, des Filala et Attarine, sont également intéressantes quoique moins riches, et leur plan est identique.

Sous le règne de Moulay Ismaël, Meknès devient capitale et le sultan rêve d'y avoir un palais aussi magnifique que celui de Versailles dont son envoyé auprès de Louis XIV lui a conté les merveilles. Il commence par entourer la ville d'une enceinte, immense, formidable. Pour construire la porte Bab el Mansour, il pille les ruines de Volubilis, prend des colonnes de marbre avec leur chapiteau composite ; s'en sert pour soutenir l'ogive énorme de la porte, l'arc des bastions qui la flanquent. Les archivoltes sont brodées de festons et d'une bande d'entrelacs ; l'ensemble est décoré d'arcatures en forme de mailles, d'un faible relief, dont la grisaille s'enlève sur un fond de mosaïques bleues et vertes. Au sommet, court un large bandeau sur lequel se lit une inscription

louangeuse pour le sultan Moulay Abdallah Ben Ismaël el Mansour.

Cette porte, un peu lourde, commande une vaste place, dite El Hedime, à l'autre extrémité de laquelle se trouve le Dar Jamai, somptueuse maison dont les salles richement décorées servent de musée.

Le Palais fut énorme et magnifique, si l'on en croit la chronique arabe. Il ne reste que les écuries, qui sont immenses, et quelques pavillons aux grandes salles voûtées; une grande pièce d'eau, dans des jardins plantés d'oliviers, et le Dar Beida, récemment, restauré pour servir d'Ecole Militaire à l'usage des fils des riches familles indigènes. La ville de Meknès se signale de loin par les minarets qui la dominent et dont le nombre dépasse la dizaine. Elle possède des petites écoles coraniques très pittoresques, des rues entières bordées de boutiques aux boiseries peintes, qui, indépendamment de ses grands monuments, en font un ensemble tout à fait intéressant.

FEZ

A 80 km. de là s'élève la capitale du Maroc, Fez la sainte, qui fut fondée par Idris en l'année 192 de l'hégire, 808 de notre ère. Elle se composait, à l'origine, de 2 groupements appelés, l'un Adouat El Qarouiyin, du nom de ses habitants qui venaient de Qairouan, l'autre Adouat El Andalous, de celui des familles andalouses qui s'y fixèrent

Les dynasties Zenète et Almohade entourèrent ces Adouat de murailles qui ont été remplacées dans la suite par d'autres murailles ayant la même simplicité, le même caractère.

La Zaouia de Moulay Idris date de 1720, époque à laquelle régnait Moulay Ismail, et sur l'emplacement qu'occupa la tente d'Idris pendant la construction de la ville. C'est le sanctuaire marocain le plus vénéré et le mieux entretenu. La Mosquée et son minaret sont de construction récente, 1820. Celles d'El Qarouiyin, et d'El Andalous sont plus anciennes ; elles furent élevées par le petit-fils de Moulay Idris, Yahia ben Mohammed. La première, commencée vers 859, reçut, des sultans Almohades et Mérinides, des agrandissements considérables. C'est la seule mosquée qui puisse être comparée, pour ses dimensions, à celles d'Hassan et de Cordoue. L'ensemble des constructions est d'un

aspect un peu lourd. Les nefs sont soutenues par des piliers carrés ; l'une d'elles abrite une chaire qui date du règne d'Abd El Moumen, couverte d'incrustations de bois précieux et d'ivoire d'un travail merveilleux.

Dans la cour, et rattachés aux nefs latérales, deux pavillons du même style que celui de la cour des Lions à Grenade surmontent les fontaines aux ablutions.

La mosquée d'El Andalous présente un portail largement conçu et d'un beau style. Par une petite porte secondaire, on peut apercevoir la cour, qui est ample et lumineuse; le minaret est un peu lourd, et tout simplement blanchi à la chaux.

Fez la Sainte fut, pendant longtemps, un centre intellectuel réputé, et son Université attirait les savants de tous les pays musulmans. Les Médersa y sont très nombreuses et riches ; elles datent des Mérinides.

La plus ancienne, celle de Es Seffarin, construite par Abd El Haqq, se compose d'une grande cour, avec un bassin central, autour de laquelle s'ouvrent des chambres d'étudiants. Plus simple que les autres, son mirhab est, paraît-il, le plus exactement orienté, et elle possède un minaret.

La Médersa El Attarine date du règne du sultan Abou Saïd Othman El Mérini, et est située près de la mosquée El Qarouiyine. Elle forme un ensemble particulièrement harmonieux et de proportions élégantes.

Les Médersa d'El Ghisa, près de la mosquée du même nom, et d'El Mecbahia, l'une dépourvue de qoubba, l'autre de couloir d'accès, ont toutes deux des auvents de bois sculptés de façon remarquable.

Celle d'Ech Cherratine, élevée par Moulay Er Rechid vers 1700 est la plus vaste de toutes les médersa de Fez. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages de chambres. La décoration y est moins pure, un peu décadente. Les portes, dont les vantaux sont recouverts de plaques de bronze, donnent accès à la cour centrale par un couloir dont le plafond est en bois sculpté et peint.

La Médersa Eç Sahridj, ou du bassin, s'élève près de la mosquée d'El Andalous. Le milieu de la cour est occupé par un grand bassin, qui n'est autre que le canal qui amène l'eau de Bab Jedid à la mosquée. Fondée en 1321, elle a été reconstruite deux fois, la dernière en 1562. C'est le plus parfait et le plus merveilleux monument de ce genre.

La Médersa de Bou Anania est la dernière élevée par les Mérinides ; c'est aussi l'une des plus belles du Moghreb, et la seule qui porte le nom de son fondateur, Abou Inan Farès, fils de Abou El Hassan El Mérini. Une inscription en maïolique, très bien conservée, donne la date de sa construction. Le minaret est analogue à ceux que l'on trouve en Espagne, recouvert de faïence bleue et verte, de proportions élégantes. Les faces sont couvertes d'un lacis de mailles qui monte jusqu'en haut. Le bassin aux ablutions se trouve derrière la qoubba, et les chambres d'étudiants sont toutes au premier étage. Un oued, l'oued Lemtyin, qui vient de Bou Jeloud, traverse la Médersa dans toute sa largeur, séparant la qoubba, ou chambre de prières, de la Médersa. Deux petits ponts relient les deux parties.

Partout, les auvents, les consoles, les plafonds sont très richement sculptés, et on peut y lire, gravé dans le bois, le Coran tout entier.

En face de la Médersa, de l'autre côté de la rue, se trouvent les restes d'un édifice qui contenait une horloge dont on voit encore les 13 timbres de bronze.

Contrairement à ceux des villes algériennes ou tunisiennes, les fondouks du Maroc offrent un réel intérêt architectural, et sont parfois remarquables par leur riche décoration. Le fondouk El Nedjarin possède une porte magnifique, qui était autrefois décorée de mosaïques, dont il reste peu de chose. Elle est surmontée d'un ample auvent de bois sculpté, supporté par des consoles en stalactites. L'intérieur est décoré de plâtre sculpté d'un style très pur.

Sur la même petite place, se trouve une fontaine tout à fait charmante. Sous son toit de tuiles vertes, un auvent de bois sculpté couronne et abrite une arcade couverte de rosaces en faïences de couleurs du plus harmonieux effet.

Le Dar Beida, qui fut construit par Moulay Hassan, puis remanié et agrandi par Moulay Hafid au début du XXe siècle, sert, depuis 1914, de Résidence Générale. Il se compose, à la manière arabe, de plusieurs pavillons séparés par de vastes et jolis jardins, dans lesquels une dérivation de l'oued Fez serpente.

Non loin de là se trouve le Dar Batha, riche maison marocaine, dont le patio est un grand jardin parcouru par des allées rectilignes dallées de zellijs. Elle a été aménagée en Cercle militaire, et contient le Musée des Arts Indigènes.

Les Mérinides fondèrent en dehors des Adouat une ville nouvelle appelée Fez El Jedid. L'Emir Yacoub Ben Abd El Haqq y éleva son palais, des locaux pour ses administrations et ses troupes. Il y fit élever la grande mosquée.

A l'intérieur des remparts se trouve une casbah rectangulaire flanquée, aux 4 coins, de tours du guet, et dont les murs, très élevés, sont couronnés de créneaux à merlons. La porte est d'un beau style; elle est située non loin de Bab Mahrouq, autre porte monumentale qui donne sur un ancien cimetière arabe.

Fez est une ville extrêmement curieuse par ses monuments, par sa situation, et aussi parce qu'elle nous offre un merveilleux exemple de cité moyenâgeuse.

MARRAKECH

C'est la ville des jardins et des vastes espaces ; la palmeraie qui l'entoure étend au loin l'oasis. Fondée en 1062 de notre ère par Youssef Ben Tachfine, fondateur de la dynastie saharienne des Almoravides, c'est d'abord une agglomération de douars. Les remparts, élevés par Ali fils de Youssef, circonscrivent un espace immense. La porte Bab Ageenaou, dite des Portugais, est curieuse, toute de grès rouge taillé. L'arc en plein cintre outrepassé s'orne de larges festons, les écoinçons portent un décor floral, et l'ensemble est encadré d'un large bandeau de caractères coufiques.

Les nombreux jardins, principal attrait de la ville, sont monuments historiques. Celui de la Ménara date probablement du XVIIe siècle. Il est planté de beaux oliviers disposés autour d'un grand bassin dont les eaux tranquilles reflètent le joli pavillon construit sur ses bords par le sultan Moulay Abd Er Rahmane au XIXe siècle.

Le jardin de l'Aguedal daterait du XIIe siècle. Il possède lui aussi, de vastes bassins et un kiosque à colonnes dont les murs, découpés à jour, laissent pénétrer une lumière très douce. Le plafond, curieusement travaillé, repose sur 6 colonnes, et la toiture de tuiles vernissées est couleur de turquoise.

Les jardins de la Mamounia sont magnifiques ; d'énormes oliviers les couvrent de leur ombre légère, et leur confèrent une fraîcheur exquise.

La place Jema El Fena est très vaste. Le minaret de la Kou-

toubia la domine d'un côté, et, derrière lui, on distingue, lorsque l'atmosphère le permet, la masse imposante du grand Atlas. Sur cette place, le matin, se tient un marché : droguistes, barbiers, restaurants en plein vent. Le soir, se réunissent sur son aire des danseurs, des conteurs, des bateleurs, des charmeurs de serpents. Elle présente alors une animation extraordinaire.

Le fils de Youssefj Ben Tachfine, Ali, construisit une mosquée, celle de Sidi Ben Youssef, qui est devenue une médersa. On y accède par un long et étroit couloir, peu éclairé, aux riches boiseries. Au milieu de la cour, un bassin rectangulaire, en marbre, sert aux ablutions rituelles.

Décorée, ainsi que toutes les méderses, de marbre et bois sculptés, de stuc découpé, elle est d'un style très pur, et la plus intéressante de Marrakech.

* * *

Abd El Moumen prend la ville et fonde la dynastie Almohade. Son fils, Yacoub El Mansour, élève, à proximité de la place Jema El Fena, la mosquée et le minaret de la Koutoubiyia. Cette mosquée était très grande ; il en reste à peu près la moitié ; la tour est complète. Un peu plus petite que la tour Hassan, le carré de sa base mesure 12 m. 50 de côté ; sa hauteur est de 67 m. 50. Elle est construite en pierres de taille parfaitement appareillées, et comprend 7 étages de voûtes. Son aspect est sobre et sévère, elle présente, comme les 2 autres tours ses contemporaines, cette particularité que les ouvertures ne correspondent pas horizontalement, parce qu'elles suivent, dans son ascension, la rampe intérieure. Le lanternon, également à coupole, est surmonté d'une tige métallique, sur laquelle sont enfilées trois boules, qu'on dit faites avec l'or des bijoux de la femme d'El Mansour.

Les sultans Mérinides délaissent Marrakech pour Fez, mais Marrakech redevient capitale sous les Saadiens, en 1550. Un prince de cette dynastie, Abou Abbas El Mançour, élève le palais d'El Bedi, dont il ne reste que les jardins, et une construction d'une richesse irréelle, richesse qui tient des contes des Mille et une Nuits. Il y fut enterré ainsi que toute sa descendance. Ce monument constitue la plus parfaite œuvre d'art de l'Afrique du Nord.

Dans un enclos, s'élève un pavillon comprenant deux pièces coiffées de qoubbas. La première couvre une pièce carrée. Trois

colonnes de marbre, à chaque angle, soutiennent la coupole construite sur pendentifs. Au-dessus du fût lisse des colonnes, tout est découpé, ciselé d'arabesques fines, d'une légèreté admirable ; les murs forment un décor somptueusement abstrait.

Les tombes, dont le marbre a pris des teintes de vieil ivoire, sont en forme de toit, et d'un profil délicat et pur.

L'autre qoubba abrite encore des tombes ; elle est très somptueuse aussi, mais plus sombre.

Moulay El Hassan, de la dynastie Filalienne ou Alaouite, est proclamé sultan à Marrakech en 1873. Son fils Moulay Abd El Aziz y séjourne jusque en 1902. Sous son règne fut construit le palais de la Bahia, sur l'ordre de Ba Ahmed Ben Moussa son vizir.

Le maréchal Lyautey l'a choisi pour en faire la résidence du Protectorat.

Autour de nombreuses cours, dallées de marbre ou plantées d'arbres, s'ouvrent, suivant l'usage marocain, des salles délicieusement décorées. Des vasques ornent les carrefours.

Les fontaines de Marrakech sont assez particulières.

Celle d'El Mouasine ne ressemble à aucune des autres fontaines marocaines, par ses proportions et la disposition de ses trois bassins. L'un deux est abrité par un portique décoré, de plâtre découpé, de bois sculpté et peint; les autres, plus simples, sont sous des voûtes.

PAUTY
Chef du Service des Monuments historiques.

APPENDICE II

(CHAPITRE XII)

Les chemins de fer militaires.

C'est à l'année 1911 que remontent les premiers travaux ayant abouti à la construction du réseau actuel des voies ferrées militaires du Maroc qui s'étend d'Oudjda à Marrakech sur plus de 1.300 kilomètres de longueur.

A cette époque, nos troupes occupaient deux zones bien distinctes du Maroc sans aucune liaison entre elles, ayant respectivement pour base l'une Oudjda (Maroc oriental), l'autre Casablanca (Maroc occidental). La construction des voies ferrées nécessaires au ravitaillement des troupes fut entreprise presque simultanément dans ces deux zones, sans d'ailleurs qu'aucun plan d'ensemble ait été établi en vue de leur jonction éventuelle, qui paraissait alors fort lointaine.

Jusqu'en juillet 1921, date à laquelle cette jonction devint effective, les voies ferrées militaires constituèrent donc deux réseaux distincts progressant derrière les troupes au fur et à mesure de l'avance de celles-ci. Les étapes successives de cette progression pour chacun des deux réseaux sont résumées brièvement ci-après.

1°. — MAROC ORIENTAL

Le 27 février 1911 arrivait à Oudjda une mission d'officiers et de sous-officiers du Génie chargée d'étudier et de construire un chemin de fer à voie de 1m. 055, d'abord de la frontière algéro-marocaine à Oudjda (15 km.), puis au delà d'Oudjda jusqu'à Taourirt et ultérieurement vers Fez.

Le 14 octobre 1911 la locomotive entrait en gare d'Oudjda. A partir de cette date les travaux subirent un temps d'arrêt dû au fait que la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 stipulait qu'aucun autre chemin de fer commercial ne pouvait être construit au Maroc avant la ligne Tanger-Fez, d'où impossi-

bilité de prolonger la ligne à voie de 1 m. 055 au delà d'Oudjda.

Le Gouvernement prit alors la décision de construire, comme au Maroc occidental, un chemin de fer stratégique à voie de 0 m.60, et, le 9 mai 1912, un télégramme du Ministre de la guerre prescrivait de procéder immédiatement aux études et à la construction de ce chemin de fer.

Les travaux furent aussitôt entrepris et poussés avec activité : le 15 avril 1913 la locomotive entrait en gare de Taourirt (km.111) ; elle arrivait le 27 août suivant à la gare de Guercif (Km.163), puis, le 25 mars 1914, à la gare de Msoun, au km. 201.

A cette époque, Msoun étant le poste militaire du Maroc oriental le plus avancé vers l'ouest, les travaux durent être interrompus à nouveau. Remis en train au milieu du mois de juillet suivant, après la prise de Taza, pour être presque aussitôt abandonnés à la nouvelle du décret de mobilisation, ils ne furent définitivement repris qu'au mois d'octobre de la même année et poursuivis malgré les difficultés de toutes sortes causées par le manque de personnel et de matériel et l'hostilité des tribus dissidentes amplement ravitaillées en armes et munitions par les agents de l'Allemagne.

Le 14 juillet 1915 le rail arrivait en gare de Taza-Ladjeraf (km. 230) marquant une étape importante dans la construction de la ligne dont la progression subissait un nouveau temps d'arrêt mis à profit pour transformer en voie normale le tronçon de voie de 1,055 entre la frontière et Oudjda, pour améliorer les installations existantes et construire un embranchement de 5 km. entre Taza-Ladjera et Taza-Girardot

En juillet 1916, les opérations militaires ayant permis l'accès de la vallée de l'Innaouen, le Résident général prescrivait d'étudier le prolongement de la ligne de Taza vers Fez et d'attaquer de suite la construction de la partie comprise entre Taza et Matmata.

Les études ont été commencées au mois d'août 1916 et le chantier de terrassement ouvert le 20 septembre suivant. Le rail arrivé à la station de Bab Merzouka (km. 242) le 1er septembre 1917, au col de Touahar (km. 253) le 10 juillet 1918, à la station de Sidi Abdallah (km. 279) le 27 mai 1920, se soudait enfin au réseau occidental, au km. 334 près de Dar Caïd Omar, le 31 juillet 1921 en présence du maréchal Lyautey, venu pour assister à cet événement capital dans l'histoire des Chemins de fer militaires.

En même temps que se poursuivaient ces travaux, le Résident

général, pour les besoins du ravitaillement de la région de Bou Denib, décidait en 1918 la construction d'une ligne s'embranchant près de Guercif sur celle d'Oudjda à Taza pour aboutir 132 km. plus loin à Outat el Hadj dans la haute vallée de la Moulouya.

Les travaux commencés en avril 1918 ont été retardés par le manque de matériel ; le rail est néanmoins arrivé à Mahiridja (km. 33) le 24 août 1919, à Guettara (km. 47) le 29 octobre 1919 et à Outat el Hadj le 19 janvier 1921.

2°. — MAROC OCCIDENTAL

La construction de voies à écartement de 0 m. 60 pour le ravitaillement des troupes a été décidée en août 1911 et les travaux commencés le mois suivant par deux compagnies du 5e régiment du génie débarquées à Casablanca le 5 septembre.

Le programme comportait des lignes partant de chacun des ports de débarquement Casablanca et Kénitra, à savoir :

D'une part, Casablanca-Rabat et Casablanca-Ber Rechid vers Marrakech ;

D'autre part, Kenitra- Dar bel Hamri-Meknès vers Fez et Kenitra-Salé.

Ces deux groupes de lignes étaient séparés entre Rabat et Salé, par la large embouchure du Bou Regreg.

La ligne Casablanca-Rabat (88 km.), attaquée la première, a été terminée en novembre 1912, celle de Casablanca vers Marrakech ouverte à l'exploitation jusqu'à Ber Rechid en octobre 1913.

Dans le nord, le rail arrivait à Dar bel Hamri en mai 1913, à Salé en juillet de la même année, à Meknès dans les premiers jours de juin 1914.

Lorsque parut le décret de mobilisation, les travaux, d'abord ralentis à la suite du départ en France d'une compagnie de sapeurs de chemins de fer, furent progressivement repris et poursuivis sans interruption pendant toute la durée de la guerre.

L'année 1915 vit l'achèvement et l'ouverture à l'exploitation du tronçon de Meknès à Fez et de la ligne de Marrakech jusqu'à Caïd Tounsi (km. 109 + 600), point où furent provisoirement arrêtés les travaux.

En cette même année, furent commencés les travaux de la ligne Ber Rechid-Oued Zem terminés jusqu'à la gare de Ben Ahmed (km. 49 + 700) en février 1916 et jusqu'à Oued Zem (km. 133 + 400) en août 1917.

Par la suite, la ligne de Marrakech, continuée au delà de Caïd Tounsi, fut ouverte à l'exploitation jusqu'à Ben Guérir (km. 209) le 1er décembre 1918 et jusqu'à Marrakech (km. 281) le 1er juillet 1920.

Enfin, les travaux de la ligne de Fez vers Taza, mis en train au départ de Fez en mars 1917, permettaient aux rails partis l'un d'Oudjda, l'autre de Casablanca, de se rejoindre le 31 juillet 1921 comme il a été dit plus haut.

En même temps que le rail poursuivait son avance dans diverses directions, la construction d'un ouvrage d'art important sur l'Oued Bou Regreg entre Rabat et Salé comblait la lacune existant entre ces deux gares et réalisait, au point de vue de l'exploitation, une amélioration d'une importance considérable.

L'ouvrage, commun à la route et à la voie ferrée, commencé en octobre 1917, a livré passage à la première locomotive le 16 août 1919.

II. — Situation du réseau au 1er janvier 1922.

A l'heure actuelle, le rail s'étend donc sans discontinuité d'Oudjda à Marrakech en desservant les localités les plus importantes du Maroc : Taourirt, Taza, Fez, Meknès, Kenitra, Rabat et Casablanca.

De cette artère principale se détachent deux embranchements : l'un de Guercif à Outat el Hadj, dans la haute vallée de la Moulouya, présente un intérêt presque exclusivement militaire, l'autre, de Ber Rechid à Oued Zem, a acquis une grande importance depuis qu'il est utilisé pour l'exportation des phosphates de la région.

Un troisième embranchement partant de Meknès pour se diriger au Sud vers Khenifra est en cours de construction sur les 50 premiers kilomètres. Il permettra de ravitailler dans de bonnes conditions les postes militaires de l'Atlas et de drainer les produits de la région, notamment les bois des forêts d'Azrou et d'Aïn Leuh.

III. — Lignes projetées.

Le réseau ainsi constitué n'a pas encore atteint son complet développement.

Pour améliorer les conditions du ravitaillement des régions de Bou Denib et de la haute Moulouya, le terminus va être reporté,

au cours des années 1922 et 1923, d'abord à Miseur, puis à Ksabi, à 100 km. au delà d'Outat el Hadj.

Enfin, une ligne partant de Kénitra vers Ouezzan (140 km.) améliorera les relations jusqu'à présent fort précaires des postes militaires et des régions fertiles du Nord du Protectorat avec la côte et le reste du territoire.

TRAFIC (VOYAGEURS) SUR LES CHEMINS DE FER DE 0,60 DU MAROC

De 1917 à 1920 et durant le 1er semestre 1921

VOYAGEURS-KILOMÈTRES

Année 1917

Guerre	30.508.159	Voyageurs-Kilomètres.
Commerce	18.655.760	— —
Total	49.163.919	— —

Année 1918

Guerre	37.687.265	Voyageurs-Kilomètres.
Commerce	31.397.977	— —
Total	69.085.242	— —

Année 1919

Guerre	42.364.675	Voyageurs-Kilomètres
Commerce	39.237.103	— —
Total	81.601.778	— —

Année 1920

Guerre	35.227.265	Voyageurs-Kilomètres
Commerce	56.659.410	— —
Total	91.886.675	— —

1er Semestre 1921

Guerre et commerce	43.706.084	Voyageurs-Kilomètres

TRAFIC (MARCHANDISES) SUR LES CHEMINS DE FER A VOIE DE 0,60 DU MAROC

De 1917 à 1920 et durant le 1er Semestre 1921.

TONNES KILOMÉTRIQUES

Année 1917

Guerre	15.994.229	Tonnes kilométriques
Commerce	7.830.530	— —
Service du Chemin de Fer et construction des lignes nouvelles	5.507.457	— —
Total	29.332.216	— —

Année 1918

Guerre	17.595.920	Tonnes kilométriques.
Commerce	9.345.661	— —
Service du chemin de fer et construction des lignes nouvelles	6.336.682	— —
Total	33.328.263	— —

Année 1919

Guerre	14.214.058	Tonnes kilométriques.
Commerce	14.276.224	— —
Service du chemin de fer et construction des lignes nouvelles	5.242.691	— —
Total	33.732.973	— —

Année 1920

Guerre	16.622.925	Tonnes kilométriques
Commerce	12.341.233	— —
Service du chemin de fer et construction des lignes nouvelles	8.445.208	— —
Total	37.409.366	— —

1er Semestre 1921

Guerre	10.857.064	Tonnes kilométriques.
Commerce	5.712.136	— —
Service du chemin de fer et construction des lignes nouvelles	7.133.785	— —
Total	23.702.987	— —

APPENDICE III

(CHAPITRE XII)

Postes, Télégraphes et Téléphones.

C'est en 1865 que se place la première tentative française au Maroc en matière de transport et de distribution de correspondances.

A cette époque l'Administration française avait créé à Tanger une agence de distribution coloniale de poste qui, rattachée à la Direction d'Oran et gérée par le Chancelier du Consulat de France, limitait son action, à l'origine, à l'échange des objets de correspondance entre Tanger et la France.

Mais en même temps que prenaient de l'extension les intérêts français à Tanger, les postes étrangères, qui s'étaient implantées elles aussi dans le pays, cherchaient à concurrencer les nôtres. Il fallut développer nos services et, le 1er mai 1887, l'agence de Tanger fut transformée en recette de plein exercice rattachée à la Direction des Bouches-du-Rhône et gérée, cette fois, par un agent de carrière.

Mais bien que ses attributions aient été étendues, cet établissement n'en avait pas moins un champ d'action restreint. Seule la banlieue immédiate de Tanger était desservie, l'arrière pays restait toujours isolé. Et pourtant de sérieux intérêts français et étrangers s'étaient crées dans les villes de l'intérieur, Fez et Marrakech notamment.

L'initiative privée, pour répondre à ses besoins, était appelée à devancer les Administrations publiques et à organiser un réseau de communications entre les villes de l'intérieur et celles de la côte.

Dans cet ordre d'idées, nos compatriotes, MM. Brudo et Gautsch, créaient en 1891 et 1892 des services de rekkas (courriers à pied) le premier entre Mazagan et Marrakech, le second entre Tanger et Fez par Larache et El Ksar.

Marx, sujet allemand, organisait, en 1893, un service analogue entre Mogador et Marrakech. Ce service fut l'embryon de la poste allemande au Maroc.

Mais ces postes privées, qui, à l'origine, ne transportaient

que le courrier des organisateurs, en vinrent, du fait de la pénétration commerciale intensive, et aussi pour diminuer les frais généraux de leur exploitation, à transporter, à la demande du public, toutes les lettres qu'on leur confiait. MM. Brudo et Gautsch mirent alors en vente des timbres-poste de valeurs diverses, qui servirent à affranchir les lettres transportées sur leurs lignes respectives.

Devant les résultats acquis par ces postes privées, le Maghzen, d'une part, et les Administrations françaises et étrangères d'autre part, pensèrent que le moment était venu pour organiser des services postaux réguliers. Les entreprises de MM. Brudo et Gautsch disparurent devant les organisations officielles.

Par dahir chérifien, le Sultan Moulay Hassan créait, le 22 novembre 1892, des services de rekkas entre les villes du littoral et les villes de l'intérieur.

C'est ainsi que les principales villes du Maroc étaient régulièrement desservies par les rekkas à pied. Des agents des postes chérifiennes appelés oumana el moustafadat étaient à demeure dans les villes de Tanger, El Ksar, Fez, Meknès, Rabat, Salé, Casablanca, Azemmour, Mazagan, Saffi, Mogador et Marrakech, ils constataient la perception des droits postaux au moyen d'un cachet qu'ils apposaient sur les lettres à transporter. Ils décrivaient ensuite les dites lettres sur un registre. Enfin ils rétribuaient directement eux-mêmes les rekkas avec le produit des taxes et versaient semestriellement l'excédent dans les caisses du Maghzen.

Parallèlement, l'Administration française, rivalisant sans cesse avec les postes étrangères, créait des recettes-succursales, des recettes-distributions et des agences postales à Fez, El Ksar, Larache (1893), Tetouan, Arzila (1895), Azemmour (1896), Casablanca, Mazagan, Saffi, Mogador, Rabat, Salé (1899), Marrakech (1903), Berguent (1905), Meknès (1906), Oudjda (1907), Martimprey du Kiss, Taforalt, Berkane, El Aïoun Sidi Mellouk, Taourirt, Debdou (1910), Méhédya (1912), Bouhouria (1913).

Les bureaux du Maroc occidental étaient reliés entre eux par des lignes de rekkas qui suivaient à peu de chose près les mêmes itinéraires que les lignes chérifiennes.

Seuls, la recette principale de Tanger et les bureaux succursales de Casablanca, Mazagan, Saffi, Mogador, Rabat, Marrakech, Fez, Tetouan, El Ksar, Larache, Oudjda, Berguent, effectuaient

toutes les opérations postales. Quant aux autres bureaux secondaires, ils n'assuraient que l'acheminement des objets de correspondance ordinaires et recommandés.

La Caisse Nationale d'Epargne avait, dès 1905, créé une succursale à Tanger. En présence des résultats obtenus par celle-ci elle n'hésitait pas à créer une nouvelle succursale à Casablanca le 1er février 1909.

Mais l'organisation rationnelle des postes françaises et celles de certaines autres postes étrangères, basées sur des méthodes modernes d'exploitation, recueillirent aisément toutes les faveurs du public, à tel point que la poste chérifienne périclita rapidement.

S'en rendant compte, et désirant surtout enrayer les progrès audacieux de la poste allemande, le Maghzen résolut de réorganiser son service postal sur des bases modernes.

Il confia ce soin, au mois de janvier 1911, à M. Biarnay, Directeur des Télégraphes chérifiens, qui réunit ainsi les divers services marocains sous la dénomination d'Administration chérifienne des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.

M. Biarnay adjoignit aux anciens fonctionnaires marocains des agents de carrière français, créa des timbres chérifiens, remplaça les rekkas à pied par des courriers à cheval quotidiens, ce qui assura aux services une régularité qu'ils n'avaient jamais connue jusque là.

Mais les opérations effectuées par la poste chérifienne étaient limitées au transport des objets de correspondance ordinaires; l'organisme était encore trop incomplet pour pouvoir rivaliser avec les postes étrangères, son action était d'ailleurs limitée au Maroc.

C'est pourquoi, en 1913, le Gouvernement du Protectorat fut amené à confier la réorganisation et l'exécution du service postal à l'Administration française des Postes et des Télégraphes.

Une convention fut conclue le 1er octobre 1913, aux termes de laquelle l'Administration métropolitaine s'engageait à supprimer les bureaux français établis dans la zone française du Protectorat et à mettre à la disposition du Maghzen les fonctionnaires et les moyens nécessaires pour assurer l'exécution d'un service postal tel que nous le concevons.

L'Office marocain des Postes, des Télégraphes et des Téléphones était créé.

Le premier directeur en fut M. Gallut, Directeur Général des

Finances, à qui succéda M. de Fabry, le 23 mai 1914. Enfin le service des Postes et des Télégraphes fut, en raison de l'importance qu'il avait prise, détaché le 1er janvier 1916 de celui des Finances pour former une Direction autonome et M. Walter devint Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes.

Comme conséquence d'un accord intervenu entre la France et l'Espagne, les bureaux de poste espagnols furent supprimés dans la zone française le 1er août 1915, en même temps que les bureaux français disparaissaient dans la zone espagnole. Il y a tout lieu de penser qu'un accord identique amènera un jour prochain la suppression des bureaux anglais. Les bureaux allemands furent naturellement fermés définitivement dès le 4 août 1914.

En ce qui concerne le service télégraphique il n'y eut à l'intérieur, jusqu'en 1890, d'autres communications télégraphiques que les lignes militaires de l'amalat d'Oudjda reliées au réseau de l'Algérie.

Pourtant, dès 1906, une société s'était constituée à l'instigation de M. Popp en vue de l'installation et de l'exploitation des postes de télégraphie sans fil au Maroc, mais des difficultés d'ordre diplomatique entravèrent le développement de cette société.

Pour tourner ces difficultés, M. Popp conclut, le 14 janvier 1908, un contrat avec le Maghzen, qui, tout en lui laissant la direction de l'entreprise, rachetait le matériel de la Société et décidait d'exploiter les postes projetés en régie directe.

De là, date la création de l'Administration des Télégraphes chérifiens, qui mit en service les stations radiotélégraphiques de Tanger et de Casablanca le 20 janvier 1908, celle de Rabat le 15 mai et celle de Mogador le 20 novembre de la même année.

La station de Fez fut ouverte le 10 octobre 1911 ; on se rappelle les services qu'elle a rendus au cours des événements tragiques d'avril 1912 et le dévouement dont fit preuve son personnel.

En 1910 M. Biarnay, succédant à M. Popp, qu'il secondait déjà depuis 1906, projetait, d'accord avec le Maghzen, la construction d'un réseau de lignes télégraphiques pour pallier au rendement insuffisant de la télégraphie sans fil. En 1911, le Gouvernement français lui cédait la ligne militaire de Sidi Ali à Bouznika, qui était poussée aussitôt jusqu'à Mazagan d'une part et Rabat d'autre part.

En 1912, la jonction de Tanger avec la ligne militaire de Rabat à Fez fut réalisée malgré de nombreuses difficultés.

Enfin en Décembre 1912, le Résident Général décidait de confier à l'Administration chérifienne des Postes et des Télégraphes l'exploitation des lignes militaires de l'arrière et élaborait en même temps un vaste programme d'améliorations.

Ce programme devait être réalisé au moyen des crédits de l'Emprunt de 1914, par l'Office marocain des Postes, des Télégraphes et des Téléphones qui se substituait le 1er octobre 1913 à la poste française et à l'Administration chérifienne dans les conditions qui ont été indiquées plus haut.

Les relations postales entre le Maroc et la France sont actuellement assurées par quatre voies : 1° la voie maritime Casablanca-Bordeaux (Compagnie Générale transatlantique), 3 départs par mois ; 2° la voie maritime Casablanca-Marseille (Compagnie de Navigation Paquet), 3 départs par mois ; 3° la voie mixte Casablanca-Tanger-Espagne qui emprunte la voie maritime jusqu'à Algésiras, puis la voie terrestre à partir de ce dernier point, 4 départs par mois; 4° la voie aérienne Casablanca-Rabat-Toulouse avec cinq départs d'avions dans chaque sens par semaine.

Les voies de Marseille et de Bordeaux écoulent avec régularité le trafic postal environ tous les 5 jours. Quant aux correspondances empruntant la voie mixte Tanger-Espagne, elles sont acheminées par mer, soit par les vapeurs du service régulier Oran-Tanger-Casablanca, soit par des vapeurs anglais faisant la navette entre Casablanca, Tanger, Gibraltar, soit même par des paquebots français à marche ralentie assurant le service entre Marseille et les ports marocains.

Les avions de la Compagnie Latécoère effectuent le voyage Toulouse-Casablanca avec escale à Rabat en moins de deux jours ; cinq avions postaux partent chaque semaine dans chaque sens.

A l'intérieur du Maroc, le transport des dépêches se fait soit par automobile, soit par automotrice, soit par les chemins de fer militaires, soit par des entreprises de transport avec lesquelles l'Office a passé des marchés, soit enfin, dans certaines régions, par des rekkas montés ou à pied (Mechra bel Ksiri-Souk el Arba du Gharb, Souk el Arba-Arbaoua-El Ksar). Quant aux correspondances militaires pour les postes de l'avant, elles sont acheminées à partir du dernier bureau par les soins du Service de la Trésorerie et des Postes aux Armées.

L'Office des Postes et des Télégraphes du Maroc assure égale-

ment le service des colis postaux depuis le 1er mars 1916; limité à l'origine à la seule ville de Casablanca,ce service a été étendu par la suite à toutes les autres localités du Maroc sièges d'un bureau de poste.

Il a été indiqué plus haut que la Caisse Nationale d'Epargne avait installé deux succursales au Maroc. L'une, celle de Tanger, subsiste toujours; quant à la seconde, son siège a été transféré de Casablanca à Rabat et tous les anciens comptes courants tenus avant 1914 par le Receveur des Postes françaises de Casablanca sont tenus actuellement au siège de la nouvelle succursale de Rabat.

A sa création, l'Office écoulait ses communications télégraphiques par une voie principale qui empruntait la voie terrestre Rabat-Tanger, puis la voie des câbles Tanger-Oran-Marseille. Les interruptions fréquentes en zone espagnole rendaient très précaires son utilisation, si bien qu'on songea à relier pratiquement les réseaux de Fez et d'Oudjda dès que la pacification de la région de Taza devint effective.Cette voie, qui dans les relations avec la France n'est considérée que comme voie de secours, est terrestre entre Rabat, Oudjda et Oran et utilise ensuite le câble Oran-Marseille.

Mais, entre temps, il avait été procédé au relèvement du câble allemand Emden-Ténériffe, qui avait été coupé dans la mer du Nord dès le début de la guerre. On réalisa, en le sectionnant, des communications Dunkerque-Cherbourg, Cherbourg-Brest et enfin Brest-Casablanca.

Le câble Brest-Casablanca fut mis en service au début de 1916 et il est depuis considéré comme la voie normale entre la Métropole et le Maroc. En outre, un câble Casablanca-Dakar a été posé et peut servir à la rigueur de voie de secours au Maroc par l'intermédiaire du câble Dakar-Brest pour le cas où le câble Brest-Casablanca serait interrompu.

En ce qui concerne les relations télégraphiques à l'intérieur du Maroc, elles s'effectuent principalement et presque exclusivement par les lignes aériennes qui appartiennent en partie à l'Office et en partie au Génie militaire. Ce sont des lignes militaires qui assurent la liaison entre les postes de l'avant et le réseau civil.

Il nous reste enfin à parler du téléphone. Lors de la fusion des services français et chérifiens, il n'existait au Maroc que le réseau téléphonique urbain d'Oudjda qui était relié au réseau algérien.

Mais, dès 1913, les efforts de l'Administration se sont portés sur la création des réseaux téléphoniques urbains à Rabat et à Casablanca qui étaient aussitôt reliés entre eux. En 1915 ce sont ceux de Fedhala, de Kénitra et Salé qui se réalisent, puis viennent ceux d'Azemmour, de Ber Rechid, de Mazagan, de Settat, de Dart bel Hamri, de Fez, de Marrakech, de Meknès, de Saffi, de Petitjean, etc., etc.., sans compter les circuits interurbains qui les relient et qui forment par leur tout un réseau téléphonique presque complet pouvant, dans un avenir assez rapproché, rivaliser avec ceux de l'Algérie et de la Tunisie.

Mais, pour avoir une idée exacte du trafic qu'écoule l'Office des Postes et des Télégraphes, qu'il s'agisse d'objets postaux, de communications télégraphiques ou téléphoniques, il faut jeter un coup d'œil sur les statistiques correspondantes. Les chiffres dépassent les prévisions les plus optimistes et montrent avec quelle rapidité l'activité commerciale s'est développée dans ce pays neuf qu'est le Maroc.

APPENDICE IV

(CHAPITRE XIII)

L'Agriculture.

DESCRIPTION DES RÉGIONS NATURELLES DU MAROC

La côte océanique, depuis l'embouchure du Sebou à celle de l'Oued Tensift, se déroule pendant 450 kilomètres environ morne et désespérante, comme une ligne fauve courant au ras de l'horizon. Çà et là quelques ondulations d'un gris sale s'infléchissent mollement vers la mer ; c'est la dune qui se fait jour un peu partout sur ce rivage. D'un modelé mou, effacé, elle s'étire en un bourrelet mince, jaunâtre, interrompu en d'assez longues distances par la falaise rocheuse, érodée insensiblement par l'assaut furieux des vagues du large.

A peine fixée par une végétation très clairsemée de salsolacées, rtem, chiendent, ficoïdées, euphorbes, cette dune, ainsi que les masses rocheuses alternantes, est déchirée par les estuaires de nombreux cours d'eau (Bou Regreg, Oued Yquem, Oued Cherrat, Oued Neffifik, Oued Mellah, Oued Tensift), dont deux à allure de fleuve, l'Oued Sebou et l'Oum er Rebia. Le relief se relève ensuite légèrement et progressivement en ondulations d'amplitude variable, presque parallèles, qui enserrent étroitement l'arrière-pays, formé d'une succession de basses plaines ou de plateaux étagés, s'étayant aux premiers contreforts de la masse imposante de l'Atlas Marocain.

Cette ceinture littorale n'a pas une épaisseur uniforme. Insignifiante de Kénitra à Kasbah Mansouriah (région de Rabat), débordée qu'elle est par les sables pliocènes de la Mamora d'une part, par les terrains anciens du pays Zaër d'autre part — elle s'étale, en Chaouia, sur une largeur de 20 kilomètres (Casablanca-Médiouna) pour atteindre son maximum en Doukkala (35 à 40 km. sur l'axe Mazagan-Sidi Smaïn) et retomber à une moyenne de 15 kilomètres dans la région des Abda.

Son facies est, en revanche, à peu près identique. Partout les calcaires tertiaires se développent en une série de rides parallèles,

séparés par des dépressions d'amplitude variable, mais toujours restreinte, qui s'élèvent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'Océan, pour atteindre une hauteur de 160 à 180 mètres à leur extrême limite.

Le riche réseau hydrographique qui sillonne cette zone subatlantique est de peu d'utilité, ces oueds se faufilant vers la côte en méandres plus ou moins encaissés, et ne s'étalant que vers leur embouchure. Seules quelques basses dépressions peu étendues, comme celles du Sebou à Kénitra et du Bou Regreg, où se cache l'Oulja de Rabat, pourront bénéficier d'irrigations pour être transformées en centres de culture intensive.

La nappe phréatique existe à la base des calcaires et grès tertiaires au contact du socle primaire. La profondeur en est variable suivant le relief du terrain. Émergeant en quelques points pour former des marécages, asséchés actuellement (Titt Mellil, Zenatta, etc.), elle se trouve de 3 à 6 mètres de profondeur dans certaines dépressions (Aïn Seba, Fedhala, Zenatta, Oulja de Rabat et Kénitra) pour atteindre de 25 à 30 mètres dans les parties les plus deshéritées (Soualem, Chiadma, Doukkala et Abda).

Cette eau, presque toujours chargée en chlorures, sauf à l'est de Casablanca (Tit-Mellil, Ain Seba, Zenatta, Kénitra) est cependant utilisable pour l'abreuvement des animaux et une irrigation très limitée.

Les sols qui découlent de ce système géologique sont en définitive de médiocre qualité. La roche calcaire affleure en de vastes superficies au milieu de terres légères, siliceuses (Sahels et Rmels) peu profondes en général, souvent parsemées de cailloux roulants (harroucha). Couvertes de doums, asphodèles, lupins, myrtes, cystes, lentisques (forêt des Soualem) et par une végétation éphémère de menues plantes (graminées, légumineuses), elles constituent des terrains de parcours précoces, utilisés par un cheptel de bovins, ovins et porcins.

Ce cas est typique dans la ceinture littorale Abda, Doukkala et fraction de la Chaouia (Soualem, Chiadma). Après Casablanca, les terres deviennent plus compactes, silico-argileuses (hamris) et la culture y occupe une place importante, comme dans la cuvette de Fedhala.

Le climat océanique, très humide et tempéré, vient heureusement compenser les défauts inhérents à cette région. Les chutes d'eau hivernales (novembre à mai) oscillent de 300 millimètres

(Saffi) à 450 millimètres (Kénitra). Les minima ne descendent pas au-dessous de 3 à 4° et les maxima dépassent rarement 35°. Les effluves du large contrebalancent en été l'action désséchante des vents de l'intérieur, à telle enseigne que, grâce à l'humidité ambiante, les maïs, pastèques, etc., viennent sans irrigation en ce milieu.

Le bétail reste cependant une des ressources principales. Les céréales d'hiver (orge, blés) les fèves, le fenugrec, les pois chiches, la coriandre, le maïs occupent les terrains cultivés avec âpreté par l'indigène.

Cette région, peu riante par elle-même, a pourtant attiré l'attention des Européens. La facilité d'accès aux portes de deux villes (Casablanca et Rabat), en voie rapide de développement, a fixé de nombreux intérêts. Les exploitations s'égrènent autour de Casablanca et sur la route de Casablanca, Rabat, Kénitra, partout où les cultures intensives (maraîchage, culture fruitière, vignoble, etc.) peuvent trouver un débouché assuré et à des prix rémunérateurs (Tit-Mellil, Bou Skoura, Zenatta, Fedhala, Mansouriah, Temara, Rabat, Salé). C'est là une première étape de la conquête civilisatrice, ouvrant accès à la petite et moyenne propriété, à capitaux restreints. Partout ailleurs la culture des céréales et des plantes industrielles (lin, betterave, etc.), étayée par l'exploitatation du bétail, restera un facteur d'évolution de ce milieu, activée par le défrichement et la mise en valeur des terres suffisamment profondes doublant ainsi la superficie actuellement exploitée par l'indigène.

ZONE INTÉRIEURE

L'arrière pays enserré par cette ceinture littorale est beaucoup moins uniforme.

Région de Rabat.

La région de Rabat est formée d'une part par la plaine alluvionnaire du Sebou (Béni Ahsen), d'autre part, par les sables pliocènes du pays Zemmour, recouverts en partie par la belle forêt de chênes-lièges de la Mamora, et enfin par les plateaux Zaër avec leurs derniers vestiges de boisement (chênes-lièges et chênes verts).

Le Sebou, « l'amnis magnificus » de Pline, borde de ses méandres nombreux, très encaissés, cette plaine des Béni Ahsen. Ses berges à pic très élevées (10 à 15 mètres), croulantes, sont constamment

minées et déplacées par les crues d'hiver. Les eaux sortent parfois de leur lit pour se répandre dans la campagne avoisinante, venant grossir les merdjas rarement désséchées en été (merdja des Béni Ahsen) qui couvrent près de 20.000 hectares.

Les parties non envahies par les eaux constituent des terres de premier choix, grises, argilo calcaires, (dhess des indigènes) aux abords immédiats du fleuve. Elles redeviennent noires et compactes (argilo-siliceuses) dans les plaines des Ouled Mahmed et de Sidi Kacem (Petitjean, centre de colonisation). Terres à blé par excellence, donnant de très beaux fourrages naturels et artificiels, c'est le pays de grande culture où les machines modernes trouvent leur emploi immédiat. D'ailleurs, la grande propriété s'y est implantée, avec de nombreuses fermes européennes et des centres naissants comme Mechra bel Ksiri et Petitjean.

La zone marécageuse fournit des terres noires très compactes (tirs lacustres) qui ne sont utilisables qu'au fur et à mesure du retrait des eaux. Emblavées en hiver de céréales (blé, orge) et au printemps en maïs, sorgho et mil.

Le bétail reste l'intermédiaire indispensable pour l'utilisation de ces marais, où il trouve encore, en été, une nourriture abondante, sinon de choix. L'espèce bovine est là dans son élément ; aussi y domine-t-elle avec de beaux types d'animaux de poids et de taille, bien supérieurs à ceux de la zone côtière.

C'est la meilleure fraction de la région de Rabat, occupée en deuxième lieu par des sables crus que la forêt de Mamora recouvre encore sur 70. 000 hectares environ, forêt étendue autrefois sur les espaces dénudés (Lalla Ito, Sidi Yahia) où se pressent aujourd'hui des peuplements très denses de marguerites géantes, de passerines et des pâturages clairsemés de graminées (brizes, fétuques, avoines, lagurus, etc.).

Le pays Zaër, d'origine plus ancienne, en est la dernière constituante. Battant les abords immédiats de Rabat par ses derniers vestiges de boisement et par ses vallées déchiquetées et encaissées des oueds convergents (Bou-Regreg, Oued Grou, Korifla), il s'étale plus loin en un plateau fertile où la colonisation commence à s'implanter. Formée de terres noires (tirs) compactes, riche en sources et en pâturages, cette région des Zaërs, bientôt en relation directe avec Casablanca par la route de Casablanca à Meknès par Boulhaut, Marchand, Maaziz, est appelée à un bel avenir.

La Chaouia.

La plaine prend immédiatement naissance au pied des derniers plissements côtiers. D'une platitude infinie, son relief s'accentue de l'Ouest à l'Est pour embrasser étroitement, au Sud, un plateau qui la domine en une ligne de falaises, très marquées de Settat au Boucheron.

La plaine, d'origine tertiaire, est constituée de tirs (terres noires, compactes, argilo-siliceuses) plus ou moins profonds, à l'Ouest de la ligne de Médiouna,Ber Rechid. A l'Est, ils sont remplacés par des sols légers, siliceux (Sahels), peu profonds, crevés de place en place par des cuvettes (dayas), à fond imperméable, recueillant les eaux d'hiver.

La zone de tirs (1.800 km^2 environ) est cultivée en entier, quoique peu pénétrée par l'élément européen. Terres à blé par excellence, elles donnent de bons rendements dans les régions des Ouled Ziane et M'dakra (Boucheron) suivant la pluviométrie de l'année (350 à 400 millimètres). L'indigène ne néglige pas de les utiliser par un assolement régulier, fèves, pois chiches ou maïs.

Le lin pour graines y occupe une place importante. Le fenugrec et la coriandre, très cultivés autrefois, perdent du terrain. La caractéristique de ces régions est leur manque d'eau. La nappe phréatique peu abondante est à une profondeur moyenne de 40 à 50 mètres. L'eau est saumâtre, acceptée des animaux. Pas de parcours, donc peu de bétail, sauf le cheptel de travail.

La zone des Sahels, presque entièrement couverte de doums, utilisée par les indigènes comme région de parcours, a été, au contraire, ouverte, par des achats directs, à la colonisation privée. De nombreuses fermes se groupent aujourd'hui dans la tribu des Hedamis (15 à 20.000 habitants), où la mise en valeur du sol par le défrichement des meilleurs coins est étayée par l'élevage du gros bétail (bovins et porcins). Le plateau qui surplombe cette vaste plaine, dernier vestige de la mer tertiaire, est d'origine secondaire. Son relief s'accentue de l'Ouest à l'Est, se relevant graduellement de la côte 300 (Ouled Saïd) à 700 mètres au delà de Ben Ahmed, où il s'étale au S. E. en une vaste région pierreuse à allure de steppe (Gâada de Melgou). Au Sud, après la coupure de l'Oued Kaibane, il s'abaisse insensiblement vers le lit très

encaissé de l'Oum er Rebia, sur le territoire des Beni Meskin (1.100 kilomètres²) réputé pour sa pauvreté.

Tout ce plateau est riche en sources vauclusiennes, dont les eaux l'affouillent dans la direction S.-E.-N.-O. pour venir se perdre dans la plaine. Elles arrosent sur leur parcours des jardins indigènes peuplés de figuiers, oliviers, qui, comme ceux de Settat, de l'Oued Mills (près Ben Ahmed), jettent une note de gaieté et de fraîcheur dans cet ensemble plutôt sévère.

Le pays est très cultivé par les indigènes, à l'Est (Ouled Saïd), autour de Settat, et de Kasbah Ben Ahmed. L'Européen n'a pu encore s'y implanter. Les blés durs, orge, fèves, pois chiches, sorghos, maïs, coriandre, fenugrec restent les ressources principales. Les terres y sont, soit tirs et très productives dans les Ouled Saïd et au Sud de Settat (Ouled bou Ziri) couvrant près de 1.700 kilomètres², soit plus légères, rougeâtres, granuleuses (hamris) autour de Ben Ahmed. Ces dernières, très maniables, et reposant sur des calcaires friables, assurent toujours des récoltes moyennes sinon abondantes.

La culture arbustive, l'olivier, l'amandier en particulier, trouveront là un terrain d'élection, capable de modifier toute l'économie de ce pays.

L'arrière zone S. E. et S. (Gâada et Beni Meskin), très vaste malheureusement, ne se prête à aucune évolution culturale. Région de parcours très sèche, à maigre pâturage, elle n'est exploitable que par le mouton en transhumance. L'aménagement de points d'eau et la constitution de réserves fourragères seront, comme ailleurs, d'un grand secours pour l'amélioration de cet élevage.

Les Doukkala et Abda.

Ces deux régions administratives ne peuvent se séparer au point de vue agricole. Elles constituent une entité soumises au même climat et aux mêmes règles culturales et économiques.

A la ceinture littorale succède une vaste plaine qui s'étend jusqu'à la faible chaîne de hauteurs du massif montagneux Rehamma et Ahmar (région de Marrakech). Elle couvre près de 4.000 kilomètres², coupée de légères ondulations d'une altitude moyenne de 150 à 220 mètres. Les terres arables s'y rapportent à deux types principaux, tirs et hamris.

Les tirs commencent au S. O. de Mazagan (axe Sidi Smaïn) et

se répartissent dans les tribus des Ouled Amor, Ouled Amrane et se continuent en Abda, jusqu'au Djemâa de Sahim où ils atteignent leur plus grande profondeur, 7 à 8 mètres (Bled Hariri).

Les hamris se répartissent dans le restant du pays. S'ils constituent des terres fortes et profondes en certains points, ils restent légers, siliceux (Rmels des Arabes), par ailleurs, en particulier lorsqu'on se rapproche de la montagne (tribus des Aounat et Oulad Fredj).

Dans les zones de contact, toutes les gammes de passage de tirs à hamris et vice versa existent, notamment des terres de couleur chocolat, mélange des deux variétés qui valent mieux que les types extrêmes.

La caractéristique de cette région est le manque absolu d'eau. Aucun cours d'eau régulier, aucune source ; la nappe phréatique se trouve à une profondeur variant de 50 mètres (Sidi ben Nour) à 90 mètres (Hariri) et l'eau, saumâtre, est insuffisante en été pour l'abreuvement du bétail. Aussi trouve-t-on partout des dayas artificielles creusées par l'indigène, et des citernes (medfya) sises dans les moindres dénivellations de terrain, pour recueillir les eaux pluviales.

Malgré cet inconvénient, on ne peut nier la richesse de cette région ; cultivée âprement et intensivement par l'indigène très sédentaire. Elle est dénotée par l'abondance des fermes arabes, l'européen n'ayant pu aborder ce milieu, qui blanchissent à l'horizon, entrecoupées de nombreux douars à population relativement très dense (27 habitants au kilomètre ², sur les 40.000 hectares cultivés). Les tirs sont exclusivement consacrés à la culture des céréales d'hiver (blé, orge) et de printemps (maïs), agrémentées de lins pour graine, fèves, pois chiches, fenugrec, coriandre.

Les hamris, les meilleurs, sont exploités d'une façon analogue, mais l'orge y tient le premier rang. Les plus légers (R'mels) sont occupés par des jardins entourés de cactus et complantés en figuiers et vignes (tribus des Aounat et Ouled Fredj). La réussite des céréales est liée, comme dans tout le Maroc, à la pluviométrie de l'année, qui oscille de 350 millimètres à 300 millimètres (minimum en Abda). Mais la douceur du climat répare cet inconvénient, le cycle végétatif étant plus court et la maturité plus précoce (orge fin avril, blés mi-mai).

A la limite extrême de la plaine, le relief se rehausse. Le pays

devient mouvementé, parsemé de hauteurs échelonnées de 500 mètres (Djebel Hanega en Abda) à 893 mètres (Djebel Lakdar en Doukkala). C'est la zone montagneuse aride, dénudée, peu favorisée par les pluies (250 millimètres) sans intérêt au point de vue agricole. Couvrant près de 10.000 kilomètres ^{2} ; elle est peu peuplée, et elle annonce les bleds Rehamma et Ahmar (Marrakech) qui l'enserrent sur toute son étendue.

Région exclusive de parcours à mouton, elle offre quelques points d'eau intéressants au M'tal, à Guerando.

E. Amalric
Inspecteur de l'Agriculture

Région de Marrakech.

Tandis que la profonde coupure de l'oued Oum er Rebia limite au nord la région de Marrakech et la sépare par une frontière naturelle des plateaux recouverts de tirs fertiles des Chaouia qui ne se continuent pas sur l'autre rive, les formations agricoles des Doukkala, Abda et Chiadma chevauchent et se poursuivent au delà des frontières administratives arbitraires qui séparent l'arrière pays des régions côtières d'avec les territoires des Rehamna, Ahmar et M'touga dépendant de la métropole du sud. Vers le sud, la barrière de l'Atlas sépare les régions agricoles de la plaine du Tensift et du dir de l'Atlas de la vallée du Sous et se prolonge vers l'est au delà de Demnat jusqu'aux limites de la pénétration française qui englobe les premiers contreforts du Moyen-Atlas en direction d'Aouizert. Le cours de l'oued el Abid forme à l'est la limite entre les Sraghna et la fertile plaine des Tadla qui s'étend sur la rive droite de la rivière jusqu'à son confluent avec l'oued Oum er Rebia.

L'ensemble de ces vastes territoires qui constituent la Région de Marrakech jouit de conditions climatériques analogues, caractérisées par la pénurie des pluies, la température élevée de ses étés et les hivers tempérés qui n'excluent pas des chutes fréquentes du thermomètre au-dessous de zéro ; au point de vue agricole elle comprend un certain nombre de régions agricoles absolument différentes par la formation et la constitution physico-chimique de leurs sols ainsi que par leur mode d'utilisation et leurs possibilités d'exploitation.

CLIMAT

En raison de son éloignement relatif de la côte Atlantique, l'influence modératrice des facteurs marins, percevable encore en bordure de la Région, tend à s'atténuer et disparaître au fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Il existe, de ce fait, des amplitudes notables des températures journalières et saisonnières qui donnent au climat un caractère nettement continental. L'élévation très sensible des températures estivales est rendue particulièrement pénible par les périodes torrides de siroco, vent du Sud-Est, qui, malgré son passage au-dessus des sommets élevés de l'Atlas, demeure la brûlante émanation du vaste désert saharien qui s'appuie sur le revers sud de la haute chaîne. Dès l'automne, les chutes de neige amènent un abaissement notable de température qui se prolonge au cours de la saison hivernale et dont l'influence reste sensible jusqu'au début de l'été où l'on voit disparaître, lambeau par lambeau, le manteau éclatant de blancheur qui barrait l'horizon au travers de la découpure des palmes et des denses frondaisons des vergers. En raison de la latitude et de ses hivers remarquablement tempérés, la région de Marrakech peut être comprise dans la zone de l'oranger et de l'olivier ; une luminosité intense, l'absence de vents violents, la siccité relative de l'atmosphère sont des éléments météorologiques qui ajoutent un charme au climat d'hiver comprenant, malgré ses gelées blanches, de longues périodes de journées ensoleillées et permettant à l'Européen de supporter, sans trop de fatigue, les températures excessives de l'été.

Dans l'ensemble, les précipitations atmosphériques sont faibles; la tranche d'eau pluviale oscille autour de 250 millimètres et demeure, par suite de son irrégulière distribution au cours de certaines années, insuffisante pour assurer un rendement élevé et poursuivi des cultures de céréales. Aussi l'aléa des sécheresses est-il un des importants facteurs qui pèsent, parfois lourdement, sur l'économie rurale de la région. Néanmoins, toute la zone agricole qui s'étend en bordure de la grande chaîne de l'Atlas et les bassins des rivières qui y prennent leur source, tributaires de l'Oued Tensift ou de l'Oum er Rebia, utilisent largement les précipitations importantes qui se condensent au contact du rideau montagneux ou alimentent les cours d'eau à caractère torrentiel qui le drainent. Quoique des relevés exacts n'aient pas encore été effectués, il semble que les précipitations atmosphériques annuelles

qui s'y déversent peuvent atteindre et dépasser 8 à 900 millimètres, tombant en majeure partie durant les mois d'hiver et sous la forme habituelle de neige. Le système montagneux joue, pour toute la plaine irrigable, le rôle d'un immense réservoir d'eau solidifiée dont la fusion progressive atténue, dans une large mesure, les aléas de sécheresse jusqu'au moment de la maturité des récoltes.

Les pluies d'été sont, en effet, et sauf en montagne, d'une extrême rareté, limitées à des précipitations orageuses, localisées et irrégulières dans leur répartition, à précipitations massives et causant parfois, en raison des crues subites qu'elles entraînent, la dévastation des cultures qu'elles devraient fertiliser.

Les vents sont modérés avec de rares mais brusques bourrasques de courte durée, dues à de fortes dénivellations atmosphériques accidentelles. En été, les brises du N.-W. dominent, amenant une légère détente dans la température que les périodes de sirocco rendent intolérable; en hiver, les vents de direction générale Ouest, souvent chargés de pluie, alternent avec des brises modérées et froides d'Est et Nord-Est.

RÉGIONS AGRICOLES

La complexité et l'enchevêtrement des territoires des diverses fractions et tribus qui peuplent la région de Marrakech obligent à fractionner son ensemble en régions naturelles sans tenir compte de leur division administrative. Une des principales différenciations entre elles réside dans la possession ou l'absence de ressources hydrauliques utilisables pour l'irrigation des cultures et impose une première division en terrains « bour », c'est-à-dire non irrigables et terrains « seguia » fertilisés par les dérivations des rivières ou la captation de sources pérennes.

Terrains bour.

Ils s'étendent, d'une manière générale, entre le cours de l'oued Oum er Rebia et celui de l'oued Tensift ; par contre, le bassin fluvial de l'oued Tessaout en forme la limite à l'est et comprend, sur ses deux rives, une bordure irrégulière, mais souvent étendue de terrains irrigables Plusieurs régions naturelles s'y succèdent du Nord au Sud.

Zone en bordure de l'oued Oum er Rebia.

Cette région se présente sous la forme d'un vaste triangle dont la base s'appuie aux limites de la région d'avec les Doukkala et dont le sommet coïncide avec le confluent de l'oued Tessaout avec l'Oum er Rebia ; c'est une région mamelonnée par l'érosion, avec prédominance de reliefs schisteux recouverts localement et sur une certaine étendue par des formations du permo-trias et surmontés parfois par les entablements tabulaires du jurassique et de périodes géologiques plus récentes. L'utilisation agricole revêt un caractère mixte, mais l'élevage domine, les cultures restant cantonnées au creux des dénivellations et les vallées qui entaillent les diverses formations dans leur cours vers l'Oum er Rebia. Les conditions climatériques se ressentent de la proximité relative de la mer et se rapprochent de celles qui règnent sur les plateaux fertiles des Oulad bou Ziri qui leur font face. Vers l'ouest, des reliefs schisteux d'altitude modérée (Djebel Skhour, Dj.Lakhdar) dominent un réseau de vallées jalonnées de culture, vergers et vignobles qui prospèrent grâce au régime plus abondant des pluies et à la présence d'une nappe phréatique accessible.

Zone de Ben Guérir et cours de l'Oued Bouchan.

Cette région naturelle débute à quarante kilomètres environ de l'Oum er Rebia, au niveau de Mechra ben Abou, formant une suite de cuvettes agricoles, cuvette du bassin supérieur de l'oued Bouchan, cuvette de Ben Guérir qui se continue vers l'ouest par la vallée largement étalée de l'oued Bouchan. Les cultures de céréales dominent sur des terres fortes, manquant souvent de profondeur, formées par la décomposition de formations crétacées, avec éléments schisteux fréquents, reposant fréquemment sur schistes primaires parcourus de filons de quartz.

Dans sa partie ouest, des sols silico-argileux légers, reposant sur grès durs avec pointements de roches primaires, présentent un développement important. Ces terrains, faciles à travailler, portent des cultures étendues de céréales, les pâturages recouvrant les portions les plus ingrates et les hauteurs dénudées

Zone des plateaux crétacés de la Gâda et de l'Hadra.

En bordure de la rive droite de la vallée de l'Oued Bouchan, depuis la limite du territoire et se continuant vers l'est, au sud de la cuvette agricole de Ben Guérir, s'étend, sans solution de continuité et sur une largeur variable, une suite de plateaux pierreux à enrochement superficiel qui constituent une région de pâturages où prospèrent les moutons. Cette bande de terrains de parcours vient se souder à l'est, en se rapprochant du cours de l'Oum er Rebia, à l'ensemble de plateaux et de contrées mamelonnées qui portent le nom de Hadra et dominent le cours inférieur de l'Oued Tessaout par les hauteurs de Mizizoua. Les surfaces propres à la culture sont des plus restreintes dans toute cette zone et strictement limitées à de rares dénivellations où la terre arable a été entraînée par ruissellement et ne revêt qu'une importance très relative que dans les vallées qui découpent le plateau de l'Hadra et les pentes qui viennent mourir sur les berges de l'oued Tessaout.

En saison hivernale, et durant les premiers mois de l'été, un tapis épais de gazon s'étend sur des surfaces considérables, parsemées de touffes de jujubiers et d'emplacements dénudés où aucune végétation n'a pu prendre pied. Les moutons des Rehamna, Sràghna et Ahmar abandonnent au début du printemps leurs pâturages d'hiver pour parcourir ces solitudes inhabitées dont l'étendue uniforme n'est, de loin en loin, interrompue que par l'établissement d'azibs de bergers ou une molle ondulation de terrain. L'eau d'abreuvement est rare, limitée à quelques points d'eau, principalement dans sa portion ouest, donnant lieu à de fréquentes altercations et difficultés entre les membres de leurs usagers.

Zone de la Bahira et revers nord des Djebilet.

Faisant suite à la zone des plateaux qui s'abaissent en pente douce vers le sud sur les versants et dans les fonds d'un sillon transversal peu accusé qui se relève aux approches de la chaîne des Djebilet s'étendent les riches zones de culture céréalière qui se prolongent sans solution de continuité et sur une largeur variable depuis le lac Zima et les tirs des Ahmar jusqu'à la plaine qui s'étend au nord de l'agglomération d'El Kelaa des Sraghna. Le sol est irrégulier, parsemé de touffes de jujubiers, présentant des enrochements étendus impropres à la culture, mais généralement

argilo-siliceux, profond, formé par la décomposition ou l'entraînement par les eaux des formations primaires des Djebilet et de celles crétacées des plateaux, dontles roches constituenthabituellement le sous-sol de cette région. Vers l'ouest, se rencontrent des sols apparentés aux tirs et hamri, perdant progressixement leurs caractères, augmentant de compacité et se rapprochant vers l'est des types de terres alluviales argileuses

- Toutes les cultures de céréales et celle du cumin ysont entreprises sur de grandes étendues et donnent des rendements remarquables en année favorable ; la sécheresse constitue l'aléa redoutable entre tous auquel obvie parfois, d'une façon insuffisante, l'utilisation très rationnelle des eaux de ruissellement qui convergent vers le creux du terrain des hauteurs des Djebilet et des dénivellations qui drainent la zone des pâturages.

L'élevage y est prospère, favorisé par la proximité de régions à pâturages étendus qui permettent d'y entretenir un bétail nombreux, principalement bovins et caprins, qui, les moissons terminées et les pâturages épuisés, trouvent dans les vastes étendues de chaume des ressources fourragères abondantes, sinon d'une réelle valeur nutritive

Zone des Djebilet.

La longue chaîne primaire des Djebilet s'étend depuis les Ahmar jusqu'aux berges de l'oued Tessaout ; c'est une région de pâturages, précieuse en raison de la précocité de la végétation qui s'y développe dès la chute des premières pluies et qui procure des terrains à parcours étendus, propres aux ovins et caprins. Quelques surfaces restreintes de cultures garnissent les pentes les plus favorisées, se réfugient au creux des vallées et occupent les cuvettes qui s'étendent entre les divers chaînons secondaires détachés de l'arête principale.

Zone des tirs des Ahmar.

Les terrains agricoles des Ahmar présentent d'importantes surfaces de terres noires ou « tirs » faisant suite aux mêmes formations des Abda qui limitent leur territoire à l'ouest ainsi que tous les stades intermédiaires entre les tirs et les hamri. La proximité des terrains de parcours des Djebilet permet d'importants élevages de moutons, qui utilisent, en outre, les collines partiellement dénudées qui s'élèvent en bordure de la plaine des Abda.

Terrains seguia.

Les terrains seguia comprennent les surfaces où le faible apport des précipitations atmosphériques peut être complété par l'irrigation qui assure la réussite et le rendement soutenu des spéculations agricoles qui y sont entreprises. Dans le périmètre des terrains séguia la culture n'a pas lieu, d'une manière obligatoire, avec le secours de ressources hydrauliques ; il existe fréquemment dans l'ensemble de cette région des surfaces où un apport d'eau d'irrigation ne peut être donné, soit par suite d'accidents de terrain qui n'en permettent pas l'adduction, soit par le fait que le débit d'hiver des rivières se montre, certaines années, insuffisant pour l'irrigation des cultures qui y sont entreprises.

Les nombreux torrents et cours d'eau descendant de la haute chaîne de l'Atlas coulent abondamment l'hiver et sont alimentés jusqu'en juillet par la fonte des neiges. Des seguias ou canaux d'irrigation s'alimentent largement pendant ces saisons et permettent la culture de céréales sur de vastes espaces. Des sources nombreuses, coulant toute l'année et captées par l'original procédé de galeries souterraines, entretiennent d'importantes plantations fruitières et des jardins qui font la beauté et la parure de cette région : environs de la ville de Marrakech, Ouidan, Mesfioua, Oudaya, Tameslouhat...

Le sol est formé d'alluvions entraînées et charriées par les rivières descendant du système montagneux complexe qui forme la chaîne du Grand Atlas, terres silico-argileuses fortes, le plus souvent caillouteuses, de fertilité moyenne. Les grandes cultures sont par ordre d'importance : orge, blé, fèves. Les cultures accessoires, cantonnées généralement par petites parcelles dans les parties où l'irrigation d'été est possible, sont le chanvre, le maïs, le sésame, les cultures potagères.

Parmi les cultures fruitières domine l'olivier, qui forme de vastes peuplements, mais tous les arbres fruitiers, sauf le cerisier, sont représentés : à signaler les palmiers abondants dans la vallée du Tensift et l'Ouidan, les aurantiacées, abricotiers, poiriers, pêchers.

La vigne est cultivée en treilles supportées par des faisceaux de roseaux et se rencontre sur des surfaces importantes de l'Ouidan, la vallée de l'oued Nefis et de ses affluents, les Mesfioua...

Tandis que les grandes cultures de céréales sont irriguées par l'eau des séguias dérivées des rivières, les plantations fruitières et

les jardins utilisent les ressources hydrauliques du sous-sol, sources, soit naturelles, soit captées par retharas. En été, les rivières ne charrient plus qu'un débit insuffisant, la plus grande partie du pays est désséchée et ne présente plus, mouchetant les vastes étendues de chaumes de céréales, que des oasis de verdure que fertilisent les sources pérennes.

La région du « dir » ou poitrail de l'Atlas, pentes des derniers contreforts de la grande chaîne, offre un aspect particulièrement luxuriant ; les pluies plus abondantes que dans la plaine, les ressources hydrauliques considérables (sources, dérivation des rivières et torrents à leur sortie des vallées montagneuses) permettent des rendements plus réguliers des céréales et une bonne végétation de nombreuses olivettes et vergers ; les cultures irriguées peuvent y être entreprises malgré la sécheresse de l'été, quoique sur des surfaces relativement restreintes. Le bétail, principalement ovidés et caprins, est nombreux et soumis à une transhumance locale, de la plaine aux premiers contreforts, riches en forêts et en pâture.

Les vallées de l'Atlas offrent des ressources agricoles qui sont loin d'être négligeables ; les rives des cours d'eau sont bordées de cultures et de plantations qui prospèrent dans les sols d'alluvions profondes et qu'entretiennent, en toute saison, l'eau de dérivations souvent audacieuses d'éxécution, toujours d'une conception voisine de la perfection. Dans les basses vallées les cultures céréalières et les maïs irrigués voisinent avec les vergers d'oliviers et arbres fruitiers divers qui supportent souvent la végétation exubérante de vignes ; plus haut les essences arbustives de la région méditerranéenne sont remplacées par de nombreux noyers et pêchers qui disparaissent vers 2.200 mètres avec les dernières cultures de la haute montagne.

La zone des contreforts de l'Atlas et des premiers chaînons présente une étendue considérable de forêts, en majorité taillis, où domine le chêne vert, fort exploité pour le charbon de bois ; en haute montagne les peuplements clairsemés de juniperus thurifera recouvrent localement les pentes jusqu'à une altitude voisine de 3.000 mètres. Souvent les pâturages occupent l'emplacement de régions déboisées offrant jusqu'au milieu de l'été des ressources fourragères que peuvent seuls utiliser les chèvres et les moutons. Dans les hautes régions les alpages sont pauvres, tardifs et rapidement desséchés, parcourus en bonne saison par des troupeaux de moutons et chèvres qui peuvent seuls en tirer parti.

Chevauchant sur la ligne indécise de partage des eaux entre le bassin de l'oued Tensift et celui de l'oued Tessaout s'étend une plaine agricole d'un caractère tout différent et peuplée de diverses fractions dépendant des tribus Zemrane, Rehamna et Sraghna. Le sol est constitué par des tirs, irrigués par dérivations des oueds Tessaout et R'dat, d'une fertilité remarquable, quoique la profondeur de la couche arable soit souvent assez faible. Affectés en leur entier à la culture des céréales, ces terrains, admirablement cultivés, à rendements réguliers, produisent une grande partie des blés consommés dans la région de Marrakech.

Le bassin de l'oued Tessaout possède d'importantes étendues irriguées par les eaux abondantes de cette rivière et de son affluent principal l'oued Lakhdar. Les cultures céréalières y occupent de grandes superficies dans la plaine et couvrent une partie des collines qui préludent aux soulèvements voisins du Moyen Atlas. Le cours de l'oued et les contreforts du Grand Atlas sont jalonnés par des plantations arbustives, parmi lesquelles l'olivier tient une place importante. Les vergers se concentrent sur les dernières pentes du Dir, le cours moyen et inférieur de la rivière et de ses affluents ainsi qu'autour de l'agglomération d'El Kelaa.

Plus à l'est, le relief s'élève en molles ondulations et progressivement dans la région des Entifa, avec de maigres cultures sur les croupes, grande extension des terrains de parcours, cultures irriguées dans les bas-fonds et des plantations d'amandiers qui profitent d'une condensation plus abondante au voisinage des systèmes montagneux.

Demnat et sa région offrent, à l'orée de la montagne et à proximité de la zone insoumise, le développement de leurs vergers et leurs vignobles, marquant la limite des régions agricoles et associant largement l'élevage aux cultures que rend de plus en plus restreintes, vers l'Est, le relief tourmenté des montagnes qui les encadrent.

J. Tornézy
Inspecteur de l'Agriculture.

Région de Meknès.

Des sommets du Moyen Atlas aux rives du Sebou, des montagnes tourmentées aux plaines immenses, la région de Meknès s'étale en pente vers l'Atlantique, offrant au voyageur les aspects

les plus variés. L'homme de la terre y rencontre tous les sites agricoles capables de retenir son esprit et de lui suggérer tous les efforts dont est capable son activité créatrice.

Le climat y est, plus que partout ailleurs, celui que recherche son habitude ancestrale d'habitant d'une France tempérée, la moyenne est de 18° et la variation saisonnière de 12°. Seules la haute montagne où les vallées encaissées connaissent les rudes froids des neiges ou les chaleurs du brûlant été, les jours de siroco. Le plateau de Meknès, particulièrement est sain et son air reconstituant; on n'y rencontre peu ou pas de paludisme, sauf aux abords des eaux stagnantes ; le choix d'Azrou comme lieu d'élection d'un futur sanatorium dit mieux que toute description combien le climat de ces pays est favorable à l'Européen. Enfin des sites touristiques variés viennent par leurs charmes compenser l'aridité des plaines dépouillées de leurs récoltes et l'œil trouve à se reposer.

La pluviométrie est assez abondante pour permettre la réalisation des récoltes mises en terre dans les conditions normales, elle va de 5 à 600 millimètres, suivant les années et les points divers du territoire ; le régime hydraulique, encore qu'incomplètement déterminé, est étendu ; des sources relativement nombreuses, des cours d'eau qui n'assèchent pas permettent d'irriguer une surface intéressante ainsi que d'abreuver le bétail. La nappe souterraine, d'une profondeur variable, ne se trouve pas cependant à une distance telle, dans l'immense majorité des cas, que le forage des puits ne soit impraticable. Enfin l'eau est bonne à boire, ni séléniteuse, ni magnésienne.

La région de Meknès peut se diviser en deux zones bien nettes, séparées par une falaise Nord-Est, Sud-Ouest, frange de la montagne, son bastion naturel vers la plaine, au bord duquel s'élèvent les villages d'El Hadjeb et d'Agouraï.

Vers le nord s'abaissent les plaines parsemées d'ilôts montagneux ; émergences du secondaire ou coupées de vallées plus ou moins profondes, c'est la zone des cultures qui sillonnent les oueds rejoignant le Sebou, grand collecteur vers la mer des eaux de la région.

Au sud de la falaise, c'est la montagne aride ou couverte de forêts de cèdres et de chênes, peu cultivée, c'est le pays d'élevage, où s'étend la pacification.

Les plaines et leurs cultures. — D'origine tertiaire, plus ou moins décalcifiées, elles reposent sur le tuf presque toujours perméable

et bon réservoir d'eau. D'argiles lourdes ou légères elles sont les tirs profonds ou les hamri plus légers ; chemakh et tirs, plus argileuses et compactes, noires d'humus appelées à fournir de splendides récoltes de céréales sur labours préparatoires avec l'aide des superphosphates ; hamri et rm'el, elles sont plus légères, plus souples, plus faciles à travailler, rouges, de cette teinte qui est comme un fond de tableau en ce coin du moghreb.

Tirs ou hamri, toutes ces terres sont généralement profondes et fertiles.

Il n'est pas dit que ce soit sans travail. Il faut souvent défricher, mais ce n'est pas en vain. Labourées au printemps, les terres accumulent l'eau des pluies et reçoivent en hiver, assouplies, la semence qui paiera des frais engagés.

Une végétation spontanée très variée fournit un *fourrage* souvent grossier dans les plaines du Sebou, mais propre à fournir un ensilage utile pendant les mois d'été et d'hiver. Plus haut, sur le plateau de Meknès, les fourrages naturels sont plus fins ; les trèfles, les luzernes sont abondants et donnent un excellent foin pour les animaux de la ferme. Les fourrages artificiels réussissent également dans de très bonnes conditions et ont leur place tout indiquée sur les défrichements que le colon aura dû exécuter.

Les céréales sont le fond de la culture marocaine. Blés durs et tendres, orges, sorgho, maïs évoluent dans de très bonnes conditions. Les blés durs sont dans leur milieu et constituent les plus importants ensemencements des indigènes, l'orge vient ensuite.

En années pluvieuses, les indigènes obtiennent des rendements déjà intéressants ; mais la culture européenne, dans ces remarquables terres, obtiendra des résultats bien supérieurs. Les sorghos en sec et les maïs en irrigation évoluent également très bien.

Le riz fut parfois pratiqué mais tend à disparaître.

Les cultures industrielles sont représentées par le lin à graine, le chanvre, le carvi, exploités avec une intensité variable suivant les demandes du commerce ; les terres des environs de Meknès se prêtent particulièrement bien à ces cultures.

Il n'est pas jusqu'à la betterave dont l'expérimentation ne laisse espérer des résultats appréciables.

Les plantes médicinales et à parfum, pyrèthre de Dalmatie, marjolaine, géranium rosat trouvent aussi leur place dans les terres argilo-siliceuses et leur développement peut permettre l'étude de leur extension industrielle.

Une des branches les plus intéressantes des possibilités agricoles de cette région est *l'arboriculture*. Les arbres de toutes sortes y croissent avec rapidité. L'olivier est encore actuellement le principal sujet des plantations existantes. Ses fruits fournissent une huile appréciée et d'un débouché facile chez la population indigène. Les aurantiacées s'élèvent aussi très bien dans les points abrités. Les cerisiers, pêchers, abricotiers, amandiers, caroubiers, poiriers ont une végétation et une fructification remarquables.

Les pépinières réussissent très bien, principalement dans les terres les plus légères de la région.

Enfin les arbres d'ornement et d'alignement trouvent partout leur place.

La vigne est déjà représentée dans la région par les cépages du Zerhoun qui fournissent un raisin de table très goûté et un vin excellent. — Des plantations d'Aramon, de Carignan, d'Alicante témoignent par leur vigueur que le sol de la région leur est favorable. — Certains vignobles sont déjà en rapport et produisent un très bon vin.

La culture maraîchère est nécessairement limitée surtout par la quantité d'eau qu'elle demande. Toutefois les produits de France et du Nord de l'Afrique se cultivent autour de Meknès avec facilité et avec des rendements intéressants : choux et choux-fleurs, aubergines, tomates, haricots, petits pois, pastèques, melons, etc., etc..., fournis déjà par la main-d'œuvre indigène et quelques maraîchers européens, présentent une source de richesse très appréciable et à plus forte raison s'ils sont cultivés par des gens avertis.

On voit donc que cette région est dans son ensemble apte à la plupart de nos cultures. Elle a en outre cet immense avantage de ne pas exiger dans l'économie de l'exploitation rurale une seule formule. On peut y pratiquer avantageusement *l'élevage et l'agriculture* proprement dite. Bovins, ovins et porcins s'y développent dans de bonnes conditions.

La basse-cour, améliorée par des géniteurs de race, est aussi une source de produits appréciables.

Le main-d'œuvre est assez rare, du fait des grands travaux en cours et inexpérimentée, mais elle s'instruit et la motoculture a sa place sur les grandes fermes pour pallier à ces inconvénients certainement temporaires.

En un mot, chacun peut choisir sur l'étendue de ce territoire le

lieu qui conviendra plus particulièrement à ses goûts et à ses aptitudes agricoles et s'y installer sans risque de voir la terre qu'il cultivera lui causer de déception. — Ce ne sera pas sans capitaux appuyés sur des connaissances, ni sans labeur acharné; mais créer sur un sol fécond et aussi riche de promesses est une source de satisfactions que savent apprécier les vrais colons, ceux qui sont venus demander à cette terre ses richesses, l'horizon de ses montagnes et ses libres espaces, dans la foi de leur énergie.

M. Berthaut
Inspecteur de l'Agriculture.

Région de Fez-Taza.

Le vaste territoire constitué par les subdivisions administragives militaires désignées sous le nom de région de Fez et de rétion de Taza s'étend du bassin de l'oued Mikkes, limite orientale de la région de Meknès, jusqu'au bassin de la Moyenne-Moulouya à l'est ; depuis les tribus dissidentes des confins de la zone espagnole au Nord (front approximatif actuel l'oued Ouergha) jusqu'à celles des Beni Ouaraïn au sud-est (front actuel jalonné par l'oued Guigou et l'oued Zloul).

Cet immense pays englobe des régions nettement différenciées sous le rapport des particularités géologiques, orographiques et climatériques, il présente dans son ensemble des conditions très favorables à l'exploitation du sol, et les possibilités d'avenir les plus encourageantes.

Le cadre restreint de cet article ne permet de donner qu'un aperçu très sommaire des différents aspects de cette vaste région, qui comprend trois zones bien distinctes au point de vue orographique.

Toute la partie située au nord de la ligne Fez-Taza est constituée par le prolongement méridional des dernières rides du massif Rifain.

Toute la partie sud de la région Fez-Taza se trouve rattachée, par contre, au système montagneux du Moyen-Atlas.

Une zone intermédiaire, marquant nettement la séparation entre ces deux grands massifs, est formée par la dépression connue sous le nom de Détroit sud Rifain, qui s'épanouit vers l'ouest dans la plaine du Saïs, et vers l'est dans la région de la Moyenne-Moulouya.

Les derniers prolongements des contreforts méridionaux du massif Rifain constituent, au nord, une région au relief tourmenté, aux nombreuses ondulations marneuses, dominées ça et là par des falaises calcaires plus ou moins désagrégées par l'érosion des eaux, et présentant de grandes vallées d'alluvionnement tracées par l'Ouergha, le Sebou, l'Innaouen, l'oued-Leben et leurs tributaires.

A la limite septentrionale, en bordure de la zone dissidente, c'est le pays mouvementé et très pittoresque des Djaïa, des Fichlala et des Sless, aux petites vallées souvent étroites et encaissées, aux nombreux boqueteaux d'oliviers accrochés au flanc des collines, aux douars assez rares, curieusement perchés sur les hauteurs, avec leurs antiques pressoirs à huile installés en plein air et leurs petits jardins d'oliviers, de vignes et de figuiers.

Aux ressources que tirent les indigènes de l'élevage du mouton, de la culture du sorgho, de l'orge et du blé, il faut ajouter celles qui proviennent de la vente sur les marchés de l'huile d'olive, des raisins frais ou secs, des volailles et du miel.

Plus au sud, s'étendant jusqu'au Sebou, c'est le riche pays des Cheraga, à l'aspect moins sauvage, aux ondulations plus douces et plus fertiles. C'est une belle région agricole, grosse productrice de blé, d'orge et de sorgho, où l'olivier et la vigne sont en outre très répandus. L'élevage est également très en honneur et l'on y remarque de fort beaux troupeaux de bovins.

Les villages indigènes, importants et rapprochés, avec leurs pittoresques maisons à étage, construites en petits blocs de pisé séchés au soleil (mokdars), leurs hangars et leurs parcs à bestiaux (zeribas), les rustiques pressoirs à huile alentour, les nombreuses meules de céréales sur les aires à battre au moment de la moisson attestent la remarquable fertilité du pays.

Au sud du Sebou s'étend la belle région des Ouled-Djemaa, l'un des plus riches territoires de la région au point de vue agricole. Le pays présente un aspect et des caractéristiques agricoles offrant beaucoup d'analogie avec la région des Cheraga. C'est un ensemble d'ondulations marno-calcaires, souvent à fortes pentes, dont la fertilité augmente en se rapprochant du Sebou.

La vallée du Sebou, formée d'une succession de plaines alluvionnaires très fertiles, plus ou moins resserrées entre les coteaux riverains, a permis la création de nombreux jardins indigènes (bahirat) irrigués à l'aide de grandes roues élévatoires à palettes (naouras) actionnées par le courant du fleuve. Les jardins pro-

duisent en abondance fruits et légumes, notamment, en été, des melons, pastèques, courgettes, concombres, etc...

Vers l'Ouest, à la limite occidentale de la région de Fez, la petite tribu des Oudaya occupe un territoire très bien cultivé, autour de la riante vallée de l'oued Mikkès.

Au sud-est, entre le territoire des Ouled-Djemaa, le Sebou et la montagne de Zalagh, qui domine Fez au nord, se trouve la riche et attrayante région du Lemta, formée de collines marneuses couvertes de belles oliveraies, comportant des plantations intercalaires de vignes, assez bien soignées.

Grâce à l'abondance des sources fournissant l'eau nécessaire à l'irrigation, on rencontre de nombreux vergers d'arbres fruitiers, qui font de toute cette contrée une sorte d'immense jardin dont la productivité pourrait être considérablement accrue par une exploitation plus rationnelle.

A l'est des territoires des Cheraga et des Ouled-Djemaa s'étend le vaste territoire des Hayaina et, lui faisant suite, jusqu'au nord de Taza, le pays des Tsoul et des Branès.

Toute cette région, à relief très tourmenté, traversée d'est en ouest par les trois importantes vallées de l'Ouergha, de l'Oued Leben et de l'Innaouen, entrecoupée de nombreuses vallées secondaires souvent profondes et encaissées, et généralement très fertiles, est réputée depuis longtemps sous le rapport de la productivité en céréales (blé, orge, sorgho).

L'olivier, la vigne, les arbres fruitiers s'y rencontrent en plantations souvent assez considérables.

L'élevage est en outre un des principaux éléments de richesse de ce pays. Aux abords de la vallée de l'oued Leben, notamment, on remarque de beaux troupeaux de bovins, présentant des types de bœufs de conformation remarquable.

Le régime des eaux, l'altitude, la nature du sol semblent favorables à l'extension des prairies tant artificielles que naturelles, et permettent d'envisager, dans l'avenir, la création d'importants centres d'élevage.

La partie sud de la région Fez-Taza s'étend sur les contreforts septentrionaux du Moyen-Atlas, dont la limite extrême atteint les villages de Sefrou et Bahlil, au sud de Fez, pour remonter ensuite en direction Sud-ouest-Nord-Est, vers l'Innaouen et Taza.

Le territoire du cercle de Sefrou, qui constitue la partie méridionale de la région de Fez, comprend une zone véritablement

montagneuse, avec des sommets dont l'altitude varie de 1.000 à 2.000 mètres, et couverte en grande partie d'une épaisse forêt de chênes verts, thuyas, lentisques, etc., avec, par endroits, de riches peuplements de beaux cèdres, de pins et de diverses autres essences (Daïet-Ifrah, Daïet-Achleuf, Lalla-Mimouna).

Ces peuplements, un peu saccagés avant notre arrivée par une exploitation irraisonnée, sont remis en état, peu à peu, par l'heureuse intervention du Service des forêts.

Toute cette région (Ait-Tseghrouchen, Ait-Halli, Guigou) aux hivers rigoureux et au sol ingrat, où seuls quelques fonds de vallées, de superficie restreinte, sont susceptibles d'être cultivés, où l'olivier, qui ne dépasse pas 1.000 mètres d'altitude, ne se rencontre plus, où, ça et là, quelques troupeaux de bovins et d'ovins pacagent sur les pentes et dans les forêts, n'offre d'autres possibilités d'avenir que l'industrie pastorale et l'exploitation forestière.

La partie nord du cercle de Sefrou, formant zone de transition entre la montagne et la plaine, est un peu moins déshéritée au point de vue agricole.

C'est une région d'altitude inférieure à 1.000 mètres, qui jouit d'un climat tempéré. Toutefois, les terres de culture y sont assez rares. De vastes étendues pierreuses et rocailleuses ne peuvent servir que de terrains de parcours, convenant plus spécialement au mouton.

La partie la plus intéressante de ce territoire est constituée par les terres de culture et les jardins irrigués qui entourent les deux centres indigènes de Sefrou et de Bahlil, véritables oasis de verdure au milieu d'un pays d'aspect désertique.

L'abondance de l'eau et la nature du sol ont permis aux indigènes de créer de belles oliveraies et de riches jardins où voisinent le plupart des espèces fruitières (pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, pommiers, noyer, figuiers) mélangées à de beaux arbres d'ornements (micocouliers, frênes, mûriers, peupliers) autour desquels s'enroulent les pampres vigoureux des vignes indigènes.

Des cultures irriguées de toutes sortes sont pratiquées entre ces arbres (légumes, pommes de terre, fèves, maïs, chanvre textile, etc...) cultures particulièrement soignées à Bahlil, où la population se compose d'excellents cultivateurs, intelligents et travailleurs.

Au nord-est du territoire de Sefrou, sur la rive droite du Sebou, c'est le pays des Beni-Yazra, présentant de nombreux points de ressemblance avec celui de Sefrou. Des vallées fertiles et de nombreuses sources, dont les eaux sont très bien utilisées par les habitants, ont permis la création de beaux jardins d'arbres fruitiers (oliviers, vignes, figuiers, grenadiers) et l'irrigation de nombreuses parcelles de terrain, souvent aménagées en terrasse au flanc des coteaux.

Plus au nord, entre les vallées du Sebou et de l'Innaouen, s'étend le territoire des Béni-Sadden, de configuration assez analogue à celui des Hayaina.

C'est un ensemble d'ondulations et de plateaux à relief peu accentué entrecoupés de nombreuses petites vallées fertiles où les indigènes cultivent le sorgho, qui réussit particulièrement bien, le maïs, le blé et l'orge.

Les deux grandes zones que nous venons de passer rapidement en revue, constituées au nord par les mouvements de terrains se rattachant aux derniers contreforts de la chaîne du Rif, et au sud par ceux du Moyen-Atlas sont séparées par une dépression désignée sous le nom de détroit Sud-Rifain par M. le professeur Gentil, qui voit là l'emplacement d'une communication ayant existé entre l'Océan Atlantique et la Méditerranée, à l'époque tertiaire, avant l'effondrement du détroit de Gibraltar.

Cette dépression offrant son maximum de rétrécissement à la trouée de Taza, relie les plaines et plateaux de la côte Atlantique aux immenses plateaux des confins algéro-marocains.

C'est l'antique voie de communication, la route impériale (Trik es-Soltane), entre le Maroc occidental et le restant de l'Afrique du Nord, lieu de passage historique de toutes les invasions de conquérants, ainsi que des caravanes. C'est également le passage que doivent emprunter nécessairement aujourd'hui la route et la voie ferrée reliant l'Algérie au Maroc.

Cette dépression s'élargit vers l'ouest, aux approches de Fez, pour déboucher dans la vaste plaine du Saïs qui est le prolongement oriental de la plaine des Beni-Mtir (région de Meknès) et constitue la partie Sud-Ouest de la région de Fez.

Couverte sur de vastes étendues de peuplements de palmiers-nains (doum) et de jujubiers, d'une valeur agricole assez variable en raison de la faible profondeur de la couche arable en bien des endroits et des affleurements fréquents du sous-sol calcaire, la

plaine du Saïs présente néanmoins d'importantes superficies très fertiles où la culture des céréales donne d'excellents résultats.

Grâce aux nombreuses sources que l'on y rencontre et aux possibilités d'irrigation qu'elle offre presque partout, cette plaine présente, aux approches de Fez, de superbes jardins d'arbres fruitiers, ainsi que de belles prairies et d'abondantes ressources fourragères dont la répartition judicieuse de l'eau d'irrigation permettra l'extension.

La ville de Fez est dominée, au nord, par les contreforts jurassiques du Taghat et du Zalagh, qui portent de belles plantations d'oliviers, formant, avec les jardins de la banlieue immédiate de la ville, un merveilleux écrin de verdure à l'antique et pittoresque capitale du Maghreb.

Ces jardins se prolongent à l'est, en suivant la vallée de l'Oued Fez, jusqu'au Sebou qui forme, à cet endroit, de vastes plaines alluvionnaires très fertiles donnant de belles récoltes de céréales.

Les Ouled-el-Hajd de l'Oued, dont le territoire, qui s'étend jusqu'à l'Innaouen et à la limite des Beni-Sadden, est par ailleurs assez médiocre et de peu d'intérêt au point de vue agricole, utilisent au mieux toute cette riche vallée. Les jardins indigènes, surtout dans la partie la plus rapprochée de l'Oued Fez, irrigués par les grandes roues à palettes (naouras) que l'on rencontre partout sur le cours du Sebou, sont nombreux et donnent une production importante qui trouve son débouché à Fez.

A l'est du pays des Beni-Sadden s'étend l'étroit couloir de la vallée de l'Innaouen, bien dégagé par les opérations militaires de 1921 chez les Beni Ouarain, et plus à l'est, jusqu'à Taza, le territoire des Ghiata.

Les belles terres d'alluvions, profondes et fertiles, de la vallée de l'Innaouen et des vallées secondaires, portent chaque année de belles récoltes de céréales, malgré les méthodes de culture rudimentaires pratiquées par les indigènes.

Il y a là toute une région, très intéressante au point de vue agricole, dont la productivité ne manquera pas de s'accroître sérieusement avec le développement de la sécurité.

Ce tour d'horizon bien rapide demande à être complété par les quelques indications ci-après, pour donner un aperçu sommaire de la valeur agricole de la belle région de Fez-Taza et de ses possibilités futures.

Parmi les céréales, la culture du blé dur occupe le premier rang

(région de Fez : environ 80. 000 hectares. Taza 25.000 hectares). Celle du blé tendre commence à se répandre et semble donner des résultats encourageants.

L'orge vient au second rang, avec environ 65.000 hectares dans la région de Fez et 30.000 hectares dans celle de Taza.

Le sorgho blanc vient ensuite (Fez : 30.000 hectares ; Taza : 35.000 hectares), puis d'autres cultures d'importance moindre (maïs, fèves, pois-chiches, petits pois, lentilles).

Les cultures maraîchères et l'arboriculture fruitière, qui constituent d'importantes branches de la production agricole, surtout dans la région de Fez, pourront être considérablement développées dans l'avenir par des soins culturaux mieux appropriés, un meilleur choix des semences, l'introduction de plants d'arbres fruitiers de bonnes variétés, leur multiplication par le greffage.

La région de Fez compte près de 2.000 hectares de cultures maraîchères, environ 800.000 oliviers, 1.500.000 pieds de vigne et près de 500. 000 arbres fruitiers divers. Celle de Taza possède près de 100.000 oliviers, 300.000 pieds de vigne, 50.000 arbres fruitiers divers.

Enfin l'élevage constitue avec l'agriculture l'une des principales ressources des populations de cette région, il trouve en beaucoup d'endroits des conditions très favorables à son extension et présente les plus belles perspectives d'avenir.

La région de Fez possède actuellement un cheptel d'environ 25.000 chevaux et mulets, 125.000 bovins, plus de 500.000 ovins et 220.000 chèvres et celle de Taza compte approximativement 7.000 chevaux et mulets, 35.000 bovins, 250.000 ovins et 150.000 chèvres.

Une active propagande se poursuit dans la région, sous l'impulsion des autorités locales et des services de l'agriculture, pour accroître et développer la production agricole indigène, par l'amélioration des procédés de culture, la lutte contre les insectes et les maladies, la mise en valeur des terres incultes, etc....

Les jardins et pépinières créés sur différents points (Fez, Taza, Sefrou, Aïn-Chegag, Souk-el-Arba de Tissa, etc.), et à proximité de la plupart des postes militaires, sont un excellent exemple pour les indigènes, auxquels il est fait des distributions de plants et d'arbustes.

Une pépinière, installée à Sefrou en 1920, à laquelle est annexée une station séricicole, a pour programme l'amélioration et l'ex-

tension de l'arboriculture fruitière et de la sériciculture dans la région.

Les efforts du Service de l'élevage pour la création de réserves fourragères, d'abris pour le bétail, de prairies naturelles et artificielles, ont déjà donné des résultats appréciables en bien des endroits.

Les cours d'agriculture professés au collège musulman de Fez, l'application d'un programme d'enseignement agricole bien compris dans les écoles rurales, les visites de notables indigènes dans les stations d'expérimentation, orienteront insensiblement, et d'une façon prudente, les cultivateurs indigènes vers des procédés d'exploitation agricole plus perfectionnés que leurs méthodes routinières actuelles.

C'est surtout par l'exemple et par l'enseignement des faits que se formera peu à peu la conviction des indigènes au sujet de l'excellence de nos méthodes modernes de culture et de l'intérêt qu'ils ont à les adopter.

La colonisation agricole, qui nécessairement ne peut que suivre les progrès de la pacification et l'établissement de la sécurité, n'en est encore qu'à sa période de début dans la région de Fez-Taza.

D'importants terrains domaniaux ont été allotis à des colons depuis 1918, représentant à ce jour une superficie de 12.227 hectares, répartis entre 29 colons.

Presque tous ces terrains se trouvent situés à l'ouest de Fez, dans la plaine du Saïs, entre Fez et la station d'Oued N'ja, et desservis par les routes de Fez à Meknès et à Petitjean.

La ferme expérimentale d'Ain-Kaddous, à proximité de Fez, créée en 1916, constitue à la fois un champ de démonstration et de vulgarisation placé sous les yeux des colons et des indigènes, une station d'expérimentation pour l'introduction, l'acclimatement, la sélection des espèces végétales et animales susceptibles d'intérêt, et enfin une école contribuant, non seulement à l'instruction professionnelle de contremaîtres et d'ouvriers indigènes, mais aussi, par les promotions annuelles de stagiaires français qui s'y succèdent, à la formation des futurs colons, qui reçoivent les notions pratiques et théoriques indispensables à la bonne exploitation d'une propriété agricole au Maroc.

H. Rouppert
Inspecteur de l'Agriculture.

APPENDICE V

(CHAPITRE XIII)

Les Forêts

EXPOSÉ DE LA SITUATION AU 1er JANVIER 1922

I

Physionomie forestière du Maroc

1° — RÉPARTITION GÉNÉRALE DES FORÊTS

Les voyageurs qui ont parcouru et décrit le Maroc avant l'établissement du Protectorat ont à peine parlé des forêts de ce grand pays nu. Il en est résulté chez le public l'idée bien arrêtée que non seulement le Maroc ne renfermait pas d'arbres mais qu'il était absolument impropre à la végétation forestière. Cette impression fut encore fortifiée par les récits de nos compatriotes civils ou militaires, qui purent pénétrer dans la région de Chaouïa, entièrement livrée à la culture.

Et même aujourd'hui, encore nombreux sont les officiers, fonctionnaires ou commerçants qui, après un séjour de plusieurs années au Maroc, quittent ce pays sans avoir vu trace d'une forêt.

Circonstance qui s'explique, comme nous le verrons, par le groupement très particulier des forêts et aussi par leur éloignement des routes et des voies ferrées que l'on parcourt habituellement.

Ce n'est que depuis 1913 qu'un recensement méthodique a permis de se faire une idée de plus en plus précise de la situation et de l'importance des divers massifs forestiers.

Ceux-ci, avons-nous dit, se trouvent placés en dehors des grandes voies de communication, répartis en quelques grandes masses bien distinctes et très éloignées les unes des autres ; aucune forêt de France ne peut être comparée par l'étendue à l'une de ces masses. En revanche, elles sont peu nombreuses et sans lien entre elles ; le petit bouquet de bois, le boqueteau isolé n'existent pas au Maroc, sauf à proximité immédiate d'un massif important auquel ils se rattachent et nous retrouvons ici, à propos des forêts,

le caractère dominant et très particulier de ce pays où tout est vaste et uniforme.

En dehors de la grande forêt de la Mamora, qui se trouve comprise entre les deux routes de Rabat à Meknès, par Kénitra ou Tiflet, la partie du Maroc réellement accessible à la colonisation renferme encore quelques groupes forestiers importants, situés dans les régions de Rabat et de Casablanca et dont l'ensemble forme, avec la Mamora, une zone boisée sublittorale bien distincte, qui représente environ le quart de la surface boisée du Protectorat.

Il faut ensuite s'éloigner jusqu'aux hautes chaînes du Moyen et du Grand Atlas pour retrouver des forêts. Celles-ci, réparties aux limites de la zone pacifiée, ou même en territoire provisoirement insoumis, sont à la fois les plus riches et les moins connues.

Elles le sont toutefois suffisamment, d'après les reconnaissances les plus récentes, pour que la physionomie forestière du Maroc puisse être établie distinctement, et l'on peut dire que les forêts marocaines, comme les forêts algériennes, comprennent essentiellement :

Comme essences pricipales : 1° — Des cupulifères (chêne-liège, chêne-vert, chêne zéen, ce dernier en beaucoup moins grande abondance) ;

2° — Des conifères (cèdre, thuya, genévrier de Phénicie et thurifère, cyprès et, beaucoup moins abondant, le pin d'Alep);

3° — Une sapotacée spéciale au Maroc, l'arganier, qui, à elle seule, forme une forêt de plus de 400. 000 hectares.

Comme essences disséminées on peut citer le poirier longipède, le pistachier de l'Atlas ou bétoum, le térébinthe, le sumac à 5 feuilles ou tizra, le frêne oxyphylle, le micocoulier, le tamarix, le chêne afarès ou à feuilles de châtaignier, l'érable de Montpellier, l'alisier blanc, le gommier ou acacia tortilis et parmi les résineux le pin maritime, l'if, le genévrier oxycèdre. Parmi les arbrisseaux on remarque le lentisque, le phyllaria, l'arbousier, le vitex, la bruyère arborescente, le houx dans le Moyen Atlas, etc...

Il est difficile de déterminer d'une façon approximative la superficie des forêts du Maroc, ainsi que la répartition quantitative des essences, puisque la plus grande partie des massifs forestiers se trouve en montagne, dans la zone non encore entièrement pacifiée On ne peut donner que des chiffres approximatifs.

La superficie totale des forêts de la zone française est d'environ

1.500.000 hectares, sur lesquels les essences se répartissent approximativement comme il suit :

	Hectares.
Chêne-liège	250.000
Cèdre, pur ou en mélange	150.000
Thuyas	300.000
Arganier	400.000
Chêne-vert, chêne zéen	200.000
Genévrier, pins, essences diverses	200.000
Total...	1.500.000

2° — LES GRANDES RÉGIONS FORESTIÈRES DU MAROC ET LEURS ESSENCES PRINCIPALES

Le Maroc comprend 4 zones forestières bien distinctes, caractérisées chacune par une essence déterminée et différant notablement entre elles par la situation géographique et l'altitude.

1° — La zone sublittorale ou du chêne-liège, comprise à l'intérieur des limites des régions de Rabat, de Kénitra, de Chaouïa, à laquelle on peut rattacher les forêts de la région d'Oulmès.

2° — La zone du Moyen-Atlas ou du cèdre, comprenant les forêts de montagne situées entre une ligne Taza-Sefrou-Kénitra-Kasbah-Tadla et les hautes vallées de la Moulouya et de l'Oued El Abid.

3° — La zone du grand Atlas, faisant suite, dans la direction Sud-Ouest, à la précédente jusqu'à la mer, caractérisée par le chêne vert et le thuya.

4° — La zone de l'arganier s'étendant sur les régions de Mogador, Agadir et dans tout le bassin du Sous et qui, bien que ne pouvant être séparée géographiquement du Grand Atlas auquel ses forêts se rattachent sans transition sur le terrain, s'en distingue néanmoins très nettement par le climat et la nature de la végétation

A. — *Zone sublittorale ou du Chêne-Liège.*

Cette zone, qui correspond sensiblement à la « Meseta Marocaine », c'est-à-dire à la région la plus agricole du Maroc (10 millions d'hectares) et la plus facilement colonisable, ne renferme que 350.000 hectares de forêts, ce qui donne un taux de boisement de 3, 5 0 /0, particulièrement faible, que dans l'intérêt géné-

ral du pays, il sera indispensable de relever très sensiblement par le reboisement des terrains impropres à la culture.

Le chêne-liège couvre environ 85 0/0 de la surface boisée de cette zone, le reste étant occupé par le thuya qui constitue d'importants massifs dans les régions de Korifla, des M'Dakra, de la vallée de l'Oued Beht et de ses affluents, et le chêne-vert, dont on trouve de vastes peuplements dans la partie montagneuse des régions de Ben-Ahmed, des Zaer, ainsi que sur les contreforts Ouest du plateau d'Oulmès.

Le chêne-liège forme des boisements d'inégale importance situés sur les territoires des tribus Zemmour, Sehoul et Zaer couvrant une étendue totale d'environ 250.000 hectares. Les principaux massifs sont ceux de la Mamora (137.000 hectares), des Sehoul de Camp-Boulhaut, des Zaer, de Maarif (les seuls boisements du Gharb), de Sibara, d'Harcha... etc. Toutes ces forêts sont situées à des altitudes variant de 100 à 700 et 800 mètres, sur un vaste plateau sablonneux et caillouteux partant des premières pentes de l'Atlas et aboutissant à l'Atlantique, entre Casablanca et Kénitra. Seules les forêts de la partie sud du Cercle des Zemmour (Harcha, Oulmès, Moulay-bou-Azza, etc...) sont situées dans la zone montagneuse à plus de 1000 mètres d'altitude.

On retrouve aussi le chêne-liège au sud de Taza, en pays Beni Ouaraïn, où l'on vient de reconnaître une forêt de cette essence de 15 à 20.000 hectares.

Ce massif forme la transition entre ceux de la zone sublittorale du Maroc et les forêts algériennes.

Au point de vue géologique le chêne-liège est réparti sur des sables pliocènes (Mamora) ou des schistes et quartzites primaires (Camp-Boulhaut, Zaer... etc.).

Le service forestier a trouvé ces forêts en assez mauvais état par suite des abus de toute nature et des incendies qui les avaient ravagées depuis longtemps. Il a donc dû, tout d'abord, assurer la régénération des nombreux peuplements dégradés, qu'il aurait été impossible de démascler sans amener la disparition du boisement. Cette œuvre de régénération a été réalisée par voie de recépage, ce qui a d'ailleurs permis d'obtenir le charbon et le tanin nécessaires à l'alimentation des centres urbains. Ces opérations de régénération devront se poursuivre de longues années encore (rien qu'en Mamora il y a encore plus d'un million d'arbres dépérissants à recéper graduellement).

Dans les divers massifs, le chêne-liège se trouve soit à l'état pur, soit, comme dans la forêt de la Mamora, en mélange avec le poirier sauvage qui s'y présente même parfois par taches isolées, ou avec le thuya dans les autres forêts. En montagne (haute région des Zemmour) il se mélange au chêne-vert. Sur les lisières et dans les ravins, le chêne-liège cède la place aux essences secondaires, telles que le phylaria, le lentisque, l'olivier sauvage, l'arbousier, le pistachier, le tamaris, etc... ; on rencontre également, mais à l'état disséminé, des frênes, peupliers, etc...

Le chêne-liège est un arbre atteignant en moyenne au Maroc 10 à 12 mètres de hauteur sur 1 m. 20 à 1 m. 50 de circonférence. Les peuplements normaux, c'est-à-dire la majorité de ceux de la Mamora, renferment à l'hectare environ 50 à 70 arbres démasclables de 1 m. 20 à 1 m. 50 de tour.

Son bois lourd, tourmenté et peu résistant à la flexion, dont le poids spécifique est de 0, 9 à 1, ne paraît pas susceptible d'usages industriels, bien qu'il ait été utilisé autrefois pour les membrures des barcasses ; par contre, il donne un excellent charbon et c'est en majeure partie de charbon de chêne-liège que sont approvisionnées les villes de Rabat-Salé et de Kénitra (50.000 à 60.000 quintaux par an).

Les produits que l'on utilise dans le chêne-liège sont l'écorce (liège et écorce à tan) et le bois.Le plus intéressant est le liège ; on distingue deux sortes de liège ; le liège mâle ou écorce naturelle de l'arbre et le liège de reproduction, ou liège femelle, qui se forme après l'enlèvement de la première écorce ou liège mâle.

Mettre un chêne-liège en valeur consiste à le dépouiller de son écorce subéreuse naturelle ; cette opération est appelée « démasclage ». Le produit obtenu ou liège mâle est une écorce crevassée peu élastique, utilisée seulement dans quelques industries spéciales. Les arbres sont mis en valeur dès qu'ils ont 70 à 80 centimètres de tour, c'est-à-dire vers l'âge de 25 ans (en Mamora).

Broyé mécaniquement, le liège mâle est employé pour l'emballage des fruits et des légumes destinés à l'exportation. Réduit en poudre et mélangé à un agglomérant minéral (chaux, plâtre, ciment) ou végétal (brai, goudron, etc...) il sert à la fabrication de briques et de carreaux ; ces matériaux, qui sont très légers et isolent très bien du son et de la chaleur, sont recherchés pour l'exécution de certains travaux de cloisonnage, etc... On em-

ploie encore le liège mâle sous différentes formes dans les installations frigorifiques fixes et mobiles (glacières, wagons et bateaux) ; il sert enfin à la fabrication du linoléum.

Le véritable liège commercial est le liège de reproduction ; on le récolte à l'épaisseur marchande de 27 m/m. qu'il atteint au Maroc en moyenne 9 ans après le démasclage. L'arbre moyen de 1 m. 20 à 1 m. 50 donne environ 12 à 15 kilos de liège de reproduction ; les petits arbres de 0 m. 70 en donnent 5 kilos en moyenne.

Les travaux de mise en valeur du chêne-liège n'ayant été entamés qu'en 1914, l'exploitation du liège de reproduction ne pourra commencer, sur une assez modeste échelle, qu'en 1923. Ces rendements iront ensuite en augmentant d'année en année, pour atteindre, lorsque les forêts de chêne-liège du Maroc seront en pleine exploitation, environ 100.000 quintaux par an, dont 60 à 70.000 pour la Mamora.

Etant données la situation actuelle du marché du liège et l'importance des stocks existants, en France, Algérie, Espagne, Portugal, il est heureux que la production du liège marocain suive ainsi, pendant quelques années, une progression graduelle. Ce sera le seul moyen d'éviter que la crise que traverse ce produit ne s'accentue encore.

Les démasclages sont effectués en régie par le Service des Eaux et Forêts, comme en Algérie et en Tunisie. Le prix de revient du démasclage s'élève, par arbre de 1 m. 50 de tour, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60. Pour les petits arbres de 0 m. 60 à 0 m. 70, il n'est que de 0 fr. 15.

Une société a été déclarée, en 1919, adjudicataire, pour une période déterminée, du démasclage d'une partie des chênes-lièges de la forêt de la Mamora. Elle a établi à Kénitra une importante usine en vue de la transformation du liège mâle et s'est résolument mis à l'œuvre pour pousser le plus activement possible le démasclage des cantons qui lui sont réservés chaque année, après désignation préalable des arbres.

Tanin. — Le tanin de chêne-liège se trouve entre l'écorce subéreuse et le bois ; c'est le liber, ou zone génératrice. Son enlèvement provoque la mort de l'arbre ; on ne peut donc le récolter que sur les sujets qui, pour une raison quelconque, doivent être exploités : arbres trop âgés pour la production du liège, mutilés, dépérissants, situés sur l'emprise des voies de communication et

tranchées de défense contre l'incendie. Il en est récolté environ 4.000 à 5.000 quintaux par an, tant en régie que par les exploitants indigènes.

Tout le tanin produit par les forêts de chênes-lièges du Maroc est consommé par les tanneries locales, notamment celles de Rabat et de Salé. Il n'y a donc pas lieu d'envisager l'extension de ce genre d'exploitation en vue de l'exportation.

Charbon de Chêne-Liège. — De même que pour le tanin, on utilise pour la fabrication du charbon de bois les arbres ne pouvant être conservés pour la production du liège ; on y consacre également, dans la plus large mesure possible, les essences secondaires que l'on rencontre en grande abondance dans les ravins.

Le rendement en charbon du stère de chêne-liège est très variable selon les dimensions des arbres; pour les petits de 0 m. 60 de tour il est de 60 kgr. et pour ceux de 1 m. 20 à 1 m. 50, de 80 kgr. par stère.

Le charbon de bois, dont la fabrication a pris dans ces dernières années une extension très grande par suite des difficultés de ravitaillement en charbon de terre, est produit, soit en régie, soit plus généralement par des équipes de charbonniers indigènes travaillant pour leur propre compte. La quantité fabriquée mensuellement dans les forêts de chêne-liège voisines de la côte atteint 5.000 quintaux; ce charbon est consommé : celui de la Mamora à Rabat, Salé et Kénitra ; celui provenant de Camp-Boulhaut et des autres forêts situées sur le territoire de la région de Casablanca, dans cette dernière ville.

On peut estimer à 150.000 environ le nombre de chênes-lièges dépérissants abattus chaque année pour la production du charbon et du tanin.

B. — *Zone du Moyen Atlas ou du Cèdre.*

Cette zone, qui s'étend de la Moulouya à l'Oued el Abid au delà de Kasbah Tadla, renferme les plus belles forêts du Maroc.

Les peuplements y sont constitués, avant tout, par le cèdre et le chêne-vert ; on y rencontre aussi des boisements de bien moindre importance, de chêne zéen, de genévrier thurifère et de Phénicie et de pins d'Alep et maritime.

Les boisements de cèdre d'abord mélangés au chêne-vert et au chêne zéen commencent à 1.250 mètres d'altitude et s'élèvent jusqu'à 2.500 mètres.

Ils se présentent sous forme de bandes allongées et de cantons isolés, séparés par de vastes espaces entièrement déboisés. Ils disparaissent dès que la montagne commence à s'assécher.

Les forêts de chênes commencent à partir de 1.150 mètres d'altitude ; vers 1.250 m., le cèdre se mélange au chêne-vert, plus haut le cèdre devient de plus en plus abondant, arrive à égalité avec le chêne-vert à 1.400 mètres et constitue à lui seul la forêt aux hautes altitudes. L'exposition a une influence sur cette répartition : au Nord et à l'Est, le cèdre empiète sur le chêne, de même que dans les vallées où règne une certaine fraîcheur.

Beaucoup de ces peuplements qui affectent la forme de futaie jardinée aux altitudes moyennes et de futaie équienne aux altitudes supérieures ont été appauvris par des exploitations indigènes et par les incendies ; ce qui fait que leur rendement en bois utilisable donne parfois des désillusions à l'exploitant. Ils se régénèrent par contre dans d'excellentes conditions.

Le poids spécifique du cèdre est de 0, 6 environ. Le bois est d'une belle coloration blanc jaunâtre, veiné de brun. Il est homogène, se travaille bien et convient pour la menuiserie et la charpente. Il est cependant plus cassant que le bois du Nord. La résine dont il est imprégné lui donne une odeur agréable et lui assure une durée pour ainsi dire indéfinie. C'est en cèdre que sont faites les menuiseries, charpentes et plafonds des villes indigènes de Fès et de Meknès ; depuis la guerre, il a été employé de plus en plus dans les constructions européennes. Il est destiné à être utilisé en grand pour la fabrication des traverses de chemin de fer.

Les forêts de cèdres, qui constituent, ainsi que nous l'avons vu, les peuplements des hautes altitudes, sont situées en majeure partie dans la région insoumise, et il est nécessaire, pour évaluer leur surface approximative, de s'en rapporter à des renseignements incomplets. Une partie de ces massifs a pu être abordée à la suite des opérations de l'automne 1921 ; ils sont constitués par des peuplements de cèdre pur, de belle venue, affectant l'allure de sapinières et renferment un beau matériel exploitable.

Il est probable que les futaies situées entre Békrit et Itzer pourront aussi être parcourues à l'issue des opérations de 1922.

Des scieries privées étant installées à Azrou et Aïn Leuh, le service forestier a cessé son exploitation en régie dans ces régions;

il a, par contre, transporté ses chantiers en régie dans les environs de Fès.

Les chênes que l'on rencontre dans le Moyen-Atlas sont le chêne-vert et le chêne-zéen, dans la proportion de 10 à 1. On trouve aussi quelques taches de chêne afarès ou chêne à feuille de châtaignier.

Le chêne-vert atteint, vers 80 ans, 30 à 40 centimètres de diamètre et 8 mètres de hauteur de fût. Il se présente sous forme de belles futaies très denses, aux arbres droits et élancés ; il fournit un bois lourd, d'un poids spécifique de 1,1 résistant très bien à la flexion et à l'écrasement. Dans la région de Meknès, on l'emploie avec succès pour le charronnage, les roues de voiture, les manches d'outils ; il permet de fabriquer un excellent charbon. Des coupes sont mises en vente chaque année à cet effet. Des essais sont aussi entrepris en vue de son utilisation pour les traverses de chemin de fer ; il faudra, pour cela, entourer sa dessiccation de précautions spéciales afin d'éviter qu'il travaille par trop.

Le chêne zéen, qui occupe de préférence les vallées ou combes à sol profond, tandis que le chêne-vert se contente de sols rocheux et secs, se rapproche beaucoup des chênes de France tant par la forme des feuilles que par la qualité du bois ; il peut surtout s'employer pour la fabrication des traverses.

C. — *Zone du Grand Atlas ou du Thuya.*

La zone forestière du Grand Atlas, qui s'étend de l'Oued el Abid jusqu'au Tizi Machou, quoique beaucoup plus vaste que celle du Moyen-Atlas, est en revanche moins boisée.

Dans la haute vallée de la Moulouya, en face du Moyen-Atlas, vers le Djebel Aïachi, on trouve d'abord des forêts de cèdre.

On passe ensuite dans le haut bassin de l'Oued el Abid qui n'a pas été prospecté, puis dans celui de la Tessaout (affluent de l'Oum-er-Rbia) où l'on trouve des boisements de pin d'Alep, malheureusement en voie de régression, par suite de l'écorçage, puis dans les bassins de l'Oued Tensift et de ses affluents de gauche qui constituent par excellence la région des cupressinées (thuyas, genévriers, cyprès), en alternance ou en mélange avec le chêne-vert.

Le *chêne-vert*, bien que très répandu dans le Grand Atlas, n'y constitue pas de hautes et denses futaies comme au Sud de

Meknès; il se présente plutôt sous forme de demi-futaies clairsemées ou de taillis, notamment dans le bassin très boisé de l'Oued Ourika, au sud de Marrakech, d'où l'on tire le charbon nécessaire à cette grande agglomération.

Il s'élève jusqu'aux altitudes de 2.800 mètres.

On ne peut songer à l'utiliser que comme combustible.

Le *thuya* est, avec le genévrier de Phénicie et parfois le cyprès, l'essence dominante de la chaîne.

Par son ubiquité, sinon par l'étendue totale qu'il occupe, le thuya constitue l'essence marocaine par excellence. On le trouve en effet représenté plus ou moins dans toutes les régions forestières du Protectorat, où il occupe jusqu'à 1.600 m. d'altitude, et, quelle que soit la base minéralogique, les stations spéciales qui lui sont propres : berges encaissées des ravins, versants montagneux exposés à l'Est ou au Sud, c'est-à-dire les plus secs et les plus ensoleillés, collines rocheuses et presque dépourvues de terre végétale, etc... C'est à coup sûr l'une des espèces végétales qui paraît s'accommoder le plus facilement de l'extrême réduction des pluies, en sorte qu'il ne convient pas d'attribuer à la sécheresse du climat seule le mauvais état dans lequel se trouvent un certain nombre de peuplements de thuya.

On le rencontre surtout dans le Grand Atlas, où il occupe environ 50 0/0 de la surface boisée. C'est là qu'il forme les peuplements les plus vigoureux et les mieux conservés. L'ébénisterie fine en a tiré de tout temps le meilleur parti (Mogador) et les populations locales récoltent les larmes transparentes de sa résine.

C'est un arbre de moyenne grandeur, au port svelte et pyramidal, pouvant atteindre exceptionnellement 2 mètres de haut sur 1 à 2 mètres de circonférence à hauteur d'homme ; en général les arbres que l'on rencontre n'ont guère plus de 30 cm. de diamètre et 3 à 4 mètres de hauteur de fût utilisable.

Le bois de thuya ou arar présente une coloration rouge ou brune caractéristique. Il est dur, finement veiné et susceptible de prendre un très beau poli ; la résine, dont il est imprégé, lui communique une odeur vive et agréable, en éloigne les parasites et le rend à peu près imputrescible.

Il a été utilisé de tout temps par les indigènes, soit comme charpente (perches de 0,10 à 0,15 de diamètre), soit en menuiserie pour la fabrication de jolis meubles indigènes (Salé, Mogador).

Dans la région de Rabat, le thuya est généralement cédé sur pied aux bûcherons indigènes qui l'exploitent et l'apportent sur les marchés sous forme de madriers de 2 à 3 mètres grossièrement équarris à la hache.

Dans les forêts du Grand Atlas occidental et de ses contreforts littoraux, le thuya est, avons-nous dit, surtout exploité par les populations berbères en vue de l'extraction de la gomme sandaraque. Cette gomme, qui est la résine du thuya, est un produit jaune clair, transparent, soluble dans l'alcool, utilisé en pharmacie ou pour la préparation de vernis blancs, très résistant aux agents atmosphériques. Il en est exporté de grandes quantités par le port de Mogador.

L'opération du résinage de la gomme sandaraque, conduite sans discernement, occasionne des blessures inutilement profondes et très préjudiciables à la végétation de l'arbre.

Tous les peuplements de thuya de la partie occidentale de la chaîne sont en général très denses et pourront fournir de très grandes quantités de perches.

Dans les parties centrale et orientale, ils sont moins bien venants, mais ils jouent un rôle considérable dans l'économie physique et hydrologique de ces montagnes, dont ils maintiennent les versants abrupts et schisteux, notamment dans les hautes vallées l'Oued N'Fis

A côté du thuya, et souvent en mélange avec lui, on rencontre le *genévrier*, dont l'aire géographique est également très étendue.

Dans la zone du Grand Atlas, il y en a deux : le Phénicie et l'Oxcyèdre.

D'une très grande plasticité altimétrique, on les trouve à la fois dans les régions occupées par le thuya et dans les régions plus hautes : c'est ainsi que le Phénicie monte jusqu'à 2.300 mètres seul ou en mélange avec le chêne-vert.

Essences de rocher, particulièrement rustiques, on les rencontre un peu partout dans le Grand Atlas, occupant ces versants où nulle autre espèce ne peut se maintenir. A ce titre elles jouent un rôle particulièrement important dans la protection des versants de la chaîne. Le bois du Phénicie présente des qualités analogues à celles du thuya avec lequel les indigènes le confondent souvent. Sa croissance est beaucoup plus lente cependant.

Dans le Moyen Atlas on trouve le *genévrier thurifé*, qui, d'abord mélangé au cèdre, se substitue à lui après 2.300 mètres. Il est plus

élevé, de croissance plus rapide que le Phénicie et peut être utilisé comme bois dans l'industrie.

Signalons enfin le cyprès (*Cupressus Sempervirens*), que l'on ne rencontre que dans le Grand Atlas, où, en raison de ses dimensions dépassant de beaucoup celles du thuya et de son port, on l'a parfois confondu avec le cèdre. Le cyprès constitue dans le haut Oued N'Fis des peuplements de plusieurs milliers d'hectares; son bois est très apprécié comme charpente dans cette région.

Dans la vallée de la Tessaout on trouve des forêts de Pin d'Alep.

D. — Zone de l'Arganier.

Bien que cette zone ne puisse être séparée géographiquement du Grand Atlas et que ses forêts se rattachent sur le terrain presque sans transition à celles de cette chaîne, elle s'en distingue toutefois si nettement par le climat et la nature de la végétation qu'il est nécessaire de la classer à part et d'en faire un groupement spécial : celui de l'arganier.

L'arganier (*Argania sideroxylon*) est le végétal le plus curieux du Maroc, car il ne pousse qu'en ce pays et dans une zone très circonscrite ; il appartient à une famille presque exclusivement tropicale, les sapotacées.

On le trouve à toutes les altitudes entre 0 et 1.500 mètres et, malgré l'exiguïté de son aire, il présente une plasticité remarquable au point de vue de l'altitude, de la température et de la pluviosité.

C'est un arbre épineux, toujours vert,atteignant 6 à 8 mètres de hauteur, au tronc noueux, souvent formé de plusieurs tiges entrelacées, à la cime globuleuse ; son aspect général rappelle celui de l'olivier. Il rejette beaucoup de souches et résiste très bien à la dent du bétail. Cette essence, admirablement adaptée à la région où on le rencontre, forme, soit à l'état pur, soit très souvent en mélange avec le thuya et le genévrier de Phénicie, de vastes forêts qui couvrent la partie occidentale du Grand Atlas jusqu'à la mer et s'étendent dans tout le Sous et sur les versants de l'Anti-Atlas.

On commence à le rencontrer au sud de Safi, mais jusqu'à Mogador, il ne constitue, notamment dans les Chiadma, que des boisements plus clairs et plus ou moins dévastés. Sa véritable

zone d'extension est le Sous, qui n'est pour ainsi dire qu'une immense forêt d'arganiers. La surface boisée en arganier n'est sans doute pas inférieure à 400.000 hectares. Ces forêts poussent sur des terrains calcaires, ingrats, qui ne sauraient être utilisés pour la culture et qui, sans elles, seraient voués à une stérilité complète ; elles constituent à cet égard une précieuse réserve pour les troupeaux du pays, qui se nourrissent exclusivement avec la drupe et les feuilles de l'arbre.

Le bois d'arganier, très dur, compact et lourd, est peu utilisé comme bois de construction ; son emploi en ébénisterie semble plus indiqué. Il fournit un très bon chauffage et un excellent charbon, dont il s'exporte depuis quelques années des quantités importantes sur Casablanca et Tanger.

Mais le principal produit, l'huile, est tiré du fruit drupe ovoïde, jaune verdâtre d'abord, puis veinée de rouge à la maturité. Cette drupe, de la grosseur d'une belle olive, contient le plus souvent une seule graine, mais elle peut en avoir jusqu'à quatre à coque dure, épaisse, luisante, brunâtre, qui renferme une amande oblongue, blanche et amère, riche en huile. Les fruits arrivent à maturité en juin et servent à la nourriture du bétail ; les noyaux qui ne sont pas digérés sont recueillis dans les excréments des animaux et concassés entre deux pièces, les amendes sont broyées par les femmes après torréfaction dans des plats de terre, et l'huile est extraite par malaxage avec de l'eau chaude de la pâte ainsi obtenue et décantation. L'huile d'argan est de couleur jaune ambré ; sa composition chimique est voisine de celle de l'huile d'olive ; elle a un goût âcre, légèrement piquant, qui ne convient pas aux Européens, et elle rancit très rapidement ; les indigènes en sont très friands et certaines tribus pauvres la considèrent comme un produit alimentaire de première nécessité. Les indigènes l'utilisent pour fabriquer du savon mou.

Les analyses ont révélé une teneur en huile de l'amande voisine de 50 0/0.

Des expériences, faites sur des fruits bien venants, ont fourni les résultats suivants : 100 kilos de fruits mûrs donnent 46 kilos de fruits séchés, 24 kilos de noyaux et 2 k. 750 d'amandes, d'où l'on peut extraire 1 k. 100 d'huile.

En raison de son faible rendement en huile, la forêt d'arganier ne se prête nullement aux exploitations européennes ; son rôle véritable doit se limiter à assurer la subsistance des industries

familiales de la région et à pourvoir à la subsistance des habitants des pays très pauvres qui, sans la forêt d'arganier, seraient transformés en désert.

Les forêts d'arganier de la vallée du Sous on été délimitées à la fin de l'année 1920.

Avant de terminer cette description forestière du Maroc, nous dirons quelques mots du tizra.

Le Tizra ou sumac (*Rhus pentaphylla*) n'est pas, à proprement parler, une essence forestière ; c'est un arbuste épineux se présentant sous forme de touffes plus ou moins volumineuses ne dépassant pas en général 3 à 4 mètres de hauteur et 5 à 6 mètres de circonférence ; sa croissance est très lente. Son écorce, surtout celle de la souche, est très riche en tanin. Il existe des étendues assez importantes de tizra dans la région de Rabat, où il est souvent en mélange avec le chêne-liège. Les sols sur lesquels il croît à l'état isolé sont d'ailleurs les plus pauvres de tous. Mais les boisements les plus importants se trouvent dans le Maroc Oriental, dans la plaine des Triffas, au Nord du Massif des Beni-Snassen. Ces boisements sont à peu près épuisés à l'heure actuelle, à la suite d'exploitations à tanin excessives.

Depuis 1919 des exploitations de tizra se sont installées dans la région de Rabat ; actuellement on se propose d'en créer dans la région de Mogador.

II

Economie forestière du Maroc
Aménagement et gestion des forêts du Maroc.

A. — PROGRAMME GÉNÉRAL D'ACTION FORESTIÈRE

Le service forestier, installé au Maroc depuis le mois d'avril 1913, est chargé de la conservation, de la mise en valeur et de l'exploitation des forêts.

1° — MESURES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES FORÊTS

Sa première tâche a été d'apporter un remède aux causes multiples de destruction qui les menaçaient.

Il est certain que l'étendue actuelle de la forêt marocaine, qui, à l'inverse de beaucoup d'autres boisements de l'Afrique du Nord,

est constituée presque uniquement par des essences forestières principales, les essences secondaires et la brousse, si communes en Algérie et en Tunisie, étant ici très rares, n'est guère que le tiers de l'étendue qu'elle devait recouvrir autrefois.

Il avait, en effet, été nécessaire, et le fait est général dans tous les pays, de livrer à la culture une partie des terrains qui, à l'origine, se trouvaient recouverts par la végétation forestière. Ce déboisement initial est une nécessité économique ; l'essentiel est qu'il ne soit pratiqué que sur des étendues propres à l'agriculture et que chaque terrain reçoive en définitive la meilleure utilisation dont il est susceptible. A l'heure actuelle il peut être considéré comme terminé.

Mais d'autres dangers plus graves que le déboisement continuaient à menacer les forêts marocaines, à savoir :

1° En premier lieu, *les incendies* volontaires ou involontaires résultant, soit de la négligence des charbonniers et bûcherons indigènes, soit des luttes des tribus entre elles (notamment en Mamora).

Actuellement, grâce aux mesures administratives prises et à l'ouverture de tranchées d'incendie, les dégâts causés par le feu sont peu importants dans les massifs gérés par le Service forestier et ne dépassent jamais 2 à 3.000 hectares par an. Par contre, les forêts de la zone encore insoumise, notamment celles du Moyen-Atlas et de la Région sud de Mogador, sont fréquemment ravagées par l'incendie.

2° Puis les *exploitations abusives* qui entraînaient la destruction progressive des forêts de chênes-lièges des régions de Rabat (Mamora) et de Chaouïa, ainsi que celles des massifs de cèdres d'Azrou et d'Aïn Leuh

Là encore, l'intervention du Service Forestier a permis de mettre un terme à ces destructions : en Mamora et dans les autres forêts de chêne-liège des régions de Rabat et Casablanca, la récolte du tanin, qui entraînait autrefois la perte définitive de 100.000 arbres écorcés sur pied par les indigènes, ainsi que la fabrication désordonnée du charbon, ont été réglementées et orientées, au contraire, vers la régénération de la forêt, par voie de recépages des cantons dégradés ou dépérissants.

De même, dans les forêts de cèdres d'Azrou et d'Aïn-Leuh les bûcherons ont été obligés à n'utiliser pour la fabrication des madriers que le matériel sain, déjà abattu et abandonné sur

le parterre de la forêt, ainsi que les arbres qui leur étaient désignés par le service forestier.

3° Le pâturage, dont l'exercice constitue une nécessité vitale pour les populations riveraines des forêts, a été réglementé dans la mesure du possible, en s'attachant surtout à interdire aux troupeaux l'accès des boisements en voie de régénération à la suite de recépages.

Ces diverses mesures de conservation des forêts n'ont toutefois pu être prises qu'en application d'un *régime forestier légal.*

Régime forestier. — Le régime légal d'exploitation et de conservation des forêts a été institué au Maroc par le dahir du 10 octobre 1917 qui constitue une législation forestière complète, comparable à celle d'Algérie, mais plus condensée ; en 8 titres et 84 articles, ce dahir traite des exploitations, des droits d'usage, des défrichements, de la police et de la conservation des forêts (constatation et poursuite des délits).

Les principes sont les mêmes que dans toutes les lois forestières. Mais la procédure est adaptée à l'organisation politique et juridique du protectorat. En règle générale, sauf dans les cas graves, les infractions ne sont pas poursuivies de suite devant les tribunaux, et on accorde toujours une transaction avant le procès-verbal.

Le dahir est complété par 3 arrêtés viziriels d'application. Deux de ces arrêtés du 4 septembre 1918 sont relatifs :

L'un aux mesures à prendre contre les incendies, comportant l'institution d'une période d'interdiction de 4 mois, des précautions contre les campements en forêt et les habitations voisines, contre les véhicules utilisant le feu pour leur locomotion, contre les incinérations de chaume.

L'autre, aux exploitations, colportage et vente de produits forestiers, même chez les particuliers. Cette réglementation permet de suivre les produits forestiers hors de la forêt et d'en contrôler l'origine. Sans elle, les mesures prévues par le dahir du 10 octobre 1917 seraient inefficaces.

Un 3e arrêté, du 15 janvier 1921, a trait à la réglementation des droits d'usage ; il se rapporte à la limitation du bétail, aux possibilités de la forêt, au contrôle des usagers, à l'interdiction aux non usagers, notamment aux Européens, d'user du parcours en forêt.

Cette législation est complétée par des circulaires administra-

tives concernant les transactions, les poursuites, les droits d'usage, etc...

Ces différents textes, ainsi que le dahir du 3 janvier 1916 sur les délimitations du domaine de l'État, donnent à l'Administration forestière des armes suffisantes pour protéger efficacement le domaine forestier.

2° — PROGRAMME GÉNÉRAL DE MISE EN VALEUR ET D'EXPLOITATION DES FORÊTS

Une fois le domaine forestier sauvé de la destruction, il convenait de se préoccuper de sa mise en valeur et de son exploitation rationnelle.

La mise en œuvre du programme que le Service forestier s'était tracé à cet effet comportait l'exécution des travaux suivants :

1° — Délimitation du domaine forestier ;

2° — Mise en valeur des forêts de chênes-lièges, par voie de recépage des arbres tarés ou dépérissants et de démasclage des arbres sains susceptibles de fournir plus tard du liège de reproduction.

3° — Aménagement des forêts, par ouverture de tranchées de protection contre l'incendie, ouverture de chemins d'exploitation, construction de maisons forestières.

Parallèlement à l'exécution de ces travaux de mise en valeur, le Service forestier entreprenait, partout où c'était possible, *l'exploitation* rationnelle des boisements ; il convient toutefois de remarquer que cette exploitation ne saurait être réalisée, sous sa forme normale et définitive, qu'autant que la mise en valeur des forêts sera terminée au préalable.

Rappelons enfin que rentrent également dans les attributions de la Direction des Eaux et Forêts :

1° — L'exécution des travaux de reboisement et de plantation d'intérêt général, sur les terrains dénudés impropres à la culture ;

2° — La fixation des dunes et sables mouvants ;

3° — La police de la pêche fluviale et la pisciculture ;

4° — La police de la chasse.

B. — MISE EN VALEUR ET EXPLOITATION DES FORÊTS

Le programme général d'action forestière étant exposé, il convient d'examiner comment il a été appliqué dans la pratique et

quels sont les résultats obtenus en matière de mise en valeur et d'exploitation des forêts.

Les travaux entrepris par le Service forestier depuis 1914, pour l'aménagement, la restauration et la mise en valeur des forêts ont varié selon la nature des essences qui constituaient les peuplements.

Dans les forêts de chênes-lièges ils comportaient : des recépages pour la régénération des boisements dégradés, des démasclages en vue de la production du liège marchand, des ouvertures de tranchées pour assurer la protection contre l'incendie, des constructions de maisons forestières, des ouvertures de chemins forestiers pour la vidange des produits.

Dans les autres forêts (thuya, chêne-vert, cèdre) les travaux de mise en valeur peuvent, pour le moment, se limiter à l'ouverture de chemins forestiers et à la construction de maisons forestières.

1° — *Délimitation du domaine forestier.* — Les opérations de délimitation des forêts ont été poursuivies activement depuis 1916 par application du dahir du 3 janvier 1916 sur la délimitation du domaine de l'État qui permet non seulement de déterminer leurs limites, mais aussi d'apurer leur situation juridique et de fixer leur consistance définitive.

Déjà presque tous les massifs forestiers des régions de Rabat, Kénitra, Casablanca ont été délimités.

Ces opérations ont été également effectuées dans le Souss et dans une partie de la région de Mogador.

Dès que les circonstances le permettront, elles seront entreprises dans les forêts du Moyen-Atlas.

Conduites dans un esprit de mesure et d'équité à l'égard des populations indigènes dont elles ont respecté les droits d'usage, les délimitations forestières n'ont rencontré aucune difficulté d'exécution.

2° — *Travaux de défense contre l'incendie.* — Pour mettre les forêts à l'abri des incendies qui les ravageaient périodiquement autrefois, il a fallu les compartimenter au moyen de tranchées garde-feu débroussaillées avec extraction de souches, larges de 20 à 30 mètres, suivant leur importance, qui dans les forêts de plaines ou de plateaux, comme la Mamora, Camp-Boulhaut, les Sehoul, servent en même temps de voies de communication et de vidange.

Le réseau de tranchées garde-feu de la forêt de la Mamora est terminé ; il a une longueur totale de 437 kilomètres, la longueur

des tranchées ouvertes au 1er janvier 1922 dans les autres forêts de chênes-lièges (M'Krennza, Boulhaut et Sehoul) atteint 61 kilomètres.

Lorsque le réseau des tranchées dans les forêts de chênes-lièges, qui est le plus urgent et le plus indispensable, sera terminé, on passera aux massifs d'autres essences.

3° — *Routes et chemins.* — Un certain nombre de chemins secondaires, d'une longueur totale de 255 kilomètres, ont été ouverts dans les forêts de la Mamora, de Camp-Boulhaut, des Sehouls des Zaer, ainsi que dans la région de Meknès. Tous sont carrossables.

Dès que les progrès de la pacification le permettront, le Service forestier entreprendra la construction d'un réseau de chemins forestiers dans les grands massifs de cèdres du Moyen-Atlas.

4° — *Création de postes forestiers.* — L'installation des préposés forestiers à l'intérieur des massifs, étant la condition essentielle de leur conservation et de leur gestion rationnelle, l'Administration s'est préoccupée, dès que les conditions de sécurité l'ont permis, de créer en plein boisement des postes provisoires (baraques) ou définitifs (maisons forestières).

Au 1er janvier 1922, il avait été déjà construit 25 groupes de maisons forestières en maçonnerie, comprenant 54 logements de familles de préposés forestiers. En 1922, 10 autres groupes, comprenant 20 logements, seront en outre entrepris. En attendant que la construction de nouveaux postes soit réalisée, les préposés sont logés dans des baraques en bois aménagées pour abriter plusieurs ménages.

Dans les régions où la sécurité n'est pas encore suffisante (Moyen Atlas) les postes forestiers sont entourés d'une enceinte continue, permettant de résister à une attaque de rôdeurs et pourvus provisoirement d'une petite garnison de 8 à 10 cavaliers forestiers, chargés en outre du service de surveillance et de liaison.

L'installation des postes forestiers étant à peu près terminée dans les régions de Rabat, Kénitra, Casablanca, l'Administration va, dès cette année, activer les créations dans les forêts du Moyen-Atlas et de la région du sud de Mogador.

5° — *Recépages.* — Ainsi que nous l'avons exposé, lors de l'étude des forêts de chênes-lièges, le Service forestier a dû, dès le début, se préoccuper de la régénération des peuplements dégradés (de chênes-lièges notamment) à la suite des incendies, des écorcements, des abus d'exploitation ou de pâturage.

Les arbres ainsi recépés ont d'ailleurs été utilisés pour la fabrication du charbon et ont fourni d'importantes quantités de tanin.

Au 1er janvier 1922, il y avait eu 530.000 arbres recépés en Mamora et 210.000 dans les autres forêts, soit au total 740.000 arbres.

Ces opérations se continuent dans les forêts de la Mamora, de Camp-Boulhaut et des Zaer où des boisements étendus sont encore à restaurer.

6° — *Démasclages.* — Nous avons précédemment exposé les conditions dans lesquelles il était procédé à la mise en valeur des forêts de chênes-lièges par voie de démasclage.

Cette opération a été poursuivie aussi activement que le permettait la main-d'œuvre indigène inexpérimentée et sans cesse renouvelée dont on disposait. Il a été ainsi démasclé jusqu'au 1er janvier 1922, 1.161.000 arbres de 1m. 50 à 2 m. en moyenne de circonférence en Mamora ; 409. 000 de 0 m. 70 à 0 m. 80 de circonférence dans la forêt de Camp-Boulhaut et 221.000 de 1 m. 50 de tour dans celle des Sehoul, soit un total de 1.791.000 arbres.

En Mamora, les démasclages sont opérés, partie en régie, partie par les soins d'une Société privée, adjudicataire de ces travaux pour plusieurs années.

Dans les autres forêts, les démasclages sont effectués en régie.

Le nombre moyen des arbres démasclés annuellement est actuellement de 600.000 environ.

7° — *Reboisements et fixation de dunes.* — Le Service forestier, obligé tout d'abord de consacrer tous ses efforts à la protection et à la mise en valeur des forêts, n'avait pu aborder, jusqu'ici, l'œuvre considérable de la création de vastes boisements artificiels dans les régions dénudées. Il avait dû se borner à effectuer des repeuplements en forêt et aux abords des postes ou à exécuter, aux environs de Rabat, des reboisements d'importance limitée. Il manquait d'ailleurs du personnel et des crédits nécessaires. Une dotation de 5 millions ayant été affectée aux reboisements sur l'emprunt marocain de 1920, un programme rationnel de reboisement du pays a pu alors être établi utilement et la création de périmètres de reboisement envisagée dans toutes les régions agricoles dépourvues de forêt, telles que la Chaouïa, les Doukkala, les Abda.

Ces périmètres, qui ont de 500 à 1.000 hectares de superficie, sont déclarés d'utilité publique par application de la législation

forestière sur le reboisement ; les terrains qui y sont englobés peuvent, s'il est nécessaire, être acquis par voie d'expropriation. Deux de ces périmètres sont déjà créés : l'un dans le bassin de l'Oued Nefifikh, sur la route de Rabat à Casablanca, l'autre près de Settat sur la route de Marrakech. D'autres sont en projet dans la région de Mazagan et de Safi, aux environs de Fez, etc.

Il y a d'ailleurs lieu de remarquer qu'au Maroc le reboisement tend à d'autres fins qu'en France et en Algérie, où il a surtout pour but de régulariser le débit des cours d'eau torrentiels et d'assurer le maintien des terres.

Ici, au contraire, il s'agit, pour satisfaire à des besoins impérieux d'ordre économique, climatérique ou de salubrité publique, de créer des boisements nouveaux dans des régions complètement dénudées.

L'œuvre capitale de reboisement au Maroc est sérieusement amorcée ; il ne faut pas se dissimuler qu'elle est considérable et exigera de longues années d'efforts.

Fixation des dunes. — A côté de ces reboisements proprement dits, il convient de citer les importants travaux de fixation des sables entrepris depuis 3 ans, avec un succès complet, dans les puissantes dunes entourant Mogador. Déjà, près de 2.000 hectares sur 6.000 sont complètement fixés grâce aux procédés en usage dans les dunes de Gascogne : dune littorale artificielle, clayonnages, couverture, plantation de gourbet... etc.

Sur les dunes ainsi fixées on a mis en place des plants de diverses essences élevés en pépinière (mimosas, pins, cyprès, tamarix... etc.); on a également semé en grande abondance du ricin, qui a donné sur certains points d'excellents résultats. Déjà 600 quintaux ont pu être récoltés cette année et cette production ira en croissant. Il ne faut cependant pas se dissimuler que la végétation du ricin qui, au Maroc, se trouve à la limite de son aire naturelle, est des plus capricieuses et que cette plante ne saurait être introduite avec succès dans toute l'étendue des dunes. Il ne semble d'ailleurs pas, étant donnés les frais que nécessite la fixation préalable des sables, que la culture du ricin dans les dunes puisse être entreprise avantageusement par des particuliers.

Des travaux de fixation analogues ont été exécutés avec succès, depuis 2 ans dans les dunes situées entre l'embouchure du Sous et Agadir.

Le service forestier se propose de commencer sous peu la fixa-

tion des dunes d'Azemmour, à l'embouchure de l'Oum er Rebia et de celles situées à l'embouchure du Sebou.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

1° *Produits exploités.* — A l'heure actuelle, l'étendue des forêts sur lesquelles sont réparties les diverses exploitations en régie, à la tâche ou par adjudication, est d'environ 250.000 hectares ; la plus grande partie de la zone forestière montagneuse ne peut, en effet, être encore exploitée.

Pendant l'année 1921 les produits exploités et mis en vente dans cette zone se répartissent comme il suit :

Bois à brûler : 10.000 stères de chêne-liège ou essences secondaires, dont 6. 000 produits par la Mamora ;

8. 487 stères de chêne-vert et chêne zéen provenant de la région Azrou-Aïn Leuh.

Charbon de bois fabriqué en régie et par entreprise : 87.000 quintaux produits par environ 115.000 stères de bois (chêne-liège : forêt de Mamora, chêne-vert : Moyen-Atlas).

BOIS D'ŒUVRE

Cèdre. — 7.250 mètres cubes de cèdre en grume ou sur pied et en outre 70.200 madriers (0,24 à 0,25, sur 0,08, sur 4m.50 à 5m.50 représentant 7.000 mètres cubes de bois équarris et 13.000 mètres cubes de bois sur pied.

Thuya. — 600 madriers et chevrons de longueur variable.

BOIS DE SERVICE

Perches pour construction. — Chêne-liège et thuya : 7.600
Cèdre : 29.900
Bois de charrue : 5.000

On voit donc que la production annuelle moyenne des forêts gérées par l'Administration est de 20 à 25. 000 mètres cubes de bois d'œuvre de cèdre en grume et de 130 à 140.000 stères de bois de chauffage. Ces chiffres ne comprennent d'ailleurs pas la production considérable, surtout en bois de chauffage et charbon, des forêts non encore gérées par l'Administration.

2° *Modes d'aliénation et d'exploitation.* — Jusqu'à la fin de 1917, tous les produits forestiers étaient cédés par voie de marché de gré à gré. Des scieries s'étant par la suite installées à Azrou et

Aïn Leuh, il fut procédé, chaque année, à Meknès, à des ventes par voie d'adjudication publique.

Ces adjudications ont eu lieu sous le régime fixé par le dahir du 10 octobre 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts, qui pose en principe, dans son article 3, que la cession des produits principaux ou divers dans les bois de l'État doit avoir lieu par voie d'adjudication publique. Les obligations des adjudicataires sont déterminées par le cahier des charges générales du 16 octobre 1917, complété chaque année par des clauses spéciales. Pour prendre part aux adjudications de cèdre il est actuellement nécessaire d'avoir une scierie installée dans la région d'Azrou ou d'Aïn Leuh.

Les dispositions prévues au cahier des charges générales concernant l'exploitation et la vidange des produits ainsi que le récolement des coupes ne présentent pas de différences sensibles avec celles adoptées en France et en Algérie.

Cèdre. — Jusqu'à la fin de 1918 les bois d'industrie à Azrou et Aïn Leuh étaient façonnés selon les procédés indigènes : c'est ainsi que le bois de cèdre était débité à la hache et les madriers équarris avec ce même instrument sur une face au moins. Il en résultait un déchet considérable. Depuis la mise en adjudication des coupes sur pied, des scieries mécaniques importantes, permettant de débiter des troncs de plus de 1 mètre de diamètre, ont été installées à Meknès, Azrou et Aïn Leuh.

La main-d'œuvre des bûcherons indigènes pourra cependant continuer à être employée avantageusement et à donner des rendements très satisfaisants, si les entreprises européennes ont soin de l'éduquer et d'améliorer sa situation.

Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que l'exploitation des forêts du Moyen-Atlas, qui a dû être concentrée pendant 5 années sur des cantons d'étendue restreinte qui s'épuisaient peu à peu, ne sera susceptible de prendre de l'extension qu'autant que cette zone aura été complètement pacifiée, ce qui semble ne pas devoir tarder, et que de nouveaux massifs boisés auront pu être aménagés. Jusqu'alors, les industries actuellement existantes suffiront largement à assurer le débit des bois disponibles, étant donnée surtout la crise qui sévit actuellement sur le marché du bois d'œuvre.

Le service forestier s'est également préoccupé de développer les exploitations de bois de chauffage et de charbon dans cette région.

Depuis 1920 de petites coupes de bois à brûler, accessibles aux indigènes, sont mises périodiquement en adjudication. Il y aura là

un débouché intéressant pour les peuplements de chêne-vert.

Chêne-liège et thuya. — Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les exploitations de bois dépérissants ou incendiés pratiquées dans les forêts de chênes-lièges (Mamora, Camp-Boulhaut, Sehouls... etc.), n'ont pour but que d'assurer l'alimentation des centres de la côte en combustible.

Elles sont opérées, par voie de jardinage, soit en régie, soit le plus souvent par de petits tâcherons indigènes, qui prennent de petites coupes d'environ 500 stères, destinées à la fabrication du charbon.

Ces exploitations extensives se pratiqueront longtemps encore, car les forêts de chênes-lièges, qui pendant de longues années avaient été le théâtre de dévastations sans nombre, renferment un très important matériel dépérissant qu'il conviendra d'abattre et de céder, ainsi qu'il vient d'être dit, pour assurer la régénération des boisements.

Des coupes de bois incendiées, portant sur 980 hectares et pouvant produire 36. 000 stères de bois de chauffage, ont été vendues par voie d'adjudication en 1920.

Quant aux exploitations de thuya, elles sont pratiquées par les indigènes en vue de la production des perches pour la construction de madriers destinés à la menuiserie fine de Rabat et de Salé. Étant donnée l'irrégularité des peuplements de cette essence, il paraît difficile que des méthodes d'exploitation plus perfectionnées puissent lui être appliquées avantageusement.

3° *Recettes forestières.* — Les recettes forestières, qui n'étaient que de 192.524 francs en 1915, sont passées successivement à 325.000 francs en 1916, 1.150.000 francs en 1917, 1.655.843,95 en 1918, 2.516.000 en 1919, et 2.847.000 francs en 1920.

En 1921, elles ont cessé de progresser par suite de la crise sévissant actuellement sur les bois et il est probable que cette situation se prolongera encore un certain temps.

CONCLUSION

L'inventaire général dont les résultats viennent d'être exposés démontre que les forêts du Maroc constituent un très sérieux élément de la richesse publique et qu'elles sont susceptibles d'apporter une contribution des plus honorables aux finances du Protectorat.

Des mesures légales et administratives adaptées aux contingences locales ont permis, partout où le régime forestier a pu être instauré, d'assurer la protection à peu près complète des boisements, sans provoquer de conflits avec les populations indigènes, comme cela s'est produit si souvent dans d'autres colonies.

Il n'y a jamais eu de « question forestière » au Maroc, la rareté des incendies en est la preuve manifeste.

D'autre part, la mise en valeur du domaine forestier, déjà très avancée dans les forêts de chênes-lièges qui entreront en pleine production d'ici quelques années, va pouvoir, du fait des progrès de la pacification dans le Moyen-Atlas, être activement poursuivie dans les forêts de cèdres.

Les méthodes d'exploitation de ces massifs, par voie d'entreprises particulières, paraissant désormais à peu près dégagées, après les tâtonnements et les fausses manœuvres inévitables du début, il va devenir possible de les exploiter dans des conditions économiques et rationnelles et d'en retirer des revenus intéressants.

Il y a enfin lieu d'ajouter, qu'indépendamment de leur importance économique résultant et de la valeur des produits livrés à la consommation locale et de celle du pâturage abandonné aux indigènes qui représente à elle seule plusieurs millions, les forêts Marocaines jouent un rôle social de premier ordre, du fait de leur action considérable sur l'économie physique du Maroc au point de vue hydrologique et climatologique.

L. J. Boudy
Conservateur des Eaux et Forêts
Directeur du Service Forestier

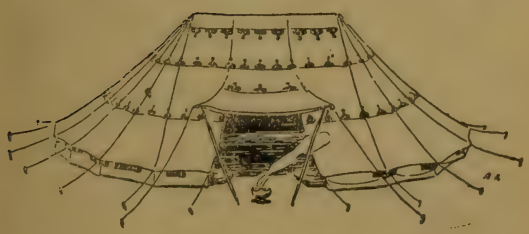

APPENDICE VI

(CHAPITRE XIV)

Le Commerce.

POIDS ET MESURES

Les poids et mesures français sont, de plus en plus, usités dans les transactions commerciales entre Européens et indigènes, surtout dans les ports. D'ailleurs, la Direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation (Service du Commerce et de l'Industrie) va créer, en 1922, le Service des poids et mesures qui, peu à peu, et en évitant de dérouter les indigènes par des mesures trop brusques, s'appliquera à répandre dans les centres commerciaux notre système métrique dont l'application simplifiera considérablement les transactions avec les indigènes.

Mais, dans les villes de l'intérieur, comme Marrakech, Meknès, Fez et sur les souks hebdomadaires du bled, ce sont encore les poids et mesures indigènes qui sont, le plus souvent, en usage ; ils sont très nombreux, varient suivant la matière qu'ils servent à mesurer et n'ont pas partout la même valeur.

En voici quelques exemples : A Boucheron, la superficie d'un terrain est représentée par les indigènes par le nombre de « mouds » qui peuvent y être ensemencés (le moud vaut en cet endroit 64 litres) ; à Fez, par le nombre de journées nécessaires pour le labourer ; à Mogador, on mesure les terrains à l'aide d'une corde dont la longueur correspond à la mesure de l'écartement des bras en croix ; à Beni-Mellal, on se sert d'une corde de longueur quelconque.

Quant aux poids, il en est un, au moins, qui est déposé et gardé aussi jalousement que le kilogramme-étalon du Conservatoire des Arts et Métiers, c'est le douro espagnol, dit « Bou-Madefa », frappé en 1812 ; il se trouve déposé aux Services Municipaux de Marrakech, et pèse exactement 27 grammes. Il sert à établir le « Rtal Khoddari » et ses sous-multiples. Ceux-ci sont représentés par des morceaux de fer et de fonte poinçonnés et remplacés par des pierres pour les gros poids.

Enfin, pour certaines marchandises, la vente se fait en tas, à vue d'œil ; de même, la distance est mesurée au temps employé à la parcourir; cependant, Marrakech peut encore s'honorer de la conservation à la Kessaria d'une mesure étalon : la « Kaala » ; elle a la forme d'une planche et la mesure y apparaît en creux.

Il serait bien difficile de présenter un tableau complet de poids et mesures marocains; on peut cependant classer les plus importants.

Mesures de poids. — Le « retal » est l'unité de poids le plus communément employée, mais il vaut un kilo à Casablanca et aux Ouled Saïd, 1.600 grammes à Ber-Rechid, 540 grammes à Mazagan et, dans certains cas, à Marrakech, 512 grammes à Meknès, 500 grammes à Rabat et à Fez. Pour certaines denrées, la valeur du retal est différente : pour la viande, il vaut 800 grammes à Casablanca et à Rabat, 850 grammes à Mogador, 864 grammes à Marrakech, 1 800 grammes à Mazagan, pour le charbon et les légumes; il équivaut à un kilo à Casablanca, à Mogador et à Rabat, 2 kg. 500 dans la Chaouïa, 2 kg. 160 à Mazagan. Le retal se subdivise en demi et quart de retal. Son principal multiple est le « Kantar », qui vaut 50 ou 100 retal. Pour les épices, il existe encore l' « oukia », qui se subdivise en demi-oukia et qui vaut, suivant les régions et les denrées : 200, 60, 50, 33 ou 30 grammes.

Mesures de capacité. — Les mesures de capacité employées pour les grains sont principalement : le « moud », dans la Chaouïa, qui équivaut à 64 litres à Casablanca, 80 litres à Boulhaut, 100 litres à Ber-Rechid, 20 litres aux Ouled-Saïd et 21 litres à Fez; la « Karouba », qui est surtout employée à Marrakech, où elle équivaut à 253 litres 95, l' « abra », qui vaut 20 litres en Chaouïa, 50 litres à Rabat-Salé, le « temen » employé à Marrakech vaut 31 lit. 74 et pour l'orge, à Fez 16 litres. Pour l'huile, c'est la « qolla » qui vaut 208 litres à Salé et qui représente 16 kil. 400 à Meknès.

Mesures de longueur. — Pour mesurer les étoffes, c'est la « qala » qui est la plus usitée ; elle équivaut presque partout à 54 centimètres. On mesure aussi quelquefois, dans les villes de la côte, en « yards » anglais et en « varas » espagnols. Pour l'arpentage, la mesure principale est la « qama » qui vaut 1 m. 50 en Chaouïa, 1 m. 65 à Rabat, 1 m. 70 à Marrakech et le « Draa » qui vaut presque partout 0 m. 50.

Mesures de surface et de volume. - Elles ne sont pas moins fantaisistes. Pour la surface, la mesure varie suivant qu'il s'agit d'un

jardin, d'un champ en friche ou labouré et suivant la nature de l'ensemencement ; les indigènes l'évaluent, également, suivant l'étendue que peut labourer une charrue attelée avec un âne, des bœufs ou des chevaux.

Quant au volume, on emploie à Marrakech la « tabla » ; pour la chaux elle représente huit charges de bourriquots ; son équivalence, dans le système métrique, serait 0 m^3 6699 ; elle a été établie par un cube ayant pour côté une Kalaa et demie plus un seizième de Kalaa = (0 m. 0875).

LIGNES DE NAVIGATION

Lignes de navigation. — Jusqu'en août 1914, le Maroc fut suffisamment desservi par des Compagnies de navigation françaises et étrangères. Pendant la guerre, la crise des transports devint si redoutable que l'Empire chérifien fit l'acquisition d'une flotte de secours.

Actuellement, les compagnies de navigation représentées à Casablanca sont les suivantes :

Bland Line ;
Compagnie des Chargeurs Marocains ;
Compagnie des Vapeurs français ;
Compagnie Chérifienne de Navigation ;
Decq-Armateur ;
Compagnie Générale Transatlantique ;
Compagnie Mazzella ;
Compagnie Paquet ;
Power Steamship Cy ;
Redariatiebolaget Swenska Lloyd ;
Royal Mail Steam Packet C° ;
Royal Netherlands Steamship C° ;
Services Maritimes du Protectorat Français au Maroc ;
Swedish Marrocco Line ;
Compagnie Transmediterranea ;
Compagnie : Les Transports Maritimes et fluviaux ;
Union d'entreprises Marocaines ;
L. Wibaux et Cie ;
Union Maritime France-Algérie ;
Société Anonyme de Gérance et d'Armement (S.A.G.A.).

APPENDICE VII

(CHAPITRE XV)

L'Industrie.

Tableau d'ensemble des industries européennes (année 1921)

GENRES D'INDUSTRIES	Nombre d'établissements	CAPITAUX ENGAGÉS	Nombre d'ouvriers	Force motrice en HP
ÉLECTRICITÉ				
Usines électriques	8	41.780.000	102	7.075
ALIMENTATION				
Minoteries	33	37.779.000	516	1.954
Pâtes alimentaires	15	2.950.000	122	231
Biscuiteries	2	1.150.000	51	
Glace-limonade-sirops, etc	21	4.625.000	106	326
Huileries	8	5.250.000	60	179
Salaisons	2	2.200.000	15	50
Entreprises vinicoles	3	170.000	7	
Industries frigorifiques	1	5.000.000	75	
	85	59.124.000	958	2.740
CONSTRUCTION				
Fabriques de chaux et ciment	17	17.359.000	464	1.238
Briqueteries	15	3.075.000	449	304
Fabriques de plâtre	3	806.000	42	35
Marbreries	4	1.940.000	57	62
Fabrique de mosaïques	1	200.000	15	
Fabrique de poteries et articles en ciment	1	175.000	14	
	41	23.555.000	1.041	1.639
INDUSTRIES DU BOIS				
Scieries	7	5.145.000	189	652
Menuiseries	34	10.124.000	693	809
Carrosserie-charronnage	11	1 410.000	86	118
	52	16 679.000	968	1.579
MÉTALLURGIE				
Constructions mécaniques	2	750.000	39	15
Ferronnerie	1	150 000	50	10
Forge-mécanique-serrurerie, etc.	7	360.000	23	58
	10	1.260.000	112	83
INDUSTRIE AUTOMOBILE				
Ateliers de réparation, garages	27	17.360.000	312	267
IMPRIMERIES				
	18	8.935.000	275	165
A reporter	241	168.693.000	3.768	13.548

GENRES D'INDUSTRIES	Nombre d'établissements	CAPITAUX ENGAGÉS	Nombre d'ouvriers	Force motrice en HP
Report	241	168.693.000	3.768	13.548
INDUSTRIES DIVERSES				
Fabrique d'explosifs	1	1 000.000	30	
Fabrique d'acétylène, gaz divers	1	600.000	13	82
Manufacture de lits métalliques	3	280.000	23	10
Ateliers de soudure autogène	3	270.000	50	6
Fabrique de boîtes métalliques	3	200.000	3	3
Blanchisseries mécaniques	1	125.000	31	25
Société des lièges de la Mamora	1	3.000.000		340
Fabrique de tapis (1)	1	100.000	35	
Pressage de fourrages	1		20	
Fabrique de savon mou	1			
Brasserie du Maroc	1	6.000 000		230
Distillerie du Maroc	1		10	5
Tannerie	1		6	131
	9	11 575.000	221	222
TOTAUX GÉNÉRAUX	260	180 268 000	3.989	13.770

(1) Il existe plusieurs autres fabriques de tapis qui n'ont pas été recensées.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE PASSÉ

CHAPITRE Ier. — *L'Histoire du Maroc*, par G. HARDY..... 5
CHAPITRE II. — *La Géographie du Maroc*, par Augustin BERNARD..... 19
CHAPITRE III. — *La Religion*, par Remy BEAURIEUX..... 35
CHAPITRE IV. — *Les Grandes Villes*..... 45
Marrakech : La Mamounya, par André CHEVRILLON.. 45
Rabat-Salé : Un après-midi à Salé, par Jérome et Jean THARAUD..... 55
Fez : Quelques aspects de Fez, par René SEGUY..... 65

DEUXIÈME PARTIE

DU PASSÉ AU PRÉSENT

CHAPITRE V. — *La Pacification du Maroc*, par Roger HOMO. 79
I. Jusqu'au Protectorat..... 79
CHAPITRE VI. — *Les Traités*..... 99
CHAPITRE VII. — *Le Gouvernement Chérifien et l'Administration du Protectorat*..... 107
Le Sultan et la Maison Chérifienne..... 107
Le Protectorat : Ses principes..... 113
Le Maghzen Chérifien..... 116
L'Administration française..... 124
A. La Haute Administration du Protectorat..... 124
B. Les Services français de Contrôle..... 126
C. Services chérifiens à personnel français..... 131
Liaison entre l'Administration française et l'Administration chérifienne..... 136
CHAPITRE VIII. — *La Pacification du Maroc*, par Roger HOMO..... 137
II. Depuis le Protectorat..... 137

CHAPITRE IX. — *La Politique Indigène*, par le Lieutenant-Colonel HUOT 175

CHAPITRE X. — *Justice. Enseignement. Beaux-Arts. Santé et Hygiène publiques* 185

La Justice française, par P. DUMAS 185
La Justice Indigène 191
L'Enseignement, par G. HARDY 198
Les Monuments Historiques 208
Arts indigènes et Musées, par P. RICARD 211
L'Archéologie Romaine au Maroc, par Louis CHATELAIN. 216
Services de la Santé et de l'Hygiène publiques, par le Dr MAURAN 224

TROISIÈME PARTIE

LES BASES DE L'AVENIR

CHAPITRE XI. — *Les Finances Publiques*, par F. PIÉTRI ... 233
CHAPITRE XII. — *Les Voies de Communication* 243

Les Ports 245
Les Routes 260
Les Chemins de fer 264
Les Chemins de fer à voie normale 269

QUATRIÈME PARTIE

DU PRÉSENT A L'AVENIR

CHAPITRE XIII. — *L'Agriculture* 281

La Colonisation, par André LEROY 281
L'Élevage, par Th. MONOD 294
Note sur la production agricole 307

CHAPITRE XIV. — *Le Commerce*, par Ch. AVONDE 311
CHAPITRE XV. — *L'Industrie*, par Ch. AVONDE 335
CHAPITRE XVI. — *La Représentation Officielle et Economique du Maroc en France* 347
CHAPITRE XVII. — *Les Mines* 351
CHAPITRE XVIII. — *L'Urbanisme au Maroc* 361
CHAPITRE XIX. — *La Vie Sociale* 395

APPENDICES

Chapitre X

I. — Les Monuments historiques : Description des principaux monuments, par Pauty..... 407

Chapitre XII

II. — Les chemins de fer militaires..... 421
III. — Le Service des Postes, Télégraphes et Téléphones... 427

Chapitre XIII

IV. — L'Agriculture : Description des Régions naturelles du Maroc..... 434
V. — Les Forêts du Maroc, par L.-J. Boudy..... 461

Chapitre XIV

VI. — Poids et mesures. — Lignes de Navigation..... 486

Chapitre XV

VII.-Tableau d'ensemble des Industries européennes (1921). 489

* * IMPRIMÉ * *
SUR LES PRESSES
DE MARC TEXIER
* * A POITIERS * *

P

0

BINDING SECT. MAY 12 1972

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
324
R45

La Renaissance du Maroc

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 24 01 04 005 8